

ORSTOM

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

LA MUTATION D'UNE ECONOMIE DE PLANTATION

*Contribution à l'analyse de la dynamique des systèmes  
productifs agricoles villageois en basse Côte d'Ivoire*

Jean-Philippe COLIN  
1988

Centre ORSTOM de Montpellier, 2051, Avenue du Val de Montferrand, BP 5045,  
34032 Montpellier Cedex

LA MUTATION D'UNE ECONOMIE DE PLANTATION  
Contribution à l'analyse de la dynamique des systèmes  
productifs agricoles en basse Côte d'Ivoire

L'agriculture de plantation en Côte d'Ivoire forestière, dans son 'modèle dominant' (caféiculture et cacaoculture extensives), commence à être bien connue. L'étude de la mutation de cette agriculture, dans une ancienne zone pionnière de Basse-Côte, souligne la dynamique de l'économie de la production agricole en Côte d'Ivoire et apporte des éléments d'information sur une forme d'économie de plantation relativement méconnue. La situation concrète étudiée, sans préfigurer ce que sera l'agriculture à l'échelle de l'ensemble de la zone forestière à l'horizon 2000, représente une voie d'évolution possible.

La mutation de l'économie agricole est appréhendée à travers l'évolution des systèmes de culture, de production et d'exploitation :

. Disparition du caféier et du cacaoyer, développement de cultures sélectionnées : palmier à huile, cocotier, hévéa, ananas; évolution des cultures vivrières pratiquées et des modalités de leur combinaison spatiale et temporelle avec les cultures arborées.

. Monétarisation des coûts de production et intensification de la production, à des degrés variables selon les cultures adoptées par les unités de production.

. Valorisation monétaire de la terre (transactions foncières, locations), évolution des formes de rémunération de la main-d'oeuvre salariée; apparition d'un groupe de producteurs sans terre et d'un groupe de planteurs absents; développement d'une agriculture contractuelle liant les unités de production à des complexes agro-industriels.

Deux éléments déterminants contribuent à expliquer cette mutation : d'une part, l'épuisement des réserves forestières; d'autre part, l'apparition d'opportunités de diversification des cultures, liée principalement à l'intervention dans la région de Sociétés de Développement.

Basse Côte d'Ivoire / Economie de plantation / Système de production /  
Dynamique des systèmes productifs agricoles / Société de Développement /  
Cultures vivrières / Cultures arborées / Ananas

## AVANT-PROPOS

L'objet de ce travail est de présenter les résultats d'un programme de recherche conduit dans le cadre du Centre ORSTOM de Petit-Bassam (Abidjan), portant sur la dynamique des systèmes productifs agricoles en basse Côte d'Ivoire.

Ce texte a fait l'objet, dans une première version, d'une thèse de Doctorat de 3ème cycle en Economie Rurale et Agro-alimentaire, soutenue le 15 mai 1987 devant la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Montpellier, le jury étant composé de Messieurs R. BADOUIN (Professeur de Sciences Economiques à l'Université de Montpellier II), Ph. LACOMBE (Professeur d'Economie Rurale à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier), F. MILLEVILLE (Directeur de Recherche à l'ORSTOM) et F. TASSIN (Assistant de Sciences Economiques à l'Université de Montpellier II).

La collecte des données de terrain, réalisée en 1983 et 1984, n'aurait pu être menée à bien sans la collaboration et la patience des planteurs enquêtés et l'aide précieuse de Ernest N'DA KOUAME dont la contribution à ce travail a été décisive. Qu'ils en soient ici très sincèrement remerciés.

Je remercie également Jean BAPOMI et Ibrahima DIOMANDE, qui ont effectué le levé de parcelles. Jacques GOUVETCHAN, qui a assuré la dactylographie du texte, le service cartographique du Centre de Petit-Bassam, pour la réalisation des cartes et graphiques, et Jean-François FOUCHER, du CIRAD, qui m'a fourni le logiciel de traitement des données CSTAT.

Ma reconnaissance va également aux membres du Jury de thèse et à mes collègues de l'ORSTOM qui ont lu ce travail et dont les commentaires m'ont été des plus profitables. Il va s'en dire que je reste seul responsable des imperfections qui demeurent.

- Remarques :
- Les prix, sauf précision contraire, sont exprimés en Francs CFA 10.02 FF.
  - On a utilisé l'orthographe administrative ou phonétique des termes vernaculaires.
  - La transformation de la Haute-Volta en Burkina-Faso ayant eu lieu après la réalisation des enquêtes, on a conservé le premier terme lors de la rédaction de ce texte.

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE

- 1 Esquisse du modèle dominant d'économie de plantation villageoise en Côte d'Ivoire forestière
- 2 La diversification des cultures de rapport en zone forestière
- 3 Objectifs d'une recherche sur la dynamique des systèmes productifs agricoles villageois en zone de diversification des cultures, sous contrainte foncière

#### CHAPITRE II : TERRAINS

- 1 Choix de la région et des villages enquêtés
- 2 Diversité ethnique dans une ancienne zone pionnière

#### CHAPITRE III : METHODOLOGIE

- 1 Méthode monographique et études complémentaires
- 2 Unités de production enquêtées
- 3 Système de collecte des données

Notes de l'introduction

### PREMIERE PARTIE : DYNAMIQUES DU SYSTEME FONCIER

#### CHAPITRE I : LA PHASE PIONNIERE D'OCCUPATION DU SOL

- 1 L'accès à la terre durant la phase pionnière
- 2 La distribution foncière à l'issue de la phase pionnière

#### CHAPITRE II : LA RELEVÉ DES PIONNIERS

- 1 Le jeu de l'héritage et des cessions entre vifs
- 2 L'apparition des transactions foncières
- 3 Mouvements patrimoniaux et distribution foncière actuelle

#### CHAPITRE III : GESTION FONCIERE ET PRODUCTEURS SANS TERRE A DJIMINI-KOFFIKRO

- 1 Faire-valoir direct et faire-valoir indirect
- 2 Emergence ou avortement d'une rente foncière?
- 3 Producteurs sans terre et planteurs-propriétaires : des groupes différenciés

Notes de la première partie



## SECONDE PARTIE : DYNAMIQUES CULTURALES

### CHAPITRE I : LA RECONVERSION D'UNE AGRICULTURE DE PLANTATION

- 1 L'évolution du verger villageois
- 2 La mutation des systèmes de culture arborés à l'échelle des unités de production
- 3 La juxtaposition de la culture de l'ananas à l'économie de plantation villageoise
- 4 Cultures arborées et ananas : réflexions sur les déterminants des choix culturels

### CHAPITRE II : LA PLACE DES CULTURES VIVRIERES DANS LES SYSTEMES DE CULTURE

- 1 Diversité des systèmes de culture vivriers
- 2 Cultures vivrières d'autoconsommation, cultures vivrières de rapport
- 3 Incidence des contraintes culturelles et foncières sur le choix des cultures vivrières

Notes de la seconde partie

## TROISIEME PARTIE : TRAVAIL ET ORGANISATION SOCIALE DE LA PRODUCTION A DJIMINI-KOFFIKRO

### CHAPITRE I : UNE MAIN-D'OEUVRE FAMILIALE LIMITEE

- 1 De faibles disponibilités de main-d'oeuvre familiale
- 2 Division sexuelle du travail, taux d'activité agricole et organisation des flux de travail familial
- 3 Disponibilité en main-d'oeuvre familiale masculine et contrainte en force de travail

### CHAPITRE II : UNE RESOLUTION DIFFERENCIEE DE LA CONTRAINTE EN FORCE DE TRAVAIL

- 1 Les différentes formes d'apport de main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production et leur coût
- 2 L'appel à la main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production : des situations contrastées
- 3 Disponibilités en force de travail et dynamiques culturelles à Djimini-Koffikro

### CHAPITRE III : VERS UNE RAREFACTION DE L'OFFRE DE TRAVAIL REMUNERE ?

- 1 Blocage foncier et accès à la main-d'oeuvre : les termes d'un débat
- 2 Esquisse de l'évolution des rapports de production à Djimini-Koffikro
- 3 Profil des manoeuvres
- 4 Planteurs et manoeuvres face aux rapports de production

Notes de la troisième partie

QUATRIEME PARTIE : CALCUL ECONOMIQUE, INTENSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION ET DYNAMIQUES CULTURALES

CHAPITRE I : MISE EN OEUVRE DES FACTEURS DE PRODUCTION ET RESULTATS, PAR CULTURE PRATIQUEE A DJIMINI-KOFFIKRO

- 1 Les plantations caféières et cacaoyères : une agriculture de cueillette
- 2 Le palmier à huile
- 3 Le cocotier hybride : des résultats médiocres
- 4 Perspectives de l'hévéaculture villageoise
- 5 Ananas de conserve et ananas d'exportation : des productions intensives aux résultats différenciés
- 6 Les paramètres économiques d'une production vivrière de rapport

CHAPITRE II : DYNAMIQUES CULTURALES ET INTENSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION

- 1 Incidence économique de la durée des cycles culturaux
- 2 Travail et coûts de production
- 3 Revenus et valorisation des facteurs de production
- 4 Analyse économique sommaire des activités de transformation
- 5 Résultats de la campagne 1983/84

Notes de la quatrième partie

CONCLUSION

ANNEXES

## INTRODUCTION

L'agriculture de plantation en Côte d'Ivoire forestière, dans son 'modèle dominant' (caféiculture et cacao-culture extensives), commence à être bien connue. L'étude, réalisée entre 1983 et 1985, de la mutation de cette agriculture dans une ancienne zone pionnière de Basse-Côte, visait à cerner la dynamique de l'économie de la production agricole et à fournir des éléments d'information sur une forme d'économie de plantation relativement méconnue, pouvant constituer une voie d'évolution possible de l'économie agricole en zone forestière.

Cette introduction sera consacrée à la présentation de la problématique qui nous a guidé, de la méthodologie retenue et des techniques de collecte des informations utilisées lors du travail de terrain; on évoquera également quelques caractéristiques des 'terrains' étudiés.

## I. PROBLEMATIQUE

### 1. ESQUISSE DU MODELE DOMINANT D'ECONOMIE DE PLANTATION VILLAGEOISE EN COTE D'IVOIRE FORESTIERE

L'expression 'économie de plantation villageoise' demande à être explicitée. Par économie de plantation, R. BADOUIN [1971] désigne une forme d'agriculture d'entreprise pratiquée sous les tropiques par des producteurs occidentaux (sociétés ou planteurs individuels) sur la base de cultures d'exportation arborescentes ou arborées et caractérisée par l'utilisation de techniques de production élaborées, par l'importance des capitaux mis en oeuvre et par des rapports de production capitalistes.

Cette forme d'économie de plantation n'a pas été et n'est pas étrangère à la Côte d'Ivoire. Dans son modèle idéal-typique elle a été en effet caractéristique, à l'époque coloniale, de la production de certains secteurs :

- banane douce pour l'exportation, dont la culture prend son essor dans les années 30;

- élaéiculture (culture du palmier à huile, *Elaeis guineensis*), avec l'Union Tropicale de Plantation dans les années 20, puis avec les plantations de la SFHB (Société des Palmeraies et Huileries de Bingerville), de la FHCI (Plantations et Huileries de Côte d'Ivoire), de la CFHP (Compagnie Forestière des Huileries de Palme) et de l'IRHO (Institut de Recherche sur les Huiles et Oléagineux):

- hévéaculture, à partir de 1953, avec les plantations de la Compagnie Française des Cultures d'Extrême-Orient (devenue ensuite Compagnie des Caoutchoucs du Pakidié) puis la création en 1955 de la SAPH (Société Africaine de Plantations d'Hévéas), filiale de la société Indochinoise des Plantations d'Hévéas.

On peut également rattacher à cette forme d'économie de plantation, bien qu'il ne s'agisse pas de cultures arborescentes, les plantations d'ananas destinées à l'exportation en frais ou à la conserverie (installation de l'usine de la

Société Alsacienne de Conserverie d'ananas à Ono en 1947).

Après l'Indépendance, l'Etat Ivoirien a donné une forte impulsion à cette forme de production agricole en créant des sociétés d'Etat ou d'économie mixte (ou en prenant une participation dans des sociétés privées existantes, comme la SAFH) avec en particulier le groupe SODEFALM-PALMINDUSTRIE-PALMIVOIRE, pour le palmier puis le cocotier.

Dès lors le 'modèle idéal-typique' commence à être faussé puisque l'appareil de production échappe totalement ou en partie à des acteurs étrangers. Mais surtout, cette forme d'économie de plantation est toujours restée marginale en Côte d'Ivoire, tant économiquement que spatialement, relativement à des productions certes basées sur des cultures arbustives - caféier et cacaoyer - mais contrôlées par des planteurs africains (1) (ivoiriens ou étrangers), dans le cadre d'une agriculture non capitaliste dont le rattachement à une forme d'agriculture d'entreprise serait pour le moins malaisé. Aussi, définira-t-on par *économie de plantation villageoise*, expression consacrée par l'usage, ce secteur de production agricole.

L'économie de plantation villageoise en Côte d'Ivoire forestière a fait l'objet de nombreuses études qui en ont éclairé la genèse et le fonctionnement. Le soin d'en rédiger une synthèse - attendue - sera laissé aux chercheurs ayant directement travaillé sur ce thème et seuls seront rappelés ici les éléments indispensables à la construction de notre objet de recherche.

On utilisera, pour caractériser le modèle dominant de l'agriculture de plantation villageoise, le concept de système productif agricole proposé par R. BADOUIN [1987]. Constitué par l'ensemble des éléments et des activités qui concourent à la formation du flux des produits agricoles, on peut en distinguer trois aspects :

- le système de culture, se rapportant aux *combinaisons des cultures* dans le temps et dans l'espace (rotations, assolements, associations);
- le système de production, combinaison des *facteurs de production* : terre, travail, consommations intermédiaires, capital;
- le système d'exploitation, entendu comme *mode de fonctionnement des unités de production* : détention du pouvoir de décision, structure interne de l'unité de production, modalités d'accès aux facteurs de production. Cette troisième composante du système productif complète l'approche techno-économique "système de culture - système de production", en intégrant dans l'analyse les rapports de production.

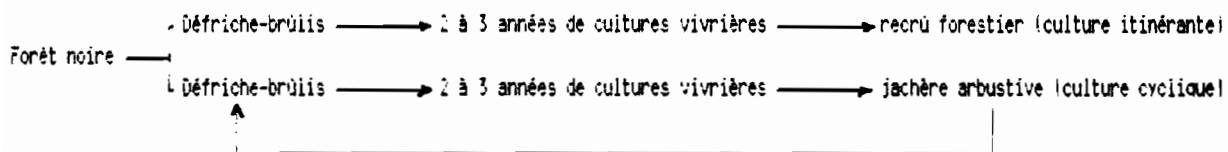
Concrètement, la mise en oeuvre des facteurs sera ainsi définie sur le plan quantitatif par le système de production, le contrôle social exercé sur cette mise en oeuvre étant appréhendé par l'analyse du système d'exploitation. Un tel découpage d'une réalité complexe ne signifie en rien que l'approche "système productif" puisse être réduite à la recherche de ces divers éléments. Cette décomposition ne vise qu'à faciliter le décryptage du faisceau des interrelations dynamiques entre les composantes du système, seul susceptible d'en éclairer le fonctionnement.

Le modèle dominant de l'économie de plantation villageoise est caractéristique d'une agriculture pionnière marquée par l'intégration du système de culture implanté après l'abattage de la forêt, par un système de production extensif et par une articulation spécifique entre les modalités d'accès à la terre et les conditions d'accès à la main-d'oeuvre.

### 1.1. Un système de culture intégré

L'introduction du caféier et du cacaoyer au sein des systèmes de culture

vivriers traditionnels n'a pas consisté en une simple juxtaposition spatiale des cultures, ni en une substitution des cultures de rapport aux cultures vivrières, mais en une intégration des productions arborées au système traditionnel, système que l'on peut schématiser ainsi, dans ses deux variantes, culture cyclique et culture itinérante :



(par forêt noire on entend, en Côte d'Ivoire, une forêt qui n'a jamais été défrichée de mémoire d'homme!)

L'introduction du caféier et du cacaoyer procède d'une substitution de ces cultures à la jachère arborée ou au recrû forestier : les arbustes sont comptés avec les cultures vivrières après le défrichement de la forêt. Au bout de deux à trois ans, les cultures vivrières de cycle court sont abandonnées et seules restent sur la parcelle, pour quelque temps encore, les cultures de cycle long (bananier plantain, manioc) et les caféiers ou les cacaoyers. Un recrû ligneux s'installe, qui sera dégagé lors de la première récolte de cerises de café ou de cabosses de cacao, quatre à cinq années après la plantation.

L'association temporaire des cultures vivrières et des cultures pérennes répond à des considérations techniques - besoin d'ombrage pour les jeunes cacaoyers, assuré par les bananiers - et surtout à un souci d'optimiser l'utilisation de la force de travail, facteur rare.

Cette articulation cultures vivrières/cultures de rapport fonde un système qui suppose l'accroissement continu des superficies exploitées : la nécessité d'assurer l'autoconsommation familiale impose la pratique de défrichements renouvelés, ces superficies étaient ensuite "gelées" par les cultures pérennes. La dynamique spatiale du système de culture suppose de ce fait l'existence de réserves foncières et une disponibilité en main-d'oeuvre suffisante pour assurer les défrichements annuels, l'entretien des cultures et la récolte de la production.

## 1.2. Un système d'exploitation fondé sur un accès différentiel à la terre et sur l'utilisation de main-d'oeuvre rémunérée

La densité démographique en zone forestière ivoirienne, à l'époque de l'introduction du caféier et du cacaoyer, était faible; les superficies cultivées, même augmentées des terres en jachère, représentaient un taux d'occupation du sol réduit. Ce contexte général a eu deux conséquences. D'une part, l'introduction et le développement des nouvelles cultures arbustives ont été facilités, l'accès à la terre étant libre pour tout membre de la collectivité villageoise ou du lignage qui exerçait un contrôle éminent sur la terre, bien naturel abondant non privatisé. D'autre part, le travail était une ressource productive rare. Aussi, l'agriculture de plantation n'a-t-elle pu se développer, à l'échelle de la zone forestière comme à celle de la plupart des unités de production, que grâce à l'apparition d'un important courant migratoire. Les ressources tirées du café et du cacao ont en effet attiré en zone forestière de nombreux migrants venus des régions de savane de Côte d'Ivoire ou de pays voisins (Haute-Volta, Mali) (2). Ces migrants avaient pour objectif l'accumulation d'un pécule par un travail salarié avant le retour au pays natal, ou l'installation à leur compte comme planteurs, l'accès à la terre

étant alors conditionné par l'accord des responsables autochtones. La stratégie foncière des autochtones face à l'afflux des migrants a varié selon la pression exercée par ces derniers et suivant la phase du processus de colonisation, le droit de culture étant accordé de plus en plus difficilement au fur et à mesure que disparaissait la forêt.

De la croissance des besoins en main-d'oeuvre et de l'augmentation de la demande en terre (du fait de la dynamique interne du système - processus d'extension des superficies cultivées par unité de production - et de l'arrivée de nouveaux planteurs) est née une articulation spécifique entre les conditions d'accès à la terre et l'accès à la force de travail : les planteurs autochtones et les planteurs allogènes à qui avaient été concédées d'importantes superficies en forêt ont pu s'attacher la clientèle de migrants auxquels le droit de planter pour leur propre compte n'a été accordé qu'après une période plus ou moins longue de travail comme manoeuvre agricole. Ainsi l'accès à la main-d'oeuvre, facteur rare, a-t-il été assuré en partie grâce au contrôle social exercé sur la terre.

### 1.3. Un système de production extensif à faibles coûts monétaires de production

L'*extensivité* de l'agriculture de plantation, qualifiée parfois de quasi-cueillette, s'explique par la mise en oeuvre d'une double stratégie, en l'absence d'une modification des techniques de production : valorisation du travail (facteur rare) plutôt que de la terre; constitution de réserves foncières, le planteur anticipant sur la raréfaction prévisible de la forêt disponible. Cette anticipation donne lieu à une véritable "course à la terre", lors de laquelle il importe plus de marquer le paysage par la plantation d'arbres qui garantit et pérennise le droit d'usage accordé, que d'exploiter au mieux la superficie "mise en valeur".

Les *coûts de production* sont limités, en agriculture de plantation villageoise. Le coût de l'accès à la terre est nul ou négligeable, les dépenses en consommations intermédiaires se limitent, au plus, à l'utilisation de produits phytosanitaires pour une valeur de quelques milliers de francs CFA. La reproduction de la force de travail familiale est assurée par la production vivrière, et le coût monétaire de la force de travail salariée, toujours allogène, est limité, sa reproduction étant assurée en partie dans la zone d'origine ou migrant [MEILLASSOUX, 1977] et en partie par la production vivrière de son employeur (ou d'une parcelle que celui-ci met à sa disposition). De plus, l'accès éventuel du manoeuvre à la terre, à terme, sa relation de "client" plus que de salarié au sens strict, limitent ses prétentions en matière de rémunération.

Le modèle dominant d'économie de plantation villageoise en Côte d'Ivoire forestière se caractérise ainsi schématiquement par la prédominance des cultures caféière et cacaoyère, par une intégration spatiale temporaire des cultures vivrières et des cultures pérennes, par une relation dynamique entre le système foncier et les rapports de production, et par un système de production extensif. Les facteurs d'évolution de ce modèle sont de deux ordres. En premier lieu intervient *l'apparition de blocages* sur les facteurs terre et travail : raréfaction des terres disponibles, donc blocage à terme du système extensif grand consommateur d'espace; raréfaction et renchérissement de la main-d'oeuvre salariée, qui seraient liés à l'impossibilité d'accès à la terre pour le manoeuvre, du fait du blocage foncier; ponction sur la main-d'oeuvre familiale des planteurs opérée par l'exode rural des jeunes scolarisés. En

deuxième lieu joue l'introduction en milieu villageois de nouvelles cultures dans le cadre d'une agriculture contractuelle, une société d'encadrement assurant la fourniture des intrants, le conseil technique aux producteurs, la collecte, l'achat et l'usinage de la récolte.

## 2. LA DIVERSIFICATION DES CULTURES VILLAGEOISES DE RAPPORT EN ZONE FORESTIERE

Il est de coutume, dans les écrits relatifs à l'agriculture ivoirienne, de distinguer les cultures "de rente" - caféier, cacaoyer - des cultures vivrières. Parfois sont également évoquées les cultures industrielles, commerciales, de rapport, d'exportation... Une clarification du sens qui sera accordé à ces différents termes ne semble pas superflue, d'autant que nous aurons à nous intéresser à une gamme de cultures particulièrement variée.

Ces adjectifs font référence soit à la fonction de la culture pour le producteur, soit à sa destination. Ainsi, on oppose généralement les cultures de rente (ou commerciales, ou de rapport), produites en vue d'une commercialisation, aux cultures vivrières, autoconsommées. Toutefois, les cultures vivrières peuvent parfois devenir des cultures "de rente" (riz, manioc, patate douce). Les cultures d'exportation, quant à elles, sont opposées aux cultures produites en vue d'approvisionner le marché national, mais la distinction n'est guère judicieuse pour les oléagineux (exportation et importante consommation nationale, dans le cas de l'huile de palme en particulier). Le terme de cultures industrielles est particulièrement ambigu, puisqu'il désigne, selon les auteurs, soit des cultures utilisées comme matière première par l'industrie, soit des cultures produites dans le cadre d'une agriculture d'entreprise capitaliste. L'ambiguïté est accentuée par la distinction opérée couramment en Côte d'Ivoire, pour une même culture, entre plantations industrielles et plantations villageoises (PI/PV de palmiers, cocotiers, hévéas, ananas de conserve). Aussi, afin d'éviter toute confusion, nous tiendrons-nous aux définitions suivantes.

Par *cultures de rapport* (et non cultures de rente, ce terme suggérant l'idée d'un gain indépendant de tout travail) on entendra les cultures dont la finalité première est la commercialisation. Utilisé sans précision, ce terme désignera les cultures de caféiers, cacaoyers, palmiers à huile, cocotiers, hévéas, ananas.

Le terme de *cultures vivrières* désignera les cultures faisant ou étant susceptibles de faire l'objet d'une autoconsommation. On distinguera donc, selon les cas, les cultures vivrières autoconsommées des cultures vivrières de rapport, ou, plus souvent, la fraction commercialisée de la production vivrière, de la fraction autoconsommée.

On conservera la distinction entre *plantations villageoises* (cultures de rapport arbustives, arborées ou d'ananas, produites dans le cadre de l'économie de plantation villageoise, avec, le cas échéant, l'encadrement d'une société de développement) et *plantations industrielles* (cultures de rapport arbustives, arborées ou d'ananas, produites dans le cadre d'une agriculture d'entreprise privée, d'économie mixte ou d'Etat). Ce faisant, on élargit le concept d'économie de plantation villageoise tel qu'il a été précédemment présenté, puisqu'il ne concerne plus seulement la caféiculture et la cacao-culture villageoises extensives. Ces précisions terminologiques apportées, il convient de s'interroger sur les conditions de la diversification des cultures de rapport en zone forestière.

Dans les années qui suivent l'Indépendance, le planificateur ivoirien tire le double constat de la fragilité de l'économie nationale, tributaire du cacao et surtout du café qui représentent les trois quarts de la valeur des exportations, et de la faiblesse des rendements en économie villageoise qualifiée 'd'agriculture de rapine' [Min. Plan. Perspectives décennales 1960-1970, p. 115]. Aussi la politique gouvernementale s'oriente-t-elle dès lors dans une double voie, l'amélioration des cultures du caféier et du cacaoyer, et la diversification des cultures.

L'amélioration de la cacaoculture et de la caféiculture consiste, pour la première, en une opération 'régénération' (vulgarisation de la fumure, de la taille, de l'égourmandage) et une action de reconversion et d'extension cacaoyère (remplacement de la variété Amelonado par des hybrides produits par l'Institut Français du Café et du Cacao) qui se concrétise par la plantation de 180.250 ha de cacaoyers sélectionnés entre 1971 et 1983, sur une superficie totale de 1.398.900 ha. Pour le caféier, deux opérations sont lancées : la reconversion du verger, avec le remplacement du Robusta 'traditionnel' par du Robusta sélectionné - 101.500 ha sont ainsi plantés entre 1971 et 1983, sur 1.292.000 ha que couvre la caféière ivoirienne en 1983 - puis, à partir de 1978, une opération de recépage (28.550 ha recépés à fin 83).

La diversification des cultures peut s'appuyer dès les années 60 sur les résultats acquis dans le domaine de la recherche agronomique. En zone forestière, la diversification porte d'abord sur le développement de la culture du palmier à huile sélectionné, puis sur celle du cocotier et de l'hévéa. L'option retenue consiste en la création de complexes agro-industriels disposant de leurs propres plantations et associant des petits planteurs villageois, dans le cadre d'une agriculture contractuelle.

## 2.1. Le Plan Palmier et son impact en milieu villageois

Le palmier à huile pousse spontanément dans toute la zone forestière, où il est exploité traditionnellement en proto-culture. La fabrication d'huile artisanale à partir de ses fruits donna lieu, à l'époque pré-coloniale et au début du siècle, à un trafic commercial relativement important avec l'Europe [PILLET-SCHWARTZ, 1973].

Les premiers essais de culture intensive et de fabrication industrielle d'huile de palme remontent au début des années 20, avec la création de la plantation de La Mé par les services de l'agriculture et de celles de Mopoyem et Grand-Drewin par l'Union Tropicale de Plantation. En 1946, ces blocs sont repris par l'Institut de Recherche pour les Huiles et Oléagineux (IRHO) qui développe des programmes de recherche dont les acquis permettront le lancement du Plan Palmier, avec en particulier la création de variétés hybrides hautement productives. En 1960, on compte en Côte d'Ivoire 5.000 ha de palmeraies sélectionnées [Atlas de Côte d'Ivoire, ORSTOM - IGT, 1979].

Au début de la décennie soixante, les conditions sont réunies pour faire du palmier à huile 'le fer de lance' [SAWADOGO, 1977] de la diversification des cultures en zone forestière : adaptation du palmier aux conditions agro-écologiques de la Basse-Côte, disponibilité d'un matériel végétal sélectionné et mise au point de techniques culturales performantes, bonnes perspectives sur les marchés national et international, possibilité de financement d'une première tranche de plantation avec le concours du FED, au titre des aides à la diversification des cultures. De plus, le développement de la culture du palmier à huile permettait de valoriser les zones de sables tertiaires, peu propices au caféier et au cacaoyer et convenant par contre à l'élaéculture.

Sont ainsi créés, entre 1961 et 1978 (premier Plan Palmier) 88.300 ha de



plantations : 50.400 en plantations industrielles et 37.900 en plantations villageoises, touchant 2.622 planteurs (3). En 1982/83, les plantations villageoises n'ont toutefois fourni que 26 % de la production de graines de palme des complexes PALMINDUSTRIE, soit une importance relative nettement moindre que celle des superficies qu'elles occupent (43%). On reviendra sur ce point, mais soulignons dès à présent que d'après un comptage effectué par PALMINDUSTRIE en 1983, 7.470 ha de plantations villageoises de palmiers à huile seraient abandonnés ou abattus, soit près de 20% des superficies plantées.

L'arrêt des plantations de palmiers en 1978 et le vieillissement progressif du verger - la durée de vie économique du palmier en culture intensive est de 20 à 25 ans - laissait prévoir une chute de la production à partir des années 83/84. Un programme de replantation s'imposait pour éviter que la Côte d'Ivoire ne devienne importatrice nette de corps gras alimentaires, après avoir été le premier exportateur africain et le quatrième exportateur mondial d'huile de palme (PALMINDUSTRIE, 1983). Aussi une reprise des plantations est-elle amorcée en 1983, avec un programme (financé avec le concours du FED) de replantation et d'extension de 4.150 ha de plantations industrielles et de 10.140 ha de plantations villageoises, entre 1983 et 1985. Ce programme prévoit également la création de 1.540 ha de petites et moyennes entreprises agricoles (FMEA) - de 40 à 500 ha - conformément aux directives gouvernementales visant à favoriser l'apparition d'une catégorie d'entrepreneurs agricoles 'dynamiques'. Mais surtout, un deuxième Plan Palmier, extrêmement ambitieux, est lancé en 1986. Il prévoit la plantation d'une première tranche de 69.500 ha, entre 1986 et 1990, avec la replantation et l'extension des plantations industrielles (25.934 ha) et des plantations villageoises (36.465 ha), ainsi que la création des FMEA (7.100 ha).

Après une succession de refontes structurelles (1963 : création de la SODEPALM, Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile; 1968, création du groupe PALMIVOIRE-SODEPALM-PALMINDUSTRIE; 1975, dissolution de PALMIVOIRE...), l'encadrement des plantations villageoises est passé de la SODEPALM à PALMINDUSTRIE. A l'issue de ces restructurations, la SODEPALM est chargée de promouvoir l'ensemble des activités des petits producteurs agricoles dans le sud du pays, PALMINDUSTRIE ayant la charge de toute la filière palmier, encadrement des plantations villageoises compris.

Les relations entre le planteur villageois et la société d'encadrement sont caractéristiques d'une agriculture contractuelle : la société d'encadrement assure l'ensemble des fournitures et des prestations de service nécessaires à la production (encadrement, matériel végétal sélectionné, engrais), collecte les régimes de graines de palme et en assure le règlement mensuel, sur la base d'un prix fixé et après défalcation d'une retenue opérée pour le remboursement d'une fraction de l'aide à la création et des avances de la campagne.

Les contraintes de collecte du produit - réduction du délai entre la coupe du régime et l'usinage, et minimisation des coûts de transport - imposent une localisation des plantations villageoises dans un rayon de 20 kilomètres autour de l'unité industrielle. La localisation des complexes agro-industriels (cf. carte 1) répond aux exigences climatiques du palmier à huile, qui demande en culture intensive un déficit hydrique inférieur à 300 mm par an (4).

## 2.2. Le Plan Cocotier

Le cocotier aurait été introduit en Côte d'Ivoire par des navigateurs portugais voilà plusieurs siècles. Il a trouvé sur le cordon littoral des conditions favorables à un développement spontané (pluviométrie suffisante, sols sableux, profonds et perméables), d'autant qu'il supporte une relative salinité des sols. Après la deuxième guerre, les services agricoles favorisent la création de plantations villageoises dont la production est vendue sous forme de noix fraîches ou de coprah. On désigne habituellement ces plantations sous le terme de "traditionnelles" ou de "familiales", afin de les différencier de celles créées par la suite avec l'encadrement de la SODEPALM. Leur superficie est estimée à environ 25.000 ha, répartis sur la zone littorale. Tout le verger "familial" est planté avec la variété locale Grand Ouest Africain (GOA).

Des travaux entrepris par l'IRHO à partir de 1954 mettent à la disposition du développement des variétés de GOA amélioré en 1967, puis, en 1971, une variété hybride (GOA x Nain Jaune du Ghana) plus productive et plus précoce. Aussi, sur la base de ces acquis techniques, un "Plan Cocotier" est-il mis en oeuvre entre 1967 et 1978 et confié à la SODEPALM, à l'instar du Plan Palmier. Le cocotier permettait de valoriser les zones de sables tertiaires et surtout celles de sables quaternaires dont les aptitudes culturales sont limitées (cocotier et manioc principalement).

Sont ainsi plantés, en 12 ans, 27.500 ha dans la zone littorale, entre Fresco et le Ghana (20.500 ha) et dans le bas-Cavally (7.000 ha), ainsi qu'environ 1.480 ha dans l'intérieur du pays (Abengourou, Gagnoa, Daloa, Guiglo); soit au total 19.000 ha de plantations industrielles et 10.000 ha de plantations villageoises, dont 8.500 en zone littorale.

Comme dans le cas du palmier, PALMINDUSTRIE a actuellement la charge de l'ensemble de la filière "cocotier" générée par le plan. Les principes qui régissent les relations entre les planteurs villageois et la société d'encadrement sont identiques à ceux relatifs à la filière "palmier". Les déboires rencontrés avec les plantations villageoises de cocotiers (faible production, abandons de parcelles - qui toucheraient entre le tiers et les deux tiers des superficies plantées - et non remboursement des dettes) incitent toutefois PALMINDUSTRIE à envisager pour l'avenir une éventuelle extension des plantations villageoises de cocotiers sur la base de "plantations libres", avec achat au comptant des intrants et encadrement léger.

## 2.3. Le développement de l'hévéaculture villageoise

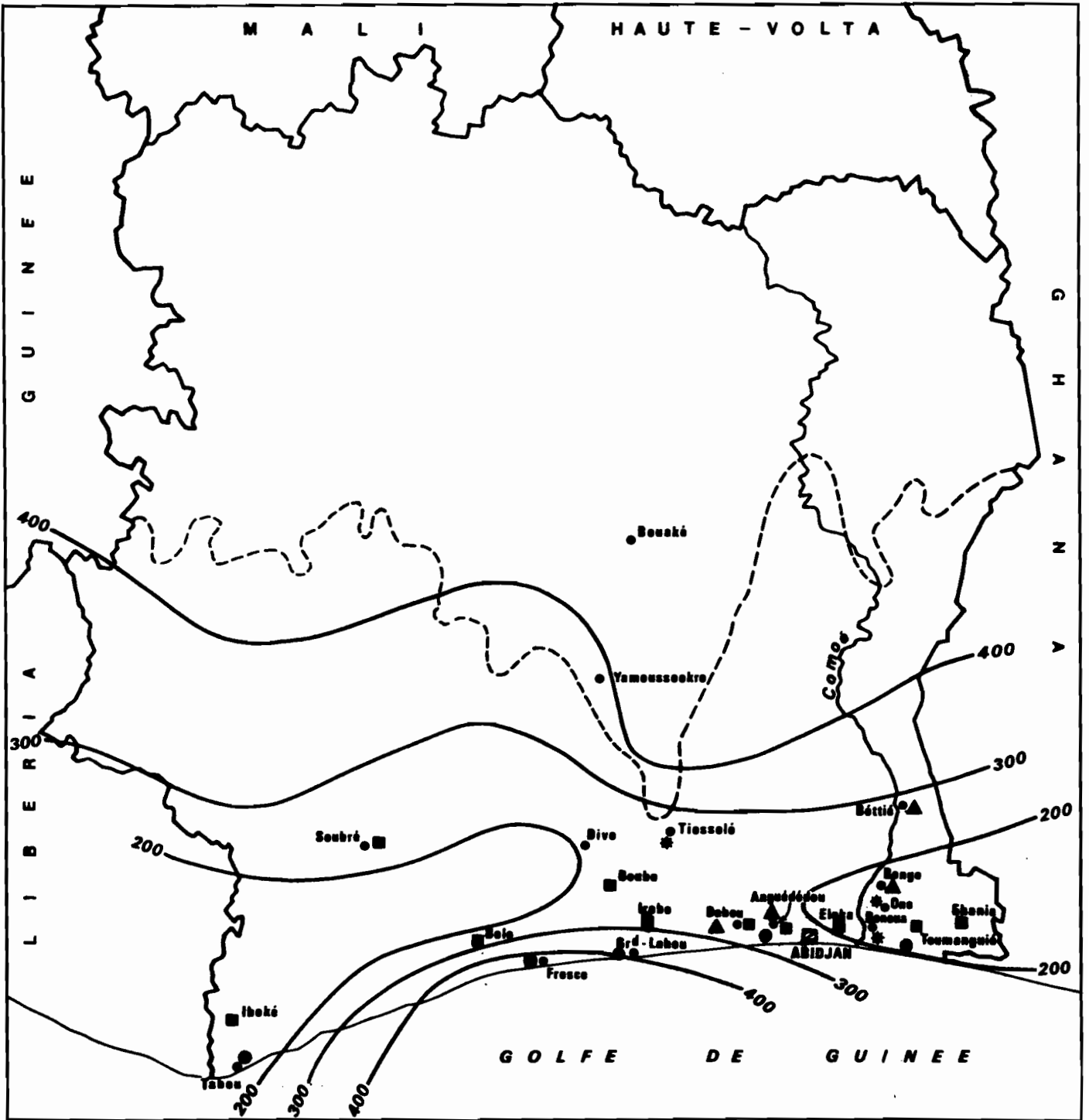
Si les essais initiaux de la culture de l'hévéa en Côte d'Ivoire remontent à la fin du dix-neuvième siècle, la première plantation industrielle n'est réalisée qu'en 1953 par la Compagnie Française des Cultures d'Extrême-Orient. La SAPH s'installe deux ans plus tard en Côte d'Ivoire. En 1964, dans une conjoncture difficile (baisse des cours du caoutchouc) l'Etat Ivoirien prend une participation majoritaire dans le capital de la SAPH.

Il faut attendre le début des années 70 pour que l'hévéaculture prenne réellement son essor en Côte d'Ivoire, avec la mise en valeur du Sud-Ouest et le renforcement et l'extension du secteur d'économie mixte (création de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby - SOGB - associant Michelin à l'Etat Ivoirien).

Un premier projet pilote de plantations villageoises d'hévéas est lancé entre 1968 et 1970 à L'Anguédédou, mais son impact reste faible (33 planteurs, 100 ha). Ce n'est qu'en 1978 qu'est lancé un premier programme de développe-

Carte 1

**LOCALISATION DES PLANTATIONS VILLAGEOISES  
DE PALMIERS A HUILE, COCOTIERS, HEVEAS ET ANANAS DE CONSERVE**



Source : Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire - M. ELDIN, J.L. GUILLAUMET, E. ADJANOHOUN - ORSTOM 1971 (Fond de carte)

- Palmiers
- Cocotiers
- ▲ Hévéas
- \* Ananas de conserve

- 400 — Ligne d'isodéficit hydrique climatique cumulé (mm)
- - - - - Limite septentrionale de la forêt dense humide



ment des plantations villageoises, dont l'encadrement est confié à la SAFH. 3.530 ha sont plantés entre 1976 et 1983, dans le cadre du PVSE 1 (Programme Villageois Sud-Est 1), à Dabou, Anguédédou, Bonoua et Bettié, touchant 1.080 planteurs. En outre, 300 hectares de plantations indépendantes (appartenant à environ 120 planteurs non encadrés, souvent des cadres) ont été créés en marge du programme officiel [LOSCH, 1983]. Un deuxième programme, PVSE 2, prévoit la plantation dans le Sud-Est d'une nouvelle tranche de 3.500 ha, entre 1984 et 1987, 100 ha devant par ailleurs être réalisés dans le Bas-Cavally.

Comme les plantations de palmiers à huile, les parcelles villageoises d'hévéas doivent être localisées sur le pourtour - dans un rayon de 25 km - des blocs industriels assurant la majeure partie de l'approvisionnement de l'unité de transformation.

A fin 83, les plantations villageoises représentent 3.732 ha sur les 42.052 ha d'hévéas plantés (5). Le Fian Directeur Hévéa [Min. Agri, 1982] prévoit toutefois qu'en 1990 ces plantations villageoises représenteront 22 % des superficies plantées (78.528 ha) et propose en outre la promotion d'un secteur de 'petites et moyennes entreprises hévéicoles' (PME-Hévéa) de 25 à 150 ha (3.000 ha prévus), dans le même esprit que la création des PMEA 'Palmier' dont il a été question précédemment.

#### 2.4. Production industrielle et petite production d'ananas

Deux types de cultures d'ananas sont actuellement pratiquées en Côte d'Ivoire : la culture de l'ananas destiné à la conserverie, transformé localement en tranches et en jus, et celle de l'ananas destiné à l'exportation pour la consommation en frais sur le marché européen.

La production de l'ananas de conserve est lancée en Côte d'Ivoire dans les années 50. Des trois conserveries qui s'installent alors, l'une, la COLFRA, cesse ses activités en 1964; la SALCI installée à Ono et la SAFCO implantée à Tiassalé vont constituer les deux pôles de développement de la culture de l'ananas en Côte d'Ivoire. En 1970, une nouvelle conserverie, la SIACA, ouvre ses portes à Bonoua, renforçant la prépondérance du secteur Est-Comoé dans la production de l'ananas de conserve (6).

La SAFCO usine la production de ses propres plantations ainsi que celle de petits planteurs regroupés au sein d'une structure coopérative, la COBA.

Jusqu'en 1982, la SIACA est uniquement approvisionnée par la Société Coopérative Agricole de Bonoua (700 planteurs en 1980). La reconversion de la SOCABO dans la production d'ananas pour l'exportation en frais conduit ensuite la SIACA à créer ses propres plantations.

La SALCI, installée à ONO en 1949, vulgarise dès 1954 la culture de l'ananas de conserve chez des petits producteurs de la région. En 1969, l'encadrement est confié à la SODEFEL (Société d'Etat pour le Développement de la production des Fruits et Légumes en Côte d'Ivoire) qui vient d'être créée, la production étant toujours usinée par la SALCI (qui continue également à encadrer directement quelques plantations près d'ONO). A partir de 1977, les planteurs - entre 1.000 et 2.000, selon les années - sont organisés par la SODEFEL en Groupements à Vocation Coopérative, sur des blocs de culture mécanisée.

La production d'ananas de conserve connaît une progression remarquable jusqu'à la fin des années 70, passant de 11.816 à 172.291 tonnes de fruits entre 1960/61 et 1975/76. Toutefois, la production régresse à partir du début des années 80. La crise qui affecte à partir de cette époque le secteur de l'ananas de conserve s'explique à l'origine par le dumping opéré à la fin des

années 70 par la Thaïlande, dans un contexte de surproduction mondiale conjoncturelle. Les cours remontent dès 1979 mais les usiniers, confrontés à de sérieuses difficultés de gestion, ne parviennent pas à profiter de ce redressement, d'autant que la crise s'est étendue au niveau de la production agricole villageoise. Ainsi, la production des plantations villageoises encadrées par la SODEFEL (et pour quelques-unes, par la SALCI), passe entre 1979/80 et 1982/83 de 21.000 à 9.260 tonnes (7). L'ensemble de la production ivoirienne régresse dans le même temps de 167.200 à 47.329 tonnes.

A l'origine, la Côte d'Ivoire semble donc se spécialiser dans la culture de l'ananas de conserve, la production d'ananas pour l'exportation en frais étant contrôlée par des planteurs européens établis en Guinée. Toutefois, la rupture en 1953 des relations entre la Guinée et la France a pour effet le transfert en Côte d'Ivoire de l'activité "ananas d'exportation", avec l'installation de planteurs français venus de Guinée. Après un démarrage timide, cette production - réalisée dans le cadre d'une agriculture d'entreprise - connaît une progression rapide, passant de 2.100 tonnes en 1960/61 à 95.346 tonnes en 1981/82.

La forte croissance des tonnages exportés a eu deux conséquences, l'apparition d'un risque effectif de surproduction, principalement depuis les années 80, et une dégradation de la qualité d'une partie des fruits exportés, préjudiciable à l'image de marque de l'ananas de Côte d'Ivoire en Europe.

Cette évolution s'expliquerait en partie par le développement de la culture à l'Est-Comoé. Auparavant, la production de l'ananas pour l'exportation en frais était localisée principalement dans les régions de Yamoussoukro, Divo, Tiassalé, Sikensi et Agboville. La région de l'Est-Comoé était normalement réservée à la culture de l'ananas de conserve. La production d'ananas-export y était interdite, le Ministère de l'Agriculture refusant - sauf exceptions - d'accorder des autorisations de création de plantations dans la région, les conditions climatiques étant peu favorables à une production de fruits répondant aux normes de qualité pour l'exportation (mauvaise coloration des fruits sans utilisation d'éthrel, du fait d'un ensoleillement insuffisant)(8). A partir de la fin des années 70 la règle n'est plus appliquée, de nombreuses autorisations étant accordées. La production est presque multipliée par trois en l'espace de 6 ans (5.340 tonnes en 1976, 15.988 en 1982), les plantations se poursuivant à un rythme accéléré.

Un élément marquant de cette dynamique, qui fait entrer la production d'ananas pour l'exportation en frais dans notre champ d'investigation, est l'apparition à l'Est-Comoé d'un secteur de petite production villageoise de sous-traitance, production achetée et exportée par des planteurs "officiels" disposant d'un code d'exportation. Ce secteur, né d'une pratique illicite, est totalement ignoré par les statistiques agricoles.

Pour conclure, on soulignera les traits marquants de la diversification des cultures de rapport en zone forestière et en premier lieu la *faible importance de ces spéculations*, en valeur relative, à l'échelle de la zone forestière :

- En 1983, les caféières et cacaoyères représentaient environ 93% des superficies consacrées aux cultures de rapport (tableau A1, annexe 1). Le palmier à huile sélectionné, le cocotier "PALMINDUSTRIE" et l'hévéa occupaient 171.000 ha - dont 51.600 en plantations villageoises - sur 2.904.000 ha.

- En 1974, on estimait le nombre des producteurs de café et de cacao à respectivement 337.000 et 187.000 planteurs... que l'on peut comparer aux 8.600, 2.000 et 1.100 planteurs villageois de palmiers à huile, de cocotiers et d'hévéas.

- La part relative des cultures autres que le caféier et le cacaoyer dans la valeur "bord-champ" des productions reste nettement inférieure à celle du café et du cacao : 20,5% pour 79,5% (tableau A2, annexe 1).

- Les cultures qui nous intéressent ici (palmier, cocotier, hévéa, ananas) intervenaient en 1983 pour 10,5% de la valeur des exportations de produits agricoles bruts ou transformés, le caféier et le cacaoyer pour 79,4% (tableau A3, annexe 1).

Cependant leur importance à l'échelle régionale peut être plus marquée, du fait de la concentration des "cultures de la diversification" dans le sud de la zone forestière où elles trouvent des conditions climatiques et pédologiques favorables.

En deuxième lieu, la diversification se traduit par l'apparition d'une *nouvelle forme d'économie de plantation villageoise* associant les unités de production à des complexes agro-industriels, dans le cadre d'une agriculture intégrée et encadrée.

### 3. OBJECTIFS D'UNE RECHERCHE SUR LA DYNAMIQUE DES SYSTEMES PRODUCTIFS AGRICOLES VILLAGEOIS EN ZONE DE DIVERSIFICATION DES CULTURES, SOUS CONTRAINTE FONCIERE

Les perspectives de blocage de la dynamique caractéristique du modèle dominant d'économie de plantation villageoise et l'apparition d'opportunités de diversification des cultures de rapport ont semblé de nature à justifier l'engagement d'une recherche dans une région ayant connu une mutation importante de l'économie agricole, avec l'introduction de spéculations nouvelles dans le cadre d'une agriculture contractuelle et dans un contexte de forte contrainte foncière. L'analyse des stratégies économiques différentielles des producteurs sous des contraintes, tant en main-d'oeuvre qu'en terre, inégalement réparties, et face à un éventail d'opportunités de diversification ou de spécialisation d'autant plus ouvert que la proximité de marchés urbains peut induire le développement d'une production vivrière destinée à la vente, devrait s'avérer riche d'enseignements. De plus, la situation concrète étudiée représente une voie d'évolution possible de l'agriculture ivoirienne, même si elle ne préfigure pas ce que sera l'agriculture à l'échelle de l'ensemble de la zone forestière à l'horizon 2000. La proximité de complexes agro-industriels constitue en effet une condition nécessaire à l'adoption de cultures de rapport dont la production demande une transformation rapide ou présente des coûts de transport élevés; de plus, les caractéristiques originales de la Basse-Côte incitent à la prudence quant aux généralisations à l'ensemble de la zone forestière des études qui y sont conduites (9).

Ceci nous amène à formuler un certain nombre d'interrogations relatives aux divers composants du système productif. La forme énumérative adoptée pour l'énoncé de ces interrogations ne doit pas masquer que ce sont avant tout les interactions entre les divers phénomènes mis en évidence qui contribueront à éclairer la logique de l'économie agricole étudiée.

La diversification des cultures pose le problème du devenir du *système de culture* intégré caractéristique du modèle dominant d'économie de plantation. Y-a-t-il substitution ou diversification des cultures de rapport, à l'échelle des unités de production ? Quelle est l'importance économique et spatiale des cultures d'introduction récente relativement aux anciennes spéculations ? La

diversification est-elle générale ou se limite-t-elle à une strate particulière de producteurs? Quelle est la place des cultures vivrières au sein du système de culture quand le processus d'extension continue des plantations se trouve bloqué?

L'étude des *systèmes de production* pourrait révéler une mutation de l'économie agricole plus profonde que ne le laisserait supposer la simple diversification des cultures. Trois éléments pourraient être plus particulièrement caractéristiques de cette mutation. L'intensification du système de production (l'augmentation de l'utilisation des facteurs de production autres que la terre), l'augmentation sensible et la modification de la structure des coûts de production. On considère en effet généralement que la contrainte foncière induit un processus d'intensification de la production. Parallèlement, la raréfaction de l'offre de main-d'oeuvre et l'augmentation de la demande en main-d'oeuvre susceptible d'être induite par un processus d'intensification du système de production pourraient conduire à une augmentation des charges salariales des planteurs. D'autres facteurs pourraient concourir à la hausse et à la monétarisation des coûts de production, tels l'augmentation de la consommation d'intrants industriels, la réduction de l'autoconsommation (si la production vivrière ne couvre plus les besoins de la cellule familiale) et la généralisation d'un 'coût foncier': en situation de blocage foncier la terre ne constitue plus une ressource abondante et gratuite; un marché foncier pourrait apparaître et la pratique des achats et des locations de terre se développer.

L'analyse du *système d'exploitation* s'intéressera en premier lieu aux modalités d'accès aux ressources productives. La saturation foncière devrait favoriser le développement des transactions sur la terre, la raréfaction de la main-d'oeuvre et la hausse des rémunérations (si elles sont confirmées) pourraient favoriser l'apparition d'une agriculture familiale, en marginalisant l'apport du travail extérieur à la cellule domestique. L'augmentation de la consommation d'intrants pourrait marquer le passage à une agriculture intégrée à l'économie monétaire non seulement par ses ventes mais également par ses achats. En deuxième lieu, on s'intéressera à la détention du pouvoir de décision au sein de l'unité de production. On s'interrogera en particulier sur l'autonomie réelle du producteur agricole vis-à-vis des structures d'encadrement responsables de l'introduction de nouvelles spéculations.

Le champ d'investigation, tel qu'il vient d'être défini, est vaste; aussi les analyses proposées ne pourront-elles pas être aussi approfondies qu'on aurait pu le souhaiter. Ce travail doit être considéré comme une phase "exploratoire" et on ne peut que souhaiter qu'il ouvre la porte à des études plus spécifiques.

## II. TERRAINS

### 1. CHOIX DE LA REGION ET DES VILLAGES ENQUETES

Les critères de sélection retenus pour le choix de la région d'étude ont été dictés par les objectifs de la recherche : existence d'une contrainte foncière, dont un révélateur était la disparition totale de la forêt; café ou cacao comme principales productions antérieures; opportunités de diver-

sification des cultures villageoises de rapport.

La région située en Basse-Côte, à l'est de la Comoé, présentait à cet égard une potentialité maximale de diversification, avec l'implantation de complexes agro-industriels qui ont favorisé la création de plantations villageoises "satellites" des plantations industrielles : plantations villageoises de palmiers à huile, de cocotiers, d'hévéas et d'ananas de conserve. De plus, l'attribution de codes d'exportation à des planteurs de la région, depuis le début des années 80, a eu pour effet l'essor spectaculaire de la culture de l'ananas-export.

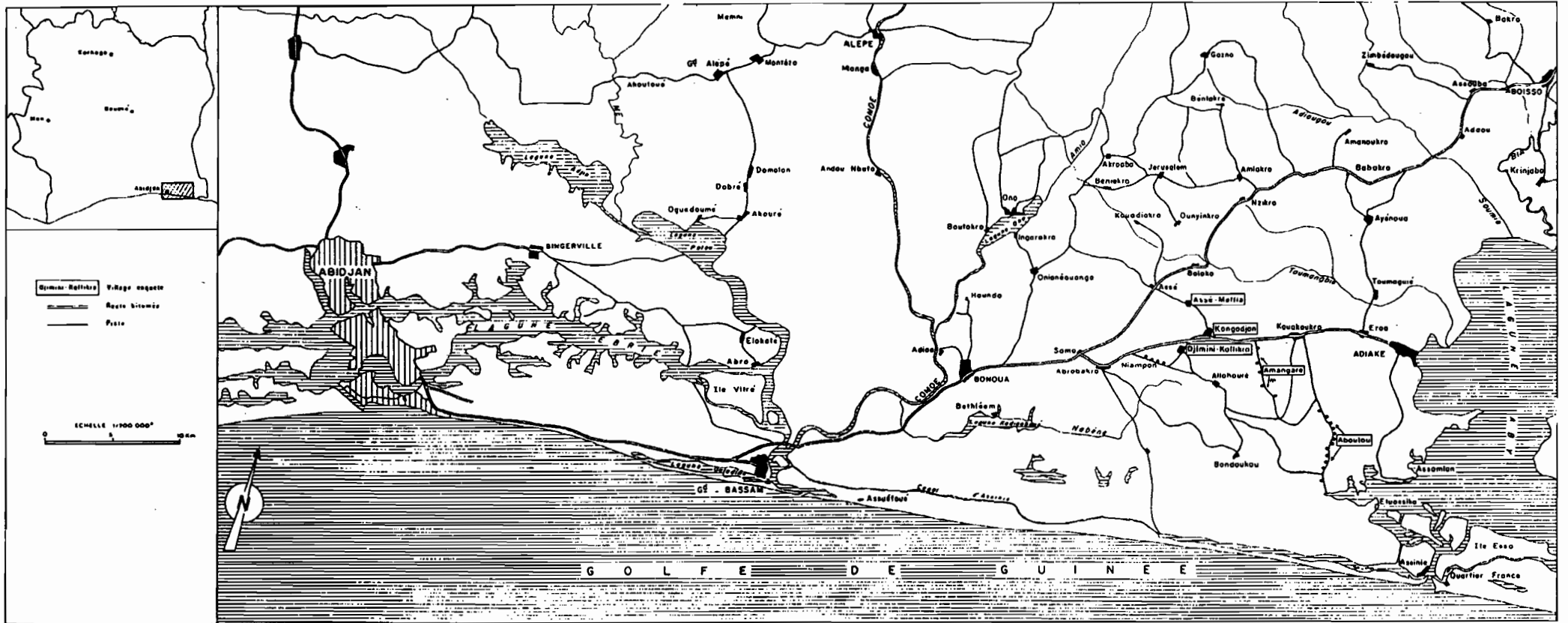
Le choix de la zone de travail, puis du principal village étudié, a été opéré sur la base des données des sociétés de développement et de tournées effectuées sur le terrain. En effet, les informations sur l'Est-Comoé provenant de sources statistiques ou d'études socio-économiques sont parfois dépassées, d'une fiabilité souvent relative et surtout restent à un tel niveau d'agrégation spatiale qu'elles ne sont guère utilisables à une échelle locale.

Dans un premier temps a été sélectionné l'axe Samo-Adiaké (cf. carte 2) qui répondait plus particulièrement aux critères retenus. Il s'agit d'une région agro-écologiquement homogène (relief peu vallonné, sables tertiaires), peuplée en majorité par des allogènes ivoiriens et étrangers, voltaïques et maliens principalement. Le long de cet axe, le choix du village devant faire l'objet de l'étude monographique (cf. infra) a été guidé par la localisation des blocs de culture de la SODEFEL, afin d'élargir au maximum la gamme des opportunités de diversification qui s'offrent aux producteurs. Quatre blocs y sont implantés : à Samo, Djimini-Koffikro, Aboutou et Adiaké. Adiaké et Samo étaient trop peuplés pour faire l'objet de l'étude monographique (5.963 et 1.693 habitants en 1975); Aboutou ne correspond pas à un village mais à une succession de campements égrenés le long de la piste conduisant à Assinie. Djimini-Koffikro, village d'allogènes d'un millier d'habitants situé à mi-chemin entre Bonoua et Adiaké, répondait à l'ensemble des critères : la forêt y a disparu depuis plusieurs décennies; la diversité des cultures de rapport pratiquées est particulièrement marquée : caféier, cacaoyer, palmier à huile, cocotier sélectionné, cocotier "local", ananas de conserve, ananas-export, manioc.

Quatre autres villages ont été enquêtés ultérieurement, choisis en fonction de leur composition ethnique, des cultures qui semblaient dominantes et de l'importance de leur peuplement (on reviendra sur les raisons du choix de ces critères) : Kongodjan, Assé-Maffia, Amangare et Aboutou (10).

On n'insistera pas sur la présentation du milieu naturel (relativement homogène) dont on ne dégagera que les éléments essentiels [cf. J.M. AVENARD et coll., 1971]. Le climat de la basse Côte d'Ivoire est caractérisé par une grande saison sèche de décembre à mars-avril, une grande saison des pluies en mai et juin, une petite saison sèche de juillet à septembre et une petite saison des pluies en octobre et novembre. En moyenne, on enregistre 2 000 mm de pluviométrie annuelle. Les sols se sont développés sur des sables tertiaires, pauvres en argile (10%) et en matière organique. Il semble toutefois que le terroir d'Aboutou, plus méridional, marque une transition vers des sols de plus médiocre qualité (à dominante de sables quaternaires ?). Le relief est peu marqué et on note l'absence de réseau hydrographique, qui expliquerait la mise en valeur tardive de la région.





## 2. DIVERSITE ETHNIQUE DANS UNE ANCIENNE ZONE PIONNIERE

### 2.1. A l'origine, un "no man's land"

Les cinq villages enquêtés se trouvent sur les marges de l'ancien royaume Agni du Sanwi, en territoire vassal Eotilé et non loin du pays Abouré (la carte des groupes constitutifs du Sanwi est présentée en annexe 2).

Les Eotilé, peuple de pêcheurs, sont, avec les Agoua, les premiers occupants historiques du royaume du Sanwi. A l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, leurs établissements, écrit ROUGERIE [1957], jalonnent les rives des lagunes Aby et Tendo, tandis que l'intérieur des terres semble délaissé.

Le royaume du Sanwi est bâti entre 1740 et 1823 par des Agni venus du nord, issus du grand groupe Akan. Les Agni assimilent alors les Agoua, étendent leur souveraineté sur les Eotilé, les Essouma et les Nzima, contrôlant ainsi politiquement des régions qu'ils ne peuplent pas. Les contrées occidentales du royaume restent inoccupées : *"le royaume est entouré de toute part de marches désertes, l'isolant de ses voisins (...). Ce ne sont pas des espaces peu exploités, pas même des terrains de parcours, le pays est entièrement abandonné à la forêt"* [ROUGERIE, op.cit. p.140]. Seuls les bords des lagunes sont peuplés par les Eotilé et les Essouma. La marche sud-ouest du royaume isole ce dernier du pays Abouré. Les Abouré seraient arrivés de l'est, repoussés par les Nzima avant la constitution du royaume du Sanwi. Installés dans un premier temps autour d'Adiaké par les Eotilé, ils auraient été déplacés par ces derniers vers l'ouest - mais toujours en pays Eotilé - à la suite d'une nouvelle pression nzima. La défaite des Eotilé devant les Agni aurait conduit les Abouré à progresser encore davantage vers l'ouest et à s'établir dans la région de Bonoua.

Selon DUPIRE [1960], les contrées de l'ouest du royaume Agni commencèrent à être occupées durant l'exode des Agni vers la Gold Coast, entre 1913 et 1917. Les infiltrations se firent d'abord par la piste Bonoua-Aboisso. Elles prirent une importance sensible, à l'échelle régionale, à partir de 1935. Ainsi le rapport politique établi par le responsable de la subdivision en 1939 note-t-il... *"la subdivision est pleine d'immigrés qui, venus du nord comme manoeuvres, ont installé ensuite des plantations personnelles"* [Archives de la sous-préfecture d'Adiaké, non classées]. ROUGERIE et DUPIRE soulignent la pression exercée par les Abouré, plus particulièrement dans la petite région qui nous intéresse.

Le phénomène migratoire, qui concerne de nombreuses ethnies de Côte d'Ivoire ainsi que des étrangers (Voltaïques, Maliens), présente une intensité particulière après la seconde guerre... *"En 1954, Koffikro [village situé à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Djimini-Koffikro] était passé en cinq ans de 355 à 733 habitants et les campements de Beniakré et de Brahimakro respectivement de 86 à 249 et de 68 à 250 ! Si l'on s'enfonçait vers le nord-ouest par la sente devenue piste de traite, on se trouvait véritablement dans un Far-West. La forêt cédait de toutes parts devant les fronts de culture; les abattis, les brûlis, les jeunes arbustes s'enchevêtraient; des cases s'édifiaient; 21 groupes ethniques étaient représentés sur quelques kilomètres carrés, des Gagou de la vieille forêt éburnéenne aux Togolais, aux Sénégalais et aux gens de la falaise de Bandiagara !"* [ROUGERIE, op. cit. p.125].

Entre 1920 et 1953 le nombre d'étrangers au royaume est ainsi multiplié par 30, passant de 352 à 10565 [ROUGERIE, op. cit., p. 150]. L'intensité des migrations est particulièrement sensible à partir de 1947, le recensement de 1946 ne mentionnant que 3.956 étrangers.

## 2.2. Djimini-Koffikro, un peuplement composite

Le village de Djimini-Koffikro a été fondé vers 1920 par une première vague de migrants abouré, agni et baoulé, s'installant à l'occasion de l'ouverture de la piste reliant Bonoua à Adiaké dans une région jusqu'alors inexploitée et non contrôlée par les Agni de Krinjabo ou les Abouré de Bonoua. On ne comptait qu'un seul Djimini parmi les fondateurs, mais, parlant correctement le français, il était envoyé par les villageois à chaque convocation de l'autorité coloniale qui dès lors baptisa le village de son nom - Koffi - et de son appartenance ethnique (le suffixe *kro* désignant le village dans les langues du groupe Akan). Le premier migrant voltaïque, d'ethnie sénoufo, arriva en 1933. Il fonda un campement de culture à quelques kilomètres de Djimini-Koffikro, Kongodjan ("champ lointain"), où allèrent s'installer certains des Dioula (11) et Sénoufo voltaïques qui arrivèrent par la suite. Actuellement, le village de Kongodjan est autonome. Une deuxième vague de peuplement est constituée, depuis les années 70, par l'arrivée de Voltaïques et de Maliens attirés par le développement de la culture de l'ananas.

La population permanente était de 990 habitants en début d'année 1983 : 307 hommes, 244 femmes, 439 enfants (moins de 15 ans)(12).

Les conditions historiques de la création et du peuplement de Djimini-Koffikro expliquent les caractéristiques très marquées de son peuplement.

### a) *Diversité ethnique, diversité des structures démographiques*

Un habitant de Djimini-Koffikro sur deux est étranger et on a dénombré dans le village des ressortissants de seize ethnies ivoiriennes. Trois groupes ethniques ou nationaux dominent nettement : les Baoulé, les Maliens et les Voltaïques. Abouré et Agni, qui sont en fait les villageois dont l'aire d'origine est la plus proche (le village ne comptant aucun Essouma ou Eotilé), sont nettement minoritaires.

Tableau 1 : Répartition de la population de Djimini-Koffikro, par ethnies ou nationalités

IVOIRIENS		ETRANGERS	
Abouré	4%	Ghanéens	3%
Agni	7%	Maliens	20%
Baoulé	20%	Voltaïques	22%
* Ivoiriens du Nord (a)	12%	Autres étrangers (c)	5%
Autres Ivoiriens (b)	7%		
Total	50%	Total	50%

a) Sénoufo, Lobi, Tagbana, Dioula.

b) Nzima, Attié, Adioukrou, Wobé, Dida, Gouro, Yacouba, Guéré, Ebrié.

c) Mauritaniens, Guinéens, Togolais, Béninois, Nigériens, Nigériens.

L'analyse de la répartition de la population par classes d'âge (cf. tableau A4, annexe 1, et graphique A2, annexe 2) révèle sa jeunesse : 45 % de la population a moins de 15 ans, 80%, moins de 35 ans; 7% seulement des habitants ont plus de 50 ans.

Des différences sensibles dans la structure démographique apparaissent si on affine l'observation à l'échelle des groupes ethniques ou nationaux; l'établissement des pyramides des âges pour les trois principaux groupes, présentées en annexe 2, permet de visualiser ces différences. On soulignera le

poids sensible des moins de 15 ans chez les Maliens, la dominante féminine chez les Baoulé et, à l'inverse, un très net déséquilibre du sexe-ratio chez les Voltaïques, enfin, une distribution de la population masculine par classes d'âge favorable aux Voltaïques (85% d'entre eux ont entre 15 et 45 ans, contre 68 % chez les Baoulé et 70% chez les Maliens).

Cette diversité des structures démographiques résulte de la composition des cellules familiales, sur laquelle nous reviendrons, elle-même étroitement conditionnée par l'articulation de deux flux migratoires sur Djimini-Koffikro, l'un positif, l'autre négatif.

b) *Djimini-koffikro, village de migrants*

33 % des hommes et 78% des femmes adultes qui habitent le village n'y sont pas nés. Ces chiffres masquent de fortes disparités selon l'ethnie ou la nationalité :

Tableau 2 : Nombre d'adultes natifs de Djimini-Koffikro, pour 100 individus résidant dans le village

	Abouré	Agni	Baoulé	Iv. du Nord	Autres Iv.	Voltaïques	Maliens	Ghanéens	Autres Etrang.
Hommes	22	63	56	12	3	6,5	13	0	5
Femmes	13	67	43	19	8	3	2	0	29 (a)

(a) 7 individus seulement.

Ces chiffres font bien apparaître le fait que Djimini-Koffikro est un village peuplé d'immigrés et l'antériorité de l'arrivée des groupes baoulé, agni et abouré. Pour ces derniers, le pourcentage relativement faible de natifs s'explique par la proximité de la zone d'origine, Bonoua restant le cœur de la vie sociale des Abouré.

Une comparaison avec les recensements effectués en 1956 et 1961 est intéressante [sources : archives de la sous-préfecture d'Adiaké]. Les chiffres qui suivent ne concernent que la population âgée de plus de 15 ans. On a regroupé sous une même rubrique, 'Dioula', tous les originaires du Nord dont on a pu vérifier qu'ils n'étaient pas voltaïques. Les recensements nominatifs de la population effectués en 1956 et en 1961 n'ont pu être complètement exploités du fait du manque d'informations sur certains des individus recensés : la 'mémoire collective' de Djimini-Koffikro est défaillante, en l'absence de cohésion sociale et d'histoire commune; l'appel aux "vieux" des différentes communautés a ainsi laissé subsister des lacunes dans l'information. De plus, il arrive que le nom sous lequel est connu un individu dans le village ne soit pas le nom porté sur les pièces d'identité, ce qui rend plus malaisé encore son identification... près de 30 ans plus tard. Pour permettre la comparaison, les manoeuvres agricoles - qui n'étaient pas mentionnés dans les précédents recensements - ont été exclus des données collectées en 1983.

Tableau 3 : Résultats comparés des recensements de la population (1956, 1961 et 1983)

	Abouré	Agni	Baoulé	Dioula	Voltaïqu.	Divers	Total
1956	3	26	80	27	4	8	148
1961	4	54	116	29	16	19	238
1983	16	40	120	140	109	70	495

Il ne saurait être question d'expliquer l'évolution groupe par groupe, mais on note des dynamiques nettement différenciées: relativement à 1956, le nombre des Baoulé et des Agni est multiplié en 1983 par 1,5, celui des Dioula par 5, des Voltaïques par 27 et des "divers" par 9.

Parallèlement au courant migratoire positif amorcé et alimenté au début du siècle par des Ivoiriens du centre du pays et de la zone forestière, puis relayé par des immigrants venus principalement des savanes septentrionales de Côte d'Ivoire, de Haute-Volta et du Mali, est apparu un courant migratoire négatif qui a revêtu et revêt deux formes principales.

La migration définitive du planteur et de sa famille vers d'autres régions, en quête de forêts disponibles, ou vers son village d'origine. Ce phénomène, apparu dès les années 50, n'est guère quantifiable. Tout au plus peut-on noter que sur 69 planteurs identifiés recensés en 1956, 13 sont partis par la suite sans que l'on puisse différencier le retour vers le village d'origine ou la recherche de nouvelles forêts.

La deuxième forme que revêt le courant migratoire négatif est constitué par un *exode rural* qui touche en particulier les natifs scolarisés de Djimini-Koffikro. Ce flux a pu être quantifié - du moins approximativement - dans la mesure où une partie de la famille reste au village (cf. tableau A5, annexe 1). Chez les hommes, le nombre des émigrants natifs de Djimini-Koffikro est égal ou supérieur à celui des résidents natifs du village pour tous les groupes, Maliens et dans une faible mesure Voltaïques mis à part. Chez les femmes, deux groupes se distinguent: les Agni et Baoulé, pour lesquelles le nombre de natives de Djimini-Koffikro restant au village est nettement plus important que celui des migrantes, et les femmes des autres ethnies ou nationalités, pour lesquelles le nombre de migrantes excède le nombre de natives de Djimini-Koffikro qui y demeurent. Ces différences sont éclairées par les caractères relativement spécifiques du groupe dioula: moindre taux de scolarisation, forte autorité de l'ainé de la famille sur les individus qui dépendent de lui, stratégies matrimoniales axées sur la région d'origine [LANCON, 1984].

En définitive, deux principaux flux migratoires s'articulent sur Djimini-Koffikro ces dernières années: un flux positif constitué par l'arrivée de Voltaïques et de Maliens, un flux négatif formé par le départ vers les villes de Baoulé, qui conservent toutefois des attaches familiales à Djimini-Koffikro. On aura noté l'absence de participation des Ivoiriens originaires du Centre et de la zone forestière du pays aux derniers flux migratoires positifs. Ce phénomène peut être mis en parallèle avec l'épuisement des réserves foncières à Djimini-Koffikro et avec l'ouverture de nouvelles régions à l'économie de plantation (Centre-Ouest, puis Sud-Ouest).

#### c) Importance des activités agricoles et non agricoles à Djimini-Koffikro

Lors du recensement réalisé en début d'année 1983, 53 des 255 chefs de famille avaient une activité autre que celle de responsable d'unité de production ou de manoeuvre agricole: 23 commerçants (bouchers, petits commerces de détail, de vente de pagnes...), 3 artisans, 10 salariés de sociétés de développement, 5 instituteurs, 3 conducteurs de véhicules et 9 prostituées. Des spécialisations ethniques apparaissent, ainsi le commerce est aux mains des "Autres Etrangers" (Mauritaniens, Nigériens), les "Autres Ivoiriens" sont surtout salariés du secteur public et para-public et "le plus vieux métier du monde" est du ressort exclusif des Ghanéennes. L'importance de ces activités est révélatrice du rôle de "village-centre" joué par Djimini-Koffikro.

Les activités agricoles directement productives occupaient à titre principal 202 chefs de famille : 146 responsables d'unités de production - parfois manoeuvres à temps partiel - et 56 manoeuvres (sans autre activité).

Cette présentation succincte du peuplement de Djimini-Koffikro conduit à souligner quatre points, relativement aux objectifs de la recherche présentée ici. Djimini-Koffikro est un village de migrants, sans cohésion sociale fondée sur le facteur ethnique ou sur une histoire commune. L'hétérogénéité de sa population et le caractère récent de la mise en valeur de la région tendent à faire perdre de son importance à l'analyse de l'organisation sociale 'traditionnelle'. L'étude des conditions du peuplement de Djimini-Koffikro sera déterminante pour la compréhension des conditions actuelles de la production agricole, en particulier du système foncier. La dichotomie allochtones/autochtones, caractéristique de la zone forestière, n'apparaît pas, en l'absence de véritables autochtones. L'époque d'arrivée dans le village, fortement corrélée avec le critère d'origine ethnique, constituera un élément fondamental pour l'analyse de la stratification économique du milieu villageois. Enfin, l'existence d'un double flux migratoire incite à prêter une attention particulière à l'incidence de la structure de la population active sur les systèmes productifs. Cette incidence pourrait s'exercer d'une part, par le jeu de la composition de la force de travail des unités de production et de l'offre de main-d'oeuvre salariée; d'autre part, par le biais d'éventuels transferts monétaires effectués par les originaires du village qui travaillent en ville et peuvent apporter une aide financière à leur famille, ou investir dans l'agriculture par la création de plantations financées grâce à des revenus extra-agricoles.

### 2.3. Autres villages enquêtés : des situations différenciées

Les quatre autres villages enquêtés (villages - Assé-Maffia et Kongodjan - ou "chapelets de campements" - Amangare et Aboutou) sont d'une moindre importance que Djimini-Koffikro : lors des enquêtes, on a recensé 230 habitants à Kongodjan, 181 à Assé-Maffia, 264 à Amangare et 206 à Aboutou.

Comme Djimini-Koffikro, il s'agit de villages de migrants, mais de création plus récente : la fondation de Kongodjan remonte à 1933, celle d'Assé-Maffia aux environs de 1935, celle d'Aboutou à 1941 et celle d'Amangare à 1947. A l'exception d'Assé-Maffia, l'installation des nouveaux venus a suivi l'ouverture de voies de communication : piste Bonoua-Adiaké dans les années 20 (Kongodjan), pistes ouvertes par des exploitants forestiers dans les années 40 (Amangare et Aboutou). A travers l'étude de ces villages, on retrouve bien le mouvement de ruée sur la forêt noire, de frénésie de création de plantations, qui, amorcé dans les années 20, affecte particulièrement le sud-ouest du Sanwi après la deuxième guerre et l'abolition du travail obligatoire. On trouve trace de ce mouvement, pour la petite région qui nous intéresse, dans le rapport d'activité politique établi en 1952 par le responsable de la subdivision d'Adiaké : *"On constate (...) l'installation définitive d'étrangers planteurs de races baoulé, abouré, wobé, gourou, etc... dans la région comprise entre Adiaké et la route N'ganda N'ganda et la limite des subdivisions d'Adiaké et de Grand-Bassam et aussi au nord de la baie d'Ebobo (lagune Aby)"*(13). [Sources : archives non classées de la sous-préfecture d'Adiaké].

Le peuplement de deux de ces villages de pionniers a été dès l'origine pluri-ethnique (on fait référence ici à l'ethnie des planteurs), comme celui de Djimini-Koffikro : Assé-Maffia (Abè, Attié, Abouré) et Aboutou (Essouma, Eotilé, Agni, Nzima, Wobé); dans les deux autres cas, il a été mono-ethnique

(Abouré à Amangare et Sénoufo à Kongodjan). Leur peuplement actuel s'avère différencié : on peut schématiser ainsi les résultats présentés dans le tableau A6 (annexe 1) concernant la population âgée de plus de 15 ans :

	Ivoiriens	Etrangers
Kongodjan	'Ivoiriens du Nord'	Voltaïques, Maliens
Assé-Maffia	Abouré, Attié, Abé	Voltaïques, Maliens
Amangare	Abouré	Maliens, Ghanéens, Voltaïques
Aboutou	Essouma, Eotilé, Nzima	Voltaïques, Ghanéens, autres étrangers.

Les villages gardent, dans une certaine mesure, la "marque" de leur fondateur puisque le groupe ethnique de ce dernier se retrouve dans tous les cas comme l'une des principales composantes actuelles - sinon la principale - de leur peuplement : le fondateur de Kongodjan était voltaïque, d'ethnie sénoufo, celui d'Amangare - l'actuel chef du village - est abouré; à Aboutou il s'agissait d'un Essouma et à Assé-Maffia, d'un Abé. L'analyse du contrôle foncier fera ressortir davantage cette marque.

### III. METHODOLOGIE

#### 1. METHODE MONOGRAPHIQUE ET ETUDES COMPLEMENTAIRES

Une première phase de la recherche a été consacrée à l'étude de l'économie agricole à l'échelle d'un village; dans une seconde phase, le champ spatial d'investigation a été étendu à d'autres villages.

L'étude d'une économie villageoise présente, pour l'économiste de la production agricole, un triple avantage. Le terroir peut constituer une "*unité fonctionnelle d'organisation et d'exploitation de l'espace rural*" [COUTY, HALLAIRE, 1980, p. 107]; cadre spatial de mise en oeuvre des ressources productives, il représente un niveau privilégié d'observation des relations existant entre unités de production et d'expression de la diversité, à l'échelle locale, des contraintes différentielles qui pèsent sur les producteurs, des opportunités qui s'offrent à eux, de leurs objectifs, de leurs stratégies de production. Enfin, les multiples recoupements qu'autorise ce cadre d'investigation améliorent la qualité de l'information. De plus, ce type d'approche requiert une "immersion" dans la vie quotidienne villageoise, qui contribue également à améliorer la qualité de l'information et peut suggérer de nouvelles hypothèses et pistes d'investigation. Cet avantage doit être particulièrement souligné dans le cas d'une recherche intervenant dans une région jusqu'alors peu étudiée, ou sur un thème restant à défricher.

En définitive, le terroir constitue une échelle d'analyse... "*assez large pour y saisir déjà les relations les plus significatives qui définissent un système agraire, assez restreinte encore pour se prêter à une étude rigoureuse, couvrant la totalité du fait rural*" [PELLISSIER, SAUTTER, 1970, pp. 24-25]. Il s'agit du meilleur observatoire du *système local d'économie de plantation*, pour reprendre l'expression de CHAUVEAU et RICHARD [1977].

On tend parfois à opposer les études qualitatives, conduites à une échelle locale, de type monographique, et les études quantitatives conduites à une

échelle régionale, de type statistique. Le projet de recherche présenté ici ne s'inscrit pas dans un tel débat, puisqu'il est marqué par le souci d'étayer l'analyse qualitative par la collecte de nombreuses données quantitatives 'locales'.

La critique majeure adressée à l'approche monographique est son manque de représentativité et, par suite, la difficulté de généraliser les observations réalisées. Soulignons d'emblée que les approches statistiques - qui, théoriquement, ne présentent pas ces limites - peuvent masquer, par la scientificité du chiffre, le problème fondamental de la qualité des observations de terrain. De plus, le risque de réductionnisme abusif est important, ces enquêtes supposant la collecte des informations sur la base d'une grille conceptuelle et d'un questionnement ne reflétant pas la complexité et la diversité des situations étudiées.

Mais revenons au problème de la représentativité du village étudié lors de la phase monographique. Les critères de sélection retenus pour le choix de Djimini-koffikro limitent, de fait, la représentativité spatiale de ce village, puisqu'on recherchait une situation relativement spécifique de diversité maximale des opportunités de diversification des cultures, liée au recouvrement des zones d'intervention de différentes sociétés de développement agricole. L'objectif était moins de répondre à un critère de représentativité régionale, que de présenter un *faisceau d'expression des stratégies paysannes* d'autant plus large que les opportunités de diversification étaient nombreuses. En d'autres termes, on visait non pas une représentativité spatiale mais une 'représentativité fonctionnelle', par l'élaboration de *modèles de fonctionnement économique* d'unités de production qui, placées dans un même contexte, se heurtent à des contraintes variables (en terre, en force de travail, en trésorerie). Ces logiques de fonctionnement peuvent se retrouver, pour certains des modèles ou des thèmes traités (évolution du système foncier, des rapports de production, intensification), dans des contextes différant *formellement* (i.e. au niveau des apparences : cultures pratiquées, etc.) de celui qui caractérisait le village étudié.

Le montage initial du programme prévoyait une extension spatiale du champ d'investigation, dans une deuxième phase de la recherche, visant à confirmer ou à infirmer le caractère général des données obtenues lors de l'étude de Djimini-koffikro, à vérifier le caractère explicatif des schémas d'analyse proposés et à fixer les limites spatiales de sa représentativité.

Ce dernier objectif révèle une contradiction du projet initial, puisqu'on cherchait à mettre en évidence la représentativité spatiale de l'étude monographique d'un village qui avait été précisément choisi sur la base de critères lui accordant une certaine spécificité. Cet objectif - qui, au demeurant, aurait supposé la mise en oeuvre de moyens d'enquête importants - n'a donc pas été maintenu. Ont été choisis, pour la deuxième phase du programme et dans une perspective inverse, des villages présentant des situations *différentes* de ce qui avait été observé lors de l'étude monographique, afin de tenter de mettre en évidence une ou des logiques profondes de fonctionnement de l'économie agricole qui transcendent cette apparente diversité. Ici encore, c'est donc plus une représentativité fonctionnelle qu'une représentativité spatiale qui était recherchée. Les critères de choix ont porté sur des éléments aisément perceptibles : composition ethnique du peuplement des villages et cultures arborées pratiquées.



## 2. UNITES DE PRODUCTION ENQUETEES

L'application aux sociétés ouest-africaines du concept d'exploitation agricole, dans son acception européenne, a été souvent critiquée : le terme confond plusieurs fonctions sociales ou économiques : résidence, production, consommation, accumulation... alors qu'elles peuvent être dissociées en milieu rural africain et relèvent souvent d'une pluralité de niveaux de décisions (cf. travaux du groupe AMIRA, articles de G. ANCEY et de J.M. GASTELLU en particulier).

La solution généralement retenue pour contourner le problème consiste à définir 'l'exploitation agricole' à partir de l'une de ces fonctions, jugée déterminante dans le contexte local étudié, les autres fonctions étant considérées comme réductibles à la première et la diversité des niveaux de décision subordonnée à un centre de décision principal. Ainsi, pour la SEDES [1967, p.11], "L'Unité Budgétaire peut être définie comme le plus petit groupe de personnes ayant un budget commun ou, tout au moins, dépendant d'un revenu principal commun. En milieu agricole, elle correspond à l'exploitation agricole." Plutôt que l'unité budgétaire, les organisateurs du recensement national de l'agriculture réalisé en 1974 ont préféré retenir l'unité foncière d'exploitation comme critère de définition : "L'exploitation s'entend de toute terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole et qui, considérée comme une unité technique, est exploitée par une personne seule ou accompagnée d'autres personnes, indépendamment du titre de possession, du mode juridique, de la taille ou de l'emplacement" (définition de la FAO).

La tendance dominante actuelle, en particulier chez les agro-économistes, est de repérer l'exploitation agricole à partir du groupe de travail et du centre de décision principal. Cette approche rejoint celle de J.M. GASTELLU, qui propose de rechercher les communautés répondant aux trois fonctions économiques fondamentales : production, consommation et accumulation. "L'exploitation agricole", "l'unité de production", la "communauté de production" est cernée, dans cette optique, à travers la mise en oeuvre et le contrôle de la force de travail. Dans un contexte de grande disponibilité foncière, l'accès à la terre reste en effet conditionné en grande partie par l'accès à la main-d'oeuvre; le critère foncier ne peut donc être pertinent pour le repérage de l'unité de production. Par contre, dans un contexte de contrainte foncière et d'augmentation de la consommation d'intrants, il convenait de repérer l'unité de production agricole non seulement à partir du groupe de travail (communauté de production), mais également à partir du foncier, non en tant que patrimoine mais en tant que ressource productive ("unité foncière d'exploitation"), et à partir des dépenses et des recettes d'exploitation ("unité budgétaire d'exploitation").

Ont ainsi été considérés comme chefs d'unités de production tous les responsables d'au moins une parcelle - en propriété ou en location - plantée en cultures arborées ou en ananas, qui assumaient les coûts de production, contrôlaient les revenus agricoles et la main-d'oeuvre employée, familiale ou salariée, eux-mêmes pouvant ne pas intervenir directement dans le procès de production. On a été conduit à définir des unités de production à structure complexe, les aides familiaux bénéficiant parfois d'une certaine autonomie, en contrôlant une culture vivrière dans une association culturelle (14) ou une parcelle autonome de cultures vivrières (15).

On s'est interrogé sur l'intérêt d'enquêter les cultivateurs qui ne pratiquent que des cultures vivrières, trois groupes de producteurs étant concernés :

- Quelques propriétaires fonciers ne disposant pas de plantations arborées ou d'ananas lors de la réalisation des enquêtes; ces cas n'ont pas été

exclus de l'analyse.

- Des commerçants, artisans, salariés du secteur public (instituteurs, agents de sociétés de développement), résidant en milieu villageois et qui empruntent ou louent une parcelle pour y pratiquer des cultures destinées principalement à leur autoconsommation, mais pouvant également donner lieu à des flux commerciaux. Ces 'unités de production' n'ont pas été prises en compte par l'étude, sauf quant à leur incidence sur le fonctionnement du système foncier.

- Des manoeuvres agricoles cultivant à temps partiel des produits vivriers. En général, ces manoeuvres ne sont pas considérés comme responsables d'unités de production dans les études consacrées à la zone forestière ivoirienne, du fait de leur modalité d'accès à la terre : *"Leur tenure est toujours précaire: et s'ils cultivent en propre un champ de vivriers, c'est sur une terre prêtée par leur patron. Ou'ils quittent leur employeur et ils perdent le champ. Leur statut n'est donc pas celui d'un exploitant indépendant, mais d'un salarié qui reçoit l'usufruit temporaire d'un lopin de terre à titre de salaire en nature"*. [CHALEARD, 1979, p.123]. Les organisateurs du recensement national de l'agriculture avaient adopté une attitude identique pour le choix des unités statistiques à enquêter [Ministère de l'Agriculture, 1975].

Cependant il peut arriver - et c'est le cas à Djimini-Koffikro - que des manoeuvres louent une ou plusieurs parcelles pour y pratiquer des cultures vivrières ou celle de l'ananas. Dans ce cas, l'autonomie du cultivateur-manoeuvre est effective, même si la pérennité de son exploitation n'est pas assurée, du fait de l'instabilité fréquente de ces producteurs. Lors de l'étude réalisée à Djimini-Koffikro, on a donc considéré ces manoeuvres comme étant responsables d'unités de production, quelles que soient les conditions d'accès à la terre. Ces cas ont été exclus de l'analyse dans les autres villages enquêtés, où les locations de terre par les manoeuvres sont exceptionnelles et les prêts de terre par les employeurs plus fréquents.

Au total, ont été enquêtées 308 unités de production : 180 à Djimini-Koffikro, 19 à Kongodjan, 38 à Assé-Maffia, 37 à Amangare et 34 à Aboutou.

### 3. SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES

Les méthodes d'enquête utilisées à Djimini-Koffikro et dans les autres villages ont été différentes. L'étude monographique ayant donné lieu à la combinaison de plusieurs techniques de collecte des informations, alors que dans les quatre autres villages, on a simplement employé des questionnaires à passage unique.

#### 3.1. Système de collecte des données à Djimini-Koffikro

La problématique suggérait deux axes complémentaires de recherche, la description et la compréhension du fonctionnement et de la dynamique actuelle des systèmes productifs agricoles à Djimini-Koffikro, et l'étude des conditions de la mutation qui s'est opérée à partir des années 60. Pour le recueil des informations d'ordre historique (reconstitution de l'histoire du peuplement du village, de la première phase de mise en valeur, de la dynamique foncière) on s'est appuyé essentiellement sur des entretiens avec les planteurs, l'exploitation des archives de l'époque coloniale s'étant avérée déce-

vante à l'échelle retenue. Outre l'observation directe que rendait possible un séjour prolongé dans le village, le recueil des informations relatives au contexte actuel et aux conditions de la production agricole requérait deux techniques de collecte : des entretiens semi-directifs visant à appréhender, en termes plutôt qualitatifs, la logique du fonctionnement des systèmes agricoles; des enquêtes par voie de questionnaires et de mesures qui systématisaient le recueil des données et, si nécessaire, les quantifiaient.

*La fréquence de passage des questionnaires* était variable selon le phénomène étudié : enquêtes à passage unique, pour saisir les données de structure (composition de la population villageoise, système foncier, parcellaire); enquêtes à passages répétés, pour cerner différents flux (flux de travail, de produits, flux monétaires). Les enquêtes ont été conduites soit directement auprès de l'ensemble de la population (recensement démographique et agricole), soit auprès d'un échantillon (suivis hebdomadaires); *le principe retenu dans ce cas a été d'étendre ensuite la collecte de l'information, pour certaines données, à l'ensemble de la population, au moyen d'enquêtes complémentaires légères à quelques passages.*

La combinaison des techniques mises en oeuvre était ainsi intermédiaire entre celles propres aux approches qualitatives (de type anthropologique par exemple), micro-quantitatives (étude quantitative fine sur un échantillon restreint) et macro-quantitatives (recueil de données quantitatives approximatives auprès d'un grand nombre d'unités de production).

Un recensement démographique et agricole, le suivi annuel d'un échantillon d'unités de production et la réalisation d'un plan parcellaire ont formé la charpente du système de collecte des données, sur laquelle sont venues se greffer des enquêtes thématiques.

a) *Le recensement démographique et agricole initial* était destiné à fournir des informations socio-démographiques et à servir de base d'échantillonnage pour la mise en place d'un suivi "emploi du temps - temps de travaux", tout en permettant de dresser un premier tableau de l'économie agricole à Djimini-Koffikro, base initiale de données progressivement vérifiée et complétée. Était enquêté, pour le volet agricole du recensement, tout responsable de la mise en culture d'au moins une parcelle (quel qu'en soit le statut foncier), résidant à Djimini-Koffikro (que les parcelles exploitées soient situées ou non sur le terroir) ou pas (exploitant des parcelles situées pour partie au moins sur le terroir). Les non-résidents ont été enquêtés lors d'un de leur séjour dans le village, les renseignements relatifs à ceux qui n'ont pu être contactés en temps voulu étant recueillis auprès de membres de leur famille ou de personnes de connaissance.

b) *Le suivi annuel d'un échantillon d'unités de production*, entre mars 1983 et février 1984, avait plusieurs objectifs :

- apporter des éléments contribuant à la définition des unités de production et à la mise en évidence de l'autonomie de certains aides familiaux, par la quantification des flux de travail internes à l'unité de production;
- faire la part des activités non agricoles et des activités agricoles de chaque enquêté et, parmi celles-ci, du travail effectué hors du cadre de l'unité de production;
- vérifier l'importance de l'apport de main-d'oeuvre extérieure à l'unité de production, dans la mise en oeuvre de la force de travail, et cerner la division sociale du travail et les rapports de production;
- évaluer les ventes de produits agricoles difficilement appréhendées par des enquêtes plus légères (en particulier les ventes de produits maraîchers).

L'un des objectifs initialement prévus de ce suivi était de fournir un

élément de quantification du système de production, par la détermination des temps de travaux par culture. Cet objectif n'a pas pu être atteint car la mise à jour du fichier 'parcelles' s'est avérée impossible pendant la durée du suivi, l'échantillon étant trop important (parallèlement à ce suivi étaient réalisées les enquêtes thématiques (16)). Les données relatives à l'emploi du temps des enquêtés (nombre de journées de travail par culture ou par opération culturale) ne pouvaient donc pas être systématiquement affectées à des superficies mesurées. Les temps de travaux ont été évalués ultérieurement par un suivi direct des opérations culturales, réalisé dans certaines unités de production.

Habituellement, les enquêtes à passages répétés sont effectuées sur la base d'une fréquence quotidienne. Mais à Djimini-Koffikro, la population est d'une telle hétérogénéité, les systèmes de culture d'une telle diversité, qu'il a semblé préférable d'espacer les passages à une fréquence hebdomadaire et d'augmenter la taille de l'échantillon plutôt que de travailler sur un échantillon trop réduit et peu représentatif.

Étaient interrogés *directement* les responsables de la mise en culture d'une parcelle (responsables d'unités de production ou aides familiaux disposant d'une certaine marge d'autonomie), les aides familiaux non autonomes et les salariés agricoles permanents. Tous les flux de travail bénéficiant aux parcelles de l'unité de production mais n'émanant pas de cette dernière étaient également enregistrés.

L'échantillonnage a été opéré par choix raisonné, fondé sur une typologie provisoire des producteurs agricoles de Djimini-Koffikro, en sélectionnant des 'cas-types'. Les critères discriminants étaient la nature des cultures pratiquées, les conditions d'accès à la terre (propriétaire ou producteur sans terre) et l'origine ethnique ou nationale du responsable de l'unité de production. L'échantillon comprenait quelques manoeuvres contractuels n'ayant pas d'autre activité, afin d'évaluer leur taux d'emploi et d'élargir la base de collecte des informations relativement à la rémunération des différents travaux qui leur sont confiés. Le tableau suivant précise le nombre d'unités de production et d'actifs agricoles enquêtés dans le cadre de ce suivi.

Tableau 4 : Composition de l'échantillon du suivi annuel

	Nombre d'UP	%/nbre total d'UP à D.K.	Nbre d'hommes actifs agric.	Nbre de fem. activ. agric.
Planteurs de cultures arborées	13	21%(a)	21	36
Producteurs d'ananas	15	27%	17	3
Producteurs de vivriers	6	22%	8	1
Total	34	23%(a)	46	40
Manoeuvres contractuels			6	

(a) Pourcentages relatifs aux unités de production dont le responsable réside à Djimini-Koffikro

Soulignons que l'on a souvent tendance à désigner par un même terme deux types d'enquêtes à passages répétés dont les objectifs et les résultats sont pourtant bien différents. Un premier type d'enquêtes porte sur un petit nombre d'unités de production suivies finement et pour lesquelles, à la limite, toute décision relevant de la production agricole peut être interprétée et expliquée au jour le jour. Ces enquêtes donnent les bases d'une analyse des processus d'adaptation des décisions techniques aux contraintes, en particulier aux contraintes conjoncturelles dont l'incidence est souvent sous-esti-

mée. Elles permettent de comprendre de façon approfondie, sans prétendre à la représentativité statistique, le fonctionnement des unités de production. Un second type d'enquêtes porte sur un échantillon généralement plus important et vise à mettre en évidence des 'tendances thématiques' (quant au taux d'occupation de la force de travail, à l'organisation sociale du travail, etc.), sans que les données recueillies à l'échelle de chacune des unités de production permettent d'arriver à une compréhension fine de son fonctionnement, du fait d'une investigation moins minutieuse et de la difficulté de tenir suffisamment à jour le dépouillement des enquêtes pour suggérer un questionnement adapté à chaque décision 'tactique'. Les objectifs de la recherche présentée ici ont conduit à retenir ce deuxième type de suivi.

c) Lors du *levé de parcelles* ont été mesurées toutes les parcelles du terroir de Djimini-Koffikro, ainsi que celles situées sur le terroir voisin de Kongodjan mais appartenant à des planteurs résidant à Djimini-Koffikro. La mesure des parcelles a permis de fonder sur des données fiables le raisonnement et le calcul économique (quantification du système de production, approche du problème de la 'contrainte foncière').

La réalisation d'un plan parcellaire du terroir, représentation graphique du levé exhaustif des parcelles du terroir, a été décidée pour trois raisons.

En premier lieu, le plan met en évidence les parcelles non déclarées situées sur le terroir. On considère parfois que la mesure des parcelles désignées par le planteur suffit pour assurer la fiabilité des données, mais le planteur ne montre que ce qu'il veut bien montrer. La réalisation d'un plan parcellaire matérialise les omissions, par la persistance de 'blancs' sur la carte. Ainsi, sur 1.072 ha en propriété (tous types d'occupation du sol confondus), 391 seulement avaient été déclarés lors du recensement initial; 15 unités de patrimoines fonciers n'avaient pas été recensées, sur les 106 patrimoines que comptent Djimini-Koffikro. Si on rapporte la superficie déclarée aux seuls patrimoines recensés, l'omission - en termes de superficie - passe de 17 à 7%. Cette valeur tout à fait acceptable masque des différences beaucoup plus importantes à l'échelle des unités de patrimoines : sur les 91 patrimoines fonciers recensés, l'erreur relative sur la superficie [(superficie déclarée - superficie mesurée) / superficie mesurée] dépassait 20 % dans 53 cas, 50% dans 23 cas. Ces erreurs, positives ou négatives selon les cas, se compensent lorsqu'on agrège les données. Le problème de la validité des informations obtenues par simple déclaration se pose donc dès lors que l'on travaille non à l'échelle du terroir dans son ensemble, considéré comme une 'macro-unité de production', mais à celle des unités de production dans leur diversité. Cette remarque revêt une importance toute particulière lorsqu'on se risque au calcul économique.

En second lieu, le plan visualise la localisation des cultures dans l'espace et fournit un instrument de travail précieux pour l'analyse des mouvements fonciers.

Enfin, le plan du terroir de Djimini-Koffikro constituera un document de référence grâce auquel peut être envisagée une étude dynamique, sur plusieurs années, de l'évolution de la mise en valeur de l'espace villageois et de la saturation progressive de ce dernier par les cultures nouvelles; ce, à partir d'une année de base intéressante, la création de palmeraies encadrées, stoppée depuis 1978, ayant repris en 1983.

d) On ne citera ici que les principales *enquêtes thématiques*.

- Enquête 'itinéraire migratoire et professionnel', concernant les responsables d'unités de production non natifs de Djimini-Koffikro, ainsi que les manoeuvres agricoles.

- Enquête 'emploi de main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production', passée auprès de toutes les unités de production n'appartenant pas à l'échantillon du suivi annuel. Cette enquête à passage unique visait à préciser, qualitativement, le rôle joué dans le procès de production par les actifs familiaux, la main-d'oeuvre salariée et les groupes d'entraide. Parallèlement était conduite une enquête d'opinion sur les relations salariales, concernant tant les employeurs que les manoeuvres.

- Reconstitution de l'historique des mouvements fonciers, pour l'ensemble des patrimoines de Djimini-Koffikro. Cette reconstitution, qui a en particulier conduit à une analyse de l'évolution des structures foncières entre la fin de la phase pionnière et 1984, a été rendue possible par le levé de parcelles et la réalisation du plan parcellaire.

- Enquête technico-économique portant sur les activités de transformation agricole (bangui, koutoukou, huile de palme, attiéké).

- Estimation des temps de travaux, par opération culturale et par culture. On a vu qu'à l'origine il était prévu d'évaluer les temps de travaux à partir du suivi annuel. Deux facteurs expliquent la mise en oeuvre d'une enquête spécifique sur ce thème : la difficulté de la mise à jour du parcellaire, au fur et à mesure des nouvelles plantations, et la diversité des cultures pratiquées à Djimini-Koffikro qui se traduisait par un nombre limité d'observations par culture, lors du suivi annuel des unités de production de l'échantillon. Il faut évoquer également les objectifs assignés à l'évaluation des temps de travaux. Il ne s'agissait pas d'apporter un éclairage sur les conditions d'élaboration du rendement, ni d'analyser, à travers l'étude de la mise en oeuvre de la force de travail, les pratiques culturales ou plus généralement le fonctionnement détaillé de l'unité de production, mais simplement de proposer *une analyse économique comparée des différentes cultures de rapport pratiquées en conditions moyennes à Djimini-Koffikro*. Il était donc possible de découpler la collecte des temps de travaux d'un suivi d'unités de production. Pour chaque culture ont été suivies les différentes phases du procès de production, la cohérence de l'itinéraire technique s'appliquant à chaque parcelle n'étant pas préservée. Ainsi, les données relatives à la plantation et celles concernant les désherbages pouvaient provenir d'observations réalisées sur des parcelles différentes. Cette méthode a rendu possible une collecte (relativement) rapide des données concernant une large gamme de productions, puisqu'avait disparu la contrainte temporelle liée à la durée des cycles culturaux, qui se présente lors des suivis complets de parcelles. Son caractère simplificateur est évident et son emploi, même dans une optique de comparaison en conditions moyennes de culture, ne se justifie que lorsque les différences, d'une culture à l'autre, sont marquées (ainsi pour les principales cultures pratiquées à Djimini-Koffikro : palmier à huile, ananas et manioc).

- Evaluation des rendements des principales cultures vivrières, par pesées des productions, rapportées ensuite à la superficie récoltée, mesurée. Cette estimation devait servir de base pour l'étude économique comparée des différentes cultures pratiquées dans une optique de commercialisation.

- Les données concernant les ventes de régimes de graines de palme et d'ananas de conserve ont été fournies par PALMINDUSTRIE et la SODEFEL. Il n'a pas été possible d'évaluer les 'fuites' représentées par les ventes d'ananas de conserve, écoulés clandestinement sur les marchés de la capitale. Par contre, les ventes de régimes de graines de palme sur le marché parallèle ont été cernées par une enquête spécifique réalisée chez des planteurs avec lesquels des relations de confiance avaient été nouées.

- Pour l'estimation, à l'échelle de l'ensemble des unités de production, des ventes de produits vivriers de base, d'ananas-export, de café, de cacao et

de cola. une enquête complémentaire 'à passages adaptés' a été mise en place, portant sur des producteurs ne faisant pas partie de l'échantillon du suivi annuel. Pour ce faire, une liste des parcelles devant arriver à maturité était dressée tous les deux mois environ, à partir des informations fournies par le recensement agricole, amélioré au fur et à mesure des levés de parcelles. Quelques passages entre l'entrée en production et la fin de la commercialisation ont permis d'appréhender avec une approximation suffisante le flux des produits écoulés sur le marché. Cette technique d'enquête n'a été utilisable que du fait des modalités de commercialisation de ces produits, caractérisées par des ventes au détail marginales.

On aura remarqué que le système d'enquêtes mis en place à Djimini-Koffi-kro n'intègre pas de suivi 'budget-consommation'. Pour être correctement réalisé, un tel suivi demande un passage plus fréquent que celui qui était retenu et surtout il ne se justifie que si l'on dispose des moyens permettant de travailler sur un échantillon statistiquement représentatif, ou si à l'inverse l'objectif est la compréhension fine du fonctionnement de quelques unités de production. Soulignons que les dépenses et recettes d'exploitation pouvaient être obtenues grâce aux différentes enquêtes précédemment évoquées.

Un grille de correspondance entre les champs d'étude et le système de collecte des données est présentée en annexe 3.

En définitive, l'information a été collectée et traitée à des niveaux différents, suivant le thème concerné :

#### *Ensemble des unités de production*

- . étude foncière:
- . cultures pratiquées, superficies, production commercialisée (sauf maraichage et ventes sur le marché parallèle des graines de palme);
- . analyse quantitative des disponibilités en main-d'oeuvre permanente (familiale et salariée);
- . analyse qualitative de l'appel à la main-d'oeuvre temporaire (salariée et groupes d'entraide);
- . revenus agricoles de la campagne 1983/84 (sauf prise en compte du coût de la main-d'oeuvre salariée temporaire et des revenus provenant des ventes de produits maraichers et des régimes de graines de palme sur le marché parallèle);

#### *Echantillon*

- . analyse quantitative des flux de travail;
- . division sociale du travail;
- . commercialisation des produits maraichers et ventes des graines de palme sur le marché parallèle;
- . rendement des cultures vivrières;
- . temps de travaux par opération culturale, et par culture.

Soulignons, une fois encore, que le 'découplage' de la collecte des informations concernant les rendements et les temps de travaux, relativement au suivi annuel d'un échantillon d'unités de production, ne se justifie que du fait de l'utilisation prévue des données. Il n'était pas envisagé de proposer une étude approfondie du fonctionnement de quelques unités de production, ni une analyse différenciée faisant apparaître, pour chaque culture, l'incidence d'une modification de la combinaison des facteurs de production sur le résultat du procès de production (en d'autres termes, d'élaborer des fonctions

de production).

### 3.2. Enquêtes réalisées dans les autres villages

Dans les villages de Kongodjan, d'Assé-Maffia, d'Amangare et d'Aboutou, un jeu unique de questionnaires a été passé auprès de l'ensemble des responsables d'unités de production (ou de leurs représentants, pour les absents), ainsi qu'auprès des manoeuvres agricoles. L'accent a été mis sur les données historiques (modalités d'accès à la terre, dynamiques culturelles), structurelles (cultures pratiquées, superficies *déclarées*, main-d'oeuvre utilisée) ou sur les motivations des enquêtés (détermination des choix culturels), et non sur les résultats du procès de production, données que l'on ne peut espérer cerner correctement avec ce mode rapide de collecte de l'information.

La moindre fiabilité des résultats enregistrés lors de ces enquêtes complémentaires nous a conduit à les utiliser comme des "mises en perspectives", sur quelques thèmes majeurs, des observations faites à Djimini-koffikro, et non à les présenter en tant que tels de façon cohérente.

Une remarque s'impose, quant au souci d'exhaustivité qui a guidé cette recherche. Était-il indispensable d'enquêter, comme cela a été fait, toutes les unités de production des villages retenus? Procéder par échantillonnage aurait permis de couvrir un champ spatial d'investigations plus vaste. Mais cela supposait de disposer d'une bonne base d'échantillonnage; de plus, l'objectif n'était pas de fournir une étude de l'économie agricole régionale, avec les problèmes afférents de représentativité statistique, mais de comprendre globalement le fonctionnement et la dynamique des systèmes productifs. Seule l'exhaustivité de l'étude permettait de faire apparaître à l'échelle locale - donc dans un même contexte agro-écologique et infrastructural - les différentes facettes de ces systèmes. Un échantillonnage sans base de sondage correcte aurait vraisemblablement conduit à occulter des cas non dominants mais pourtant significatifs quant aux dynamiques en cours. Cette exhaustivité a également assuré un recoupement des informations qui a sensiblement amélioré leur qualité.



Quelle sera l'articulation générale de notre propos? Notre objet, nous l'avons vu, est de proposer une description et une analyse de l'évolution de l'économie de la production agricole en basse Côte d'Ivoire, à travers l'étude approfondie d'un village, confrontée aux résultats d'investigations plus rapides conduites dans quatre autres villages. Nous avons retenu cinq "champs d'analyse", non indépendants.

Les dynamiques foncières : conditions historiques et sociales de la maîtrise foncière et de la transmission patrimoniale, évolution corrélative de la structure foncière, conditions de l'apparition d'un groupe de producteurs sans terre. On aura pu ainsi, à l'issue de cette analyse, définir les conditions d'accès à l'une des deux principales ressources productives, évoquer l'évolution de ces conditions, et préciser quelles sont les disponibilités en terre des unités de production.

Les rapports de production, où l'on traitera de la disponibilité des unités de production en main-d'oeuvre familiale, du rôle de cette dernière dans le procès de production et de l'intervention d'une force de travail étrangère à l'unité de production.

Les dynamiques culturelles, élément le plus manifeste de la mutation de l'agriculture de plantation, où l'on recherchera les conditions de l'introduction, de l'extension et parfois du déclin des différentes cultures de rapport, et comment s'agencent, sur le plan spatio-temporel, ces spéculations. La place des cultures vivrières dans les systèmes de culture fera l'objet d'une analyse spécifique, pour des raisons que l'on précisera. Des typologies d'unités de production, basées sur les cultures pratiquées et sur les superficies plantées, permettront de souligner l'incidence, sur les systèmes de culture, des conditions d'accès à la terre et à la main-d'oeuvre.

L'analyse économique comparée des différentes cultures (mise en oeuvre des facteurs de production et résultats) permettra de vérifier si les dynamiques culturelles en cours traduisent une intensification des systèmes de production, et de comprendre certains choix opérés par les producteurs.

L'incidence des conditions d'accès à la terre dans les activités de production agricole à Djimini-Koffikro nous conduit à présenter en première partie les dynamiques foncières. Les conditions d'accès à la terre régissent en effet l'existence de deux groupes de producteurs, les propriétaires fonciers et les producteurs sans terre.

On traitera des dynamiques culturelles dans une seconde étape, en raison du lien étroit existant entre ces dernières et le facteur foncier (possibilité ou non de pratiquer des cultures pérennes, contraintes plus ou moins forte relativement aux cultures vivrières).

Les typologies d'unités de production fondées sur les systèmes de culture s'avèrant nettement discriminantes dans l'étude des conditions de la mise en oeuvre de la force de travail et en particulier de la main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production, on analysera ces dernières dans un troisième point. Il aurait sans doute paru plus logique, si l'on fait abstraction des "spécificités du terrain" (existence de groupes d'unités de production nettement différenciés quant à l'accès au foncier, aux types de cultures pratiquées et aux rapports de production), d'évoquer successivement les conditions d'accès et de mise en oeuvre des deux principales ressources productives, la terre et le travail, pour présenter ensuite les systèmes de culture (produits de la combinaison de ces ressources).

Une quatrième partie sera consacrée à l'intensification des systèmes de production et à l'apport du calcul économique dans la compréhension des dynamiques culturelles.

## NOTES DE L'INTRODUCTION

- (1) Les Européens, planteurs privés ou sociétés, ont été parfois à l'origine des productions caféière et cacaoière, en tant qu'initiateurs, mais leur poids économique est toujours resté minoritaire. Ainsi, ils produisaient 31,8% du café et 6% du cacao en 1942, 12,8% et 6% en 1947, 7% et 3% en 1952 [H. FRECHOU, 1955].
- (2) Il faut également souligner le rôle joué, dans l'initiation de ces flux, par l'intervention administrative, le travail obligatoire et la demande en main-d'œuvre des chantiers forestiers.
- (3) Si on compte les superficies plantées par d'autres acteurs économiques (IRMO, sociétés privées, planteurs indépendants), la palmeraie sélectionnée ivoirienne couvrirait environ 100.000 ha au début des années 80.
- (4) Le déficit hydrique annuel d'une culture correspond à la différence entre l'évapotranspiration de la culture et la pluie efficace de l'année (la pluie efficace intègre le ruissellement et l'évaporation au contact du sol). cf. Mémento de l'agronome, Min. Coop., p. 54.
- (5) Au 30/9/1983 la répartition des superficies plantées se présentait ainsi (ha) : secteur d'Etat : 4.209; secteur d'économie mixte : 30.448; secteur privé : 2.734; plantations villageoises encadrées : 3.732; divers non encadrés : 929. Sources : statistiques agricoles 1983. Les données ne différencient pas les P.V. encadrées des divers autres (4.661 ha au total); on a donc déduit des 4.661 ha la superficie plantée dans le cadre de PVSE 1 entre 78 et 83 et 102 ha plantés en 1983 dans le cadre de PVSE 2 [LOSCH, 1983], ainsi que les 100 ha du projet pilote.
- (6) SALCI : Société Alsacienne de Conserverie d'Ananas, transformée en Société des Ananas de Côte d'Ivoire, Société d'économie mixte, à capitaux privés majoritaires. SAFCO : Société Africaine de Conserve (S.A.). SIACA : Société Ivoirienne-Allemande de Conserves d'Ananas, transformée en Société Ivoirienne d'Ananas et de Conserves Alimentaires, S.A. dont la majorité des actions sont détenues par la SOCABO (Société Coopérative Agricole de Bonoua).
- (7) Les statistiques agricoles ne fournissent pas les données relatives aux superficies et au nombre de planteurs villageois d'ananas de conserve: ces chiffres n'ont pu être collectés à la source (documents égarés ou refus de communication).
- (8) On avance parfois également, pour justifier cette interdiction, le souci d'éviter une concurrence entre les productions d'ananas de conserve et d'ananas-export, qui se serait traduite par une désaffection des producteurs vis-à-vis de la première.
- (9) Il n'existe pas de définition précise de la Basse-Côte qui ne recouvre pas un découpage administratif. On considère généralement que cette région s'étend de la frontière ghanéenne à Fresco, la limite sud étant donnée par le rivage maritime et la largeur de cette "bande" n'excédant pas une trentaine de kilomètres. Ses caractéristiques majeures relèvent tant de la géographie physique que de la géographie économique. Il s'agit d'une zone de sables tertiaires ou quaternaires (cas des cordons dunaires du littoral), à la différence des formations antécambriennes des autres régions de Côte d'Ivoire; elle est marquée par la présence d'un réseau lagunaire complexe. L'impact socio-économique d'Abidjan y est très fort; l'infrastructure de transport y est développée et le degré d'anthropisation du milieu est élevé.
- (10) Aboutou est constitué de deux chapelets de campements, situés à quelques kilomètres l'un de l'autre; seuls les campements s'étendant le long de la piste Est ont été enquêtés.
- (11) En zone forestière, les originaires du Mali et du nord de la Côte d'Ivoire sont dénommés sans distinction "Dioula".
- (12) Ces chiffres sont à comparer à ceux obtenus lors des précédents recensements effectués dans le village; 1956 : 222 habitants; 1961 : 433 habitants [Archives de la sous-préfecture d'Adiaké, non classées]; 1975 : 877 habitants [Recensement National]; 1979 : 1.012 habitants [Recensement du Ministère de l'Agriculture]. Il faut toutefois souligner que les recensements de l'époque coloniale ne portaient que sur le noyau stable de la population, les manoeuvres agricoles n'étant pas recensés, alors qu'ils l'ont été par nous. Si on décompte ces derniers, Djimini-Koffikro comptait 934 habitants en début d'année 1983.
- (13) Le village de N'ganda N'ganda est voisin d'Aboutou, dans la partie sud du chapelet de campements.
- (14) Ainsi, les femmes baoulé contrôlent le manioc et les cultures maraichères complantées avec l'igname. L'aide familial est alors tributaire du responsable de l'unité de production, qui assure l'accès à la terre et réalise les travaux pré-cultureux.
- (15) Ce sera le cas des aides familiaux qui assurent eux-mêmes (ou financent) l'ensemble des travaux cultureux sur une parcelle localisée sur le patrimoine foncier du responsable de l'unité de production ou à l'extérieur de ce patrimoine (parcelle empruntée ou louée).
- (16) A l'origine, l'étude monographique était prévue sur une année, ce qui explique ce télescopage du suivi et des enquêtes thématiques, avec les conséquences négatives qui en découlent.

Première partie

DYNAMIQUE DU SYSTEME FONCIER

Pourquoi engager l'analyse de l'économie de la production agricole par une étude foncière?

D'abord... parce qu'une telle étude, en termes de *patrimoines*, revêt un sens dans le contexte de Djimini-Koffikro : la terre y est entièrement appropriée, les limites des parcelles sur lesquelles portent les droits d'exploitation - reconnus par tous, transmissibles et cessibles - sont connues. La terre, en tant que telle, y est un bien économique; même nue, elle a une valeur et elle est socialement contrôlée. Il est certain que l'emploi du concept de patrimoine foncier, pleinement justifié à l'heure actuelle, peut être plus contestable pour une époque antérieure; aussi sera-t-il utilisé pour caractériser le contexte foncier à partir de l'issue de la phase pionnière, époque où apparaissent les conditions qui valident son emploi : valorisation du soi du fait de sa raréfaction sociale, maîtrise foncière individuelle ou familiale bien établie et spatialement bien délimitée.

Ensuite, parce qu'à Djimini-Koffikro le poids du foncier dans les activités de production agricole s'avère prépondérant. Durant la phase pionnière d'économie de plantation, on peut considérer que la dotation en terre est une variable endogène du système de production, variable générée par ce dernier : une fois l'accès à la terre assuré, la superficie contrôlée sera fonction de la capacité de défrichement et de plantation de l'unité de production, donc de la force de travail mise en jeu. Par contre, lorsque la terre cesse d'être un facteur de production abondant et gratuit, lorsque les activités de production agricole se trouvent bornées spatialement, la dotation en terre devient une variable exogène des systèmes de production et de culture, variable susceptible de les conditionner fortement. Présenter en préalable une analyse foncière permet de dresser le cadre de l'économie de la production agricole.

Il n'est pas inutile, avant d'aborder l'étude des dynamiques foncières, de rappeler le contexte foncier caractéristique de la zone forestière, à travers l'évocation des régimes fonciers traditionnels et de leur évolution depuis quelques décennies. Les traits fondamentaux des régimes fonciers traditionnels africains ont été soulignés par maints auteurs. Au risque de se laisser abuser par un "réfèrent pré-colonial" simplificateur [DOZON 1983], on peut rappeler les traits généraux des régimes fonciers traditionnels. La terre était considérée comme un bien sacré, support de valeurs religieuses. Elle faisait l'objet d'une appropriation collective, sur une base villageoise ou lignagère. Le principe fondamental du système foncier était que tout individu membre de la collectivité villageoise avait accès à la terre, afin de pouvoir assurer sa subsistance et celle de sa famille. Le contrôle exercé par le "chef de terre" revêtait un caractère d'ordre religieux (sacrifice indispensable aux divinités agrestes): parfois son accord n'était pas même sollicité. Ainsi GASTELLU [1982, p.21] écrit-il, relativement aux Agni du Moronou : *"Sur le terrain, une contradiction apparaît entre une norme, qui attribue le contrôle de la terre à une autorité locale, et une pratique, qui laisse toute liberté aux individus de faire ce que bon leur semble"*, ce qui l'amène à distinguer le gestionnaire de la terre - descendant du premier défricheur - détenant en fait une responsabilité morale d'origine religieuse à l'égard de la prospérité des cultures, de l'usager qui bénéficie de droits bien définis. Purement formel pour les habitants du village, ce pouvoir de contrôle du "gestionnaire" devenait effectif vis-à-vis des étrangers au village : *"Tout est possible pour les originaires d'un village, à condition que la fraction de forêt qu'ils attaquent n'ait pas déjà été appropriée: ils n'ont aucune permission à demander, aucun don à remettre: ils ne sont soumis à aucune restriction quant à l'espace qu'ils veulent mettre en valeur. A l'inverse, les non-originares, qu'ils soient Agni, allochtones ou étrangers, doivent solliciter l'autorisation d'un*

*gestionnaire et lui offrir un cadeau d'ordre symbolique; l'emplacement où ils doivent s'installer leur est clairement indiqué". [GASTELLU, op. cit.]*

Le contrôle de la collectivité villageoise sur le sol, à travers le chef de terre (à l'échelle du village ou des lignages) s'exerçait en fait sur les zones de forêt non défrichée. En effet, le droit de culture accordé à un membre de la collectivité et concrétisé par le défrichement de la forêt donnait à ce dernier un droit de préemption sur la reprise de la même parcelle après jachère. Ce droit était transmissible à ses héritiers, dans la lignée privilégiée par les règles locales d'héritage (matrilinéaire ou patrilinéaire), et pouvait s'étendre à la forêt qui jouxtait la parcelle.

Dans un contexte marqué par la faible densité démographique, l'abondance de terre et le caractère largement autocentré et pas - ou peu - monétarisé de la production agricole, la terre n'avait pas de valeur en tant que telle, elle ne constituait pas un bien économique. Par contre, l'investissement en travail que représentait le défrichement de la forêt justifiait le droit de préemption, après la jachère, des bénéficiaires du droit d'usage.

L'intégration, même partielle, des communautés villageoises à l'économie de marché, à partir du début du siècle et surtout depuis la fin de la décennie quarante, s'est traduite par l'introduction dans les systèmes de culture de spéculations arbustives - caféier, cacaoyer - qui, à la différence des cultures vivrières, occupent le sol pendant plusieurs décennies. La demande en terre, devenue source de valeurs marchandes, a sensiblement augmenté, demande émanant des villageois autochtones mais également d'allogènes attirés par les perspectives de gains procurés par les plantations.

L'économie de plantation s'est en effet développée dans des régions peu peuplées et son essor s'explique en partie par l'arrivée - parfois massive - de planteurs venus de régions écologiquement peu favorables au caféier et au cacaoyer (savanes du centre et du nord de la Côte d'Ivoire, de Haute-Volta, du Mali). Pour ces nouveaux venus, l'accès à la terre s'est fait dans des conditions variables selon les régions et les relations entretenues entre ethnies autochtones et ethnies allogènes. On peut distinguer deux cas de figure. D'une part, l'attribution d'un droit de culture, souvent après une période d'emploi comme manoeuvre ou "pseudo-aide familial", par le détenteur du droit coutumier sur la terre ou par un migrant arrivé précédemment et s'étant fait concéder un droit de culture important; le droit de culture pouvant également être accordé contre une redevance, perçue à partir de l'entrée en production des caféiers ou cacaoyers. D'autre part, l'achat de forêt, rencontré surtout dans le Centre-Ouest (pays bété, gban), beaucoup plus rarement dans l'Est (pays agni, attié), ou l'achat de plantations, en général à des planteurs allogènes quittant la région.

L'arrivée d'allogènes, l'augmentation du nombre des bénéficiaires des droits fonciers et des superficies défrichées, la pérennisation de l'usage du sol par des cultures de cycle long (20 à 40 ans), ont impulsé une mutation rapide des régimes fonciers, marquée par la restriction ou la disparition du contrôle collectif sur la terre. On observe un glissement du droit d'usage vers un droit de propriété, qui n'est toutefois effectif que lorsqu'il y a aliénabilité du sol, ce qui n'est pas (encore?) admis partout. Des ventes de terre commencent à être pratiquées dans certaines régions, et, plus fréquemment, des redevances foncières sont réclamées par les autochtones aux allogènes. La monétarisation des rapports fonciers apparaît entre autochtones et allogènes, ou entre allogènes, mais exceptionnellement entre autochtones. Ces éléments se traduisent par une difficulté croissante d'accès à la terre pour les étrangers et parfois même pour les jeunes appartenant à la communauté villageoise, lorsque tout le terroir a été mis en valeur par les autochtones, ou concédé dans de larges proportions aux étrangers.

Face à cette évolution - individualisation, privatisation et monétarisation du rapport à la terre - le droit foncier officiel est resté, de fait, inappliqué. Un décret de 1935 assurait le droit de l'Etat sur les terres inexploitées et inoccupées pendant plus de dix ans. La loi du 20 mars 1963, votée à l'unanimité mais jamais promulguée, posait le principe que l'Etat est propriétaire de l'ensemble des terres non immatriculées, à l'exception des terres mises en valeur. Ce principe, traduit par le slogan 'la terre appartient à celui qui la met en valeur', conforte depuis les années 60 la 'course à la forêt' des planteurs désireux de consolider leur assise foncière et de marquer leur propriété par un défrichement et une plantation hâtive. La loi de 1963 abrogeait les droits coutumiers et interdisait toute perception de redevances foncières. Mais, du fait qu'elle n'a jamais été promulguée, le droit foncier reste régi par le texte de 1935, complété en 1971 par un décret posant comme préalable à toute occupation de terrain la délivrance par le Ministère de l'Agriculture ou le Ministère de l'Intérieur d'un titre foncier et interdisant toute vente de terre non immatriculée. Cette législation reste toutefois largement inappliquée (sur la législation foncière, cf. BLANC [1981] et VERDIER [1971]).

On peut, à la lumière de ces quelques éléments généraux, formuler plus explicitement les interrogations qui guideront notre investigation du système foncier à Djimini-Koffikro et dans les autres villages enquêtés : comment ont été, à l'origine, *constitués* les patrimoines fonciers, dans le contexte particulier de ces villages de pionniers? Comment ont été *transmis* ces patrimoines fonciers et quelle a été l'évolution de la *distribution foncière*? Comment est gérée la terre en tant que facteur de production?

On insistera surtout sur la présentation des données relatives à Djimini-Koffikro, plus fiables que celles collectées dans les quatre autres villages, mais on verra que l'étude de ces derniers apportent des éléments complémentaires d'analyse intéressants.

## I. LA PHASE PIONNIERE D'OCCUPATION DU SOL

Par "phase pionnière", on entend ici toute la période durant laquelle l'accès à la terre a été possible par l'obtention d'un simple droit de culture sur forêt noire. Il s'agit donc d'une définition induite par le mode dominant d'accès au sol et non par l'acte technique de défrichement de la forêt; cette dernière n'avait d'ailleurs pas totalement disparu à l'issue de la phase pionnière.

### 1. L'ACCES A LA TERRE DURANT LA PHASE PIONNIERE

L'étude des modes d'accès à la terre durant la phase pionnière, à Djimini-Koffikro, s'avère délicate. La plupart des planteurs concernés sont aujourd'hui décédés ou sont retournés dans leurs villages d'origine et un problème de datation se pose pour les déclarations, parfois contradictoires, des quelques planteurs encore présents à Djimini. Quelques éléments généraux

relatifs à la progression de l'emprise sociale sur la terre peuvent cependant être avancés.

Le premier arrivant, véritable fondateur du village (bien que le site actuel de ce dernier ne coïncide pas avec celui du campement qu'il fonda alors) fut un Abouré, qui s'installa vers 1915, avant l'ouverture de la piste Bonoua-Adiaké. A partir de 1920 arrivèrent, avec l'ouverture de la piste, des Baoulé et des Agni, principalement, mais également des Gagou, Yacouba, Nzima, Voltaïques. Les uns fuyaient les recrutements pour le travail obligatoire dans leur région d'origine, d'autres furent à l'inverse conduits dans la région par ces derniers (chantiers de piste, plantation d'Elima), quelques-uns étaient manoeuvres sur les chantiers forestiers, d'autres, aux travaux publics: l'abondance de forêt noire et de gibier les incitèrent à s'installer là pour créer des plantations.

Les tous premiers de ces nouveaux venus commencèrent, au fur et à mesure des nouvelles arrivées, à distribuer de la terre dans leur secteur respectif désigné par le planteur abouré. C'est ainsi qu'une carte illustrant l'ethnie des planteurs ayant concédé des droits de culture fait apparaître des "plages" ethniques remarquables. Toute la partie occidentale du terroir a été allouée par deux planteurs agni, le quart sud-est par trois planteurs baoulé, le nord-est par un planteur nzima et le nord distribué directement et mis en valeur par le planteur abouré arrivé initialement, puis par ses héritiers.

Le premier arrivant voltaïque, autour duquel se regroupèrent par la suite la plupart de ses compatriotes ainsi que quelques Maliens et Dioula de Côte d'Ivoire, fut établi au nord-est du village et y fonda le campement de Kongodjan qui devint rapidement un petit village autonome (n'a été représentée sur la carte que la portion du terroir de Kongodjan actuellement contrôlée par des planteurs résidant à Djimini-Koffikro). La rupture dans l'homogénéité des plages ethniques, constituée par un appendice situé au nord-est du terroir et, dans un prolongement sud, entre les plages abouré et nzima, s'explique par une mise en valeur plus tardive de ces zones, longtemps délaissées car considérées comme étant peu propices aux cultures du caféier et du cacaoyer, donc non attribuées par les premiers arrivants.

A quelles conditions les migrants eurent-ils accès à la terre et, en particulier, cet accès fut-il conditionné, comme cela a été rapporté pour d'autres régions de la zone forestière, par une phase préalable de travail au service des planteurs qui accordèrent le droit de culture?

Les vieux planteurs interrogés déclarent qu'à cette époque "la terre n'appartenait à personne"; il semble qu'il aurait été inconcevable, dans un contexte spécifique de village pionnier, donc sans maîtrise coutumière de l'accès au sol, d'interdire ce dernier à un nouveau venu, ou de le conditionner par une phase de travail préalable. A son arrivée, l'immigrant trouvait en général accueil auprès d'un planteur de même ethnie qui le nourrissait en attendant l'entrée en production de ses plantations, la terre ayant été "donnée" par ce "tuteur" ou, plus souvent, par l'un des premiers arrivants, gestionnaires reconnus de l'espace du fait de l'antériorité de leur présence à Djimini-Koffikro. Il est vrai que pendant son hébergement chez son tuteur, le nouveau migrant lui fournissait une aide en travail, avec un statut proche de celui d'un aide familial (2). Il semble cependant difficile d'assimiler cette pratique, considérée comme une contre-partie de l'accueil, à une condition préalable à l'accès à la terre, du moins tant que la forêt a été abondante. Par la suite, lorsque la forêt noire s'est raréfiée, il est arrivé (quelques cas ont pu être vérifiés) que des planteurs ayant réussi à constituer des réserves foncières par des techniques de défrichement appropriées, aient pu conditionner l'octroi d'une parcelle de forêt par un travail préalable en tant qu'"aide familial" ou manoeuvre.

Carte 3

**ETHNIE DES PLANTEURS AYANT CONCEDE  
LES DROITS DE CULTURE**

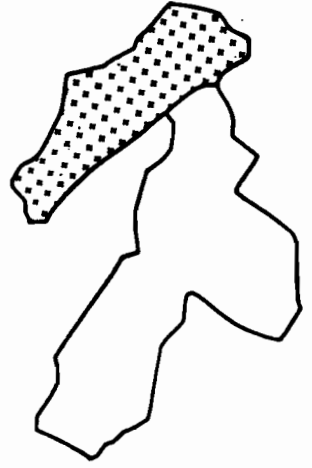
Djimini-Koffikro

**KONGODJAN**

Patrimoine foncier contrôlé  
par des planteurs résidents à  
Djimini-Koffikro



Assé



Niampon

Keogdjes

VILLAGE DE  
DJIMINI-KOFFIKRO

Petit - Paris

Djédoukro

Allieburé

- |  |       |  |   |
|--|-------|--|---|
|  | Abeod |  | Mzima   |
|  | Agi   |  | Village: (Bâti-<br>ment d'un BC<br>accédé par un<br>voisin)                               |
|  | Beoué |  | BC accordé par<br>un planteur d'un<br>village voisin, ou<br>information non<br>disponible |
|  | Piste |  |   |





Au début de la phase pionnière, le nouveau venu était installé en pleine forêt sans que des limites précises aient été marquées, à une distance qui ne compromettait pas les perspectives d'extension du planteur qui accordait le droit de culture, ou du voisin immédiat du nouveau venu. La limite était tracée ultérieurement, lorsque deux fronts de défrichement se rapprochaient, afin d'éviter un litige. Il était exclu, dans le contexte foncier et social de Djimini-Koffikro, que certains se constituent *ex abrupto* des réserves foncières par une simple délimitation en pleine forêt, ni qu'ils limitent la taille des 'lots' attribués aux nouveaux venus. Par contre, des techniques de défrichement visant à isoler une réserve foncière ont été employées, en particulier par les Abouré. Ces techniques, déjà décrites pour d'autres régions de la zone forestière [cf., par exemple, LESOURD, 1982, CHALEARD, 1979], consistaient à multiplier les épencentres de défrichement afin d'isoler une zone centrale laissée momentanément intacte. A Djimini-Koffikro, le simple abattage de la forêt, même sans plantation, suffisait d'après certains informateurs pour s'assurer un droit sur la terre.

Tant que la forêt a été abondante, la délimitation des parcelles n'a pas été le souci premier du planteur nouvellement arrivé ni celui du planteur qui accordait le droit de culture. Par contre, les choses ont changé lorsque la majeure partie de l'espace a été socialement contrôlée; les limites ont alors été clairement indiquées par le planteur qui installait le nouveau venu. L'ère d'abondance terminée, il convenait de gérer avec plus de parcimonie l'accès à la terre des nouveaux planteurs. On rejoint ici une observation faite par LESOURD [1982, p.329] qui souligne comment, dans le Sud-Ouest, la raréfaction de la forêt conduit à une délimitation précise des propriétés foncières, "l'usage créant la borne".

Les derniers droits de culture ont été accordés à Djimini-Koffikro au début des années 50; vers 1955, toutes les limites des patrimoines fonciers étaient fixées (même s'il restait encore de la forêt à défricher), la phase pionnière de contrôle du sol prenait fin.

Les autres villages enquêtés présentent avec Djimini-Koffikro la caractéristique commune d'être des villages de pionniers. Dans aucun cas la terre n'y était contrôlée coutumièrement au début du siècle, même à Aboutou pourtant proche des rives de la lagune Aby, domaine des Eotilé (au nord) et des Essouma (au sud). Aucun droit coutumier n'étant exercé, l'accès à la terre des premiers arrivants a été direct à Assé-Maffia et Aboutou ("La forêt n'était à personne, il fallait juste la couper"). A Kongodjan, le premier arrivant a été installé par le chef de village de Djimini; à Amangare, le fondateur du village a demandé l'accord du chef du village voisin de Kakoukro (offrande symbolique d'une bouteille de gin). A l'origine, c'est le premier occupant qui indiquait aux nouveaux arrivants l'endroit où ils pouvaient commencer à créer des plantations. Par la suite, comme à Djimini-Koffikro, chaque responsable ethnique (premier arrivant de l'ethnie) a tenu le rôle de gestionnaire du sol, dans son secteur d'installation. Lors des enquêtes, le passage par une phase de travail comme manoeuvre agricole, comme condition d'accès à la terre, n'a été que rarement mentionné. Les éléments d'explication avancés pour Djimini semblent recevables pour les autres villages : tant que la forêt noire a été abondante, l'accès à la terre ne pouvait être conditionné par une phase préalable de travail; le fait que certains aient aidé, dans un premier temps, un planteur déjà installé, semble correspondre à la contre-partie de l'accueil reçu. Par contre, il est arrivé que des immigrants, venus d'abord en quête de liquidités monétaires, commencent par être manoeuvres avant de songer à s'installer comme planteurs, ou qu'une fois installés certains réalisent des contrats, en attendant l'entrée en production de leur plantation.

L'élément d'explication essentiel de l'absence d'articulation entre accès à la terre et accès à la force de travail, pourtant souvent mentionnée pour d'autres régions de la Côte d'Ivoire forestière, pourrait résider dans l'impossibilité de constituer des réserves foncières par simple layonnage, de créer ainsi une raréfaction sociale des terres qui aurait contraint les nouveaux venus à vendre leur force de travail pour accéder, à terme, au statut de planteur. On peut également avancer une hypothèse faisant intervenir les conditions de peuplement des villages, un partage de la forêt supposant la reconnaissance par tous des limites tracées et l'existence d'une instance d'arbitrage également reconnue par tous. L'exemple du village d'Amangare semble vérifier cette hypothèse : à une exception près (concernant en fait des terres situées sur la frange nord du terroir), tous les planteurs sont abouré. Les plantations y ont été créées par blocs familiaux - frères travaillant ensemble, le plus souvent - puis partagées, chaque bloc familial étant centré sur un campement. Dans la majorité des cas, les limites entre les domaines de chaque famille n'y ont pas été définies par la jonction de fronts de défrichement, comme dans les autres villages, mais tracées en pleine forêt, après accord entre les responsables des campements voisins et en présence d'un envoyé du Roi des Abouré. Cette pratique n'a pu être efficace que dans la mesure où il y avait accord des différents intéressés et où l'arrivée de nouveaux migrants, non abouré, était bloquée par le contrôle exercé par les Abouré sur la piste, les campements des extrémités nord et sud du terroir ayant été créés à la même époque. Ainsi, à Amangare, les Abouré ont pu recréer, de fait, une "légitimité coutumière" de l'accès à la terre, chaque responsable de campement devenant le gestionnaire d'un espace borné sur lequel ses droits étaient bien établis.

## 2. LA DISTRIBUTION FONCIERE A DJIMINI-KOFFIKRO, A L'ISSUE DE LA PHASE PIONNIERE

A l'issue de la phase pionnière, à la fin de la décennie 50, les villageois de Djimini-koffikro contrôlent environ 1050 hectares pour 89 patrimoines fonciers (3). La moyenne par patrimoine foncier est de 11,8 ha, ce qui masque toutefois d'importantes disparités. Ainsi 54% des patrimoines fonciers couvrent moins de 10 hectares et contrôlent 26% de la superficie; par contre les patrimoines de plus de 20 hectares représentent 13,5% du nombre total de patrimoines mais contrôlent 34% de la superficie :

Tableau 5 : Distribution des patrimoines fonciers à Djimini-Koffikro, à l'issue de la phase pionnière

Superficie	Nombre de patrim.	%	Superficie totale(ha)	%
5 ha [	13	14,6	37,5	3,6
[ 5 ha - 10 ha[	35	39,3	238,8	22,8
[ 10 ha - 15 ha[	16	18,0	201,1	19,2
[ 15 ha - 20 ha[	13	14,6	214,0	20,4
[ 20 ha	12	13,5	356,6	34,0
TOTAL	89	100	1048,0	100

L'analyse de la répartition ethnique ou nationale de la propriété foncière fait apparaître l'importance du nombre des planteurs baoulé - près d'un planteur sur deux - qui contrôlent cependant en moyenne une superficie inférieure à celle maîtrisée par les planteurs des autres ethnies. 'Autres Ivoiriens' et Voltaïques exclus :

Tableau 6 : Répartition ethnique ou nationale de la propriété foncière à Djimini-koffikro, à l'issue de la phase pionnière

Ethnies ou nationalités	Nombre de patrimoines		Superficie totale(ha)		Superfi. moyenne/patri.(ha)	Ecart-type
	N	%	S	%		
Baoulé	44	49,4	415,6	39,7	9,5	6
Agni	12	13,5	194,6	18,6	16,2	8,9
Abouré	7	7,9	145,0	13,8	20,7	26,1
Nzima	6	6,7	91,1	8,7	15,2	13,4
'Ivoir. du Nord'	4	4,5	55,6	5,3	13,9	4,9
'Autres Ivoir.'	11	12,4	95,9	9,1	8,7	4,4
Total Ivoiriens	34	96,4	997,8	95,2	11,9	10,3
Voltaïques	5	5,6	50,4	4,8	10,1	7,6
TOTAL	89	100	1048,20	100	11,8	10,2

L'importance des écarts-types souligne l'hétérogénéité de la distribution foncière par ethnie. La moyenne du groupe abouré n'a en particulier pas grand sens. l'un des patrimoines (contrôlé par l'héritier du fondateur du village) couvrant 79 hectares. Si on l'exclut, la moyenne par planteur abouré s'établit à 11 hectares.

Les variables 'Superficie du patrimoine foncier' et 'Ethnie' ne sont pas liées statistiquement. même si on exclut le cas particulier abouré et les quatre 'Ivoiriens du Nord', groupe dont l'effectif est trop réduit pour être significatif. L'ethnie ne constitue donc pas un critère discriminant relativement aux disponibilités foncières des planteurs.

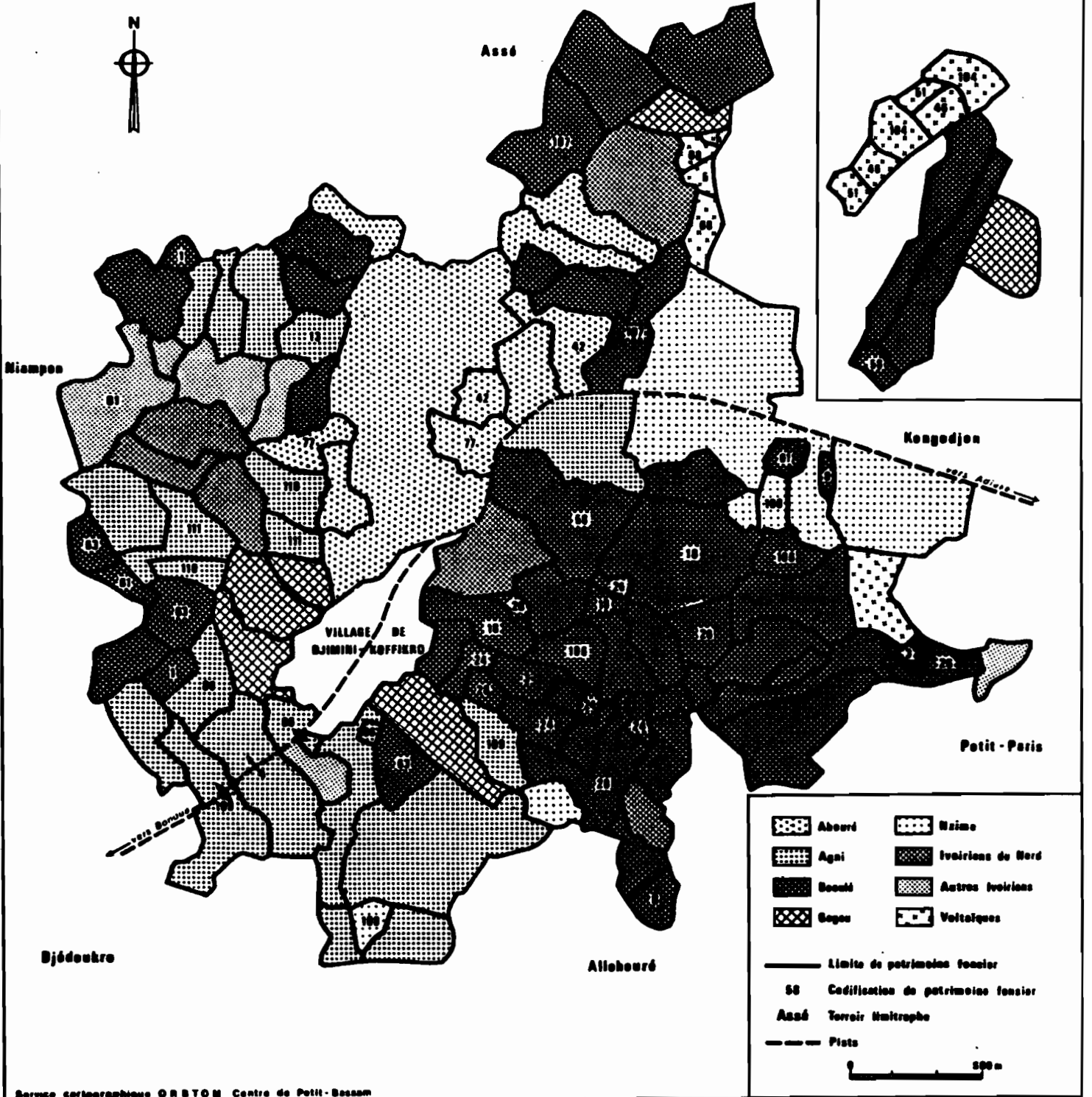
La carte présentée ci-après permet de visualiser la distribution foncière par ethnie, groupe d'ethnies ou nationalité, à la fin de la phase pionnière (lorsque les patrimoines étaient morcelés, on a indiqué sur les parcelles foncières concernées notre codification de travail les identifiant (4)). Une comparaison avec la carte représentant l'ethnie des planteurs ayant accordé le droit de culture fait apparaître un phénomène de polarisation ethnique chez les Abouré et les Baoulé, moins chez les Agni, pour des raisons qu'il n'a pas été possible de préciser.

La distribution foncière à l'issue de la phase pionnière résulte en définitive de la combinaison de trois éléments : l'époque d'arrivée du planteur à Djimini-Koffikro, sa disponibilité en force de travail et les aptitudes culturelles des sols telles qu'elles étaient reconnues alors par les planteurs. Il est certain que l'époque d'arrivée à Djimini-Koffikro a joué un rôle important. Ainsi, 8 des 12 patrimoines de plus de 20 hectares étaient contrôlés, à l'issue de la phase pionnière, par des planteurs ayant fait partie de la première vague de migrants, 4 d'entre eux ayant d'ailleurs eux-mêmes attribué la plupart des droits de culture aux autres planteurs. L'atout d'une arrivée précoce demandait, pour être valorisé, une forte disponibilité en main-d'oeu-

Carte 4

REPARTITION ETHNIQUE OU NATIONALE DES PATRIMOINES FONCIERS  
A L'ISSUE DE LA PHASE PIONNIERE

Diimini-Koffikro



vra. la constitution d'une réserve foncière sur la base d'un simple layonnage en forêt étant exclue. Les planteurs du village expliquent ainsi l'importance des patrimoines agni et surtout abouré par l'importance du travail familial dont bénéficiaient ces derniers. Cet élément avait d'autant plus d'importance que pendant longtemps les travaux de création d'une plantation semblent avoir été assurés principalement par la force de travail familiale. L'appel à des manoeuvres n'intervenant que lors de l'entrée en production des arbres. Le critère 'Epoque d'arrivée' joue surtout pour les terrains favorables aux cultures arbustives: ainsi, les planteurs de Djimini-Koffikro considèrent que les Abouré ont monopolisé la plupart des terres favorables au cacaoyer. Le délaissement qu'ont connu des zones de savane - bordure nord-ouest du village, nord-est du terroir - a permis à des planteurs arrivés tardivement de contrôler un espace non négligeable (3 des patrimoines de plus de 20 hectares s'expliquent ainsi). Ces 'grands' propriétaires fonciers n'ont certes jamais été de grands producteurs de café, mais la maîtrise de telles superficies s'avèrera plus tard particulièrement intéressante, lorsque l'introduction de nouvelles cultures permettra de valoriser ces sols.

## II. LA RELEVÉ DES PIONNIERS

Avec la fin de la phase pionnière, l'attribution de droits de culture sur forêt noire devient impossible; l'accès à la terre est dès lors assuré par un héritage, une donation entre vifs ou un achat. La comparaison des distributions foncières entre la fin de la phase pionnière et 1984 conduira à mettre en évidence les dynamiques foncières qui, sur la base de la distribution patrimoniale initiale et par le jeu des flux fonciers, ont modelé l'actuelle maîtrise foncière à Djimini-Koffikro.

### 1. LE JEU DE L'HERITAGE ET DES DONATIONS ENTRE VIFS

Les principes qui guident les règles coutumières de dévolution des biens sont connues [SEDES, 1967]: héritier unique; succession de générations (chaque génération est "épuisée" avant tout passage de l'héritage à la génération suivante); primogéniture (priorité à l'ainé, dans la branche); "homosexualité" dans l'héritage (les hommes héritent des hommes, les femmes héritent des femmes); existence d'une marge de choix par le conseil de famille, susceptible d'interpréter avec souplesse ces règles en fonction de chaque cas particulier; dévolution des biens dans une seule lignée, agnatique ou utérine: l'héritage est transmis de frère en frère, frères de même père si la filiation est patrilinéaire, frères de même mère en cas de filiation matrilineaire; à la génération suivante, c'est le fils aîné de l'ainé des frères (filiation patrilinéaire) qui hérite, ou le fils aîné de l'ainée des soeurs (filiation matrilineaire).

Relativement à ces règles, quelles ont été les pratiques des villageois à Djimini-Koffikro? Deux faits dominent: le non-respect des règles coutumières d'héritage et l'importance des donations entre vifs.

a) *Le non-respect des règles coutumières d'héritage* porte principalement sur deux d'entre elles : la succession de générations et, pour les groupes à filiation matrilineaire, la dévolution des biens en lignée utérine. Sur les 46 cas d'héritage recensés, 6 seulement ont concerné des frères utérins, 23 ayant bénéficié aux enfants du défunt, dont 20 appartenant à des ethnies à filiation matrilineaire (tableau A7, annexe 1). On compte 12 femmes parmi les héritiers, ce qui témoigne également d'un non-respect de la règle d'"homosexualité".

Cette mutation, relativement au "modèle coutumier", a été facilitée - bien qu'après de violents palabres dans certains cas - par l'éloignement géographique du planteur de son milieu d'origine et de ses héritiers potentiels. On retrouve ainsi à Djimini-Koffikro la situation évoquée par la SEDES au début des années 60 : *"Ici, c'est le poids de la patrilocalité qui a joué, accentué par la segmentation et l'essaimage des migrants sur de vastes superficies, d'où des distances croissantes entre oncles et neveux utérins et par contre un renforcement du groupe patrilocal père-fils"* [SEDES, 1967, vol. Socio., p.106]. Une preuve *a contrario* est le maintien de l'héritage coutumier chez les Abouré. On peut également faire intervenir, comme facteur favorisant cette mutation, le fait que l'héritage portait, à la disparition de la génération des pionniers, sur des biens créés par le travail du défunt et de ses enfants et non sur des biens déjà hérités selon la coutume. Par contre, le principe du maintien de l'intégrité du patrimoine a été le plus souvent respecté : il n'y a eu morcellement entre plusieurs héritiers que dans trois cas.

Peut-on considérer les héritiers comme étant réellement propriétaires des terres qu'ils exploitent? Sauf exceptions, les bénéficiaires des héritages se considèrent comme des *gestionnaires d'un patrimoine familial*. Ils en ont l'usufruit, ils le gèrent à leur convenance et à leur profit (sauf cas marginaux), mais ils ne pourraient en vendre une parcelle de leur propre chef. Il y a ainsi passage, d'une génération à l'autre, d'une propriété individuelle incontestable (pionnier) à une propriété familiale en indivision (héritiers). Il semble que l'on retrouve ainsi une situation décrite par POLLY HILL pour le Ghana : *"la propriété acquise à titre individuel, c'est à dire par le cultivateur lui même (...) est toujours en voie de se transformer en une propriété familiale"* [cité par SAUTTER, 1968]. On considèrera, dans la suite de ce texte, les parcelles en indivision comme relevant du patrimoine de l'usufruitier dans la mesure où ces terres, en tant que facteur de production, ne présentent en règle générale pas de spécificité relativement aux parcelles contrôlées en pleine propriété.

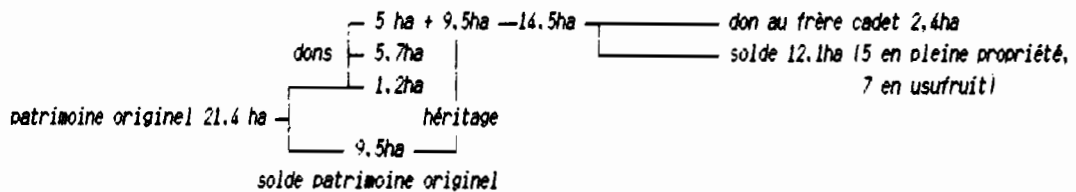
b) *Les donations entre vifs* de plantations ou de friches étaient admises par la coutume sur les biens propres du défunt, mais elles ont été particulièrement pratiquées à Djimini-Koffikro, puisqu'elles ont porté sur 96 ha, concernant 13 donateurs et 25 donataires (planteurs baoulé, agni et abouré) pour une superficie moyenne par bénéficiaire de 3,8 ha (tableau A8, annexe 1). La superficie de 12 des 13 patrimoines fonciers originels était supérieure à 10 ha. Il est logique de constater que les planteurs qui disposaient des plus fortes disponibilités foncières sont ceux qui ont le plus pratiqué cette forme de cession de terres.

Les enfants des donateurs ont été les principaux bénéficiaires de ces mouvements fonciers (5). Les donations, qui ne peuvent concerner des terres ou des plantations héritées "selon la coutume", peuvent avoir pour fonction de faire bénéficier le ou les aides familiaux d'un planteur des disponibilités foncières de ce dernier, afin qu'ils puissent créer leurs propres plantations. Parfois, il s'agira d'une forme de détournement d'héritage, lorsque ce dernier se fera coutumièrement. C'est en particulier le cas pour les Abouré, la pres-

sion sociale exercée par la proximité de Bonoua favorisant le respect des règles d'héritage en lignée matrilineaire. Ainsi le ou les fils du planteur peuvent créer leurs plantations du vivant de leur père, l'héritier (cousin ou neveu utérin) recevant en héritage les terres qui étaient restées sous la seule responsabilité du défunt. Les donations peuvent répondre également à une demande émanant de membres de la famille du planteur, travaillant en ville et souhaitant créer des plantations. Elles sont alors effectuées sur la base d'un projet précis, plantation de palmiers le plus souvent.

Dans les deux cas, il ne semble pas que le bénéficiaire de la donation puisse être considéré, tant que le donateur est en vie, comme réellement propriétaire de la terre. La vente du terrain par le donataire serait totalement exclue. Par contre, après le décès du donateur le droit de propriété du donataire est indiscutable; il n'a jamais été fait allusion, lors des enquêtes, à des contestations émanant de l'héritier. Au demeurant, ce dernier peut avoir été lui-même bénéficiaire d'une donation du planteur dont il a par la suite hérité.

Ainsi, par exemple, un planteur agni donne une parcelle à chacun de ses trois fils les plus âgés. Le fils cadet, trop jeune, ne reçoit rien. Au décès du planteur, deux des fils qui avaient reçu un terrain ont quitté Djimini-Koffikro; c'est leur frère qui bénéficie de l'usufruit de la portion que leur père avait conservé pour lui-même. Quelques années plus tard, les trois frères se concertent et décident de prélever quelques hectares sur cet héritage pour les donner en pleine propriété à leur frère cadet.



Les parcelles ayant fait l'objet d'une donation entre vifs seront considérées, dans la suite de l'analyse, comme constituant tout ou partie des patrimoines fonciers des donataires. Il s'agit là d'une simplification justifiée par la durée de vie d'une plantation de palmiers, au regard de l'âge avancé des donateurs encore en vie.

Les résultats des enquêtes conduites dans les autres villages relativisent mais en même temps confortent les analyses portant sur Djimini : tous villages confondus, l'héritage a été transmis selon les règles coutumières de dévolution dans 71% des cas; les héritages en lignée traditionnelle sont pratiqués par les Abouré, les Essouma et les Eotilé, donc par des ethnies pour lesquelles la proximité du milieu d'origine facilite le contrôle social exercé lors des transmissions patrimoniales; le non-respect des règles coutumières d'héritage est beaucoup plus fréquent pour les étrangers à la région.

Les donations entre vifs de plantations ou de friches ont eu une importance sensible à Amangare et, dans une moindre mesure, à Assé-Maffia (tableau A23, annexe 1). A la différence de Djimini-Koffikro, elles n'ont pas bénéficié, pour partie, à des salariés résidant en ville désireux de créer des plantations, mais uniquement à des aides familiaux... à moins que cette différence ne provienne de la méthodologie d'enquête retenue (le nombre des absents avait été largement sous-estimé à Djimini-Koffikro lors du recensement initial). Très répandue chez les Abouré, elles constituent une forme de détournement "légal et diplomatique" des règles dominantes de dévolution des biens, le père cédant à son fils une partie de ses plantations; à son décès, l'héritage des plantations qu'il avait conservées reste régi par les règles de la filiation matrilineaire. Tous les cas relevés concernaient des planteurs de la génération des pionniers, la règle étant que l'on ne peut donner hors du



matrilignage ce qui a été hérité dans le matrilignage. Les superficies mises en jeu lors des donations sont généralement limitées.

## 2. L'APPARITION DE TRANSACTIONS FONCIERES

Les transactions foncières ont revêtu une importance considérable à Djimini-Koffikro. La reconstitution de l'historique de l'ensemble des parcelles foncières révèle que près de 350 hectares, soit le tiers de la superficie contrôlée en 1984, ont été achetés : 325 ha sur les terroirs de Djimini-Koffikro et de Kongodjan, 24 ha sur d'autres terroirs limitrophes. Toutes les ventes peuvent être considérées comme "achevées" [DOZON, 1983] : il n'a jamais été fait mention, lors des enquêtes, à des palabres consécutifs à une vente de terre ou à des réclamations postérieures à la cession.

Certaines des transactions les plus anciennes ont concerné des plantations en production donnant également accès au défrichage de forêt noire limitrophe. A partir des années 60, les ventes ont porté sur des plantations de moins en moins productives et sur des friches. Si à l'origine l'incidence foncière des transactions n'a pu être qu'un sous-produit de l'acquisition d'un capital végétal en production - "avant, on achetait les plantations, pas la terre", déclarent les planteurs - très vite c'est bien la terre en tant que telle qui a trouvé une valeur marchande, avec la vente de parcelles en jachère ou occupées par des plantations abandonnées. L'occupation du sol à l'époque des transactions n'ayant pas pu être toujours reconstituée, la comparaison dans le temps entre les superficies achetées et les prix s'avère délicate; on se limitera à présenter en annexe 4 les valeurs calculées. Lors de la dernière vente (1984), l'hectare de friche (jachère à *Eupatorium odoratum*) a été négocié à environ 80.000 F.CFA.

Les transactions se sont multipliées à partir de l'après-guerre, lorsque tout l'espace a été socialement contrôlé et qu'il devenait impossible d'accéder à la terre par un simple droit de culture. Elles ont été nombreuses entre 1965 et 1975, puisque une transaction sur deux a été réalisée durant cette décennie (tableau A9, annexe 1).

a) *Ventes de parcelles foncières* (6) : certains patrimoines ont été vendus en totalité, après morcellement progressif (4 cas) ou d'un seul tenant (30 cas) (7). Ces ventes ont particulièrement touché les petits patrimoines (70% des patrimoines de moins de 5 ha ont été intégralement cédés (8)). Elles ont été réalisées par des planteurs quittant Djimini-Koffikro, ou par des héritiers ne souhaitant pas s'installer dans le village, après le décès du pionnier. Ceci pourrait expliquer l'importance du nombre des transactions enregistrées entre 1965 et 1975, décennie correspondant approximativement à l'époque du décès ou du retour vers le village d'origine de planteurs arrivés entre 1930 et la deuxième guerre. La sur-représentation des petites superficies parmi les patrimoines vendus intégralement pourrait être liée à l'absence de perspectives économiques à Djimini-Koffikro pour les planteurs eux-mêmes ou pour leurs héritiers, manifestant peu d'intérêt pour la reprise d'exploitations économiquement peu intéressantes (faibles superficies et plantations âgées).

Dans 12 cas, les ventes ont porté sur une fraction des patrimoines fonciers. A l'inverse des ventes intégrales, ces transactions ont concerné principalement les patrimoines de dimension importante (10 sur 12 étaient d'une superficie supérieure à 10 ha), amputés en moyenne de 4,4 ha. Ces ventes



partielles - qui en tant que telles n'étaient guère susceptibles de toucher de petits patrimoines - s'expliquent par des besoins conjoncturels d'argent ou par le constat tiré par des planteurs âgés, disposant d'une main-d'oeuvre limitée, de l'inadéquation entre la superficie possédée et la force de travail disponible.

Les Baoulé ont été les plus importants vendeurs de terres avec, à un moindre degré, les Agni et les "Autres Ivoiriens", Gagou en particulier (tableau A11, annexe 1). On sait que les Agni et surtout les Baoulé contrôlaient à l'issue de la phase pionnière une superficie importante; il n'est donc pas étonnant que leur participation aux ventes ait été sensible. Le groupe des "Autres Ivoiriens" n'exerçait pas un contrôle foncier prédominant mais était numériquement bien représenté à Djimini-Koffikro et il s'agit d'un groupe qui a été particulièrement touché par le mouvement de départ du village dans les années 65/75. Les ethnies qui ont vendu le plus de terre étaient les mieux dotées foncièrement et/ou celles qui comptaient le plus grand nombre de planteurs, à l'issue de la phase pionnière. Les Voltaïques, les Nzima et les Abouré n'ont été que très marginalement vendeurs. Le cas de ces derniers est intéressant puisqu'ils contrôlaient une superficie importante. Leur non participation aux transactions foncières, en tant que vendeurs, peut être expliquée par la proximité de Bonoua. La question du retour vers le village d'origine ne se pose pas pour eux, et la vente de terre est d'autant moins envisagée - et d'autant plus mal perçue par la famille - que les Abouré disposaient, dès l'époque pionnière, de très peu de "terre à café et à cacao" dans leur fief de Bonoua. ROUGERIE [1957, p.121] rappelle ainsi qu'ils sont "*traditionnellement désignés par leurs voisins sous le vocable d'Ehounva, c'est à dire d'hommes sans terre. De fait, entre les savanes et les marécages inexploités, les quelques étendues forestières de leur pays leur interdisent une pratique extensive de la mise en cultures industrielles*".

b) *Achats de parcelles foncières* : avant 1965, les acheteurs étaient en majorité des immigrants arrivés récemment dans le village. Après 1965, le nombre des planteurs déjà installés à Djimini-Koffikro (ayant eu accès à la terre par droit de culture, héritage ou donation) qui achètent de la terre augmente et on note que les achats opérés par des salariés urbains désireux de créer des plantations, représentent près de la moitié du nombre des transactions :

Tableau 7 : Origine des acheteurs de parcelles foncières à Djimini-Koffikro, selon l'époque de l'acquisition

Epoque de l'acquisition	Nouveaux migrants	Planteurs déjà instal.	Acheteurs urbains	TOTAL
avant 1965	14	3	1	18
après 1965	7	7	10	24
TOTAL	21	10	11	42

Remarque: informations non disponibles pour 3 cas.

On peut faire intervenir plusieurs éléments pour expliquer cette évolution. Le développement de l'emploi urbain dans les années 60 permet l'apparition d'une capacité financière d'investissement de revenus salariaux en milieu rural; Djimini-Koffikro présente à cet égard l'avantage d'être à moins de 2 heures de route d'Abidjan. C'est également à partir de cette époque que certains héritiers de planteurs de la phase pionnière cherchent à agrandir leur patrimoine. Par contre, le flux d'immigrants en quête de terre pourrait

avoir été en partie détourné par l'ouverture du Sud-Ouest à l'économie de plantation dans les années 70.

Les nouveaux migrants ont acheté 55% des superficies, les salariés urbains 25% et les planteurs de Djimini-koffikro 20% (9). L'apparition des transactions foncières a ainsi davantage conduit à un renouvellement du groupe des propriétaires fonciers, qu'il n'a profité aux planteurs déjà installés dans le village. Ce renouvellement s'est traduit par une modification de la maîtrise ethnique ou nationale du sol, les nouveaux migrants étant avant tout originaires du Nord (Dioula et Voltaïques), les salariés urbains et les planteurs déjà installés dans le village étant, eux, principalement originaires du centre et du sud de la Côte d'Ivoire :

	Iv. du Nord. Maliens, Voltaïques	Baoulé, Agni et Lagunaires	Autres
Nouveaux migrants	15	6	-
Salariés urbains	1	9	1
Planteurs déjà installés à Djimini-koffikro	-	10	-

Une ethnie et un groupe ethnique se distinguent particulièrement dans les achats de terre, en valeur absolue (part du groupe dans les achats, en pourcentage de la superficie totale achetée) : les Baoulé et les 'Ivoiriens du Nord' (tableau A11, annexe 11). En valeur relative (superficie achetée par groupe, relativement à la superficie contrôlée par ce dernier en 1984) les achats représentent au minimum le quart de la superficie possédée actuellement, pour toutes les ethnies, à l'exception des Abouré. Les achats des 'Ivoiriens du Nord' et des Maliens ont porté sur les 2/3 des superficies, voire sur la totalité : il s'agit de groupes qui étaient peu ou non représentés pendant la phase pionnière, pour lesquels l'achat a été le principal sinon l'unique mode d'accès à la propriété foncière. La faiblesse des achats de terre par les Abouré n'est sans doute pas indépendante de leur participation active à la phase pionnière de l'économie de plantation sur toute la marge ouest du Sanwi. Lorsque leurs disponibilités foncières y ont été utilisées, ils ont bénéficié d'un nouveau front pionnier, à Malamaïssso (30 km au nord-est de Bonoua), front sur lequel ils semblent avoir été particulièrement entreprenants (cf. résultats des enquêtes conduites à Assé-Maffia et Amangare).

Les transactions foncières ont été également pratiquées dans les autres villages enquêtés, à l'exception d'Amangare, avec la même logique : vente de plantations à l'origine, comportant éventuellement un droit de préemption sur une forêt noire attenante, vente de terre par la suite (jachères, vieilles plantations), ce qui marque un glissement dans la signification de la transaction, achat d'un capital végétal en production dans un cas, moyen d'accès à la ressource 'terre' dans l'autre (10). On retrouve ici la spécificité ethnique des Abouré relativement à la constitution d'un 'marché' foncier (le terme de marché est utilisé par commodité, dans une acception courante, car il est certain que les conditions qui déterminent théoriquement l'existence d'un marché - transparence, fluidité, homogénéité des produits, etc. - ne sont pas remplies à Djimini-Koffikro).

Il est intéressant de suivre comment, selon les phases de la dynamique foncière, évolue le rapport de l'individu à la terre. Le caractère individuel et privatif de la maîtrise foncière du pionnier ne fait pas de doute. Il en va de même pour l'acquéreur d'une parcelle : les droits individuels de l'acheteur sont nettement établis et reconnus. La situation devient plus floue avec les donations, la propriété effective du bénéficiaire ne semblant acquise qu'au décès du donateur. Quant aux héritiers, leur droit de propriété individuel est limité puisque s'il y a *usus* et *fructus*, le plus souvent l'*abusus* nécessite le

conseil de famille. A l'heure actuelle, un planteur peut exploiter une partie des terres en pleine propriété (parcelles obtenues par droit de culture, achat ou donation) et une autre partie à titre d'usufruitier, sa seule contrainte étant l'impossibilité de vendre la terre de son propre chef. L'incidence économique de ce dualisme est donc limitée, aucune différence n'apparaissant - sauf quelques exceptions - selon le type de maîtrise foncière, dans la gestion de la terre en tant que facteur de production.

Quelle est l'importance jouée par les différentes modalités d'accès à la terre à l'échelle des 100 patrimoines fonciers de Djimini-Koffikro? Dans 90 cas, l'accès à la propriété foncière a été obtenu par une seule modalité : droit de culture, don entre vifs, achat ou héritage. Dans 16 cas (planteurs baoulé et agni surtout), l'accès à la terre a procédé d'une combinaison de deux ou plusieurs de ces modalités (tableaux A13 et A14, annexe 1). Un calcul des fréquences des modalités d'accès à la terre, en nombre d'unités de patrimoine concernées par chaque modalité, fait apparaître l'importance de l'héritage et la part minime des droits de culture (droit de culture 16%; donation 20%; achat 27%; héritage 37%), qui s'expliquent bien évidemment par l'ancienneté du développement de l'économie de plantation à Djimini-Koffikro. L'importance du rôle joué par les donations entre vifs et les achats doit être soulignée. Une analyse en termes de superficie conduit toutefois à réduire l'importance relative des donations et à accentuer celle de l'héritage :

Droit de culture	19 % (205 ha)
Donation entre vifs	9 % (196,1 ha)
Achat	24 % (254 ha)
Héritage	48 % (516,9 ha) (11)

En l'espace de vingt ans, la génération des pionniers s'est ainsi pratiquement effacée. Ce phénomène apparaît dans les autres villages avec une intensité variable selon l'ancienneté de la phase pionnière et l'importance des flux fonciers (transactions en particulier) : 55% des actuels planteurs d'Amangare ont eu accès à la terre par droit de culture, contre 41% à Kongodjan, 32% à Aboutou et 27% à Assé-Maffia (tableau A23, annexe 1).

### 3. MOUVEMENTS PATRIMONIAUX ET DISTRIBUTION FONCIERE ACTUELLE

Dans un premier temps a été présentée la distribution foncière à Djimini-Koffikro, à l'issue de la phase pionnière. On a ensuite évoqué les différents "générateurs" de mouvements fonciers qui ont pu affecter cette distribution (héritages, donations et transactions foncières). Il reste à comprendre comment, sur la base de la structure originelle de la fin de la phase pionnière, se sont articulés à l'échelle des patrimoines fonciers ces différents mouvements, pour générer l'actuelle structure foncière. Ceci permettra de lever la contradiction qui apparaîtra entre l'intensité des mouvements fonciers et la relative stabilité de la structure foncière... tout en mettant en évidence la complexité de ces mouvements fonciers, qui ne se laisse guère réduire dans un schéma simplificateur.

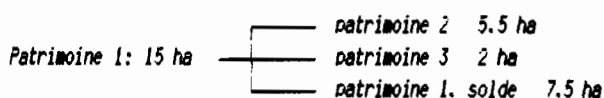
### 3.1. Dynamiques patrimoniales à Djimini-Koffikro

On peut distinguer trois dynamiques principales qui ont pu affecter les patrimoines fonciers tels qu'ils étaient constitués à l'issue de la phase pionnière : une dynamique de morcellement, une dynamique de concentration et une dynamique conservatoire.

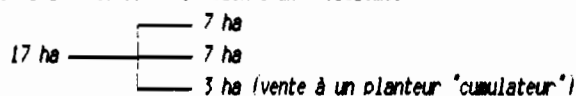
Par *dynamique conservatoire*, on entend la reconduction de la structure foncière initiale, même en cas d'héritage ou de vente, ce qui suppose que le patrimoine soit vendu dans son intégralité à un planteur pour lequel il constitue dès lors le seul bien foncier à Djimini-Koffikro (pas d'achat complémentaire) (12).

La fragmentation du patrimoine foncier originel a pu se produire lors de l'héritage (rarement), par la vente d'une fraction du patrimoine, par la vente fractionnée de la totalité du patrimoine à différents acheteurs (pour lesquels il s'agissait d'une acquisition unique), ou du fait de donations entre vifs. Cette *dynamique de morcellement* aboutit à la réduction des superficies des patrimoines originels, à la création de nouveaux patrimoines et alimente également la dynamique de concentration (13). On peut donner deux exemples illustrant cette dynamique.

Dans le premier cas, un planteur âgé, sans main-d'œuvre familiale, vend à deux reprises un fragment de son patrimoine à des acheteurs dont ce sera là le seul bien foncier :



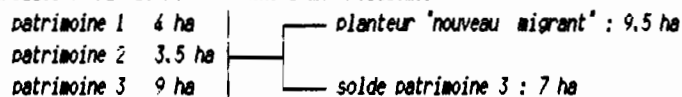
Dans le deuxième cas, le patrimoine originel d'un planteur qui contrôlait 17 ha est partagé, après son décès, entre ses trois enfants. L'un de ces enfants vend la part héritée à un planteur du village. Le patrimoine foncier originel se subdivise ainsi en deux patrimoines et contribue à la dynamique de concentration d'un troisième.



Le principal moteur de la *dynamique de concentration* est l'achat de terre (14). Deux exemples de processus de concentration sont donnés ci-après.

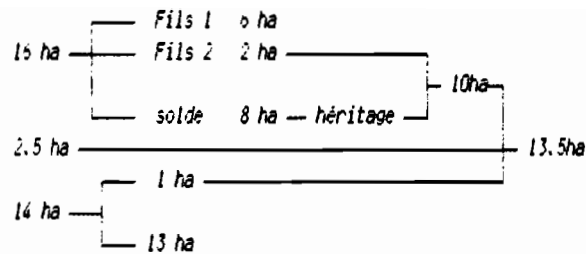
Un planteur, qui avait obtenu un droit de culture sur 8 ha, hérite de son frère 11 ha et en achète 8 à un planteur quittant Djimini. A l'issue du processus, ce planteur contrôle 27 ha et le nombre de patrimoines est passé de 3 à 1.

Un immigrant arrivé au milieu des années 60 achète successivement les terres de deux planteurs (l'un décédé, l'autre quittant définitivement Djimini-Koffikro) : 4 et 3.5 ha, ainsi qu'une portion (2 ha) vendue par un planteur du village qui conserve le reste de son patrimoine (9 ha à l'origine). Le processus de concentration a été ainsi alimenté par deux ventes de patrimoines dans leur intégralité et par le morcellement d'un troisième.



Les dynamiques de morcellement et de concentration ont pu affecter un même patrimoine originel de périodes différentes (*dynamique mixte*) (15).

Un planteur contrôlant 16 ha donne respectivement 6 et 2 ha de vieilles plantations à ses deux fils. A son décès, l'un d'eux hérite de la portion que leur père avait conservée, puis achète, par la suite, deux parcelles : l'une d'1 ha à un planteur de Djimini-Koffikro en quête de liquidités monétaires (patrimoine de 14 ha à l'origine), l'autre de 2.5 ha à un planteur quittant définitivement le village; dans un premier temps, le patrimoine originel a été ainsi morcelé, puis il a été partiellement reconstitué (héritage) et agrandi (achats) :



Enfin, l'achat de parcelles foncières sur des terroirs limitrophes a alimenté la dynamique de concentration et a également conduit à la création de nouveaux patrimoines, relativement à la structure foncière de la fin de la phase pionnière.

La combinaison de ces dynamiques, dont la synopsis est présentée ci-après, s'est traduite par une relative stabilité de la distribution patrimoniale entre la fin de la phase pionnière et 1984, dans un contexte d'importants mouvements fonciers. Le tableau 8 précise l'incidence de chaque dynamique sur l'évolution de la distribution par classes de superficie des patrimoines. Ce tableau a été construit de la façon suivante:

Dynamique conservatoire, D1 : structure identique entre la fin de la phase pionnière (FFP) et 1984.

Dynamique de morcellement, D2 : distribution FFP = patrimoines avant été morcelés par la suite; distribution 1984 = patrimoines existant à l'issue du morcellement (à l'exclusion des fragments de patrimoines ayant alimenté D3).

Dynamique de concentration, D3 : distribution FFP = patrimoines ayant bénéficié d'agrandissements successifs + patrimoines ayant été intégralement 'phagocytés'; distribution 1984 = patrimoines ayant bénéficié d'agrandissements (planteurs pionniers ou nouveaux migrants).

Dynamique mixte, D4 : distribution FFP = patrimoines ayant connu le double processus (morcellement et concentration) + patrimoines originels ayant été 'phagocytés' dans le mouvement de concentration; distribution 1984 = patrimoines résultant de la dynamique mixte, y compris de la phase de morcellement.

Achat de parcelles sur des terroirs limitrophes, D5 : on ne présente ici que la distribution 84 (pas d'informations disponibles sur la structure de la fin de la phase pionnière).

Tableau 8 : Incidence des différentes dynamiques foncières sur l'évolution de la distribution patrimoniale à Djimini-Koffikro

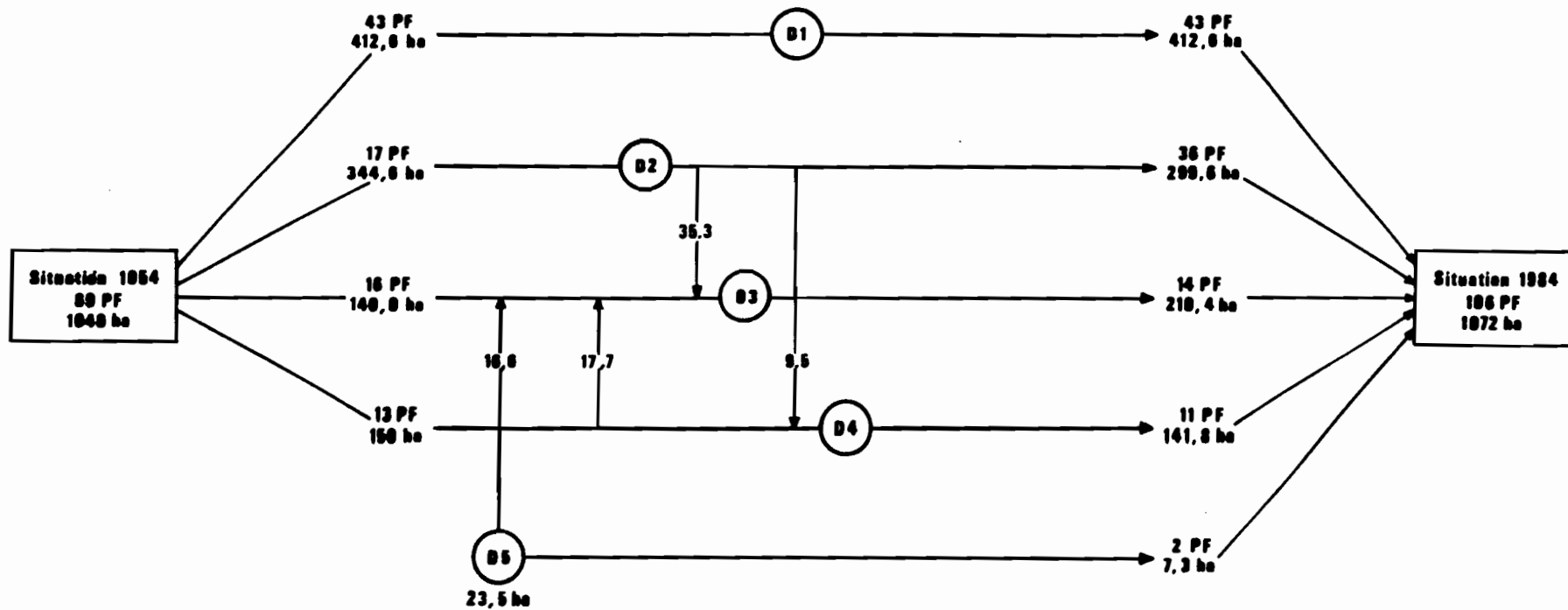
Superficie	Nombre patri. FFP	D1 FFP/ 1984	D2		D3		D4		D5 1984	Nombre patri. 1984
			FFP	1984	FFP	1984	FFP	1984		
5 ha [	13	9	1	15	1	1	2	4	2	31
[ 5ha-10ha[	35	19	1	13	10	5	5	1	0	38
[10ha-15ha[	16	8	4	3	3	1	1	1	0	13
[15ha-20ha[	13	4	4	3	2	4	3	2	0	13
[20 ha	12	3	7	2	0	3	2	3	0	11
TOTAL	89	43	17	36	16	14	13	11	2	106

Ainsi, la dynamique de morcellement fait passer le nombre de patrimoines de moins de 10 ha de 2 à 28, de plus de 10 ha de 15 à 8. A l'inverse, la dynamique de concentration réduit le nombre des patrimoines de moins de 10 ha de 11 à 6 et fait passer celui des patrimoines de plus de 10 ha de 5 à 8.

Ce double phénomène, morcellement (par vente et donation) et concentration (par achats principalement), explique la stabilité globale de la structure foncière entre la fin de la phase pionnière et 1984 pour les patri-

Graph. 1

**DYNAMIQUES PATRIMONIALES A DJIMINI-KOFFIKRO (SYNOPSIS)**



- D1 Dynamique conservatoire
- D2 Dynamique de morcellement
- D3 Dynamique de concentration
- D4 Dynamique mixte
- D5 Achats de parcelles sur des terrains limitrophes

moins de plus de 5 ha. et l'augmentation du nombre des patrimoines de moins de 5 ha. le processus de concentration ne compensant pas totalement celui de morcellement.

Le cumul foncier résultant de la dynamique de concentration provient soit du bénéfice d'un accès à la terre selon plusieurs modalités soit, pour ceux qui ont eu accès à la propriété foncière uniquement par acquisition, du fait de l'achat successif de plusieurs parcelles. Sont concernés au total 25 individus (dans quelques cas il s'agit des héritiers des planteurs qui ont opéré le cumul) : 12 d'entre eux, soit environ un sur deux, possèdent plus de 15 hectares. Jusqu'à 15 hectares, ces propriétaires représentent 15 % du nombre des propriétaires par classe de superficie, au-delà de 15 ha, environ 50% (tableau A15, annexe 1). Sur les 12 propriétaires concernés qui possèdent plus de 15 hectares, on compte 11 acheteurs : 7 d'entre eux ont agrandi un patrimoine hérité, reçu en donation ou acquis par droit de culture, les 4 autres ont eu accès à la terre par achat uniquement (acquisitions successives de plusieurs parcelles). La stratégie de cumul par achat de parcelles foncières a donc eu une incidence sensible sur la stratification foncière actuelle. La relation 'achat/cumul foncier' n'est toutefois pas réciproque, l'achat étant un mode fréquent d'accès à la propriété pour les petits patrimoines fonciers. Si on raisonne en fréquence, afin d'intégrer dans l'analyse les cas d'accès à la terre par des modalités variées, on constate que le droit de culture est caractéristique des patrimoines de plus de 5 ha et que les donations se rencontrent surtout pour les patrimoines de moins de 5 ha; les achats apparaissent dans les trois classes mais avec une importance plus marquée pour les petits patrimoines :

Tableau 9 : Modalités d'accès à la terre selon la superficie des patrimoines fonciers de Djimini-Koffikro

Classes de superficie	Droits de cult. (direct ou hérit.)	Donation	Achat (direct ou héritage)	Total
5 ha [	9,7 %	45,1 %	45,2 %	100%
(5-10 ha [	52,4 %	14,3 %	33,3 %	100%
[ 10 ha	54,2 %	3,3 %	37,5 %	100%

Qu'en est-il dans les autres villages enquêtés? A Amangare et Aboutou, les superficies inférieures à 5 ha et une partie de celles comprises entre 5 et 10 ha s'expliquent par les donations; à Assé-Maffia joue également un morcellement consécutif à l'héritage d'un planteur attié (5 bénéficiaires). Mis à part ce cas, on retrouve bien la situation analysée à Djimini-koffikro : morcellement des patrimoines fonciers par le jeu des donations, maintien de la structure patrimoniale lors des héritages; par contre, la dynamique de concentration reste marginale. La tendance d'ensemble - actuelle - reste la reconduction de la structure patrimoniale de l'issue de la phase pionnière (pionnier toujours en vie ou héritage sans morcellement) et, pour une partie des patrimoines, la fragmentation lors de donations entre vifs, ce qui conforte la strate des petits patrimoines : la superficie moyenne des patrimoines fonciers est de 16 ha lorsque l'accès à la terre a été permis par un droit de culture, de 7 ha lorsqu'il y a eu donation; 19% des patrimoines de moins de 5 ha ont été obtenus par droit de culture, contre 43% par donation; ces pourcentages passent à 15 et 22 pour la classe de superficie comprise entre 5 et 10 ha et à 54 et 11 pour les patrimoines de plus de 10 ha (tableau A24, annexe 1).

### 3.2. Analyse comparée des distributions foncières entre la fin de la phase pionnière et 1984

En 1984, on compte 106 patrimoines fonciers à Djimini-Koffikro, contrôlant 1072 hectares, soit une superficie moyenne de 10.1 hectares par patrimoine. Les données relatives à l'actuelle distribution foncière sont présentées dans les tableaux 10, 11 et 12. A titre de comparaison, on notera que la superficie moyenne est de 3 ha à Kongodjan, 12 à Assé-Maffia, 13 à Aboutou et 17 à Amangare (superficies déclarées (tableau A25)). L'importance de ce dernier chiffre renvoie aux conditions de la maîtrise foncière et aux disponibilités des unités de production en force de travail, lors de la phase pionnière.

Un constat préliminaire à tirer quant à l'actuelle distribution foncière à Djimini-Koffikro est celui du morcellement spatial des patrimoines : 69 patrimoines sont composés d'une seule parcelle foncière et 37 en comportent de 2 à 5, sur le terroir de Djimini-Koffikro et/ou sur des terroirs limitrophes (cf. carte 5).

Quelles évolutions constate-t-on, relativement à la distribution foncière de l'issue de la phase pionnière?

a) *Une réduction de la superficie moyenne, consécutive à l'augmentation du nombre des petits patrimoines* : le nombre des patrimoines augmente de 19%, les superficies contrôlées de 3%, la superficie moyenne par patrimoine foncier est donc réduite de 11.8 à 10.1 ha.

La variation du nombre de patrimoines est sensible pour la classe de superficie inférieure à 5 ha : de 13 à 31 patrimoines; entre 5 et 10 ha l'augmentation est moindre : 35 à 38 patrimoines; au-delà de 10 ha, le nombre des patrimoines diminue légèrement, de 41 à 37 (graphique A4, annexe 2). En termes de superficie, le constat est identique (16). Globalement, la distribution foncière a donc structurellement peu évolué à Djimini-Koffikro entre la fin de la phase pionnière et 1984, à l'exception de l'augmentation du nombre des petits patrimoines. Ce phénomène a déjà été évoqué précédemment et des éléments d'explication avancés.

b) *La répartition ethnique de la propriété foncière s'est sensiblement modifiée* entre les deux périodes, ce qu'illustre bien la comparaison des cartes relatives à la fin de la phase pionnière (carte 4) et à 1984 (carte 6). On constate une tendance à l'augmentation du nombre des propriétaires fonciers pour toutes les ethnies et nationalités, Baoulé et surtout "Autres Ivoiriens" exceptés (rappelons que ce groupe a pratiquement disparu de Djimini-Koffikro entre la fin de la phase pionnière et 1984) (tableau 13).

La variation des superficies contrôlées par les groupes ethniques étant moins que proportionnelle à la variation du nombre des patrimoines, la superficie moyenne contrôlée par groupe diminue, excepté pour les "Autres Ivoiriens" et, bien sûr, les nationalités non représentées à Djimini-Koffikro lors de la phase pionnière (Maliens et Nigériens).

Cette évolution de la maîtrise foncière par les différentes ethnies entre la fin de la phase pionnière et 1984, ainsi que l'actuelle distribution foncière, sont à rapprocher de la structure foncière de l'issue de la phase pionnière et de la participation de chaque groupe aux divers mouvements fonciers, ventes ("Autres Ivoiriens", Baoulé), achats (Maliens, "Ivoiriens du Nord"), donations (Baoulé, Agni, Abouré).

La complexité des flux fonciers, tels qu'ils ont été précédemment esquissés, et le faible nombre de patrimoines relevant de la plupart des groupes ethniques contraignent à limiter à cette simple esquisse l'analyse d'une relation entre la dynamique foncière et le facteur ethnique, d'autant qu'il



DISTRIBUTION FONCIERE - DJIMINI-KOFFIKRO 1984

Tableau 10 : Distribution des patrimoines fonciers de Djimini-Koffikro par classe de superficie

Superficie (ha)	Nombre de patrimoi.	%	Superficie tot. (ha)	%
5 ha [	31	29,2	55,1	7,9
[ 5 ha- 10 ha [	33	35,9	252,1	24,1
[10 ha- 15 ha [	13	12,3	165,2	15,5
[15 ha- 20 ha [	13	12,3	222,0	20,7
[ 20 ha	11	10,3	341,0	31,2
TOTAL	106	100 %	1.072,0	100 %

Tableau 11 : Répartition ethnique ou nationale de la propriété foncière à Djimini-Koffikro

Ethnies ou nationalités	Nbre de patrimoi.		Superf. totale (ha)		Superf. moyenne/ patri.	Ecart- type
	N	%	S	%		
Baoulé	43	40,6	332,5	31,0	7,7	6,9
Agni	15	14,2	159,4	17,7	12,6	10,3
Abouré	11	10,4	149,8	14,0	13,6	16,9
Nzima	9	8,5	133,1	12,4	14,8	10,4
Iv. du Nord	10	9,4	123,3	11,5	12,3	9
Autres Iv.	3	2,8	39,5	3,7	13,2	3,8
Total Iv.	91	85,9	967,6	90,3	10,6	9,8
Voltaïques	9	8,5	76,8	7,2	8,5	5,4
Maliens	5	4,7	21,9	2,0	4,4	1,2
Nigériens	1	0,9	5,7	0,5	5,7	0
Tot. Etrang.	15	14,1	104,4	9,7	7,0	4,6
TOTAL	106	100	1.072	100	10,1	9,4

Tableau 12 : Répartition des patrimoines fonciers de D.K. par classe de superficie et par ethnie, ou nationalité

Classes de superficie	Baoulé	Agni	Abouré	Nzima	Ivoir. du N.	Autres Ivoir.	Volta- Youes	Ma- liens	Nige- riens	To- tal
5 ha [	17	3	3	3	-	-	2	3	-	31
[ 5- 10ha[	16	5	4	-	5	1	4	2	1	38
[10- 15ha[	1	2	1	1	3	1	1	-	-	13
[15- 20ha[	4	2	2	2	-	1	2	-	-	13
[ 20 ha	2	3	1	3	2	-	-	-	-	11
TOTAL	43	15	11	9	10	3	9	5	1	106

Carte 5

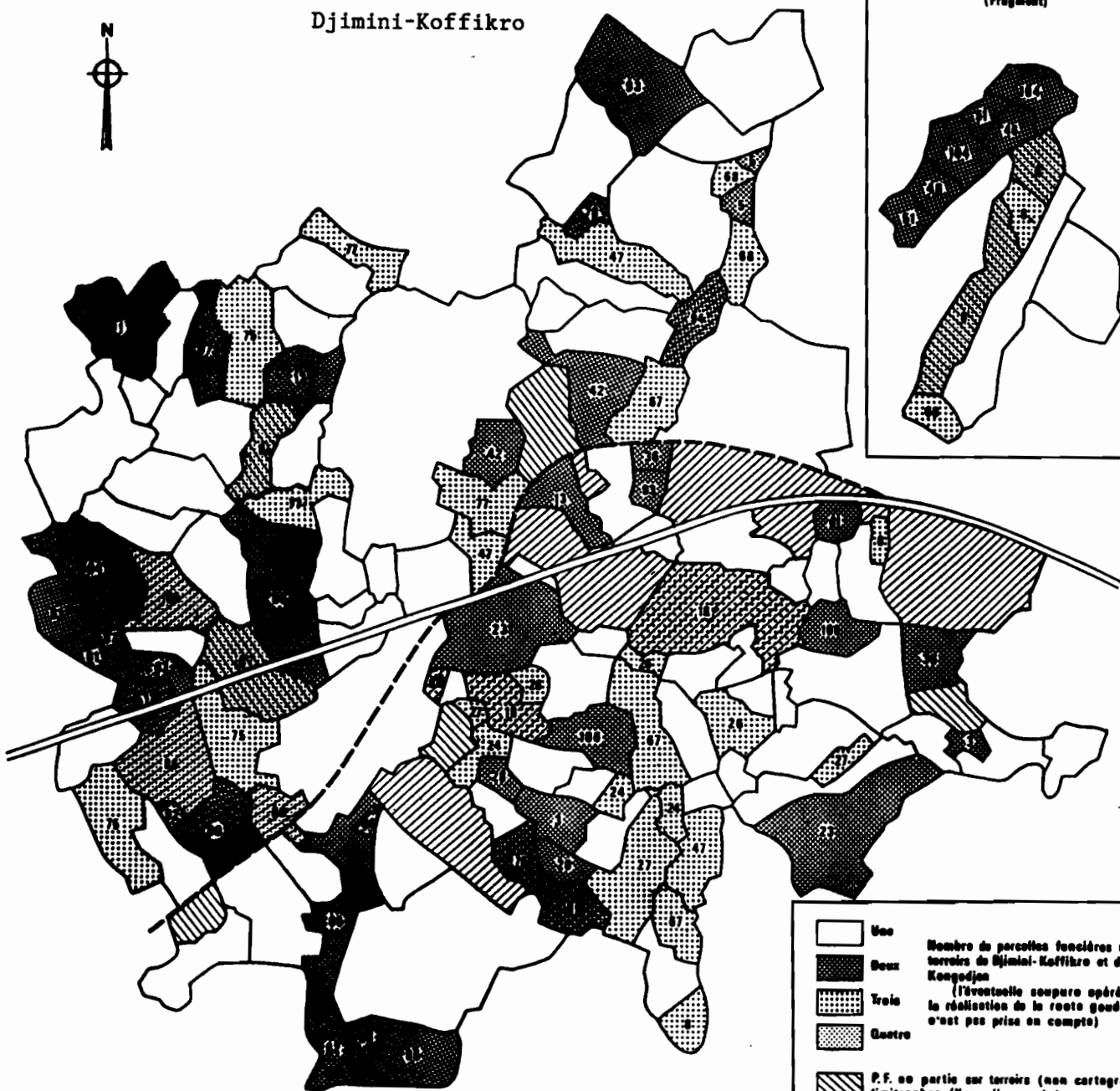
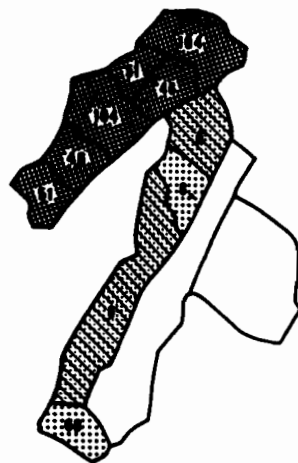
**MORCELLEMENT SPATIAL  
DES PATRIMOINES FONCIERS**

1984

Djimini-Koffikro



**KONGODJAN  
(Fragment)**



	Une	Nombre de parcelles foncières sur les terrains de Djimini-Koffikro et de Kongodjan (l'éventuelle coupure opérée par la réalisation de la route goudronnée n'est pas prise en compte)
	Deux	
	Trois	
	Quatre	
	P.F. en partie sur terrains (non cartographiés) limitrophes (Kongodjan exact)	
	P.F. dans d'autres régions	
23	Code de patrimoine foncier	
	Limite de patrimoine foncier	

0 500m

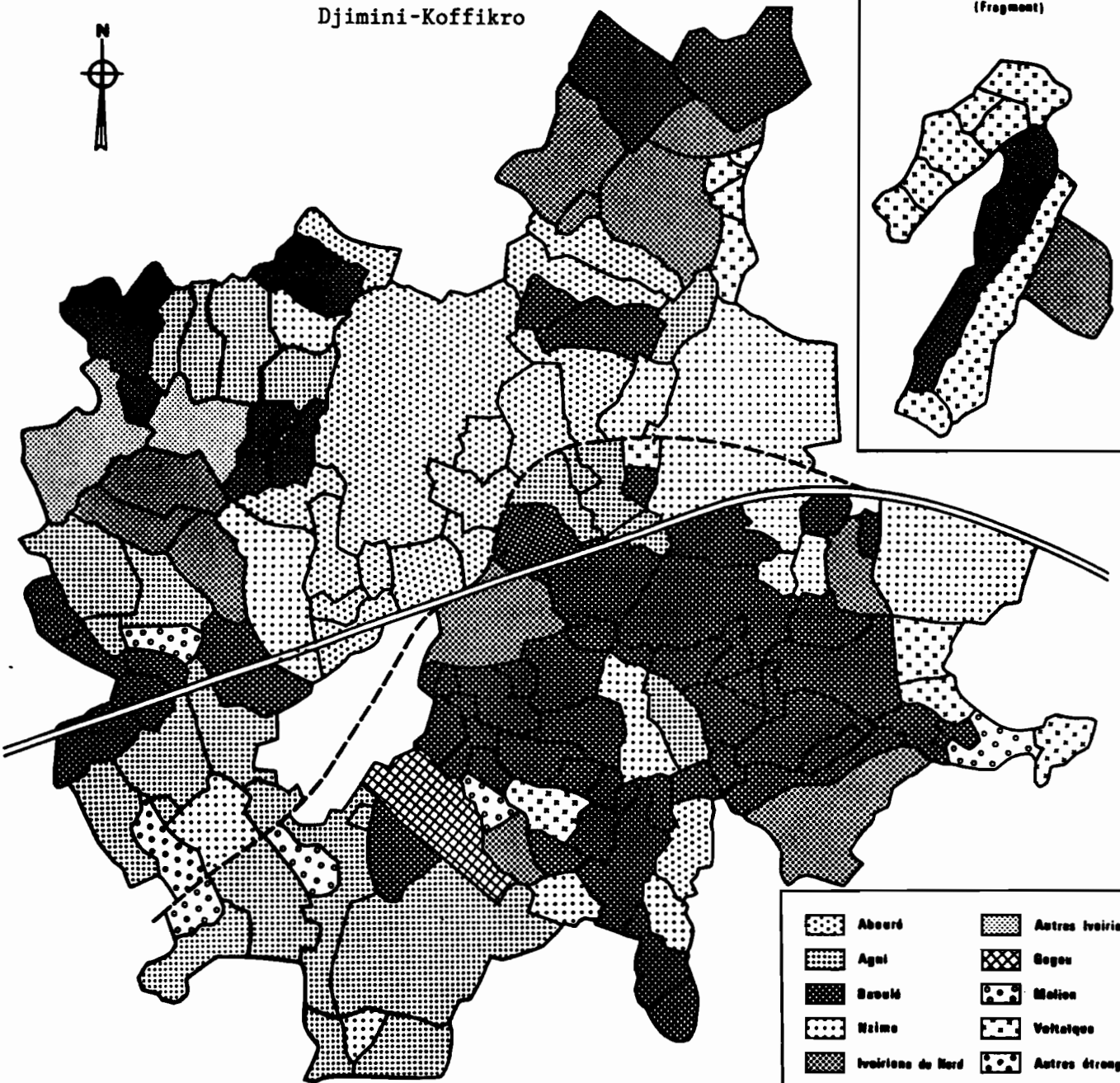
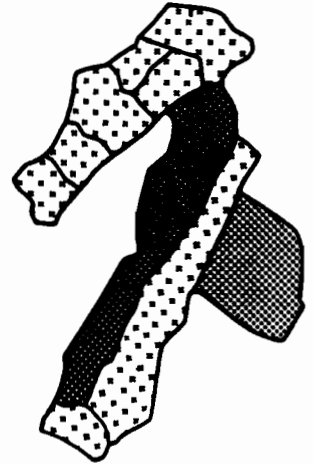
REPARTITION ETHNIQUE OU NATIONALE  
DES PATRIMOINES FONCIERS

1984

Djimini-Koffikro



KONGODJAN  
(Fragment)



	Abouré		Autres Ivoiriens
	Agni		Gogou
	Baoulé		Malien
	Nzime		Voltaïque
	Ivoiriens de Nord		Autres étrangers
Limite de patrimoine foncier			
Route bitamée			
Plot			



n'apparaît pas, en 1984 comme à l'issue de la phase pionnière, de relation statistiquement significative entre les variables 'Ethnie' et 'Superficie des patrimoines fonciers'.

Comme à Djimini-Koffikro, les transactions foncières ont conduit à une redistribution ethnique du contrôle de la terre à Assé-Maffia, où les vendeurs ont été abé et attié, les acheteurs, nzima, ivoiriens du Nord ou maliens, et à Aboutou, où des Wobé, Zsouma ou Agni ont vendu des terres à des Maliens, Voltaïques, Ivoiriens du Nord et Baoulé; par contre, il n'y a pas eu de modification à Kongodjan (contrôle foncier sénoufo dès l'origine!). Actuellement le contrôle foncier présente une dominante ethnique différente selon les villages, de façon très marquée à Amangaré (labouré) et Kongodjan (sénoufo), et plus diffuse à Aboutou (essouma) et Assé-Maffia (labouré) (tableau A26, annexe 1).

c) *Plus du quart de la superficie est contrôlée par des propriétaires absents*: 39 propriétaires sur 106 ne résident pas à Djimini-Koffikro, ce sont en majorité des salariés qui travaillent à Abidjan (17). Presque tous les groupes ethniques ou nationaux sont concernés (18). Ces propriétaires contrôlent 297 hectares, soit près de 28% de la superficie du terroir. Leur nombre est particulièrement élevé parmi les possesseurs de petits patrimoines fonciers : plus d'un propriétaire sur deux pour les patrimoines de moins de 5 ha (tableau 14).

En moyenne, la superficie des patrimoines est de 7,6 ha pour les non-résidents et de 11,6 ha pour les résidents. Les propriétaires absents ne constituent donc pas un groupe spécifique de grands propriétaires, comme on aurait pu le supposer. La différence est en particulier marquée pour les Baoulé : en moyenne les résidents possèdent 9,2 hectares et les non-résidents 4,6 hectares. Elle est également nette pour les Agni : les propriétaires absents disposent d'une superficie de 3,2 hectares, les résidents de 15,5 hectares. Pour les autres groupes ethniques ou nationaux les moyennes sont plus délicates à utiliser du fait du nombre réduit d'individus concernés, soit parmi les résidents, soit parmi les non-résidents (tableau A16, annexe 1).

L'importance du nombre des petits patrimoines fonciers contrôlés par des propriétaires absents s'explique par leur mode d'accès à la terre. Deux modalités revêtent une importance plus particulière chez les absents : la donation (31% des cas chez ces derniers, 9% chez les résidents) et les achats (28% chez les absents, 16,5% chez les résidents). Par contre, le droit de culture et la combinaison des modalités d'accès à la terre n'ont qu'une importance marginale chez les absents (tableau A17, annexe 1). Cette différence est liée à la composition dominante du groupe des absents : salariés urbains, ils n'avaient - sauf en cas d'héritage - que deux moyens d'accéder à la terre, lorsqu'ils envisageaient de créer des plantations : bénéficier de la donation d'une parcelle par un proche parent ou acheter un terrain, le choix de Djimini-Koffikro comme "base d'implantation foncière" étant alors guidé par la présence dans le village, de membres de la famille ou d'amis.

L'absentéisme de certains planteurs ne constitue pas une exception dans la région, bien que ce phénomène soit moins marqué dans les autres villages étudiés (21 planteurs sur 109) - à moins, ici encore, que cette différence ne provienne de la méthodologie d'enquête retenue.

d) Sur les 106 propriétaires fonciers, on compte 95 hommes et 12 femmes, soit une importance relative non négligeable de ces dernières. Elles ont toutes eu accès à la propriété par héritage et contrôlent 99 ha.

e) 16 propriétaires fonciers, dont 8 absents, disposent de *planta-*

Tableau 13 : Répartition ethnique ou nationale de la propriété foncière à Djimini-Koffikro.  
 Comparaison fin phase pionnière (FFP) - 1984

	Nbre patrimoines fonci.			Superficie totale			Superf. moy. par patri.		
	FFP	1984	variat.	FFP	1984	variat.	FFP	1984	variat.
Baoulé	44	43	- 2%	415,6	332,5	- 20%	9,4	7,7	- 18%
Agni	12	15	+ 25%	194,6	189,4	- 3%	16,2	12,6	- 22%
Abouré	7	11	+ 57%	145,0	149,8	+ 3%	20,7	13,6	- 34%
Nzima	6	9	+ 50%	91,1	133,1	+ 46%	15,2	14,8	- 3%
'Iv. du Nord'	4	10	+150%	55,6	123,3	+122%	13,9	12,3	- 11%
Autres Ivoir.	11	3	- 73%	95,9	39,5	- 59%	8,7	13,2	+ 52%
<b>Total Ivoir.</b>	<b>84</b>	<b>91</b>	<b>+ 8%</b>	<b>997,8</b>	<b>967,6</b>	<b>- 3%</b>	<b>11,9</b>	<b>10,6</b>	<b>- 11%</b>
Voltaïques	5	9	+ 80%	50,4	76,8	+ 52%	10,1	8,5	- 16%
Maliens	0	5	-	-	21,9	-	-	4,4	-
Nigérian	0	1	-	-	5,7	-	-	5,7	-
<b>Total étrang.</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>+200%</b>	<b>50,4</b>	<b>104,4</b>	<b>+107%</b>	<b>10,1</b>	<b>7,0</b>	<b>- 31%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>106</b>	<b>+ 19%</b>	<b>1048,2</b>	<b>1072,0</b>	<b>+ 2%</b>	<b>11,8</b>	<b>10,1</b>	<b>- 14%</b>

Evolution relative entre les deux périodes = [Valeur 84 - Valeur fin phase pionnière] / Valeur fin phase pionnière

Tableau 14 : Classes de superficie des patrimoines fonciers de Djimini-Koffikro  
 selon le critère de résidence des propriétaires

	5 ha [	[5 ha-10 ha [	[ 10 ha	Total
Propriétaires absents	17	11	11	39
Nombre total de propriétaires	31	38	37	106
%	55 %	29 %	30 %	37 %

tions ou de forêt noire ailleurs qu'à Djimini-Koffikro (ou que sur des terrains proches). Huit de ces plantations ou forêts noires sont localisées dans le Sud-Est, les huit autres, dans d'autres régions de la zone forestière (13). Chronologiquement, Djimini-Koffikro a constitué pour tous un point de départ dans la quête de nouvelles terres. C'est 'l'absence de terre favorable pour le café et le cacao', le 'manque de forêt noire', qui ont conduit ces planteurs à aller chercher ailleurs de telles terres, là où elles étaient encore disponibles (à une exception près : un planteur abouré est allé créer des plantations à Gagnoa afin de constituer un héritage pour son fils, les terres de Djimini-Koffikro devant être héritées par son neveu). Plus de la moitié des propriétaires fonciers concernés se situent déjà à Djimini-Koffikro parmi les 'grands' propriétaires (tableau A13, annexe II).

Cette quête de forêt noire a également touché les autres villages enquêtés : 15 planteurs sur 109 ont un second bloc de plantation. Ces blocs sont tous localisés dans le Sud-Est et ont été créés après que la forêt noire ait disparu des villages enquêtés. Sur les 15 planteurs concernés, 19 sont abourés, le second bloc de plantations étant situé, le plus souvent, à Malamalasso. Sur l'ensemble, près d'une unité de production abouré sur deux est ainsi 'biboisire'.

En conclusion, quels sont les éléments manquants des dynamiques patrimoniales que nous venons d'esquisser ?

Les villages enquêtés sont des villages de migrants, de création récente : les premiers installés ont joué le rôle de chefs de terre, en accordant des droits de culture aux planteurs arrivés ultérieurement. Ces droits de culture ne semblent avoir été conditionnés par un travail préalable comme manoeuvre que vers la fin de la phase pionnière. Trois éléments interviennent pour expliquer la stratification foncière de la fin des années 50 à Djimini-Koffikro : l'époque d'arrivée, la disponibilité en force de travail familiale et la qualité des sols. Le délaissement par les premiers arrivants de zones jugées peu favorables à la culture du caféier et du cacaoyer, avant permis à certains planteurs arrivés par la suite de s'approprier des superficies relativement importantes.

Depuis la fin de la phase pionnière, les mouvements fonciers ont été nombreux à Djimini, générés par le jeu des héritages, des donations entre vifs et des transactions. Les héritages ont profité principalement aux enfants des planteurs pionniers, la transgression des règles coutumières de dévolution des biens étant favorisée par l'éloignement de la région d'origine des migrants et par le statut de 'biens acquis', non hérités selon la coutume, des patrimoines fonciers. En cas d'héritage, le rapport juridique de l'homme à la terre évolue : de la propriété individuelle du pionnier, on tend à passer à une propriété familiale en indivision, l'usufruitier gérant à sa convenance le patrimoine foncier (sauf cas marginaux) mais sans pouvoir en céder une portion sans l'accord de sa famille. Les donations entre vifs, largement pratiquées, peuvent être interprétées, dans un certain nombre de cas, comme un détournement anticipé d'un éventuel héritage coutumier, et également comme une contrepartie accordée par le planteur au travail fourni par le bénéficiaire. La valorisation marchande de la terre s'est concrétisée dans de nombreuses transactions foncières. Elle a résulté de l'impossibilité, pour l'individu qui souhaitait devenir planteur, d'avoir accès à la terre par simple droit de culture, à partir de la fin de la phase pionnière. Il y a eu ainsi valorisation d'une ressource devenue rare, contrairement à d'autres régions (pays bété par exemple) où la monétarisation de l'accès à la terre par la vente de forêts a

ou précéder des situations de saturation foncière, du fait d'une maîtrise coutumière du sol. C'est précisément cette absence de maîtrise coutumière du sol qui a facilité les ventes de terre - une fois réunies les conditions économiques de leur apparition (demande s'exonimant en situation de rareté) - en évitant que ne se présentent d'éventuels blocages sociologiques à la transformation de la terre en marchandise (comme en pays agni ou attié). Que Djimini-Koffikro soit un village de migrants a favorisé les ventes de terre à un double titre : d'une part les pionniers pouvaient disposer de leurs biens comme bon leur semblait, puisque ces derniers n'avaient pas été hérités, d'autre part le retour de certains vers leurs villages d'origine occasionnait la cession de ces biens (illustration *a contrario* fournie par les Abouré). La terre a cessé d'être un facteur de production abondant et gratuit, désormais elle a un coût. Ces éléments se retrouvent dans les autres villages enquêtés, à l'exception d'Amangare où la spécificité du comportement abouré face aux transactions foncières ressort bien (village mono-ethnique) et vient vérifier *a contrario* le schéma explicatif avancé pour Djimini.

A Djimini, l'évolution de la structure foncière entre la fin de la phase pionnière et 1984 a résulté de la combinaison des différents flux fonciers générés par les héritages, les donations et les transactions foncières. En règle générale, l'héritage n'a pas donné lieu au morcellement des patrimoines, contrairement aux donations et à une partie des ventes de terre. Cette dynamique de morcellement a été partiellement compensée par une dynamique de concentration, du fait de l'achat successif de plusieurs parcelles foncières ou de l'agrandissement, par un ou plusieurs achats, d'un patrimoine hérité, reçu en donation ou résultant d'un droit de culture. La dynamique de concentration explique l'existence d'une partie des grands patrimoines fonciers. La monétarisation de l'accès à la propriété foncière a ainsi permis l'expression de stratégies de cumul. Le cumul ne se limite pas à Djimini-Koffikro ou aux terroirs limitrophes, mais apparaît également à l'échelle de la zone forestière avec l'ouverture de nouvelles plantations dans d'autres régions.

Enfin, on a relevé le nombre particulièrement élevé de propriétaires fonciers qui ne résident pas à Djimini-Koffikro et qui, pour la plupart, exercent une activité rémunérée dans un centre urbain: les enquêtes complémentaires ont montré qu'il ne s'agit pas d'une situation exceptionnelle.

### III. GESTION FONCIERE ET PRODUCTEURS SANS TERRE A DJIMINI-KOFFIKRO

Dans les deux premiers chapitres de cette partie consacrée à l'étude du système foncier ont été évoquées les conditions de l'accès à la propriété du sol et la structure foncière patrimoniale. Ce troisième chapitre traitera des modes de faire-valoir et apportera quelques précisions sur les caractéristiques socio-démographiques des responsables d'unités de production de Djimini-Koffikro.

#### 1. FAIRE-VALOIR DIRECT ET FAIRE-VALOIR INDIRECT

En 1983/84, 97 des 106 *patrimoines fonciers* que compte Djimini-Koffikro sont au moins partiellement mis en valeur par des plantations arborées, 4 ne portent pas de plantations, mais des cultures vivrières seulement, et 5 ne

sont pas mis en valeur directement par leurs propriétaires (3 sont intégralement loués et les 2 autres sont laissés en friche). On dénombre ainsi 101 unités de production dont le responsable est propriétaire foncier : 97 'planteurs' et 4 'cultivateurs'.

Une caractéristique majeure de l'économie agricole à Djimini-Koffikro est la présence d'un nombre important de producteurs ayant un accès précaire à la terre. Les 79 producteurs non-propriétaires fonciers recensés en 1983/84 - 'producteurs sans terre' (PST) - ne peuvent pratiquer que des cultures non pérennes (cultures vivrières et/ou ananas) en ayant accès à la terre par quatre voies possibles : l'emprunt d'une parcelle, la location, un contrat d'abougnon sur la culture du manioc ou la fourniture d'une prestation en travail. Des planteurs-propriétaires fonciers 'bloqués' sur le plan foncier sont également obligés de faire appel aux disponibilités en terre d'autres propriétaires: c'est aussi le cas de certains aides familiaux de responsables d'unités de production, qui désirent cultiver une parcelle autonome et ne peuvent l'obtenir sur le patrimoine foncier familial.

Dans aucun des villages enquêtés on ne retrouve un groupe de producteurs sans terre de l'importance de celui de Djimini-Koffikro. Si on se limite aux seuls planteurs d'ananas, en excluant les aides familiaux des planteurs-propriétaires fonciers, ainsi que les simples cultivateurs de produits vivriers (puisque ces derniers sont presque tous des manoeuvres permanents dont la rémunération inclut le prêt d'une parcelle), on ne dénombre que quelques producteurs sans terre - tous voltaïques - par village : 4 à Assé-Maffia, 5 à Amangaré, 3 à Aboutou et 2 à Kongodjan. Les locations y sont pratiquées mais présentent un caractère marginal. Cette différence fondamentale avec Djimini pourrait s'expliquer par l'existence de 'pôles de migration', liée tant aux conditions historiques du peuplement des villages qu'aux opportunités économiques qui se y présentent. Les nouveaux venus s'installent préférentiellement dans un village où leurs 'frères' sont nombreux, engendrant ainsi un effet cumulatif qui a joué, à une époque, pour les planteurs l'je me suis arrêté à Djimini parce qu'il y avait des Baoulé', comme il joue actuellement pour les producteurs sans terre. Ce phénomène suppose une incitation économique, présence de forêt noire voici quelques décennies, possibilité de pratiquer la culture de l'ananas aujourd'hui. Ainsi, dynamique migratoire et dynamique économique s'articulent dans un processus synergique qui conduit au développement de 'villages-centres' dont Djimini-Koffikro pourrait constituer un bon exemple: des visites effectuées dans des villages autant ou plus peuplés que Djimini, comme Samo et Kakoukro, laissent supposer qu'on y retrouverait un groupe important de producteurs sans terre.

Avant de cerner l'importance quantitative de ces flux fonciers à Djimini-Koffikro, aux échelles du village et des bailleurs, il convient d'apporter quelques précisions sur les différents modes d'accès provisoire à la terre.

a) *Le prêt d'une parcelle* sans condition spécifique, pour la durée d'un cycle de culture, résulte d'une relation personnelle privilégiée entre le propriétaire et le producteur et concerne surtout des aides familiaux de planteurs (on ne fait pas référence ici aux prêts de terre consentis dans le cadre des unités de production) ainsi que quelques manoeuvres permanents (prêt de leur employeur). Ce type de prêt met en jeu des parcelles de faibles dimensions (rarement plus de 0,25 ha), destinées uniquement à la production vivrière et jamais à l'ananas, car 'il y a de l'argent' dans cette culture et les propriétaires ne sauraient concevoir qu'ils n'en bénéficient pas dans le cadre d'une location.



b) La location est le mode dominant d'accès à la terre pour les producteurs qui en sont démunis. Deux types de locations sont pratiqués à Djimini-offikro, celles de parcelles pour la culture de l'ananas de conserve et les locations 'informelles'.

Depuis 1977, les producteurs d'ananas de conserve, encadrés par la SODE-FEL, ont été regroupés sur des blocs de culture et organisés en Groupement à Vocation Coopérative (GVC). Le GVC loue les terrains aux propriétaires fonciers, avec des baux de 20 ans, à raison de 5.000 ou 10.000 F.CFA par hectare et par an, selon la nature de la végétation au moment de la signature du contrat (friches ou plantations). A chaque campagne, les coopérateurs ont accès à une parcelle pour la durée de la sole, le coût du loyer leur étant répercuté au prorata du nombre de plants mis en terre.

Les locations 'informelles', sans contrat et pour la seule durée d'un cycle de culture, concernent les parcelles destinées à des cultures vivrières ou, depuis le début des années 80 et surtout depuis 1983, à l'ananas d'exportation.

Les montants réclamés pour la location d'un hectare, pour une culture de manioc (éventuellement précédée par du maïs) ou pour un cycle d'ananas-export ne diffèrent guère, ce qui peut sembler paradoxal dans un contexte de rareté foncière et de forte demande en terre (la durée d'occupation du sol est de 13 à 15 mois dans le premier cas, de 18 à 24 mois dans le second). En fait, le temps d'immobilisation de la parcelle est approximativement identique pour le propriétaire foncier puisqu'une différence dans la durée de jachère compense celle de la durée des cycles de culture. Après un cycle d'ananas le propriétaire laisse le terrain en jachère pendant un an, rarement davantage, alors qu'après un cycle de cultures vivrières la durée de jachère est de 2 ans, ou parfois plus (la durée de la jachère varie également selon la culture qui doit lui succéder, cf. seconde partie). Les propriétaires fonciers justifient la durée plus courte des jachères sur ananas par les apports d'engrais qui 'enrichissent le sol'. La location d'une parcelle immobilise ainsi le terrain, pour le propriétaire, pendant approximativement 3 années, sauf s'il décide de planter du palmier après que la parcelle lui ait été rendue.

L'affirmation précédente selon laquelle le coût des locations est approximativement identique quel que soit le type de culture pratiquée demande à être nuancée car le prix 'de marché' des locations peut être révisé à la baisse si le preneur et le bailleur entretiennent des relations amicales, mais uniquement si la parcelle doit porter des cultures vivrières. Le montant des locations a enregistré une hausse sensible depuis 1983, passant de 30.000 F.CFA/ha à 40.000 F en 1984 et 50.000 F en 1985; les montants déclarés au début de l'année 1983, relatifs aux années 1980/82 étaient de 20.000 F/ha. Il s'agit de coût de location à l'hectare estimé (non mesuré), le coût réel variant selon l'erreur d'appréciation de la superficie. Ainsi, en 1983, le coût réel était en moyenne de 33.800 F pour des parcelles plantées en ananas et de 27.300 F pour des parcelles plantées en cultures vivrières.

Cette hausse est à mettre en relation avec l'essor de la culture de l'ananas-export depuis la même époque, qui a fortement accru la demande. Elle a contribué à alimenter une 'grogne' des propriétaires qui donnent en location des terrains au GVC, les baux signés pour 20 ans ne comportant pas de clause de réajustement des loyers. Le revenu foncier annuel est toujours pour ces derniers de 5.000 F/ha (les terrains loués étant généralement en friche lors de la signature du bail), alors que pour les locations 'informelles' il passait de 6.700 F en 1980 à 13.400 F en 1984 (la valorisation de la location étant calculée sur 3 années, afin d'inclure la durée de la jachère).

c) Une formule d'*abougnon* se développe depuis peu pour la culture du

manioc. En Côte d'Ivoire forestière, l'abougnon - partage par moitié de la production - est une forme de rémunération du travail employée sur les caféières et les cacaoières. Le contrat d'abougnon sera considéré ici non comme une forme de rémunération du travail mais comme un coût d'accès à la terre: l'abougnon sur cultures vivrières contrôle en effet l'ensemble du procès de production (à la différence de l'abougnon sur café ou sur cacao, qui n'assure que l'entretien et la récolte) et recherche avant tout par cette formule un accès à la terre. Ce type de rapport foncier n'est d'ailleurs accepté - ou demandé - par le preneur que lorsqu'il n'a pas le numéraire suffisant pour louer un terrain. La signification différente des deux statuts est perçue par les intéressés puisque si les abougnon sur café ou cacao se déclarent manoeuvres, les abougnon sur cultures vivrières se déclarent producteurs agricoles indépendants.

Le partage par moitié de la production concerne la culture du manioc et non les cultures de cycle court (maïs, patate douce ou igname) faites auparavant par le producteur pour son propre compte: 'ça, c'est le bénéfice de l'abougnon' déclarent les propriétaires. Ce partage concerne soit la parcelle de manioc sur pied, soit, plus fréquemment, l'argent retiré de la vente de la production. Cette dernière formule présente l'avantage de pallier les hétérogénéités de rendement sur la parcelle, mais ouvre la voie, aux dires des propriétaires, aux escoqueries des producteurs qui peuvent vendre une partie de la production clandestinement.

Une enquête d'opinion conduite auprès des propriétaires sur le système 'abougnon sur manioc' en montre bien les avantages et les inconvénients, relativement à une location: crainte d'être 'floués' par l'abougnon, rentrée d'argent reportée à la récolte, mais formule économiquement plus intéressante, sauf en cas de très mauvaise production. Ainsi, le revenu après partage, calculé sur 3 contrats, n'est en aucun cas inférieur au montant de la location d'une superficie identique, tout en accusant une variabilité sensible liée à l'hétérogénéité des rendements (20): 3 parcelles récoltées en 1984 ou 1985 ont procuré après partage un revenu à l'hectare variant de 30 à 95.000 F.CFA (moyenne 56.000 F). Aussi les producteurs ne pratiquent-ils cette formule que lorsqu'ils y sont contraints par une absence de ressources financières permettant de louer un terrain. La tension qui règne sur le marché locatif semble suffisante pour faire augmenter les loyers, mais pas au point de conduire, jusqu'à présent, à la généralisation du système abougnon, d'autant que certains propriétaires préfèrent la location qui fournit des disponibilités financières immédiates.

d) L'accès à la terre peut donner lieu à l'apparition d'une *rente en travail*. Il arrive que le propriétaire foncier 'prête' de la terre contre le débroussaillage d'une parcelle. Deux cas de figure se présentent alors: le propriétaire récupère une partie de la parcelle pour faire ses propres cultures et prête le reste au producteur: le producteur défriche une parcelle et n'y pratique qu'une culture de cycle court, le propriétaire récupérant ensuite la parcelle. Il arrive également que le propriétaire autorise la plantation, par le preneur, de cultures vivrières de cycle court dans les jeunes plantations de palmiers, ce qui assure temporairement l'entretien de ces dernières. Dans tous les cas, ces accords se traduisent par une économie de travail pour le propriétaire foncier.

Le type de rapport foncier que cherchera à instaurer le propriétaire sera déterminé par ses objectifs: gain monétaire immédiat, gain monétaire différé mais plus important, ou accès à la force de travail du producteur. Celui-ci n'acceptera la formule d'abougnon que s'il ne dispose pas du numéraire lui

permettant de louer une parcelle: il pourra également accepter une formule de 'rente en travail' s'il n'envisage pas de pratiquer la culture du manioc ou s'il a du temps disponible. Le mode de faire-valoir effectivement retenu sera déterminé par la confrontation de ces stratégies et, si ces dernières sont contradictoires, par le jeu du rapport de force qui en résultera.

Quel que soit le mode d'accès à la terre, prêt, location, abougnon ou rente en travail, la mise à disposition d'une parcelle est toujours limitée dans le temps: pour une culture de cycle court au minimum (3 à 4 mois), pour un cycle complet au maximum (24 mois), à l'exception de la location de terrains au GVC. Dans ce dernier cas, la précarité se retrouve pour le producteur dans ses rapports avec la coopérative.

Ces flux fonciers concernent des superficies extrêmement étendues, à l'échelle du village, puisque près du quart de la superficie du terroir était, lors de la réalisation du plan parcellaire, loué ou prêté (21):

Location pour l'ananas de conserve (blocs SODEFEL)	35 ha	} 249 ha
Location, abougnon ou prêt pour des cultures vivrières de cycle long (12 à 24 mois)	140 ha	
Prêt pour des cultures vivrières de cycle court (3 à 4 mois)	24 ha	

Les locations et les concessions de parcelles sous le régime de l'abougnon mettent en jeu 194 ha, les prêts (il n'a pas été possible de différencier les prêts 'gratuits' des prêts avec contrepartie), 55 ha, dont 24 pour les seules cultures de cycle court. Ainsi, une rente foncière est générée sur le 1/5 au minimum de la superficie totale du terroir, en 1983/84. Sont concernés 50 patrimoines fonciers, soit près d'un patrimoine sur deux: 6 par des prêts, 27 sous forme de locations (ou abougnon) et 17 qui combinent prêts et locations.

Les producteurs sans terre sont les principaux bénéficiaires de ces flux fonciers:

Tableau 15 : Bénéficiaires des locations et emprunts de terre à Djimini (sauf blocs ananas de conserve)

	Planteurs-propriétaires fonciers	Producteurs sans terre
Loc. parcelles ananas-export	7 ha	33 ha
Location cultures vivrières	10.5 ha	57.5 ha
'Prêts' C.V. cycles longs	10.0 ha	21.0 ha
'Prêts' C.V. cycles courts	0.8 ha	23.2 ha

Il est impossible de chiffrer avec précision l'affectation des terres louées par le GVC (une partie des blocs est en jachère et tous les coopérateurs n'habitent pas le village), mais nous verrons que la grande majorité des producteurs d'ananas de conserve sont des producteurs sans terre. Si on raisonne sur les locations informelles et les 'prêts' pour un cycle long de cultures vivrières, on constate que les producteurs sans terre louent ou empruntent 80% des superficies concernées. Cette proportion augmente si on prend en compte les prêts pour les cultures vivrières de cycle court.

La précision de ces chiffres ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'une 'photographie' de l'état des prêts et locations lors de la réalisation du parcellaire: il n'en demeure pas moins qu'ils sont significatifs de la forte demande en terre émanant des producteurs sans terre (22).

## 2. EMERGENCE OU AVORTEMENT D'UNE RENTE FONCIERE ?

### 2.1. Les conditions de l'apparition d'une rente foncière

La pratique des locations de terre semble avoir été introduite à Djimini-Koffikro vers le milieu des années 60. lorsque la SALCI y a développé la culture de l'ananas de conserve en plantations villageoises. avec pour conséquences d'une part d'augmenter la demande en terre - la culture étant pratiquée pour partie par des producteurs sans terre. d'autre part de donner la possibilité matérielle au preneur d'acquitter un fermage. l'ananas - culture de rapport et non d'autoconsommation - assurant un revenu élevé à l'hectare.

L'émergence de la rente foncière à Djimini-Koffikro a été ainsi induite par la combinaison de plusieurs facteurs : la 'raréfaction sociale' des terres (impossibilité d'accès à la propriété par simple droit de culture); l'existence de disponibilités foncières chez certains propriétaires. liées au déclin de l'économie caféière et cacaoyère. avec la mort des vieilles plantations (cf. Dynamiques culturelles); l'apparition d'une demande consécutive à l'introduction de la culture de l'ananas (culture non pérenne conciliable avec un mode de faire-valoir indirect). demande émanant de producteurs nouvellement arrivés dans le village et dépourvus de terre; enfin. le revenu brut élevé procuré par cette nouvelle culture. A l'origine. l'apparition de la rente foncière à Djimini-Koffikro aurait ainsi été provoquée plus par le niveau de revenu apporté par la nouvelle spéculation ('il y avait de l'argent dedans. il fallait qu'on en profite') que par le phénomène de 'raréfaction' des terres. Dans un premier temps. les parcelles destinées aux cultures vivrières ont en effet continué à être provisoirement cédées à titre de prêts; la monétarisation du rapport foncier n'a concerné qu'ultérieurement ces parcelles. lorsque la demande a encore augmenté avec l'afflux de migrants.

La généralisation et l'augmentation de la rente foncière sont imputables à la croissance de la demande provoquée par l'afflux de migrants et à la prise de conscience. chez les propriétaires fonciers. d'un moyen facile de valoriser leurs disponibilités en terre.

L'importance des locations de terre constatée à Djimini-Koffikro suggère de rechercher l'émergence d'une classe de propriétaires fonciers rentiers. qui supposerait pour être vérifiée que les locations revêtent pour les propriétaires fonciers une importance déterminante en termes de superficie et de revenu. et que ce type de gestion du facteur terre soit pérennisé.

### 2.2. Une rente foncière sans rentiers?

Une brève analyse révèle que la superficie louée par patrimoine reste le plus souvent réduite et surtout que les locations revêtent un caractère plus conjoncturel que structurel. bien qu'elles concernent plus de 40% des patrimoines fonciers.

a) *Les locations de terre constituent une pratique largement répandue...* puisque en 1983/84. 44 propriétaires sur 106 donnent à bail des terres (on assimile ici le système 'abougnon sur manioc' aux locations) : 5 au GVC (blocs de culture pour l'ananas de conserve). 4 au GVC et à des producteurs d'ananas-export ou de vivriers. 35 uniquement à ces derniers.

Le nombre de propriétaires qui louent des parcelles croît avec la superficie des patrimoines : 10% des propriétaires de patrimoines de moins de 5 hectares sont bailleurs contre 39% de ceux de 5 à 10 hectares et 70% de ceux

de plus de 10 hectares (tableau A19, annexe 1). L'absentéisme du propriétaire foncier n'est pas un critère discriminant relativement à la pratique des locations de terre.

b) ...qui ne revêt toutefois une importance sensible que pour une minorité de propriétaires :

- En termes de superficie absolue : sur 44 bailleurs, 20 louent moins de 5 ha; les locations de plus de 5 ha touchent seulement 15 patrimoines fonciers (tableau A20, annexe 1).

La pratique des locations présente une certaine concentration : 15% des bailleurs donnent en location 50% de la superficie louée, ce qui traduit une relative fragilité du mode de faire valoir indirect, compensée en partie par le fait que les locations de grandes superficies concernent pour la plupart le GVC :

Tableau 1b : Types de location et superficies données à bail à Djimini

Superficie donnée à bail	Nombre de patrimoines concernés		Superficie totale (ha)	
	Loc.informelles	blocs ananas (+évent.Loc.inf.)	Loc.informelles	blocs ananas
5 ha [	23	1	40	4.7
[ 5ha-10ha[	6	4	40.5	25.6
[ 10 ha	1	4	25.7	51.7
TOTAL	30	9	106.2	82

- En termes de superficie relative (superficie louée / superficie du patrimoine) les locations constituent, en 1983/84, le mode dominant d'utilisation du sol - plus de 50% de la superficie du patrimoine - dans 9 cas seulement sur 44. Si l'absentéisme du propriétaire n'est pas un critère discriminant relativement à la pratique des locations de terre, il a par contre une incidence sur l'importance relative de ces dernières puisque 6 des 9 patrimoines dont plus de la moitié de la superficie est affermée appartiennent à des non-résidents.

- L'importance relative des revenus fonciers est limitée, sauf exceptions. Les plus gros bailleurs ne dégagent pas toujours les revenus les plus élevés, car ceux qui donnent des terres en location à la SODEFEL ont des revenus annuels faibles (5.000 F/ha/an). Le raisonnement est toutefois faussé par le fait, précisément, que les revenus locatifs des baux signés avec le GVC sont annuels, alors que la reconduction des revenus des locations informelles n'est pas assurée. Les chiffres qui suivent doivent donc être considérés comme les encaissements pour une année donnée et non comme un revenu annuel régulier. 33 unités de production ont bénéficié de recettes foncières en 1983/84 (on prend en compte ici les seules locations réalisées sur des patrimoines fonciers constituant l'assise spatiale d'unités de production); le revenu foncier moyen est de 67.000 F.CFA, le maximum étant de 374.000 F. Dans 27 cas, ces recettes sont intervenues pour moins de 30% du revenu total, dans 6 cas, pour 30 à 60% et dans 5 cas seulement, pour plus de 60%; on verra qu'une part relative importante du revenu foncier dans le revenu total va le plus souvent de pair avec un niveau de revenu total réduit.

c) ... et présente un caractère plus conjoncturel que structurel : si on exclut les affermages au GVC, on est frappé par le caractère conjoncturel des

locations. Outre bien sûr la motivation financière qui joue particulièrement en septembre, lorsqu'il faut acheter les fournitures scolaires, la fonction de ces locations est dans certains cas de préparer le terrain, non à un moindre coût mais au contraire en gagnant sur l'opération, pour de futures plantations de palmiers ou d'hévéas : l'abattage des ligneux (vieux caféiers ou cacao-viers...) est réalisé par le locataire et il suffira d'un nettoyage rapide à la machette pour que, lorsque ce dernier rendra la parcelle, le terrain soit prêt pour la plantation. Dans d'autres cas, la location permet de valoriser un terrain qui sinon ne serait pas mis en valeur à court terme (cas fréquents de demandes non satisfaites de matériel végétal sélectionné). En fait, sauf peut-être pour les propriétaires absentéistes que nous n'avons pas pu rencontrer, la location n'est jamais perçue comme un mode *définitif* de gestion de la terre. Les propriétaires résidant à Djimini qui donnent en location des parcelles au GVC espèrent d'ailleurs bien récupérer leurs terrains à la faveur de la crise actuelle de l'ananas de conserve. Ces terrains ont été loués à une époque où 'il n'y avait rien à faire' (pas d'intervention jugée intéressante de Société de Développement) ou pour éviter des litiges fonciers avec des voisins trop entreprenants qui tendaient à débasser les limites de leur domaine.

Au demeurant, il ne semble pas que les locations puissent être reconduites à l'avenir *par les mêmes propriétaires* avec l'importance qu'elles avaient en 1983/84. Si l'on considère que chaque hectare loué immobilise une superficie triple (durée du cycle de culture + jachère), seuls 22 des 39 propriétaires qui affermaient des terres dans le cadre des locations informelles pourraient théoriquement renouveler chaque année la location d'une superficie identique à celle mesurée en 1983/84, les autres - *dont 6 des 7 plus importants bailleurs* - ne disposant pas d'une superficie suffisante.

Ainsi, bien que les locations soient largement pratiquées à Djimini-Koffikro, la recherche de l'apparition d'une classe de propriétaires fonciers rentiers s'avère infructueuse. Le groupe des propriétaires fonciers bailleurs ne saurait être considéré comme stable : les premiers à donner en location de la terre à Djimini, dans le courant des années 60, ne louaient plus en 1983/84; à l'inverse, parmi le groupe des propriétaires louant des parcelles en 1983/84, la première mise à bail remontait à 1975, la majorité d'entre eux ayant commencé à louer de la terre au début des années 80. Le marché locatif semble fonctionner sur la base d'une recombinaison permanente du groupe des propriétaires-bailleurs. Son volume particulièrement important en 1983/84 vient de la conjonction d'une forte hausse de la demande de terre (induite par l'essor de la culture de l'ananas-export et par un boom plus conjoncturel de celle du manioc) et de l'existence de disponibilités foncières chez des propriétaires d'autant plus intéressés par les locations que celles-ci préparent à bon compte le terrain pour une plantation de palmiers.

Il n'est pas plus possible de définir à Djimini-Koffikro une classe de producteurs sans terre ou une classe de rentiers, si l'on considère que le terme de classe suppose stabilité et reproduction. L'instabilité des unités de production du groupe des producteurs sans terre est manifeste. La plupart de ces derniers sont arrivés récemment à Djimini (cf. infra); la création d'une parcelle - et donc l'accès au statut de responsable d'exploitation - répond à des opportunités précises (cours du manioc intéressant et surtout essor de la culture de l'ananas-export) qui pourraient ne pas se représenter à l'avenir. Seuls, quelques producteurs sans terre habitent le village depuis de nombreuses années et peuvent être considérés comme responsables d'unités de production stabilisées.

Prévoir quel sera le devenir des locations de terre à Djimini-Koffikro

serait pour le moins hasardeux. La question ne peut être dissociée de l'analyse des dynamiques culturelles, en particulier de l'extension spatiale des plantations de palmiers et d'hévéas et du devenir de la production d'ananas. Il est certain que les locations ne pourront pas être reconduites, avec l'importance constatée en 1983/84, par la totalité des propriétaires alors concernés, mais le retrait partiel ou total de certains d'entre eux du marché locatif pourrait être compensé par l'arrivée sur ce marché de nouveaux bailleurs.

### 2.3. Niveau de la rente et prix de la terre à Djimini-Koffikro

La théorie économique est riche d'analyses de la rente foncière et du prix de la terre. On ne fera que rappeler les concepts de rentes différentielles ricardo-marxistes (23), de rentes marxistes absolue et de monopole (24), ou encore la conception néo-classique du prix de la terre comme rémunération d'un facteur de production. Lire la question de la rente et de l'apparition d'un marché foncier à Djimini-Koffikro à travers les grilles proposées par ces différentes théories est toutefois une entreprise épistémologiquement délicate, dans la mesure où n'est pas vérifiée à Djimini l'hypothèse - sur laquelle ces théories se fondent - d'un secteur agricole dont le fonctionnement serait déterminé par le mode de production capitaliste (25). Par contre, une analyse empirique du niveau de la rente foncière et de la valeur vénale de la terre apporte des éléments d'information intéressants.

\* *Prix de la terre et rente foncière* : le prix de la terre est théoriquement déterminé par la valeur capitalisée de la rente foncière. C'est ainsi que la valeur d'une parcelle assurant une rente annuelle de 10.000 F devrait être de 200.000 F pour un taux d'intérêt courant de 5 %. La détermination du prix de la terre à Djimini-Koffikro ne peut s'inscrire dans un tel cadre : l'apparition d'une valeur vénale de la terre a précédé celle de la rente (26). L'achat foncier n'est jamais réalisé dans la perspective d'une location et cette dernière reste perçue comme un mode de faire-valoir conjoncturel. Le niveau de la rente ne peut donc guider le niveau du prix de la terre : à l'inverse, le niveau de la rente s'établit-il relativement au prix de la terre? Les mêmes arguments conduisent à une réponse négative : le planteur, lorsqu'il loue une parcelle, ne raisonne pas par rapport au prix de la terre (terre qu'il a le plus souvent obtenue par droit de culture ou héritage après un droit de culture) : en d'autres termes, il ne raisonne pas en capitaliste foncier. La comparaison de la rente et du prix de la terre fait d'ailleurs apparaître une forte distorsion : la rente annuelle de 13.000 F.CFA /ha amortit en 6 années seulement l'acquisition de la terre, pour un prix d'achat de 75.000 F.CFA /ha (raisonnement en francs courants) (27). La comparaison reste toute théorique en l'absence de marché actif des transactions foncières. La question de la détermination des niveaux de la rente et du prix de la terre reste donc posée.

\* *Prix de la terre et valeur de la production* : excluons l'hypothèse d'une détermination du prix de la terre par la logique du capitalisme foncier et envisageons celle d'un prix déterminé par une conception de la terre-capital productif. Le prix de la terre ne serait donc pas guidé par son rapport locatif mais par son rapport productif, en d'autres termes par la valeur future des revenus que son exploitation assurera au producteur, sur la base d'un taux d'actualisation donné. La valeur moyenne de la production d'un hectare de palmiers à huile (culture de rapport dominante chez les produc-

teurs-propriétaires fonciers) est en 1984 d'environ 170.000 F.CFA. après le remboursement de la dette de création et du crédit de campagne mais avant la prise en compte de la rémunération du travail. Si on retient comme critère de valorisation du travail le salaire d'un manoeuvre journalier, le revenu net est d'environ 110.000 F.CFA (28). A comparer aux 75.000 F de prix d'achat de la terre. Il est évident qu'une détermination du prix de la terre par la valeur future de la production conduirait à un niveau de prix nettement plus élevé que celui qui est enregistré, sauf à retenir un taux d'actualisation extraordinaire (29). En fait, le prix résulte de la confrontation d'une offre déterminée non par le calcul économique mais par le départ (ou le décès) du propriétaire, ou par un besoin urgent de liquidité - facteurs jouant à la baisse sur les prétentions du propriétaire foncier - et d'une demande dont la solvabilité reste limitée par une contrainte de trésorerie toujours forte. Besoin de liquidité du vendeur et contrainte de trésorerie de l'acheteur se conjuguent pour maintenir bas le 'prix de la terre'. L'absence de système de crédit et la rareté du numéraire jouent, selon ce schéma, un rôle déterminant dans le mécanisme de fixation du prix de la terre.

\* *Rente foncière et valeur de la production* : l'analyse empirique reste limitée à la période de réalisation des enquêtes, du fait de l'absence de séries de données fiables concernant l'évolution des prix des produits vivriers, des coûts de production et du montant des locations. On observe néanmoins un certain parallélisme, sur cette brève période, entre l'évolution de la rente et celle du prix de l'ananas-export : ce dernier est multiplié par 1.7 entre 1982 et 1984, la valeur des locations l'étant par 2; par contre, la relation entre le prix du manioc et la rente n'apparaît pas (30). L'évolution plus ou moins parallèle du montant de la location et du prix de l'ananas est logique : la concurrence entre les producteurs pour l'accès à la terre se traduit par un poids prépondérant des planteurs d'ananas, prêts à payer davantage cet accès du fait de l'importance du gain attendu, au détriment des producteurs de cultures vivrières (sauf hausse conjoncturelle remarquable, comme en 1983/84 pour le manioc). Cette incidence de la valeur de la production sur la rente foncière ne vérifie pourtant pas, selon nous, le modèle néo-classique de détermination des prix. Cette vérification supposerait que la terre soit rémunérée (ou tende à être rémunérée) selon sa productivité marginale (alors que la fonction de production est ignorée des planteurs... comme du chercheur), qu'elle soit gérée comme un capital et que la logique de l'économie de marché règle l'ensemble du fonctionnement économique. Le montant de la rente semble avant tout être fixé par le jeu du rapport de force entre propriétaires et producteurs d'ananas, c'est à dire par la confrontation des besoins des premiers et des capacités de financement des deuxièmes. La contrainte de trésorerie, lors de la création de la première parcelle d'ananas-export, combinée au besoin de numéraire des propriétaires fonciers (qui peuvent être pressants, lors de la rentrée scolaire par exemple), explique le niveau relativement faible de la rente par rapport au revenu du producteur d'ananas et à son 'taux de profit' (31). Il existe une marge potentielle certaine de majoration de la rente, et il conviendrait d'étudier l'évolution de celle-ci au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des planteurs d'ananas ayant récolté leurs parcelles (et donc en mesure de lever en partie la contrainte de trésorerie).

En définitive, la rente et les transactions foncières peuvent être interprétées à Djimini comme le prélèvement d'un surplus grâce au monopole constitué par la propriété foncière. Le niveau de ce prélèvement n'est pas défini par le calcul du rendement futur actualisé de l'investissement, mais par le



jeu de rapports de force entre propriétaires (vendeurs ou bailleurs) et preneurs (acheteurs ou locataires). Du côté de l'offre, la hausse du prix est limitée par les besoins de numéraire (dans le cas d'une vente ou d'une location) et par la concurrence entre propriétaires (cas des locations); cette concurrence ne se limite pas au terroir de Djimini, les producteurs pouvant louer des parcelles sur des terroirs voisins. Du côté de la demande, joue dans le même sens la capacité limitée de financement des producteurs. Il est évident que les systèmes de production et les prix des produits ne sont pas étrangers à la détermination des prix de la terre et surtout de la rente, mais ils interviennent simplement pour définir des valeurs-seuils dans la négociation (la rente ne saurait excéder le revenu attendu, et plus le revenu est élevé, plus le producteur acceptera de verser un prix élevé pour avoir accès à la terre).

#### \* *Rentes en nature et en travail*

Jusqu'à présent on s'est intéressé à la rente foncière sous sa forme la plus saisissable, la forme-argent. Pour Marx, les trois types de rente, en travail, en nature et en argent, ne constituent que des différences de formes et marquent le passage à des niveaux de développement plus élevés. On a vu que ces trois formes de rente coexistent à Djimini-Koffikro.

Le statut de "*rente en nature*" du contrat d'abougnon sur manioc est discutable : le plus souvent, le partage concerne la valeur de la vente de la production et non le produit lui-même. La différence avec une location joue donc moins sur la nature de la rente que sur la fixation du montant de la redevance à verser par le producteur et sur les conditions de son règlement : somme forfaitaire, à verser d'emblée dans le cas d'une location; somme proportionnelle à la valeur de la production, à verser à l'issue du procès de production, dans celui de l'abougnon. Le surcoût entre la redevance à payer pour un contrat d'abougnon, relativement à une location, peut être interprété comme la rémunération du risque (optique du propriétaire) et le coût d'actualisation (optiques du propriétaire et du producteur). Le producteur peut ainsi payer très cher, en cas de bonne récolte ou d'augmentation du prix du produit, son manque de numéraire. Il faut souligner que l'apparition de la rente en argent a précédé celle de la rente en nature. Ce n'est pas le produit qui s'est converti en argent (comme dans le schéma marxiste), c'est le manque de disponibilités monétaires de certains producteurs qui a conduit à l'apparition d'une redevance en nature. On arrive ainsi, dans une logique purement économique, à la "*survalorisation*" d'une ressource rare, le numéraire.

Trois formes de *rentes en travail* sont rencontrées à Djimini-Koffikro : le partage d'une parcelle débroussée par le preneur, l'autorisation donnée à un producteur d'implanter un cycle de maïs après le défrichement ou le débroussage d'une parcelle et l'autorisation donnée au producteur d'associer des cultures de cycle court à de jeunes palmiers. On ne dispose pas de données sur le premier type de rente (il aurait fallu pouvoir rapprocher la superficie débroussée de la superficie conservée par le preneur). Ceci est d'autant plus regrettable que seule cette forme de rente en travail pouvait donner lieu à une comparaison avec la rente-argent, puisque ces deux voies d'accès à la terre permettent de pratiquer les mêmes systèmes de culture. Le dernier type de rente (association à de jeunes palmiers de cultures vivrières de cycle court) ne peut être analysé, dans l'optique du producteur, en termes de coût puisque l'accès à la terre ne donne lieu ni à un débours monétaire, ni à l'extorsion d'un surtravail. Pour le propriétaire, le gain de ce rapport foncier peut être estimé à 5.000 ou 10.000 F.CFA/ha (économie d'un ou de deux nettoyages de la plantation, selon la durée du cycle de culture vivrier). Il y

a donc association d'intérêts entre le producteur (ou plus souvent la productrice) et le propriétaire : chaque acteur fournit le facteur de production dont il dispose (terre pour le planteur, force de travail pour le producteur) et bénéficie en retour de celui dont il manque.

Pour le preneur, le coût en travail induit par le second type de rapport foncier correspond au fait que le travail de défrichage d'une vieille plantation ou de débroussaie d'une jachère à Eupatorium est amorti sur un cycle de maïs et non sur l'ensemble du cycle maïs-manioc, comme ce serait le cas en faire-valoir direct ou en location. Ce coût est d'environ 50 journées de travail dans le cas du défrichage d'une vieille plantation, de 28 jours dans celui d'un simple débroussaie (32). Même si l'on retient une valorisation faible (410 F.CFA/J) de ce travail (33), le coût monétaire fictif pour le producteur est élevé : 11.000 F.CFA dans le cas du débroussaie d'une jachère, 20.000 F pour le défrichage d'une vieille plantation, ce qui traduit le faible coût d'opportunité du travail pour les producteurs qui acceptent ce type de rapport foncier ("illusion du travail gratuit"). Dans l'optique du propriétaire, le gain correspond à l'économie du défrichage ou du débroussaie, soit au minimum (hypothèse d'un travail valorisé à 410 F/jour) 25.000 F dans le cas du défrichage d'une vieille plantation et 14.000 F dans celui d'un simple débroussaie.

Ces diverses formes de rente foncière illustrent parfaitement la souplesse des rapports sociaux en économie de plantation, leur adaptabilité aux variations des disponibilités en facteurs, variations dans le temps ou, à un moment donné, entre unités de production.

On reviendra par la suite sur l'incidence du prix de la terre, du niveau des locations, des formes de rentes en travail et plus généralement des conditions d'accès à la terre, sur les choix culturels et les systèmes de production. Il importe préalablement de préciser les caractéristiques respectives des groupes des planteurs-propriétaires fonciers et des producteurs sans terre, qui ne se distinguent pas uniquement par leur rapport à la terre, mais également par des traits socio-démographiques fortement différenciés.

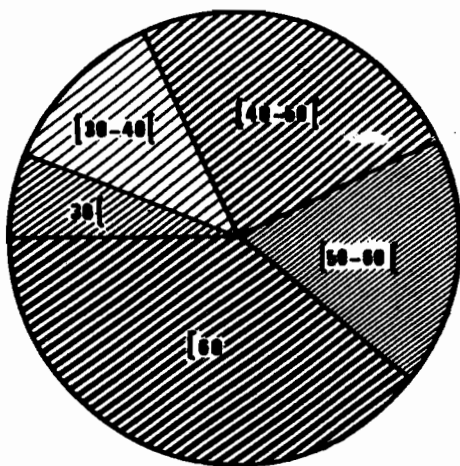
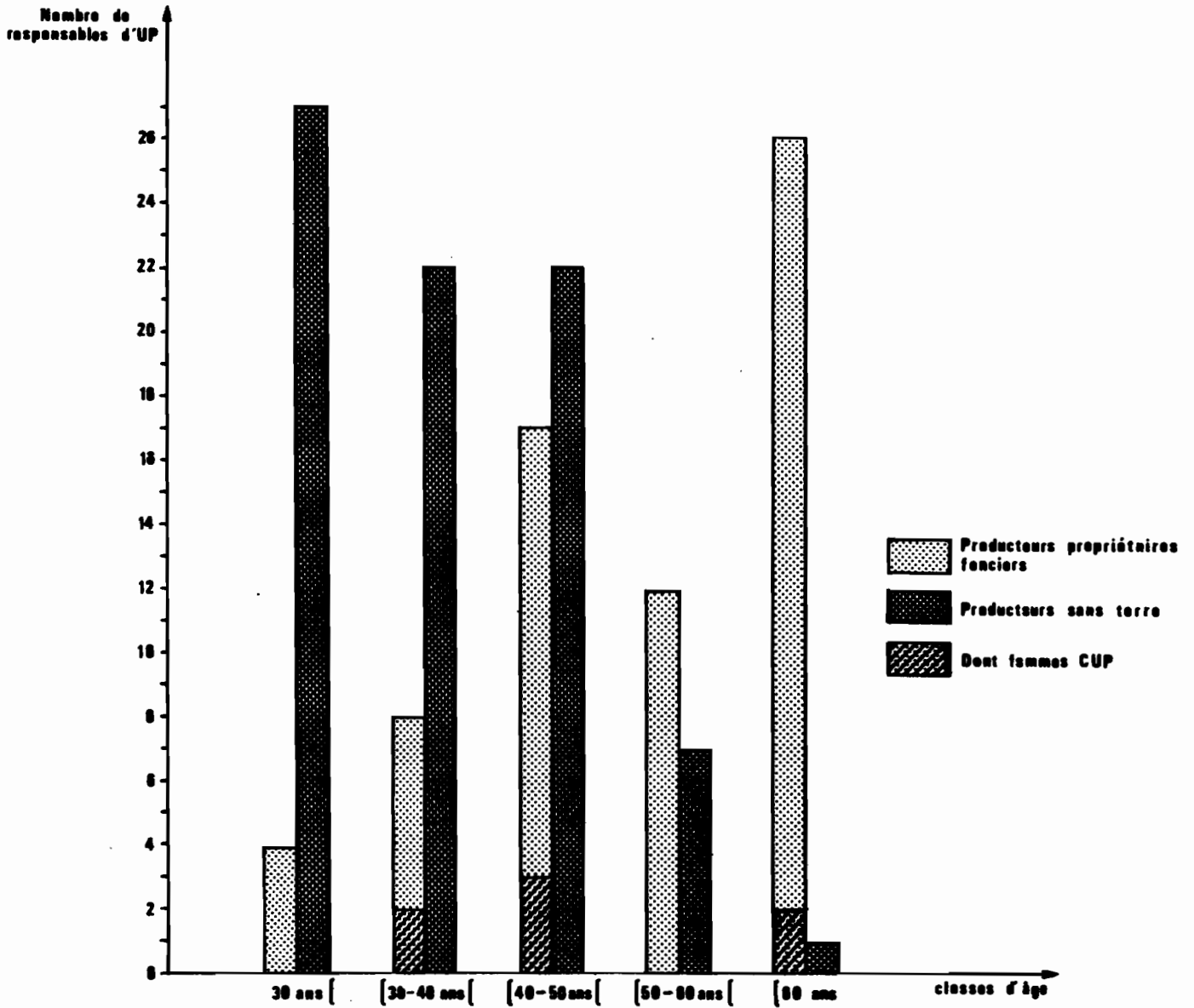
### 3. PRODUCTEURS SANS TERRE ET PLANTEURS-PROPRIÉTAIRES : DES GROUPES DIFFÉRENCIÉS

L'âge moyen des producteurs-propriétaires fonciers résidant à Djimini-Koffikro est de 53 ans, celui des producteurs sans terre de 35 ans (cf. graphiques ci-après); la différence est importante et jouera tant sur la capacité de travail du chef d'unité de production que sur la composition du groupe domestique (34).

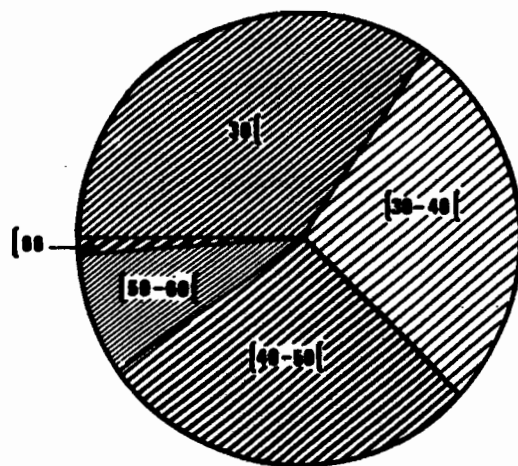
Ces groupes se distinguent globalement par l'origine des producteurs : sur 100 chefs d'exploitation, on compte 86 Ivoiriens parmi les propriétaires fonciers (35) et 87 étrangers parmi les PST (tableau 17); les Voltaïques représentent à eux seuls plus de la moitié du nombre des producteurs sans terre, les Maliens environ le tiers. Ces différences sont à mettre en relation avec l'historique des flux migratoires. Nous avons vu que lors de la phase pionnière les migrants étaient principalement des Ivoiriens originaires du centre ou du sud du pays. Le flux migratoire positif postérieur à la fin de la phase pionnière - dont sont issus les PST et une minorité des propriétaires fonciers - était et reste constitué par des étrangers ou des Ivoiriens originaires du nord du pays.

Graph. 2

REPARTITION PAR CLASSE D'AGE DES RESPONSABLES  
D'UNITES DE PRODUCTION RESIDANT A DJIMINI - KOFFIKRO



PRODUCTEURS PROPRIETAIRES FONCIERS



PRODUCTEURS SANS TERRE

Tableau 17 : Ethnie ou nationalité des responsables d'unités de production de Djimini

Ethnie /nationalit.	PST	prop. fonciers	TOTAL
Baouié	3	42	45
Agni	3	15	18
Abouré	-	9	9
Nzima	1	3	9
'Ivoir. du Nord'	2	10	12
Autres Ivoiriens	-	3	3
<b>Total Ivoiriens</b>	<b>9 ( 11,4%)</b>	<b>87 ( 36,1%)</b>	<b>96 (53,3%)</b>
Voltaïques	43	9	52
Maliens	23	5	28
Autres étrangers	4	-	4
<b>Total Etrangers</b>	<b>70 ( 88,6%)</b>	<b>14 ( 13,9%)</b>	<b>84 (46,7%)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79 (100 %)</b>	<b>101 (100 %)</b>	<b>180 (100 %)</b>

Tableau 18 : Activités pratiquées antérieurement à l'arrivée à Djimini-Koffikro (producteurs sans terre et propriétaires résident à Djimini-Koffikro)

Epoque d'arrivée à Djimini-Koffikro	1958 [		[1958-1974[		[1974-1983]		Total		
	PR	PST	PR	PST	PR	PST	PR	PST	Total
Pas d'activité ou aide familial	13	-	1	5	-	15	14	20	34
Manoeuvre agricole café-cacao ou chantiers forestiers	3	2	4	11	-	6	12	19	31
Manoeuvre ananas	-	-	-	1	-	17	-	18	18
Planteur ananas	-	-	-	1	1	3	1	4	5
Emploi urbain	16	1	1	2	-	6	17	9	26
Salarié SOOE	-	-	1	1	-	3	1	4	5

PR : propriétaires résident à Djimini-Koffikro

Les producteurs sans terre sont arrivés pour la plupart ces dernières années :

Epoque d'arrivée à Djimini-Koffikro	avant 1958	Propriétaires fonciers	82%	Producteurs sans terre	4%
	1958-1973	Propriétaires fonciers	16%	Producteurs sans terre	28%
	depuis 1974	Propriétaires fonciers	2%	Producteurs sans terre	68%

39 des 101 producteurs-propriétaires fonciers sont nés à Djimini-Koffikro, pour 5 seulement des 79 producteurs sans terre.

Les vagues migratoires se recouvrent partiellement; le chevauchement correspond, pour les producteurs sans terre, à une arrivée trop tardive pour avoir accès à la terre par droit de culture, et pour les propriétaires fonciers, à la venue d'héritiers, de futurs héritiers (aidés familiaux) ou de migrants qui ont acheté la terre.

Les activités pratiquées antérieurement à l'installation à Djimini-Koffikro varient selon l'époque d'arrivée (36). Un élément marquant est l'importance du nombre de migrants ayant eu un emploi en ville (37); il s'agit principalement de propriétaires arrivés dans le village avant 1958 (tableau 18), ce qui est révélateur de la fièvre de création de plantations qui a régné dans le Sud-Est entre la fin de la guerre et l'Indépendance. Autre élément marquant, de nombreux producteurs sans terre arrivés récemment à Djimini-Koffikro ont été manoeuvres sur les plantations d'ananas de la SALCI ou des membres de la SUCABO, ce qui leur a permis de se familiariser avec cette culture avant de la pratiquer pour leur propre compte à Djimini-Koffikro.

L'analyse des motivations de la venue à Djimini-Koffikro, malgré les réserves d'usage qu'impose un tel exercice, est particulièrement intéressante (cf. annexe 6). La quête d'un emploi de manoeuvre agricole apparaît rarement comme une motivation dominante, tant pour les propriétaires fonciers que pour les producteurs sans terre. C'est avant tout l'objectif d'une installation comme *producteurs* qui a conduit les migrants à Djimini-Koffikro, du fait de l'existence de forêt noire, d'un héritage, d'une opportunité d'achat de plantation ou de friches (propriétaires fonciers) ou de la possibilité d'y pratiquer la culture de l'ananas (producteurs sans terre).

Djimini-Koffikro étant un village de migrants, on peut s'interroger sur les liens qui sont conservés avec le village d'origine par les immigrants ou par leurs enfants nés à Djimini-Koffikro. On a essayé de cerner ces liens par une enquête auprès de 60 propriétaires fonciers résidant dans le village et de 59 producteurs sans terre. Les principaux résultats de cette enquête sont présentés en annexe 6; on ne retiendra ici que les projets relatifs à la durée envisagée du séjour à Djimini. Une majorité des *propriétaires* enquêtés - 35 individus - projettent de demeurer à Djimini-Koffikro pour leurs vieux jours, les autres prévoyant un retour dans leur village d'origine. L'âge avancé de certains d'entre eux et le fait que ce retour soit envisagé pour un futur indéfini laissent supposer que dans bon nombre de cas il s'agit davantage d'une marque d'attachement affectif à leur milieu d'origine que d'un projet qui sera effectivement concrétisé. Seuls 4 des *producteurs sans terre*, rappelés par leur famille en Haute-Volta, pensent quitter prochainement le village; les autres souhaitent demeurer à Djimini-Koffikro, "où l'on gagne bien sa vie et où on peut faire ses affaires". L'attachement à Djimini-Koffikro résulte, surtout pour ceux qui sont installés depuis une dizaine d'année, des revenus tirés de la culture de l'ananas, en particulier depuis le boom de l'ananas d'exportation. On peut toutefois noter que 23 des 59 producteurs interrogés ont acheté un lot à Djimini-Koffikro (le village a été loti en 1980, chaque lot étant vendu 10.000 F.CFA), et que 12 d'entre eux ont déjà fait construire (le coût d'une maison en "pseudo-dur" - murs en torchis, puis crépis, toit de tôles - avoisinant 350.000 F.CFA). En fait, le groupe des producteurs sans terre n'est pas homogène; il comprend un "noyau dur" d'une quinzaine de pro-

ducteurs arrivés depuis longtemps à Djimini-Koffikro (plus de 15 ans), qui y sont installés et n'envisagent pas d'en partir, et des migrants arrivés plus récemment, dont la présence à Djimini-Koffikro ne tient qu'à la possibilité de pratiquer la culture de l'ananas (pratique effective ou reportée "en attendant d'avoir les moyens").

Le dernier point différenciant nettement les producteurs sans terre des propriétaires est celui de la pluri-activité. Un chef d'exploitation sur deux a une seconde activité: deux principaux groupes peuvent être distingués à cet égard : des producteurs-propriétaires fonciers, salariés urbains (25% des propriétaires) (38), et des producteurs sans terre, manoeuvres agricoles à temps partiel (65% des producteurs sans terre) (39). On peut voir ainsi s'esquisser une "complémentarité fonctionnelle" entre le groupe des producteurs sans terre et celui des planteurs-propriétaires fonciers, les disponibilités en terre des seconds permettant la fixation à Djimini-Koffikro des premiers, comme producteurs agricoles mais également manoeuvres à temps partiel. Cette complémentarité reste toutefois conjoncturelle, liée à l'essor de la culture de l'ananas (et donc à son devenir) et tributaire de l'extension des cultures du palmier à huile et de l'hévéa. Cette extension joue un rôle ambivalent relativement aux flux fonciers provisoires, à la fois positif, du fait des avantages que présentent pour un propriétaire la location ou le prêt avec contre-partie d'une parcelle avant la plantation des arbres, et négatif, par le gel des superficies que représentent ces plantations. On aura l'occasion de revenir de façon plus approfondie sur ces divers points.

En définitive, le groupe des producteurs sans terre et celui des planteurs propriétaires se distinguent nettement dans leurs "modes dominants" : les FST sont jeunes, étrangers originaires du Nord, arrivés depuis peu de temps à Djimini et fréquemment manoeuvres à temps partiel. Les planteurs-propriétaires fonciers, Ivoiriens, sont âgés, arrivés depuis plusieurs décennies ou natifs du village, et les "pluri-actifs" sont des salariés travaillant dans le secteur urbain. Ces éléments ne sont pas dénués d'importance pour la compréhension du fonctionnement de l'économie agricole à Djimini-Koffikro, puisqu'ils jouent tant sur les disponibilités des unités de production en force de travail que sur la stabilité de ces dernières, les habitudes de consommation alimentaire et l'articulation de groupes d'unités de production fondée sur des flux inverses de terre et de travail.

## NOTES DE LA PREMIERE PARTIE

- (1) Pour la zone forestière ivoirienne, on peut mentionner les travaux d'AFFOU YAPI, sur les Attié, de BOUET-SURROCA, BOUTILLIER, GASTELLU, KINDO BOUADI, ROUGERIE, sur les Agni, de CHALEARD sur les Abé, de CHAUVEAU et RICHARD sur les Gban, de DOZON sur les Bété, de DUPIRE sur les Abé et les Agni, de KÖBBEN sur les Agni et les Bété, de LENA sur les Bakwé, de RAULIN sur les Dida, Gouro, Gban (ou Gagou) et Bété, de SCHWARTZ sur les Guéré et les Bakwé... encore ne s'agit-il pas là d'une énumération exhaustive. Tous ces travaux traitent, de façon plus ou moins approfondie, des régimes fonciers.
- (2) De telles pratiques, en zone pionnière, ont été décrites par RAULIN [1957, p.52] pour le Centre-Ouest et LENA [1979, p.94] pour le Sud-Ouest.
- (3) Cette évaluation peut ne pas prendre en compte des parcelles situées sur des terroirs limitrophes, possédées alors par des planteurs ayant depuis quitté le village (perte d'information).
- (4) Par parcelle foncière, on entend une pièce de terre appropriée par un individu ou une famille; les patrimoines fonciers peuvent être constitués d'une ou de plusieurs parcelles foncières.
- (5) Enfants (fils ou fille) : 17; neveux : 5; frères utérins : 2; manoeuvre : 1.
- (6) On a pris en considération ici les seules transactions effectuées par les planteurs dont le patrimoine foncier se trouvait sur le terroir de Djimini-Koffikro. En effet, une partie des achats de terres a porté sur des parcelles situées à l'extérieur du terroir, sans que l'on ait pu reconstituer l'histoire foncière des patrimoines auxquels elles se rattachaient.
- (7) 38% des patrimoines fonciers de la fin de la phase pionnière ont été intégralement cédés, couvrant 272,5 ha, soit 26% de la superficie contrôlée à l'époque.
- (8) Pour 37% de ceux de 5 à 20 ha et 8% seulement de ceux de plus de 20 ha (tableau A10, annexe 1).
- (9) L'origine de l'acheteur ne constituant pas un facteur discriminant relativement à la superficie acquise par unité de patrimoine, cf. tableau A12, annexe 1). La superficie achetée varie de 1 à 34,5 ha, pour une moyenne de 7,8 ha (moins de 5 ha : 18 cas; de 5 à 10 ha : 16; plus de 10 : 11). Dans 36 cas sur 45, il y a eu achat d'une seule parcelle foncière (229 ha), dans 9 autres, achats successifs de plusieurs parcelles (121 ha).
- (10) Ces transactions auraient porté sur 18% de la superficie totale à Assé-Maffia, 29% à Kongodjan, 36% à Aboutou et seulement 3,5% à Amangare (tableau A23, en annexe 1); rappelons qu'il s'agit de superficies déclarées et non mesurées.
- (11) Modalités d'accès à la terre des planteurs décédés : droit de culture 37,5%, achat 8,9%, inconnues 1,8%.
- (12) Cette dynamique conservatoire concerne 43 patrimoines, représentant une superficie de 412,6 ha. Dans 15 cas (103 ha) il y a eu vente du patrimoine, dans 28 (309,6 ha) le planteur pionnier est toujours en vie, ou l'héritage n'a pas donné lieu à un morcellement.
- (13) 17 patrimoines originels sont concernés (344,6 ha) dont le morcellement a généré 36 patrimoines (299,8 ha) et a contribué à alimenter (pour 44,8 ha) l'extension d'autres patrimoines.
- (14) La dynamique de concentration fait intervenir 3 patrimoines originels en extension (leur superficie totale passe de 62,9 ha à 117,7 ha) par héritage (17,9 ha) ou achats (36,9 ha); 6 nouveaux patrimoines "cumulateurs" (92,7 ha) constitués par des achats successifs par de nouveaux migrants, de patrimoines originels fragmentés ou non (5 patrimoines, 88 ha) ou par donation puis achat (1 patrimoine, 4,7 ha); 8 patrimoines fonciers originels "phagocytés" dans leur intégralité (77,8 ha); des fragments de patrimoines originels, produits du morcellement de ces derniers et achetés par des planteurs qui disposaient déjà de terres à Djimini-Koffikro (53 ha); des parcelles foncières achetées sur des terroirs limitrophes (16,6 ha).
- (15) Cette dynamique a touché 6 patrimoines originels (100,9 ha) ayant donc été successivement morcelés et agrandis (par achat, héritage...), et 7 patrimoines originels (49,1 ha) absorbés dans leur intégralité par les premiers lors des phases de concentration. Elle a abouti à la constitution de 11 patrimoines actuels (141,8 ha), en ayant bénéficié de la dynamique de morcellement (9,5 ha) et contribué à la dynamique de concentration (17,7 ha).
- (16) La superficie totale des patrimoines de moins de 5 ha passe de 37,5 à 85,1 ha, soit une augmentation de 127%. Pour les patrimoines de 5 à 10 ha, l'augmentation est de 8% (238,8 à 258,1 ha) et on note une légère diminution, de 5% (771,7 à 728,8 ha), pour ceux de plus de 10 ha.
- (17) 26 salariés en activité ou retraités (12 fonctionnaires, 4 cadres supérieurs du privé ou du para-public, 13 chauffeurs ou employés du privé); 1 médecin; 2 commerçants; 8 planteurs ou anciens planteurs; 2 sans activité.
- (18) Baoulé 14; Agni 6; Abouré 8; Nzima 7; 'Ivoiriens du Nord' 2; Voltaïque 1; Nigérian 1.
- (19) Les conditions d'accès à la terre et les superficies concernées sont données en annexe 5.
- (20) Peut intervenir également la variation du prix de vente du manioc, mais ce n'est pas le cas ici puisque le manioc a été vendu après que la 'fièvre des cours' de 1983-début 1984 se soit apaisée.
- (21) Rappel : par terroir, on entend (sauf précision inverse) les terres contrôlées en propriété par les villageois de Djimini-Koffikro, à Djimini-Koffikro, ainsi que sur les terroirs environnants (Kongodjan, etc...).

- (22) On n'a pas différencié, parmi les locataires ou les emprunteurs, les salariés du secteur public et para-public qui vivent à Djimini-Koffikro (encadrement, instituteurs) et y cultivent quelques ares; les superficies concernées sont toutefois réduites (au total environ 8 ha).
- (23) Rente différentielle 'extensive' (liée à la fertilité du sol et à la localisation des terres) et rente différentielle 'intensive' (induite par des différences de productivité du capital sur des terres de même fertilité). Sur les théories de la rente foncière, voir J.L. GUIGOU, 1983.
- (24) La rente absolue proviendrait d'une fixation structurelle des prix de marché des produits agricoles au-dessus de leurs prix de production. Le maintien de ce surprofit, créé par une moindre composition organique du capital dans l'agriculture, serait assuré par la propriété foncière qui freine le transfert intersectoriel des capitaux et bloque ainsi la péréquation des taux de profit entre les différents secteurs de l'économie. La rente de monopole apparaît quand le prix de marché dépasse le prix de production et la valeur des marchandises.
- (25) Notons cependant que le concept de rente différentielle extensive est pleinement opératoire pour une analyse de l'économie de plantation ivoirienne à l'échelle de l'ensemble de la zone forestière. Les avantages - dans un contexte donné des techniques agricoles - d'une mise en culture après l'abattage de la forêt représentent une véritable rente différentielle pour les producteurs des fronts pionniers, relativement aux producteurs d'une vieille région d'économie de plantation, du fait des différences de fertilité des sols et de la plus grande facilité de contrôle des adventices. En l'occurrence, la rente bénéficie au terrain nouvellement défriché, ce qui ne respecte pas la forme du modèle ricardien. On rejoint ici les analyses proposées par F. RUF [1988]. Ce dernier distingue trois sources de 'rente différentielle-forêt': une mise en culture après l'abattage de la forêt bénéficie de meilleure fertilité et réserve en eau du sol, ainsi que d'un moindre enherbement. Dans le contexte spécifique qui nous intéresse, il n'est pas possible d'expliquer l'émergence de la rente foncière par le détournement, par les propriétaires fonciers, d'une rente différentielle préexistante qui doit être recherchée en zone pionnière et non à Djimini-Koffikro.
- (26) On se limitera ici à la rente-argent, puisqu'on ne dispose pas d'information sur l'existence éventuelle des différentes formes de rente en travail à l'époque du développement des transactions foncières.
- (27) La dernière transaction (en 1984) s'est faite sur la base de 76.000 F.CFA l'hectare de jachère (rappelons que les ventes réalisées entre 1975 et 1980 ont en moyenne valorisé l'hectare de brousse à 70.000 F.CFA, cf. annexe 4).
- (28) Raisonnement fondé sur les données présentées dans la quatrième partie.
- (29) Le prix des régimes de graines de palme a fortement augmenté en 1983/84; si on procède à l'analyse pour la période 1975/1980, on constate que le revenu net annuel d'un hectare de palmiers était voisin du prix de la terre alors enregistré (environ 70.000 F/ha). L'écart est moins important qu'en 1984, mais il reste très largement significatif de l'absence de détermination du prix du sol par la valeur de la production.
- (30) En base 100 en 1982, l'évolution est la suivante. Rente foncière: 150 en 1983 et 200 en 1984; prix de l'ananas-export: 134 en 1983, 167 en 1984; manioc: augmentation de 100 à 300 entre le début et la fin de l'année 1983, réduction de 300 à 100 entre le début et la fin de l'année 1984.
- (31) Pour un revenu moyen de 1.175.000 F.CFA en 1984, la répartition du produit est la suivante: location du terrain 40.000; achats des intrants 385.000; rémunération de la main-d'oeuvre 267.000 (sur la base de 330 journées payées au prix du salaire d'un manoeuvre journalier - forme de rémunération la plus coûteuse, cf. deuxième partie); 'profit' ou revenu net théorique 483.000 (toutes les bases de calcul seront présentées dans la quatrième partie). La rente ne représente donc que 8% du revenu net théorique.
- (32) Temps de travaux moyens (données présentées dans la quatrième partie): défrichement d'une vieille plantation: 62 JT (jours de travail); débroussaillage d'une jachère: 35 JT; travaux pour la culture du maïs (hors travaux culturaux): 44 JT; travaux pour la culture du manioc: 79 JT. La ventilation du travail de défrichement ou de débroussaillage est effectué ici sur la base des revenus apportés respectivement par le maïs et le manioc (soit 20% du travail imputé au maïs et 80% au manioc). Une imputation sur la base des temps de travaux consacrés aux deux cultures n'aurait pas modifié significativement les résultats.
- (33) On peut retenir deux hypothèses de valorisation de ce travail: 410 et 800 F.CFA par jour. La première valeur correspond au coût de l'emploi d'un manoeuvre salarié annuel; la deuxième valeur correspond à la rémunération d'un manoeuvre journalier; il s'agit d'une estimation favorable (rémunération journalière maximale d'un manoeuvre à Djimini) mais théorique puisqu'il est peu probable qu'un emploi de journalier assure une opportunité de travail quotidien. Dans le premier cas, le coût de l'accès à la terre est - dans les conditions moyennes - de 20.000 F.CFA/ha pour une vieille plantation et de 11.000 F.CFA/ha pour une jachère. A 800 F/JT, ces chiffres passent respectivement à 40.000 et 22.000 F.CFA/ha.
- (34) Les tableaux A21 et A22, en annexe 1, indiquent la répartition des responsables d'unités de production par groupe ethnique, classe d'âge et statut foncier, ainsi que leur âge moyen.
- (35) La seule différence relativement à la composition ethnique ou nationale du groupe des propriétaires telle qu'elle a déjà été présentée résulte de l'exclusion des cinq propriétaires non responsables d'unités de production (2 Abouré, 1 Baoulé, 1 Nzima et 1 Nigérien).
- (36) A titre d'illustration, quelques itinéraires migratoires et professionnels sont présentés en annexe 6.
- (37) Les emplois exercés par les 26 migrants concernés (toutes époques confondues) sont variables: manoeuvre sur le port d'Abidjan,



aux travaux publics, aux PTT, ... (10), commerce (4), domestique ou gardien (4), apprenti tailleur, chauffeur ou mécanicien (3), artisan (2), employé de bureau (2) et agent de police (1). La durée des emplois a été également variable, allant de quelques mois à plus d'une dizaine d'année.

(38) On a déjà évoqué les activités exercées à l'extérieur de Djimini-Koffikro par les 39 propriétaires fonciers absentéistes. Si on exclut les 5 propriétaires qui ne peuvent être considérés comme responsables d'unités de production, il apparaît que 25 des 34 propriétaires absentéistes ont une activité rémunérée en ville (à Abidjan principalement) : 23 y sont salariés du secteur public ou privé, l'un est médecin et un autre commerçant. Parmi les 67 propriétaires fonciers résidant à Djimini-Koffikro, 10 chefs d'exploitation ont une seconde activité à Djimini-Koffikro : On compte 4 commerçants qui ont ouvert boutique dans le village, 2 artisans, 1 transporteur et 1 chauffeur d'un véhicule de transport basé à Djimini-Koffikro. Deux autres sont manoeuvres agricoles, l'un abougnon, l'autre annuel (ce dernier a eu accès à la terre en 1983, lorsque son employeur lui a donné une parcelle en friche pour qu'il y plante des palmiers pour son propre compte).

(39) Sur 79 producteurs sans terre, 51 sont manoeuvres agricoles à temps partiel (14 abougnon et 37 contractuels ou journaliers); 3 sont artisans: on compte aussi un salarié d'une société de développement et un karamoko (responsable musulman local).

Seconde partie  
DYNAMIQUES CULTURALES

Dans un premier temps, on retracera un historique rapide des différentes cultures de rapport pratiquées à Djimini-Koffikro et on en cernera les dynamiques. Une fois esquissées ces dynamiques culturelles à l'échelle du village, on présentera les systèmes de culture pratiqués à celle des unités de production. Dans une seconde étape, la place des cultures vivrières au sein des systèmes de culture fera l'objet de développements spécifiques. En effet, à l'échelle à laquelle nous avons travaillé, la compréhension de la production vivrière relève moins d'une prise en compte des différentes composantes du système de culture que d'autres éléments, maîtrise foncière en particulier.

On limitera la présentation des résultats des enquêtes complémentaires à l'évolution des systèmes de cultures arborés, les données concernant les systèmes vivriers étant trop grossières pour être confrontées aux résultats des investigations conduites à Djimini.

## I. LA RECONVERSION D'UNE AGRICULTURE DE PLANTATION

### 1. L'ÉVOLUTION DU VERGER VILLAGEOIS

Deux processus marquent l'évolution du verger villageois à Djimini-Koffikro : le déclin des plantations de caféiers et de cacaoyers et l'introduction et le développement de nouvelles cultures arborées, palmier à huile en particulier.

#### 1.1. Le déclin des plantations caféières et cacaoyères

Spéculation pionnière, la culture cacaoyère a été pratiquée dès les années 20 par les planteurs installés à Djimini-Koffikro. La plantation de caféiers commence à être développée avant la deuxième guerre, en raison, d'après les planteurs, de conditions de prix plus intéressantes, d'une entrée en production plus précoce et d'une meilleure adaptation du caféier aux conditions pédologiques rencontrées à Djimini-Koffikro : selon certains planteurs, les sols du terroir seraient dans leur ensemble peu propices à la culture cacaoyère, les quelques 'terres à cacao' ayant été contrôlées dès l'origine par les Abouré.

Le problème de la reproduction de cette forme d'économie de plantation se pose à partir des années 60 : les plantations créées initialement vieillissent, elles deviennent peu à peu improductives (1) sans que le vieux verger soit renouvelé. On peut faire intervenir deux éléments pour expliquer le non renouvellement du verger : la disparition de la forêt noire et l'absence de modification des techniques culturelles. D'après tous les planteurs interrogés, les replantations en caféiers ou cacaoyers, après l'abattage des vieilles plantations devenues improductives, ont été peu concluantes. On peut supposer l'hypothèse qui serait à vérifier dans un contexte agro-pédologique identique à celui qui prévalait à Djimini-Koffikro lors de la première phase de mise en valeur) qu'initialement l'abattage et le brûlis de la forêt noire ont provoqué une fertilisation palliant la pauvreté des sols sableux caractéristiques de la région et autorisant ainsi une première phase de mise en valeur extensive, avec en particulier l'absence d'apport d'éléments fertilisants. Le même procé-

dé. appliqué aux vieilles plantations, voire aux jachères, n'aurait pas permis d'accumuler un "capital de fertilité" suffisant pour assurer le succès d'une replantation sans modification des techniques culturales (pas d'utilisation d'engrais). Les replantations auraient été d'autant plus condamnées à l'échec qu'elles intervenaient le plus souvent non pas directement après l'abattage de la vieille plantation, mais après un ou quelques cycles de cultures vivrières et de jachères. On peut également mentionner l'apparition, depuis les années 50, d'une adventice extrêmement envahissante, *Eupatorium odoratum* (2), qui rend d'autant plus aléatoires les résultats obtenus avec la méthode "traditionnelle" d'abandon à la brousse des plantations, jusqu'à l'entrée en production.

Même si on ne peut avancer ici de certitudes quant aux considérations agronomiques qui bloquent la reproduction de l'économie caféière et cacaoyère à Djimini-Koffikro, le fait est là : cette reproduction ne s'effectue pas et ce, pour des raisons techniques (échecs des replantations). Si les producteurs ne plantent plus de caféiers ou de cacaoyers, c'est parce qu'ils ne le peuvent pas - ou plus exactement parce qu'ils ne modifient pas les techniques culturales dans un sens qui pourrait peut-être le leur permettre (fertilisation, entretien rigoureux) - et non parce qu'ils ne le veulent pas (3). La recherche de forêts noires dans d'autres régions correspond d'ailleurs à la quête de "terres à cacao".

Les plantations de caféiers ou de cacaoyers "traditionnels" qui existent à Djimini-Koffikro sont ainsi un legs du passé, appelé à disparaître (en l'occurrence la "tradition" ne remonte qu'à quelques décennies, le terme de traditionnel étant employé par commodité).

On ne compte actuellement que 37 planteurs de caféiers ou de cacaoyers, sur 97 de cultures arborées: les superficies concernées représentent moins de 12% de la superficie totale du terroir : 126,2 ha au total (34,3 de caféiers, 47,1 de cacaoyers et 44,8 de plantations mixtes). Ces plantations, exploitées très extensivement, sont âgées et très peu productives : 29 d'entre elles auraient plus de 30 ans, 5 entre 20 et 30 ans, 3 entre 10 et 20 ans. Les rendements obtenus sont dérisoires : en moyenne 56 kg de café marchand à l'hectare, et 57 kg/ha de fèves de cacao (campagnes 82/83 à 84/85) (4). Dans l'optique même des planteurs, ces caféières ou cacaoyères sont considérées plus comme des réserves foncières vouées à un abattage prochain que comme des plantations en production.

On peut ainsi considérer que dès les années 60 s'amorce à Djimini-Koffikro le déclin de l'économie de plantation, dans son "modèle dominant", les plantations les plus anciennes devenant peu à peu improductives. Ce déclin s'est échelonné sur plus d'une vingtaine d'années, selon l'époque des premières plantations, et n'a donc pas affecté simultanément toutes les unités de production, qui ont ainsi apporté des réponses différenciées aux opportunités successives de diversification ou de substitution des cultures.

### 1.2. L'échec d'une tentative de reconversion avec le cocotier local

Des plantations de cocotiers de la variété dite "locale" (Grand Ouest Africain, GOA) sont créées dans la région à partir des années 60. Il semble que les services agricoles de Grand-Bassam et d'Assinie aient été à l'origine de cette diffusion, mais leur intervention à Djimini-Koffikro n'a jamais été évoquée lors des enquêtes. L'adoption de la culture du cocotier GOA y a donc été spontanée, par imitation de pratiques constatées dans des villages voisins. Le cocotier présentait le gros avantage d'être peu exigeant quant à la qualité des sols (les sols sableux lui étant même favorables), permettant

ainsi de valoriser quelques zones de savane où le caféier et surtout le cacaoyer n'avaient pas été implantés, ainsi que de venir en substitution aux vieilles plantations après abattage de ces dernières.

Jusqu'à l'introduction du palmier à huile, en 1965, le cocotier local a été la seule culture arborée de substitution au caféier et au cacaoyer. Plusieurs éléments contribuent à expliquer la poursuite des plantations après 1965 : volonté de diversification, manque de confiance dans la culture du palmier les premières années de son introduction, avantages culturels du cocotier ("les noix tombent toutes seules", ce qui présentait un intérêt certain pour les planteurs âgés pour lesquels la récolte des régimes de graines de palme était trop difficile), possibilité de pratiquer des cultures en association avec le cocotier GOA, les premières années après la plantation, ce qui était interdit par la SODEFALM pour le palmier puis pour le cocotier hybride encadrés.

Des plantations en cocotiers GOA ont été réalisées à Djimini-Koffikro jusqu'en 1977. A partir de 1978, les cocotiers "locaux" de la région sont atteints par la "maladie de Samo" (*Phytophthora heveae*), qui les détruit irrémédiablement.

Lors de la réalisation du plan parcellaire, ont été mesurés 49,8 ha de cocoteraies GOA (appartenant à 12 planteurs), qui étaient en fait vouées à l'abattage et doivent être considérées comme des réserves foncières immédiatement disponibles: 10 autres planteurs avaient déjà totalement abattu leurs cocoteraies. La phase "cocotier local" a donc eu une incidence sensible à Djimini-Koffikro, puisqu'elle a intéressé 22 planteurs sur les 97 producteurs de cultures arborées recensés en 1983. L'échec total de cette tentative spontanée de diversification ou de substitution peut être imputé à l'apparition de la maladie de Samo. Toutefois, les planteurs s'étaient rendus compte, avant cette apparition, de l'intérêt tout relatif que présentait le cocotier local : entrée en production tardive - 7 ans au minimum après la plantation - et rendement très faible. On peut supposer que même en l'absence d'atteinte par le *Phytophthora*, le développement de la culture du cocotier GOA aurait été limité (les abattages de cocotiers ont d'ailleurs commencé avant l'apparition de la maladie de Samo), d'autant que de nouvelles opportunités de substitution ou de diversification des cultures arborées s'offraient aux planteurs.

### 1.3. Le développement des cultures arborées sélectionnées

a) A partir des années 70, la SATMACI a diffusé dans la région des boutures de caféiers et des cabosses de cacaoyers sélectionnés. L'impact de cette diffusion est resté très limité à Djimini-Koffikro, où on comptait, en 1983/84, 6,3 ha de caféiers et 6,5 ha de cacaoyers sélectionnés, 9 planteurs étant concernés au total. Selon les producteurs, les résultats seraient décevants et ces tentatives ne semblent pas destinées à avoir de suite. Il faut souligner que ces plantations sont conduites avec les mêmes techniques que les plantations traditionnelles (pas de traitement phytosanitaire ni de fertilisation).

b) Le palmier à huile sélectionné a été diffusé en milieu villageois par la SODEFALM à partir de 1963. A Djimini-Koffikro, les premières plantations remontent à 1965. Une première phase de plantation s'est échelonnée jusqu'en 1976, dans le cadre du premier Plan Palmier; une seconde phase a débuté en 1983, avec l'encadrement de PALMINDUSTRIE.

Au total, les palmeraies couvraient 276,8 ha - soit 26% du terroir - à l'issue des plantations réalisées en 1984 : 219 ha ont été plantés entre 1965

et 1976. 51 ha en 1983 ou 1984 et 6,3 ha de palmeraies ont été réalisés spontanément entre 1981 et 1984 par des planteurs qui ont récupéré des plants sous des palmiers adultes. Les trois quarts des producteurs de cultures arborées - 73 sur 97 - ont actuellement une parcelle de palmiers.

Le succès rencontré par le palmier à huile tient à plusieurs facteurs : adaptation aux conditions pédo-climatiques locales, efficacité du système de collecte, mensualisation du règlement de la production, prix relativement rémunérateur, quantité limitée de travail nécessaire (on reviendra sur ces points). La demande en matériel végétal émanant des planteurs est forte et ne peut être totalement satisfaite par PALMINDUSTRIE, ce qui explique l'apparition de 'plantations sauvages' réalisées avec des descendants d'hybrides, moins performants que ces derniers. Cette pratique, marginale actuellement, est envisagée par de nombreux producteurs.

c) Les premières plantations en *cocotiers hybrides* (5) ont été réalisées dès 1972 par quelques planteurs, avec du matériel végétal acheté directement à la station IRHO de Fort-Bouët. Entre 1974 et 1979, d'autres plantations ont pu être créées avec l'aide de la SODEPALM, dans le cadre du Plan Cocotier. C'est ainsi que 47,5 hectares ont fait l'objet d'un encadrement par la société de développement et 20,3 ont été plantés à la seule initiative des producteurs (27 planteurs au total).

L'intérêt dont ont fait preuve les planteurs de Djimini-Koffikro pour la culture du cocotier hybride s'explique à la fois par l'efficacité de la campagne de promotion de la SODEPALM, par sa réputation de culture demandant peu de travail et par le souci d'essayer, parallèlement au palmier, une autre culture.

Cet élan initial a été toutefois plus que tempéré par l'évolution des conditions d'achat de la production (noix sèches jusqu'en 1982, puis coprah dont la fabrication demande un travail supplémentaire et nécessite la construction d'un four) et par la stagnation du prix payé au producteur. En 1983/84, la plupart des plantations étaient fort mal entretenues, voire abandonnées. Soulignons également que les plantations n'ont fait l'objet d'aucun encadrement pendant une dizaine d'années, puisque ce n'est qu'en 1984 qu'un encadreur a été détaché par PALMINDUSTRIE auprès des planteurs afin, en particulier, d'organiser la collecte de la production de coprah. En effet, il n'a pas été mis en place un système de collecte régulière du produit, ce qui obligeait les planteurs, avant l'arrivée de l'encadreur, à se rendre à Assinie - centre de collecte - à chaque fabrication de coprah, deux ou trois fois dans l'année. Un relèvement important du prix du coprah en 1984 (de 70 à 160 F/kg) laissait très nettement présager une reprise du secteur "cocotier" à Djimini-Koffikro, mais l'effondrement des cours de l'huile de coprah sur le marché international a contraint PALMINDUSTRIE à réduire le prix d'achat à 70 F/kg en début d'année 1986, avec un effet désastreux sur les planteurs, certains envisageant même de couper leurs cocoteraies pour y planter du palmier.

d) Introduit par la SAPH en 1981 à Djimini-Koffikro, *l'hévéa* ne couvrait en 1984 que 5,7 hectares (deux producteurs). Ses perspectives d'extension semblent être limitées à l'heure actuelle par sa réputation de culture demandant beaucoup de travail les premières années après la plantation et par la concurrence exercée par le palmier, considéré comme une "valeur sûre" par les planteurs.

En 1983/84, la répartition des unités de production selon la superficie plantée par culture est la suivante :

Tableau 19 : Superficie plantée par culture et par unité de production à Djimini

Classes de superficie	Café-Cacao traditi.	Café-Cacao Satmaci	Palmier	Cocotier hybride	Cocotier GOA	Hévéa
] 0 à 3 ha[	21	9	41	22	5	1
[ 3 à 6 ha[	3	-	13	3	3	1
[ 6 ha	3 (a)	-	14 (b)	2 (c)	4 (d)	-
Nombre UP	37	9	73	27	12	2
Sub. Moy. ha	3,4	1,4	3,3	2,5	4,1	2,3

Superficies maximales : (a) 14,2 ha; (b) 19 ha; (c) 3,3 ha; (d) 9 ha.

Le graphique A5 présenté en annexe 2 illustre la chronologie des plantations en cultures arborées sélectionnées réalisées à Djimini-Koffikro, ainsi que les superficies concernées.

De toute évidence, l'économie de la production agricole à Djimini-Koffikro ne se situe plus dans le cadre général du modèle dominant d'économie de plantation tel qu'il a été précédemment esquissé. La marginalisation des cultures caféière et cacaoyère apparaît tant à travers l'analyse de l'occupation du sol et du nombre de producteurs, qu'à travers celle des précédents culturels et de la part des revenus procurés par ces cultures dans l'ensemble des revenus d'exploitation.

*Superficies en cultures arborées et nombre de producteurs en 1984 :*

	Nombre de producteurs	Superficie
Palmier à huile	73	276,8 ha
Cocotier hybride	27	68,3 ha
	} 37	} 400,6 ha
Cocotier GOA	12	49,8 ha
Hévéa	2	5,7 ha
Caféier SATMACI	5	6,3 ha
	} 29	} 63 ha
Caféier non sélectionné	27	56,7 ha(a)
	} 37	} 139 ha
Cacaoyer SATMACI	5	6,5 ha
	} 27	} 76 ha
Cacaoyer non sélectionné	25	69,5 ha(b)
<b>TOTAL CULTURES ARBOREES</b>	<b>97</b>	<b>539,6 ha</b>

(a) 34,3 ha de caféiers + 44,8 ha/2 de plantations de caféiers et de cacaoyers en mélange.

(b) 47,1 ha de cacaoyers + 44,8 ha/2 de plantations de caféiers et de cacaoyers en mélange.

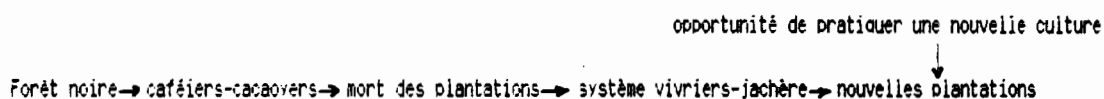
Remarque : pour le caféier, le cacaoyer et le cocotier, le nombre total de producteurs diffère de la somme des producteurs de variétés sélectionnées et non sélectionnées, puisque les deux types de cultures peuvent être pratiquées par une même unité de production.

Ainsi, en 1984, les cultures caféière et cacaoyère sont rencontrées dans 38% des unités de production, alors que celle du palmier en intéresse 75%; 26%

des superficies plantées en spéculations arborées sont occupés par des cafières ou des cacaoyers. 75% par les 'cultures de la diversification'. Les cultures sélectionnées couvrent 67% des superficies plantées: le palmier à lui seul en représente plus de la moitié. Son importance relative devrait croître puisque la demande des planteurs en matériel végétal sélectionné est forte et qu'elle devrait pouvoir être satisfaite, en partie du moins, dans le cadre du deuxième Plan Palmier.

La marginalisation du cafiier et du cacaoyer au sein de l'économie agricole villageoise ressort davantage si on s'intéresse aux *précédents cultureux*, ou'il a été possible de retrouver de façon sommaire pour une partie du terroir, en réponse à la question 'y-a-t-il eu, à une époque, des cafiiers ou des cacaoyers sur la parcelle?' (tableau A27, annexe 1). Sur les 210 ha pris en compte, 773 ont été plantés dans un premier temps en cafiiers ou cacaoyers, dont il ne reste actuellement que 162 ha, encore faiblement productifs (114 ha) ou totalement abandonnés (54 ha), le reste ayant été abattu pour laisser la place aux nouvelles spéculations arborées, aux blocs d'ananas de conserve, à l'ananas d'exportation, aux cultures vivrières et aux jachères (6).

Le processus de substitution n'est pas forcément immédiat, plusieurs cycles de cultures non pérennes (cultures vivrières ou ananas) et de jachères pouvant s'intercaler. En fait, le schéma d'évolution a souvent été le suivant:



L'ampleur de la mutation agricole est révélée également par l'examen des *résultats d'exploitation* de la campagne 1983/84. Les ventes de café et de cacao ont représenté, à l'échelle du village, 9% de la valeur des ventes des produits des plantations arborées et 4% de l'ensemble des recettes agricole, ces chiffres étant respectivement de 22 et 35% pour le palmier à huile.

Malgré les zones d'ombre qui demeurent, on retrouve dans les quatre villages enquêtés les grands déterminants de la dynamique des systèmes de culture arborés mis en évidence à Djimini-Koffikro. Joue en premier lieu le poids des facteurs naturels: vieillissement et mort des premières plantations: 'potentialités agro-pédologiques', relativement à un état donné des techniques agricoles; plus ou moins fortes agressions phyto-pathologiques. En second lieu, l'intervention ou la non-intervention des sociétés de développement revêt un rôle majeur dans l'ouverture de la gamme des spéculations praticables. Ces deux facteurs fondamentaux se combinent sur la base d'un processus diachronique: époque de la première phase de mise en valeur - qui conditionne celle de la phase de reconversion - et chronologie de l'intervention des sociétés de développement.

La forêt noire a disparu des terroirs villageois enquêtés pour laisser la place, principalement, à des spéculations arborées. Les cultures dominantes diffèrent selon les villages, en termes de superficie et de nombre de planteurs: palmier, cafiier et cocotier à Kongodjan; cacaoyer, palmier et cafiier à Assé-Maffia; cacaoyer et palmier à Amangare; cocotier et cafiier à Aboutou (tableaux 20 et 21).

Il est possible d'esquisser, comme cela a été fait pour Djimini-Koffikro, un historique sommaire de l'évolution des vergers villageois, permettant de comprendre l'occupation actuelle du sol. Lors de la phase pionnière, le cafiier et le cacaoyer ont été plantés, après l'abattage de la forêt, à Assé-Maffia et Amangare; à Kongodjan et Aboutou, les plantations ont été réalisées



Tableau 20 : Cultures arborées pratiquées (superficies et %) à Kongodjan, Assé-Maffia, Amangare et Aboutou

	CF Sat	CF trad	Σ Café	CC Sat	CC trad	Σ Cacao	Coco Hy	GOA	Σ coco	Palmier	Hévée	Total
Kongodjan	26.5ha	8 ha	34.5ha 32.6%		5 ha	5 ha 4.9%	9ha	17ha	26 ha 24.3%	40.5ha 38.2%		106ha 100%
Assé-Maffia	11.5ha	36 ha	47.5ha 24.3%	11ha	58 ha	69ha 35.5%	13ha		13ha 6.7%	63ha 32.7%		192.5ha 100%
Amangare		3 ha	3 ha 0.3%	1 ha	161ha	162ha 42.4%	48.5ha	10ha	58.5ha 15.3%	131ha 34.3%	27.5ha 7.2%	382 ha 100%
Aboutou (a)	7.5ha	101.5ha	109ha 25.9%		5.5ha	5.5ha 1.3%	51 ha	210 ha	261 ha 62.1%	45 ha 10.7%		420 ha 100%
Aboutou (b)	7.5ha	101.5ha	109ha 42 %		5.5ha	5.5ha 2.1%	1 ha	140 ha	141 ha 54.7%	3 ha 1.2%		258 ha 100%
Djimini	6.3ha	56.7ha	63 ha 11.7%	6.5 ha	69.5ha	76 ha 14.1%	68.3ha	49.8ha	118.1ha 21.9%	276.8ha 51.3%	5.7 ha 1%	539.6ha 100%

CF Sat, CC Sat : caféiers, cacaoiers SATMACI; CF trad, CC trad : caféiers, cacaoiers 'traditionnels'; Coco hy : cocotiers hybrides (SODEFALMI); GOA : cocotiers GOA.

(a) calcul incluant une UF exceptionnelle (162 ha); (b) cas particulier exclu

Tableau 21 : Nombre de planteurs par culture (Kongodjan, Assé-Maffia, Amangare et Aboutou)

	Caféier	Cacaoyer	Cocotier	Palmier	Hévée
Kongodjan	13	3	7	9	
Assé-Maffia	13	22	4	13	
Amangare	1	21	15	28	8
Aboutou (b)	22	4	26	3	
Djimini	29	27	37	73	2

uniquement en caféiers, les sols ne convenant pas, selon les planteurs, à la culture du cacaoyer. A partir des années 60, on assiste aux mêmes phénomènes qu'à Djimini : vieillissement des premières plantations et apparition d'opportunités de substitution/diversification, mais avec une intensité variable selon les villages.

A *Aboutou*, l'introduction du cocotier local a permis de valoriser des sols peu propices à la culture du caféier (et *a fortiori* du cacaoyer), lorsqu'il a été planté sur des terrains jusqu'alors inutilisés ("forêt noire trop maigre pour permettre l'installation d'une caféière"). Dans les autres cas, son introduction semble avoir répondu à une logique de substitution, soit qu'il ait été complanté dans une caféière sur le déclin, soit qu'il ait succédé à une caféière devenue improductive. La maladie de Samo n'exerce pas encore dans les cocoteraies locales d'Aboutou des ravages comparables à ceux constatés un peu plus au nord, à Amangare, Djimini et Kongodjan. La demande des villageois en matériel végétal sélectionné (palmier et hévéa) est forte mais n'est pas satisfaite par les sociétés de développement, la presque totalité des superficies cultivées en cocotiers hybrides et en palmiers appartenant à un seul planteur (plus de 50 ha de cocoteraies et 40 ha de palmeraies).

A *Amangare*, la disparition du caféier est achevée; lui ont été substitués le palmier à huile et le cocotier. Le cocotier hybride a été impianté sur d'anciennes caféières (selon les directives de l'encadrement), alors que le cocotier local est venu en substitution au caféier mais a aussi permis de valoriser, dans quelques cas, une zone de savane. Depuis quelques années, la culture de l'hévéa se développe après l'abattage d'anciennes caféières ou de cocoteraies locales atteintes par la maladie de Samo. Les cacaoyers plantés lors de la phase pionnière sont encore en production; rares sont les producteurs qui envisagent de les couper à court ou moyen terme.

A *Kongodjan*, les cocoteraies locales décimées par la maladie de Samo constituent actuellement des réserves foncières. On note l'importance relative des caféières créées avec du matériel végétal fourni par la SATMACI (environ le quart des plantations). A la mort des vieilles caféières, les planteurs ont saisi les opportunités de substitution qui se présentaient : cocotier local ou hybride, palmier ou caféier sélectionné, selon les époques. La culture du caféier sélectionné a été adoptée, en règle générale, à une époque où la SODEPALM avait cessé d'intervenir dans la région (fin des années 70 - début des années 80), donc à un moment où les opportunités de substitution étaient limitées. Il semble, à travers les discussions avec les planteurs, et bien que les plantations soient récentes, que les résultats obtenus ne soient guère encourageants. On ne peut que s'en tenir à ces déclarations, mais on doit souligner l'intérêt que présenterait un programme de recherche portant sur les résultats, en Basse-Côte, de replantations de caféiers ou de cacaoyers après l'abattage d'anciennes plantations. Une attention particulière devrait être apportée à l'analyse de l'incidence, sur les résultats observés, des conditions agro-pédologiques et climatiques, de la nature exacte de la végétation avant abattage (recrû plus ou moins ligneux, cycles intercalaires vivriers-jachère) et de la conduite technique de la culture (apports d'engrais, importance des travaux de nettoyage, etc.).

*Assé-Mattia* présente deux particularités, relativement aux autres villages : la culture du cocotier local n'y a jamais été pratiquée et la régénération des vieilles caféières, par replantation progressive ou recépage, semble donner des résultats "corrects" selon les planteurs, de même que les plantations de caféiers ou de cacaoyers, après abattage des vieux vergers. L'intérêt du programme de recherche suggéré s'en trouve confirmé; on avancera quelques hypothèses, non limitatives et non exclusives, pouvant expliquer ces différences inter-villageoises :

- Différence de nature des sols selon les villages: rappelons que l'on passe, en allant du nord au sud, de sables tertiaires à des sables quaternaires (terroir d'Aboutou).

- Différence dans la nature de la végétation, avant la replantation : abattage d'un recroû plus ou moins arboré (selon la durée d'abandon de la plantation antérieure), ou d'un simple couvert d'Eupatorium, si des cycles intermédiaires vivriers-jachère ont été pratiqués, ce qui est à mettre en relation avec les disponibilités en terre des planteurs et la pression démographique exercée sur l'utilisation du sol. Il serait intéressant de réaliser une étude pédologique dans ces différents villages. Une telle étude supposerait, pour être rigoureuse relativement à l'objectif qui lui serait assigné ici, d'être effectuée sur des parcelles destinées à porter incessamment une nouvelle plantation, et devrait comparer les parcelles suivant le précédent cultural (vieille plantation abattue pour la replantation ou réalisation de cycles vivriers-jachère avant la replantation).

- Qualité des entretiens apportés à la nouvelle plantation.

La mutation des systèmes de cultures arborés à Djimini est illustrée par la carte de l'occupation des sols en 1983/84. On notera l'absence de structuration du terroir, aucun élément ne donnant de ligne d'organisation des cultures dans l'espace, à la différence de ce que l'on peut observer ailleurs (disposition des grands types d'occupation du sol en cercles concentriques, ou selon les caractéristiques du milieu naturel : relief, cours d'eau, etc.). Comment cette mutation se concrétise-t-elle à l'échelle des unités de production?

## 2. LA MUTATION DES SYSTEMES DE CULTURE ARBORES A L'ECHELLE DES UNITES DE PRODUCTION

Une analyse rapide montre que la presque totalité des unités de production est engagée dans cette mutation des systèmes de culture arborés, dont l'importance effective reste toutefois très variable.

### 2.1. Une mutation largement engagée...

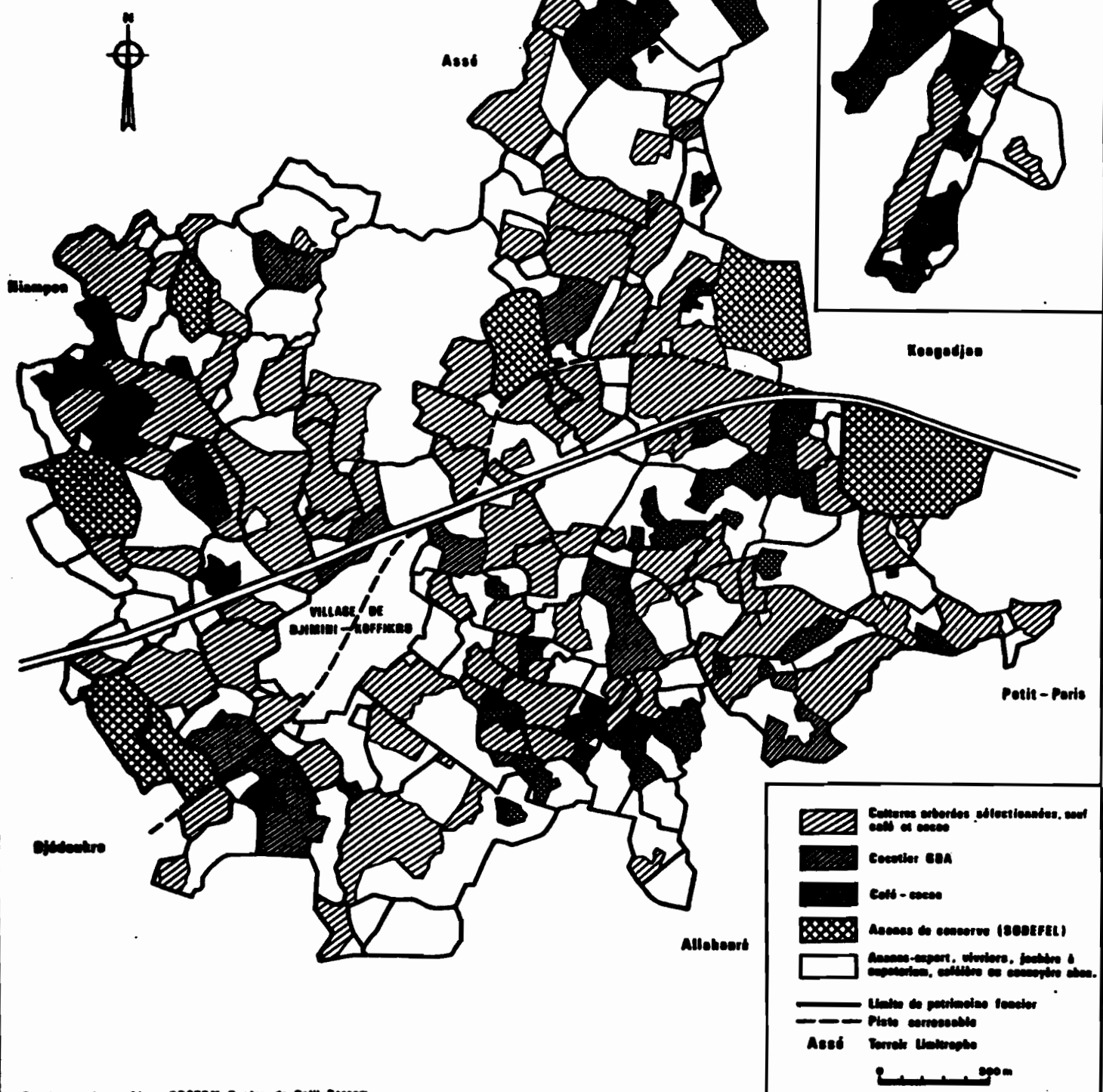
On retiendra comme critère qualitatif situant les unités de production relativement à la mutation agricole en cours, la présence exclusive ou non du caféier ou du cacaoyer traditionnels dans les systèmes de culture. Cette présence est révélatrice de la phase dans laquelle se trouvent les unités de production : substitution non amorcée ou en cours, ou disparition totale des spéculations de la phase pionnière.

Seules 6 unités de production n'ont actuellement que des plantations de caféiers ou cacaoyers traditionnels. Il est possible de distinguer deux groupes, parmi les 91 unités de production qui ont introduit dans leur système de culture de nouvelles spéculations (palmier, cocotier, hévéa) ou de nouvelles variétés (caféier ou cacaoyer SATMACI). Le premier comprend celles qui ont encore des plantations de caféiers ou de cacaoyers traditionnels (31 UP), que l'on dénommera 'groupe mixte', le second celles qui n'en n'ont plus (60 UP).

La disparition totale du caféier et du cacaoyer traditionnels des systèmes de culture est nettement plus marquée pour les petits patrimoines fon-

Carte 7

**TERROIR DE DJIMINI-KOFFIKRO**  
**Grands types d'occupation du sol**  
**1983-84**



Service cartographique ORSTOM Centre de Poitiers-Socoon

ciens que pour les grands, et pour les unités de production contrôlées par des planteurs absentéistes que pour celles dont les responsables résident à Djimini-Koffikro.

N'ont plus de plantation de caféiers ou de cacaoyers traditionnels... 74% des unités de production qui disposent au total de moins de 5 hectares. 65% de celles dont la superficie du patrimoine foncier est comprise entre 5 et 10 hectares et 50% de celles qui contrôlent 10 hectares et plus (tableau A28, annexe 1). Plus la superficie du patrimoine foncier est importante, moins la reconversion est avancée. Ce phénomène pourrait s'inscrire dans la logique du fonctionnement de l'économie de plantation, le planteur n'intensifiant sa production (en l'occurrence, par l'adoption de nouvelles spéculations, qui induit une intensification du système de production relativement à la 'protoculture' caféière ou cacaoyère actuelle) que sous l'aiguillon de la contrainte foncière, mais se contentant de rendements médiocres s'il peut compenser ceux-ci par une importante superficie en culture. Une telle explication serait séduisante, mais on peut se demander si cette moindre reconversion ne traduit pas simplement le fait qu'une substitution sur 3 ou 4 hectares s'opère beaucoup plus rapidement qu'une substitution sur 18 ou 25 hectares, surtout dans un contexte de faible disponibilité en main-d'oeuvre permanente. La corrélation 'groupe mixte/superficie importante des patrimoines fonciers' ne serait qu'un révélateur de la contrainte temporelle au processus de reconversion. Une telle hypothèse est corroborée par la faible importance des superficies en caféiers ou en cacaoyers, tant en valeur absolue que relativement aux superficies totales contrôlées par les unités de production de ce groupe mixte (cf. tableau 21 et graphique A5, annexe 2).

La disparition du caféier et du cacaoyer traditionnels est davantage marquée pour les non-résidents (79%) que pour les planteurs qui habitent à Djimini-Koffikro (52%) (tableau A29, annexe 1). L'analyse est toutefois biaisée par la redondance des variables 'Superficie des patrimoines fonciers' et 'Résidence du planteur', les absentéistes contrôlant, en moyenne, des patrimoines de plus faibles dimensions que les résidents. Si on raisonne par classes de superficie afin de pallier cette redondance, on n'observe pas de différence de comportement entre les résidents et les non-résidents dans le groupe des petits patrimoines : 73% des premiers, 75% des seconds n'ont pas actuellement de plantations de caféiers ou de cacaoyers traditionnels. Par contre, une différence (statistiquement significative) existe au-delà de 5 hectares : 48% des résidents n'ont pas de plantation de caféiers ou de cacaoyers traditionnels, contre 33% des absentéistes. Deux éléments d'explication peuvent être avancés.

D'abord, le fait que les non-résidents disposent pour la plupart de revenus extra-agricoles facilite le processus de reconversion à un double titre. d'une part, en leur permettant de financer plus aisément les charges de main-d'oeuvre occasionnées par la phase de démarrage (plantation et période pré-productive), d'autre part, en abaissant le seuil à partir duquel le planteur considère qu'une caféière ou cacaoyère 'ne donne plus'. Ce dernier hésitera en effet à couper une caféière, même peu productive, lorsqu'elle lui procure la totalité ou une bonne partie de ses revenus, le remplacement par une nouvelle plantation posant le problème de la subsistance pendant les années qui séparent la mise en terre de l'entrée en production. Dans un tel contexte, le processus de substitution ne peut être que graduel. Par contre, il sera plus rapide pour le planteur qui dispose d'autres ressources et peut ainsi se passer des faibles revenus de la plantation à abattre, tout en finançant les dépenses occasionnées par la création d'une nouvelle plantation.

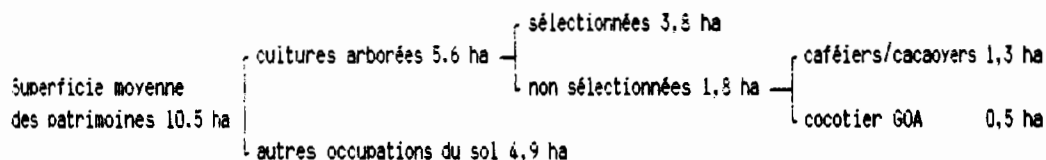
Ensuite, il faut rappeler que nombreux sont les non-résidents qui ont eu

accès à la terre par achat ou donation et se sont ainsi trouvés en possession de plantations très âgées ou de friches. Ces producteurs n'ont jamais eu de caféière ou de cacaoyère et ont réalisé leurs nouvelles plantations à partir d'espèces ayant la réputation de 'réussir' à Djimini-Koffikro, de bien venir sur une jachère ou après abattage d'une vieille plantation.

La diffusion des nouvelles cultures à Djimini-Koffikro et la régression du caféier et du cacaoyer impliquent la quasi-totalité des unités de production du village. Quelle est l'importance quantitative de cette mutation, en termes de superficie, à l'échelle des unités de production?

## 2.2. ...dont l'importance effective reste variable

A l'échelle des 97 unités de production pratiquant des cultures arborées en 1983/84 à Djimini-Koffikro, l'occupation moyenne du sol est la suivante :



La superficie en cultures arborées par unité de production varie de 0,2 à 24,1 hectares (classe modale : 2 à 3 ha). On compte 37 unités de production sur 97 pour lesquelles cette superficie est inférieure à 3 hectares, 28 pour lesquelles elle varie de 3 à 6 hectares et 32 qui ont plus de 6 hectares de plantations arborées (tableaux A30 et A31, annexe 1). Le chiffre moyen de 5,6 ha peut être rapproché des données enregistrées dans les autres villages (superficies déclarées et non mesurées) : la superficie moyenne plantée par unité de production est de 6 ha à Kongodjan et Assé-Maffia, de 9 ha à Aboutou (un cas particulier exclu : il s'agit d'un exploitant possédant 162 ha de plantations) et de 12 ha à Amangare, ce qui est à mettre en rapport avec la superficie totale des patrimoines fonciers (le ratio "superficie plantée / superficie contrôlée" varie selon les villages entre 0,6 et 0,7, pour 0,5 à Djimini-Koffikro), et donc avec les conditions d'accès à la terre à l'époque pionnière et ultérieurement.

Actuellement, le caféier et le cacaoyer traditionnels ne représentent à Djimini-Koffikro un mode dominant d'occupation du sol (plus de 50% de la superficie du patrimoine foncier) que pour quelques unités de production, mais le développement des autres cultures arborées ne marque une prépondérance spatiale de ces dernières que dans une unité de production sur deux, du fait de l'importance que revêtent les "autres occupations du sol" (cultures vivrières, ananas, jachères, plantations abandonnées) :

Mode dominant d'occupation du sol :	Caféier-cacaoyer traditionnels	6 UP
	Autres cultures arborées	47 UP (dont 16 patrimoines plantés en totalité)
	Autres occupations du sol	34 UP
	Pas de dominante spatiale	10 UP

Pratiquées par 94% des unités de production ayant eu accès à la propriété foncière, les cultures introduites depuis les années 60 ne sont spatialement dominantes que pour 48 % d'entre elles.

L'importance relative des différents types d'occupation du sol est significativement corrélée avec la superficie totale des patrimoines fonciers. Plus

cette dernière croît, plus la part relative des 'autres occupations du sol' augmente et plus celle des cultures arborées autres que le caféier et le cacaoyer traditionnels diminue. La différence est particulièrement nette entre les unités de production disposant de moins de 5 ha, dont 81% sont à dominante 'autres cultures arborées', et celles qui possèdent plus de 5 ha (dominante 'autres cultures arborées' 36%, et 'autres occupations du sol' 47%, cf. tableau A32, annexe II). Pour ces dernières, la disparition - en cours ou totale - des caféières et des cacaoyères n'a pas été totalement compensée par la plantation de nouvelles cultures arborées, du fait de contraintes précédemment évoquées (contraintes 'trésorerie' et 'force de travail'), mais aussi parce que le matériel végétal sélectionné est distribué en quantité limitée par les sociétés de développement. Actuellement, on trouve en lieu et place de certaines anciennes caféières, des jachères, des cultures vivrières, des parcelles d'ananas, très souvent en mode de faire-valoir indirect. Le processus de substitution des cultures arborées n'est donc, pour ces patrimoines, ni total, ni immédiat, et la phase 'autres occupations du sol' revêt une importance marquée.

On peut souligner la spécificité du comportement des planteurs absenteïstes. Pour les patrimoines de moins de 5 hectares, la dominante 'autres cultures arborées' apparaît chez la plupart des résidents comme des non-résidents; toutefois ces derniers tendent à planter la totalité de la superficie dont ils disposent, à l'inverse des producteurs qui habitent le village. Les non-résidents qui n'ont pas de famille proche à Djimini-Koffikro ne sont pas tenus de conserver une fraction de leurs disponibilités foncières afin d'assurer le fonctionnement d'un système vivriers-jachère, contrairement aux autres planteurs, sauf si ces derniers optent pour une stratégie de dépendance foncière pour leur production vivrière (cf. chapitre II).

On a évoqué précédemment le fait que 16 propriétaires fonciers possèdent des plantations dans d'autres régions; l'un d'eux donne à bail la totalité de la superficie qu'il possède, les 15 autres sont planteurs. Pour certains, la quête de forêt noire dans d'autres régions a été consécutive à la mise en valeur totale des terres qu'ils avaient à Djimini, grâce aux nouvelles spéculations arborées. Pour d'autres, cette quête a été antérieure à la reconversion du verger à Djimini et il est intéressant de noter que dans ces cas la disponibilité de forêt ailleurs qu'à Djimini n'a pas eu d'incidence négative sur cette reconversion (7). On ne vérifie donc pas l'hypothèse que l'on pouvait avancer - conforme aux analyses souvent proposées - d'une désaffection vis-à-vis de l'ancienne zone pionnière, qui se serait traduite par un abandon à la brousse des vieilles plantations. Le mode de gestion du sol à Djimini correspond effectivement à cette logique pour un seul des 15 cas considérés.

### 2.3. Diversification ou spécialisation des systèmes de culture arborés?

Le nombre de cultures arborées pratiquées à Djimini par unité de production varie de 1 à 4, si on confond variétés sélectionnées et variétés non sélectionnées : une culture : 50 UP; deux cultures : 27 UP; trois cultures : 16 UP; quatre cultures : 4 UP. Cette diversité des systèmes de culture arborés est toutefois artificielle car elle résulte, pour certaines unités de production, de la juxtaposition /substitution de nouvelles spéculations à des cultures appelées à disparaître (caféier et cacaoyer traditionnels et, depuis quelques années, cocotier local). Il est donc plus judicieux de centrer l'analyse sur le critère 'variétés non sélectionnées (caféier, cacaoyer traditionnels, cocotier local)/variétés sélectionnées (palmier, cocotier hybride,

hévée, caféier et cacaoyer SATMACI)'. La diversité des systèmes de culture s'en trouve fortement réduite: sur les 97 unités de production, 63 n'avaient adopté en 1984 qu'une seule culture sélectionnée. 23 unités de production seulement pratiquaient plus d'une culture arborée sélectionnée (en l'occurrence 2 - 20 UF, ou 3 - 3 UF). 11 unités de production ne pratiquaient aucune culture sélectionnée.

On peut ainsi avancer que le processus généralisé de *substitution* (directe ou différée) au caféier et au cacaoyer traditionnels de nouvelles cultures ne se double d'un processus de *diversification* de ces cultures que dans une minorité de cas.

Le palmier est nettement dominant dans les cas de spécialisation de l'unité de production dans une seule culture arborée sélectionnée: il apparaît alors 52 fois dans les systèmes de culture, le cocotier hybride, en seconde position, n'intervenant que 8 fois. Par contre, lorsque 2 cultures sélectionnées sont pratiquées dans le cadre de l'unité de production, l'importance du cocotier croît (17 cas) et égalise celle du palmier (18 cas). Le caféier et le cacaoyer SATMACI n'interviennent que marginalement comme unique composante arborée sélectionnée du système de culture.

La diversité des cultures augmente avec la taille des patrimoines. Sur 22 unités de production disposant de moins de 5 hectares et pratiquant des cultures arborées sélectionnées, une seule a adopté plus d'une culture; par contre, 14 des 33 unités de production dont la superficie du patrimoine foncier atteint ou dépasse 10 hectares ont diversifié leur système de culture arboré (tableau A33, annexe 1). Une disponibilité foncière importante favorise donc la diversification des cultures (8). Il est évident qu'une superficie limitée n'autorise guère l'adoption de plusieurs spéculations arborées; de plus, les planteurs bénéficiant de grandes superficies ont pu profiter successivement de plusieurs opportunités de diversification, tout en étant relativement moins sensibles que les petits planteurs au risque agronomique ou économique induit par la diversification. La stratégie de diversification, révélatrice d'une attitude de "testeur" ("il faut toujours essayer une nouvelle culture"), ne s'exprime pleinement que lorsque les disponibilités foncières le permettent.

Au-delà de ces cas de diversification, il semble bien que l'économie de plantation évolue, à Djimini-koffikro, d'une spécialisation des unités de production dans la culture caféière vers une spécialisation dans celle du palmier à huile. En effet, lorsque le palmier n'est pas la seule culture arborée sélectionnée retenue, il reste la principale en termes de superficie et de dynamique culturelle, les nouvelles plantations étant le plus souvent envisagées en palmier. A une première phase de *substitution / diversification* des cultures arborées, pendant laquelle le planteur saisit lorsqu'il en a la possibilité toutes les opportunités qui se présentent, succède une phase de *spécialisation*, sur la base de l'expérience acquise, une seule culture étant étendue en superficie, les autres étant conservées mais leur importance relative diminuant. Ce mécanisme pourrait conduire à une nouvelle phase de diversification (pour les planteurs ayant encore des disponibilités foncières) par l'adoption de la culture de l'hévée. Celle-ci reste jusqu'à présent timide, le palmier profitant pleinement de l'antériorité de son introduction à Djimini-koffikro et de la sécurité que présente sa culture (culture connue, prix relativement rémunérateur, collecte bien organisée), alors que l'hévée est une culture nouvelle. Il n'est pas impossible cependant que l'attitude de réserve adoptée par les planteurs vis-à-vis de l'hévée évolue lorsque les premières plantations entreront en production... si le prix proposé alors est rémunérateur.



## 2.4. Perspectives d'extension des plantations. Analyse prospective

Analyser les perspectives d'extension des superficies en cultures arborées à Djimini-Koffikro peut se faire sous trois angles : une analyse globale théorique, à l'échelle du terroir; une analyse, patrimoine foncier par patrimoine foncier, rapportant la superficie actuellement ou potentiellement disponible aux besoins théoriques du fonctionnement d'un système vivriers-jachère, dégagant ainsi une disponibilité foncière théorique pour les plantations; enfin, une analyse des prévisions de plantation pour 1985, 1986 et 1987 (au-delà, les déclarations sont moins fiables!).

a) *Un blocage inéluctable à court terme, à l'échelle du terroir* : l'occupation du sol en 1983/84, à l'échelle du terroir de Djimini-Koffikro, est la suivante :

	Palmier à huile	276,8	}	363,6 ha	}	1072,0 ha
	Cocotier hybride	68,3				
Cultures pérennes,	Hévéa	5,7				
variétés sélectionnées	Caféier SATMACI	6,3				
	Cacaoyer SATMACI	6,5	}	176 ha		
	Caféier	34,3				
Cultures pérennes,	Cacaoyer	47,1				
variétés non sélectionnées	Caféier + cacaoyer	44,8				
	Cocotier GOA	49,8	}	128,1 ha		
Ananas	Blocs SODEFEL	84,9 ha				
	Ananas-export	43,2 ha	}	167,2 ha		
Cultures vivrières						
Jachères		158,5 ha				
Plantations abandonnées		78,6 ha				

Un calcul élémentaire montre qu'à cette échelle, la reconduction des superficies occupées en 1983/84 par des cultures vivrières ou l'ananas-export, sur la base de systèmes de culture stabilisés à jachère, suppose l'abattage *immédiat* de toutes les caféières et cacaoyères (les bases de calcul sont précisées en annexe 7). Quatre scénarios sont proposés, relativement aux superficies pouvant être consacrées aux cultures vivrières, à l'ananas-export, aux jachères et à de nouvelles plantations arborées :

A- Les réserves foncières potentielles (plantations de caféiers et cacaoyers faiblement productives) ou actuelles (plantations abandonnées, cocoteraies GOA) ne sont pas utilisées; la superficie disponible pour les cultures vivrières, l'ananas-export, les jachères et les éventuelles plantations arborées est alors de 369 ha à l'échelle du terroir.

B- Les réserves foncières actuelles sont utilisées, la superficie disponible passe de 369 à 498 ha.

C- Les vieilles plantations de caféiers ou de cacaoyers, encore faiblement productives, sont abattues : la superficie disponible est alors de 624 ha.

D- Les blocs de culture 'ananas de conserve' sont rétrocédés à leurs propriétaires; la superficie qui peut être consacrée aux cultures vivrières, à l'ananas, aux jachères et aux plantations arborées est de 714 hectares.

La superficie disponible pour des plantations arborées (Sp) est donnée par la formule suivante :

$S_p = S_d - S_a (t_1 + t_2)$ , avec  $S_d$  = superficie disponible pour les cultures vivrières, l'ananas-export, les jachères et les nouvelles plantations:

$S_a$  = superficie défrichée sur une année pour les cultures vivrières et l'ananas-export;

$t_1$  = durées du cycle de culture des productions vivrières et de l'ananas-export;

$t_2$  = durée de la jachère.

Elle est de... moins 107 ha, avec le scénario A, ce qui signifie que la superficie occupée en 1983/84 par les cultures vivrières et l'ananas-export ne peut pas être reconduite, à l'échelle du village, dans le cadre de systèmes à jachère. Le scénario B permet cette reconduction... et la plantation de 22 hectares supplémentaires. Ce n'est qu'avec l'abattage des caféières et cacaoyères encore faiblement productives (scénario C) ou, *a fortiori*, avec la récupération des blocs SODEFEL par leurs propriétaires (scénario D), qu'une possibilité d'extension des plantations sélectionnées apparaît - 148 et 238 ha respectivement - compatible avec la reconduction, dans le cadre de systèmes à jachère, des superficies en cultures vivrières et en ananas-export.

Le renouvellement progressif des plantations de palmiers, abattues au bout de 20 ans d'âge puis-replantées, pourrait permettre d'augmenter, certaines années, le stock de terre disponible pour les cultures vivrières (cultures vivrières en association aux nouvelles plantations ou cycle de cultures vivrières intercalé entre l'abattage et la replantation) : 1,5 ha en 1985, 3,7 ha en 1986, 18 ha en 1987, 41,1 ha en 1988, 44,8 ha en 1989, 21,1 ha en 1990, etc. (cf. graphique A6, annexe 2).

Cette modélisation élémentaire est évidemment sujette à caution, car trop réductrice dans ses hypothèses. Elle n'en est pas moins révélatrice de la non-reproductibilité, à l'échelle du terroir, des systèmes de culture actuellement pratiqués, sauf à considérer un abattage immédiat de l'ensemble des plantations caféières et cacaoyères, ce qui n'est guère réaliste. L'antinomie existant entre l'extension des plantations et le maintien des superficies actuellement en cultures vivrières ou en ananas-export ne pourra être levée que par cet abattage.

b) *Des disponibilités foncières théoriques importantes à l'échelle des patrimoines fonciers* : on retiendra ici trois scénarios...

A- La superficie disponible par patrimoine foncier pour de nouvelles plantations est égale à la superficie totale du patrimoine diminuée des superficies déjà plantées en cultures arborées (caféier et cacaoyer traditionnels inclus, cocotier local exclu), des parcelles éventuellement louées à la SODEFEL et d'une superficie de 3 hectares réservée pour le fonctionnement du système vivriers-jachère, ce qui ne concerne toutefois que les planteurs résidant à Djimini-Koffikro et 6 planteurs absentéistes dont la famille proche utilise les terres pour produire des cultures vivrières. Selon ce scénario, 54 patrimoines sur 106 disposent actuellement des réserves foncières permettant une extension des plantations sur une superficie totale de 298,5 hectares.

B- Le second cas se distingue du premier par la coupe des vieilles caféières et cacaoyères, qui augmente les disponibilités foncières pour de nouvelles plantations à 389 hectares, 61 patrimoines sur 106 étant alors concernés.

C- Enfin, on envisage dans une troisième hypothèse la rétrocession par la SODEFEL des parcelles louées pour la culture de l'ananas de conserve. La superficie disponible pour de nouvelles plantations est alors de 472 hectares, pour 67 patrimoines fonciers.

Ici encore, on doit rappeler le caractère simplificateur des hypothèses envisagées pour ces différents scénarios. Mais il apparaît quand même claire-

ment qu'il existent des disponibilités foncières permettant l'extension des plantations pour un patrimoine foncier sur deux, au minimum. Ce constat vient en nette contradiction avec l'opinion qui prévaut souvent, de l'impossibilité d'étendre les superficies cultivées en Basse-Côte. Ainsi, selon un rapport (confidentiel) consacré en 1983 au secteur 'ananas', toute implantation de nouvelle culture (palmier à huile, cocotier, hévéa) dans la région Est-Comoe se ferait au détriment de l'ananas de conserve. Dans une autre étude [SCET-IVOIRE, 1979, p. 66], il est fait mention d'un blocage de l'extension du palmier à huile imputé à un manque de terre. A la lumière des investigations conduites à Djimini-Koffikro (et qui seront confirmées par les résultats des enquêtes complémentaires) on ne peut qu'être circonspect devant de telles affirmations (les données manquent, qui permettraient de les étayer) et au contraire souligner la forte demande des planteurs en matériel végétal sélectionné.

Une extension des plantations avec l'importance suggérée par ces scénarios ne pourrait être réalisée sans une réduction des superficies consacrées aux cultures vivrières ou, moins vraisemblablement, à l'ananas-export (la raréfaction des terres disponibles devrait se traduire par une hausse des loyers seule assumable, à la limite, par les revenus tirés de la culture de l'ananas). Cette réduction devrait affecter en premier lieu les nombreux producteurs sans terre qui sont contraints de louer ou d'emprunter des parcelles pour produire et dépendent ainsi d'un marché locatif lui-même tributaire en partie du processus de reconversion de l'économie de plantation.

c) *Prévisions de création de plantations (1985-1987)* : les prévisions de création de plantations enregistrées en 1984 portaient, pour les trois années, sur 116 ha (94 ha pour le palmier et 22 pour l'hévéa). Elles concernaient 44 unités de production pour le palmier et 6 pour l'hévéa (9). Ces plantations étaient envisagées après...

... une jachère, des cultures vivrières ou celle de l'ananas-export	67 ha
... l'abattage de cocoteraies GOA	26 ha
... l'abattage de vieilles caféières ou cacaoyères faiblement productives	10 ha
... l'abattage de plantations abandonnées	10 ha
... l'abattage d'une cocoteraie sélectionnée	3 ha

Les disponibilités foncières constituées par les plantations totalement abandonnées ou par les vieilles caféières ou cacaoyères ne devraient être que marginalement exploitées; seraient d'abord utilisés les terrains demandant un effort réduit pour la réalisation des travaux pré-cultureux (simple débroussaie après les cultures vivrières, ananas ou jachère ou abattage aisé des troncs morts de cocotiers GOA). Ces prévisions confortent nos analyses précédentes de la dynamique du palmier à huile et témoignent également d'un démarrage de l'hévéaculture à Djimini-Koffikro, hévéaculture qui semble d'ailleurs attirer les absentéistes puisque 4 des 6 planteurs qui envisagent de planter de l'hévéa ne résident pas dans le village.

Dans les autres villages enquêtés, la demande en plants de palmiers sélectionnés est forte. On a donc tenté, comme cela a été fait pour Djimini-Koffikro, d'évaluer les superficies disponibles à l'échelle des terroirs. L'expérience de Djimini ayant montré la marge d'erreur importante dans les déclarations des superficies à l'échelle des unités de production (les différences se compensant partiellement lors de l'agrégation des données). Il apparaît que les superficies théoriques disponibles permettraient une extension globale des plantations de plus de 50%, quel que soit le scénario retenu:

Scénario A : la superficie disponible par village pour de nouvelles plantations est égale à la superficie totale du terroir diminuée des superficies en cocoteraies GOA (sauf pour Aboutou), en caféiers et cacaoyers traditionnels (sauf pour Amangare et Assé-Maffia) et en plantations abandonnées.

Scénario B : la superficie disponible par village pour de nouvelles plantations correspond à la superficie totale diminuée des plantations en production, des superficies louées à la SODEFEL et d'une superficie de 3 ha par unité de production, destinée au fonctionnement d'un système vivriers-jachère.

Tableau 22 : Occupation du sol et estimation des superficies disponibles pour l'extension des plantations (hectares, superficies déclarées)

	Kongodjan	Assé-Maffia	Amangare	Aboutou(b)	Total
Cultures arborées sélectionnées	76	98.5	208	11.5	394
Caféier, cacaoyer traditionnels	13	94	164	107	378
Cocotier local	17		10	140	167
Plantations abandonnées	17	63.5	27	24.5	132
Forêt				15	15
Vivriers, ananas-export, jachère	19	91	115	81.5	306.5
Locations à la SODEFEL		22		2.5	24.5
Superficie totale	142	369	524	382	1417
Superficie disponible scénario A	15	64.5	59	135	273.5
Superficie disponible scénario B	34	63.5	37	146.5	281

Ces chiffres sont évidemment approximatifs, mais ils confirment l'existence en Basse-Côte, région pourtant réputée pour la saturation foncière qui y règne, d'une potentialité spatiale d'extension des superficies en cultures arborées sélectionnées, potentialité qui semble être ignorée ou largement sous-estimée par les structures d'intervention en milieu rural.

### 3. LA JUXTAPOSITION DE LA CULTURE DE L'ANANAS A L'ECONOMIE DE PLANTATION VILLAGEOISE

#### 3.1. Ananas de conserve et ananas d'exportation à Djimini-Koffikro, des dynamiques divergentes

Deux types de culture d'ananas sont pratiqués à Djimini-Koffikro, l'ananas destiné à la conserverie et l'ananas produit en vue de l'exportation pour la consommation en frais sur les marchés européens. Sur les 72 producteurs d'ananas recensés en 1983/84, on compte 10 producteurs d'ananas de conserve, 21 producteurs d'ananas de conserve et d'ananas-export et 41 producteurs d'ananas-export. La prépondérance de l'ananas-export se trouve renforcée si on se situe dans une perspective dynamique.

a) La culture de l'ananas de conserve a été introduite en 1949 à l'Est-Comoé par la SALCI. A partir de 1954, l'usiner développe la culture chez des petits planteurs de la région, dans le cadre d'une agriculture contractuelle.

Le secteur d'encadrement de Djimini-Koffikro est créé en 1965. Jusqu'en 1967, la SALCI encadre elle-même les planteurs, en fournissant assistance technique, matériel végétal et intrants: en retour, elle se porte acquéreuse de l'ensemble de la production à un prix fixe, déduction faite du coût des intrants, au moment du règlement. Les planteurs pratiquent alors la culture sur des parcelles autonomes dispersées. En 1969, l'encadrement, après avoir été confié deux années à la SATMACI, est dévolu à la SODEFEL, sans modification sensible de son organisation.

Une restructuration profonde est engagée à partir de 1977. Les planteurs sont regroupés sur des *blocs de culture* mécanisée, autonomes, d'une superficie de 625 hectares, soit 250 hectares en sole annuelle (10), divisée en deux parties. Chaque planteur dispose d'une parcelle d'environ 0.7 ha par demi-sole. Six blocs sont installés à l'Est-Comoé : Samo et Dosso en 1977, Aboutou et Djimini-Koffikro en 1978, Attiékro et Adiaké en 1979. Les planteurs de chaque bloc (170 théoriquement) sont regroupés en 1980 dans des *groupements à vocation coopérative* (GVC). L'installation d'un GVC "ananas de conserve" à Djimini-Koffikro dépasse le seul cadre villageois: la plupart des parcelles qui constituent le bloc - entité physique fictive - sont louées sur d'autres terroirs (nous avons vu que les villageois de Djimini-Koffikro ne donnent en location au GVC que 84 ha sur les 625 ha du bloc), et de nombreux coopérateurs ne résident pas à Djimini-Koffikro, mais dans les villages voisins. Les attributions respectives de la SODEFEL, du GVC et du producteur seront évoquées dans la quatrième partie de ce texte.

Depuis quelques années, le secteur de l'ananas de conserve traverse une crise profonde qui trouve son origine dans la conjonction de quatre phénomènes :

- Les difficultés de trésorerie rencontrées par la SALCI depuis la fin des années 70 (cf. Chapitre introductif) ont été répercutées sur les planteurs villageois qui devaient attendre de 3 à 12 mois le paiement des fruits livrés.

- La stagnation du prix d'achat des fruits (fixé par arrêté du Ministère de l'Agriculture) à 13 F/kg bord champ, entre 1977 et 1984, soit une diminution de moitié en francs constants.

- Une crise de confiance généralisée entre les planteurs d'une part, la structure coopérative et l'encadrement SODEFEL d'autre part. Le GVC et la SODEFEL constituent les véritables interlocuteurs des producteurs qui ont tendance à voir en eux les responsables des difficultés présentes. La conjonction de la crise et de la mise en place des GVC a eu un effet malheureux sur la conscience que pouvaient avoir les producteurs de l'intérêt de l'organisation coopérative, d'autant que "l'image de marque" de certains agents de la SODEFEL est mauvaise. Enfin, le principe de la globalisation des charges au sein du GVC est systématiquement remis en cause par les coopérateurs, "les bons planteurs payant pour les mauvais".

- Le développement de la culture de l'ananas-export, dont l'incidence est double : "détournement" d'une partie des producteurs de l'ananas de conserve vers l'ananas-export nettement plus rentable, et détournement d'intrants de l'ananas de conserve vers les parcelles d'ananas-export.

Cette crise de l'ananas de conserve peut être saisie à deux échelles, celle de l'ensemble du GVC et celle des producteurs résidant à Djimini-Koffikro.

A l'échelle du GVC, le nombre des planteurs a fondu depuis la sole 1980 et le taux d'abandon des parcelles en cours de végétation s'est accru :

Tableau 23 : Évolution du nombre des planteurs d'ananas de conserve. GVC de Djimini-Koffikro

Soie ou demi-soie	Nbre de plant. à l'origine	Défections	Nbre de plant. à la récolte
80 première partie	116	1 (1 %)	115
80 deuxième partie	210	1	209
81 (1)	111	2 (2 %)	109
82 première partie	119	12 (10 %)	107
82 deuxième partie	146	46 (32 %)	100
83 première partie	96	24 (25 %)	75
83 deuxième partie	39	14 (36 %)	25
84 (2)	59	non disponible	non disponible
85 (2)	82	non disponible	non disponible

(1) En 1981, le changement de la date de fermeture de la conserverie a provoqué la réduction de moitié du programme de plantation.

(2) Pas de demi-soie, du fait du nombre réduit de planteurs.

A l'échelle des planteurs résidant à Djimini-Koffikro, 50 anciens planteurs ont été recensés parmi les producteurs ne pratiquant pas la culture de l'ananas de conserve en 1983/84 : 34 parmi les producteurs d'ananas-export, 9 parmi les planteurs de cultures arborées et 7 parmi les producteurs de cultures vivrières. Des 31 producteurs d'ananas de conserve enquêtés, 17 ont depuis abandonné ou déclarent avoir décidé d'abandonner cette culture; plusieurs déclarent continuer ou entreprendre (pour les planteurs des soies 84 et 85) la culture de l'ananas de conserve pour pouvoir bénéficier par la suite des rejets permettant la création d'une parcelle d'ananas-export.

Parallèlement à la crise qui affecte l'ananas de conserve, la production de l'ananas-export enregistre un véritable boom.

b) La production d'ananas destiné à l'exportation en frais est réglementée en Côte d'Ivoire. Toute création de plantation est soumise à l'autorisation du Ministère de l'Agriculture: les normes de création retenues correspondant à des unités de production de 300 tonnes exportées par an, soit une vingtaine d'hectares en production. Ces normes supposent des moyens techniques et financiers qui sont censés assurer à la fois une production de qualité et la régulation de l'approvisionnement. L'exportation des fruits est organisée dans le cadre d'un groupement coopératif (la COFRUITEL à l'époque où les enquêtes ont été réalisées) qui distribue un quota d'exportation à chaque planteur et doit contrôler la qualité des fruits.

La région de l'Est-Comoé était normalement réservée à la culture de l'ananas de conserve, la production d'ananas-export y étant interdite. La règle n'est plus appliquée à partir de la fin des années 70, de nombreuses autorisations étant accordées dans la région. L'engouement des planteurs d'ananas pour cette région peut être expliqué par la situation de rente qui y prévaut dans trois domaines :

- rente agro-écologique : la pluviométrie abondante supprime la nécessité d'irriguer; les risques sanitaires sont limités en terrains sableux, caractéristiques de la zone: les coûts de production sont donc réduits, relativement aux autres zones de production;

- rente de situation : la proximité d'Abidjan réduit les coûts de transport;

- rente 'commerciale' : de nombreux quotas d'exportation ont été attribués par la COFRUITEL à des planteurs de l'Est-Comoé sans que les capacités de

production des attributaires ne leur correspondent. Ces planteurs 'officiels' font alors appel à la production de petits planteurs sous-traitants, cette pratique étant facilitée par la préexistence du secteur de l'ananas de conserve. La sous-traitance présente un intérêt financier certain pour le planteur-exportateur, désigné ici par le terme 'acheteur': le coût de production bord champ et avant emballage peut être estimé, sur une exploitation moderne, à environ 60-65 F.CFA/kg (selon le rendement) soit, après défalcation du coût de récolte, 37 F.CFA/kg environ (cf. annexe 3). Au même stade, la production du petit planteur sous-traitant est achetée 25 F/kg, soit un différentiel net d'environ 12 F/kg, véritable rente pour l'acheteur, qui se cumule avec la marge bénéficiaire courante.

Cette pratique est illégale. l'arrêté du Ministère de l'Agriculture du 26 mai 1979 précisant, dans son article 4... "*Chaque planteur, ou groupement de planteurs, ne peut présenter à l'exportation que des produits provenant de ses propres cultures. Il s'ensuit que le ramassage ou la collecte des fruits par un producteur chez d'autres planteurs en vue de l'exportation sont strictement interdits*". La production d'ananas-export dont il est question à Djimini-Koffikro est pourtant bien celle de ces petits sous-traitants, sollicités par des acheteurs dont le nombre semble croissant (11). Ce secteur de sous-traitance est apparu à Djimini-Koffikro en 1979.

En 1983/84, 62 producteurs d'ananas-export ont été recensés à Djimini-Koffikro. Quelques chiffres suffisent à révéler le dynamisme de ce secteur : 56% des producteurs d'ananas-export ont créé leur première parcelle en 1983 ou 1984 (tableau A34, annexe 1). 23 prévisions de création à court terme de plantations ont été enregistrées parmi les producteurs agricoles qui ne cultivaient pas l'ananas d'exportation (12), et tous les actuels producteurs d'ananas-export, à une exception près (planteur rappelé par sa famille en Haute-Volta), prévoient d'en continuer la culture.

### 3.2. Une petite production non stabilisée

Construire, sur la base des superficies plantées, une typologie des unités de production pratiquant la culture de l'ananas, s'avère délicat dans le contexte de Djimini-Koffikro. On risque de figer, par un chiffre, des processus dynamiques : expansion de la culture de l'ananas-export, récession de la culture de l'ananas de conserve. Les quelques données qui sont présentées ne constituent donc qu'une 'photographie', à un moment donné, d'une situation saisie en pleine évolution. Nous avons opté pour un raisonnement non pas directement en termes de superficie mais d'abord en termes de degré de stabilisation du système de culture. Aucun des planteurs d'ananas de Djimini-Koffikro n'a totalement stabilisé son système de culture (plantation et récolte tout au long de l'année). On peut cependant distinguer plusieurs groupes selon la tendance manifestée vers la stabilisation, le critère retenu étant celui du nombre de parcelles en culture lors de la réalisation des enquêtes. Le raisonnement en "nombre de parcelles" est efficient, la superficie moyenne des parcelles créées étant stable (environ 0,5 ha). Trois groupes d'unités de production ont ainsi été distingués :

*Groupe 1* : Ce groupe comprend 38 unités de production disposant d'une seule parcelle en culture lors de la réalisation des enquêtes; la superficie moyenne des parcelles est d'environ 0,5 ha. Il s'agit de planteurs qui débutaient dans la culture de l'ananas ou qui attendaient la récolte d'une parcelle pour créer une nouvelle parcelle, en utilisant les rejets de la

première.

*Groupe 2* : 21 planteurs avaient deux parcelles en végétation lors des enquêtes: la superficie totale cultivée par unité de production (tous stades de végétation confondus) est d'environ 1,2 ha.

*Groupe 3* : ce groupe comprend 13 planteurs qui contrôlaient plus de deux parcelles. pour une superficie moyenne en culture par unité de production d'environ 3 ha.

Tableau 24 : Répartition des unités de production selon la superficie cultivée en ananas à Djimini

Groupes	Nombre de planteurs	%	dont planteurs ananas de conserve	dont planteurs ananas-export	dont plan. ananas de conserve + anan.-exp.	Superficie moyenne approximative (a) (ha)
G1	38	53	8	27	3	0,60
G2	21	29	2	9	10	1,20
G3	13	18	-	5	8	3,00
	72	100%	10	41	21	1,10

(a) Tous stades de végétation confondus.

Au-delà des différences constatées entre les trois groupes, la faiblesse des superficies cultivées - 1,1 ha en moyenne - s'explique par la nature du système de production de l'ananas. système intensif à base de travail et de consommations intermédiaires, facteurs qui sont ici limitants (cf. quatrième partie).

La présence d'autres cultures au sein de l'unité de production constitue-t-elle un critère discriminant relativement à la superficie cultivée en ananas? Cette variable pourrait avoir un effet négatif (concurrence relativement à la mise en oeuvre des facteurs de production) ou positif (capacité de financement des coûts de production de la culture de l'ananas fournie par d'autres cultures). Sa pertinence n'a pas été vérifiée, puisqu'on ne constate pas de différence significative entre les superficies cultivées en ananas par les planteurs de cultures arborées et par les producteurs sans terre, pas plus qu'il n'y a de différence significative entre les superficies cultivées en ananas selon la superficie consacrée aux cultures vivrières. Tenter de mettre en évidence des facteurs de différenciation des superficies cultivées selon les unités de production, alors que la situation analysée résulte de processus dynamiques en cours et d'initiation récente, et que les différences sont somme toute réduites, est assurément prématuré (par contre, ces facteurs pourraient être appréhendés par une analyse cas par cas du dynamisme d'extension des superficies plantées).

### 3.3. Ananas de conserve et ananas d'exportation, des cultures peu intégrées à l'économie de plantation villageoise

Nous avons vu qu'une caractéristique essentielle de la production agricole à Djimini-Koffikro est la grande diversité des cultures de rapport qui y sont pratiquées : cultures arborées sélectionnées et non sélectionnées, ananas de conserve et d'exportation. Une typologie sommaire, fondée sur le critère "type de culture pratiquée" fait apparaître une disjonction sensible entre les unités de production qui pratiquent la culture de l'ananas (de conserve et/ou



d'exportation) et celles pratiquant des cultures arborées :

Cultures arborées	31 unités de production
Cultures arborées + ananas	16 unités de production
Ananas	56 unités de production.

On peut d'abord noter que 16 seulement des 72 producteurs d'ananas de Djimini-Koffikro sont propriétaires fonciers. Il s'agit des planteurs de cultures arborées et d'ananas; les 56 planteurs 'spécialisés' dans la production d'ananas comme culture de rapport sont tous des producteurs sans terre. La culture de l'ananas, qui occupe le terrain durant 18 à 24 mois, s'accommode d'un mode d'accès à la terre temporaire, contrairement aux cultures arborées pour lesquelles un accès permanent à la terre constitue une condition préalable évidente: c'est ainsi, en basse Côte d'Ivoire, la seule culture de rapport industrielle ou d'exportation susceptible d'être pratiquée par un producteur sans terre. S'il est donc logique que les producteurs sans terre ne pratiquent pas de cultures arborées, on peut s'interroger sur les raisons du peu d'engouement manifesté par les planteurs de cultures arborées - propriétaires fonciers - pour la culture de l'ananas. Cette attitude n'est pas propre aux planteurs de Djimini, le développement de la culture de l'ananas étant également limité chez les planteurs de cultures arborées des autres villages (14 UF / 128 UF) (on retrouve cependant les mêmes dynamiques divergentes des productions d'ananas-export et d'ananas de conserve : abandon de la culture de l'ananas de conserve par les planteurs et développement récent de celle de l'ananas-export).

Si on prend le cas de Djimini, étudié de façon plus approfondie, il semble que trois éléments contribuent à expliquer cette attitude : le nombre important de planteurs absentéistes, d'insuffisantes disponibilités en main-d'oeuvre et l'incidence de choix cultureux antérieurs.

On a souligné précédemment le nombre important des planteurs qui ne résident pas à Djimini-Koffikro. Or, la culture de l'ananas, qui exige beaucoup de travail et une programmation précise de certaines façons culturales, est peu conciliable avec l'absentéisme du planteur, sauf si ce dernier a les moyens de rémunérer un chef de culture; en 1983/84, aucun planteur absentéiste n'avait de parcelle d'ananas. Si on raisonne par rapport aux seuls résidents, la proportion de producteurs d'ananas augmente de 16 à 25%. Etant donné les dynamiques divergentes des productions d'ananas de conserve et d'ananas d'exportation à Djimini-Koffikro, on peut se demander si cette faible participation ne correspond pas à un désengagement vis-à-vis de la culture de l'ananas de conserve et à un projet de participation à celle de l'ananas-export, retardé par des considérations conjoncturelles (rappelons que l'essor de cette culture est très récent)? Cette hypothèse est vérifiée, mais partiellement seulement, puisque sur les 47 planteurs habitant le village et ne cultivant pas d'ananas en 1983/84, 9 étaient d'anciens producteurs d'ananas de conserve et 7 envisageaient de planter une parcelle en ananas-export mais n'avaient pu jusqu'alors concrétiser leur projet faute de moyens de financement pour l'achat des rejets. Les 40 planteurs qui ne prévoyaient pas de se lancer dans la culture de l'ananas avançaient systématiquement pour arguments la pénibilité et l'importance du travail nécessaire, alors qu'ils manquaient de main-d'oeuvre et étaient, pour certains, 'trop vieux pour se piquer'.

Nous verrons qu'en effet une différence très nette existe entre les disponibilités en main-d'oeuvre masculine des planteurs qui pratiquent à la fois des cultures arborées et celle de l'ananas (3,8 actifs en moyenne), et les disponibilités en main-d'oeuvre de ceux qui ne pratiquent que des cultures arborées (1,7 actifs en moyenne). Les planteurs qui n'ont pas adopté la

culture de l'ananas disposent d'une main-d'oeuvre plus limitée, mais ils sont également plus âgés : 54 ans en moyenne alors que les planteurs de cultures arborées et d'ananas ont en moyenne 48 ans.

Joue enfin le délaissement de la culture de l'ananas de conserve par les planteurs qui avaient la possibilité de pratiquer des cultures arborées. Quand s'est présentée l'opportunité de pratiquer la culture de l'ananas-export en sous-traitance, les producteurs sans terre ont bénéficié d'une rente de situation, la création de la première parcelle d'ananas-export étant considérablement facilitée par la disponibilité en rejets provenant des parcelles d'ananas de conserve, et par une maîtrise technique - au moins approximative - de la culture.

La pratique de la culture de l'ananas est-elle induite, pour les planteurs de cultures arborées, par un problème de blocage foncier? Dans l'affirmative, on vérifierait le schéma fréquemment évoqué d'une intensification du système de production provoquée par un blocage foncier. En fait, les planteurs de cultures arborées et d'ananas forment deux groupes très différents, tant vis-à-vis des disponibilités foncières que des superficies déjà cultivées en cultures arborées :

- un groupe de 3 planteurs dont les perspectives d'extension en cultures arborées sont bloquées: il s'agit de petits planteurs de cultures arborées (superficie moyenne des plantations : 3,7 ha), petits propriétaires fonciers (superficie moyenne des patrimoines : 4,4 ha);

- un groupe de 6 producteurs qui bénéficient de réserves foncières et sont de "grands" planteurs de cultures arborées (superficie moyenne des plantations : 13,3 ha), "grands" propriétaires fonciers (superficie moyenne des patrimoines : 26 ha).

Deux autres planteurs n'ont pas été intégrés à ces groupes : un "grand" planteur de cultures arborées (11,5 ha) bloqué dans l'extension de ses plantations et un petit planteur de cultures arborées (4 ha) qui dispose toutefois d'importantes disponibilités foncières (13 ha).

L'hypothèse de l'adoption d'une culture intensive induite par la contrainte foncière n'est donc vérifiée que dans une partie des cas. Dans d'autres cas, cette adoption semble répondre à un objectif de maximisation du revenu sans que les disponibilités foncières ne soient pleinement valorisées.

#### 3.4. Les conditions de l'intégration spatiale de l'ananas dans le terroir villageois

Les modalités de l'insertion spatiale de l'ananas d'exportation ne revêtent aucune régularité (il en allait de même pour l'ananas de conserve jusqu'à la création des blocs de culture), la culture pouvant être pratiquée après l'abattage d'une caféière ou le débroussaage d'une jachère, et précéder une jachère ou une plantation arborée, voire être associée à cette dernière. Cultures vivrières et ananas-export n'entrent donc pas dans une succession établie et rien ne permet actuellement d'avancer qu'un système stabilisé ananas-jachère va se développer, puisque la culture est dans la quasi-totalité des cas pratiquée sur des terrains loués pour la seule durée du cycle de culture et susceptibles d'être plantés en cultures arborées par le propriétaire, ou d'être destinés à un cycle de cultures vivrières après une phase de jachère. Des cas d'association ananas-export-palmiers (plantations de 1983 et 1984) ont été relevés, mais PALMINDUSTRIE est intervenue vigoureusement pour prohiber de telles associations.

A la différence de l'ananas-export, l'ananas de conserve, depuis 1978, présente un mode d'intégration spécifique aux terroirs villageois concernés par le "bloc" de Djimini-Koffikro, avec la création d'enclaves spatialement bien définies, dont l'existence est pérennisée par la signature de baux de 20 ans. La culture de l'ananas de conserve peut ainsi être conduite de façon totalement autonome. Peu intégrée économiquement à l'agriculture de plantation, elle l'est encore moins spatialement puisqu'elle se présente comme une culture enclavée (cf. carte de l'occupation des sols).

#### 4. CULTURES ARBOREES ET ANANAS : REFLEXIONS SUR LES DETERMINANTS DES CHOIX CULTURAUX

En définitive, la reconversion de l'économie de plantation à Djimini-Koffikro ne peut être analysée sans faire référence à trois éléments essentiels :

- La non-reproductibilité de l'économie caféière et cacaoyère (du moins sans bouleversement des techniques culturales) et son déclin progressif.

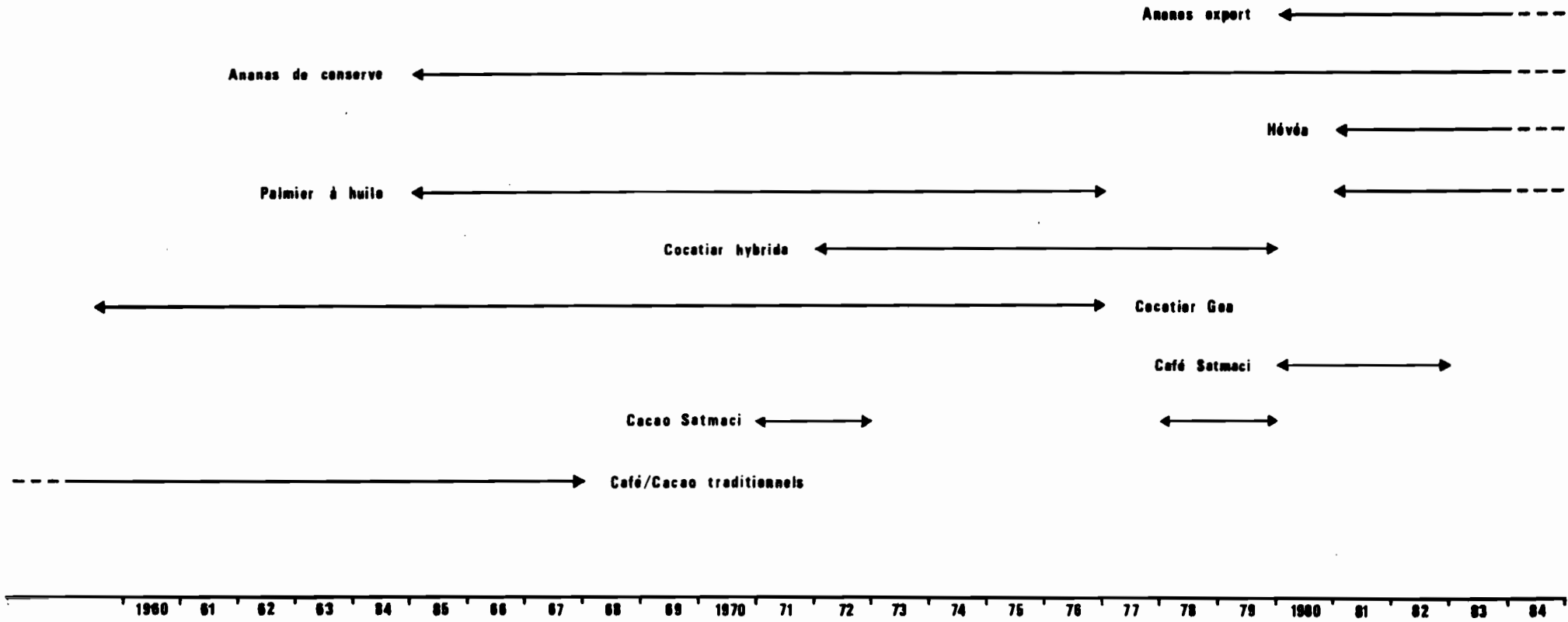
- L'introduction de nouvelles cultures pouvant venir en substitution au caféier et au cacaoyer. Trois points sont à souligner plus particulièrement : le rôle des sociétés de développement dans cette introduction (campagnes de sensibilisation, encadrement agricole, fourniture des intrants, collecte des produits), le décalage, dans le temps, des phases du développement des différentes cultures, et la durée parfois limitée de l'intervention des sociétés de développement (cf. graphique ci-après).

- Ces deux éléments se combinent selon les caractéristiques propres de chaque unité de production. La plasticité des systèmes de culture intégrant l'arbre, leur souplesse d'adaptation, leur capacité à intégrer une nouvelle spéculation est beaucoup plus limitée que celle des systèmes basés sur des cultures de cycle court. L'occupation du sol au moment où se présente l'opportunité de pratiquer une nouvelle culture définit le "champ du possible" de l'adoption de cette dernière, dans la mesure où le planteur hésitera toujours à couper une plantation encore en production. Le problème du choix ne se pose au planteur que si une disponibilité foncière existe. En pratique, le décalage dans les phases d'intervention des sociétés de développement a souvent limité ce choix, le réduisant à la simple alternative d'être ou non candidat à une opération de développement. L'attitude du responsable de l'unité de production est alors conditionnée par sa perception des caractéristiques techno-économiques de la (des) culture(s) qu'il envisage de pratiquer et par ses disponibilités en facteurs de production. Aussi l'analyse des choix culturels à l'échelle de l'ensemble des unités de production s'avère-t-elle délicate, sinon impossible, puisqu'ils résultent d'un processus diachronique qu'il n'est pas aisé de reconstruire : quelles étaient les disponibilités en facteurs de production et le degré de connaissance des cultures, à chaque étape de l'évolution du système de culture, ou de sa "non-évolution", lorsqu'une opportunité de pratiquer une nouvelle culture n'a pas été saisie? Dans ce dernier cas, l'explication résidera parfois dans le refus de la société de développement de retenir la candidature du planteur au projet (conditions d'adhésion au programme non remplies ou manque de matériel végétal). On ne fera donc ici qu'évoquer très schématiquement les différents déterminants des choix culturels, certains de ces points étant repris et détaillés par la suite.

Graph. 3

DJIMINI - KOFFIKRO

PHASES DE PLANTATION



#### 4.1. Les déterminants liés aux cultures

a) *Données techniques* : les exigences agro-écologiques des cultures peuvent intervenir dans le choix du planteur ou dans les critères de sélection des candidats par les SODE. Une fois ce 'champ du possible' agronomique défini, jouent surtout, en agriculture villageoise, cinq éléments :

*La rapidité d'entrée en production* après plantation : le palmier présente à cet égard l'avantage de commencer à produire à 3 ou 4 ans, le délai entre la plantation et la première récolte étant de 6 à 7 années pour l'hévéa et de 7 ans ou plus pour le cocotier local. En général ces durées sont connues des planteurs, même s'ils ne pratiquent pas la culture.

*La durée de vie de la plantation* : bien que des différences sensibles existent entre cultures arborées (en particulier entre le palmier qui doit être abattu une vingtaine d'années après sa plantation - du fait de difficultés de récolte - et les autres spéculations arborées), l'argument est surtout invoqué vis-à-vis de la culture de l'ananas, 'qu'il faut toujours replanter'.

*La quantité de travail nécessaire* à la culture : ainsi l'hévéa a-t-il la réputation de demander beaucoup de travail. l'ananas davantage encore; le reproche est également adressé au cocotier, pour la fabrication du coprah.

*La régularité du travail* (comme la saignée quotidienne de l'hévéa) peut être un argument négatif, pour les planteurs qui sont amenés à s'absenter souvent et qui ne disposent pas de main-d'oeuvre salariée ou d'aides familiaux.

*La pénibilité du travail* est également un élément souvent invoqué (qui ne joue, une fois encore, que si ce travail est effectué par la main-d'oeuvre familiale) : l'ananas a mauvaise réputation, puisqu'il faut travailler longuement en plein soleil et qu'il y a "trop de piquants" sur les feuilles. A l'hévéa, on reproche l'odeur du caoutchouc et surtout le fait de devoir commencer la saignée en pleine nuit. La difficulté de récolte des graines de palme, lorsque le palmier grandit (il faut employer une faucille emmanchée sur une longue perche) a également constitué, à une époque, un repoussoir pour certains planteurs. Cette technique est dorénavant totalement acceptée; les planteurs qui ne veulent pas récolter eux-mêmes les graines peuvent d'ailleurs trouver une main-d'oeuvre contractuelle compétente à Djimini-Koffikro. A l'inverse, la facilité de la récolte des noix, à l'époque où les planteurs vendaient les noix et non le coprah, est un argument toujours avancé pour expliquer l'adoption de la culture du cocotier.

b) *L'efficacité de la structure d'encadrement* joue incontestablement un rôle dans la diffusion d'une nouvelle culture encadrée et sa "réussite" (selon les critères des SODE). Cet élément intervient lors de la décision d'adoption de la nouvelle culture mais également ultérieurement, lors de la collecte et du règlement de la production. Ainsi, à la fin de la période "SALCI", de nombreux producteurs d'ananas de conserve en avaient abandonné la culture, le système de collecte étant défaillant et les fruits pourrissant dans les champs. A l'inverse, la qualité de l'organisation de la collecte des régimes de graines de palme dans le secteur d'Adiaké entre pour une grande part dans le succès des plans "Palmier" dans la région.

c) *Le prix payé au producteur* est un élément essentiel du choix du planteur : qu'il stagne trop longtemps et s'amorce un désengagement des producteurs (moindre entretien des parcelles, si ce n'est abandon total, comme dans les cas de l'ananas de conserve et du cocotier hybride); qu'il augmente et une véritable fièvre saisit les planteurs : lorsqu'en 1984 le prix du

coprah passe de 70 à 160 F.CFA/kg. Les planteurs se remettent à entretenir leurs parcelles, à fabriquer du coprah ou envisagent de construire un four, pour ceux qui n'en avaient pas encore. L'effet "prix" est également l'élément explicatif de l'essor de la culture de l'ananas d'exportation, depuis les années 80. Cet effet joue toutefois pour des cultures déjà pratiquées par les planteurs ou par d'autres villageois, lors de la décision d'étendre ou non les plantations, ou vis-à-vis de la réalisation des entretiens et des récoltes après la mise en terre. Par contre, lorsqu'une culture nouvelle est introduite dans le village, le planteur n'a qu'une très vague idée du revenu qu'il serait susceptible de percevoir (les prix et les rendements sont le plus souvent ignorés) et c'est alors la capacité de persuasion de l'encadrement et le "on-dit" qui jouent.

En outre, la mensualisation du règlement des régimes de graines de palme est un argument (sinon l'argument) toujours avancé par les planteurs en faveur de cette culture... "avec le palmier, on devient des fonctionnaires".

di L'accès aux intrants et leur coût peuvent être également des éléments déterminants. Dans le cas des cultures encadrées, les intrants sont fournis à crédit au planteur, si la candidature de ce dernier a été retenue par l'encadrement (ce qui peut être facilité - non exceptionnellement semble-t-il - par le versement d'un bakchich pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de francs CFA). Par contre, on verra que l'obstacle est de taille dans le cas de l'ananas d'exportation, pour le nouveau planteur qui doit acheter ses rejets.

Tous ces éléments sont susceptibles d'être combinés par le planteur dans le cadre d'un calcul économique. Ce calcul n'intervient pas lors de la décision d'adopter une nouvelle culture, ses différents paramètres n'étant alors pas - ou que très approximativement - maîtrisés. Par contre, lorsqu'il s'agit d'étendre ou de renouveler des plantations d'une culture connue, ces paramètres - avec les valeurs qu'ils prennent en condition villageoise et non en station expérimentale ou en plantations industrielles - sont bien maîtrisés. Il serait pour le moins hasardeux d'avancer que le planteur effectue le calcul de la valorisation de la journée de travail, mais le rapprochement du travail nécessaire (durée et pénibilité) et du revenu net est toujours réalisé.

L'attitude d'un planteur n'est évidemment pas immuable, relativement aux différents déterminants évoqués : effet des variations de prix, de l'accoutumance à de nouvelles techniques culturales, etc. On ne saurait également sous-estimer l'impact du processus d'imitation, d'adoption de l'innovation "en tache d'huile", caractéristique de la réceptivité de tout milieu à une innovation technologique.

#### 4.2. Les déterminants propres aux unités de production

a) *Disponibilité en facteurs de production* : les contraintes en terre et en force de travail, combinées ou non à l'échelle de chaque unité de production, peuvent constituer des facteurs de blocage à l'adoption d'une nouvelle culture. Soulignons le cas de l'ananas qui, contrairement aux cultures arborées, présente la possibilité d'être produit sur des terrains loués - il s'agit d'une culture non pérenne - (caractéristique positive) mais demande beaucoup plus de travail (caractéristique négative). Ces contraintes peuvent inciter le planteur à opter pour une spéculation lui permettant de réaliser d'autres cultures en association, au moins pendant une ou deux années. Plusieurs planteurs de cocotier GOA ont déclaré avoir opté pour ce dernier

plutôt que pour le cocotier hybride, à une époque où il était possible de réaliser les deux types de plantation, du fait de l'interdiction, par la SODEPALM, de toute association avec les cocotiers hybrides.

La contrainte de trésorerie a également une incidence très forte sur la capacité à adopter une nouvelle culture ou à la développer; elle joue sur les possibilités d'acquisition d'intrants (en particulier dans le cas de l'ananas-export) et d'embauche de manoeuvres agricoles pouvant pallier une faible disponibilité en force de travail familiale.

b) *Cultures pratiquées* : ce déterminant intervient à plusieurs titres.

D'abord, par la connaissance qu'a le planteur d'une culture, qui peut influencer positivement ou négativement sur sa décision.

Ensuite, du fait de l'objectif de diversification de la production affiché par tous les planteurs qui disposent de réserves foncières. Cet objectif correspond à une stratégie face au risque économique (évolution défavorable du prix ou problème d'écoulement de la production) ou agronomique (fonction de production incertaine). Il correspond également à l'attitude consistant à tester, puis à sélectionner "ce qui est bon". On peut dire schématiquement qu'à la phase de diversification succède, lorsque les conditions le permettent (pas de bouleversement dans les avantages relatifs présentés par les différentes cultures), une phase où l'effort est axé sur l'une des spéculations préalablement "testée", les autres cultures étant délaissées, ou du moins ne faisant plus l'objet d'extension spatiale. On peut ainsi évoquer le cas de certains planteurs de palmiers qui ont essayé la culture du cocotier et optent actuellement pour l'extension ou le renouvellement de leur palmeraie.

En troisième lieu, intervient la rigidité des plans de production des cultures arborées. On touche là le problème de la fixité des facteurs : *"Avant l'engagement du processus de production, l'exploitant dispose d'une liberté plus grande pour allouer les facteurs fixes dont il dispose, mais celle-ci est limitée par l'importance des investissements spécifiques déjà réalisés, et le coût additionnel de tout choix d'une production non encore pratiquée (investissements, compétence technique...).* Ainsi, *la persistance d'une situation médiocre n'implique pas qu'il soit plus profitable de s'orienter vers d'autres productions; ce changement sera d'autant plus difficile que les capitaux fixes sont spécifiques à la production abandonnée, que la compétence technique de l'exploitant est faible relativement à la nouvelle culture, que celle-ci est exigeante en capitaux et qu'elle engage l'avenir pour un temps plus long.*" [BUBLLOT, 19 ]. L'adoption de cultures arborées conduit à une immobilisation à long terme des disponibilités en terre; elle a donc une incidence directe sur les choix culturels futurs, lorsque ces disponibilités sont limitées, d'autant que la reconversion d'une plantation en production n'est pas toujours économiquement rentable ni aisée.

On a noté également que la pratique de la culture de l'ananas de conserve facilite l'adoption de celle d'ananas-export : les techniques de production sont relativement maîtrisées et le fait de disposer des rejets économise le débours qu'occasionnerait l'achat de ces derniers (environ 200.000 F.CFA par hectare).

Enfin, les autres cultures pratiquées peuvent procurer des revenus permettant d'attendre l'entrée en production d'une nouvelle culture, de financer le coût des intrants non fournis par une société d'encadrement (cas de l'ananas d'exportation) ou de faire appel à une main-d'oeuvre rémunérée, donc de desserrer la contrainte de liquidité.

c) *Age et convenances du planteur* : l'âge du planteur peut avoir une

incidence sur sa disponibilité en force de travail familiale (travail personnel ou capacité de mobilisation d'aides familiaux) et sur son "dynamisme" (encore que tel planteur de plus de soixante-quinze ans n'ait pas hésité à étendre sa palmeraie en 1984). Par convenances, on entend l'attitude du planteur qui choisira de minimiser son effort ou de maximiser son revenu... choix qui sous-tend toute sa pratique de producteur agricole.

Le graphique qui suit schématise l'articulation des déterminants des choix cultureux.

## II. LA PLACE DES CULTURES VIVRIERES DANS LES SYSTEMES DE CULTURE (13)

En 1983/84. 135 unités de production pratiquent des cultures vivrières à Djimini-Koffikro : 65 responsables d'unités de production sont des producteurs sans terre, producteurs de cultures vivrières et éventuellement d'ananas, sur des terres empruntées ou louées (42 producteurs d'ananas et de cultures vivrières, 23 producteurs de cultures vivrières) (14); 70 responsables d'unités de production sont des producteurs-proprétaires fonciers; 4 d'entre eux sont des cultivateurs et non des planteurs (pas de cultures arborées), 66 sont des planteurs (dont 6 absentéistes, la production vivrière étant assurée par leur proche famille). Seuls 3 des planteurs résidant à Djimini-Koffikro ne produisent pas de cultures vivrières.

### 1. DIVERSITE DES SYSTEMES DE CULTURE VIVRIERS

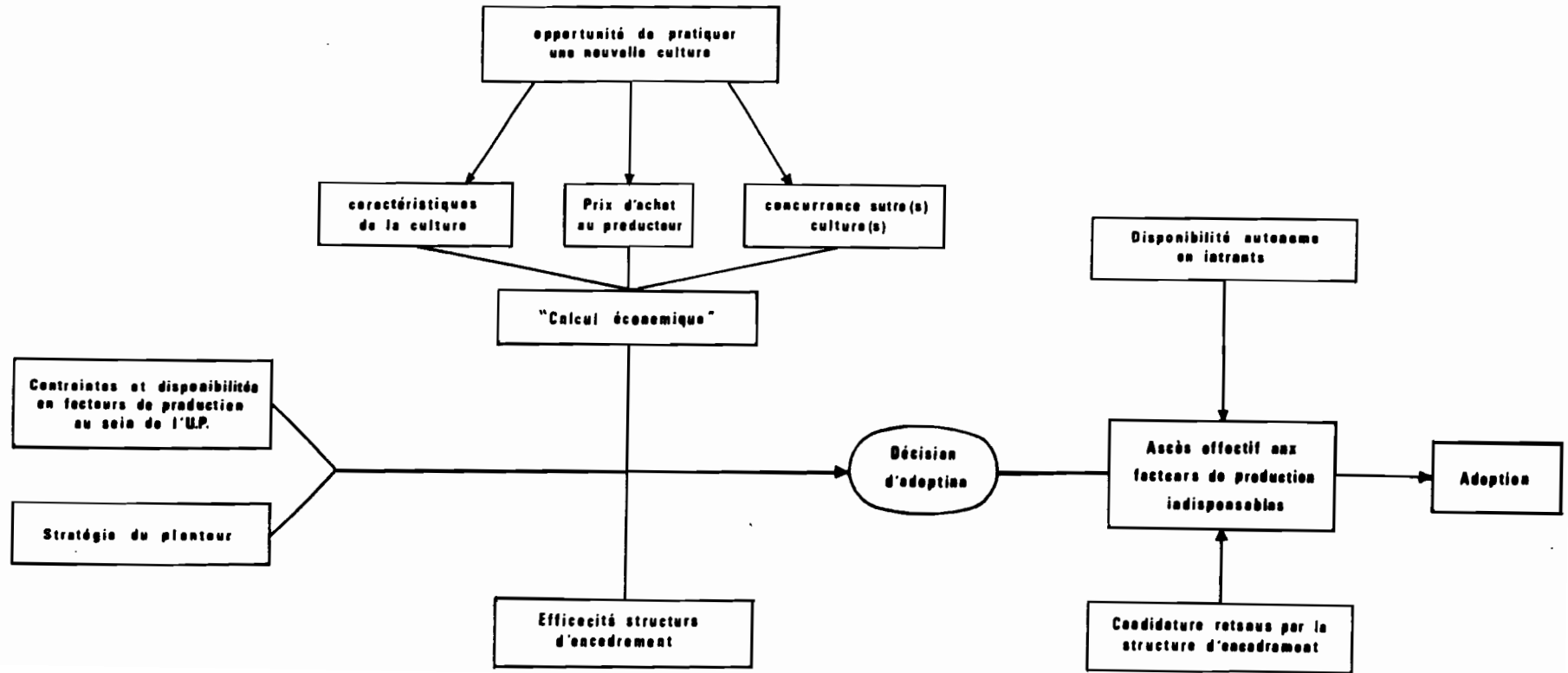
#### 1.1. Les modalités de l'intégration spatiale des cultures vivrières et des plantations

Ces modalités ont varié au cours de l'histoire économique du village, dans laquelle, comme on l'a vu, on peut distinguer deux phases, une phase pionnière d'économie de plantation et une phase de reconversion de l'économie agricole villageoise. La phase pionnière d'économie de plantation débute dans les années 20 et s'achève vers 1955-1960 : la forêt noire originelle fait place à cette époque à des plantations de caféiers et, dans une moindre mesure, de cacaoyers. Les cultures vivrières et les arbustes sont alors plantés après le défrichement de la forêt noire; à l'issue de deux ou trois années, les cultures vivrières laissent la place aux seuls caféiers ou cacaoyers. La production vivrière est ainsi générée par l'extension progressive des plantations. A la fin des années 50, la forêt a presque complètement disparu et les plantations les plus anciennes cessent de produire. Les planteurs commencent à pratiquer un système vivriers-jachère, soit sur une parcelle de forêt noire préservée à cette fin, soit après l'abattage des plantations devenues improductives. La phase de reconversion de l'économie agricole villageoise débute vers 1960 et se poursuit jusqu'à présent grâce à l'introduction de nouvelles cultures. Cette reconversion conduit à une diversification des formes d'insertion des cultures vivrières dans les systèmes de culture, du fait soit d'une association (temporaire) ou d'une succession cultures vivri-



Graph. 4  
 CULTURES DE RAPPORT: DETERMINANTS DES CHOIX CULTURAUX

111



ères-plantations. soit d'un maintien du système à jachère. Actuellement, les cultures vivrières succèdent à une jachère à *Eupatorium odoratum*, courte en général (2 à 4 ans), ou à une ancienne plantation de caféiers ou de cacaoyers.

### 1.2. Cultures pratiquées

Quatre cultures vivrières dominent spatialement et économiquement : l'igname, le manioc, la patate douce et le maïs; le bananier plantain, le taro, l'arachide et divers légumes (tomate, gombo, piment, aubergine) occupent une place secondaire.

L'essentiel des superficies cultivées en *igname* est consacré à la variété tardive Bété Bété. Le buttage et la plantation débutent dès l'installation de la grande saison des pluies, aux mois de mai-juin, et peuvent s'étaler jusqu'en juillet (exigeante en eau, avec un cycle de 8-9 mois, l'igname ne peut être implantée qu'à cette période). Les semenceaux (fragments de tubercules) représentent une part importante de la production : environ 2 tonnes, soit le tiers de la production pour un rendement moyen de 6 tonnes. La récolte a lieu 8 à 9 mois après la plantation, de décembre jusqu'à février, les tubercules étant stockés au champ sur des claies verticales; la durée de conservation ne dépasse pas 6 mois sans risque de pourriture.

Le *manioc* est planté préférentiellement en début de chaque saison des pluies, mais sa grande aptitude au dessaisonnement conduit à un étalement possible de la plantation tout au long de l'année. Les boutures - tronçons de tiges - sont plantées à plat, à une densité qui varie selon que l'igname et le manioc sont complantés ou pas. La récolte peut débuter au bout de 10 mois; stocké en terre, le manioc destiné à l'autoconsommation peut être récolté au fur et à mesure des besoins pendant un an, mais une baisse de la qualité par lignification des tubercules au cours du temps réduit souvent la durée de consommation à 6 mois.

Culture de cycle court (4 à 5 mois), exigeante en eau pendant les premiers mois, la *patate douce* peut être plantée au cours des deux saisons des pluies. Des fragments de tiges sont bouturés au sommet des buttes. La patate douce ne peut pas être conservée en terre comme le manioc, ni après la récolte comme l'igname.

Le *maïs* est semé au début de chaque saison des pluies, à densité variable suivant l'importance accordée à cette culture. Les variétés locales utilisées ont un cycle de 3 à 4 mois. Les épis sont récoltés à deux stades : avant la maturité complète pour une consommation immédiate ou au stade d'épis secs pour une consommation différée.

### 1.3. Combinaisons culturales à l'échelle de la parcelle

La diversité des cultures et des combinaisons possibles sur une ou deux saisons des pluies explique la complexité des pratiques observées, d'autant que les cultures vivrières peuvent être conduites dans le cadre d'un système à jachère ou, conjoncturellement, en succession ou association avec les cultures arborées ou l'ananas-export. On distingue deux principaux systèmes vivriers-jachère : l'un à base de manioc, l'autre à base d'une association de l'igname et du manioc :

*Système manioc-jachère* : le débroussaage d'une jachère généralement courte (moins de 2 ans) est suivi de la plantation de manioc à une densité de 5.000 à 10.000 pieds/ha. Après la récolte, la parcelle est remise en jachère.

*Système igname-manioc-jachère* : après une jachère de 3 ans au minimum, ou

l'abattage d'une caféière ou d'une cacaoyère abandonnée, la parcelle est défrichée pour une plantation d'igname puis de manioc avant d'être remise en jachère. La date de plantation du manioc est variable, avant ou après la récolte de l'igname. Peu de producteurs pratiquent la *succession* igname-manioc, deux arguments sont avancés pour justifier cette succession : soit un objectif de forte production de manioc, nécessitant une densité de plantation élevée incompatible avec la complantation, soit la crainte d'abîmer les plants ou tubercules de manioc lors de la récolte de l'igname, en cas de complantation. La *complantation* igname-manioc représente le cas le plus fréquent. Le manioc est planté régulièrement entre les buttes d'igname, en général lors des premières précipitations annonciatrices de la petite saison des pluies (août-septembre), soit 3 à 4 mois après le buttage de l'igname lorsque celui-ci est effectué en mai. La gamme de variation entre parcelles autour de cette date est étendue : la plantation peut débuter moins d'un mois après celle de l'igname (association igname-manioc) et se prolonger jusqu'à moins d'un mois avant la récolte de l'igname (relais de l'igname par le manioc). L'explication de ces variations entre parcelles est à rechercher dans l'étude fine du fonctionnement des exploitations : objectifs de dessaisonnement du manioc ou de forte production de légumes dans la parcelle d'igname (la plantation du manioc étant alors différée pour éviter les phénomènes de compétition interspécifique), contraintes liées aux disponibilités en force de travail, en temps opportun. Ces variations se retrouvent également à l'échelle d'une même parcelle, du fait de l'étalement du buttage de l'igname et de la division possible de la parcelle en sous-parcelles contrôlées par des personnes différentes (épouses, filles, nièces du planteur), gérant chacune à sa manière les associations de culture dans l'igname. L'intérêt de la complantation résiderait dans l'économie d'espace et surtout dans le gain de temps de travail qu'elle permettrait. L'association réduit la durée d'occupation du sol par les cultures, qui est de 15 mois si l'igname est planté en juin et le manioc en septembre, contre 20 mois au minimum lorsqu'il y a succession. Dans un contexte de pénurie de terre, cette différence peut être importante. Deux arguments sont systématiquement avancés par les producteurs, relativement au gain de temps de travail : "on nettoie le manioc et l'igname en même temps" et "on débrousse un seul champ"; pour comprendre cette affirmation, il faut savoir que le manioc planté en août-septembre peut jouer le rôle d'une culture de soudure, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il est planté après la récolte de l'igname. La complantation du manioc et de l'igname économise ainsi le travail de défrichage d'une autre parcelle pour une culture de manioc de petite saison des pluies.

La présence du maïs, de la patate douce ou des cultures secondaires est susceptible de complexifier ces systèmes de base. Le maïs et la patate douce, seuls, associés, ou en succession, peuvent précéder le système manioc-jachère. Le maïs se rencontre aussi en précédent du système igname-manioc-jachère. Légumes, taro et bananier plantain sont généralement complantés entre les buttes d'igname.

La plantation d'ananas-export ou de cultures arborées peut interrompre à tous les niveaux les successions décrites précédemment. Les *associations de cultures vivrières et d'ananas* sont limitées au semis d'un cycle de maïs entre les lignes d'ananas-export, après la plantation de ce dernier. Selon l'Institut de Recherche sur les Fruits et Agrumes, cette pratique serait préjudiciable au bon développement de l'ananas, la présence du maïs favorisant le développement des populations de nématodes. En 1983/84, les *associations de cultures vivrières et de cultures arborées* concernaient uniquement les nouvelles plantations de palmiers à huile. Entre 1965 et 1976 (premier Plan Pal-

mier), toutes les associations ont été interdites par la SODEPALM. En 1983, à la reprise des plantations, les encadreurs de PALMINDUSTRIE n'ont pas reçu de directives précises relatives aux associations, ce qui a permis aux planteurs de pratiquer ces dernières quasi systématiquement. Toutefois, la plantation du manioc dans les jeunes palmeraies, considérée comme nuisible au bon développement du palmier, est interdite dès 1984. Les encadreurs allant jusqu'à arracher les plants dans les parcelles. Seules sont alors tolérées les cultures de cycle court, maïs et patate douce, ainsi que l'igname. A partir de 1985, PALMINDUSTRIE interdit à nouveau la complantation des cultures vivrières et des jeunes palmiers (ou de l'ananas-export et des palmiers), qui retarderait le semis de la plante de couverture et nuirait ainsi à sa fonction de contrôle de la végétation adventice.

#### 1.4. Combinaison des cultures à l'échelle des unités de production

Les combinaisons culturelles qui viennent d'être décrites à l'échelle de la parcelle peuvent se retrouver à celle de l'unité de production (parcelle d'igname-manioc, etc.), ou y être juxtaposées (parcelle d'igname-manioc et parcelle de manioc, etc.). Dans certains cas, elles peuvent être "éclatées" entre deux unités de production, le maïs étant par exemple cultivé par un producteur sans terre, tandis que le manioc est complanté par le propriétaire de la parcelle. On trouvera en annexe 9 une typologie détaillée des unités de production de Djimini-Koffikro, selon le type de système vivrier qu'elles pratiquent. Trois points majeurs doivent être soulignés :

- l'importance de la culture du manioc, présente dans 94% des unités cultivant des produits vivriers en 1983/84;
- la corrélation "culture d'igname/producteur-propriétaire foncier" : 93% des producteurs-propriétaires fonciers pratiquent le système igname-manioc-jachère, contre 28% seulement des producteurs sans terre;
- les producteurs sans terre et un certain nombre de producteurs-propriétaires "bloqués" sur le plan foncier ne pratiquent pas un système stabilisé (i.e. reproduit d'une année sur l'autre). Cette non-stabilisation joue sur les cultures pratiquées, les dates d'implantation des différentes cultures (compte tenu des contraintes de cycles culturels) et les superficies plantées qui peuvent varier du simple au double.

On peut distinguer 3 groupes suivant l'importance des superficies défrichées lors de la campagne 1983/84 par unité de production (en excluant les parcelles mises en culture uniquement pour un cycle de patate douce ou de maïs) (15):

les "petits producteurs" (superficie $\leq$ 0,7 ha)	: 80 unités de production, superficie moyenne : 0,5 ha
les "moyens" (0,7 (superficie $\leq$ 1,6 ha)	: 37 unités de production, superficie moyenne : 1 ha
les "grands" (1,6 (superficie $\leq$ 4 ha)	: 10 unités de production, superficie moyenne : 2,5 ha

En moyenne, la superficie défrichée lors de la campagne a été de 0,8 ha pour l'ensemble des unités de production du village. Le critère d'appartenance aux groupes précédemment distingués (UP ne pratiquant que des cultures vivrières, UP pratiquant des cultures arborées et UP productrices d'ananas (pas de cultures arborées)) n'est pas significativement discriminant, relativement aux superficies consacrées aux cultures vivrières (superficies moyennes respectives : 0,6, 0,8 et 0,7 ha). En moyenne, les unités de production qui intègrent l'igname dans leur système de culture ont implanté 0,9 ha en cultures vivrières, les autres, 0,7 ha; ici encore la différence n'est pas significative.

Les parcelles des aides familiaux, dont la création est souvent conjoncturelle, viennent complexifier le système de base de l'unité de production principale tel que nous venons de l'esquisser. Il s'agit essentiellement de parcelles de patate douce ou de manioc destinés à la vente (16).

## 2. CULTURES VIVRIERES D'AUTOCONSOMMATION, CULTURES VIVRIERES DE RAPPORT

L'analyse de la production vivrière à une échelle locale suggère de rechercher une réponse aux deux interrogations suivantes : les unités de production sont-elles ou non autosuffisantes en produits vivriers de base (l'autosuffisance étant entendue comme auto-alimentation totale du groupe de consommation)? La commercialisation des cultures vivrières concerne-t-elle des excédents conjoncturels ou structurels?

### 2.1. Cultures vivrières autoconsommées, cultures vivrières commercialisées : des situations variables

La fonction économique assignée aux cultures vivrières varie en premier lieu selon l'origine ethnique des producteurs : si l'on distingue deux grands groupes, "originaires du Nord" (Ivoiriens ou non) et Baoulé, on peut présenter le tableau suivant :

Tableau 25 : Fonction économique des cultures vivrières et facteur ethnique

		Originaires du Nord	Baoulé
Produits vivriers autoconsommés	igname	faible	fort
	manioc	faible	moyen
	maïs	fort	marginal
	patate douce	marginal	nul
Produits vivriers commercialisés	igname	faible	faible
	manioc	fort	fort
	maïs	faible	marginal
	patate douce	fort	nul

Le manioc est consommé et surtout vendu aussi bien par les "originaires du Nord" que par les Baoulé. La patate douce n'apparaît pratiquement qu'en tant que produit vivrier commercialisé, avec une spécialisation "ethnique" marquée : il s'agit d'une "culture de Dioula", aux dires des Baoulé. L'igname est une culture d'autoconsommation, systématiquement pratiquée par les Baoulé pour lesquels elle constitue l'aliment le plus apprécié. Le maïs est consommé et vendu - dans de faibles proportions - par les producteurs originaires du Nord.

La fonction économique des cultures vivrières varie également selon le statut du producteur et de la parcelle, au sein d'une même unité de production. Ainsi le manioc planté dans la parcelle d'igname est-il, chez les Baoulé, en partie consommé par l'ensemble du groupe domestique et en partie commercialisé par les femmes pour leur propre compte. Cultivé sur une parcelle

autonome par un aide familial ou par le responsable de l'unité de production, le manioc sera avant tout destiné à la vente.

Mais notons surtout que l'importance respective des différentes cultures vivrières et leur rôle ont évolué *avec le temps*. A l'époque pionnière, l'igname, le bananier plantain et le taro étaient les principales cultures d'autoconsommation, qui donnaient également lieu à des ventes (non négligeables semble-t-il); le manioc (variété amère) planté à faible densité dans la parcelle d'igname était destiné uniquement à la consommation familiale. La fin des défrichements sur forêt noire a conduit à une forte réduction des cultures du bananier et du taro qui sont devenues marginales ("la terre est trop fatiguée"). La culture de l'igname continue à être pratiquée mais avec des résultats qui, selon les planteurs, sont moins bons qu'à l'origine et ne permettent plus de dégager des excédents commercialisés importants.

L'introduction dans les années 60 d'une variété de manioc doux (le Bonoua rouge) a présenté dans ce contexte un double avantage. D'une part, cette variété plus productive et plus appréciée que la variété amère a permis de pallier la réduction des productions vivrières "traditionnelles" d'autoconsommation. D'autre part, il s'agit d'une production pour laquelle existe une demande des centres urbains proches (Grand-Bassam, Abidjan) et qui, de plus, présente de nombreux avantages cultureux, ce qui a favorisé son développement comme culture commercialisée. Dès lors, le manioc a cessé d'être une culture contrôlée exclusivement par les femmes baoulé ou agni, qui tiennent un rôle important dans la production vivrière, certains hommes récupérant, en partie au moins, la culture du manioc comme culture de rapport ("il y a de l'argent dedans"); pour les originaires du Nord, producteurs sans terre, elle a permis l'apparition *ex nihilo* d'une production vivrière de rapport. Le développement de la culture du maïs comme production d'autoconsommation à Djimini-Koffikro est directement imputable à l'arrivée, depuis la fin des années 50, de producteurs agricoles originaires du nord de la Côte d'Ivoire, de Haute-Volta et du Mali. Enfin, l'essor de la patate douce comme culture de rapport non marginale est récent, puisqu'il s'est amorcé en 1983, lorsque le prix au producteur a doublé en l'espace de quelques mois. La spécialisation antérieure des "Dioula" dans sa production explique qu'ils l'aient développée comme culture de rapport; cette spécificité ethnique pourrait disparaître si les prix restent élevés.

## 2.2. Cultures pratiquées et autosuffisance alimentaire

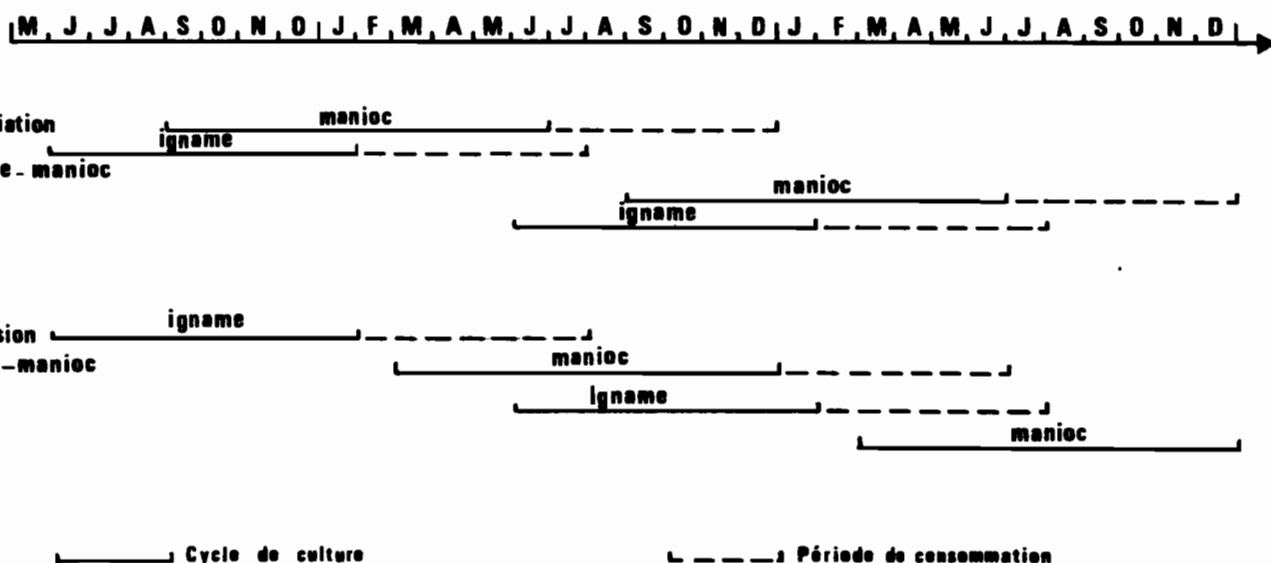
*Les producteurs qui n'intègrent pas l'igname dans leur système de culture* (rappelons qu'il s'agit pour la plupart de producteurs sans terre) déclarent tous, à quelques exceptions près, ne pas être autosuffisants en produits vivriers de base et acheter du riz. Un calcul théorique des disponibilités en calories par consommateur montre pourtant une autosuffisance potentielle de ces producteurs (cf. annexe 10); dans l'hypothèse de rendements faibles, la superficie nécessaire pour assurer l'équilibre énergétique d'une ration alimentaire annuelle est de 0,2 ha de manioc par consommateur adulte; pourtant les superficies cultivées en manioc par 33 des 44 unités de production n'ayant pas adopté la culture de l'igname sont supérieures à ce seuil. Deux éléments interviennent pour expliquer cette apparente contradiction :

- 84% des producteurs créent une seule parcelle de manioc par an. Or, le manioc n'est consommable que 10 à 17 mois après la plantation, au-delà la qualité s'altère jusqu'à environ 24 mois, les pertes au champ étant importantes d'après les déclarations des enquêtés. Le calcul théorique "super-

ficie/nombre de consommateurs' peut ainsi faire apparaître un faux équilibre, dès lors que la production est disponible sur 6 mois et non sur un an. Il y a surproduction pendant une partie de l'année et déficit pendant plusieurs mois. Les deux phénomènes ne se compensent pas. La production éventuelle de maïs permet de réduire la période de soudure; cependant, du fait des superficies réduites et des faibles résultats obtenus à Djimini-Koffikro, le maïs ne peut satisfaire, seul, les besoins du groupe de consommation.

- Tous les producteurs déclarent vendre du manioc. Il apparaît en effet que la culture du manioc répond à une stratégie de production de rapport, l'autoconsommation de tubercules portant sur une période limitée. Cette stratégie s'explique tant par les préférences alimentaires des producteurs originaires du Nord ('on vend le manioc, on achète du riz') que par l'impossibilité pour la majorité de ces producteurs de conserver la parcelle louée, au-delà de 1 ou 2 mois après l'arrivée à maturité du manioc (cf. infra).

Dans leur majorité, les producteurs qui pratiquent un système vivrier incluant l'igname se déclarent autosuffisants. Il convient de souligner l'efficacité du système igname-manioc, dans une optique d'autosuffisance alimentaire, lorsque le manioc est planté en août. Les périodes de consommation de l'igname et du manioc sont alors complémentaires : planté 3 à 4 mois après l'igname, le manioc entre en production quand les stocks d'igname sont épuisés (rappelons que l'igname ne peut être conservé qu'environ 6 mois après la récolte). Par contre, s'il y a succession, le manioc et l'igname entrent en production au même moment.



Graphique 5 : Association igname-manioc, succession igname-manioc : cycles de culture et périodes de consommation.

Le manioc ne peut toutefois être consommé pendant 6 mois que si le producteur peut conserver la parcelle pendant ce laps de temps (propriétaires fonciers ou producteurs sans terre ayant des relations privilégiées avec un propriétaire foncier).

Le calcul théorique des ratios 'superficies en igname-manioc / nombre de consommateurs' constitue ici une approche partielle puisque le bananier et le taro sont le plus souvent rencontrés dans le cadre de ce système. On peut cependant remarquer que, dans les conditions de Djimini-Koffikro, la superficie moyenne enregistrée de 0,10 ha en igname-manioc par 'équivalent consommateur adulte' semble assurer l'autosuffisance alimentaire du groupe de con-

sommation. ce qui n'exclut pas des achats épisodiques de riz pour diversifier l'alimentation.

### 2.3. Cultures vivrières de rapport ou vente d'excédents conjoncturels?

Par vente d'excédents conjoncturels, on entend la commercialisation, en cas de bonne récolte, d'une fraction d'une production destinée avant tout à couvrir les besoins alimentaires domestiques; par production vivrière de rapport, la création délibérée d'un surplus destiné au marché.

A Djimini-Koffikro, le maïs et l'igname répondent - sauf exceptions - à un objectif d'autoconsommation alimentaire, les ventes portant sur des surplus conjoncturels. Le risque de dégradation de l'igname en cas de longue conservation incite le producteur à vendre ce surplus; la vente d'un surplus de maïs correspond à une volonté de diversification de l'alimentation, par l'achat de riz. La culture de la patate douce répond toujours à une stratégie de production de rapport. Enfin, la fonction économique du manioc est variable...

\* Le rôle du manioc complanté avec l'igname est ambivalent, puisqu'il est à la fois consommé et vendu; on peut assimiler ces ventes à l'écoulement de surplus conjoncturels ou de faibles surplus structurels.

\* La production de manioc en culture pure, par les exploitations ayant intégré l'igname dans leur système de culture, répond systématiquement à une stratégie de création d'un surplus structurel (le manioc consommé provenant de la parcelle complantée en igname et en manioc).

\* Pour les exploitations ne cultivant pas l'igname (cas de la majorité des producteurs sans terre), les stratégies "production d'autoconsommation avec vente de surplus conjoncturel" et "production d'autoconsommation et de rapport" sont difficiles à distinguer quand on ne connaît ni le degré d'autoconsommation, ni la production totale des parcelles de manioc. Cependant, lorsque le ratio "Superficie cultivée en manioc/nombre de consommateurs" est supérieur à 0.2 ha (soit 33 unités de production sur 44), on se situe de toute évidence dans une stratégie de création de surplus structurels. De plus, les contraintes pesant sur le producteur qui loue une parcelle - restitution obligatoire de celle-ci un à deux mois après l'arrivée à maturité du manioc - le placent de fait dans une optique de commercialisation, dans la mesure où une fois récoltés les tubercules de manioc ne se conservent pas. Modalités d'accès à la terre et préférences alimentaires se conjuguent pour imprimer à la production de manioc des producteurs sans terre un caractère de culture de rapport prononcé.

Le poids prépondérant du manioc dans la commercialisation des produits vivriers apparaîtra bien lors de l'analyse des résultats de la campagne 1983/84 : à l'échelle de l'ensemble des unités de production du village, le manioc a représenté 78% de la valeur des ventes de produits vivriers, la patate douce 12%, l'igname 6,5% et le maïs 3,5% (17).

La pratique de cultures vivrières de rapport concerne des superficies réduites. Si on exclut, pour les producteurs intégrant l'igname dans leur système de culture, les parcelles d'igname-manioc (prioritairement destinées à l'autoconsommation), on obtient la superficie des parcelles dont la production est destinée à la vente, soit en moyenne 0,4 ha par unité de production. On ne peut différencier à l'échelle du village les parcelles destinées à l'autoconsommation de celles destinées à la vente pour les producteurs ne pratiquant pas la culture de l'igname. On peut cependant rappeler la faiblesse des superficies en jeu : 0,7 ha en moyenne. Même si l'ensemble de la production répon-



daît exclusivement à une stratégie de commercialisation (comme cela semble être le cas), celle-ci concernerait des superficies limitées.

### 3. INCIDENCE DES CONTRAINTES CULTURALES ET FONCIERES SUR LE CHOIX DES CULTURES

#### 3.1. Contraintes culturelles

Si on retient quelques caractéristiques culturelles élémentaires, on peut faire ressortir les avantages et les contraintes liées aux principales cultures vivrières pratiquées à Djimini-Koffikro.

*La durée minimale de jachère* que requiert la culture de l'igname, selon les producteurs, est une contrainte certaine dans un contexte de pénurie de terre. Les producteurs-propriétaires fonciers non "bloqués" peuvent assurer une durée de jachère suffisante (3 années au minimum) pour une production d'igname, même médiocre, alors que la jachère peut avoir été d'une durée bien inférieure lorsque la parcelle est louée. Les producteurs sans terre qui sont en mesure de négocier correctement l'accès à la terre peuvent également cultiver l'igname : PST gérant les plantations de planteurs absentéistes, ou installés depuis longtemps à Djimini-Koffikro et ayant établi des relations privilégiées avec certains propriétaires fonciers. Les producteurs-propriétaires fonciers "bloqués" peuvent leur être assimilés. Cette contrainte ne pèse pas avec la même acuité pour le manioc, la patate douce et le maïs, qui peuvent être plantés sur une jachère de courte durée.

*Les besoins en tubercules* pour la plantation représentent également une contrainte sensible pour les producteurs qui veulent commencer à pratiquer la culture de l'igname. Le coût de l'acquisition des semenceaux peut être estimé, en 1984, à environ 100.000 F.CFA/ha (50.000 F.CFA/tonne). Ce coût exclut *de facto* les producteurs sans terre arrivés depuis peu à Djimini-Koffikro, qui préfèrent consacrer leurs ressources financières et leur force de travail à une culture moins contraignante (manioc) ou économiquement nettement plus intéressante (ananas). Ce problème ne se pose pas pour les autres cultures qui nécessitent, comme matériel végétal de reproduction, des fragments de tiges (manioc et patate douce), ou 10 à 15 kg/ha de grains dans le cas du maïs, soit en cas d'achat une valeur de 1.000 à 1.500 F.CFA/ha.

*La souplesse d'implantation* est maximale pour le manioc, moindre pour le maïs et la patate douce et limitée dans le cas de l'igname, à la grande saison des pluies.

*La durée des cycles de culture* varie de 4 mois - maïs et patate douce - à 8 mois pour l'igname et de 10 à environ 17 mois pour le manioc. Dans le contexte foncier de Djimini-Koffikro, une faible durée du cycle de culture est un avantage puisqu'elle permet dans certains cas un accès à la terre au titre de prêt, pour les producteurs sans terre, et qu'elle limite la durée d'occupation du sol, facteur rare pour certaines unités de production.

*Le buttage* pour la plantation de l'igname et de la patate douce demande un travail important. Dans le cas de l'igname, la pointe de travail exigée à une époque précise et limitée de l'année, constitue une contrainte difficilement surmontable lorsque l'igname est déjà une culture d'autoconsommation, pour qui voudrait en faire une culture de rapport.

Les contraintes inhérentes à la production d'igname contribuent à éclairer la faible adoption de la culture de l'igname par les producteurs sans terre et le fait qu'elle soit presque exclusivement une production d'autoconsommation. Cette culture, présentant l'avantage d'être relativement peu sensi-

ble aux aléas climatiques (contrairement au maïs), assure une bonne sécurité alimentaire: elle sera cultivée "par goût et par nécessité" par certains (Baoulé...), par nécessité par d'autres, comme par exemple des Maliens soucieux d'assurer leur autosuffisance alimentaire (du fait de l'importance du groupe de consommation le plus souvent) et qui en ont la possibilité : propriétaires fonciers, PST bien "intégrés".

### 3.2. Contraintes foncières

L'analyse de l'incidence de la contrainte foncière sur les systèmes vivriers réclame une approche différenciée suivant que les producteurs sont ou non propriétaires fonciers, dans la mesure où cette contrainte résulte pour les premiers d'un choix (stratégie d'utilisation de leurs disponibilités foncières pour d'autres cultures que les cultures vivrières) et pour les seconds d'un état de fait.

#### a) *Producteurs sans terre*

Rappelons que les modalités d'accès à la terre sont variables : emprunt gratuit et sans condition pour la durée d'un cycle de culture; prêt de terre par le propriétaire foncier à son (ses) manoeuvre(s) (ne se rencontre que dans quelques cas à Djimini-Koffikro); location (mode d'accès à la terre le plus fréquent pour les producteurs sans terre); formule "abougnon" sur la culture du manioc; prêt de terre contre le défrichement d'une parcelle ou contre l'entretien de jeunes plantations, pour le compte du propriétaire foncier. Quel que soit le mode d'accès à la terre, la mise à disposition d'une parcelle est toujours limitée dans le temps. Ces modes d'accès à la terre se traduisent par la limitation de la fonction d'autoconsommation, la restriction du choix des cultures pratiquées, l'instabilité des systèmes vivriers au sein des unités de production et par le caractère limité de la production vivrière.

\* *Limitation de la fonction d'autoconsommation et restriction des choix cultureux* : plusieurs éléments se conjuguent à cet égard.

Le "contrat" de location d'une parcelle pour la culture du manioc ne permet pas au preneur de conserver celle-ci pendant la durée possible de stockage en terre des tubercules (24 mois après plantation). Le propriétaire exige le plus souvent que le terrain soit libéré au bout de 12 à 13 mois, ce qui limite la durée de consommation sur la parcelle et contraint à la vente. La formule "abougnon" impose, elle, la culture du manioc en vue d'une commercialisation; par contre, le propriétaire accepte que l'abougnon fasse un premier cycle de culture pour son propre compte : igname, maïs ou patate douce. Le manioc et l'igname ne pourront toutefois pas être complantés, le propriétaire exigeant une densité de manioc correspondant à celle d'une culture pure [BIARNES, 1985].

Dans les conditions de pénurie de terre qui règne à Djimini-Koffikro, n'importe quel terrain sera accepté à n'importe quelle époque. L'opportunité d'accès à la terre guide le choix des cultures pratiquées selon les précédents cultureux (exclusion de l'igname du fait d'une jachère antérieure trop courte) ou l'époque - un accès tardif à la terre conduira à la suppression d'une culture de premier cycle ou nuira à sa réussite.

Enfin, les prêts pour une durée limitée n'autorisent que des cultures de cycle court : maïs ou patate douce.

\* *Instabilité des systèmes vivriers* : à chaque nouvelle campagne, le

risque est grand pour le producteur sans terre de ne pas trouver une parcelle ou de ne pas la trouver au meilleur moment. Tout se jouera en fonction des opportunités, des relations personnelles nouées avec les propriétaires "excédentaires". Cette incertitude profonde qui marque la production vivrière des producteurs sans terre se conjugue avec le caractère spéculatif qu'elle peut revêtir à Djimini-Koffikro pour conduire à un "flou structurel" des systèmes vivriers que pratiquent ces derniers.

\* *Une petite production vivrière* : les difficultés d'accès à la terre et son coût contribuent à expliquer le caractère limité de la production vivrière chez la plupart des producteurs sans terre. Le niveau élevé de la rente foncière doit être souligné. Relativement à une production d'autoconsommation, le coût d'une location, traduit en termes de pouvoir d'achat en riz, équivaut à la valeur de 170 à 230 kg de riz, soit 200 à 270 jours de consommation pour un adulte. Relativement à une production vivrière de rapport, on soulignera le caractère dissuasif du montant de la rente foncière (le coût de location de 40.000 F.CFA/ha représente la vente de deux tonnes de manioc), qui se combine avec le niveau et la variabilité des rendements à Djimini-Koffikro et le niveau des prix des produits vivriers pour expliquer les limites d'une production vivrière de rapport vers laquelle le producteur ne se tournera qu'à titre secondaire ou s'il n'a pas l'opportunité de pratiquer la culture de l'ananas.

#### b) *Producteurs-propriétaires fonciers*

L'analyse de la contrainte foncière, relativement à la production vivrière des producteurs-propriétaires fonciers, conduit à l'étude des stratégies "production vivrière / cultures arborées" et "production vivrière d'autoconsommation / production vivrière de rapport". La contrainte foncière qui pèse éventuellement sur la production vivrière n'est que le révélateur d'une stratégie d'occupation du sol privilégiant les cultures arborées.

En 1983/84, les cultures arborées occupent la totalité des disponibilités foncières de 5 unités de production; 15 planteurs n'ont pas conservé une superficie suffisante pour assurer l'équilibre du système vivrier-jachère. Ces 20 planteurs se trouvent donc en situation de dépendance foncière, systématique ou épisodique, pour leur production vivrière. Mais leurs négociations pour l'accès à la terre sont facilitées, relativement aux producteurs sans terre, du fait de relations privilégiées avec les autres planteurs, ce qui leur permet le plus souvent de pratiquer la culture de l'igname. Les 50 autres planteurs sont actuellement en mesure d'assurer leur production vivrière de façon autonome. Pour certains, cette situation résulte de la mise en oeuvre d'une stratégie d'autonomie foncière. Pour d'autres, elle n'est que le reflet de la progressivité du processus d'extension des plantations (du fait de contraintes relatives à l'accès au matériel végétal sélectionné, à la main-d'oeuvre, etc.) alors que l'objectif reste l'occupation intégrale ou quasi intégrale par les cultures arborées, des terres disponibles.

Ces deux stratégies, d'autonomie ou de dépendance foncière (effective ou envisagée), ne sont pas indépendantes de la superficie totale dont dispose le planteur. Les planteurs qui se trouvent en situation de dépendance foncière pour leur production vivrière ou qui envisagent une telle situation, possèdent en règle générale des superficies limitées (moins de 5 ha pour la plupart, entre 5 et 10 ha pour quelques-uns); à l'inverse, les planteurs qui optent pour une stratégie d'autonomie foncière disposent généralement de plus de 10 ha. Ces tendances générales "prévisionnelles" sont vérifiées si on s'intéresse aux superficies des patrimoines fonciers des 20 unités de production qui

étaient en 1983/84 en situation de dépendance foncière (totale ou épisodique) pour leur production vivrière, puisque 10 unités de production contrôlent moins de 5 hectares; une seule possède plus de 10 hectares. Globalement, 67% des unités de production pratiquant des cultures vivrières et possédant moins de 5 hectares empruntent ou louent de la terre, pour 3% seulement parmi celles dont le patrimoine foncier dépasse 10 hectares.

Lorsque les disponibilités foncières sont limitées, une priorité est ainsi accordée, en matière d'occupation du sol, aux cultures arborées. Cette stratégie de dépendance foncière pour la production vivrière n'est pas contradictoire, dans l'optique du planteur, avec l'objectif d'autosuffisance alimentaire ("on se débrouille pour trouver la terre"), mais pose à terme le problème de l'auto-provisionnement en produits vivriers, du fait de l'extension actuelle des cultures pérennes.

Il faut enfin souligner qu'aucun planteur ne réserve une partie des superficies qu'il contrôle pour pratiquer des cultures vivrières de rapport, préférentiellement à d'autres productions. La production vivrière de rapport est conjoncturelle, en attendant d'avoir la possibilité de planter le terrain en palmiers, en hévéas ou en ananas-export. La compréhension de ce choix renvoie à l'étude de la valorisation de la force de travail et de la terre par les différentes cultures, à la minimisation des risques économiques et à la contrainte en force de travail.

En définitive, l'analyse des systèmes vivriers et de leur dynamique à Djimini-Koffikro fait ressortir quelques déterminants fondamentaux (non indépendants) :

*Le processus de développement des plantations* a une incidence sur le mode d'intégration des cultures vivrières (en précédent des plantations, en association, ou dans le cadre d'un système vivriers-jachère) et sur les espèces cultivées. L'extension des cultures arborées encadrées se traduit par une restriction du choix des cultures vivrières pouvant leur être associées, voire même par une interdiction de ces associations.

*L'introduction d'une nouvelle variété de manioc*, dans les années 60, a permis le développement de cette culture qui présentait le double avantage de pouvoir être une culture de soudure (alors que le taro et le bananier plantain voyaient leur importance diminuer avec la fin des défrichements sur forêt noire) ou une culture de rapport (existence d'une demande urbaine).

*Les modalités d'accès à la terre*, pour les producteurs qui en sont totalement dépourvus et, dans une moindre mesure, pour les producteurs-proprétaires fonciers "bloqués", se traduisent par une restriction dans le choix du système de culture, par une instabilité de ce système et par une limitation de l'éventuelle fonction d'autoconsommation de la culture du manioc, explicite lorsque la parcelle est prise en abougnon, implicite lorsqu'elle est louée. En cas de faibles disponibilités foncières, les producteurs-proprétaires fonciers accordent une priorité aux cultures arborées. A l'heure actuelle, cette priorité ne conduit pas à un abandon des cultures vivrières, mais traduit un choix de dépendance foncière.

La fonction économique des principales cultures vivrières à Djimini-Koffikro varie selon les *habitudes alimentaires des producteurs* (préférences alimentaires des "Dioula" pour les céréales, des Baoulé pour l'igname) et selon les *contraintes culturelles* spécifiques à chaque culture (difficulté d'envisager la culture de l'igname comme production de rapport à Djimini-Koffikro). Globalement, la production vivrière de rapport reste limitée par les difficultés d'accès à la terre pour les producteurs sans terre, et par la priorité accordée à l'ananas par les producteurs sans terre et aux cultures

arborées par les producteurs-propriétaires fonciers, ce qui renvoie à une analyse économique en termes de coûts et d'avantages des différentes cultures. La brièveté du cycle cultural des productions vivrières et de l'ananas, comparativement aux cultures arborées, explique la forte réaction des producteurs aux prix, l'élasticité-prix de l'offre d'une production agricole étant d'autant plus forte que son cycle biologique est court; on reviendra sur ce point.

La non-autosuffisance alimentaire d'une partie des producteurs (sans terre en particulier) s'explique tant par les habitudes de consommation alimentaire que par les difficultés et les modalités d'accès à la terre.

Il n'est pas inutile, avant de conclure ce chapitre, de souligner les difficultés rencontrées lors de l'étude des systèmes de culture vivriers à Djimini-Koffikro. Ces difficultés tiennent aux trois points suivants : *diversité* des cultures pratiquées ("champ du possible agronomique" particulièrement ouvert) et des combinaisons de ces cultures dans le temps et dans l'espace; *variabilité*, pour une culture ou une combinaison de cultures, des dates de plantation ou de semis, des densités et des rendements; *instabilité* des unités de production, quant à leur composition (incertitude relative à l'accès à la terre pour les producteurs sans terre et certains propriétaires "bloqués", caractère souvent conjoncturel de la mise en culture d'une parcelle par un aide familial) et quant à leur existence même (cas des producteurs sans terre susceptibles de quitter le village après la récolte); instabilité également des cultures et combinaisons culturales pratiquées et des superficies utilisées par chaque unité de production. Comment définir le "système de culture vivrier" d'une unité de production qui une année ne fera qu'une parcelle de maïs et l'année suivante une parcelle de manioc? Est-il même justifié de parler alors de *système* de culture vivrier?

Ces difficultés rendent complexe l'analyse de la mise en oeuvre des facteurs de production : problèmes de l'affectation d'un flux de travail à une ou plusieurs cultures, dans le cas d'une association culturale ou lorsque le système de culture à l'échelle de la parcelle est éclaté entre deux unités de production; limites d'un raisonnement en termes de superficie, en l'absence d'un système de culture unique. L'analyse comparative des unités de production est malaisée, dès lors que l'on veut dépasser le stade de comparaison une à une des unités de production (sauf à simplifier grandement les systèmes de culture pratiqués, comme nous l'avons fait). Ceci tient à la difficulté d'élaboration d'une typologie (multiplication des types) et à celle de l'extrapolation des résultats éventuellement obtenus après une étude fine du fonctionnement de quelques unités de production. Enfin, elles posent le problème de validité statistique des résultats obtenus : l'hétérogénéité des populations (au sens statistique) étudiées nécessite la multiplication des observations, difficile à réaliser en l'absence de moyens "lourds".

Ces difficultés soulignent les limites, dans un tel environnement, d'une approche de type statistique (couramment rencontrée dans les documents produits par ou pour l'administration du développement) qui raisonne en termes de "superficie en cultures vivrières par unité de production" sans faire référence aux systèmes de culture pratiqués... on ne peut assimiler une culture de maïs et une culture de manioc ! (différences de durée d'occupation du sol, des temps de travaux, des résultats économiques).

x

x x

L'analyse des dynamiques culturelles a conduit à mettre en évidence les éléments essentiels suivants :

Les cultures du caféier et du cacaoyer traditionnels ne sont plus pratiquées à Djimini que par une minorité d'unités de production, à l'inverse des autres cultures arborées introduites dans le village depuis la fin de la phase pionnière. Les replantations en caféiers ou en cacaoyers sont totalement marginales, du fait des faibles résultats obtenus dans le contexte agropédologique local. L'apparition d'opportunités de substitution - et, pour une minorité de cas, de diversification - par de nouvelles cultures arborées, palmier, cocotier et hévéa, est liée à l'intervention de plusieurs structures de développement. Les enquêtes complémentaires effectuées dans la région qui nous intéresse mettent en évidence les étapes - dont le contenu est spécifié par le contexte local et historique - d'un processus général de mutation de l'économie de plantation, décrit de façon approfondie pour Djimini-Koffikro.

L'importance relative des superficies cultivées à Djimini par unité de production en spéculations arborées autres que le caféier et le cacaoyer traditionnels est variable. Elle est plus prononcée pour les unités de production disposant de petits patrimoines fonciers et/ou dont le responsable est absentéiste. La disparition des vieilles caféières et cacaoyères est plus marquée chez ces derniers, les grands patrimoines subissant des contraintes "temporelles" à la reconversion (disponibilité en matériel végétal, problèmes de main-d'oeuvre), surtout si les planteurs ne bénéficient pas de revenus extra-agricoles (cas de la majorité des résidents). Un indicateur de l'incidence de ces contraintes à la reconversion est le poids relatif des "autres occupations du sol", phase transitoire entre la mort et l'abattage des vieilles plantation de caféiers et de cacaoyers et la replantation avec de nouvelles espèces. La reconversion s'imposait *de facto* pour les planteurs entrés en possession d'un capital végétal de valeur faible ou nulle, lors d'une donation ou d'un achat (patrimoines fonciers de petite superficie et/ou contrôlés par des non-résidents).

On enregistre à Djimini une nette prépondérance du palmier à huile, qui s'explique par la durée de l'opération "palmier villageois" et par les avantages relatifs de cette culture. Le palmier domine également à Kongodjan et Assé-Maffia; à Amangare, il a une importance sensible mais le cacaoyer planté lors de la phase pionnière reste la culture dominante en termes de superficie; enfin, il n'est que marginalement cultivé à Aboutou (à une exception près), non parce que les planteurs refusent de l'adopter, mais parce PALMINDUSTRIE n'y intervient pas, les conditions pédologiques ne convenant pas au palmier selon la société; caféier et surtout cocotier local y dominent donc. Des disponibilités foncières importantes (effectives ou potentielles) existent pour les moyens et les grands patrimoines, qui permettent d'envisager une progression importante des superficies plantées en palmiers ou en hévéas, mais au détriment, à Djimini, des superficies consacrées aux cultures vivrières par les producteurs sans terre.

Les deux types de productions de rapport, cultures arborées et ananas, se retrouvent marginalement dans une même unité de production. Cette relative spécialisation s'explique, pour les producteurs d'ananas, par l'absence de choix (l'accès précaire à la terre interdisant la pratique des cultures pérennes) et, pour les planteurs de cultures arborées, par l'allocation préférentielle des facteurs de production aux spéculations arborées. Interviennent dans cette situation le faible intérêt économique de la culture de l'ananas de conserve, des contraintes en force de travail, et le fait que l'adoption actuelle de la culture de l'ananas-export est difficile pour les planteurs qui

n'avaient pas adopté préalablement celle de l'ananas de conserve.

Les systèmes vivriers pratiqués à Djimini-Koffikro sont fortement conditionnés par les modalités d'accès à la terre et par les habitudes de consommation alimentaire. La fonction économique des cultures vivrières (auto-consommation ou vente) renvoie à ces deux facteurs, mais également à un calcul économique qui permettra d'expliquer le caractère spéculatif des productions de patate douce et, dans bon nombre de cas, de manioc.

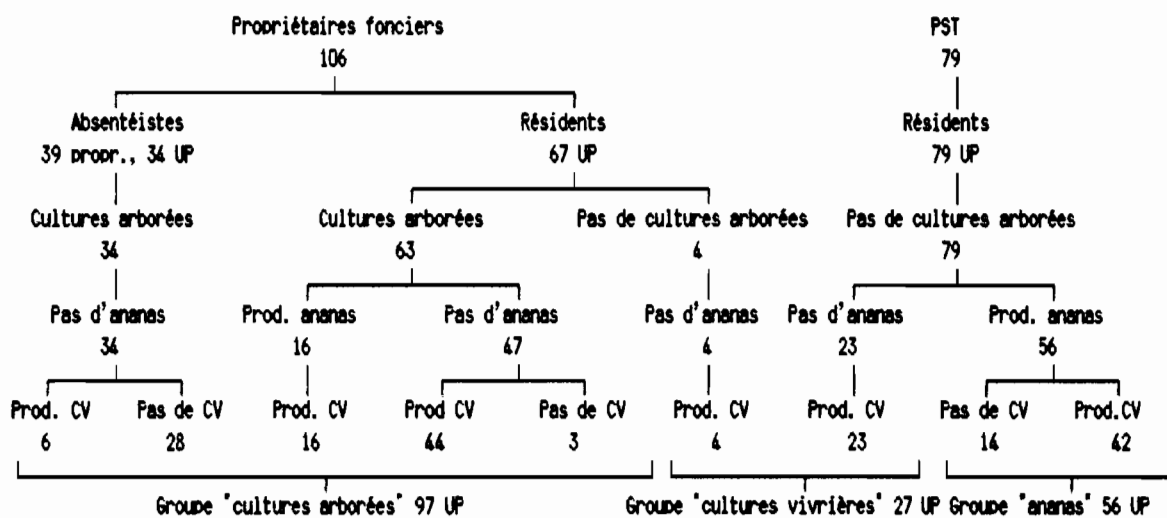
Trois groupes d'unités de production ont été définis à Djimini :

- le groupe "cultures arborées", ensemble des unités de production pratiquant des cultures arborées (ainsi, le cas échéant, que celle de l'ananas ou des cultures vivrières);

- le groupe "ananas", ensemble des unités de production contrôlées par des producteurs sans terre, produisant de l'ananas et éventuellement des cultures vivrières;

- le groupe "cultures vivrières", formé des unités de production ne pratiquant que des cultures vivrières.

On a rappelé, dans le schéma présenté ci-après, les éléments essentiels d'une typologie des unités de production de Djimini, fondée sur les conditions d'accès à la terre, sur le critère de résidence du responsable de l'exploitation et sur le type de cultures pratiquées (la prise en compte des superficies cultivées aurait rendu le schéma particulièrement complexe).



Il importe de préciser les conditions de la mise en oeuvre de la force de travail, avant d'engager une analyse économique argumentée de la dynamique des systèmes de production, et de mieux cerner ainsi certains des déterminants de l'évolution des systèmes de culture.

## NOTES DE LA SECONDE PARTIE

- (1) Dans les conditions traditionnelles de culture, le caféier produit pendant une vingtaine d'années et le cacaoyer pendant environ quarante ans environ.
- (2) Appelée par les planteurs "Indépendance" - en référence à l'époque de son introduction en Côte d'Ivoire - ou encore "Sékou Touré", car il est difficile de s'en débarrasser...
- (3) Le problème du renouvellement des vieilles plantations se pose dans toute la zone forestière. On souligne souvent la préférence des planteurs pour l'abandon des vieilles parcelles et le départ vers des régions où la forêt noire reste disponible; ainsi ROUGERIE écrivait-il, en 1957, "on préfère abandonner à la "brousse" les vieilles plantations d'Indénié plutôt que de les rénover, et installer du neuf sur un défrichement de forêt" (p.106). Ce type de comportement a été également décrit, plus récemment, par CHALEARD [1979, p. 159]. Il correspond le plus souvent à la mise en oeuvre d'une stratégie foncière visant à étendre le plus possible l'espace contrôlé. Le blocage du renouvellement de l'économie caféière et cacaoyère à Djimini-Koffikro ne semble pas relever de cette logique, du fait des contraintes agro-écologiques locales.
- (4) Moyenne annuelle nationale calculée pour les campagnes 1980/81 à 1982/83 (dernières données disponibles) : café marchand 267 kg/ha; cacao 464 kg/ha. Sources : Statistiques agricoles 1983.
- (5) La variété hybride présente, relativement au GOA, les avantages d'une entrée en production plus précoce, d'un rendement en coprah supérieur et d'être résistante à la maladie de Samo.
- (6) Rappelons que le caféier dominait nettement à Djimini-Koffikro (l'équilibre actuel pouvant s'expliquer par la plus forte longévité des cacaoyers), mais que caféiers et cacaoyers n'ont pas été dissociés, pour des raisons de simplification, lors des investigations sur les précédents culturaux. Le mode de collecte de l'information relative aux précédents culturaux peut avoir conduit à une surestimation des précédents caféier et cacaoyer. Ainsi une parcelle, dans les limites qu'elle avait lors de la réalisation des levés de terrain, peut avoir été plantée auparavant en partie seulement en caféiers ou en cacaoyers, sans que le planteur fasse la distinction dans ses déclarations (ceci est surtout vraisemblable pour les grandes parcelles). Cette réserve ne modifie pas la conclusion à laquelle nous arrivons, mais incite à considérer les chiffres présentés uniquement comme des ordres de grandeur révélateurs de la dynamique des systèmes de culture à Djimini-Koffikro.
- (7) A 3 exceptions près, ces planteurs n'ont plus de caféière ou de cacaoyère. L'occupation du sol de ces unités de production présente une dominante "cultures arborées autres que le caféier ou le cacaoyer traditionnels" dans 7 cas sur 15, et une dominante "autres occupations du sol" dans 8 cas sur 15.
- (8) Un constat identique est tiré par CHALEARD, dans son étude consacrée au pays Abè [1979, p. 131 et 178].
- (9) Extension de palmeraies : 32 UP; création de palmeraies (nouveaux producteurs de palmiers) : 12 UP; extension de plantations d'hévéas : 1 UP; création de plantations d'hévéas : 5 UP.
- (10) Le cycle de culture de l'ananas de conserve est de 18 mois (plantation-récolte des fruits) suivi de 6 mois de récolte des rejets (cf. quatrième partie). Les 625 ha de chaque bloc doivent donc permettre de planter 250 ha par an (sole annuelle) et de laisser, entre la fin de la récolte des rejets et la nouvelle plantation, 6 mois pour effectuer les travaux pré-culturaux (125 ha disponibles).
- (11) On a pu dénombrer 27 acheteurs étant intervenus en 1983 et 1984 à Djimini-Koffikro.
- (12) Producteurs de cultures arbustives : 7; producteurs de cultures vivrières (pas de cultures de rapport) : 10; producteurs d'ananas de conserve (pas d'ananas-export) : 6.
- (13) Ce chapitre reprend en partie un article rédigé en collaboration avec Anne BIARNES, agronome de l'ORSTOM, cf. BIARNES, COLIN, 1988.
- (14) Rappelons que les producteurs de cultures vivrières peuvent être d'anciens ou de futurs producteurs d'ananas. Ces données reflètent la situation observée pendant une campagne agricole; il ne saurait être question de considérer ces deux groupes, "producteurs d'ananas + cultures vivrières" et "producteurs de cultures vivrières", comme figés.
- (15) Du fait de l'impossibilité d'avoir ces informations pour toutes les UP. La superficie des parcelles de maïs varie généralement de 0,25 à 1 ha, celle des parcelles de patate douce n'est que très rarement supérieure à 0,5 ha.
- (16) Superficie moyenne des parcelles des aides familiaux : 0.5 ha en moyenne pour les hommes, 0.25 pour les femmes.
- (17) Ces chiffres ne sont pas excessivement marqués par la hausse du prix du manioc intervenue pendant la campagne; si la production de manioc avait été valorisée au prix de la campagne précédente, sa part relative aurait été encore nettement significative (66%).



Troisième partie

TRAVAIL ET ORGANISATION SOCIALE DE LA PRODUCTION  
A DJIMINI-KOFFIKRO

En premier lieu, l'analyse portera sur la disponibilité des unités de production de Djimini en force de travail familiale. Cette disponibilité ne revêt un sens qu'au regard de sa mise en oeuvre effective et suppose une analyse différenciée selon le sexe et l'âge des actifs, selon les bénéficiaires des flux de travail et selon le taux effectif d'activité agricole des actifs familiaux. La confrontation des superficies cultivées et des disponibilités en main-d'oeuvre familiale révélera l'existence éventuelle d'une contrainte en force de travail et la nécessité pour le responsable de l'unité de production de faire appel à une main-d'oeuvre étrangère à l'exploitation. Dans un dernier point, on s'interrogera sur les risques d'une diminution de l'offre de travail rémunéré, du fait, en particulier, de la disjonction du marché du travail et du "marché" foncier. On limitera l'analyse des enquêtes complémentaires aux seuls planteurs de cultures arborées, les producteurs d'ananas et les seuls cultivateurs de produits vivriers étant en nombre trop réduit dans ces villages.

## I. UNE MAIN-D'OEUVRE FAMILIALE LIMITEE

### 1. DE FAIBLES DISPONIBILITES EN MAIN-D'OEUVRE FAMILIALE

En moyenne, chaque unité de production compte 2,2 actifs familiaux: 63% d'entre elles disposent, au plus, de deux actifs familiaux (tableau A35, annexe 1). En tant que tel, ce chiffre revêt toutefois une signification limitée. L'analyse de la disponibilité en main-d'oeuvre familiale révèle, en effet, des disparités importantes si on considère l'âge et le sexe de ces actifs et si on distingue les unités de production selon le type de cultures pratiquées (groupes "cultures arborées", "ananas" et "cultures vivrières").

#### a) *Main-d'oeuvre familiale masculine*

Aucune unité de production ne dispose de plus de 3 hommes actifs; 132 UP sur 180 ont un seul actif familial. Une différence apparaît entre les unités de production, selon le type de cultures pratiquées, puisque si celles du groupe "cultures arborées" comptent en moyenne moins d'un actif (0,9), celles du groupe "ananas" en comptent 1,5, le groupe "cultures vivrières" se présentant en situation intermédiaire (1,1 actif) (tableau A36, annexe 1). Une caractéristique majeure du groupe "cultures arborées" est l'importance du nombre d'unités de production qui n'ont aucune main-d'oeuvre familiale masculine (40%). La disponibilité des unités de production en main-d'oeuvre familiale masculine résulte de deux facteurs: le fait que le responsable de l'unité de production soit lui-même, ou non, un actif agricole, et le nombre d'aides familiaux qui dépendent éventuellement de lui.

Sur les 97 chefs d'exploitation du groupe "cultures arborées", 49 sont des actifs agricoles, soit un planteur sur deux seulement: 34 ne résident pas à Djimini-Koffikro et n'interviennent donc pas directement dans le procès de production, 6 chefs d'exploitation résidant à Djimini sont des femmes, 8 autres ne participent pas aux travaux agricoles (il s'agit de planteurs âgés). Par contre, tous les chefs d'exploitation du groupe "ananas" interviennent

activement dans le procès de production, comme la plupart des chefs d'exploitation du groupe "cultures vivrières" (sur les 27 CUP, on compte 25 hommes actifs, un retraité installé à Djimini-Koffikro qui ne travaille pas lui-même dans les champs, et une femme).

On enregistre, en moyenne, une différence d'âge importante entre les chefs d'exploitation du groupe "cultures arborées" qui résident à Djimini (52 ans) et ceux des groupes "ananas" (35 ans) et "cultures vivrières" (39 ans), ce qui a une incidence non seulement sur le nombre d'actifs parmi les chefs d'exploitation - 41% des responsables d'unités de production du groupe "cultures arborées" ont plus de 60 ans - mais également sur la pénibilité des travaux qu'ils peuvent assumer.

54 unités de production sur 180 disposent d'aides familiaux masculins (1) : 27 des 97 unités de production du groupe "cultures arborées" (la différence étant nette entre les planteurs absentéistes, dont un seul bénéficie de l'aide d'un aide familial masculin, et les résidents : 26 de ces derniers, sur 43, ont au moins un aide familial), 23 des 56 unités de production du groupe "ananas" et 4 unités de production seulement sur les 27 du groupe "cultures vivrières". Un effet "type de cultures pratiquées" conduit ainsi à différencier le groupe "cultures vivrières", dont 15% des unités de production disposent d'aides familiaux masculins, contre 41% pour celles des autres groupes (absentéistes exclus).

Les responsables d'unités de production originaires du nord de la Côte d'Ivoire, de Haute-Volta et du Mali, semblent disposer d'une capacité de mobilisation de main-d'oeuvre familiale masculine supérieure à celle des planteurs baoulé, agni ou lagunaires : 41% des unités de production contrôlées par les premiers disposent d'au moins un aide familial, contre 28% des unités de production contrôlées par les seconds (en considérant les seules unités de production dont les responsables résident à Djimini-Koffikro, afin d'éliminer le biais lié à l'existence d'un nombre important de Baoulé absentéistes parmi les planteurs de cultures arborées). Dans chaque groupe "ethnique", la capacité de mobilisation de main-d'oeuvre familiale masculine est meilleure pour les planteurs de cultures arborées que pour les producteurs d'ananas, et pour les producteurs d'ananas que pour les producteurs de cultures vivrières (tableau A38, annexe 1). La capacité de mobilisation de la main-d'oeuvre familiale masculine augmente globalement avec l'âge du responsable de l'unité de production, mais sans que le phénomène soit très marqué (tableau A39, annexe 1). La meilleure capacité de mobilisation de main-d'oeuvre familiale des Dioula et Voltaïques, relativement aux autres chefs d'exploitation, joue quel que soit l'âge du chef d'exploitation (tableau A40, annexe 1).

Il est ainsi possible d'apporter quelques éléments d'explication au faible nombre d'actifs familiaux masculins (chefs d'exploitation et aides familiaux) par unité de production.

Intervient d'abord, pour le groupe "cultures arborées", le grand nombre d'absentéistes qui n'ont pas d'aides familiaux à Djimini-Koffikro. Si on exclut ces absentéistes, le nombre moyen d'actifs familiaux par unité de production passe de 0,9 à 1,4, soit une importance identique à celle du groupe "ananas". Ce nombre relativement faible est à mettre en rapport, d'une part avec l'importance du nombre des "non dioula" parmi les planteurs de cultures arborées, donc avec une capacité limitée de contrôle de la main-d'oeuvre familiale masculine, d'autre part avec le fait que plusieurs chefs d'exploitation âgés aient cessé d'aller travailler dans les champs. Les planteurs de cultures arborées ne peuvent guère attirer de la main-d'oeuvre familiale par une perspective d'accès à la terre, devenu impossible sauf à amputer leurs propres patrimoines (cf. certains cas de donations aux enfants). La plupart

d'entre eux, originaires du Centre ou du Sud, ne parviennent pas à faire jouer un rapport d'autorité vis-à-vis de leurs enfants ou neveux. De plus, un taux de scolarisation élevé les prive de l'aide de leurs enfants et renforce, à terme, l'exode rural. On retrouve des données comparables, globalement, dans les autres villages enquêtés. Le nombre d'actifs familiaux masculins par unité de production dans les autres villages enquêtés est de 1,4 en moyenne (tous villages confondus). Les exploitations dont les responsables ne sont pas absentéistes disposent en moyenne de 1,6 actifs familiaux masculins (Kongodjan 2,5; Assé-Maffia 1,4; Amangare 1,5; Aboutou 1). L'élément le plus marquant est la forte disponibilité des unités de production de Kongodjan, qui renvoie aux caractéristiques démographiques des unités de production dioula, comme on vient de le constater à Djimini.

Il faut souligner, à Djimini, une différence (statistiquement significative) entre les unités de production du groupe "cultures arborées" qui pratiquent la culture de l'ananas (1,9 actif familial en moyenne) et celles qui ne le pratiquent pas, tout en disposant de main-d'oeuvre familiale masculine (1,2); environ 50% des unités de production disposant de 2 ou 3 actifs cultivent de l'ananas, contre 14% pour celles qui n'ont qu'un seul actif familial masculin. La présence de l'ananas dans le système de culture pourrait marquer un souci de valoriser une main-d'oeuvre familiale masculine abondante relativement aux besoins des autres cultures. On se trouverait ainsi en présence, du fait du blocage foncier, du processus d'intensification tant souhaité par le planificateur ivoirien. Une analyse des superficies cultivées par actif familial permettra d'apporter à cette hypothèse des éléments de vérification.

Pour le groupe "ananas", il semble que ce soit avant tout la variable "Age" qui explique la faiblesse globale en main-d'oeuvre familiale masculine. Soulignons toutefois que de jeunes planteurs d'ananas peuvent bénéficier de l'aide de frères ou de cousins venus "du village". L'élément moteur de ces venues reste la perspective, pour l'aide familial, de s'établir lui-même comme planteur d'ananas, avec l'aide du "grand-frère". Ce n'est pas le cas des neveux ou fils de chefs d'exploitation âgés, en position de sujétion marquée vis-à-vis de ces derniers dont l'autorité n'est guère contestée, contrairement à ce qui est observé dans les ethnies de la zone forestière. Les planteurs d'ananas se trouvent donc en mesure de faire jouer un rapport d'autorité (appel à des neveux, par exemple) ou un stimulant économique efficace (perspective d'installation de l'aide familial "à son compte").

Pour les producteurs du groupe "cultures vivrières", deux éléments peuvent intervenir : l'âge des chefs d'exploitation et la moindre nécessité de faire appel à des frères ou cousins : la difficulté de trouver des parcelles à louer et l'absence éventuelle d'une stratégie conséquente de production vivrière de rapport limitent fortement les superficies cultivées, donc le besoin en main-d'oeuvre.

#### b) *Main-d'oeuvre familiale féminine*

On compte en moyenne une femme active par unité de production, sans qu'apparaissent de différences sensibles entre les groupes "cultures arborées", "ananas" et "cultures vivrières" (tableau A36, annexe 1). Ici encore, l'importance du nombre de planteurs de cultures arborées absentéistes fausse l'image d'ensemble du groupe "cultures arborées". Si on ne prend en compte que les planteurs résidant à Djimini-Koffikro, le nombre moyen de femmes actives par unité de production passe de 1,2 à 1,6. La presque totalité (73%) des femmes actives sont les épouses des responsables des unités de production; les filles ou les nièces constituent 18% de la main-d'oeuvre familiale féminine.

alors que les fils ou neveux représentent 61% du nombre total des aides familiaux masculins (Tableau A41, annexe 1), ce qui s'explique par le départ plus précoce des jeunes filles de la cellule familiale, à l'occasion du mariage.

Le croisement des données relatives aux disponibilités des unités de production en main-d'oeuvre familiale masculine et féminine permet de présenter le tableau A42, en annexe 1. En moyenne, la composition de la force de travail familiale est la suivante (H : hommes; F : femmes) :

	Toutes UP	UP dont le responsable réside à D.K.
Ensemble des unités de production	1,1 H + 1,1 F = 2,2	1,4 H + 1,3 F = 2,7
Groupe 'cultures arborées'	0,9 H + 1,2 F = 2,1	1,4 H + 1,6 F = 3
Groupe 'ananas'	1,5 H + 1 F = 2,5	1,5 H + 1 F = 2,5
Groupe 'cultures vivrières'	1,1 H + 0,9 F = 2	1,1 H + 0,9 F = 2

## 2. DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL, TAUX D'ACTIVITE AGRICOLE ET ORGANISATION DES FLUX DE TRAVAIL FAMILIAL

### 2.1. La division sexuelle du travail au sein des groupes domestiques

On évoque fréquemment, dans les études relatives à la zone forestière, une distinction opposant les cultures vivrières, domaine privilégié des femmes, aux cultures de rapport, apanage des hommes. Cette distinction est globalement vérifiée à Djimini-Koffikro, mais il convient cependant de la nuancer en faisant intervenir, selon les cultures et opérations culturales, l'appartenance ethnique des producteurs et, dans le cas des cultures vivrières, la fonction économique principale de la production (tableau 26).

Globalement, les hommes se chargent de toutes les opérations culturales nécessitant une dépense d'énergie importante : travaux pré-cultureux (débroussaie, abattage, dessouchage des arbres et arbustes), buttage de l'igname et de la patate douce, récolte des régimes de graines de palme, élagage des palmiers. Ils assurent aussi l'entretien des plantations et la totalité des travaux relatifs à la culture de l'ananas, à l'exception partielle de l'évacuation des fruits. Vis-à-vis des cultures vivrières, l'intervention des hommes diffère sensiblement selon l'ethnie des producteurs. Les hommes dioula (même mariés) participent beaucoup plus que les hommes baoulé (ou originaires de la zone forestière) à la production vivrière, dès le stade semis ou plantation et y compris pour les travaux d'entretien. A l'exception de la plantation de l'igname et de la banane plantain, et de la récolte de l'igname, les hommes baoulé n'interviennent pas dans ces opérations, s'il s'agit d'une production vivrière visant avant tout à assumer la subsistance du groupe familial; par contre, si la production d'une parcelle de manioc est destinée à être commercialisée à son bénéfice, le planteur participera davantage aux travaux de plantation et de sarclage. Les femmes, elles, interviennent dans la production vivrière - avec une intensité nettement plus faible pour les originaires du Nord que pour les Baoulé - dès le stade des travaux pré-cultureux, lors desquels elles assument les tâches les moins pénibles (andainage de la végétation mal brûlée, "balayage" du sol, et dessouchage, à la daba, de l'Eupatorium). Dans le domaine des cultures de rapport, les femmes assurent le transport de la production du point de récolte au point de collecte, en bord

Tableau 26 : Division sexuelle du travail à Djimini-Koffikro

	HOMMES	FEMMES
TRAVAUX PRE-CULTURAUX	débroussage, abattage, brûlis, andainage des gros branchages dessouchage des arbustes	andainage des petites branches "balayage" dessouchage de l'Eupatorium
CULTURES VIVRIERES	buttes igname et patate douce plantation igname, patate douce et entretiens (hommes dioula) réculte fabrication des claies de conservation de l'igname	plantation du manioc banane plantain, semis de maïs semis des légumes; entretiens transport de la récolte
PALMIER A HUILE	réculte des régimes de graines. élagages, entretiens	évacuation des régimes
COCOTIER	entretiens	ramassage des noix fabrication du coconh
CAFEIER, CACAOYER	entretiens	réculte transport de la récolte
ANANAS	réculte et plantation des rejets entretiens, fumure, récolte	évacuation des fruits
ACTIVITES DE TRANSFORMATION	collecte et distillation du vin de palme	fabrication d'huile de palme et d'attiéké

Tableau 27 : % des journées de travail consacrées à Djimini aux travaux pré-culturaux (toutes cultures),  
aux cultures vivrières et aux cultures de rapport

	Travaux pré-culturaux	Cultures vivrières	Cultures de rapport	
Hommes	30	23,5	46,5	100%
dont Dioula	25	32	43	100%
dont Baoulé	33	19	48	100%
Femmes	11	67,5	21,5	100%
dont Dioula	4	51	45	100%
dont Baoulé	13	72	15	100%

Ces chiffres ne concernent que des unités de production pratiquant des cultures arborées  
Les non Dioula (Agni, etc.) membres de l'échantillon ont été regroupés avec les Baoulé, nettement majoritaires

de champ; elles participent parfois à la fabrication du coprah.

Quelques chiffres extraits de nos enquêtes "emploi de temps", présentés dans le tableau 27, illustrent la division globale du travail qui affecte aux hommes les travaux préculturaux et les cultures de rapport, aux femmes, les cultures vivrières; ils font également bien ressortir la variabilité de ce modèle général en fonction du critère ethnique (2). Ces données, qui témoignent des limites d'une approche des disponibilités en force de travail qui ne différencierait pas les actifs selon leur sexe, doivent être corrigées en fonction du nombre effectif de journées consacrées annuellement aux activités agricoles.

## 2.2. Taux d'activité agricole

L'analyse sera fondée sur les résultats du suivi "emploi du temps" réalisé entre mars 1983 et février 1984 (tableau A44, annexe 1). Le taux d'activité agricole (nombre de journées consacrées au travail agricole sur 100 jours calendaires) est nettement plus élevé pour les producteurs d'ananas (69%) que pour les autres producteurs agricoles: 49% pour les planteurs de cultures arborées et 53% pour les cultivateurs de produits vivriers. Il n'apparaît pas de différence significative, dans le groupe des planteurs de cultures arborées, selon l'origine ethnique ou nationale des chefs d'exploitation. Sur une année, un producteur d'ananas consacre 252 jours aux travaux agricoles, un producteur de cultures arborées ou de produits vivriers, 175 à 190 jours.

Parmi les femmes, on enregistre une différence importante dans les taux d'activité agricole, pour les membres du groupe "cultures arborées" (seul groupe de dimension statistiquement significative), selon leur origine: 52% pour les femmes originaires du centre ou du sud de la Côte d'Ivoire (soit 199 jours par an), 37% pour celles qui sont originaires des régions septentrionales (soit 135 jours par an)(3).

Ces chiffres ne prennent pas en compte les activités de transformation agricole ou de cueillette (récolte de la cola, distillation du koutoukou, fabrication d'attiéké, d'huile de palme, de charbon). Le taux d'activités "para-agricoles" est plus important pour les femmes originaires de la savane appartenant au groupe "cultures arborées" (21%), que pour les femmes baoulé (2%). Moins impliquées dans les activités de production agricole, les premières peuvent consacrer un temps important à la fabrication de l'huile de palme. Les producteurs d'ananas consacrent peu de temps à ces activités (1%, pour 7% pour les planteurs de cultures arborées et 10% pour les cultivateurs de produits vivriers) qui apparaissent comme des activités secondaires en termes d'occupation, pratiquées si le calendrier des activités agricoles le permet.

Cette approche quantitative globale demande à être prolongée par une analyse de l'organisation des flux de travail familial, dans la mesure où ces derniers peuvent être orientés, en partie, vers d'autres unités de production.

## 2.3. Organisation des flux de travail familial

### a) *Travail agricole du responsable de l'unité de production*

Une différence sensible existe, relativement à l'affectation du travail agricole des chefs d'exploitation, selon les groupes d'unités de production:

Tableau 28 : Affectation du travail du chef d'exploitation, pour 100 journées de travail agricole

	Travail agric. pour l'UP	Travail agri- cole hors U.P.	dont travail rémunéré	dont travail non rémunéré
Groupe "cultures arborées"	92,7	7,3	1,8	5,5
Groupe "ananas"	68,3	31,7	18,2	13,5
Groupe "cultures vivrières"	45,8	54,2	43,6	10,6

Les responsables d'unités de production du groupe "cultures arborées" travaillent presque exclusivement dans le cadre de leur propre unité de production: ils ne vendent que marginalement leur force de travail et n'apportent qu'une aide limitée (avec ou sans contrepartie) à d'autres unités de production. A l'inverse, les producteurs d'ananas consacrent près du tiers de leurs journées de travail à la participation à des groupes d'entraide ou à des travaux agricoles rémunérés. Enfin, le nombre de journées de travail réalisées au bénéfice de l'unité de production est inférieur, pour les responsables d'unités de production du groupe "cultures vivrières", à celui des journées investies hors unité de production, en travail rémunéré principalement (4).

Du planteur de cultures arborées, au producteur d'ananas et au cultivateur de vivriers, la part des travaux agricoles réalisés à l'extérieur de l'unité de production va croissant, esquisant ainsi trois profils bien distincts : le planteur, le producteur d'ananas-manoeuvre occasionnel et le manoeuvre-cultivateur de produits vivriers.

Si on corrige ces données relatives par le nombre moyen annuel de journées de travail agricole (tableau A44, annexe 1), le nombre effectif de journées de travail consacrées par les responsables d'unités de production à leurs propres parcelles est le suivant :

Groupe "cultures arborées", chefs d'exploitation baoulé	: 162
chefs d'exploitation dioula ou voltaïque	: 176
Groupe "ananas", chefs d'exploitation dioula ou voltaïque	: 172
Groupe "cultures vivrières", chefs d'exploitation dioula ou voltaïque	: 88

La différence entre le simple cultivateur de produits vivriers et les producteurs d'ananas ou de cultures arborées est sensible, le travail consacré par le chef d'exploitation à son unité de production variant du simple au double. L'importance du travail agricole réalisé annuellement par les producteurs d'ananas (252 jours) leur permet de consacrer à leurs propres cultures un nombre de journées de travail approximativement identique à ceux des planteurs de cultures arborées (172), tout en participant à des groupes d'entraide ou en travaillant occasionnellement comme manoeuvres (respectivement 34 et 46 jours).

#### b) Travail agricole des aides familiaux

Pour analyser l'affectation du travail fourni par les aides familiaux, on retiendra comme critères le sexe et l'origine "ethnique" (schématisée par "Baoulé" et "Dioula") et non le type de cultures pratiquées dans le cadre de l'unité de production, la plupart des aides familiaux de l'échantillon appartenant au groupe "cultures arborées".



Tableau 29 : Affectation du travail des aides familiaux, pour 100 journées de travail agricole

	Origine "ethnique"	Travail agric. pour l'UP: bénéficiaires			Travail agricole hors unité de production			Total
		CUP	AF	Total	rémunéré	non rém.	Total	
hommes	baoulé	56,7	19,2	75,9	14,8	9,3	24,1	100 %
	dioula	85,6	1,2	86,8	4,1	9,1	13,2	100 %
femmes	baoulé	52,8	39,4	92,2	3	4,8	7,8	100 %
	dioula	38,5	42,7	81,2	16,9	1,9	18,8	100 %

CUP : chef d'unité de production AF : aide familial

Les responsables d'unités de production baoulé contrôlent moins bien que les dioula leurs aides familiaux masculins. En moyenne, un aide familial dioula consacre 86% de ses journées de travail aux parcelles de son père (ou de son oncle), un baoulé, 57% seulement. Par contre, les femmes baoulé travaillent davantage que les femmes dioula sur les parcelles de l'unité de production (53%/39%).

L'autonomie des aides familiaux se concrétise, pour les femmes baoulé, par le contrôle de parcelles personnelles ou de cultures, dans une association ou succession culturale (5); pour les femmes dioula, par le contrôle de parcelles personnelles mais également par des activités rémunérées, pour leur propre compte, hors de l'unité de production (évacuation des régimes de graines de palme). Les aides familiaux masculins baoulé cultivent des lopins personnels ou ont des activités agricoles rémunérées pour leur propre compte (récolte des régimes de graines de palme, etc.).

Le nombre annuel effectif de journées de travail consacrées par les aides familiaux aux parcelles des responsables d'unités de production (sur la base du nombre annuel de journées de travail agricole proposé dans le tableau A43, en annexe 1) est de 99 pour les hommes baoulé, de 163 pour les dioula; de 105 pour les femmes baoulé, de 52 pour les dioula. L'aide apportée au chef d'exploitation par les aides familiaux peut être ainsi fort limitée, en particulier dans le cas des femmes dioula.

#### c) Organisation des flux de travail familial : illustrations

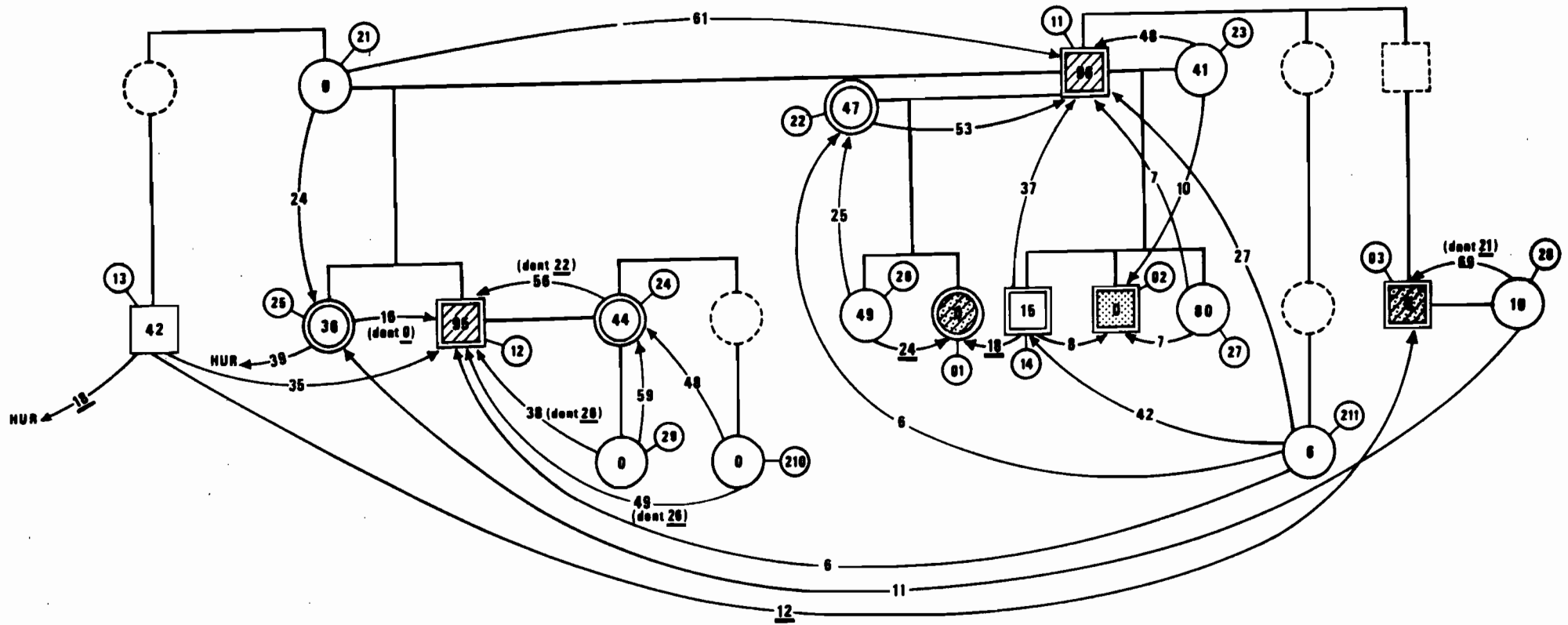
Cette présentation générale de l'organisation des flux de travail familial demande à être éclairée et nuancée par quelques exemples qui illustreront la complexité de certaines situations, occultée par l'indispensable agrégation des données. On a retenu 3 cas : l'exemple d'une unité de résidence baoulé, regroupant plusieurs unités de production (graphique ci-après), celui d'une unité de production baoulé "simple" et celui d'une unité de production dioula.

1- Unité de résidence de Kouadio B. (Baoulé). Ce cas constitue une bonne illustration de la complexité des flux de travail familial, au sein ou entre unités de production, et de la difficulté de définir avec précision les limites d'une unité de production lorsqu'on retient comme critère le groupe de travail (graphique page suivante).

L'unité de résidence compte deux planteurs de cultures arborées qui vivent à Djimini-Koffikro (individu 11 et son fils 12); ont été considérés comme dépendant d'elle, trois planteurs absentéistes (01, 02 et 03, respecti-

ORGANISATION DES FLUX DE TRAVAIL FAMILIAL

UNITE DE RESIDENCE KOUADIO B. (Ououlé)



□ Actif masculin

○ Actif féminin

◻ ◉ Bénéficiaires de flux de travail familial

▣ ◐ Planteurs (homme, femme) absents

▨ ◌ Planteurs de cultures arborées

◻ ◉ % nombre de journées de travail agricole (NJTA) consacrées par l'actif pour son propre compte

②④ Codification des individus

HUR Hors unité de résidence

→ x % NJTA consacrées par l'actif au profit d'un membre de l'unité de résidence ou extérieur à l'unité de résidence (dans ce cas le flux n'est mentionné que s'il est supérieur à 5%)

→ x % NJTA rémunérées (s'il s'agit d'une femme, on a ainsi recensé les journées consacrées à l'évacuation des régimes de graines de palme, donnant lieu à une rémunération en nature)

vement fille, fils et neveu de 11). Les relations de parenté au sein de l'unité de résidence s'organisent autour du planteur 11, de ses trois épouses et de leurs enfants. L'analyse globale des flux de travail permet de distinguer deux principaux groupes de production, centrés sur les planteurs 11 et 12. Entre ces deux groupes, les flux de travail sont réduits; il faut en particulier souligner l'autonomie totale de l'individu 12 vis-à-vis de son père qui lui a pourtant donné quelques hectares lui permettant de créer sa propre palmeraie.

Le cas des planteurs absentéistes est spécifique. L'entretien et la récolte de leurs plantation sont assurés... pour 01, par sa soeur et son cousin, mais contre rémunération; pour 03, par un cousin par alliance (actif 13), dans le cadre également de relations monétaires, ainsi que par son épouse (28); pour 02, à titre gracieux par sa mère (23), son frère (14) et sa soeur (27), ainsi que par l'emploi de main-d'oeuvre salariée temporaire (qui n'apparaît pas ici).

Chacune des deux unités de production "principales" comprend un "groupe de base" d'actifs familiaux ainsi que quelques aides familiaux qui interviennent marginalement dans le procès de production.

Ainsi, le "groupe de base" de l'unité de production contrôlée par le planteur 11 se compose de ses trois épouses, de l'un de ses fils (14) et d'une nièce (211). L'intervention aux côtés du chef d'exploitation ne constitue pour aucun de ces aides familiaux une occupation réellement dominante. Chacun(e) dispose de ses propres parcelles (ou cultures), ou apporte une aide à un autre aide familial. On constate que deux des filles du chef d'exploitation ne travaillent pas (ou marginalement) pour leur père (26 et 27). On peut ainsi distinguer, dans le cadre de cette "unité de production", plusieurs groupes de travail satellites du groupe principal : groupes "mère-fille" (22 et 26), "petite nièce-oncle" (211 et 14), etc. La difficulté de définir "l'unité" de production, dans de tels cas, est notable, un même individu pouvant participer à plusieurs groupes de travail sans qu'apparaisse un pôle nettement dominant.

La seconde unité de production, dont le responsable est le planteur 12, comprend ce dernier, son épouse (24), la fille (29) et la nièce (210) de son épouse. La soeur de 12 (25) réside dans la cour de son père (11), mais elle est mariée et travaille principalement sur les parcelles de son époux; elle dispose également de ses propres parcelles de manioc. Un sous-groupe se distingue, composé de l'épouse du planteur (24), de la fille et de la nièce de cette dernière (29 et 211), qui lui apportent une aide importante sur ses propres parcelles. Certains aides familiaux de planteurs travaillent ainsi davantage au profit d'autres aides familiaux (mère, tante ...), responsables de sous-groupes de production, qu'au bénéfice du planteur lui-même.

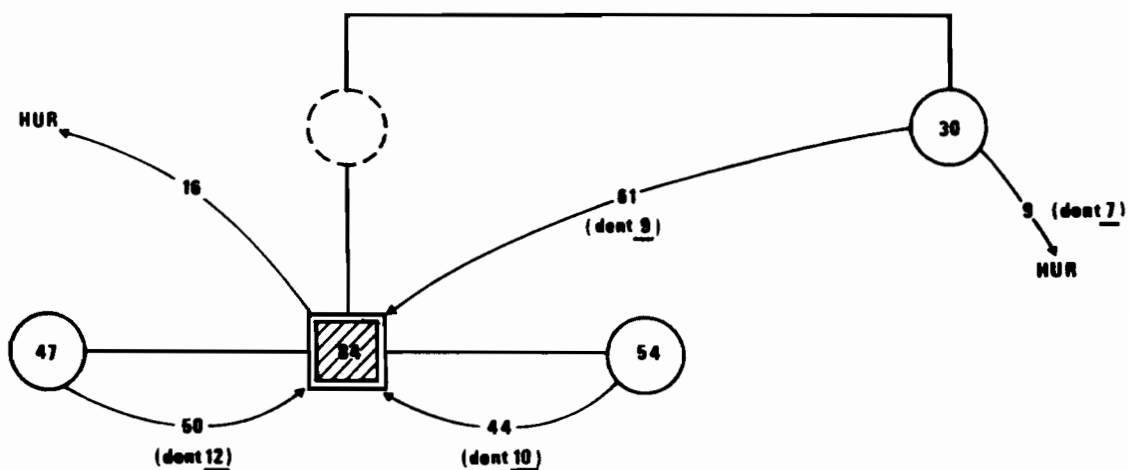
2- Le second exemple d'unité de production baoulé (Kouadio K., graphique ci-après) est plus conforme à ce qui semble être la structure, à Djimini-Koffikro, des unités de production chez les Ivoiriens originaires du centre et du sud du pays : les deux épouses et la tante du chef d'exploitation interviennent sur ses parcelles, tout en bénéficiant d'une certaine autonomie.

3- L'exemple de l'unité de production contrôlée par Amara K., Dioula ivoirien, semble être représentatif de l'organisation des flux de travail familial chez les originaires du Nord : faible autonomie des neveux, très faible intervention des femmes (épouses, fille) sur les parcelles du chef d'exploitation, travail agricole rémunéré des femmes à l'extérieur de l'unité de production, pour l'évacuation des régimes de graines de palme. L'importance relative du travail féminin sur les parcelles dépendant du chef d'exploitation serait plus forte si ce dernier était planteur de palmiers à huile (ce n'est

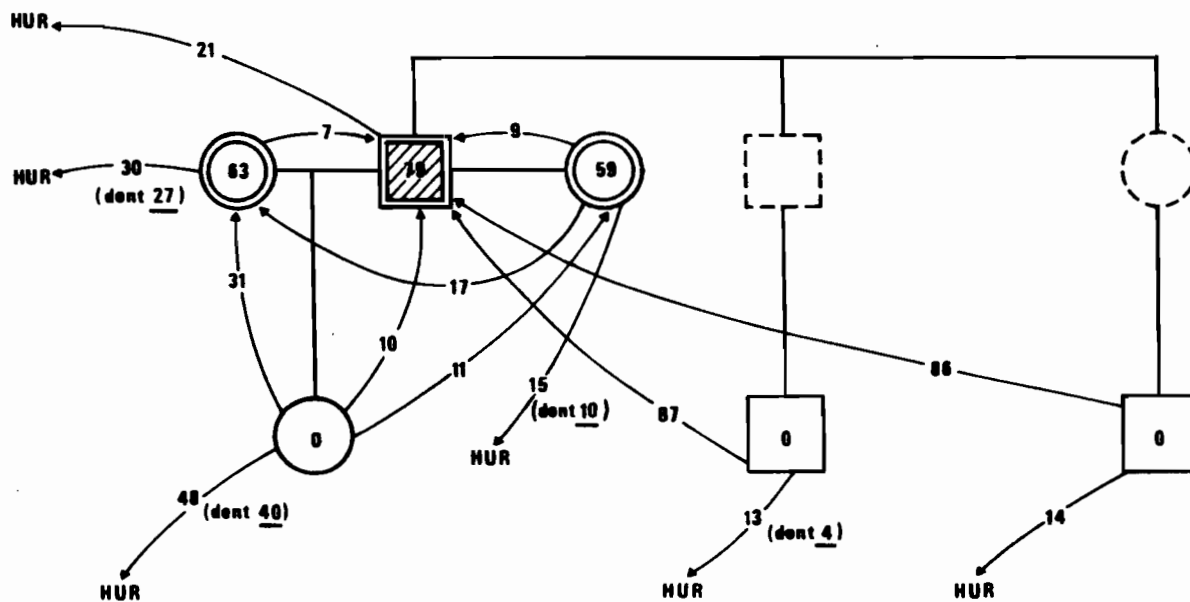
Graph. 7

ORGANISATION DES FLUX DE TRAVAIL FAMILIAL

UNITE DE RESIDENCE KOUADIO K. (Baoulé)



UNITE DE RESIDENCE AMARA K. (Dioula)



pas le cas), puisqu'on comptabiliserait au bénéfice du chef d'exploitation le travail d'évacuation des régimes de graines de palme. Il s'agit toutefois d'une activité qui ne permet pas de dissocier les femmes de l'unité de production. des femmes étrangères à l'unité de production, puisque dans tous les cas le travail donne lieu à une "gratification". Si le chef d'exploitation dioula n'a pas de plantation de palmiers, les femmes appartenant à l'unité de production vont chez d'autres planteurs effectuer le portage des régimes afin d'obtenir la matière première nécessaire à la fabrication de l'huile de palme. C'est pourquoi on a précisé, dans la présentation des flux de travail familial orientés au bénéfice du chef d'exploitation, ceux qui faisaient l'objet d'une rémunération directe (évacuation des régimes de graines).

### 3. DISPONIBILITES EN MAIN-D'OEUVRE FAMILIALE MASCULINE ET CONTRAINTE EN FORCE DE TRAVAIL

La comparaison des disponibilités en main-d'oeuvre et des superficies cultivées par types de spéculations, devrait permettre de mettre en évidence un sous-emploi de la force de travail familiale ou, à l'inverse, un blocage nécessitant l'appel à une main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production. Les superficies prises en compte sont, pour les cultures arborées, celles effectivement cultivées par unité de production, différenciées en cultures sélectionnées et cultures non sélectionnées; pour les cultures vivrières et l'ananas, on raisonnera sur les superficies moyennes des groupes auxquels les producteurs ont été rattachés, toute précision étant ici illusoire, étant donné la variation rapide (même si elle reste faible en valeur absolue) des superficies cultivées. Les données servant de base au calcul des différents ratios sont extraites de la quatrième partie de ce texte.

#### 3.1. Unités de production ne pratiquant que des cultures vivrières : un sous-emploi de la main-d'oeuvre familiale

La superficie moyenne cultivée par actif familial, en 1983/84, était de 0,8 ha, avec un maximum de 2 ha, une unité de production ne disposant d'aucun actif familial masculin :

environ 0,5 ha : 15 unités de production,  
environ 1 ha : 9 unités de production,  
environ 2 ha : 2 unités de production

Ces chiffres (du moins pour 24 unités de production sur 27) sont loin d'excéder la capacité de défrichement d'un homme adulte, lors des deux saisons des pluies, puis d'entretien des parcelles. Il semble difficile d'évoquer, à une exception près, une contrainte en main-d'oeuvre, le plein emploi de la force de travail familiale disponible n'étant pas atteint, de toute évidence, d'autant qu'on raisonne ici relativement à la seule main-d'oeuvre masculine, et que le manioc, culture vivrière dominante, n'est pas des plus exigeants et ne réclame pas de pointe en travail particulière (pas de buttage).

#### 3.2. Unités de production du groupe "ananas" : un déséquilibre structurel

La superficie moyenne cultivée par actif familial est de 0,7 ha d'ananas

pour les unités de production qui ne pratiquent pas de cultures vivrières, de 0,7 ha d'ananas + 0,5 ha de cultures vivrières pour les autres. Les unités de production qui ont des parcelles en cultures vivrières présentent ainsi un ratio "superficie cultivée en ananas/nombre d'actifs" identique à celles qui n'en ont pas. Les cultures vivrières ne semblent donc pas être pratiquées au détriment de la culture de l'ananas. La superficie effective cultivée par actif varie de 0,2 à 2,5 ha pour l'ananas, de 0,2 à 1 ha pour les cultures vivrières.

L'analyse de l'ajustement main-d'oeuvre/superficie est, dans le cas de la culture de l'ananas, rendue délicate - dans la mesure où les systèmes de culture ne sont pas stabilisés - par la variation des besoins de la culture en main-d'oeuvre, selon les phases du cycle cultural. Si on considère que les opérations de tri, d'éparpillage et de mise en terre des rejets doivent être réalisées en un mois (au-delà, l'époque d'arrivée à maturité est trop étalée) et qu'un actif travaille 6 jours sur 7, la superficie qui pourra être plantée par ce dernier n'excèdera guère 0,5 ha. Par contre, pendant la phase végétative, les entretiens pourront être étalés dans le temps et ce même actif sera alors en mesure de travailler 3,5 ha. Ces valeurs ne peuvent que donner un ordre d'idée, mais si on les compare avec la superficie cultivée par actif et par unité de production, il apparaît que 45 unités de production sur 56 subissent une contrainte en main-d'oeuvre lors de la plantation, contrainte qui disparaît pour toutes les unités de production pendant la phase végétative. Au déficit en main-d'oeuvre de la phase de création de la plantation succède un sous-emploi sensible de la force de travail familiale. Ce constat n'est pas modifié par la prise en compte des cultures vivrières.

### 3.3. Unités de production du groupe "cultures arborées" : des situations contrastées

Les données qui suivent font abstraction des plantations de cocotiers GOA, vouées à un abattage proche (cette rectification conduit à une légère modification de la typologie proposée précédemment). Sur 93 unités de production, 36 subissent une contrainte absolue en force de travail : il s'agit des unités de production qui ne disposent d'aucun actif masculin (6). Cette contrainte affecte particulièrement les unités de production qui ne pratiquent que des cultures arborées sélectionnées :

Tableau 30 : Types de cultures arborées pratiquées et disponibilités en MOFM

Types de cultures arborées (C.A.) pratiquées	UP ne disposant pas de MOFM	UP disposant de MOFM	Total
C.A. sélectionnées	25	31	56
C.A. sélect. + caféier/cacao.	5	25	30
Caféier/cacaoyer traditionnels	6	1	7
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>57</b>	<b>93</b>

MOFM : main-d'oeuvre familiale masculine

Quelle est la situation des 57 unités de production qui disposent d'actifs familiaux? On distinguera des autres les unités de production qui ont adopté la culture de l'ananas, sans retenir comme critère discriminant les superficies en cultures vivrières, les différences étant faibles d'une unité

de production à l'autre, sauf exceptions.

On peut considérer qu'en deçà d'une superficie de 3 ha de plantations par actif masculin, le problème de la contrainte en main-d'oeuvre ne se pose pas, et qu'au-delà de 6 ha le planteur doit faire appel à de la main-d'oeuvre extérieure à l'unité de production. Entre 3 et 6 ha cultivés par actif, la situation est moins tranchée. Si on prend pour référence une plantation de palmiers en production dont le rendement est d'environ 10 tonnes/ha, le nombre de journées de travail masculin annuel peut être évalué à 30; dans le premier cas, le planteur dispose d'environ 80 journées de travail à consacrer aux cultures vivrières, si on retient le nombre annuel de journées de travail agricole calculé à partir du suivi réalisé à Djimini-Koffikro; dans le second cas, le planteur consacre toutes ses journées de travail à sa palmeraie. Le raisonnement est réducteur mais permet d'avancer des "chiffres-seuils" sans trop d'arbitraire. A titre de comparaison, on considère généralement qu'un homme peut assumer tous les travaux requis par une plantation d'hévéas - culture arborée la plus intensive - de 4 ha.

On a estimé, pour les unités de production ayant adopté la culture de l'ananas, qu'au-delà de 3 ha en cultures arborées par actif familial, le planteur doit faire appel à de la main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production.

Si on compare (tableau A45, annexe 1) ces valeurs-seuils aux superficies cultivées par actif en variétés arborées sélectionnées (étant donné le caractère de "cultures de cueillette" du caféier et du cacaoyer à Djimini-Koffikro), on peut estimer à 16 le nombre d'unités de production affectées par une contrainte en force de travail familiale, à 20 celles dont la situation n'est pas "tranchée" et à 20 celles qui semblent disposer de suffisamment de main-d'oeuvre familiale masculine pour entretenir et récolter les plantations en production. Aux 20 unités de production pratiquant des cultures arborées sélectionnées et ne semblant pas subir de contrainte en force de travail, il faut ajouter l'unité de production qui n'a pas adopté ces cultures (ratio : 0,6 ha/actif), ce qui porte à 21 sur 57 le nombre d'unités de production non affectées par une contrainte en main-d'oeuvre, relativement aux superficies cultivées. On peut donc estimer à 52 sur 93, le nombre total d'unités de production dont les disponibilités en force de travail familiale ne semblent pas couvrir les besoins actuels :

Contrainte en main-d'oeuvre :	52 unités de production	— 36 UP sans main-d'oeuvre familiale masculine (30 non-résidents) — 16 UP avec main-d'oeuvre familiale masculine (10 product.d'ananas)
Pas de contrainte en main-d'oeuvre :	21 unités de production	
Incertitude :	20 unités de production (dont 6 producteurs d'ananas)	

Les unités de production affectées de toute évidence par une inadéquation entre les besoins (en l'état actuel des cultures) et les disponibilités en main-d'oeuvre familiale sont principalement celles qui sont contrôlées par des planteurs absentéistes et celles qui ont adopté la culture de l'ananas.

De cette esquisse générale des disponibilités des unités de production en force de travail familiale, et de la mise en oeuvre de cette dernière, sont apparues quelques caractéristiques d'ensemble.

Globalement, les disponibilités en main-d'oeuvre familiale sont réduites; on peut cependant distinguer 3 types d'unités de production, bien distincts : les unités de production dont le responsable ne réside pas à Djimini-Koffikro, qui n'a aucune main-d'oeuvre familiale; les unités de production dont le

responsable, résidant à Diimini-Koffikro, est propriétaire foncier et producteur de cultures arborées : parfois inactif, souvent âgé, ce responsable ne bénéficie de l'aide de dépendants familiaux que dans moins d'un cas sur deux : enfin, les unités de production dont le responsable, résidant à Diimini-Koffikro, est un producteur sans terre, actif et jeune mais qui, ici encore, ne bénéficie de l'aide de dépendants familiaux que dans moins d'un cas sur deux.

Les responsables d'unités de production originaires du Nord semblent disposer d'une meilleure capacité de mobilisation de main-d'oeuvre familiale, relativement aux autres chefs d'exploitation, du fait d'un contrôle social mieux assuré des aînés sur les cadets et, dans le cas des producteurs d'ananas, de la perspective d'installation à son compte de l'aide familial. Le stimulant économique que représentait à l'époque pionnière, pour l'aide familial, la possibilité d'accéder à terme à la terre, ne peut plus jouer. Ce stimulant trouve son substitut, pour les producteurs d'ananas-export, dans "l'encadrement technique" du cadet par l'aîné, la fourniture d'une partie des intrants nécessaires (injets en particulier) et l'organisation de groupes d'entraide, autant de facteurs qui facilitent l'adoption de la culture de l'ananas.

Les différences entre unités de production ne se limitent pas à leurs disponibilités en force de travail familiale. Elles jouent également dans la mise en oeuvre de cette dernière, puisqu'on a pu constater des différences significatives tant dans les taux d'activité agricole (particulièrement élevés chez les producteurs d'ananas) que dans la nature des flux de travail familial (l'importance des travaux réalisés à l'extérieur de l'unité de production par les producteurs d'ananas et de cultures vivrières).

Enfin, on a noté, parmi les aides familiaux, la faible participation des hommes baoulé (comparativement aux dioula) et des femmes dioula (comparativement aux baoulé) aux travaux agricoles réalisés dans le cadre de l'unité de production, ce qui s'explique par l'autonomie plus marquée des premiers (tendance à la déliquescence du statut subordonné de cadet) et par la place réduite des femmes dioula dans la production vivrière.

La mise en rapport des superficies cultivées avec la main-d'oeuvre familiale disponible par unité de production laisse supposer un sous-emploi de cette main-d'oeuvre chez les producteurs de vivriers, un déséquilibre marqué par une alternance sous-emploi/déficit, selon les phases culturales, chez les producteurs d'ananas, et une situation nuancée chez les planteurs de cultures arborées. Pour ces derniers, un déficit apparaît tout particulièrement dans les unités de production qui ne disposent d'aucune main-d'oeuvre familiale (planteurs absentéistes), pour la majorité de celles qui ont adopté la culture de l'ananas et pour quelques autres dont les superficies plantées sont importantes. Il importe donc d'analyser les modalités de résolution de ces contraintes différentielles en force de travail.



## II. UNE RESOLUTION DIFFERENCIEE DE LA CONTRAINTE EN FORCE DE TRAVAIL

### 1. LES DIFFERENTES FORMES D'APPORT DE MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE A L'UNITE DE PRODUCTION ET LEUR COUT

On peut distinguer trois types d'apport de main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production : l'appel - qui suppose la participation - à un groupe d'entraide, les différentes formes de rente en travail occasionnées par les conditions d'accès à la terre pour les producteurs sans terre, et l'emploi de main-d'oeuvre rémunérée.

#### 1.1. Les groupes d'entraide

Deux types d'entraide sont pratiqués à Djimini-Koffikro : d'une part, une entraide fréquente, entre deux unités de production qui se prêtent mutuellement assistance tout au long des travaux agricoles: elle s'effectue le plus souvent sur la base de rapports de parenté ou d'origine géographique commune (même village ou même région); d'autre part, une entraide regroupant de nombreux actifs intervenant chez chaque producteur du groupe pour la réalisation des gros travaux (débroussage, tri-éparpillage-plantation des rejets d'ananas, etc.) ou de travaux qui, sans demander beaucoup de main-d'oeuvre en valeur absolue, doivent être réalisés rapidement (chargement et déchargement des rejets d'ananas, par exemple). La participation à ces groupes implique, outre la réciprocité, la fourniture d'un repas aux membres du groupe, pour chaque journée de travail.

Le principe qui régit l'existence et le fonctionnement des groupes d'entraide est la mobilisation optimale de la force de travail, affectée à l'extérieur de l'unité de production en cas de disponibilité et concentrée sur celle-ci pour la réalisation de travaux qui ne pourraient pas, ou difficilement, être effectués par un homme seul: ce, en minimisant les débours monétaires limités aux achats de nourriture pour la préparation des repas à offrir aux participants. Notons que l'entraide ne se limite d'ailleurs pas aux seules unités de production: elle peut faire intervenir un planteur et un manoeuvre agricole, ce dernier étant aidé par le premier, à titre de prestations réciproques, lors de la réalisation de contrats.

#### 1.2. Les différentes formes de rente en travail

On a déjà évoqué les conditions d'accès (provisoire) à la terre pour les producteurs sans terre (et certains propriétaires fonciers "bloqués"). Certaines peuvent être analysées en termes de rente en travail bénéficiant aux propriétaires fonciers : prêt de terre contre le débroussage d'une autre parcelle pour le compte du propriétaire; défrichement d'une parcelle et mise en place d'une culture de cycle court par le producteur sans terre, le propriétaire récupérant ensuite la parcelle (économie du débroussage et même d'un premier entretien lorsque le propriétaire associe ses cultures avec celle du producteur sans terre: boutures de manioc implantées dans une parcelle semée en maïs, par exemple); autorisation donnée à un producteur sans terre (ou à un aide familial) de planter des cultures vivrières de cycle court dans de jeunes palmeraies (économie de l'entretien de la plantation pendant la durée du

prêt). Dans tous ces cas, deux flux s'articulent, entre producteur sans terre, fournisseur de travail, et propriétaire foncier, fournisseur (temporaire) de terre.

### 1.3. L'appel à la main-d'oeuvre rémunérée

#### a) *Les formes de rémunération du travail*

Les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre agricole rémunérée varient tant selon la durée des "contrats" que suivant la forme de rémunération et le degré de spécialisation du manoeuvre, par tâche ou par culture.

*Les journaliers, mensuels, semestriels et annuels* sont des manoeuvres payés selon la durée du travail. L'emploi des journaliers reste occasionnel et répond à un besoin précis et limité (comme la récolte des tubercules de manioc pour une vente). Les manoeuvres perçoivent leur rémunération, respectivement, chaque jour, chaque mois, chaque semestre ou une fois par an, mais demeurent souvent plus longtemps au service de leur employeur (à l'exception des premiers). Ils interviennent à la discrétion du planteur, quelles que soient la culture et la nature des tâches à réaliser. *Les contractuels*, qui travaillent souvent en équipe, sont appelés par un planteur pour la réalisation d'un travail précis : débroussaie d'une parcelle, désherbage, tri-éparpillage-plantation d'ananas, récolte des régimes de graines de palme, etc. Il s'agit d'une rémunération à la tâche, indépendante de la durée du travail. De ce fait, les contractuels ont la réputation de travailler plus rapidement - mais parfois moins bien - que les autres manoeuvres. Enfin, *les abougnon* interviennent sur une culture donnée, pour les travaux d'entretien et de récolte. Ils sont rémunérés par le partage, par moitié, de la valeur nette de la production.

Plusieurs critères peuvent servir de base à l'établissement d'une typologie de ces différents rapports de production :

- Bases de la rémunération : durée, tâche ou proportionnellement à la production.

- Disponibilité dans le temps : on peut distinguer la main-d'oeuvre temporaire - journaliers, contractuels - de la main-d'oeuvre permanente : mensuels (dès lors qu'ils sont employés plusieurs mois par le planteur, ce qui est généralement la règle (7)), semestriels ou annuels. Le cas des abougnon et des contractuels qui récoltent les graines de palme est particulier, leur intervention étant plus "régulière" que "permanente" : soit une à deux fois par an (pour le café et le cacao), soit toutes les semaines mais pendant une journée seulement (abougnon sur palmiers et contractuels récoltant les régimes de graines). Il semble donc judicieux de distinguer, à Djimini-Koffikro, manoeuvres "temporaires", manoeuvres "permanents" et manoeuvres "réguliers" (8).

- Disponibilité pour l'exécution des travaux : on distinguera une main-d'oeuvre polyvalente (journaliers, mensuels, semestriels, annuels) d'une main-d'oeuvre spécialisée par culture (abougnon) ou par tâche (contractuels).

- Enfin, les formes de rémunération peuvent être fixées forfaitairement (journaliers, mensuels, semestriels, annuels, contrats divers) ou peuvent varier selon l'importance de la production (abougnon, contrat de récolte de graines). GASTELLU [1984, p.21] distingue ainsi les rémunérations *ex post* (proportionnelles à la récolte et donc connues après la décision d'engager des manoeuvres), des rémunérations *ex ante* (décidées au moment du recrutement des manoeuvres). La rémunération du manoeuvre peut intégrer des avantages en nature : nourriture (mensuels, semestriels, annuels, ainsi que, parfois, les

journaliers), logement (mensuels, semestriels, annuels, quelques rares abougnon), prêt de terre (certains annuels et abougnon)(9), fourniture de vêtements de travail (certains mensuels et semestriels, annuels), frais médicaux en cas d'accident du travail (semestriels et annuels).

Nous verrons que ces divers critères de distinction jouent un rôle fondamental dans l'attitude des employeurs et des manoeuvres vis-à-vis des rapports de production.

b) *Le coût de la main-d'oeuvre à Djimini-Koffikro*

Les données qui suivent sont les résultats d'enquêtes exhaustives conduites auprès de l'ensemble des manoeuvres de Djimini-Koffikro et, pour les contrats, du suivi "emploi du temps" de quelques manoeuvres et producteurs-manoeuvres (65 contrats suivis, 1.067 journées de travail).

- *Main-d'oeuvre rémunérée selon la durée du travail* : les journaliers reçoivent de 600 à 1.000 F par jour, le plus souvent 800F lorsqu'ils sont nourris (1.000 F dans le cas inverse). En 1983, les planteurs ont essayé d'imposer, après une réunion des notables, un barème fixe à 600 F. Les Ghanéens acceptèrent de travailler à ce tarif, mais les Voltaïques refusèrent et la rémunération quotidienne est rapidement revenue à 800 F. La rémunération des mensuels varie de 7.500 à 18.000 F par mois, la moyenne s'établissant, pour tous les manoeuvres enquêtés, à 13.000 F pour un mensuel logé et nourri. Les dépenses liées aux avantages en nature peuvent être estimées, si elles sont en totalité monétarisées, à 6.000 F par mois, soit un coût global réel d'environ 19.000 F (10). Les différences de salaires versés aux manoeuvres peuvent être expliquées par l'âge de ces derniers (des manoeuvres très jeunes seront moins payés), par la stabilité et les responsabilités du manoeuvre (le salaire mensuel de 18.000 F est perçu par le manoeuvre d'un planteur absentéiste, qui assure une fonction de chef d'équipe et de gérant de plantations) et également par le facteur ethnique, les Ghanéens acceptant souvent un niveau de rémunération refusé par les Voltaïques. La variation des rémunérations perçues par les semestriels est moindre que celle enregistrée pour les mensuels : de 32 à 50.000 F pour 6 mois, avec une moyenne à 45.000 F; le coût d'entretien, s'il est entièrement monétarisé, peut être estimé à 53.000 F, soit plus que le salaire versé; le coût total est alors d'environ 100.000 F par semestre. Enfin, la rémunération offerte aux annuels varie de 50.000 à 150.000 F par an (pour un chef d'équipe); si on exclut cette dernière valeur, la moyenne s'élève à 82.000 F/an, auxquels il convient d'ajouter, le cas échéant, 107.000 F de frais d'entretien divers, soit au total un coût approximatif de 190.000 F par an.

Le tableau suivant présente les coûts journaliers des différentes formes de rémunération de la main-d'oeuvre payée selon la durée du travail. Ce coût intègre les avantages en nature, sans achat de riz (consommation de féculents produits dans le cadre de l'unité de production); le calcul est réalisé pour 26 jours de travail par mois, les manoeuvres ne bénéficiant pas de congés payés.

Tableau 31 : Coût journalier de la main-d'oeuvre rémunérée selon la durée du travail (F. CFA)

	journalier	mensuel	semestriel	annuel
Salaire	800	500	290	265
Coût journalier	850	645	435	410

Les coûts journaliers d'emploi de semestriels et d'annuels ne diffèrent guère: ils se situent à un niveau nettement inférieur à celui des journaliers, les mensuels occupant une position intermédiaire.

- *Contractuels* : le barème des contrats les plus fréquemment traités à Djimini-Koffikro est donné en annexe 1, ainsi que le calcul de la valorisation de la journée de travail du manoeuvre (tableau A46, annexe 1). Le revenu des contractuels diffère sensiblement selon la nature du travail : de 493 F par jour pour le tri-éparpillage-plantation des rejets d'ananas à 2.500 F pour la récolte des graines de palme ou l'élagage des palmiers. Interviennent en effet dans la détermination du montant des contrats, la pénibilité du travail (le buttage de l'igname est ainsi mieux rémunéré que le sarclage d'une parcelle de manioc) et le degré de spécialisation nécessaire à la réalisation du travail (récolte des graines de palme ou élagage des palmiers). En moyenne, les contractuels enquêtés ont perçu (contrats de récolte de régimes de graines de palme exclus) 775 F par journée de travail, sans avantages en nature (ces manoeuvres n'étant pas nourris et logés, à Djimini-Koffikro), soit moins qu'un journalier non nourri (1.000 F).

- *Abougnon* : à trois exceptions près, les abougnon ne sont ni logés ni nourris par leurs employeurs. Les abougnon sur palmiers perçoivent, chaque mois, la moitié de la somme effectivement payée aux planteurs, donc après déduction du prélèvement de la mensualité de remboursement de la dette initiale de création de la plantation. La prime annuelle versée aux planteurs n'est pas partagée, tout au plus ces derniers font-ils, parfois, des "petits cadeaux" à leurs manoeuvres. L'un des producteurs d'ananas (planteur de cultures arborées) emploie un abougnon sur ananas. Cette formule est exceptionnelle à Djimini-Koffikro, mais semble être pratiquée fréquemment dans la région de Bonoua. L'employeur prête une parcelle et paye les intrants, le manoeuvre apportant sa force de travail; après la vente de la production, le planteur récupère le montant du coût des intrants et partage par moitié le solde avec l'abougnon.

La rémunération perçue par les abougnon varie bien évidemment selon les niveaux de production atteints. Si on se réfère aux rendements et aux temps de travaux moyens enregistrés en 1983/84 (quatrième partie), on constate que le coût journalier d'un abougnon sur palmiers est nettement plus élevé que celui d'un abougnon sur caféiers, cacaoyers ou cocotiers :

Abougnon sur palmiers : 1.730 F/JT (32 JT/ha, travail des femmes exclu; rendement de 9,6 T/ha, production commercialisée de 8,5 T/ha; prix net 13 F/kg)  
Abougnon sur caféiers : 500 F/JT (17 JT/ha, rendement de 49 kg/ha de café marchand, 350 F/kg)  
Abougnon sur cacaoyers : 850 F/JT (13 JT/ha, rendement de 63 kg/ha de fèves, 350 F/kg)  
Abougnon sur cocotiers : 700 F/JT (43 JT pour 1 T/ha, 60 F/kg de coprah grade 2).

Des différences sensibles existent donc, en termes de coût journalier de la main-d'oeuvre, selon le type de rapport salarial et les cultures concernées. On peut schématiquement distinguer les annuels, les semestriels, les abougnon sur caféiers et certains types de contrats (tri-éparpillage-plantation de l'ananas), dont le coût peut être évalué de 400 à 500 F par jour; les mensuels, les journaliers, les abougnon sur cacaoyers et la plupart des contrats pratiqués à Djimini-Koffikro (en particulier débroussaie, nettoyage des palmeraies, etc.), dont le coût journalier est estimé de 600 à 1.000F; les abougnon sur palmier et les contrats de récolte des régimes de graines, ou d'élagage, dont le coût est élevé : de 1.700 à 2.500 F par jour, ce qui peut

être expliqué par la relative spécialisation qu'exigent ces tâches, pour être effectuées correctement, et par la demande existant pour ce type de main-d'oeuvre.

La comparaison du coût des différents types de main-d'oeuvre ne peut être limitée au seul coût journalier, puisque le planteur ne raisonne pas relativement au nombre de journées de travail du manoeuvre, mais au coût global du recours à ce dernier, en particulier dans le cas des abougnon et des contractuels. On s'intéressera donc ici aux seuils de production qui rendent attractifs, pour le planteur, certaines formes de rémunération, ou qui permettent d'amortir le coût de l'emploi d'un manoeuvre annuel.

*Comparaison annuel/abougnon* : les "valeurs-seuils" des superficies à partir desquelles il devient plus intéressant pour le planteur de faire appel à un annuel plutôt qu'à un abougnon sont les suivantes : ananas-export 0,5 ha; palmier à huile 2,3 ha; cocotier 4,2 ha; caféier-cacaoyer 15 ha. Ces chiffres sont bien sûr théoriques - ne serait-ce que parce qu'ils n'intègrent pas "l'utilité" procurée par la disponibilité, pour le planteur, d'un manoeuvre polyvalent - mais ils montrent que, caféières et cacaoyères exceptées, l'emploi d'un annuel devient rapidement plus avantageux pour le planteur que celui d'un abougnon, lorsque la superficie cultivée augmente.

*Comparaison abougnon/contractuels, dans le cas du palmier à huile* : lorsque la superficie croît, il devient plus intéressant pour le planteur d'employer des contractuels plutôt qu'un abougnon, la valeur-seuil pouvant être estimée à 0,7 ha.

*Emploi de manoeuvres annuels et production au point mort* : la superficie permettant d'amortir le coût d'emploi d'un manoeuvre annuel est de 1 ha pour le palmier, 2 ha pour le cocotier, 7,5 ha pour les caféières et cacaoyères et 0,2 ha pour l'ananas-export. Ainsi, la superficie permettant d'atteindre le point mort, relativement à l'emploi de manoeuvres annuels, est faible, mis à part les cas du caféier et du cacaoyer. Il faut toutefois rappeler le caractère limité des superficies cultivées à Djimini-Koffikro : en moyenne, 3,4 ha pour le caféier et le cacaoyer traditionnels, 3,8 ha pour le palmier, 2,5 ha pour le cocotier hybride; ce qui aura une incidence certaine sur la capacité de financement des coûts en main-d'oeuvre et sur la forme de rapport salarial.

## 2. L'APPEL A LA MAIN-D'OEUVRE ETRANGERE A L'UNITE DE PRODUCTION : DES SITUATIONS CONTRASTEES

### 2.1. Types de cultures pratiquées et appel à la main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production

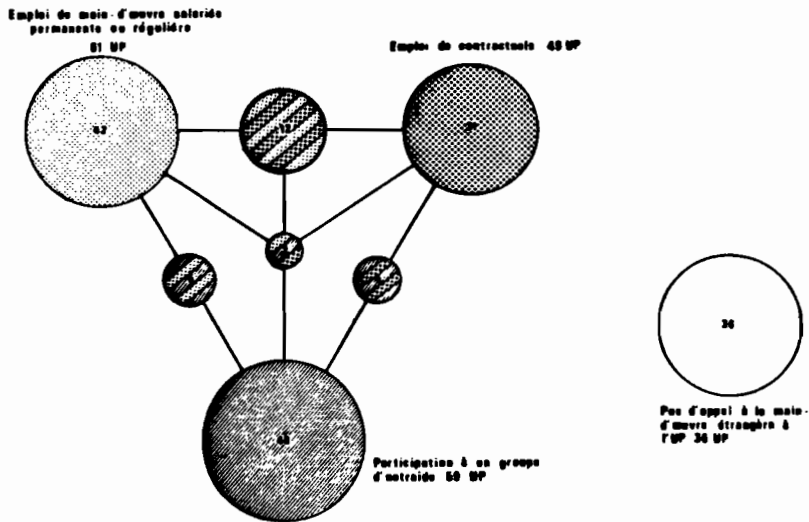
Le tableau A47 (annexe 1) et le graphique 9 présentent les données relatives à l'attitude des unités de production vis-à-vis de l'emploi de main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production

Une première distinction oppose les 144 unités de production (soit 80%) qui déclarent faire appel à de la main-d'oeuvre extérieure, aux 36 unités de production qui ne font pas appel à celle-ci. Les premières appartiennent principalement aux groupes "ananas" (54 UP sur 56) et "cultures arborées" (85 UP sur 97), les secondes, au groupe "cultures vivrières" (seules 5 des 27 unités de production font intervenir de la main-d'oeuvre extérieure).

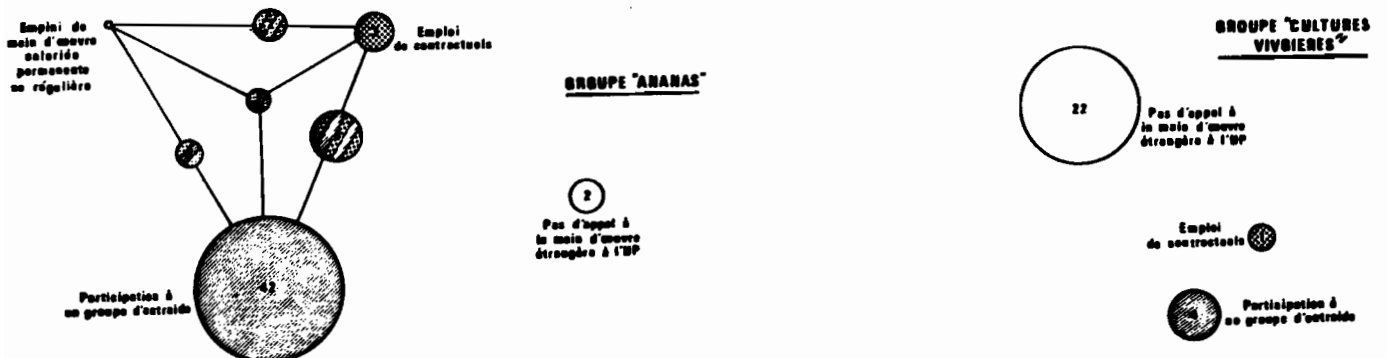
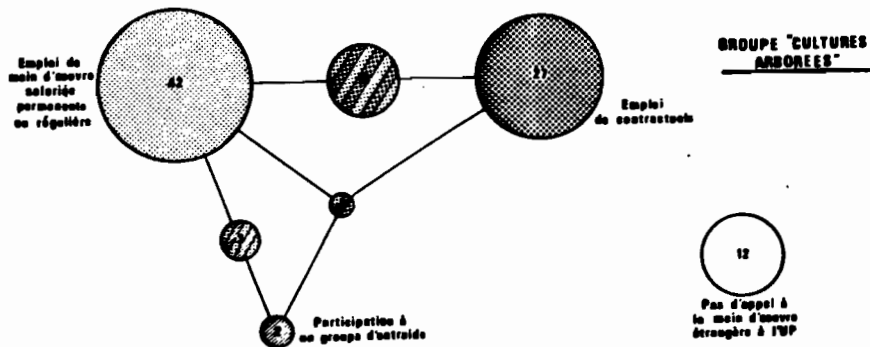
Une seconde distinction concerne le type de main-d'oeuvre à laquelle il est fait appel : rémunérée ou non rémunérée (groupes d'entraide). La différence est nette entre les unités de production du groupe "ananas", qui font

Graph. 8

A - ENSEMBLE DES U.P.



B - PAR GROUPE d'U.P.



principalement appel aux groupes d'entraide et celles du groupe "cultures arborées". faisant intervenir avant tout des manoeuvres agricoles rémunérés :

Tableau 32 : Participation aux groupes d'entraide, selon le type de cultures pratiquées

	Groupe "CV"	Groupe "ananas"	Groupe "cul. arborées"
UP participant à un groupe d'entraide	4	49	6
UP employant de la main-d'oeuvre rémunéré.	1	12	83

Une troisième distinction concerne le type de main-d'oeuvre rémunérée employée. Si on distingue contractuels et main-d'oeuvre permanente ou régulière, deux pôles apparaissent dans le groupe des planteurs de cultures arborées, certains n'employant que des contractuels et d'autres des manoeuvres permanents ou réguliers.

L'emploi de contractuels répond, comme l'appel à un groupe d'entraide, à un besoin conjoncturel. La participation à un groupe d'entraide assure au moment opportun l'accès à la main-d'oeuvre, en éliminant le problème de trésorerie que pose l'appel à des contractuels, mais impose la réciprocité. Par contre, l'emploi de contractuels se traduit par un coût monétaire mais évacue la contrainte de réciprocité. Aussi n'est-il guère étonnant que la majorité des planteurs de cultures arborées préfèrent l'utilisation de contractuels à la participation à un groupe d'entraide, les revenus réguliers tirés de la culture du palmier à huile permettant de payer les contrats. De surcroît, de nombreux planteurs, âgés, ne seraient pas en mesure d'offrir en retour une prestation en travail. A l'inverse, le déséquilibre structurel, selon les périodes du cycle culturel, entre les besoins en main-d'oeuvre de la culture de l'ananas et les disponibilités en force de travail des unités de production, explique la possibilité de fonctionnement et l'intérêt des groupes d'entraide pour les unités de production du groupe "ananas", les temps morts d'une unité de production permettant de compenser la pointe de travail rencontrée par une autre. Il arrive d'ailleurs, dans le cas des groupes de travail restreints, que les calendriers de plantation de deux unités de production soient déterminés de façon à éviter la concomitance des pointes de travaux.

## 2.2. L'emploi de main-d'oeuvre salariée permanente ou régulière : facteurs discriminants

Sur les 180 unités de production de Djimini-Koffikro, 61 emploient des manoeuvres "permanents" ou "réguliers" : 5 unités de production du groupe "ananas" et 56 du groupe "cultures arborées" (tableau A48, annexe 1) :

- 29 unités de production emploient des manoeuvres polyvalents, annuels : 18 (dont les 5 UP du groupe "ananas"); mensuels 6; semestriels 5.

- 28 unités de production emploient des manoeuvres spécialisés : abou-annon : 20 (dont 9 sur palmiers, 6 sur caféiers ou cacaoyers, 3 sur caféiers ou cacaoyers et sur palmiers, 1 sur ananas et 1 sur cocotiers); contractuels "réguliers" pour la récolte des graines de palme : 8.

- 4 unités de production combinent ces différents types de rapports salariaux.

Quels sont les facteurs discriminants relativement à l'emploi de manoeuvres permanents ou réguliers, au type de rapport salarial et au nombre de manoeuvres employés par les unités de production?

#### a) *Emploi de main-d'oeuvre permanente ou régulière*

L'emploi de main-d'oeuvre salariée est réduit pour les unités de production du groupe "ananas" (5 UP sur 56), car les problèmes de contrainte foncière et surtout du coût des intrants - pour l'ananas-export - bloquent plus l'extension des superficies que les disponibilités en main-d'oeuvre, la forte demande induite par les pointes de travaux étant satisfaite grâce à l'intervention des groupes d'entraide. La situation pourrait évoluer rapidement si la dynamique de croissance des superficies en ananas-export se confirmait à l'échelle des unités de production, étant donné les besoins importants en main-d'oeuvre de la culture de l'ananas.

Quatre critères s'avèrent être discriminants relativement à l'emploi de main-d'oeuvre salariée permanente ou régulière par les unités de production du groupe "cultures arborées" (tableaux A49 et A50, annexe 1; voir également le graphique A7, en annexe 2) :

- L'absence de disponibilités en main-d'oeuvre familiale, largement corrélée avec le critère de résidence du planteur. Dans 31 cas sur 56, l'emploi de main-d'oeuvre salariée permanente ou régulière vient d'abord compenser l'absence totale de main-d'oeuvre familiale. Près d'un employeur sur deux est un planteur absentéiste.

- La présence de l'ananas dans le système de culture : près d'une unité de production sur deux qui emploient des manoeuvres de façon permanente ou régulière, tout en disposant de main-d'oeuvre familiale masculine, est productrice d'ananas.

- La superficie en cultures arborées par unité de production: on retiendra la superficie totale en cultures arborées, caféiers et cacaoyers traditionnels compris, dans la mesure où on s'intéresse à la main-d'oeuvre permanente et régulière employée par les unités de production. Il faut distinguer les unités de production qui disposent de main-d'oeuvre familiale masculine de celles qui en sont dépourvues : la superficie moyenne plantée des premières est de 3,9 ha pour celles qui emploient des manoeuvres permanents ou réguliers, de 4 ha pour celles qui n'en emploient pas; pour les unités de production ne disposant pas d'actifs familiaux, cette superficie est de 4,3 ha lorsque des manoeuvres permanents ou réguliers sont employés, de 1,9 ha dans le cas contraire.

- La superficie en plantations cultivée par actif familial masculin (pour les unités de production qui en disposent) est en moyenne de 3,9 ha lorsque les unités de production n'emploient pas de manoeuvres permanents ou réguliers et de 7,4 ha si elles en emploient. Parmi ces dernières unités, le ratio est de 5,4 ha lorsque la culture de l'ananas est pratiquée, de 9,3 ha lorsqu'elle ne l'est pas, ce qui traduit la plus forte disponibilité en main-d'oeuvre familiale des unités de production productrices d'ananas, à superficie égale en cultures arborées. Lorsque la culture de l'ananas n'est pas pratiquée, les manoeuvres viennent d'abord compenser la faiblesse relative du nombre d'actifs familiaux; dans le cas inverse, le ratio de 5,4 ha laisse supposer que pour ces unités de production mieux pourvues en main-d'oeuvre familiale, c'est bien la présence de l'ananas qui nécessite l'emploi de main-d'oeuvre rémunérée permanente ou régulière.

A l'inverse, les unités de production n'employant pas de manoeuvre régulier ou permanent et faisant appel conjonctuellement à des contractuels ou à des journaliers, sont principalement celles qui disposent de main-d'oeuvre familiale masculine et dont la superficie en cultures arborées n'excède pas 6 ha (superficie moyenne par actif familial : 4 ha).



## b) Déterminants du type de rapport salarial

L'analyse des déterminants du type de rapport salarial instauré entre le manoeuvre "permanent" ou "régulier" et le planteur est importante, dans la mesure où le coût de la main-d'oeuvre et sa disponibilité diffèrent sensiblement selon ce rapport.

Les 5 producteurs du groupe "ananas" qui emploient des manoeuvres n'ont que des annuels. Nous avons vu qu'il s'agit de la main-d'oeuvre la moins onéreuse pour le planteur: les producteurs d'ananas originaires du Nord (et en particulier de Haute-Volta) ne semblent pas rencontrer de difficultés pour recruter ce type de main-d'oeuvre, à la différence des autres responsables d'unités de production (cf. Chap. III).

Le type de rapport salarial liant les manoeuvres aux planteurs de cultures arborées diffère selon leurs disponibilités en main-d'oeuvre familiale, selon les cultures et superficies concernées et le coût de cette main-d'oeuvre (graphique A8, annexe 2).

Sont principalement concernées par l'emploi régulier de manoeuvres spécialisés (abougnon et contractuels récoltant les régimes de graines de palme), les unités de production contrôlées par des planteurs absentéistes et disposant de superficies réduites (3 ha en moyenne) qui ne permettent pas d'amortir le coût de l'emploi d'un manoeuvre permanent. Ces manoeuvres spécialisés sont employés par les absentéistes quelles que soient les cultures arborées pratiquées. Les planteurs résidant à Djimini tendent, eux, à employer les abougnon sur des cultures "dévalorisées" (caféier, cacaoyer, cocotier), préférant, s'ils en ont l'opportunité, consacrer leur force de travail - et celle, éventuellement, de leurs manoeuvres polyvalents - à des spéculations plus intéressantes: palmier à huile, ananas-export. Seuls les planteurs âgés ne disposant pas d'aides familiaux, ou dont la superficie plantée excède la capacité de travail familiale - sans pour autant justifier l'emploi de manoeuvres permanents - font appel à des abougnon sur palmiers ou, régulièrement, à des contractuels récoltants les régimes de graines de palme.

Trois types d'unités de production sont concernées par l'emploi permanent de manoeuvres polyvalents: celles dont la superficie plantée en cultures arborées est importante (de 7 à 20 ha, 11 ha en moyenne, 8 UP), qu'elles soient ou non contrôlées par des planteurs absentéistes; celles qui ont adopté la culture de l'ananas, quelle que soit la superficie plantée en cultures arborées (de 3 à 15.5 ha, moyenne 8,4 ha, 10 UP); enfin, des unités de production qui disposent de superficies plantées faibles, voire nulles (de 0 à 5.5 ha, moyenne 3,1 ha, 10 UP), mais dont les responsables, salariés urbains, sont en mesure de rémunérer des manoeuvres permanents et peuvent ainsi engager la reconversion de leurs disponibilités foncières. Le niveau élevé de rémunération de quelques-uns de ces planteurs qui ne disposent plus de réserves foncières, leur permet de sous-employer une main-d'oeuvre qui pourra se voir conférer une fonction de prestige social, outre son rôle directement productif.

Au sein de chaque grand type de rapport salarial (main-d'oeuvre polyvalente ou main-d'oeuvre spécialisée), le mode de rémunération pratiqué n'est pas figé, mais fluctue selon des situations conjoncturelles: emplois alternatifs d'abougnon sur palmiers ou de "contractuels réguliers", de semestriels ou d'annuels, selon les opportunités du marché du travail. Deux éléments peuvent toutefois être soulignés. D'une part, l'emploi privilégié de "contractuels réguliers" plutôt que d'abougnon sur la culture du palmier, lorsque le planteur réside à Djimini-Koffikro ou, s'il est absentéiste, lorsqu'il a de la famille dans le village susceptible de gérer la plantation. D'autre part, la plus forte propension des planteurs absentéistes à employer des manoeuvres

mensuels, relativement aux planteurs résidant à Djimini. Pour ces derniers, il s'agissait, lors des enquêtes, d'une situation souhaitée provisoire, les planteurs n'ayant pas trouvé à embaucher d'annuels ou de semestriels. Par contre, les absentéistes concernés emploient depuis plusieurs années des mensuels. Il s'agit d'un mode de rémunération qui correspond à une forte demande émanant de nombreux manoeuvres, ce qui facilite le recrutement et la stabilité de la main-d'oeuvre.

c) *Nombre de manoeuvres employés*

A trois exceptions près, les planteurs employant une main-d'oeuvre spécialisée n'ont qu'un seul manoeuvre, ce qui s'explique par les superficies réduites sur lesquelles interviennent ces derniers.

18 unités de production emploient au moins deux manoeuvres polyvalents. Il s'agit, dans 10 cas, de producteurs d'ananas (8 UP du groupe "cultures arborées" et 2 UP du groupe "ananas") et, dans 6 autres cas, d'unités de production contrôlées par des absentéistes. Certains de ces derniers ont des superficies limitées en cultures arborées (graphique A8, annexe 2), ce qui souligne une fois encore la spécificité de ces unités de production disposant d'une capacité de financement permettant de faire appel à plusieurs manoeuvres, même pendant la phase de reconversion. En moyenne, les planteurs résidents emploient 0,8 manoeuvres permanents ou réguliers, les planteurs absentéistes, 1,2.

Quelle est la situation constatée dans les autres villages? En moyenne, le nombre de manoeuvres par unité de production est de 0,9; 48% des unités de production emploient un ou plusieurs manoeuvres. Ici encore, on constate des différences selon les villages et le critère de résidence des planteurs (en tant que déterminant des disponibilités en main-d'oeuvre familiale masculine).

	Kongodjan	0,3
Nombre moyen de manoeuvres par unité de production et par village	Amangare	1,2 (dont UP contrôlées par des planteurs résidents : 1)
	Assé-Maffia	0,5 (dont UP contrôlées par des planteurs résidents : 0,2)
	Aboutou	1,5 (dont UP contrôlées par des planteurs résidents : 1,3)

Le nombre moyen de manoeuvres (permanents ou réguliers) est faible à Kongodjan et Assé-Maffia, plus important à Amangare et Aboutou. Comme à Djimini-Koffikro, les plantations les plus dévalorisées sont confiées à une main d'oeuvre rémunérée par partage du produit : les caféières et cocoteraies sont les plantations le plus souvent confiées à des abougnon, les parcelles d'ananas, de palmiers et de cacaoyers étant exploitées par la main-d'oeuvre familiale aidée éventuellement de manoeuvres polyvalents, sauf lorsque le planteur ne réside pas dans le village et qu'il n'y dispose pas d'aides familiaux, auquel cas les travaux sont réalisés par les seuls manoeuvres, polyvalents ou spécialisés.

On a mis en évidence, à Djimini-Koffikro, quatre facteurs déterminant l'emploi de manoeuvres permanents ou réguliers : l'absence de main-d'oeuvre familiale masculine, la présence de l'ananas dans le système de culture, la superficie plantée en cultures arborées, par unité de production et par actif familial. A l'échelle des quatre villages, les deux premiers critères s'avèrent être moins pertinents, du fait du faible nombre de planteurs ayant adopté la culture de l'ananas et de planteurs absentéistes. C'est ainsi que, sur les quatre villages, 16 des 49 unités de production - soit 33% - qui emploient des manoeuvres n'ont pas d'actifs familiaux, pour 55% à Djimini. Par contre, on

retrouve parfaitement les deux derniers facteurs : la superficie plantée par unité de production qui dispose d'actifs familiaux est en moyenne de 12.7 ha lorsqu'elle emploie des manoeuvres, de 6 ha seulement dans le cas inverse (à Djimini-Koffikro ces chiffres étaient respectivement de 8.9 et 4 ha); la superficie plantée par actif familial est en moyenne de 8.3 ha pour les unités de production employant des manoeuvres, de 3.5 ha pour les autres (à Djimini : 7.4 et 3.9).

A Assé-Maffia, les manoeuvres viennent d'abord compenser l'absence d'actifs familiaux de certaines unités de production, les unités disposant de main-d'oeuvre familiale pouvant généralement fonctionner sur cette seule base, du fait de superficies plus faibles en plantations. A Aboutou et Amangare cette main-d'oeuvre familiale, lorsqu'elle existe, ne suffit pas à la tâche: par contre la main-d'oeuvre familiale semble être sous-employée à Kongodjan. L'emploi de manoeuvres conduit donc à une adéquation globale du nombre d'actifs et des superficies plantées : la superficie moyenne plantée par actif (familial ou rémunéré) est de 4.1 ha pour les unités de production qui emploient des manoeuvres, de 3.5 ha pour les autres; à Djimini-Koffikro, ces chiffres étaient de 3.1 et 3.4 ha.

L'apport de la main-d'oeuvre salariée conduit ainsi à un ajustement moyen des superficies cultivées par actif à 3 ou 4 ha, selon les villages, valeur comparable au "seuil" de superficie cultivable par actif, évoqué pour Djimini.

	Sup.arborée/UP	MOFM/UP	S.arb./actif fam.	MOS/UP	MO totale/UP	S.arb./actif(MOF+MOS)
Kongodjan	6.3 ha	2.5	2.5 ha	0.3	2.8	2.2 ha
Amangare	12.3 ha	1.5	8.2 ha	1.2	2.7	4.5 ha
Assé-Maffia	6.4 ha	1.1	5.8 ha	0.5	1.6	4 ha
Aboutou (a)	8.6 ha	1	8.6 ha	1.5	2.5	3.4 ha

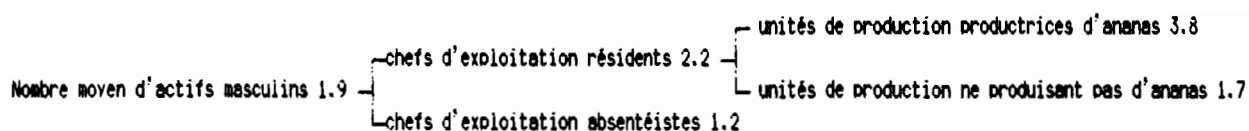
(a) : un cas particulier exclu (planteur contrôlant 160 ha en plantations)

On retrouve des valeurs équivalentes si on ne raisonne plus par village, mais tous villages confondus : quel que soit le nombre d'actifs des unités de production, le ratio "superficie en cultures arborées par actif" oscille en moyenne entre 3.5 et 4.5 ha (tableau A53, annexe 1).

### 3. DISPONIBILITES EN FORCE DE TRAVAIL ET DYNAMIQUES CULTURALES A DJIMINI-KOFFIKRO

Dans un premier temps, on dressera un bilan rapide de la main-d'oeuvre masculine disponible par unité de production; puis on essaiera de tirer un enseignement de ces données, relativement à la typologie des systèmes de culture et aux dynamiques culturelles présentées précédemment.

En moyenne, le nombre d'actifs masculins (main-d'oeuvre permanente ou régulière, actifs familiaux ou rémunérés) est de 1,1 pour les unités de production du groupe "cultures vivrières", de 1,7 pour celles du groupe "ananas" et de 1.9 pour les unités du groupe "cultures arborées". De nettes différences existent pour ces dernières, selon le lieu de résidence du planteur et, parmi les unités de production dont le responsable réside à Djimini-Koffikro, entre celles qui pratiquent la culture de l'ananas et les autres (tableaux A51 et A52, annexe 1) :



Ces disponibilités en main-d'oeuvre doivent-elles être considérées comme des contraintes majeures subies par les unités de production? En d'autres termes, y-a-t-il ajustement des superficies cultivées à la main-d'oeuvre disponible ou, au contraire, ajustement de la force de travail à niveau donné de besoin en main-d'oeuvre, déterminé par d'autres contraintes? De même, le choix des cultures pratiquées détermine-t-il les disponibilités en main-d'oeuvre de l'unité de production, ou est-il à l'inverse déterminé par elles? La réponse à ces interrogations ne peut être que nuancée.

a) *Groupe d'unités de production ne pratiquant que des cultures vivrières* : on a déjà souligné le sous-emploi de la force de travail familiale de ces unités de production qui n'emploient pas de manoeuvres permanents ou réguliers et ne participent que pour une minorité d'entre elles à un groupe d'entraide. La faiblesse des superficies cultivées par unité de production doit donc être expliquée par d'autres contraintes (foncière principalement) ou par la stratégie de producteurs qui assignent aux produits vivriers un rôle d'appoint dans les activités visant à procurer un revenu monétaire, relativement au travail agricole rémunéré.

b) *Groupe "ananas"* : dans les conditions de production qui prévalaient en 1983/84, les contraintes à l'extension des superficies cultivées en ananas provenaient moins d'un blocage en main-d'oeuvre, résolu grâce à la participation aux groupes d'entraide (ou, plus rarement, par l'emploi de manoeuvres contractuels) que, pour l'ananas-export, du niveau élevé des coûts de production et de la difficulté de trouver les rejets et, pour l'ananas de conserve, de l'attribution par la SODEFEL de superficies limitées. Il est toutefois certain qu'en cas d'extension sensible des superficies, l'intensité de la production d'ananas (en termes d'utilisation du facteur travail) deviendrait très rapidement une contrainte majeure.

c) *Groupe "cultures arborées"* : on s'interrogera sur les relations existant entre le facteur travail et d'une part, l'adoption de la culture de l'ananas, d'autre part, la mise en valeur des disponibilités foncières.

- *Contrainte en main-d'oeuvre et adoption de la culture de l'ananas* : pour la majorité des unités de production du groupe "cultures arborées", la non-adoption de la culture de l'ananas peut être expliquée par une contrainte en main-d'oeuvre. C'est le cas, en particulier, des planteurs absentéistes et de nombreux résidents, souvent âgés, qui disposent d'une force de travail familiale réduite et dont les superficies limitées en cultures sélectionnées ne permettraient pas le financement de l'emploi d'une main-d'oeuvre rémunérée susceptible de pallier le manque relatif de main-d'oeuvre familiale. Aussi a-t-on constaté que les unités de production ayant adopté la culture de l'ananas bénéficient d'une main-d'oeuvre familiale supérieure aux autres ou (et) de superficies en plantations supérieures à la moyenne. Ces unités de production disposaient en effet initialement des moyens de dépasser l'une des contraintes majeures de la culture de l'ananas - ses besoins en main-d'oeuvre - par la mise en oeuvre d'une force de travail familiale sous-employée (petits planteurs contrôlant un nombre élevé d'actifs familiaux, relativement à la super-

ficie en plantations) ou par l'emploi de main-d'oeuvre rémunérée (grands planteurs). Pour ces planteurs qui ont pu franchir le cap initial de la création de la première parcelle, l'obstacle à l'extension des superficies semble moins provenir, actuellement, d'une contrainte en main-d'oeuvre que du coût des rejets et des intrants, dans le cas de l'ananas-export.

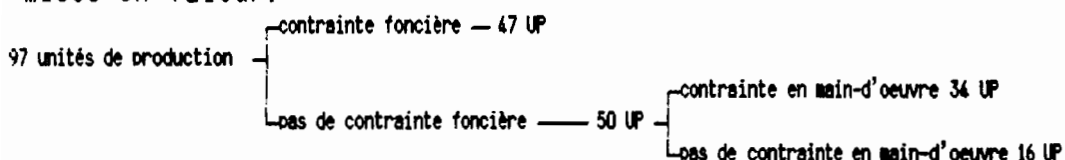
- *Contrainte en main-d'oeuvre et contrainte foncière* : on a essayé précédemment d'évaluer l'intensité de la contrainte foncière pour les unités de production ayant eu accès à la propriété de la terre. Il semble intéressant de croiser les deux analyses, de la contrainte foncière et de la contrainte en main-d'oeuvre, afin de proposer une typologie des unités de production du groupe 'cultures arborées' intégrant simultanément ces facteurs déterminants. On retiendra, comme indicateur du blocage foncier, la superficie S suivante (dans l'hypothèse, réaliste, d'une coupe progressive des vieilles cafières et cacaoyères) :

S = Superficie totale du patrimoine foncier - [superficie en cultures arborées sélectionnées + superficie louée au GVC + 3 ha]

La situation des 97 unités de production du groupe "cultures arborées" est la suivante, en 1983/84 :

blocage foncier (S ≤ 1 ha) :	47 UP
disponibilités foncières limitées (5 ha > S ≥ 1 ha) :	22 UP
disponibilités foncières importantes (S ≥ 5 ha) :	28 UP

On peut ainsi considérer que 50 unités de production sur 97 ne subissent pas de contrainte foncière, disposant de jachères ou de vieilles plantations à reconvertir. Quelles sont les disponibilités de ces unités de production en main-d'oeuvre masculine permanente, familiale ou salariée (les abougnon n'intervenant pas dans la création des plantations)? 8 d'entre elles ne bénéficient d'aucune force de travail permanente; la situation des 42 autres unités de production est variable, mais reste marquée par un déficit sensible en main-d'oeuvre, relativement à leurs disponibilités foncières : la superficie disponible (S) par actif est supérieure à 3 ha dans 26 cas, à 5 ha pour 15 unités de production. Si on retient comme "valeur seuil" le chiffre de 3 hectares par actif (on peut supposer qu'en deçà, une mise en valeur est possible à court terme sur la base de la force de travail disponible), on peut chiffrer à 34 le nombre des unités de production qui connaissent un déficit sensible en main-d'oeuvre, relativement aux superficies qui pourraient être mises en valeur.



Au-delà d'une précision illusoire, ces chiffres montrent bien l'hétérogénéité du groupe "cultures arborées", relativement aux contraintes "terre" et "main-d'oeuvre". La perception de la contrainte en main-d'oeuvre par l'utilisation du ratio "S/actif permanent" doit toutefois être relativisée. On peut en effet distinguer les unités de production sur lesquelles pèse une contrainte *absolue* en main-d'oeuvre, de celles pour lesquelles cette contrainte n'est que *relative*, les premières ne disposant pas des moyens de financer le recours à une main-d'oeuvre salariée temporaire pour la création de nouvelles plantations. Il s'agit principalement d'exploitations contrôlées par des planteurs âgés, sans aides familiaux masculins et dont le patrimoine foncier est impor-

tant mais les superficies en production, réduites. Pour ces unités de production (au nombre de 14), la contrainte "force de travail" représente un blocage absolu, relativement à la mise en valeur des disponibilités foncières. Par contre, une mise en valeur progressive est envisageable pour les unités de production qui ont la capacité de financer un recours à la main-d'oeuvre temporaire, par des revenus "urbains" (11 UP) ou agricoles (8 UP); une "potentialité de démarrage" (ou d'extension) existe donc, pour ces unités de production.

En conclusion, l'analyse des modalités de résolution des besoins en force de travail à Diimini a permis de révéler les éléments significatifs suivants :

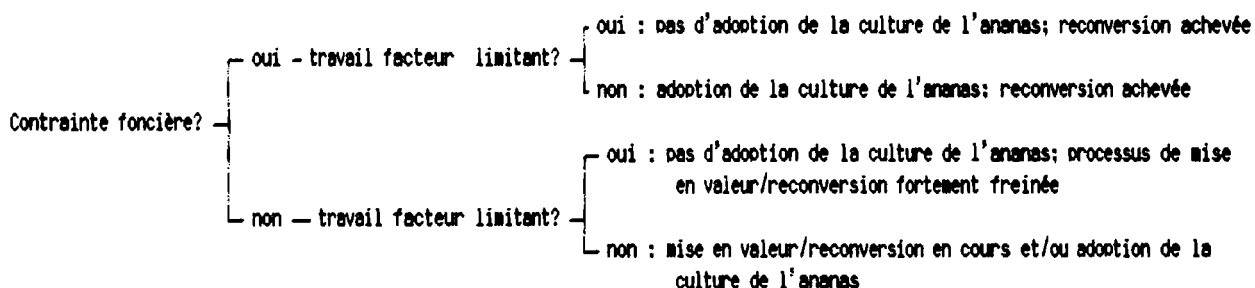
a) Un fort contraste dans le type de main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production à laquelle il est fait appel. Les unités de production du groupe "ananas" faisant intervenir des groupes d'entraide, celles du groupe "cultures arborées", des contractuels ou une main-d'oeuvre rémunérée permanente ou régulière; les unités de production du groupe "cultures vivrière" fonctionnent pratiquement sur la seule base d'une force de travail familiale, d'ailleurs sous-employée. Les différents types d'apport de main-d'oeuvre répondent à des besoins bien distincts. Pour les unités de production du groupe "ananas", il s'agit de pallier un déficit temporaire en main-d'oeuvre, lors des pointes de travail liées à certaines phases culturales. On a distingué deux groupes, parmi les unités de production pratiquant des cultures arborées : d'une part, celles qui emploient une main-d'oeuvre rémunérée permanente ou régulière, ainsi que, le cas échéant, des contractuels. Il s'agit des unités de production qui ne disposent d'aucune main-d'oeuvre masculine familiale (planteurs absentéistes le plus souvent) ou dont cette main-d'oeuvre s'avère insuffisante : unités de production ayant adopté la culture de l'ananas et/ou disposant d'une superficie importante en cultures arborées. D'autre part, celles qui n'emploient que des contractuels, conjoncturellement. Ces unités de production disposent de main-d'oeuvre familiale; leurs besoins, relativement aux superficies cultivées, sont réduits : faibles superficies en cultures arborées, pas d'adoption de la culture de l'ananas. L'embauche de contractuels permet de répondre, le cas échéant, à une pointe de travail ou de faire réaliser une tâche qu'un planteur âgé n'est pas en mesure d'assumer. La faible participation de ces unités de production à des groupes d'entraide s'explique par le principe de réciprocité qu'implique cette formule, contrainte à laquelle sont sensibles les planteurs âgés ou occupés régulièrement par leurs propres cultures.

b) Les unités de production du groupe "cultures arborées" employant des manoeuvres réguliers sont soit celles qui ne disposent pas de main-d'oeuvre familiale et dont les superficies plantées sont réduites (ne justifiant donc pas l'emploi d'une main-d'oeuvre salariée permanente), soit celles qui préfèrent consacrer leurs disponibilités en force de travail familiale aux cultures jugées les plus importantes et confient à des abougnon les vieilles plantations de caféiers ou de cacaoyers, ou les cocoteraies. Un constat identique ressort de l'analyse des enquêtes conduites dans les autres villages. Les unités de production employant des manoeuvres permanents sont également, pour certaines, des unités de production ne disposant pas de main-d'oeuvre familiale et dont la superficie plantée est faible. Mais elles disposent de réserves foncières, mises progressivement en valeur grâce à l'emploi de manoeuvres permanents rémunérés par un transfert de revenus urbains. Les autres unités de production concernées sont celles qui ont adopté la culture de l'ananas et/ou

celles dont la superficie en cultures arborées sélectionnées est élevée, relativement à des disponibilités en force de travail familiale toujours limitées.

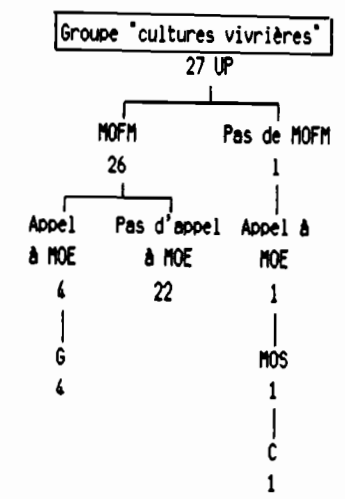
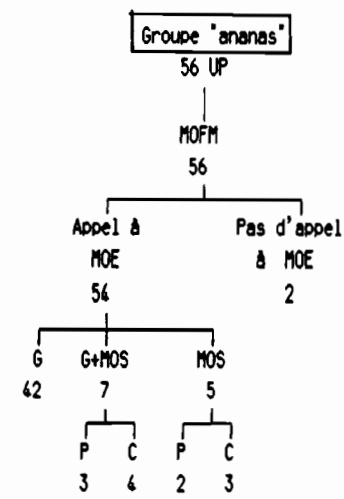
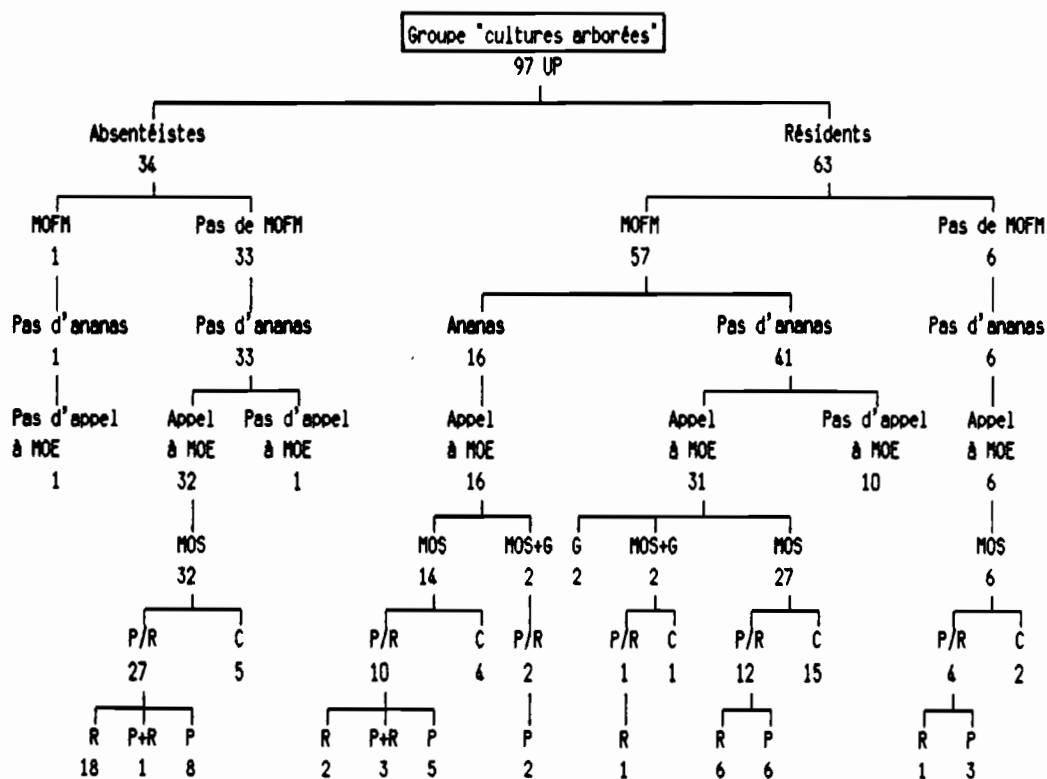
c) Le coût de la main-d'oeuvre rémunérée est variable selon le type de rapport salarial. Calculé sur une base journalière, l'emploi de manoeuvres annuels ou semestriels s'avère être le plus intéressant pour le planteur, le recours aux journaliers, mensuels, contractuels et abougnon étant beaucoup plus coûteux, surtout dans le cas des abougnon sur palmiers et des contrats de récolte des régimes de graines de palme. Toutefois, bien que plus onéreux dans une comparaison établie sur une base journalière, ces rapports salariaux - contractuels et abougnon en particulier - peuvent être plus adaptés aux besoins du planteur, lorsque les superficies cultivées sont limitées et ne permettent pas d'amortir l'emploi d'un manoeuvre permanent.

d) La main-d'oeuvre ne représente pas un *facteur limitant* pour les unités de production du groupe "cultures vivrières", dont la force de travail familiale est sous-employée. Les unités de production du groupe "ananas" résolvent le problème des pointes en travail, lors de certaines phases culturales, grâce à leur participation à des groupes d'entraide. Au stade actuel du développement de la culture de l'ananas à Djimini-Koffikro, marqué par la faiblesse des superficies en jeu, il ne semble pas que l'on puisse considérer le travail comme un facteur de blocage de l'extension de la culture, par contre, il deviendrait rapidement un facteur limitant si les contraintes majeures présentes (coût des rejets en particulier) venaient à s'atténuer. Le cas des unités de production du groupe "cultures arborées" est plus différencié. On peut considérer que le travail est un facteur limitant de la production, à un double titre. D'une part, il joue négativement vis-à-vis de l'adoption de la culture de l'ananas, sauf pour ceux qui ont des superficies réduites en plantations relativement à leurs disponibilités en main-d'oeuvre familiale, ou qui disposent d'une capacité de financement autorisant l'emploi de main-d'oeuvre rémunérée. D'autre part, il explique la faible reconversion de certains patrimoines fonciers importants. Si on croise les incidences des facteurs limitant terre et travail, on peut proposer le modèle élémentaire suivant :



On a rappelé, dans le schéma présenté ci-après, les éléments essentiels d'une typologie des unités de production de Djimini-Koffikro, fondée sur le type de cultures pratiquées, le critère de résidence du chef d'exploitation, l'existence ou non d'une main-d'oeuvre familiale masculine et le type de main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production à laquelle cette dernière fait éventuellement appel.

Les unités de production de Djimini-Koffikro : éléments de typologie



MOFM : unités de production disposant de main-d'oeuvre familiale masculine  
 Ananas / Pas d'ananas : unités de production ayant adopté ou non la culture de l'ananas  
 MOE / Pas d'appel à MOE : intervention ou non d'une main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production  
 MOS : unités de production employant une main-d'oeuvre rémunérée  
 G : intervention de groupes d'entraide  
 P/R : emploi de manoeuvres permanents ou réguliers  
 P : emploi de manoeuvres permanents  
 R : emploi de manoeuvres réguliers  
 C : emploi de contractuels (mentionné uniquement pour les UP pour lesquelles il s'agit de la seule forme de main-d'oeuvre rémunérée employée)



### III. VERS UNE RAREFACTION DE L'OFFRE DE TRAVAIL REMUNERE?

#### 1. BLOCCAGE FONCIER ET ACCES A LA MAIN-D'OEUVRE : LES TERMES D'UN DEBAT

Relativement à la phase pionnière d'économie de plantation, la nécessité d'articuler les analyses du système foncier et de l'accès à la main-d'oeuvre salariée a été soulignée ou évoquée implicitement par maints auteurs. Le noeud central de ces analyses tient en ce que l'objectif, à terme, des migrants salariés agricoles serait d'accéder au statut de planteur, grâce à l'octroi, par leurs employeurs, d'une parcelle de forêt noire à défricher pour leur propre compte: le contrôle social exercé par le planteur sur la forêt lui assurant ainsi un accès privilégié à la main-d'oeuvre. CHAUVEAU et RICHARD [1983, p. 97] soulignent à cet égard la fonction implicite de la terre, "condition permissive à l'utilisation de main-d'oeuvre salariée", et la contradiction inhérente à la dynamique "accès à la main-d'oeuvre - cession de forêts" : "Pour avoir plus de main-d'oeuvre, il faut avoir de la terre à céder: la terre attire un «prolétariat» rural en même temps qu'elle lui offre les possibilités de se «déprolétarianiser»". D'où la réticence des auteurs à qualifier les rapports de production planteurs/manoeuvres de rapports de salariat capitaliste, dans la mesure où "la force de travail ne s'offre que momentanément comme marchandise", où l'objectif d'accès à la terre du manoeuvre influe sur les relations entre employeur et employé, très personnalisées le plus souvent, et où le qualificatif de capitaliste ne peut s'appliquer aux planteurs (absence de reproduction élargie de l'appareil de production) (11).

Ces analyses laissent augurer une baisse sensible - sinon un arrêt total - du flux migratoire, dès lors que l'accès à la terre pour le manoeuvre, par droit de culture accordé par le planteur, devient impossible du fait de la disparition de réserves foncières cessibles : " (...) une pénurie de terres (...) doit être alors jugée moins comme une limite qui s'impose à l'extension des plantations que comme un frein au moteur de l'immigration pourvoyeuse de main-d'oeuvre" [CHAUVEAU et RICHARD, 1983, p. 97]. L'observation des pratiques rencontrées à Djimini-Koffikro permet-elle de confirmer ces vues prospectives?

Une première remarque s'impose : l'accès à la terre demeure l'axe d'un rapport social de production dans les cas d'extorsion d'une rente en travail par les propriétaires fonciers. Les deux instances, terre et travail, demeurent alors imbriquées, comme elles l'étaient à l'époque pionnière, mais cette articulation se traduit par un accès provisoire à la terre pour le travailleur, et par une disponibilité spécifique en force de travail pour le propriétaire foncier (gain d'un débroussaie, de l'entretien de parcelles). On a ainsi évoqué la "complémentarité fonctionnelle" entre producteurs sans terre et propriétaires fonciers. Cette complémentarité ne se limite pas aux seuls cas de rentes en travail, certes fréquents à Djimini-Koffikro mais dont on ne peut considérer qu'il s'agisse d'un mode généralisé et "structurel" de fonctionnement. Elle apparaît également dans le cadre de rapports de production plus formels, comme on le verra. Ces cas de rente en travail exclus, on se trouve en présence, à Djimini-Koffikro, d'une totale déconnexion entre le marché de la force de travail et le marché foncier. Aussi la question de la disponibilité en main-d'oeuvre rémunérée s'avère-t-elle particulièrement intéressante. Les problèmes majeurs auxquels on se heurte cependant, pour une analyse argumentée et dynamique de cette question, sont d'une part le manque de références fiables sur l'emploi antérieur de main-d'oeuvre salariée, d'autre part l'évolution des systèmes de culture et en particulier le vieillissement et

l'abandon du verger caféier et cacaoyer et son remplacement progressif par de nouvelles cultures. Il s'agirait de comparer des disponibilités en main-d'oeuvre alors que les termes de la comparaison restent inconnus, que les cultures pratiquées ne sont plus les mêmes et que les superficies peuvent avoir varié fortement. Le caractère périlleux de l'exercice apparaît clairement, aussi tenterons-nous simplement de mettre en évidence, qualitativement, une évolution dans la nature des rapports de production, en termes de régression ou de développement de certaines formes de rémunération: puis on proposera une analyse de l'attitude des planteurs et des manoeuvres relativement aux divers statuts de la force de travail rémunérée, analyse différenciée selon les contraintes et les objectifs des uns et des autres.

## 2. ESQUISSE DE L'EVOLUTION DES RAPPORTS DE PRODUCTION A DJIMINI-KOFFIKRO

Il semble que l'on puisse distinguer trois phases dans l'évolution des rapports de production à Djimini-Koffikro : une première période, allant des premières plantations réalisées dans le village à l'abolition du travail obligatoire, une seconde, couvrant la phase du boom caféier, la troisième correspondant à la régression de la production caféière et à l'extension des palmeraies.

Pendant la première phase, l'emploi de manoeuvres semble avoir été marginal. L'extension des plantations était limitée par les réquisitions au titre du travail obligatoire pour des chantiers de pistes, qui auraient été relativement importantes, en raison du faible peuplement du village et du nombre réduit d'hommes par cellule familiale. Seuls quelques planteurs employaient des aboussan sur les caféières (les aboussan perçoivent le tiers de la valeur de la production, en étant généralement logés et nourris). L'essentiel des travaux était réalisé par la main-d'oeuvre familiale et, pour certaines tâches (comme le défrichage ou le buttage), par des groupes d'entraide. Il arrivait que soient employés des contractuels: il s'agissait souvent de planteurs nouvellement installés, dont les caféières ou cacaoyères n'étaient pas encore entrées en production. Il faut évoquer également l'apport, pour les "tuteurs", de l'aide des nouveaux migrants, planteurs ou futurs planteurs, qu'ils hébergeaient et à qui, parfois, ils avaient accordé un droit de culture.

Cette situation va évoluer avec l'avènement de "l'âge d'or" du caféier à Djimini-Koffikro, entre le début des années 50 et les années 60. Affluent alors les "6 mois" baoulé et les manoeuvres, employés comme aboussan ou abougnon, selon le niveau de production des plantations. L'emploi des annuels semble avoir été marginal, celui des mensuels inconnu, les planteurs continuant à employer éventuellement des contractuels pour certaines tâches (défrichage...)(12).

Le vieillissement et la mort des caféières et des cacaoyères, à partir de la fin des années 60, conduisent à la disparition du partage au tiers; seul reste pratiqué, jusqu'à l'abattage des plantations, le partage par moitié (abougnon). Les "6 mois" baoulé cessent de venir à Djimini-Koffikro, attirés par d'autres régions (Centre-Ouest, Sud-Ouest) où la production est meilleure et où demeurent des possibilités d'accès à la terre. La main-d'oeuvre familiale régresse également chez les Baoulé, du fait du vieillissement des planteurs, du développement de la scolarisation et de la difficulté, pour les responsables d'unité de production, d'attirer à Djimini-Koffikro des parents auxquels ils ne peuvent laisser entrevoir, à terme, l'accès à une forêt noire pour leur propre installation. Parallèlement, avec l'apparition de nouvelles

cultures (palmier, ananas) dont la production n'est plus rythmée par l'époque de la traite mais nécessite un travail continu durant l'année, se développe l'emploi de manoeuvres annuels et s'opère un transfert du mode dominant de rémunération du travail dans les caféières (abougnon) vers les autres cultures. Ce transfert reste limité par son coût, relativement à l'emploi d'annuels (lorsque la superficie cultivée est suffisante) ou de contractuels (en particulier dans le cas de la culture du palmier). Enfin, on doit aux planteurs absentéistes, salariés urbains, l'introduction de l'emploi d'une main-d'oeuvre permanente polyvalente dont la rémunération est mensualisée.

### 3. PROFIL DES MANOEUVRES

Ont été recensés à Djimini-Koffikro, en 1983/84, 119 manoeuvres agricoles (non compris les aides familiaux de responsables d'unités de production, manoeuvres occasionnels) : 66 manoeuvres qui n'exercent pas d'autres activités et 53 manoeuvres à temps partiel, également planteurs de cultures arborées (2), producteurs d'ananas (31, soit plus d'un producteur d'ananas sur deux) ou cultivateurs de produits vivriers (20 chefs d'exploitation sur 27). Ces différentes "catégories" de manoeuvres se trouvent insérées dans des rapports de production relativement spécifiques.

Les *producteurs d'ananas* réalisent des contrats ou travaillent occasionnellement comme journaliers: un seul est abougnon. Pour ces producteurs, la formule contractuelle, très souple, permet de concilier les travaux sur leurs propres parcelles, avec une activité rémunérée, pendant les temps morts de leur culture. Les *producteurs de cultures vivrières* n'ont pas les mêmes contraintes : 12 d'entre eux sont abougnon (et contractuels), les 8 autres uniquement contractuels. Des 66 *manoeuvres sans activité autonome de producteur agricole*, 48 sont annuels, semestriels ou mensuels, 14 réalisent uniquement des contrats et 4 sont abougnon. Le faible nombre d'abougnon s'explique par le fait que ces derniers, plus disponibles que les manoeuvres permanents, cherchent à créer leurs propres parcelles de cultures vivrières et sont alors recensés avec les manoeuvres à temps partiel.

Un élément essentiel du marché du travail à Djimini-Koffikro est donc l'existence d'un groupe de *manoeuvres à temps partiel, producteurs sans terre*, constituant un volant de main-d'oeuvre temporaire disponible, qui bénéficie de cette main-d'oeuvre salariée temporaire et que représente quantitativement les activités salariées dans l'emploi du temps du producteur-manoeuvre? Le suivi annuel réalisé en 1983/84 apporte quelques éléments d'information.

Les planteurs d'ananas enquêtés ont consacré, en moyenne, 18% de leurs journées de travail agricole aux activités salariées, les producteurs de cultures vivrières, 44% (cf. Chap. II). Soit, rapporté au nombre de journées de présence à Djimini-Koffikro, 13% pour les premiers et 24% pour les seconds. Sur une année, le producteur d'ananas vend ainsi, en moyenne, sa force de travail pendant 47 jours, le producteur de cultures vivrières pendant 88 jours. Si on s'intéresse aux seuls producteurs ayant eu une activité salariée pendant la durée de l'enquête (excluant ainsi les membres de l'échantillon qui n'ont pas vendu leur force de travail), le pourcentage du nombre de journées de travail rémunéré sur le nombre de journées de présence à Djimini-Koffikro passe à 17% pour les producteurs d'ananas et à 30% pour les producteurs de cultures vivrières, soit en moyenne, respectivement 62 et 109 jours par an. Le volant de main-d'oeuvre offert par ces producteurs-manoeuvres à temps partiel est donc loin d'être négligeable. Si on rapporte (avec les réserves d'usage)

les chiffres avancés. à l'ensemble des producteurs concernés. on obtient un nombre de journées de travail équivalent à 13 emplois de manoeuvres permanents. soit près du tiers du nombre de ces derniers.

L'existence de ce volant de main-d'oeuvre temporaire bénéficie principalement aux producteurs de cultures arborées :

Tableau 33 : Groupes d'unités de production et types de cultures bénéficiant du travail des manoeuvres-producteurs agricoles à temps partiel (pour 100 journées de travail)

	Groupe 'cultures arborées'			Gr. 'CV'	Groupe 'ananas'		TOT.
	cultures arborées	cultures vivrières	ananas	cultures vivrières	ananas	cultures vivrières	
Manoeuvres-prod. d'ananas	49 %	8.2 %	26.8 %	3 %	13 %	0	100%
Manoeuvres-prod. vivriers	68.9 %	16.6 %	5.5 %	3 %	6 %	0	100%

Les producteurs d'ananas-manoeuvres à temps partiel travaillent 84 jours sur 100 (rémunérés) pour les planteurs de cultures arborées, les producteurs de cultures vivrières. 91. On note une relative spécialisation des premiers dans les travaux relatifs à la culture de l'ananas, en particulier au bénéfice de planteurs de cultures arborées qui l'ont adoptée.

La présence à Djimini-Koffikro de producteurs sans terre. manoeuvres à temps partiel. permet ainsi la stabilisation d'un volant de main-d'oeuvre non négligeable. utilisé principalement par les producteurs-proprétaires fonciers. ces derniers bénéficiant de surcroît des diverses formes de rente en travail liées à l'accès temporaire à la terre. non quantifiées ici. Les disponibilités en force de travail des producteurs sans terre viennent ainsi 's'articuler' aux disponibilités foncières et aux besoins en force de travail des planteurs-proprétaires fonciers.

Par contre. la perspective d'installation à Djimini-Koffikro, en tant que producteur agricole indépendant. ne revêt pas un rôle stabilisateur dominant pour les manoeuvres qui n'ont pas d'autre activité : seuls 9 manoeuvres sur 66 ont en projet cette installation (13). 7 autres pensent rester manoeuvres à Djimini-Koffikro pour une durée indéterminée, la majorité, 50 sur 66. envisagent un proche retour dans leur pays, le plus souvent pour apprendre et exercer un métier non agricole. dans la mécanique. la menuiserie. le bâtiment ou. fréquemment. le commerce. en y investissant les économies réalisées à Djimini-Koffikro (achat du matériel nécessaire ou constitution d'un stock initial). Des spécificités nationales apparaissent nettement. relativement à ces projets (14). Les Ghanéens et les Togolais. groupes nationaux qui ne se présentent à Djimini-Koffikro qu'en tant que fournisseurs de main-d'oeuvre salariée. sont les plus instables. puisqu'ils envisagent un retour rapide "au pays" pour une insertion dans le secteur informel. Par contre. les Voltaïques et les "Ivoiriens du Nord" projettent dans leur majorité l'installation à Djimini-Koffikro comme producteurs d'ananas. ou la perpétuation de leur statut de manoeuvre.

Le groupe d'individus fournisseurs de main-d'oeuvre salariée. à Djimini-Koffikro. se compose ainsi de deux sous-groupes nettement distincts quant à leurs statuts. leurs objectifs et donc leur stabilité et leur disponibilité pour les employeurs. D'une part. des manoeuvres qui ont pour objectif l'accumulation d'un pécule et le retour au pays d'origine. Le "moteur" de l'insertion de ces manoeuvres dans des rapports salariaux à Djimini-Koffikro (ou en

Côte d'Ivoire, en règle générale) est plus la situation économique dans le pays d'origine (crise au Ghana...) que la dynamique interne de l'économie de plantation (15). D'autre part, des producteurs agricoles à temps partiel (ou des manoeuvres qui prévoient de s'installer comme producteurs), producteurs sans terre, stabilisés à Djimini-Koffikro par la possibilité d'y pratiquer des cultures pour leur propre compte - en particulier celle de l'ananas - et pour lesquels une activité rémunérée représente un complément de ressources.

#### 4. PLANTEURS ET MANOEUVRES FACE AUX RAPPORTS DE PRODUCTION

Ont été interrogés, dans le cadre d'une enquête d'opinion relative aux rapports de production, 35 employeurs et 66 manoeuvres.

##### 4.1. L'attitude des planteurs

*Le salariat à l'année* est le mode de rémunération des manoeuvres jugé le plus intéressant par les planteurs. Les annuels ont la réputation de bien travailler dès lors qu'ils sont surveillés, d'être toujours disponibles - les champs sont donc bien entretenus - et ils reviennent moins cher que les contractuels ou les mensuels. Les inconvénients? Ces manoeuvres sont difficiles à trouver et, bien sûr, 'coûtent trop cher'; mais il s'agit là d'un handicap qui semble caractériser, aux yeux des planteurs, tous les types de main-d'oeuvre à Djimini-Koffikro ! La différence de coût entre les diverses formes de rémunération est toutefois bien perçue. Un avantage souvent évoqué dans les discussions est l'impossibilité pour l'annuel de quitter son employeur tant que le contrat n'est pas terminé. On rejoint là le souci majeur de la stabilisation d'une main-d'oeuvre particulièrement mobile. Les planteurs voltaïques et n'zima semblent bénéficier d'une "rente ethnique" leur permettant d'accéder, plus facilement que les autres, à une main-d'oeuvre de même origine (Ghanéens pour les N'zima). Pour les planteurs, *les semestriels* présentent l'inconvénient d'une durée d'emploi brève. L'employeur doit se mettre en quête de manoeuvres tous les 6 mois, ce qui peut l'obliger, s'il n'en trouve pas, à faire appel à une main-d'oeuvre occasionnelle coûteuse (journaliers ou contractuels). *Les mensuels*, plus encore que les semestriels, présentent l'inconvénient de la brièveté de leur contrat : "les mensuels sont libres de partir": de surcroît, le coût de leur emploi est élevé. Par contre, leur recrutement est facilité par une offre importante, émanant le plus souvent de Ghanéens ou de Togolais. Les planteurs ne font appel aux *contractuels* et aux *journaliers* que s'ils sont "pressés", car leur emploi est onéreux et, de plus, les premiers n'ont pas la réputation de travailler toujours correctement. Comme les mensuels, il s'agit d'un type de main-d'oeuvre qu'on trouve à embaucher sans difficulté à Djimini-Koffikro. L'emploi des *contractuels pour la récolte des régimes de graines de palme* présente un cas différent de celui des autres contractuels, puisque le manoeuvre est payé selon la production. Les planteurs considèrent que le travail est réalisé correctement et que ces manoeuvres sont faciles à trouver. Ils sont employés quand le planteur est "pressé", s'il s'absente temporairement du village ou, dans le cas des planteurs absentéistes, s'ils disposent d'amis ou de membres de la famille à Djimini-Koffikro qui puissent superviser le travail et engager des contractuels pour les autres travaux (sinon leur préférence semble aller aux abougnon). L'avantage des *abougnon* serait, pour les planteurs absentéistes, la garantie d'un entretien

correct des plantations, le report sur le manoeuvre du souci de la gestion des travaux (l'employeur n'ayant "rien à faire") et le fait qu'il n'y ait pas de dépenses à engager. Pour les planteurs qui résident à Diimini-Koffikro - on rejoint là des analyses proposées précédemment - ces avantages se retrouvent, mais pour des cultures sur lesquelles le planteur ne veut pas "perdre de temps".

En définitive, la difficulté pour les planteurs est moins de trouver de la main-d'oeuvre, que des manoeuvres prêts à accepter l'instauration de certains rapports de production et tout particulièrement (sinon uniquement) le salariat annuel. Le problème est plus le coût et l'instabilité de cette main-d'oeuvre que sa disponibilité globale, quantitativement. Il est ainsi révélateur que le nombre de manoeuvres employés corresponde au nombre de manoeuvres jugés nécessaires par les employeurs. Le sentiment est donc plus l'inadéquation du type de rapport salarial (quant à son coût, sa disponibilité et sa stabilité) que "l'absence de main-d'oeuvre" en tant que telle, du moins pour les employeurs de manoeuvres polyvalents. En effet, une grille "type de main-d'oeuvre employée/type de main-d'oeuvre souhaitée" fait apparaître une concordance pour les employeurs d'abougnon, de "contrats de récolte de graines" et d'annuels, et une discordance pour les employeurs de mensuels et de semestriels, qui jugeraient préférable d'employer des annuels mais n'en trouvent pas.

Quatre critères interviennent donc dans le jugement du planteur relativement à l'emploi de main-d'oeuvre salariée : son coût, sa stabilité, la facilité à en trouver et son aspect "pratique", adapté aux besoins. On pourrait faire intervenir un cinquième facteur... celui de l'origine ethnique du manoeuvre. La réputation des Ghanéens, pour les employeurs, rappelle celle des "Mossi" (terme générique désignant les Voltaïques en zone forestière) à d'autres époques ou en d'autres régions : ils seraient paresseux, voleurs, profondément instables. Par contre, les Mossi, grands travailleurs, seraient plus difficiles à trouver et plus chers car... "ils veulent tous faire de l'ananas".

#### 4.2. La réplique des manoeuvres

L'attitude des manoeuvres vis-à-vis des différents rapports salariaux diffère sensiblement selon leurs objectifs : accumulation d'un pécule puis retour vers le pays d'origine, ou installation comme producteurs agricoles.

*Les manoeuvres à temps partiel* se déclarent satisfaits de leur emploi, adapté à leurs disponibilités en travail : contrats pour les producteurs d'ananas, abougnon et contrats pour les producteurs de cultures vivrières.

*Les manoeuvres sans autre activité*, eux, recherchent plus particulièrement les emplois de mensuels et, à un moindre degré, ceux d'annuels et d'abougnon :

	Mode de rémunération actuel	mode de rémunération souhaité
uniquement contractuels	14	2
abougnon	4	12
mensuels	19	35
semestriels	10	3
annuels	19	14

Le seul emploi de *contractuel* n'est pas jugé satisfaisant car "on n'est pas sûr de gagner toujours des contrats". l'appel à cette main-d'oeuvre connaissant des périodes de fortes demandes (époque des débroussages de parcelles pour les cultures vivrières, avant la grande saison des pluies) mais également

des périodes où les propositions d'emploi sont rares. A titre complémentaire, ce type de travail est apprécié car "on touche son argent tout de suite" et "on n'est pas embêté par le patron". La formule "*abougnon*" - particulièrement pour les plantations de palmiers - est une forme de rapport de production recherchée par les manoeuvres, car "on est son propre patron" et il est possible de réaliser, en sus, des contrats. Il en va de même pour les emplois de *mensuels*, fort recherchés car rémunérateurs et présentant l'avantage, pour les Togolais et les Ghanéens, de permettre de "bouger vite", une fois réalisées quelques économies. Cet argument, positif, de l'absence d'obstacle à la mobilité est fréquemment cité par les manoeuvres qui n'ont pas pour objectif une installation à Djimini-Koffikro. Par contre, lorsque la capacité de mobilité à court terme n'est pas recherchée, un emploi d'*annuel* permet de réaliser des économies forcées, puisque pendant une année aucune dépense n'est engagée et que la tentation de dépenser ne se présente pas. Le statut de *semestriel*, intermédiaire entre celui de mensuel et celui d'annuel, n'est pas particulièrement recherché.

Globalement, 58% des manoeuvres enquêtés sont satisfaits par le rapport salarial dans le cadre duquel ils vendent leur force de travail. La comparaison avec le "taux de satisfaction" des planteurs, 78%, tend à montrer que la tension sur le marché de l'emploi ne présente pas de déséquilibre marqué en faveur des manoeuvres, comme pourrait le laisser croire le discours des planteurs. L'importance relative du nombre de semestriels employés, mode de rémunération souhaité ni par les planteurs ni par les manoeuvres, suggère plutôt une situation actuelle d'équilibre, par l'instauration d'un compromis entre les statuts d'annuel et de mensuel.

## NOTES DE LA TROISIEME PARTIE

- [1] Un aide familial : 36 UP. deux aides familiaux : 17 UP. 3 aides familiaux: 1 UP (tableau A37. annexe 1).
- [2] La composition de l'échantillon était de 46 hommes et 40 femmes. Cet échantillon comptait 13 unités de production du groupe 'cultures arborées'. 15 du groupe 'ananas' et 6 du groupe 'cultures vivrières'. Les caractéristiques des personnes enquêtées (sexe et groupes d'unités de production) sont données dans le tableau A43. en annexe 1.
- [3] A titre de comparaison, on peut évoquer les résultats de l'enquête réalisée par la SEDES dans le Sud-Est [1967. tome Agriculture I. page 63]. qui estime le nombre annuel de journées de travail agricole à 113 pour les hommes et 103 pour les femmes. soit sensiblement moins que l'évaluation relative à Diimini-Koffikro.
- [4] Ces chiffres font apparaître des tendances générales extrêmement nettes: ils masquent évidemment quelques disparités s'expliquant par l'importance des activités agricoles au sein de l'unité de production. Ainsi, parmi les planteurs d'ananas, un 'gros' producteur consacra 9 journées de travail sur 10 à ses propres parcelles, un 'petit', une sur 10 seulement. [5] Lors du dépouillement de l'enquête 'emploi du temps', on a affecté au chef d'exploitation les travaux d'entretien réalisés par les femmes sur des parcelles portant des associations de cultures (igname-manioc en particulier) dont une composante au moins était contrôlée par le chef d'exploitation (en vue de l'autoconsommation ou de la vente). Par contre, les journées de travail qui pouvaient être affectées sans ambiguïté à l'aide familial (entretien du manioc, une fois l'igname récoltée, parcelle de manioc ou de patate douce totalement autonome, etc.) ont été comptabilisées comme travail dépensé dans le cadre de l'unité de production, mais non au bénéfice du chef d'exploitation.
- [6] 30 unités de production contrôlées par des non-résidents et 6 unités de production contrôlées par des planteurs âgés non actifs, ou par des femmes.
- [7] L'emploi de manoeuvres mensuels peut être qualifié de permanent, dans l'optique de l'employeur, même lorsqu'il y a instabilité du personnel, dès lors qu'il s'agit d'une forme pérennisée de rapport salarial.
- [8] Dans les études relatives à l'économie de plantation ivoirienne, les abougnon sur caféiers ou cacaoyers sont généralement considérés comme des manoeuvres permanents. La faiblesse de leur charge en travail à Diimini-Koffikro (cf. Quatrième partie) a conduit à les considérer comme une main-d'oeuvre plus régulière que permanente.
- [9] En zone forestière, le prêt de terre de l'employeur à son manoeuvre est fréquemment pratiqué et peut être analysé comme une composante de la rémunération. A Diimini-Koffikro, cette pratique ne concernait, lors de la réalisation des enquêtes, que 3 manoeuvres mensuels 'stabilisés', 1 annuel et 3 abougnon.
- [10] Nourriture (achat de poisson, parfois de riz) : 200 F/jour; vêtements de brousse (annuels, semestriels et mensuels stabilisés): 5.000 F par an; produits pharmaceutiques : 10.000 F par an; pétrole : 200 F/mois; savon : 350 F par mois; divers (petits cadeaux...): 1.000 F par mois; soit au total 106.000 F par an pour un annuel, 6.000 F par mois pour un mensuel (si on ne retient pour ce dernier que le coût de l'alimentation). Si les achats de produits alimentaires ne portent que sur le poisson (féculets fournis par l'unité de production), le coût est sensiblement moindre : 25 à 50 F par jour, soit, au total, environ 45.000 F pour un an, 22.000 F pour 6 mois et 3.800 F pour un mois.
- [11] Cette argumentation, développée dès 1963 par GOSSELIN dans une perspective voisine, est également retenue par GASTELLU, un point de vue contraire étant avancé par AFFOU YAPI [GASTELLU, AFFOU YAPI, 1982] selon lequel "les manoeuvres sont bien libres de vendre une force de travail (leur grande mobilité en témoigne) et ce n'est pas parce que les manoeuvres agricoles actuels furent des travailleurs familiaux et sont des petits 'producteurs potentiels' (...) qu'on leur refusera la position économique qu'ils occupent présentement (...)".
- [12] BOUTILLIER [1960] souligne l'essor du travail rémunéré, en pays agni, dans les années qui suivent la seconde guerre, du fait de la fin du travail obligatoire et de la reprise économique: cf. également ROUGERIE (op. cit., pp. 111-112).
- [13] 8 comme producteurs d'ananas à Diimini-Koffikro; le dernier, baoulé, déclare souhaiter "acheter une forêt où il en reste à vendre".
- [14] Sur les 66 manoeuvres enquêtés, on compte 23 Ghanéens, 20 Voltaïques, 10 Togolais, 8 originaires du nord de la Côte d'Ivoire et 5 manoeuvres de diverses origines.
- [15] Rappelons que selon le "modèle dominant" d'économie de plantation villageoise, c'est le projet d'installation du manoeuvre comme planteur qui le conduit à vendre sa force de travail.



Quatrième partie

CALCUL ECONOMIQUE. INTENSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION  
ET DYNAMIQUES CULTURALES

L'analyse économique comparée des différentes cultures pratiquées à Djimini-Koffikro devrait mettre en évidence une éventuelle intensification des systèmes de production par le jeu de l'introduction, au sein des systèmes de culture, de spéculations réclamant davantage de travail, de consommations intermédiaires ou de capital, par rapport aux cultures caféière et cacaoyère. Les dynamiques culturelles pourraient ainsi induire une monétarisation des coûts de production susceptible de constituer un facteur de blocage de l'extension des superficies (difficulté de financement), ou de se traduire par une fragilisation du système de production (augmentation du risque économique); elle pourrait également inciter le producteur à opérer ses choix en fonction d'un calcul économique intégrant comme élément fondamental les coûts monétaires de production. Cette comparaison, portant sur les moyens mis en oeuvre et la valorisation des productions et des facteurs de production, devrait apporter une contribution à la compréhension des choix cultureux et à la priorité accordée par les producteurs à certaines cultures.

La difficulté d'une telle comparaison tient à l'évaluation des paramètres pris en compte - temps de travaux, rendements, valeurs des productions - du fait de leur variabilité et des difficultés méthodologiques de collecte de l'information : variabilité des temps de travaux selon les intervenants, le soin apporté à la réalisation des tâches, l'âge des plantations, l'état des cultures, etc.; variabilité des rendements selon le soin apporté aux cultures, les conditions climatiques et pédologiques, les précédents cultureux; variabilité des revenus (pour un rendement donné) suivant l'évolution des prix; difficulté méthodologique de collecte de l'information, en particulier d'établissement de protocoles rigoureux permettant d'obtenir des données statistiquement représentatives, extrêmement lourds.

Les limites de la comparaison économique des différentes cultures pratiquées à Djimini-Koffikro tiennent à ces difficultés et à l'option réductrice retenue pour les contourner, consistant en l'analyse, *par culture*, de la mise en oeuvre des moyens de production et des résultats obtenus dans les conditions moyennes rencontrées à Djimini-Koffikro, en raisonnant en "standards villageois" (avec un nombre maximal d'observations et de mesures) : temps de travaux (sur la base de journées - éventuellement fictives - de 6 heures de travail, afin de rendre possible la comparaison) et rendements moyens. Cette approche resterait largement insuffisante pour appréhender la logique fine du fonctionnement des unités de production : les calendriers cultureux ne sont pas pris en compte (problème de la complémentarité ou de la concurrence des activités), le raisonnement en conditions moyennes est réducteur. Nous verrons pourtant que, pour partielle et insuffisante qu'elle soit, cette approche apporte un éclairage décisif pour la compréhension de la dynamique des systèmes productifs.

La grande variabilité des temps de travaux réalisés par la main-d'oeuvre familiale nous a incité, afin de rendre comparables les données, à retenir celles qui sont relatives au travail réalisé par une main-d'oeuvre rémunérée (contractuelle principalement); il s'agit donc de "temps de travail social moyen minimum". Les chiffres obtenus mériteraient sans doute d'être majorés, dans l'optique d'un travail réalisé par de la main-d'oeuvre familiale qui fait preuve en général d'une moindre fébrilité au travail que les contractuels. Sauf précision inverse, les chiffres avancés correspondent à des observations de terrain. Lorsque la variation entre observations était importante, on a indiqué les chiffres minimaux et maximaux relevés. Le nombre d'observations à effectuer, lié à la diversité des cultures pratiquées à Djimini-Koffikro, n'a pas permis de mettre en place un système de collecte de l'information assurant la représentativité statistique des chiffres avancés (nombre d'observations limité pour certains travaux, insuffisante prise en compte d'éléments ayant

une incidence sur les temps de travaux, tels les précédents culturaux, l'importance de la végétation adventice, etc.). Les données relatives aux temps de travaux doivent donc être considérées comme des ordres de grandeur.

Il ne saurait être question de proposer pour chaque culture une analyse différenciée faisant apparaître l'incidence d'une modification de la combinaison des facteurs de production sur le résultat du procès de production: en d'autres termes, notre objectif n'était pas de définir des fonctions de production, ou les composantes de l'élaboration du rendement, pour reprendre une expression chère aux agronomes. Les différents niveaux d'intensification d'une même culture ne seront donc pas évoqués.

On précisera dans un premier temps, pour les principales cultures rencontrées à Djimini-Koffikro, les moyens de production mis en oeuvre (temps de travaux, coûts de production - coût en main-d'oeuvre exclu) et les résultats obtenus (rendements, valeur des productions). Ces chiffres serviront de base de réflexion pour l'analyse comparative proprement dite, qui fera l'objet du second chapitre.

## I. MISE EN OEUVRE DES FACTEURS DE PRODUCTIONS ET RESULTATS. PAR CULTURE PRATIQUEE A DJIMINI-KOFFIKRO

### I. LES PLANTATIONS CAFEIERES ET CACAoyerES : UNE AGRICULTURE DE CUEILLETTE

Les productions et les rendements moyens des caféières et des cacaoyères ont été les suivants, entre 1983 et 1985 :

Tableau 34 : Productions et rendements des caféiers et cacaoyers à Djimini-Koffikro, 1982/1985

	Café cerises (a)		équivalent café marchand		Cacao	
	Prod (kg)	Rendt. (kg/ha)			Prod (kg)	Rendt. (kg/ha)
1982/83	8.477	150	4.238	75	4.211	61
1983/84	5.569	99	2.784	49	4.400	63
1984/85	5.133	91	2.566	45	3.302	47.5
moyenne	6.393	113	3.196	56	3.971	57

(a) Depuis 1978, le café est acheté en cerises sèches - non décortiqué - alors qu'auparavant il était acheté décortiqué (café vert ou marchand): le coefficient de conversion est d'environ 0,5 (1 kg de cerises sèches = 0,5 kg de café marchand).  
Remarque : le rapport des productions aux superficies cultivées est délicat à effectuer, puisque les plantations sont en partie mixtes (caféiers et cacaoyers associés). Pour le calcul des rendements, on a affecté à chacune des cultures la moitié des superficies plantées en mélange.

Plus que la baisse sensible de la production entre les années 1982/83 et 1984/85 (la campagne 1983/84 a été mauvaise à l'échelle nationale), la faiblesse des rendements vient illustrer notre thèse de la marginalisation des cultures caféière et cacaoyère à Djimini-Koffikro. Même si on ne retient que les résultats de la campagne 1982/83, la différence avec les rendements moyens obtenus en agriculture de plantation villageoise extensive est éloquente : la

production de café marchand est à Diimini-Koffikro de 75 kg/ha (maximum 150 kg), contre 235 kg/ha en moyenne nationale, et celle de cacao de 61 kg/ha (maximum 250 kg), contre 378 kg en moyenne nationale (tableau A54, annexe 1). En 1983/84, le revenu moyen par hectare a été de 17.000 F pour le café (175 F/Kg de cerises) et 22.000 F pour le cacao (350 F/Kg).

Etant donné le caractère "de cueillette" de ces productions, on n'a pas essayé de cerner avec précision les temps de travaux. On peut toutefois les estimer de façon approximative. En général, les planteurs ne pratiquent qu'un seul nettoyage, avant la récolte. On peut l'évaluer à une dizaine de journées de travail à l'hectare, en prenant pour référence les travaux réalisés par des manoeuvres contractuels. Si on retient les normes de l'enquête SEDES [1967] pour les travaux liés à la récolte, au tri et au séchage des produits, on obtient les chiffres suivants : 7 journées de travail pour le café et 3 journées pour le cacao. On peut ainsi estimer les temps de travaux par hectare à 17 jours pour le caféier et à 13 jours pour le cacaoyer.

## 2. LE PALMIER A HUILE

Le palmier à huile cultivé en plantations villageoises est le produit de l'amélioration génétique, par l'I.R.H.O., du palmier naturel. Il entre en production 3 années après la plantation et a une durée de vie économique de 20 ans: au-delà, la récolte des régimes de graines devient impossible. Les palmiers naturels, lorsqu'ils étaient exploités pour leurs graines, étaient récoltés par des grimpeurs: cette pratique se rencontrait principalement dans certaines ethnies lagunaires avant en la matière une forte tradition (Adioukrou en particulier). La diffusion du palmier sélectionné dans des groupes ethniques pour lesquels il s'agissait d'une culture nouvelle a nécessité la vulgarisation d'une autre technique de récolte des régimes, à l'aide d'une faucille emmanchée sur une perche (de bambou ou métallique) de longueur adaptée à la taille de l'arbre. Cette technique n'est toutefois plus utilisable lorsque le palmier dépasse une quinzaine de mètres, taille qu'il atteint vers 20 ans. La palmeraie doit alors être abattue et replantée.

La périodicité de la récolte des régimes de graines de palme est fonction du rythme de collecte des régimes par PALMINDUSTRIE (déposés au bord du champ par le planteur, les régimes sont évacués par des camions de la société, qui a créé un réseau de pistes carrossables desservant toutes les palmeraies): ce rythme est passé en 1984 d'une fois par semaine à une fois par quinzaine. Chaque plantation est donc récoltée une semaine sur deux, pendant toute l'année, la production étant payée au planteur tous les mois.

### 2.1. Temps de travaux

Le palmier à huile étant une culture arborée dont l'entrée en production est différée, il convient de distinguer les travaux de mise en place de la culture, ceux de son entretien avant l'entrée en production et ceux relatifs à une année de production courante.

a) *Mise en place et entretiens avant l'entrée en production* : l'importance des *travaux pré-cultureux* varie, selon la nature des précédents culturels, entre 35 et 62 journées de travail à l'hectare (jachère ou plantation abandonnée, cf. tableau A55, annexe 1). Ces chiffres sont relativement faibles.

comparativement au travail nécessaire au défrichage d'une forêt noire (130 journées de travail à l'hectare d'après la SEDES, op. cit., p.137). Les palmiers étant le plus souvent plantés après un cycle (au minimum) de cultures vivrières ou d'ananas-export. On ne retiendra pour la suite de l'analyse que le cas de plantations après une jachère (cas d'un décalage entre la récolte des produits vivriers ou de l'ananas et la plantation des palmiers), ou directement après un cycle de cultures vivrières (auquel cas se pose le problème de l'affectation des travaux pré-cultureaux, entre les cultures vivrières et le palmier).

La plantation et les entretiens de première année d'une palmeraie sélectionnée demandent, en conditions villageoises, 40 journées de travail à l'hectare, préparation du terrain exclue (tableau A56, annexe 1).

Lors de la réalisation des enquêtes, l'entretien des plantations avant l'entrée en production était réalisé en grande partie grâce à la complantation (désormais interdite) de cultures vivrières ou d'ananas-export avec les jeunes palmiers. On ne dispose donc pas, pour cette phase, de temps de travaux observés. D'après les planteurs interrogés, il semble que le travail de sarclage sur une jeune palmeraie (dont le faible ombrage favorise un enherbement important) puisse être estimé au triple d'un entretien en année courante soit environ 30 journées de travail à l'hectare.

b) Phase de production : la durée moyenne du travail d'entretien d'une palmeraie à Djimini-Koffikro est, en année courante de production, de 22 journées à l'hectare (1). La récolte d'une tonne de régimes de graines de palme demande une journée de travail de 6 heures; l'évacuation (par des femmes) des régimes vers le point de collecte, en bordure de plantation, nécessitant deux journées de travail (2), soit au total 3 jours par tonne. On peut ainsi estimer à 51 le nombre total de journées de travail consacrées en moyenne à une plantation villageoise de palmiers à huile à Djimini-Koffikro, en phase de production (pour un rendement moyen de 9,6 tonnes/ha).

## 2.2. Coûts de production

a) Coût de création d'un hectare de plantation encadrée : le coût de création d'une palmeraie, les modalités de financement et les conditions de remboursement par le planteur de la fraction du coût qui lui est imputée, ont évolué dans le temps.

Lors du premier Plan Palmier le principe d'une subvention partielle à l'investissement fut retenu. La partie remboursable des prestations relevant de la SODEPALM faisait l'objet d'un échéancier de l'année 7 à l'année 17. Le coût de création d'un hectare de palmeraie sélectionnée était alors estimé à 126.800 F.CFA par la SODEPALM, 63.000 étant remboursables par le planteur (tableau A57, annexe 1). Le planteur devait rembourser 78.000 F par hectare, les aides remboursables supportant un taux d'intérêt de 2% par an (non capitalisés). En 1969, l'intérêt est supprimé et l'aide de la SODEPALM étendue à la fourniture d'engrais entre N4 et N8, ce qui représente un coût annuel de 3.000 F.CFA/ha, remboursable à raison de 8.000 F en N16 et 7.000 F en N17. La dette totale reste donc de 78.000 F.CFA (la suppression de l'intérêt étant compensée par le coût de l'engrais supplémentaire), à rembourser après un délai de grâce de 7 ans selon l'échéancier suivant :

N7	N8	N9	N10 à N16	N17	TOTAL
3.000	5.000	7.000	8.000	7.000	78.000

Le remboursement est effectué en prélevant chaque mois 30% de la valeur de la récolte livrée par le planteur, jusqu'à concurrence de l'annuité (3).

Les difficultés de gestion et de recouvrement de la dette villageoise - à la fin de l'année 1982, les impayés s'élèvent à 8% de l'exigible cumulé - vont conduire à la mise en place d'un nouveau système d'aide à la création des plantations villageoises de palmiers à huile, lors de la reprise des plantations en 1983. Désormais, une taxe de 1.5 F.CFA par kilogramme de régime collecté permet le financement d'un Fonds d'Extension et de Renouvellement des plantations (FER). Il n'y a plus, ainsi, de dette à gérer individuellement pour chaque planteur, la taxe perçue sur la production villageoise permettant le financement des plantations et replantations. En 1983, le coût de plantation d'un hectare de palmiers sélectionnés en milieu villageois est évalué par PALMINUSTRIE [1983, p. 69] à 230.500 F.CFA (4). En francs courants, l'amortissement de la création d'un hectare de palmeraie est donc assuré par la collecte de 154 tonnes de régimes de graines, soit, pour une exploitation sur 18 ans (abattage de la plantation à 20 ans), 8.5 tonnes/an en moyenne. Vu les rendements obtenus en plantations villageoises (cf. 2.3), il est évident que le montant de 1,5 F/kg pour la taxe FER n'est pas surévalué... sauf pour les producteurs qui décident de créer leur plantation sans l'aide de PALMINUSTRIE et qui subiront cependant le prélèvement.

b) *Consommation d'intrants en année courante* : les dépenses en intrants, en élaéculture, sont surtout importantes lors de la phase de création. Une fois entrée en production, la palmeraie requiert des apports relativement limités de fumure, évalués, aux prix en vigueur en 1983, à 8.750 F/ha de N4 à N6 et 9.450 F/ha au-delà (5). L'engrais est fourni à crédit au planteur (remboursable sur la campagne), à partir de N10 pour les plantations réalisées lors du premier Plan Palmier et à partir de N4 pour celles réalisées depuis 1983.

### 2.3. Destination de la production et rendements

La production des plantations villageoises encadrées par PALMINUSTRIE devrait être livrée en totalité à cette dernière qui en assure la collecte, le paiement et l'usinage. Deux phénomènes concourent toutefois à distraire du circuit officiel un volume non négligeable de la production : la vente de régimes à des commerçantes venues d'Abidjan et la rémunération en nature du travail d'évacuation des régimes par les femmes (qu'elles appartiennent ou non à l'unité de production). Cette rémunération comprend les graines détachées des régimes et, si celles-ci ne sont pas en quantité suffisante, un régime en sus. Afin d'évaluer ces flux, un suivi de 9 unités de production a été effectué pendant 11 mois, avec pesée des graines et comptage des régimes récupérés par les femmes (ou dérobés par ces dernières ou par les récolteurs, à l'insu des planteurs) ou vendus par les planteurs sur le marché parallèle (6).

Pour 100 tonnes collectées par PALMINUSTRIE, 8,5 ont été récupérées par les femmes et 5 commercialisées directement sur le marché parallèle (c'est également le cas pour une partie des graines données aux femmes, le reste étant transformé artisanalement en huile de palme). Une analyse à l'échelle des unités de production montre que les gains des femmes varient peu, d'une unité à l'autre (de 6,8% à 9,6% de la production totale), à l'inverse des ventes parallèles (de 0 à 10% de la production totale).

Globalement, le rendement "marchand officiel" (production collectée par PALMINUSTRIE) des 55 plantations en production (nouvelles plantations ex-

olues) a été de 9.9 t/ha en 1981/82. 7.7 t/ha en 1982/83 et 7.5 t/ha en 1983/84. Sur les 3 campagnes, le rendement moyen est de 8.5 t/ha (tableau A58, annexe 1). On peut donc estimer le rendement moyen réel à 9.6 tonnes/ha, si on inclut la part de la production revenant aux femmes (722 kg) et les ventes directes sur le marché parallèle (425 kg). Ce chiffre est à comparer aux rendements initialement prévus (lors du lancement du premier Plan Palmier) pour la "phase de croisière" des plantations villageoises : de 9 tonnes/ha, pour les secteurs les moins favorisés écologiquement (Dabou, Cossou) à 14 tonnes/ha, pour les mieux lotis (Adiaké, Toumanguié, Ehania), Djimini-Koffikro se situant dans la "zone des 14 tonnes" (7). En 1983/84, le rendement moyen de l'ensemble des plantations villageoises ivoiriennes s'établissait à 5.7 t/ha, pour 10.2 en plantations industrielles. Les résultats obtenus à Djimini-Koffikro se situent donc au-dessous des normes initialement prévues, mais nettement au-dessus des réalisations de l'ensemble des plantations villageoises, et au niveau de ceux réalisés dans le secteur de Toumanguié (7,9 t/ha en 1983/84: la comparaison porte ici sur le seul rendement marchand officiel [PALMINDUSTRIE, 1984b]).

La faiblesse des rendements enregistrés en plantations villageoises est imputée principalement par PALMINDUSTRIE à la baisse du taux de récolte au-delà de dix ans, le repérage des régimes et la récolte devenant plus difficiles avec la croissance du palmier. Si les premiers schémas de production des plantations villageoises prévoient une stabilisation des rendements à partir de l'année N8, les prévisions sur lesquelles table le deuxième Plan Palmier ont intégré cette baisse de la production au-delà de la dixième année, ce qui ramène le rendement moyen prévisionnel à 7,7 t/ha (calcul sur 18 ans) ou 6,9 t/ha (calcul sur 20 ans) (tableau A59, annexe 1).

Outre l'âge des plantations, trois facteurs "structurels" élémentaires pourraient avoir une incidence sur le rendement : le critère de résidence du chef d'exploitation, la superficie plantée en palmiers et la diversité du système de culture.

*L'absentéisme du planteur* pourrait se traduire par une moindre qualité des entretiens et des récoltes, imputable à un moindre contrôle sur la main-d'oeuvre salariée ou familiale, et par des "fuites" plus importantes sur le marché parallèle (8). On constate effectivement une différence de rendement (statistiquement significative) entre les unités de production contrôlées par les non-résidents (rendement moyen 7,7 t) et celles dont les responsables résident à Djimini-Koffikro (rendement moyen 9,1 t).

*La superficie plantée en palmiers* pourrait également avoir une incidence sur le rendement, le contrôle d'une superficie importante pouvant conduire à une extensification de la culture liée à un moindre entretien. Si on distingue deux classes de superficies, moins de 3 ha et 3 ha et plus, aucune différence sensible n'apparaît. L'analyse est toutefois biaisée par la redondance des variables "Superficie" et "Résidence du planteur". Si on distingue les classes de superficie selon le lieu de résidence du planteur, il apparaît nettement un moindre rendement pour les plantations les plus importantes, surtout lorsqu'elles sont contrôlées par des non-résidents :

Superficie plantée en palmiers < 3 ha...	planteurs absentéistes 8,2 t/ha	planteurs résidents 9,8 t/ha
Superficie plantée en palmiers ≥ 3 ha...	planteurs absentéistes 6,2 t/ha	planteurs résidents 8,7 t/ha

Il semble ainsi que la conduite des plantations soit plus intensive lorsqu'elles sont de superficie réduite (du fait d'un meilleur entretien, d'une meilleure qualité de récolte?). Enfin, on ne constate pas de différence dans les rendements obtenus, *selon que le palmier est ou non l'unique culture de rapport* (9).

L'information collectée, déterminée par les objectifs retenus pour cette étude, ne permet pas d'affiner l'analyse autant que cela aurait été souhaitable. En particulier, l'analyse des différences de conduite des plantations ne peut aller, en toute rigueur, au-delà des quelques observations formulées précédemment. Il faut noter, pour terminer, que la variation des tonnages récoltés au cours de l'année est importante, avec un pic prononcé en mars-avril (graphique A9, annexe 2). Cette variation intra-annuelle a une incidence sur l'organisation du travail (pointe de travail de récolte au moment de la réalisation des travaux pré-cultureux pour les cultures vivrières) et sur la trésorerie des planteurs, les livraisons étant payées chaque mois.

#### 2.4. Valeur de la production

Le prix d'achat au producteur est fixé par arrêté du Ministère de l'Agriculture. PALMINDUSTRIE pouvant augmenter ce prix de base par le versement de primes. Fixé en 1966 (lors de l'entrée en production des premières plantations) à 4 F/kg, le prix au producteur est augmenté en 1972 par la mise en place d'un système d'intéressement : chaque kilogramme récolté au-dessus de 105% de la prévision établie pour chaque plantation (en fonction d'un schéma de rendement adapté à la région) est majoré de 1,125 F.CFA. Cette prime de productivité s'accompagne, pour l'ensemble des planteurs, d'une majoration du prix, dans la limite permise par un accroissement de recettes procurées par la commercialisation de l'huile de palme. En moyenne, ce nouveau système porte le prix d'achat au producteur à 4,5 F en 1972 et 5,16 F en 1973. En 1974 l'intéressement est supprimé, du fait de problèmes de validité des prévisions, et le prix passe à 8 F/kg. De nouvelles augmentations ont lieu en 1978 (10 F/kg) et 1981 (15 F/kg). En 1984, le prix est porté à 17 F/kg et une prime de 2 F/kg est établie, si le rendement dépasse 5 tonnes. En 1985, une nouvelle prime de 2 F - venant s'ajouter à la précédente - est versée pour les rendements supérieurs à 7 t/ha, le prix d'achat "de base" passant à 19 F/kg (10).

L'effondrement du cours de l'huile de palme sur le marché international (300 F/kg en 1985, 135 en 1986) ne devrait pas avoir la même incidence sur le prix au producteur que dans le cas de l'huile de coprah (cf. infra), la part des exportations d'huile de palme restant minime, relativement à celle de l'huile de coprah; le risque d'une suppression, ou du moins d'une réduction des primes, n'en est pas moins effectif.

Comment valoriser la partie de la production récupérée par les femmes au titre de l'évacuation des régimes vers le point de collecte? Dans la mesure où il s'agit d'un revenu potentiel auquel le planteur renonce pour s'assurer l'accès à la main-d'oeuvre, nous avons opté pour une valorisation au prix payé par PALMINDUSTRIE. Rappelons que pour 8.500 kg collectés par la société, 722 sont récupérés par les femmes, soit au total environ 9.220 kg/ha à valoriser au prix payé par PALMINDUSTRIE (138.000 F.CFA en 1983, 221.000 F en 1985).

A ce revenu potentiel, il convient d'ajouter la valeur des ventes réalisées sur le marché parallèle. En moyenne, le régime de graines est acheté 500 F.CFA en 1983/84 à Djimini-Koffikro lorsqu'il emprunte le circuit parallèle, soit près de 36 F/kg; la valeur moyenne des ventes parallèles peut donc être estimée à 15.000 F.CFA (425 kg). La vente aux commerçantes venues d'Abidjan s'avère donc rentable, puisque ces dernières payent le kilogramme plus cher que PALMINDUSTRIE et que la fraction de la production ainsi détournée du circuit officiel ne fait l'objet d'aucun prélèvement au titre du remboursement de la dette. Elle permet surtout de répondre à un besoin monétaire urgent. Cette pratique reste limitée par la capacité d'absorption du marché parallèle et par la pression exercée par PALMINDUSTRIE sur les planteurs : intervention



de l'encadrement, voire barrages policiers sur les routes avec confiscation des régimes. Le prix sur le marché parallèle n'a d'ailleurs pas suivi la hausse du prix officiel, entre 1983 et 1985.

En définitive, le revenu moyen brut par hectare (avant déduction des coûts de production) est de 153.000 F en 1983; il s'élève à 236.000 F en 1985, pour un même rendement (9.6 t/ha).

### 3. LE COCOTIER HYBRIDE : DES RESULTATS MEDIOGRES

On a vu que le cocotier hybride présente, relativement au cocotier local non sélectionné plusieurs avantages : une entrée en production plus précoce, une production plus élevée (potentialité de 3.2 t/ha de coprah en phase de croisière), une sensibilité réduite à la maladie de Samo et une plus grande plasticité écologique. Sa durée de vie dépasse 50 ans.

Jusqu'en 1982, PALMINDUSTRIE achetait les noix et fabriquait le coprah. Ensuite, l'industrialisation de la fabrication du coprah posant trop de problèmes, il a été demandé aux planteurs d'effectuer la transformation. Le cocotier produit tout au long de l'année: l'allumage du four à coprah suppose toutefois que suffisamment de noix aient été récoltées, aussi la transformation n'a-t-elle lieu que deux ou trois fois par an si la plantation est d'une taille limitée, comme c'est en général le cas à Diimini-Koffikro.

#### 3.1. Temps de travaux

a) *Phase de création* : il n'y a pas eu de création de cocoteraie à Diimini-Koffikro pendant la durée des enquêtes. Si on conserve les données relatives au palmier, pour les travaux pré-cultureux et qu'on utilise les données bibliographiques relatives à la plantation et aux années pré-productives [BETPA, 1985], on peut estimer à 65 le nombre de journées de travail nécessaires à la plantation d'un hectare de cocoteraie (travaux pré-cultureux éventuels, si la plantation est réalisée après une jachère : 35 JT/ha; plantation et entretiens en première année : 30 JT/ha). Les travaux d'entretiens avant l'entrée en production sont estimés à environ 20 jours par hectare et par an.

b) *Phase d'exploitation* : selon les "normes" villageoises, deux *entretiens* doivent être réalisés annuellement, soit environ 10 jours de travail au total. L'essentiel du travail est consacré à la *récolte des noix et à la fabrication du coprah* : les noix sont récoltées sur l'arbre (ou parfois ramassées à terre), transportées auprès du four où elles sont débourrées sur un pieu métallique (retrait du mésocarpe fibreux). La graine, noix de coco proprement dite, est brisée, l'eau de coco est jetée et les fragments de noix sont disposés sur la grille du four. Après un premier séchage, l'albumen (coprah) est décoqué puis remis à nouveau à sécher. Pour l'obtention d'une tonne de coprah, 16.5 journées de travail sont consacrées en moyenne à la récolte, au ramassage et au débourrage des noix (11); le cassage des noix, le séchage du coprah, le décocage et la mise en sac, demandent 17 jours (une journée de travail pour 58 kg de coprah). Au total, on peut donc estimer à 33.5 le nombre de journées de travail consacrées à Diimini-Koffikro à la fabrication d'une tonne de coprah.

### 3.2. Coûts de production

a) *Coûts de création de la cocoteraie hybride* : les cocoteraies encadrées ont été réalisées sous trois formules, avec des coûts différents :

- déforestation mécanique intégral et utilisation de cocotiers GOA sélectionnés : plantations villageoises ancienne formule, GOA : 392.000 F/ha;
- déforestation mécanique intégral et utilisation de variété hybride : plantations villageoises ancienne formule, hybride : 368.000 F/ha;
- pas de déforestation mécanique (12) et utilisation d'une variété hybride : plantations villageoises nouvelle formule : 268.000 F/ha (tableau A60, annexe 1). Les plantations réalisées à Djimini-Koffikro sont toutes de ce type.

Le coût de 268.000 F/ha devait être normalement intégralement remboursé par le planteur à raison du prélèvement d'un franc par noix collectée (2 F pour les plantations villageoises ancienne formule, qui supportaient ainsi le coût du déforestation mécanique, erreur technique de la structure d'encadrement). La différence avec les conditions de financement de la création des plantations villageoises de palmiers à huile est donc sensible, puisque le remboursement ne couvrait, pour ces dernières, que le coût du matériel végétal et des engrais, et l'avance en espèces. En pratique, le remboursement de la dette de création, dont le système était basé sur la collecte des noix, a cessé lorsque PALMININDUSTRIE a commencé à acheter le coprah aux villageois. Ainsi, à Djimini-Koffikro, sur 8.518.408 F.CFA d'endettement, les planteurs de cocotiers n'avaient-ils remboursé que 92.504 F.CFA, en fin d'année 1983.

b) *Phase de production* : le coût de la construction d'un four artisanal peut être estimé à environ 100.000 F (tôles et grillage). Fourni par PALMININDUSTRIE à crédit, il revient à 152.000 F (four en maçonnerie). Sur les 27 planteurs de cocotiers hybrides recensés, encadrés et non encadrés, 4 possèdent un four artisanal et un seul dispose d'un four PALMININDUSTRIE.

Les consommations en intrants se limitent normalement à la fertilisation. La dette de création couvre la fourniture de l'engrais jusqu'à N5; au-delà, l'engrais est théoriquement fourni par PALMININDUSTRIE sur un crédit de campagne, à raison de 150 kg de potasse et 50 kg de kieserite par hectare, soit un coût annuel de 15.500 F (77,5 F/kg pour les deux types d'engrais). Dans les faits, l'engrais n'a pas été livré par PALMININDUSTRIE depuis 1982. Deux planteurs ont utilisé, à défaut, un peu de l'engrais fourni pour leurs palmeraies, les autres n'ont apporté aucune fumure à leur cocoteraie.

### 3.3. Destination de la production et rendement

La production des cocoteraies villageoises encadrées est normalement achetée en totalité sous forme de coprah par PALMININDUSTRIE. Il arrive toutefois que des planteurs vendent une partie de leur production à des négociants, sous forme de noix fraîches (pour la consommation ou l'exportation) ou sèches (pour la transformation en coprah). Selon PALMININDUSTRIE, cette pratique expliquerait en partie les résultats médiocres des plantations villageoises de cocotiers. Qu'observe-t-on à Djimini-Koffikro? En 1983/84 ont été vendus 21.413 kg de coprah et 41.630 noix (13). Cette production est réalisée presque uniquement par les cocoteraies encadrées, les cocoteraies hybrides non encadrées (cf. seconde partie, chapitre I) ne produisant que 850 noix. Les 40.780 noix produites par les cocoteraies encadrées et vendues sur le marché parallèle correspondent à l'équivalent de 7.952 kg de coprah. PALMININDUSTRIE a donc collecté 73% de la production totale des plantations qu'elle encadre.

Le rendement moyen global en coprah (coprah + noix transformées en équi-

vaient-coprah) des cocoteraies hybrides encadrées est faible : 618 kilogrammes à l'hectare, soit moins que le rendement moyen observé en Basse-Côte dans les plantations non sélectionnées (846 kg/ha [LEREBOURS-PIGEONNIERE, 1975]) (14). Trois unités de production n'ont enregistré aucune vente en 1984: dans un cas, la plantation a été abattue par son propriétaire, dans les deux autres, elle est à l'abandon. Le rendement calculé sur la base des seules plantations en "production" est de 711 kg/ha de coprah.

L'âge des plantations peut-il expliquer ces résultats médiocres? A Djimini-Koffikro, l'âge moyen pondéré de la cocoteraie encadrée est de 9 ans. D'après les schémas de rendement proposés par l'IRHO, à cet âge le rendement devrait être de 2.8 tonnes à l'hectare (tableau A61, annexe 1). De toute évidence on est loin. à Djimini-Koffikro, de la pratique d'une cococulture intensive. Cette situation n'est pas propre au village enquêté. Dès 1980, une évaluation (confidentielle) réalisée par un organisme de financement du Plan Cocotier estimait que plus de 35% du verger cocotier villageois était abandonné. Selon une nouvelle évaluation réalisée en 1983, les 2/3 des plantations villageoises de cocotiers auraient été abandonnées ou abattues, les plantations restantes étant en général mal entretenues. Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer cette situation : la perte d'efficacité du dispositif d'encadrement du fait de la scission du groupe SODEPALM, l'absence de relèvement du prix au producteur, les conditions climatiques défavorables, l'insuffisance du réseau routier, une collecte déficiente de la production par suite de la vétusté du parc automobile, la difficulté d'entretien des plantations par manque de main-d'oeuvre et de motivation. Plus récemment, en 1984, PALMINDUSTRIE dénonçait vigoureusement les ventes parallèles de noix de coco comme étant responsables de la non-réalisation des prévisions de production : *"Le cocotier est le parent pauvre du palmier à huile. Le planteur persuadé de son sort peu enviable, récoltait sa parcelle tant mal que bien. Puis, il lui a fallu se mettre à la fabrication du coprah avec toutes les servitudes que l'on imagine. Ramassage des noix de coco sous un tapis vert inextricable, le débouillage qui pompe la force vive du travailleur, le four à coprah hors de portée des bourses paysannes. Mais divine surprise ! pour ces braves gens - ce n'est pas vraiment le cas de le dire ! qui préfèrent le farniente sous les cocotiers balayés par les alizés des lagunes, des commerçants venus d'ailleurs leur font la part belle. Achat de noix sous l'arbre, paiement bord-champ, prix-aubaine ! La concurrence se déchaîne entre les intermédiaires ghanéens, syriens et dioulas. Ils font des incursions sous les cocoteraies pour se substituer à la main-d'oeuvre et jouer les «papa-providence»"* [PALM-ECHOS, juillet 1984].

A Djimini-Koffikro, les mauvais résultats ne peuvent provenir de ces ventes, puisqu'elles ont été intégrées dans le calcul du rendement. Il semble que l'on puisse avancer quatre éléments d'explication :

- De la réalisation des plantations jusqu'à 1984, les planteurs n'ont pas été encadrés: nombreux sont les planteurs qui "se sont sentis abandonnés" (selon leurs termes) et ont délaissé leurs plantations alors pas ou peu productives, adoptant en cela une technique pratiquée habituellement pour les caféières ou cacaoyères (abandon des plantations à la brousse jusqu'à l'entrée en production).

- L'engrais n'est plus distribué aux planteurs depuis 1982. Selon l'IRHO, un apport de fumure (potasse et kieserite) permet de multiplier par deux la production de coprah.

- L'obligation de vendre le coprah et non plus les noix a été mal perçue, les plantations, en général de superficies réduites, justifiant difficilement l'installation d'un four (15), et surtout la fabrication du coprah demandant un surcroît de travail important (33 JT pour un rendement d'une tonne de

coprah à l'hectare). Or, un des principaux avantages que les planteurs trouvaient au cocotier, à l'origine, était précisément la faible quantité de travail nécessaire, lorsque la production était vendue non transformée.

- Le prix, demeuré inchangé depuis 1978, était un argument systématiquement avancé en 1983 par les planteurs pour justifier le peu d'intérêt porté à leur plantation de cocotiers. Son augmentation très sensible en 1984 (cf. infra) a eu un effet extraordinaire: il n'était question, alors, que de construction de four et de réhabilitation de plantations. En début d'année 86, le prix s'effondre brutalement, étant ramené à son niveau de 1983. Selon PALMIN-DUSTRIE, "la population concernée par la nouvelle a, dans une écrasante majorité, accepté les mesures arrêtées par PALMIN-DUSTRIE" (PALM-ECHOS, mai 1986). Les planteurs de Djimini-Koffikro et des autres villages enquêtés ne sont sans doute pas représentatifs, puisqu'il n'était plus question, en mai 1986, que d'abandon, voire d'abattage de plantations.

### 3.4. Valeur de la production

Jusqu'en 1982, PALMIN-DUSTRIE achetait la production des plantations encadrées sous forme de noix, à raison de 7 F/noix (moins 1 F.CFA pour le remboursement de la dette de création), ce prix d'achat étant demeuré inchangé depuis 1974. A Djimini-Koffikro, les négociants achètent les noix fraîches (sur le marché parallèle) à 10 F pièce et les noix sèches à 5 F pièce. Il s'agit le plus souvent de ventes sur pied.

Le prix du coprah (collecté uniquement auprès des "plantations familiales" jusqu'à 1982) n'a pas augmenté de 1974 à 1983 : 70 F/kg pour le grade 1, 60 F/kg pour le grade 2 (16). En 1984, la bonne tenue des cours mondiaux de l'huile de coprah permet à PALMIN-DUSTRIE d'accorder aux planteurs des primes qui portent le prix à 110 F en janvier, 145 F en juillet et 160 F en octobre, pour le grade 1 (grade 2 = moins 10 F). L'effondrement du prix de l'huile de coprah sur le marché mondial en fin 85 - début 86 (de 650 F/kg à 150 F/kg), auquel est particulièrement sensible PALMIN-DUSTRIE puisque l'huile de coprah est essentiellement exportée, oblige cette dernière à supprimer les primes qui avaient été instituées en 1984. L'achat du coprah villageois se faisant à perte en fin 1985. En début d'année 1986, le prix du coprah de grade 2 est ainsi revenu à 60 F/kg.

Au prix de 1983, la production moyenne des seules plantations en production à Djimini-Koffikro assure un revenu de 43.000 F/ha pour une vente sous forme de coprah de grade 2, de 36.460 F/ha pour une vente de noix fraîches.

## 4. PERSPECTIVES DE L'HEVEACULTURE VILLAGEOISE

Il n'y avait à Djimini-Koffikro, lors de la réalisation des enquêtes, que deux plantations d'hévéas qui n'étaient pas encore en production. On présentera donc rapidement les caractéristiques économiques de cette culture sur la base de données bibliographiques.

### 4.1. Temps de travaux

Selon l'étude de factibilité réalisée pour le programme "doublement des

plantations villageoises du Sud-Est" (PVSE2) (SAPH, 1981), les temps de travaux nécessaires pour la création d'un hectare d'hévéa, en milieu villageois, seraient de 93 jours, auxquels il faut éventuellement ajouter, dans les conditions de Djimini-Koffikro, 35 jours pour les travaux pré-cultureux (si la plantation intervient après une jachère). Les travaux avant l'entrée en production décroissent de 33 à 18 jours entre la seconde et la sixième année. En phase de production, la durée annuelle du travail est estimée à 69 jours, dont 62 consacrés à la récolte (tableau A62, annexe 1).

#### 4.2. Coûts de production

Le principe retenu est le remboursement intégral, par le planteur, des coûts directs de création de la plantation, l'Etat prenant en charge les coûts indirects. Les coûts directs, entre l'année 0 et l'année 6, sont évalués à 286.733 F par l'étude de factibilité précitée (tableau A63, annexe 1). Le remboursement, assorti d'un taux d'intérêt annuel de 9%, est prévu de N7 à N16, selon l'échéancier suivant :

N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13	N14	N15	N16	Total
36.062	54.061	61.197	66.753	71.521	75.520	70.833	74.064	76.475	78.125	668.391

Les dépenses d'exploitation en phase courante de production sont évaluées à 11.000 F (engrais, produits phyto-sanitaires, éthrel).

#### 4.3. Rendements

La mise en saignée commence normalement en N6 ou N7, selon la circonférence atteinte par les arbres. Le rendement moyen obtenu actuellement en plantations villageoises est de 1.840 kg/ha. (Programme Pilote de l'Anguédou, sources : De la Serve, Rouxel, 1985; cf. tableau A64, annexe 1). Le projet PVSE2 mise sur une production de 1.750 kg/ha en régime de croisière, qui devrait être atteint 8 ans après la mise en saignée, soit 12 ou 13 ans après la plantation.

#### 4.4. Valeur de la production

La production est collectée et réglée au producteur mensuellement; le prix d'achat au planteur comporte deux éléments :

- Un prix d'achat plancher d'intervention (PAPI), garanti, dont le montant est fixé chaque année par le Ministère de l'Agriculture. Ce prix prend en compte la rémunération de l'usinier et de l'encadrement (SAPH), au coût réel des prestations.

- Une prime indexée sur les cours internationaux (PICI), résultant de la différence mensuelle entre le prix international et le PAPI. La différence enregistrée, lorsqu'elle est positive, est répartie à raison de 70% pour le planteur (prime indexée), 20% pour le Fonds Professionnel de Solidarité Hévéa (qui doit garantir le paiement du prix plancher et le remboursement des débours et du coût d'intervention de la SAPH), et 10% pour l'usinier-exportateur (marge brute d'intervention).

Ainsi, en novembre 1983, pour un prix de vente de référence de 394,2 F/kg en moyenne trimestrielle, le planteur a touché 222,6 F (160 de prix plancher et 62,6 de prime indexée), la SAPH 153,7 F (144,8 au titre des coûts et

débours. 3.9 au titre de la marge brute d'intervention) et le Fonds de solidarité. 17.9 F.

Le prix moyen au producteur est passé de 240 F.CFA/kg en 1983/84, à 214 F en 1984/85 et à 175 F (PAPI) en fin 85, soit un revenu brut à l'hectare de 420.000 F.CFA en 1983/84 pour un rendement moyen de 1.750 kg, et un revenu de 306.000 F.CFA lorsque le producteur ne perçoit que le prix plancher.

##### 5. ANANAS DE CONSERVE ET ANANAS D'EXPORTATION : DES PRODUCTIONS INTENSIVES AUX RESULTATS DIFFERENCIES

Les cultures de l'ananas de conserve et de l'ananas pour la consommation en frais sont conduites à partir d'une même variété, la Cayenne lisse (espèce *Ananas comosus*). Les deux types de production présentent un certain nombre de points communs. Il s'agit dans les deux cas d'une culture pure, intensive: la maîtrise du procès technique de production a une incidence considérable sur le rendement. La reproduction est effectuée par voie végétative, en utilisant soit les rejets qui apparaissent après la récolte du fruit soit, plus rarement, la couronne de l'ananas (si le fruit est destiné à la conserverie, puisque le fruit frais est exporté avec sa couronne). La fragilité du système racinaire de l'ananas impose une bonne préparation du sol, en particulier un labour: l'ananas est une plante épuisante pour le sol et sensible à l'enherbement, qui réclame des apports importants d'éléments fertilisants et des sarclages fréquents. Un traitement d'induction florale, TIF (improprement appelé hormonage), au moyen d'acétylène (sous forme de carbure de calcium) ou d'éthylène, permet de contrôler la floraison et la fructification. Le planteur peut ainsi influencer sur l'époque de production, en groupant l'arrivée à maturité de la parcelle, et sur le poids du fruit: un TIF appliqué précocement dans la phase végétative conduit à la production d'un petit fruit, un traitement sur une plante développée donnera un gros fruit.

Au-delà de ces points communs, la nécessité d'obtenir pour la conserverie un gros fruit, et pour l'exportation une production de qualité rigoureusement "calée" sur les cycles de consommation en Europe, répondant à des normes strictes, impose normalement une différenciation marquée des techniques culturales. Les densités de plantation sont plus importantes pour l'ananas-export: 60.000 à 70.000 pieds/hectare, que pour l'ananas de conserve: 50.000 à 55.000 pieds/hectare (la densité de plantation conditionne inversement la taille du fruit). La durée des cycles culturels diffère: 15 à 18 mois pour l'ananas de conserve, 12 à 14 mois pour l'ananas d'exportation. Pour les fruits exportés, les normes en matière de dimension des couronnes nécessitent la réduction de ces dernières, deux mois avant la récolte, par ablation à la gouge du méristème terminal (le développement de la couronne est ainsi bloqué). Les normes de qualité et de coloration des fruits exportés imposent leur protection contre les coups de soleil (les feuilles sont attachées au-dessus du fruit) et l'emploi d'éthrel: l'utilisation de ce produit provoque une maturité apparente du fruit par coloration externe, permettant de satisfaire aux normes et de réduire au minimum le temps de récolte d'une parcelle (8-10 jours). Enfin, la récolte et le conditionnement des fruits exportés demandent davantage de soins: traitement antifongique, tri des fruits, calibrage, étiquetage, mise en carton, alors que les fruits destinés à la conserverie sont chargés en vrac dans une remorque.

En fait, la production d'ananas-export à Djimini-Koffikro s'éloigne souvent de ces principes: calendrier culturel et durée des cycles culturels non maîtrisés, pas de protection contre les coups de soleil (du fait du faible

ensoieilleme nt de l'Est-Comoé), récolte réalisée dans des conditions non réglementaires du point de vue phytosanitaire.

### 5.1. Organisation des productions d'ananas de conserve et d'ananas-export à Djimini-Koffikro

#### a) Ananas de conserve

La production d'ananas de conserve fait intervenir 3 acteurs : la SODEFEL, le GVC (groupement à vocation coopérative) et le producteur.

La SODEFEL, par le biais de ses agents, un chef de bloc et ses six adjoints, assure un rôle d'encadrement technique de la production et d'aide à la gestion du GVC: le chef de bloc gère le groupement.

Le GVC est prestataire de service : depuis 1982 (sole 84), les crédits de campagne sont directement accordés par la BNDA au GVC et ne transitent plus par la SODEFEL. Sur ces crédits, le groupement fournit à ses adhérents les acomptes sur récoltes ainsi que l'ensemble des prestations nécessaires à la culture : location du terrain par le GVC (avec un bail de 20 ans), sous-loué à chaque campagne aux planteurs, par parcelles individuelles, pour la durée de la sole; intervention directe pour toutes les opérations culturales mécanisées : rotobroyage, labour, billonnage, traitement nématicide, première application d'herbicide, épandage d'engrais liquide, approvisionnement en eau pour les traitements aqueux (le matériel agricole et les locaux ont été mis à la disposition du GVC par l'Etat, à titre gratuit); fourniture du matériel végétal, des engrais et du carbure de calcium.

Le remboursement du coût de ces prestations intervient après la récolte. Le règlement de la SALCI transite par la BNDA qui récupère le crédit de campagne qu'elle avait avancé et crédite du reliquat le compte du GVC. Le principe de la globalisation des charges a été retenu : l'ensemble des dépenses engagées par le GVC pour la sole est cumulé par poste budgétaire, puis réparti à la charge de chaque planteur au prorata du nombre de pieds mis en terre. Le planteur ne rembourse donc pas le coût réel des prestations dont il a effectivement bénéficié, mais une quote-part des charges du GVC.

Le PLANTEUR apporte sa seule force de travail. Il dépend du GVC pour l'accès à la terre et la fourniture des intrants, et n'a de contrôle, du fait des contraintes techniques liées à la nature du produit, ni sur les opérations culturales ni sur le calendrier cultural. Le règlement intérieur du GVC précise d'ailleurs (article 13) ... "En cas de non exécution des tâches prévues dans les délais, le gérant du bloc a la possibilité de faire exécuter ces tâches par de la main-d'oeuvre extérieure". Le coût de cette main-d'oeuvre est alors individualisé au niveau du compte du planteur et n'entre donc pas dans la globalisation des charges. Le même article stipule que "l'exclusion d'un sociétaire peut être prononcée après trois avertissements donnés au cours d'une période de six mois dans les cas suivants :

- . exécution défectueuse répétée des travaux dont il est chargé,
- . refus répétés d'effectuer les tâches qui lui incombent,
- . absence du coopérateur sur sa parcelle durant 7 jours consécutifs sans autorisation préalable du gérant et du président du Conseil d'Administration,
- . tout manquement aux obligations et interdictions imposées aux sociétaires par le règlement intérieur".

L'article 18 précise qu'en cas d'exclusion d'un sociétaire, ce dernier "abandonne, sans indemnité, ses cultures en place qui sont reprises dans l'état où elles se trouvent, soit par le GVC, soit par un nouveau sociétaire qui assume l'ensemble des charges dues par le partant".

Ces articles du règlement intérieur, même s'ils ne sont pas d'application courante, sont révélateurs du type de relations qui prévalent entre la structure d'encadrement et le planteur. On reviendra sur ce point.

b) *Ananas-export*

La production en sous-traitance d'ananas pour l'exportation en frais fait intervenir deux acteurs, l'acheteur de la production et le producteur. Leurs rôles respectifs diffèrent selon que l'acheteur fournisse ou pas une aide au planteur :

Lorsque l'acheteur ne fournit aucune aide au planteur, ce dernier loue une parcelle, ou crée la plantation sur son propre patrimoine foncier s'il est propriétaire et s'il a suffisamment de terre. Il assume seul tous les coûts de production : achat des rejets (s'il s'agit d'un nouveau planteur), préparation du sol, plantation, épandage d'engrais, etc. En règle générale, le planteur ainsi resté maître de tout le processus de production, préfère vendre sa parcelle sur pied, après le traitement d'induction florale. Il évite ainsi tout litige au moment de la récolte, bénéficie plus rapidement du produit de son travail (TIF : 10 à 12 mois après la plantation) et économise sa force de travail, puisqu'il n'intervient plus du tout sur la parcelle après la vente, l'acheteur faisant réaliser tous les travaux.

Le plus souvent, l'acheteur fournit une aide au planteur. Cette aide intervient après la plantation; elle peut ne porter que sur une partie des besoins en intrants, si le planteur est en mesure de se procurer lui-même le complément. Le producteur, une fois les rejets mis en terre, se met en quête d'un acheteur ou est contacté par lui. L'acheteur fournit tout ou partie des intrants nécessaires : herbicides, engrais, carbure de calcium, et parfois un acompte sur le produit de la récolte. La production est achetée au kilogramme, à un prix convenu d'avance; le coût des prestations et avances est décompté lors du règlement. Le producteur travaille sur la parcelle jusqu'à la récolte. C'est toutefois l'acquéreur qui fait réaliser à ses frais, par une équipe spécialisée, la réduction des couronnes ainsi que parfois l'éthréalisation. Il organise également la récolte (le planteur devant parfois fournir les porteurs).

Ces deux types de relations entre producteur et acheteur se retrouvent parfois au sein d'une même unité de production, une parcelle étant conduite sans aucune aide, une autre ayant fait l'objet d'un accord avec un acheteur dès la plantation. Un planteur peut également avoir plusieurs acheteurs, s'il a plusieurs parcelles. Il arrive que l'aide apportée par l'acheteur intervienne dès le stade "préparation du terrain", mais uniquement dans le cas où des relations de confiance se sont nouées entre l'acheteur et le planteur.

Les ventes de la récolte sur pied ont revêtu une moindre importance en 1984 qu'en 1983 (passant de 58 à 22% du nombre des parcelles récoltées), vu l'intérêt que présente pour le producteur l'aide apportée par l'acheteur qui dès lors peut imposer la forme d'achat lui convenant le plus. Intervient également la multiplication des parcelles d'ananas-export, qui permet aux acheteurs de faire jouer la concurrence pour imposer l'achat au kilogramme.

En définitive, outre la destination du produit, les organisations de la production de l'ananas de conserve et de l'ananas-export se distinguent par trois points principaux (non indépendants) : le contrôle technique de la production, la maîtrise du processus et des coûts de production, et l'accès aux facteurs de production.

Le *contrôle technique de la production d'ananas de conserve* est assuré par la SODEFEL; il est inexistant dans le cas de l'ananas-export, sauf cas



exceptionnels où l'acheteur suit réellement le déroulement des opérations culturales et apporte ainsi un véritable encadrement technique. Cette différence dans la maîtrise technique du procès de production porte à la fois sur le calendrier cultural, les opérations culturales et les apports d'intrants.

La maîtrise du procès de production par le planteur d'ananas-export, sans être totale (l'acheteur décide de la date du TIF et du moment de la récolte; il assure la réduction des couronnes et, fréquemment, le traitement à l'éthrel), est sans comparaison avec la situation du planteur d'ananas de conserve. Autonome, le planteur d'ananas-export l'est plus que le coopérateur et a une conscience très claire de cette autonomie. Même s'il a bénéficié de l'aide d'un acheteur, il peut, en cas de conflit avant la vente, changer de partenaire (le premier acheteur étant alors remboursé par le second des frais déjà engagés). De plus, les coûts de production de l'ananas-export correspondent aux apports réels effectués sur la parcelle; ils peuvent être minimisés par une économie dans l'utilisation des intrants.

Relativement à l'accès aux facteurs de production, le GVC résout pour ses adhérents trois problèmes cruciaux :

- l'accès à la terre par la location du terrain par le GVC, avec un bail de longue durée;

- l'accès aux intrants : façons culturales mécanisées, engrais (etc.) et surtout matériel végétal: notons qu'il est difficile de trouver des rejets à l'Est-Comoé, en 1983/84, et que le prix de ces derniers est élevé (3,5 à 5 F/rejet);

- les difficultés de trésorerie : tous les coûts monétaires de production de l'ananas de conserve sont différés au paiement de la récolte, alors que les frais de création d'une parcelle d'ananas-export sont supportés sans délai par les planteurs : location d'un terrain, achat éventuel et transport des rejets, labour, etc. Ce n'est qu'une fois l'ananas planté que le producteur peut éventuellement bénéficier d'avances en intrants ou en espèces de la part de son futur acheteur.

Le tableau présenté ci-après résume les interventions respectives des producteurs, des acheteurs et du GVC.

## 5.2. Temps de travaux

Les temps de travaux qui suivent correspondent aux tâches engagées directement par ou sous le contrôle de l'unité de production, et non au temps de travail total nécessaire pour la culture de l'ananas (le travail relatif aux opérations engagées par le GVC ou par l'acheteur des fruits exportés n'a pas été comptabilisé).

### a) *Ananas-export* (17)

Les temps de travaux de *préparation du terrain* varient de 44 à 76 journées de travail, selon que le labour est mécanisé ou réalisé à la daba (le précédent cultural est en règle générale une jachère à Eupatorium).

Les opérations culturales liées à la *plantation* vont de la récolte des rejets à leur mise en terre; au total, elles nécessitent en moyenne 110 journées de travail.

Le *traitement herbicide* est normalement réalisé après la plantation, en 3 jours. La durée du travail pour les *sarclages* varie avec le degré d'enherbement, selon que le traitement herbicide a été effectué ou pas, selon la fréquence des désherbages et l'âge de l'ananas. Pour les calculs à venir, on retiendra la durée moyenne observée, 15 jours par passage, pour des travaux

Tableau 35 : Ananas de conserve et ananas-export : interventions respectives du GVC, du planteur et de l'acheteur

	ANANAS DE CONSERVE	ANANAS-EXPORT AVEC AIDE DE L'ACHETEUR (Vente au kg)	ANANAS-EXPORT SANS AIDE DE L'ACHETEUR (Vente sur pied)
Accès à la terre	Parcelle fournie par le GVC	Location directe par le planteur auprès du propriétaire foncier (paiement au comptant), ou FVD	
Préparation du sol	mécanisée, réalisée par le GVC	Débroussaage = manuel, à la charge du planteur Labour = mécanisé (service extérieur, paiement au comptant), ou manuel (à la deba, intervention d'un groupe d'entraide)	
Traitement nématicide avant plantation	mécanisé, réalisé par le GVC	non réalisé	
Matériel végétal	fourni par le GVC	Production d'une ancienne parcelle ou achat (paiement au comptant)	
Transport du mat.végétal	mécanisé, réalisé par le GVC	Mécanisé, appel à un service extérieur	
Plantation	Planteur		
Herbicide	fourni par le GVC, traitement au pulvérisateur Solo par le planteur	Parfois fourni par l'acheteur (paiement différé). Sinon, achat direct par le planteur (paiement au comptant) ou absence de traitement	Achat direct par le planteur (paiement au comptant) ou traitement non réalisé
Sarclages manuels avant T.I.F.	Planteur		
Engrais	fournis par le GVC	Fourni par l'acheteur (paiement différé)	Achat direct par le planteur (paiement au comptant)
T.I.F.	carbure fourni par le GVC	Carbure fourni par l'acheteur (paiement différé)	Achat par le planteur (paiement au comptant)
Sarclages post-T.I.F.	Planteur		A la charge de l'acheteur
Réduction des couronnes	non réalisée	A la charge de l'acheteur	
Ethréalisation (T.I.F.)	non réalisée	Acheteur ou planteur	
Récolte des fruits	planteur	Acheteur + parfois planteur (évacuation des fruits du champ)	A la charge de l'acheteur
Tri et conditionnement des fruits	non réalisés	A la charge de l'acheteur	

répétés tous les deux mois. On peut estimer à 16 le nombre de journées de travail nécessaires à l'apport de fumure (un actif épand 2 sacs d'engrais par jour: 32 sacs sont utilisés en deux passages). Enfin, le traitement d'induction florale est normalement réalisé en deux passages, à une semaine d'intervalle. Chaque passage demande 12 jours de travail. Il arrive que le planteur ne réalise qu'un seul passage, en doublant la concentration de carbure de calcium. Sauf exception, l'acheteur prend en charge la récolte.

Le nombre approximatif de journées de travail consacrées à la culture de l'ananas-export à Djimini-Koffikro varie donc de 300 (labour mécanisé, vente de la parcelle sur pied) à 360 (labour à la daba, vente au kilogramme), pour la durée du cycle.

#### b) Ananas de conserve

La différence avec l'ananas-export provient de trois points principaux : la mécanisation de l'ensemble des travaux pré-culturaux, la durée plus longue du cycle de culture nécessitant deux sarclages supplémentaires, la récolte et le chargement des fruits. On peut ainsi estimer à 420 jours environ le temps de travail à l'hectare nécessaire pour la culture de l'ananas de conserve.

Le tableau suivant présente un récapitulatif des temps de travaux moyens observés pour les cultures de l'ananas de conserve et de l'ananas d'exportation à Djimini-Koffikro.

Tableau 36 : Temps de travaux moyens pour la culture de l'ananas à Djimini-Koffikro

	ANANAS-EXPORT				ANANAS DE CONSERVE
	Labour mécanisé		Labour à la daba		
	Vente au kg	Vente parcelle	Vente au kg	Vente parcelle	
Travaux pré-culturaux	44		76		-
Récolte et transport de rejets	60		60		60
Tri, éparillage, plantation	50		50		50
Traitement herbicide	3		3		3
Dés herbages	135	105	135	105	165
Épandage d'engrais	16		16		16
TIF	24		24		24
Récolte	-		-		100
<b>TOTAL</b>	<b>332</b>	<b>302</b>	<b>364</b>	<b>334</b>	<b>418</b>

Pour l'ananas-export, on a retenu le cas le plus fréquent d'un TIF réalisé par le planteur (à une date indiquée par l'acheteur) et d'une prise en charge de la récolte par l'acheteur.

L'ananas est donc une culture qui demande beaucoup de travail, malgré la mécanisation de certaines tâches. Certaines opérations culturales doivent être réalisées rapidement et constituent autant de "pointes de travaux" : travaux pré-culturaux, transport des rejets, plantation, récolte (pour l'ananas de conserve). Par contre, d'autres opérations qui demandent beaucoup de travail sur la durée du cycle, sont réalisables par une main-d'oeuvre limitée, du fait de leur étalement dans le temps (récolte des rejets, dés herbages).

### 5.3. Coûts de production

#### a) Ananas de conserve

Rappelons le principe du calcul et de l'imputation de ces coûts. Les charges relatives à la location des terres, à la mécanisation, à la fourniture des intrants, sont globalisées par poste budgétaire et réparties à la charge de chaque planteur au prorata du nombre de pieds mis en terre. Le coût de l'encadrement par la SODEFEL n'est pas imputé au GVC: les investissements (matériel et bâtiments) ont été réalisés par l'Etat. Le coût du matériel végétal et de l'appel éventuel à la main-d'oeuvre salariée temporaire, sur préfinancement du GVC, n'est pas globalisé mais imputé individuellement à chaque planteur. Chaque campagne est préfinancée par un prêt de la BNDA. A l'issue de la campagne, la banque ne crédite le compte du GVC qu'une fois le crédit remboursé, les planteurs étant solidairement responsables. Chaque planteur perçoit alors la valeur de la production après déduction du coût de production.

Le tableau 37 présente l'évolution des coûts de production entre la sole 80 (première partie) et la sole 84, pour une densité de 50.000 pieds par hectare.

Tableau 37 : Evolution des coûts de production, soles 80-1 à 84 (main d'oeuvre engagée directement par le planteur exclue). Sources : GVC.

SOLES	80-1	80-2	81	82-1	82-2	83-1	83-2	84
Coût/hectare (a)	391 800	363 600	401 000	390 000	453 500	533 500	433 500	817 500
(b)	441 800	413 600	451 000	440 000	503 500	583 500	483 500	867 500

(a) Coût de production non compris l'achat du matériel végétal

(b) Coût de production intégrant l'achat de matériel végétal.

Les coûts de production de l'ananas de conserve sont importants: ils varient notablement d'une sole (ou 1/2 sole) à l'autre (de 400.000 à 800.000 F/ha): la tendance à la hausse est sensible, à partir de la deuxième partie de la sole 82. Il a été impossible d'obtenir les comptes détaillés des soles 82-1, 83-1 et 83-2, ce qui interdit toute analyse de l'évolution des coûts de production par poste budgétaire, sur l'ensemble de la période. On peut cependant tirer des données fragmentaires dont nous disposons (cf. tableau A66, annexe 1), des enseignements intéressants. Les comptes des soles 82-2 et 84 n'intègrent plus les frais d'amortissement du matériel et la constitution du fonds de réserve. La comparaison des coûts de production, pour être exacte, doit donc porter sur des données corrigées, ce qui majore l'augmentation des coûts constatée précédemment (18). On peut faire intervenir trois éléments pour expliquer le doublement du coût de production entre les soles 81 et 84 (tableau A67, annexe 1). *La réduction de la superficie plantée* (de 81 à 45 hectares) se traduit par un gonflement des postes constitués en totalité ou en partie par des charges fixes: personnel (tractoristes et gardien, payés par le GVC), location des terres; *le prix de certains intrants a sensiblement augmenté* depuis la sole 1981, en particulier celui des engrais, avec l'arrêt de leur subventionnement par l'Etat; enfin, *le vieillissement du matériel* se traduit par l'augmentation du coût de son entretien. Il est difficile de proposer une analyse plus fine de l'évolution des coûts de production, du fait des difficultés d'accès à l'information: impossibilité de retrouver de nombreux documents à la SODEFEL, départ ou déplacement de cadres de cette société sans que leurs successeurs aient une parfaite connaissance de la

situation qui prévalait avant leur arrivée. utilisation d'artifices comptables et irrégularités dans la gestion du GVC. Au demeurant, l'essentiel est, dans l'optique que nous avons retenue, de constater ce qui s'impose au planteur : l'augmentation sensible des coûts de production de l'ananas de conserve et leur importance en valeur absolue.

b) Ananas d'exportation

Le tableau A68 (annexe 1) présente les consommations d'intrants et les coûts moyens de ces derniers, observés sur le terrain en 1983/84. Ces données permettent de présenter le compte de charge "standard" du planteur d'ananas-export, en année de création d'une première parcelle :

Location du terrain	: 40.000	} 636.000 F.CFA/ha
Achats des rejets	: 210.000	
Transport des rejets	: 90.000	
Labour	: 30.000	
Herbicide	: 26.000	
Engrais	: 186.000	
Carbure de calcium	: 9.000	
Achat des fûts	: 7.000	
Eau	: 11.000	
Location d'un pulvérisateur	: 27.000	

Le coût de production à l'hectare est élevé, relativement à la capacité de financement d'un petit planteur; à titre de comparaison, on peut évaluer à 1.849.000 F/ha le coût de production, avant récolte, dans une exploitation moderne (cf. annexe 3). Trois postes influent particulièrement sur son niveau: l'achat du matériel végétal (33%), le transport des rejets (14%) et l'achat d'engrais (29%).

L'importance des moyens à mettre en jeu contribue à expliquer la faiblesse des superficies cultivées. Elle constitue un premier facteur de blocage pour un producteur qui souhaite se lancer dans la culture de l'ananas-export. Etre actuellement producteur d'ananas-export suppose soit que l'on dispose de la capacité de financement de l'achat des rejets, soit d'être un planteur d'ananas de conserve afin d'avoir un accès gratuit aux rejets, soit enfin que l'on ait pu se procurer des rejets par un système "d'abougnon sur rejets" : le futur planteur va récolter des rejets sur la parcelle d'un autre planteur et conserve, en rémunération de son travail, la moitié des rejets. Il y a alors jeu complémentaire des contraintes "trésorerie" (pour l'abougnon) et "force de travail" (pour l'exploitant de la parcelle, à qui ce système assure un accès à la main-d'oeuvre). Dans tous les cas, le planteur doit disposer d'une trésorerie minimale afin de pouvoir louer le terrain et payer le transport des rejets (le labour pouvant être réalisé à la daba par un groupe d'entraide, et le planteur faisant souvent l'économie du traitement herbicide).

Le système d'accord qui lie le planteur à son futur acheteur trouve sa pleine logique dans l'importance de ces coûts de production, puisqu'un approvisionnement minimal en intrants est ainsi assuré. Il faut toutefois rappeler que l'acheteur n'apporte une aide (remboursable) qu'une fois l'ananas planté.

Qu'il fasse appel ou non à l'aide d'un acheteur, le planteur a pour stratégie de minimiser les coûts de production, en particulier en s'approvisionnant en engrais par des voies détournées auprès du GVC, soit qu'il dispose d'une parcelle sur bloc, auquel cas il utilise sur sa parcelle "export" tout ou partie des engrais distribués par le GVC, soit qu'il rachète à bas prix les

sacs d'engrais revendus par des coopérateurs en quête de liquidités monétaires. Le GVC, dont la fonction explicite est d'organiser la production d'ananas de conserve, a pour beaucoup une fonction implicite : assurer un accès au matériel végétal et aux engrais... accès gratuit, si le planteur n'arrive pas à couvrir le coût de production sur la parcelle d'ananas de conserve (puisqu'il ne remboursera jamais sa dette à l'égard du GVC), ou accès onéreux mais dont le règlement est différé, s'il parvient à couvrir le coût de production sur l'ananas de conserve. Dans cette optique, la production d'ananas de conserve peut être tout à fait secondaire: le seul fait de conduire à son terme une parcelle d'ananas de conserve (même sans en prendre grand soin) permet d'économiser 200.000 F d'achat de rejets pour la création d'une parcelle d'ananas-export.

Une enquête a été réalisée auprès de 47 producteurs, portant sur les conditions de financement de quatre postes de dépenses intervenant lors de la création de la plantation: accès à la terre, accès aux rejets, transport des rejets, labour (l'aide de l'acheteur pouvant intervenir ensuite). Les résultats de cette enquête rapide sont donnés schématiquement dans le tableau A69, annexe 1). Il apparaît que les dépenses monétaires sont limitées, dans le cas de l'approvisionnement en rejets, par le transfert du matériel végétal provenant des blocs GVC et par la formule d'abougnon: seuls 30% des planteurs ont acheté les rejets. Elles sont également réduites par un labour à la daba, pour 40% des producteurs. Par contre, les coûts incompressibles liés à l'accès à la terre (location) et au transport de rejets sont davantage monétarisés, puisque sont concernés respectivement 85% et 91% des producteurs. Les deux sources principales de financement sont les revenus procurés par l'ananas de conserve et ceux obtenus en rémunération d'un emploi de manoeuvre temporaire, sauf pour l'achat des rejets, poste trop important pour être financé de façon dominante par la rémunération d'un travail temporaire (tableau A70, annexe 1). On observe quelques cas de financement par les revenus tirés de la vente de produits vivriers ou par un emprunt contracté auprès d'un parent.

#### 5.4. Productions et revenus

##### a) *Ananas de conserve*

Le rendement obtenu à l'Est-Comoé en ananas de conserve dans des conditions courantes de culture est de 60 tonnes/ hectare. A Djimini-Koffikro, le rendement moyen atteint ce niveau lors de la sole 80-1 mais diminue à partir de la sole 82-1 pour s'effondrer à 19 tonnes/hectare avec la sole 83-2 (tableau A71, annexe 1).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette crise, sans qu'il soit possible de relativiser l'importance de chacun d'eux : les retards de paiement des fruits par la SALCI (plus d'une année), la stagnation à 13 F, depuis 1977, du prix payé au kilogramme (ce prix a toutefois été relevé à 24 F/kg en 1984), une crise de confiance à l'égard du GVC, et la concurrence de l'ananas-export.

La combinaison de ces quatre facteurs a eu pour effet l'abandon par certains planteurs des parcelles en cours de végétation (19) et, pour les planteurs qui n'ont pas abandonné alors le GVC, un défaut d'entretien des parcelles et la vente de fruits sur le marché parallèle (qui n'a pas pu être évaluée). A partir de la sole 83-1, le revenu moyen net perçu par le planteur est négatif, le coopérateur devenant débiteur vis-à-vis du GVC (tableau A72, annexe 1). Le déficit global de la sole 83 a été comblé par la SODEFEL; la minorité de planteurs ayant dépassé le point mort a ainsi pu être payée. Par contre, à partir de la sole 84, tous les planteurs sont tenus pour solidaire-

ment responsables. le GVC gérant le crédit: en cas de déficit, les planteurs ayant dégagé un excédent ne pourront donc pas être payés (20).

#### b) Ananas-export

Le revenu brut tiré d'un hectare d'ananas destiné à l'exportation varie selon les modalités de vente de la production : sur pied ou au kilogramme.

Le rendement moyen marchand observé lors des ventes au kilogramme est de 47 tonnes (tableau A73, annexe 11). Le prix d'achat au producteur - véritable "prix de marché" qui s'établit à l'échelle du village - a évolué de 15 F.CFA par kilogramme au début de l'année 83 à 25 F en 1983/84 pour atteindre 30 F en début 85. Le revenu brut moyen est ainsi de 1.175.000 F.CFA en 1983/84. Le revenu moyen net s'élève donc à 539.000 F si le planteur a acheté le matériel végétal, à 749.000 F s'il disposait des rejets. La prise en compte de l'amortissement de l'achat des rejets conduirait à un chiffre intermédiaire, variable selon le nombre de campagnes retenu comme base d'amortissement.

La valeur moyenne des achats sur pied, après le TIF, a été de 1.490.000 F/ha en 1983/84. Cette forme de commercialisation semble plus avantageuse pour le planteur - dans un cas moyen - que la vente au kilogramme, puisqu'il économise du travail et qu'il est payé davantage et plus tôt. De plus, nombreux sont les planteurs qui sont sceptiques devant les déclarations de pesée des acheteurs (pesée effectuée au port, après déduction éventuelle des fruits non conformes à l'exportation): vendre "la parcelle", c'est éviter de se faire escroquer par l'acheteur. Mais l'accord passé avec ce dernier permet de résoudre en partie le problème de l'accès aux intrants, ce qui ne laisse guère de choix à la majorité des planteurs, du moins lorsqu'ils créent leurs premières parcelles.

#### 5.5. Des perspectives incertaines

Deux éléments nouveaux par rapport à la situation décrite sont susceptibles de provoquer une relance du secteur de l'*ananas de conserve* : l'augmentation du prix au producteur et l'attribution d'un quota d'exportation au GVC (21).

L'augmentation du prix d'achat au producteur à 24 F ne sera efficace que si les coûts de production sont maîtrisés et si les producteurs sont payés dans les délais normaux. Les usiniers règlent maintenant normalement leurs achats, mais la gestion par le GVC du crédit de campagne accordé par la BNDA conduit celle-ci à différer le règlement des achats (qui transite par elle) tant qu'une première tranche de crédit n'a pas été remboursée, suivant un échéancier donné. Ainsi, certains des planteurs ayant récolté en début d'année 1984 n'étaient pas encore payés en juillet 1985. Il est à craindre qu'un blocage de la BNDA se substitue au blocage provoqué par les usiniers - avec le même effet sur les planteurs - tant que la reprise du secteur paysannal "ananas de conserve" ne sera pas assurée. Il est certain que la BNDA hésite encore à s'engager : le crédit de campagne de la sole 1986, qui aurait dû être plantée entre juin 84 et juin 85, n'était pas débloqué en juillet 85; la sole 85, elle, a été préfinancée par un prélèvement sur le crédit de campagne de la sole 84.

L'attribution aux GVC de quotas d'exportation de fruits frais (2.500 tonnes pour celui de Djimini-Koffikro) devrait fortement revaloriser une partie de la production de ces derniers. Les modalités de fixation du prix au producteur ne sont pas encore établies. Le principe serait de verser au plan-

teur un prix fixe au kilogramme et de faire bénéficier la caisse du GVC du différentiel entre le prix à l'exportation et le prix au producteur, avec ristourne aux coopérateurs en fin de campagne... ou épongeage par ce biais du déficit de l'opération ananas de conserve. Cette mesure traduit, de fait, une fuite en avant devant les problèmes de gestion de l'opération "ananas de conserve", que l'on espère résoudre par ce biais plus que par une remise en cause profonde de la gestion (au sens large) de cette opération.

L'avenir de la petite production d'*ananas d'exportation* n'est pas plus assuré. L'évolution des cours sur le marché européen constitue un premier facteur d'incertitude. On peut penser qu'une baisse des cours serait plus préjudiciable aux 'vrais planteurs-exportateurs' qui produisent à un coût élevé, qu'aux acheteurs dont il était question ici, pour lesquels il n'y aurait que réduction d'un surprofit. Autre facteur d'incertitude, l'attitude de l'Etat devant le développement de la culture de l'ananas à l'Est-Comoé, qui provoque un risque de surproduction et de baisse de la qualité de la production ivoirienne. On peut également s'interroger sur l'attitude des acheteurs-exportateurs s'ils se trouvaient directement concernés par des abattements sur les prévisions d'exportation. Faieraient-ils les fruits produits par le petit planteur, mais non exportés? Il s'agit là d'une inconnue majeure. Enfin, quelques planteurs ont d'ores et déjà été escroqués par des acheteurs peu scrupuleux, suffisamment bien placés pour ne pas craindre de poursuite en justice (des plus improbables au demeurant). Ces quelques cas n'ont pas eu d'incidence sur le développement de la production, mais si cette pratique devait se généraliser, elle pourrait conduire au découragement de certains planteurs, ou au 'trustage' de la production par quelques acheteurs "sérieux".

## 6. PARAMETRES ECONOMIQUES D'UNE PRODUCTION VIVRIERE DE RAPPORT

L'analyse sera conduite dans la seule optique d'une production vivrière de rapport, le calcul économique devant en effet permettre d'éclairer certains des choix retenus par les producteurs.

### 6.1. Temps de travaux

La pratique des associations et des successions de cultures ne rend pas aisée l'estimation des temps de travaux : comment affecter aux différentes cultures le travail consacré aux facons pré-culturelles et aux entretiens? L'option de raisonner dans le seul cadre d'une production vivrière de rapport élimine les problèmes méthodologiques induits par les associations, les cultures conduites en vue de la commercialisation (création d'excédents structurels) étant le plus souvent implantées à forte densité, en culture pure ou en simple relais. Par contre, demeure le problème de l'affectation du travail de débroussaillage aux différentes composantes des successions culturales. On présentera donc les temps de travaux relatifs à des cultures non intégrées à une succession (22), puis ceux relatifs aux principales successions rencontrées à Djimini-Koffikro.

On utilisera les observations réalisées à Djimini-Koffikro pour l'estimation des temps de travaux relatifs aux cultures du manioc, de l'igname et de la patate douce; dans le cas du maïs, on se référera à des données bibliographiques, aucune observation n'ayant été faite tant en travail familial qu'en travail rémunéré: toutes ces données sont résumées dans le tableau 38. Au



Tableau 38 : Evaluation des temps de travaux, pour un hectare en cultures vivrières

	Igname	Manioc	Patate douce	Maïs
Débroussaie, dessouchage andainage	62 (vieille plantation)	35 (jachère)	35 (jachère)	35 (jachère)
Buttage +) plantation	27	9	20	4
Sarclages	42 (a)	30 (a)	20 (b)	25
Récolte	44	40	54	15
Fabrication de claies	7	-	-	-
Total	120	79	94	44
Total avec travaux pré-culturaux	182	114	129	79

	Igname-manioc	Patate douce-manioc	Maïs-manioc
Débroussaie, dessouchage andainage	62	35	35
Autres travaux	120 + 79 = 199	94 + 79 = 173	44 + 79 = 123
Total	261	208	158

Sources : igname, manioc, patate douce : observations réalisées à Djimini-Koffikro. Maïs : mémento de l'agronome. Min. Coop. 1980, p. 501 (sauf travaux pré-culturaux).

Les temps de travaux correspondent aux rendements moyens enregistrés à Djimini-Koffikro.

Remarque : à Djimini-Koffikro, l'igname n'est pas tuteuré.

(a) 3 sarclages; (b) 2 sarclages; (c) pour un rendement moyen de 6 t/ha:

Tableau 39 : Cultures vivrières : rendements moyens enregistrés à Djimini-Koffikro (1983/84)

Culture	Rendement moyen (tonnes)	Plage de variation (t)
Igname	6	2,7 à 10,8
Manioc (culture pure)	10	4,6 à 18,2
Patate douce	7	3,5 à 10
Maïs (culture pure)	0,7 (a)	0,6 à 0,8 (a)

a) D'après A. BIARNES, 1985. Les rendements, présentés à 0% d'humidité (après passage à l'étuve), ont été recalculés sur la base d'un taux d'humidité de 15%.

A titre de comparaison, selon le recensement agricole effectué en 1973/74, on observerait les rendements suivants dans le Sud-Est : igname tardive 7 t/ha; manioc 6,7 t/ha; maïs 1 t/ha (pas de données disponibles pour la patate douce).

total. le nombre de journées de travail, non compris le débroussaage, est en moyenne de 120 pour la culture de l'igname, de 79 pour le manioc, de 94 pour la patate douce et de 44 pour le maïs. La prise en compte du travail de débroussaage renforce l'importance du travail à consacrer à l'igname (implantée après l'abattage d'une vieille plantation ou une jachère "longue").

#### 6.2. Coûts de production

Aucun intrant (engrais, pesticide) n'est utilisé sur les cultures vivrières à Djimini-Koffikro. On a pu observer quelques cas de labour avant culture, justifiés par le fait que 'la terre était fatiguée', ou pour essayer d'éradiquer l'*Imperata cylindrica*, graminée adventice qui prolifère dans les zones d'anciennes savanes. Il s'agit toutefois d'une pratique marginale dont le coût ne sera pas intégré dans l'analyse.

En fait, deux postes de dépenses seulement sont susceptibles d'intervenir (hormis les dépenses en main-d'oeuvre, prises en compte ultérieurement). D'une part, la location du terrain ou le partage par moitié de la production de manioc dans le cadre du système 'abougnon': le problème se pose alors d'imputer le coût de l'accès à la terre aux différentes cultures entrant en succession, pendant la durée du 'contrat', aussi plusieurs scénarios seront-ils envisagés, dans la présentation d'ensemble du calcul économique. D'autre part, l'achat des semences d'igname, dont le coût à l'hectare peut être estimé, en 1983, à 100.000 F. Ce poste concerne les planteurs qui n'avaient pas de parcelle d'igname lors de la précédente campagne, puisque le producteur conserve, sauf exceptions, une partie de la production pour la plantation de sa nouvelle parcelle.

#### 6.3. Rendements

Sauf pour le maïs, les rendements n'ont pas été calculés par la méthode des "carrés de rendement" mais par la pesée de toute la production récoltée sur tout ou partie de la parcelle, la superficie étant mesurée) (23); les résultats sont présentés dans le tableau 39.

#### 6.4. Modalités de commercialisation et prix de vente

Le manioc est vendu soit sous forme de tubercules (93% de la valeur de la production écoulée en 83/84) soit après transformation en attiéké (semoule) ou plus rarement en placali (pâte humide) (7% des ventes en 83/84: la fabrication de l'attiéké sera évoquée dans le chapitre suivant). La vente des tubercules recouvre plusieurs modalités: vente par centaines de tubercules (45.5% de la valeur des ventes en 83/84), par "bâchées" (contenance d'un véhicule bâché, 43.5% des ventes), sur pied (l'acheteur prenant en charge la récolte, 8 % des ventes) ou au détail (3% des ventes). Lors des ventes par centaines de tubercules ou par bâchées, la récolte n'a lieu qu'une fois l'accord passé avec l'acheteuse, le manioc ne se conservant pas une fois récolté. La commercante, venue le plus souvent d'Abidjan, loue un véhicule et vient prendre livraison des tubercules sur la parcelle, grâce à l'existence du réseau de pistes réalisé par la SODEPALM.

- *Vente par centaines de tubercules*: les 100 tubercules sont comptés sur la base d'un poids "standard" de tubercule "normal"; 3 petits tubercules seront ainsi comptés pour un seul (par contre, un tubercule particulièrement gros sera également compté pour une seule unité). Tous les tubercules récoltés mais ayant fait l'objet d'un écart de triage sont emportés comme "cadeau" par l'acheteuse qui ne paye que les tubercules comptés. Ces écarts de triage

représentent environ de 30 à 35% du poids total emporté.

Le prix de la centaine de tubercules enregistre des variations intra-annuelles et inter-annuelles. D'après les déclarations des planteurs, il oscille en général entre 8.000 et 14.000 F pour une centaine de tubercules, 10.000 F étant considéré comme le prix "normal" des dernières années. A partir de la fin du premier semestre 83, la hausse a été importante, maintenant les cours à 20.000 F pendant environ un an (tableau A74). La variation de prix se combine avec une variation du "poids de référence" de l'unité de mesure. Ainsi en fin d'année 1983, lorsque la demande était particulièrement forte, la centaine de tubercules marchands pesait en moyenne 237 kg, contre 330 début 85, à une époque où le marché du manioc s'était "calmé": la sélection des tubercules (écarts de triage) était également moins sévère (101kg/176kg) (cf. tableau A75, annexe 1). Ces variations expriment bien le jeu du rapport de force s'exerçant entre l'acheteuse et le producteur. La "norme" semble être le chiffre obtenu lors des pesées réalisées en 1985.

La baisse du poids effectif de la centaine de tubercules, combinée à l'augmentation du prix, ont conduit en 1983/84 à une revalorisation importante du kilogramme de manioc acheté au producteur, le prix passant de 20 F/kg (trilage inclus) à 59 F.CFA. En l'espace de quelques mois, le prix effectif au producteur a été ainsi multiplié par 3, ce qui a entraîné une vague remarquable de plantation de manioc.

- *Vente par bâchées* : dans ce cas, l'unité de mesure correspond à la contenance d'une camionnette bâchée, "grande bâchée" (2,2 tonnes) ou "petite bâchée" (1,6 tonnes); le rapport de prix entre grandes et petites bâchées correspond approximativement au rapport des contenances. Le prix de vente par bâchée a enregistré, comme celui de la centaine de tubercules, une hausse sensible en 1983/84 : de 50.000 à 100.000 F pour la grande bâchée. Le prix au kilogramme du manioc est ainsi passé d'environ 20 F/kg début 83 à environ 40 F/kg fin 83/début 84.

En période "normale" les deux principaux modes de commercialisation valorisent à l'identique le kilogramme de manioc (20 F); par contre, dans un contexte favorable au producteur, la vente par bâchée assure une moindre hausse que la vente par centaines (+ 195% / + 100%). Dans les deux cas, le prix payé à l'unité de mesure est multiplié par deux mais le phénomène de diminution du poids effectif de l'unité de mesure ne joue pas pour la bâchée comme pour la centaine de tubercules, du fait de l'incompressibilité de la contenance du véhicule.

- *Vente de la production sur pied* : quatre transactions ont fait l'objet d'une mesure de la parcelle. Réalisées lors de la flambée des cours de 1983/84, elles ont valorisé en moyenne la production (non pesée) d'un hectare à 240.000 F, soit la valeur de 12 centaines de tubercules, dont le poids total peut être estimé à environ 4 tonnes. La comparaison avec le rendement moyen observé laisse penser que ce mode de commercialisation, qui donne au producteur l'assurance d'un revenu sûr et disponible plus rapidement et lui évite les travaux de récolte, induit en retour un manque à gagner sensible.

*La patate douce* est vendue par sac de 100 kg, dont la valeur était de 5.000 F.CFA en 1983/84, ce qui correspond au double du prix pratiqué en 1982; fin 84 - début 85, ce prix était de 3.500 F. La hausse de 1983 a conduit à une augmentation des superficies cultivées, en assurant à la patate douce un statut, au moins provisoire, de culture vivrière de rapport non marginale.

*L'igname* est vendue au poids (67% de la valeur des ventes en 1983/84), au détail (27%) ou par "rangée" de claies sur lesquelles les tubercules sont conservés (6%). Dans les deux derniers cas, il s'agit d'une commercialisation

locale - villageois achetant des ignames pour leur consommation ou comme semenceaux - alors que le premier type de transactions fait intervenir des négociants dioula venus d'Abidjan avec camion et bascule. Lors des ventes au poids, la valorisation moyenne du kilogramme d'igname a été de 43 F. le prix variant de 25 F à 65 F/kg pendant la période observée. A titre de comparaison, le prix moyen était de 25 à 30 F en 1982 et de 50 à 60 F en 1985. Chaque vente concerne entre une et quelques tonnes de tubercules. La rangée de tubercules était vendue en moyenne 4.500 F. soit, pour un poids moyen de 45 kg par rangée, un prix de 100 F au kilogramme. les ventes au détail valorisant la production à un niveau équivalent.

Le maïs est commercialisé par sac de 250 épis frais (62% de la valeur des ventes en 83/84), ou sec et égrené par sac de 50 ou 100 kg (38% des ventes). La valorisation de la production a été en moyenne sur la période de référence, de 65 F.CFA/kg de maïs sec (après conversion en maïs égrené sec (15% d'humidité), le poids moyen du sac de 250 épis frais est de 23 kg, pour un prix moyen de 1.500 F; le prix du sac de 100 kg de maïs sec égrené étant en moyenne de 5.650 F.CFA).

#### 6.5. Valorisation des productions

Le tableau 40 présente, dans l'hypothèse d'une totale commercialisation, les revenus potentiels à l'hectare assurés par les principales cultures vivrières et successions culturales pratiquées à Djimini-Koffikro. On a retenu deux niveaux de prix pour le manioc et la patate douce : ceux enregistrés lors de la flambée des cours et les "prix courants", plus conformes à un contexte "normal".

Tableau 40 : Cultures vivrières : revenus bruts par hectare

	Rendm. kg/ha	Prix/kg	Revenu brut /ha
Manioc		60	600.000
		20	200.000
Patate douce	7.000	50	350.000
		35	245.000
Igname (a)	4.000 (semenceaux exclus)	45	180.000
Maïs	700	65	45.000
Igname-manioc (a)	4.000 + 10.000	Mc 60	780.000
		Mc 20	380.000
Patate-manioc	7.000 + 10.000	Pat 50 Mc 60	950.000
		Pat 35 Mc 20	445.000
Maïs-manioc	700 + 10.000	Mc 60	645.000
		Mc 20	245.000

(a) Semenceaux exclus

## II. DYNAMIQUES CULTURALES ET INTENSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION

Les notions d'intensif et d'extensif et, corrélativement, d'intensification et d'extensification, font référence au degré d'utilisation d'un ou de plusieurs facteurs de production et au rendement obtenu à l'hectare.

Dans une perspective temporelle et spatiale, on considérera qu'une culture extensive n'utilise pas l'espace d'une façon continue (système de culture à jachère). Selon une telle définition, l'intensification se traduira par une augmentation de la fréquence des récoltes: on trouve une illustration de cette approche dans l'ouvrage de BÖSERUP [1970]. L'intensification y étant présentée comme *"une progression graduelle vers des systèmes d'utilisation du sol qui permettent de cultiver une superficie donnée à des intervalles plus rapprochés"* [p. 67].

Dans une perspective plus économique, une production sera dite intensive si elle nécessite la mise en oeuvre, pour une superficie donnée, d'une quantité importante de capital et/ou de travail. L'intensification de la production passera ainsi selon R. BADOUIN [1987] par l'accroissement des quantités mises en oeuvre de travail, de consommations intermédiaires ou d'équipements, ou par une combinaison de ces différentes voies d'intensification. Rappelons que dans les pages qui suivent, le cas de l'intensification de la production d'une culture donnée ne sera pas traité, puisque cela supposerait que soit connue l'élasticité de la production relativement à l'utilisation des différents facteurs. La comparaison portera sur le degré d'intensité des cultures pratiquées - en conditions moyennes - à Djimini-Koffikro, ce qui devrait mettre en évidence l'éventuelle intensification des systèmes de production induite par les dynamiques culturelles précédemment esquissées. Cette comparaison devrait également permettre de mieux comprendre les choix culturels opérés par les producteurs.

Dans un premier paragraphe, on rappellera certaines incidences économiques de la diversité des durées des cycles culturels; un second paragraphe sera consacré à l'analyse comparative des moyens de production mis en oeuvre par culture; le troisième paragraphe traitera des revenus et de la valorisation des facteurs de production; dans un quatrième point, on proposera une analyse économique rapide des activités artisanales de transformation agricoles; enfin on évoquera les résultats de la campagne agricole 1983/84.

Pour que la comparaison ait un sens, on prendra pour base de raisonnement les données moyennes observées pour toutes les cultures à l'exception de celles du cocotier hybride et de l'ananas de conserve pour lesquels on retiendra des conditions d'exploitation "normales": plantations entretenues selon les normes villageoises et effectivement récoltées (soit une tonne de coprah et 60 tonnes d'ananas à l'hectare). Cette option permettra de comprendre le délaissement que connaissent ces cultures, les piètres résultats de ces spéculations "en crise" résultant de leur faible intérêt en conduite courante villageoise.

Les résultats moyens obtenus en caféiculture et cacaoculture dans le Sud-Est, présentés en annexe 12 (actualisation de l'enquête SEDES de 1967) (24), seront retenus à titre de "référents" caractéristiques de la production réalisée dans le cadre du mode dominant d'économie de plantation.

## 1. INCIDENCE ECONOMIQUE DE LA DUREE DES CYCLES CULTURAUX

Deux types de cultures sont pratiquées à Djimini-Koffikro, les cultures pérennes (caféier, cacaoyer, palmier à huile, cocotier, hévéa) et les cultures à cycle plus court (ananas et cultures vivrières). Les premières diffèrent des secondes à divers titres : les cultures arborées ont une production de type continu, alors qu'ananas et cultures vivrières sont des productions agricoles discontinues, obtenues en une seule fois au terme du cycle biologique; le travail initial de défrichage et de mise en place des plantations arborées est amorti sur plusieurs années: ces plantations n'entrent en production que plusieurs années après la plantation; enfin, le coefficient "superficie en culture / superficie nécessaire" est plus élevé pour ces dernières, du fait de l'absence de jachère.

### 1.1. Amortissement du travail de défrichage et de mise en place des cultures

Dans le cas des cultures arborées, défrichage et plantation permettent d'assurer la production pour de nombreuses années, alors que ces opérations doivent être renouvelées après chaque cycle de cultures vivrières ou d'ananas. Cette caractéristique, influant sur le travail nécessaire à la production, explique l'attrait des cultures arborées pour les planteurs qui peuvent ainsi constituer une "caisse de retraite sur pied" pour leurs vieux jours ("pour l'ananas et les cultures vivrières, il faut toujours recommencer").

Le travail de défrichage - ou plus exactement de débroussaage, dans le contexte de Djimini-Koffikro - des parcelles destinées aux cultures vivrières sera le plus souvent amorti sur deux cultures (succession ou relais igname-manioc, etc.), mais il peut arriver, du fait des conditions d'accès à la terre pour les producteurs sans terre, qu'un débroussaage ne soit suivi que d'un cycle de maïs, le propriétaire récupérant ensuite la parcelle.

### 1.2. Précocité de l'entrée en production et rapidité d'atteinte de la phase de croisière

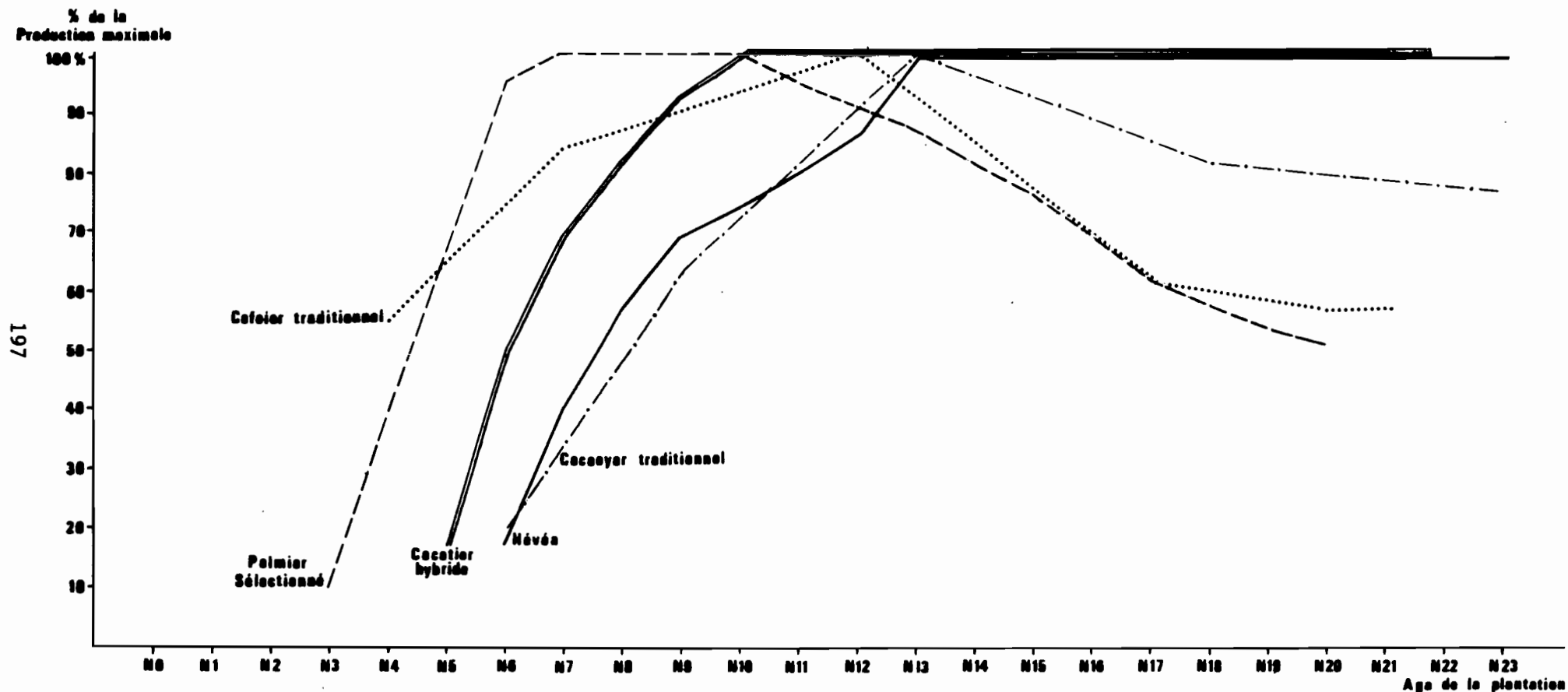
Les principales cultures vivrières arrivent à maturité moins d'un an après la plantation ou le semis (igname : 8 mois, manioc : 10 mois, patate douce et maïs : 4 mois). Pour l'ananas, ce délai est rallongé à environ 15-16 mois (ananas-export, dans les conditions de production de Djimini-Koffikro) voire 18 mois (ananas de conserve).

Les cultures arborées, elles, n'entrent en production que plusieurs années après la plantation (graphique ci-après). Ce caractère biologique essentiel contribue à expliquer la rigidité des systèmes de culture arborés et le décalage entre une augmentation du prix au producteur et un accroissement de la production lié à une augmentation des superficies (l'effet-prix peut par contre être immédiat relativement à la qualité des entretiens des plantations existantes). Pour ces cultures, la précocité de l'entrée en production est un critère essentiel du choix opéré par le producteur; le palmier, qui commence à produire à 3 ans, est ainsi favorisé relativement au cocotier hybride - production à 5 ans - ou à l'hévéa, pour lequel il faut attendre 6 ans avant de pouvoir commencer la saignée. A titre de comparaison, le caféier "traditionnel" commence à produire à 4 ans, l'hévéa et le cacaoyer "traditionnel" à 6 ans.

Le palmier bénéficie non seulement de sa précocité, mais également de la

Graph. 9

**CULTURES ARBOREES : EVOLUTION DES RENDEMENTS SELON L'AGE DE LA PLANTATION,  
EN POURCENTAGE DU RENDEMENT MAXIMUM**



Sources: Caféier et cocoyer traditionnels: SEDES, 1987, volume agriculture I, pages 154 et 181  
Palmier: PALMINDUSTRIE 1984, deuxième plan palmier, annexe technique n°3 volume H  
Cocotier hybride: IRHO, 1984  
Névée: SAPN, Min. Agri., 1981

rapidité avec laquelle le rendement maximal est atteint : 7 années après la plantation, alors que cette phase n'est atteinte qu'à 10 ans par le cocotier hybride et à 13 ans par l'hévéa (on ne dispose pas de schéma de production, année par année, pour le caféier et le cacaoyer traditionnels).

Par contre, une diminution de la production s'amorce en plantation villageoise dès la dixième année pour le palmier à huile. La comparaison avec le cocotier hybride ou l'hévéa est toutefois biaisée puisque dans ces deux cas il s'agit de schémas de production qui ne sont pas établis sur l'observation des résultats obtenus en plantations villageoises. Il n'en demeure pas moins que la durée de vie de la plantation diffère sensiblement selon les cultures, puisqu'elle ne dépasse pas 20 ans pour le palmier alors que les cocotiers et les hévéas devraient être exploités plus de 50 ans. On doit toutefois noter que si la précocité de l'entrée en production est une qualité recherchée par les planteurs, il n'en va pas toujours de même pour la durée de vie de la plantation, qui, si elle est "trop longue" comme dans le cas de l'hévéa, peut selon certains planteurs empêcher de saisir l'opportunité de pratiquer une culture plus intéressante, puisqu'"on n'a pas le droit de couper les plantations encadrées" tant que la dette de création de la plantation n'a pas été intégralement remboursée (contrainte jusqu'à présent respectée à Djimini, à de rares exceptions près: il ne serait toutefois pas étonnant que quelques cocoteraies encadrées brûlent malencontreusement).

### 1.3. Taux d'utilisation du sol

La comparaison de l'intensité de l'utilisation du sol selon les cultures et successions culturales nécessite une traduction spatiale des caractéristiques temporelles des systèmes de culture (durée des cycles de culture et des jachères). Le mode de calcul du taux d'utilisation du sol doit permettre d'apporter une réponse à l'interrogation suivante : quelle superficie un planteur disposant d'un hectare pourra-t-il mettre en culture afin d'obtenir *chaque année* une production? Il convient donc d'effectuer le quotient de 12 mois par le nombre de mois effectivement nécessaires à la culture (réalisation des travaux pré-cultureux et cultureux, production de rejets et jachère).

Ainsi, si on prend pour exemples des cas d'école, un taux de 1 signifie qu'un hectare peut être directement productif chaque année (à un cycle de culture de 6 mois succédant une jachère de 6 mois, etc.); un taux de 0.5 signifie que 0.5 ha seulement seront productifs chaque année (cycle de culture d'un an, suivi d'une jachère d'un an, etc.). Un taux supérieur à 1 traduirait la possibilité de réaliser plusieurs cycles de culture dans l'année, ce qui supposerait que les caractéristiques climatiques de la région le permettent.

#### Taux d'utilisation du sol :

Cultures arborées	: 0.8 (on peut considérer qu'en moyenne la phase pré-productive correspond à 20% de la durée de la période productive);
Ananas de conserve	: 0.39 (12/31 : 19 mois de travaux pré-cultureux et de culture, 6 mois de prod. rejets, 6 mois entre soles);
Ananas-export	: 0.32 (12/37 : 19 mois de travaux pré-cultureux et de culture, 6 mois de prod. rejets, 12 mois de jachère);
Manioc (cycle unique)	: 0.26 (12/50 : 14 mois de travaux pré-cultureux et de culture, 36 mois de jachère);
Igname-manioc	: 0.15 (12/82 : 22 mois de travaux pré-cultureux et de culture, 60 mois de jachère);
Patate douce-manioc et maïs-manioc	: 0.22 (12/54 : 18 mois de travaux pré-cultureux et de culture, 36 mois de jachère).

Remarque : on ne peut pas calculer de taux d'occupation du sol pour les cultures intervenant conjonctuellement en cycle unique (maïs, patate douce et igname).



Le taux d'utilisation du sol augmente des cultures vivrières à l'ananas et aux cultures arborées. ce qui met en évidence un gradient croissant d'intensité d'utilisation du facteur terre dans le procès de production.

## 2. TRAVAIL ET COUTS DE PRODUCTION

### 2.1. Une intensification à base de travail?

La comparaison des données relatives aux temps de travaux moyens (en phase de croisière pour les cultures arborées) s'avère délicate lorsqu'elle porte sur des productions continues et sur des productions discontinues. Dans le premier cas, la période de référence généralement retenue est l'année (en incluant ou pas l'amortissement de la phase de création), dans le second, il s'agit de la durée effective de l'intervalle entre la plantation (ou le semis) et la récolte. On conservera ici ces périodes de référence - tout en soulignant qu'elles ne revêtent une signification que relativement à une comparaison parallèle des productions et des revenus obtenus - mais on calculera également la quantité de travail nécessaire sur 12 mois, pour l'ananas et les cultures vivrières, ce qui permettra d'éliminer l'incidence de la durée variable des cycles de culture. Il s'agit bien évidemment d'un calcul théorique, dont les résultats devront être considérés comme des *coefficients d'intensité d'utilisation du facteur travail* et non comme des chiffres ayant une valeur intrinsèque en termes de temps de travaux.

Le tableau 41 et le graphique A10 (annexe 2) présentent, pour les cultures et les principales successions de cultures pratiquées à Djimini-Koffikro, le nombre de journées de travail nécessaires à l'hectare (non compris l'amortissement de la phase de création des plantations arborées), sur une année de production courante pour les cultures continues, sur un cycle de culture puis sur 12 mois pour les cultures discontinues (nombre de journées de travail x 12 / durée de la période de référence).

L'importance du travail nécessaire pour les productions vivrières, et plus encore pour l'ananas, apparaît clairement. On peut ainsi opérer trois grandes distinctions, par ordre croissant de besoin en main-d'oeuvre : cultures arborées / cultures vivrières / ananas.

Lors de la plantation des *cultures arborées*, les besoins en travail sont importants - de 30 à 50 jours/ha, non compris le débroussaage ou le déforestation. si on considère un amortissement de ces derniers par les cultures vivrières qui précèdent la plantation (tableau 42) - et peuvent représenter une contrainte très forte pour le producteur, qui contribue à expliquer la faible reconversion de certains patrimoines fonciers de Djimini (planteurs âgés, sans main-d'oeuvre familiale et n'ayant pas la possibilité de rémunérer une force de travail étrangère à l'unité de production). L'association de cultures vivrières ou de l'ananas aux jeunes arbres, lorsqu'elle est possible, permet d'assurer l'entretien des jeunes plantations pendant leur phase pré-productive et réduit ainsi la contrainte en main-d'oeuvre.

En année courante de production, les besoins en main-d'oeuvre de ces cultures sont relativement limités. On remarque qu'aucune des nouvelles espèces arborées introduites - si ce n'est l'hévéa, théoriquement - ne bénéficie d'autant de travail que le caféier tel qu'il est conduit dans le modèle dominant d'économie de plantation ("caféier traditionnel"). La substitution-diversification des cultures arborées en milieu villageois ne se traduit donc

Tableau 41 : Travail nécessaire à l'hectare en année courante de production (cultures arborées) ou sur la durée du cycle de culture (ananas et cultures vivrières)

Culture	Rendement de référence/ha	Nombre de journées de travail	Durée de la période de référence	NJT théoriques sur 12 mois
Caféier trad.	285 kg	69	12 mois	69
Cacaoyer trad.	300 kg	31	" "	31
Caféier D.K.	49 kg	17	" "	17
Cacaoyer D.K.	63 kg	13	" "	13
Palmier	9.6 t.	51	" "	51
Coco hybride				
- noix	5.130 noix	20	" "	20
- coorah	1 t	43	" "	43
Hévéa	1.75 t	69	" "	69
Ananas de cons.	60 t	418	19 mois	264
Ananas-export	47 t	332	19 mois	210
Igname	6 t	182	10 mois	218
Manioc	10 t	114	14 mois	98
Patate douce	6 t	129	6 mois	258
Maïs	700 kg	79	6 mois	158
Igname-manioc	4 t + 10 t	261	22 mois	142
Pat.douce-mani.	6 t + 10 t	208	18 mois	139
Maïs-manioc	0,7 t + 10 t	158	18 mois	105

NJT : nombre de journées de travail de 6 heures

Ananas-export : cas d'une production avec labour mécanisé et une vente au kilogramme.

Sources : cf. Quatrième partie, Chapitre I.

Tableau 42 : Travail de création d'une plantation (débroussage ou déforestation exclus) et entretiens avant l'entrée en production

Cultures	N0	N1	N2	N3	N4	N5
Caféier traditionnel	40	28	28	28		
Cacaoyer traditionnel	47	17	17	17	17	17
Palmier à huile	41	30	30			
Cocotier hybride	30	30	28	22	16	
Hévéa	46	47	33	22	21	15

Sources : cf. Quatrième partie, Chapitre I

pas par une intensification de l'utilisation du facteur travail, relativement à la conduite des caféières traditionnelles. Par contre, ces temps de travaux dépassent ceux enregistrés en cacaoculture traditionnelle et surtout la quantité de travail actuellement apporté aux plantations caféières et cacaoyères à Djimini-Koffikro.

Comparées aux cultures arborées, les productions d'*ananas-export* et surtout d'*ananas de conserve* sont extrêmement intensives, malgré la mécanisation de certaines tâches et la prise en charge, par l'acheteur, de la récolte des fruits destinés à l'exportation, qui permet de réduire très sensiblement les besoins en main-d'oeuvre (dans l'optique du producteur). L'adoption de ces cultures correspond à l'évidence à une forte intensification, à base de travail, des systèmes de production.

La comparaison des cultures vivrières et des cultures arborées souligne également l'avantage que présentent ces dernières : l'importance du travail nécessaire à la *production vivrière* apparaît nettement, que l'on considère la durée effective du cycle de culture ou le calcul théorique sur 12 mois. Ce calcul souligne l'intensité des productions d'igname et de patate douce et à l'inverse la moindre demande en main-d'oeuvre du manioc.

Un raisonnement fondé sur la durée du travail reste partiel: il faudrait pouvoir intégrer systématiquement la *pénibilité* de ce travail, élément pris en compte par les chefs d'exploitation dès lors qu'ils participent activement au procès de production. C'est ainsi que l'ananas a mauvaise réputation, puisque non seulement il faut consentir un nombre élevé de journées de travail, mais qu'en sus les travaux sont réalisés en plein soleil et que les épines des feuilles rendent le travail pénible. On peut évoquer également le buttage de l'igname et de la patate douce, qui demande une dépense d'énergie importante, ou la récolte des graines de palme qui nécessite la manipulation d'une perche de plusieurs mètres et provoque fréquemment des blessures (présence de piquants sur les régimes).

Un autre élément à prendre en compte est la part relative du travail qui est directement proportionnelle au rendement, qui influe sur le niveau du risque agronomique ou économique de l'investissement en travail (accident climatique ou dysfonctionnement dans le système de collecte de la production). Pour les cultures arborées, l'essentiel du travail est consacré en année courante de production à la récolte, à la différence des cultures vivrières et de l'ananas pour lesquels les autres travaux dominent (risque plus important).

## 2.2. Une intensification à base de consommations intermédiaires ou de capital?

Les coûts de production du *café* et du *cacao* traditionnels sont nuls; ceux des *cultures vivrières* résident principalement, le cas échéant, dans le coût de l'accès à la terre par location ou par un contrat d'abougnon sur manioc (25); ils n'induisent pas de réelle contrainte de trésorerie pour les producteurs, exception faite de l'achat des semenceaux, pour un cultivateur qui engage une production d'igname.

Les coûts de production des *cultures arborées encadrées* concernent principalement la phase de création de la plantation et peuvent être analysés comme participant, avec le travail investi alors, à la constitution d'un capital fixe. Ces coûts sont relativement élevés (tableau A76, annexe 1) : en 1983, les seuls coûts directs (matériel végétal, engrais couvrant les besoins de la période non productive, Pueraria, grillage ...) sont de 153.000 F/ha pour le palmier, 200.000 F pour l'hévéa et 286.000 F pour le cocotier hybride, auxquels il faut ajouter environ 100.000 F pour la construction du four à

coprah. Le coût réel peut excéder le coût effectivement supporté par le planteur, s'il ne rembourse que les coûts directs de création (cas du palmier, lors du Premier Plan, et de l'hévéa). Ce coût, qu'il soit supporté intégralement ou non par le planteur, n'induit pas de contrainte de trésorerie puisqu'il est préfinancé par le projet de développement: dans le cas des cultures arborées encadrées, la première contrainte reste la sélection du planteur par la société de développement et la fourniture par cette dernière du matériel végétal en quantité suffisante. Les remboursements annuels de la dette de création restent limités : 7.000 F.CFA/ha pour le palmier, 67.000 pour l'hévéa et environ 15.000 pour le cocotier (rappelons que dans les faits la dette n'est plus remboursée depuis que la production est vendue transformée en coprah); l'amortissement du four à coprah peut être estimé à 8.000 F par hectare et par an (pour un rendement d'une tonne de coprah, un amortissement sur 2,5 ha et sur 5 ans).

Si le coût de création d'une plantation arborée peut être assimilé à une intensification à base de capital, relativement aux cultures caféières et cacaoyères traditionnelles, les dépenses en consommations intermédiaires sont réduites, en phase de production (de 10 à 15.000 F/ha/an pour l'achat d'engrais), à l'inverse des productions d'ananas de conserve et d'ananas-export : 500.000 et 425.000 F/ha, achat des rejets exclus (respectivement 50.000 et 210.000 F/ha). Ces chiffres traduisent le caractère intensif de la culture de l'ananas, relativement à l'utilisation de consommations intermédiaires. La contrainte de trésorerie pousse les planteurs d'ananas-export à substituer, autant que faire se peut, le travail au capital : on a évoqué l'accès aux rejets par la formule d'abougnon, le labour du terrain à la daba et non au tracteur, l'absence de traitement herbicide compensé par des sarclages manuels, etc.

Les niveaux d'intensité de la production, en termes de mise en oeuvre de capital fixe ou d'utilisation de consommations intermédiaires, varient ainsi fortement selon les cultures :

Caféier, cacaoyer, cultures vivrières : utilisation nulle de consommations intermédiaires et de capital	intensité croissante de la production ↓
Cultures arborées encadrées : constitution d'un capital fixe, puis utilisation limitée de consommations intermédiaires	
Ananas : utilisation intensive de consommations intermédiaires	

L'utilisation d'intrants fournis par le marché ou par une société de développement et l'émergence de la rente foncière se traduisent par l'apparition de coûts monétaires de production, relativement au caféier et au cacaoyer traditionnels. Les modalités de financement de ces coûts diffèrent cependant sensiblement selon les cultures : préfinancement par une structure extérieure, total (cultures arborées encadrées, ananas de conserve) ou éventuellement partiel (ananas-export); financement direct par le producteur (location du terrain pour les cultures vivrières, ananas-export dans certains cas); "post-financement" du coût de l'accès à la terre dans le cas d'un abougnon sur manioc. Des coûts de production élevés peuvent ainsi ne pas constituer une contrainte pour le producteur, si ce dernier n'a pas à en assumer le préfinancement.

### 3. REVENUS ET VALORISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION

#### 3.1. Revenus par hectare récolté

Une comparaison portant sur les revenus d'une campagne agricole donnée présente un intérêt limité. puisque les prix des différents produits peuvent varier de façon non proportionnelle d'une année sur l'autre. Aussi convient-il de comparer, dans la limite des informations disponibles et sur la base des rendements de référence retenus, les revenus apportés par les différentes cultures, dans une double perspective, synchronique et diachronique. Cette comparaison doit être limitée aux revenus bruts, les données relatives aux coûts de production étant disponibles pour une seule campagne.

##### *a) Revenus bruts à l'hectare en production*

Si on examine la période 1969-1986, on constate que les prix du café et du cacao augmentent assez régulièrement, avec cependant un plafonnement pendant quatre campagnes, entre 1979/1980 et 1982/1983 (26). L'augmentation du prix des régimes de graines de palme est plus heurtée; celui du coprah enregistre une longue stagnation, sur sept campagnes, avant de connaître une flambée brutale et un effondrement tout aussi net: l'ananas de conserve présente le même cas de figure, effondrement du prix exclu, mais il faut rappeler que, dans les faits, la production villageoise d'ananas de conserve a pratiquement pris fin avant même de bénéficier de cette augmentation (27). Cette évolution des prix a une incidence directe sur le revenu brut à l'hectare, illustrée par le graphique 10 (28).

Pour toutes les campagnes, le revenu brut le plus élevé est apporté par la culture de l'ananas (de conserve ou d'exportation), l'avantage relatif de l'ananas de conserve régressant fortement entre 1977/78 et 1983/84, du fait du maintien du prix à 13 F alors que les autres productions - à l'exception des produits du cocotier - enregistraient une augmentation de la valeur d'achat au producteur.

Le palmier assure le revenu brut le plus élevé, parmi les cultures arborées actuellement en production à Djimini-Koffikro (hévéa exclu), très nettement relativement au caféier et au cacaoyer dont la production tient plus de la cueillette que de la culture, très nettement également devant le cocotier lorsque la production était achetée sous forme de noix; l'écart entre le revenu d'un hectare de palmiers et celui d'un hectare de cocotiers se creuse considérablement entre 1977/78 et 1982/83. Le réajustement du prix du coprah permet de combler en grande partie cet écart en 1983/84 et 1984/85, mais son effondrement en 1986 l'accroît à nouveau. Le palmier apporte toujours un revenu supérieur à celui fourni par le caféier ou le cacaoyer "traditionnels", en prenant pour référence les résultats moyens obtenus dans le cadre du modèle dominant d'économie de plantation; l'écart varie suivant les périodes, selon l'évolution relative des prix des produits: relativement faible entre 1977/78 et 1979/80, et en 1983/84, davantage marqué pour les autres campagnes.

On peut retenir deux prix de référence du latex, si on intègre l'hévéa dans la comparaison: le prix payé en 1983/84 (240 F/kg) et le prix-plancher (175 F en 1985). Dans le premier cas, l'hévéa assure le revenu brut maximal à l'hectare, parmi les cultures arborées (420.000 F); dans le deuxième cas, qui semble plus réaliste dans la conjoncture présente, l'hévéa reste en tête (306.000 F/ha), mais la différence avec le palmier à huile est moins marquée.

On ne dispose de données relatives aux cultures vivrières que sur quel-

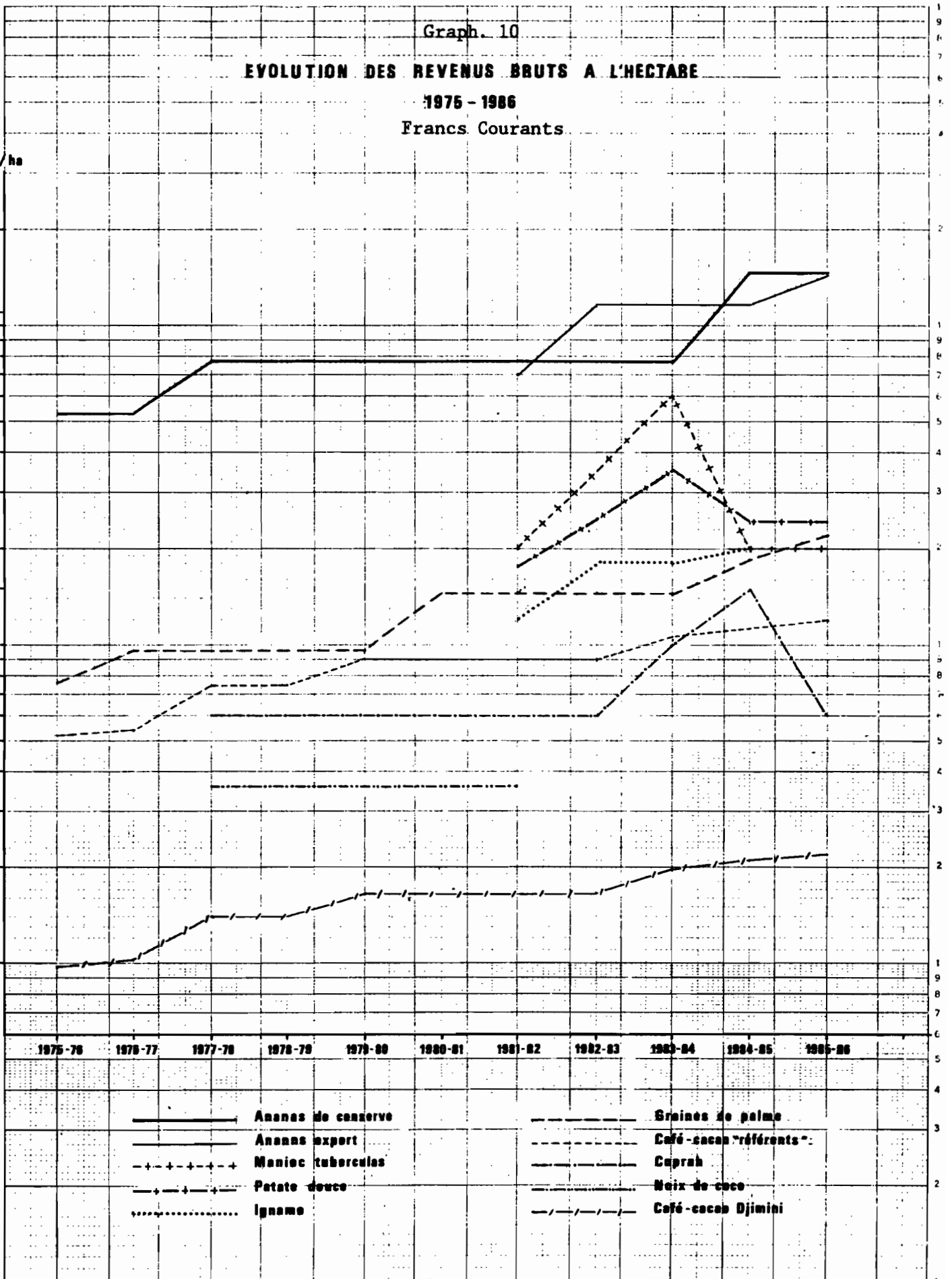
Graph. 10

**EVOLUTION DES REVENUS BRUTS A L'HECTARE**

1975 - 1986

Francs Courants

F/ha



ques campagnes. Lors desquelles les prix du manioc et de la patate douce ont fortement varié. La différence de revenu à l'hectare, selon les cultures, est sensible: l'intérêt du manioc et de la patate douce se retrouve sur 3 campagnes, mais commence à être modifié en 1984/85 du fait de la baisse importante du prix du manioc, d'une baisse moindre du prix de la patate douce, et de l'augmentation du prix de l'igname: le revenu à l'hectare de la culture du maïs reste limité, relativement aux autres cultures vivrières. Le revenu brut apporté par ces dernières - même hors flambée des cours - dépasse le plus souvent celui procuré par le palmier à huile, avec toutefois une nette remontée de ce dernier en 1985/86, à la suite du relèvement du prix à 23 F/kg de régimes de graines de palme.

On ne peut s'en tenir, dans cette comparaison des cultures vivrières et des autres productions, aux seuls revenus, puisqu'un problème essentiel, dans l'optique du producteur, est l'incertitude quant aux prix et à la garantie d'écoulement de la production vivrière de rapport (déterminés par le fonctionnement des marchés urbains): cette incertitude constitue un risque économique certain, qui se greffe sur le risque agronomique (forte variabilité des rendements). A cet égard, un atout majeur des cultures encadrées est la disparition du risque économique, du moins tant que la structure de développement fonctionne correctement (collecte du produit et règlement assurés dans de bonnes conditions) et que les prix garantis évoluent favorablement (pas de période de stagnation prolongée).

#### b) Revenus nets à l'hectare en production

On ne dispose pas d'estimation des coûts de production pour plusieurs campagnes: on retiendra donc les évaluations relatives à la campagne 1983/84 présentées précédemment pour chaque culture. Afin d'intégrer l'évolution récente des prix, le calcul sera proposé pour les campagnes 83/84 et 85/86, à l'exception du cocotier (campagnes 83/84 et 84/85 afin de prendre en compte l'augmentation brutale du prix, retombé en 1986 au niveau de 1983), de l'igname et du maïs (pas de données pour 85/86). Le coût du travail sera intégré ultérieurement dans l'analyse, puisqu'il s'agit, pour une grande partie des unités de production, d'une charge calculée (valorisation du travail familial).

Avant de comparer les revenus nets, à l'hectare, des différentes cultures pratiquées à Djimini-Koffikro, il est intéressant de s'arrêter au rapport "coût de production/valeur de la production". L'incidence, sur le revenu du producteur, d'une hausse (ou d'une baisse) du prix du produit sera en effet d'autant plus marquée que la part relative des coûts monétaires dans la valeur du produit est importante. Notons qu'il faut analyser spécifiquement le coût d'accès à la terre par un contrat d'abougnon (une variation du prix du manioc ayant une incidence directe sur le coût de production, puisque ce dernier correspond à la moitié de la valeur brute de la production de manioc).

Si  $V$  = valeur brute de la production  $X$

$p$  = prix du produit

$C$  = coûts monétaires de production

$R$  = revenu monétaire net =  $V - C$

$\alpha$  =  $C/V$  (rapport des coûts sur la valeur brute de la production).

une variation de la valeur de la production,  $V/V$ , se traduira par une variation de même sens du revenu monétaire net,  $\Delta R/R$ , telle que...

$\Delta R/R = (\Delta V/V) \times [1/(1-\alpha)]$  dans le cas général (29), et  $\Delta R/R = (\Delta V/V) \times [\alpha/(1-\alpha)]$  dans le cas d'un accès à la terre par un contrat d'abougnon, le partage du produit concernant la production  $X$  et non la culture de premier cycle (maïs, igname ou patate douce) (30).

Une variation de 1% du prix du produit provoquera ainsi une variation du revenu monétaire net de  $(1/1-\alpha)\%$  dans le cas général, et de  $(\alpha/1-\alpha)\%$  dans le cas d'un accès à la terre par la formule abougnon (la variation du prix concernant ici le manioc, objet du partage). On peut calculer, pour les différentes cultures, la valeur du coefficient  $\alpha$  et l'incidence d'une variation de prix - de 20 % par exemple - sur le revenu monétaire net des producteurs (31):

	$\alpha$	Variation du revenu pour $\Delta p / p = 20\%$
Caféier, cacaoyer	0	0,20
Palmier	0,05	0,21
Cocotier	0,13	0,23
Hévéa	0,27	0,27
Ananas de conserve	0,64	0,56
Ananas-export	0,40	0,33
Maïs-manioc en location	0,12	0,23
Maïs-manioc en abougnon	0,41	0,14

La répercussion d'une variation du prix du produit sur le revenu du planteur est particulièrement sensible pour l'ananas de conserve (une hausse de 20% induit une hausse du revenu de 56%) et à un moindre titre pour l'ananas-export. La moindre fragilité économique de la production de l'ananas-export est mise en évidence par le calcul du rendement au point-mort (seuil d'équilibre des charges par les recettes) : 38,5 t/ha pour l'ananas de conserve, 17 t/ha pour l'ananas-export (32). On notera toutefois qu'en deçà du point mort, les mécanismes de préfinancement des coûts de production par un tiers - GVC, acheteur - peuvent reporter le risque financier sur ce dernier.

Rapporté au revenu brut à l'hectare, dans l'hypothèse d'une commercialisation totale de la production, le coût de production des produits vivriers revêt une importance variable selon le mode d'accès à la terre et les cultures pratiquées (Tableau A79, annexe 1). Ces différences tiennent à la valeur des productions - en particulier de celles de premier cycle - et à la différence notable entre les coûts d'accès à la terre par location et par contrat d'abougnon sur la culture du manioc, une variation du prix du produit soumis au partage ayant une incidence moins que proportionnelle sur le revenu du cultivateur, ce qui traduit une garantie contre le risque mais également un partage du "profit" en cas de flambée des cours.

Globalement, le prélèvement annuel sur la valeur des produits des plantations arborées, au titre du remboursement de la dette de création et des dépenses courantes en intrants, est limité. Le coefficient  $\alpha$  est donc faible et toute variation de prix sera répercutée quasi proportionnellement sur le revenu net du planteur. Le cocotier présente un cas particulier, puisque le remboursement de la dette n'est plus effectué depuis que PALMINDUSTRIE achète le coprah, et qu'à Djimini-Koffikro les planteurs ne reçoivent plus d'engrais depuis quelques années.

Le tableau 43 révèle des différences significatives entre les revenus nets à l'hectare des cultures pratiquées.

Le palmier est la culture arborée la plus rémunératrice (parmi celles qui sont en production à Djimini); l'hévéa devrait assurer un revenu plus important, surtout si le prix versé au planteur dépasse le prix plancher. L'augmentation brutale du prix du coprah a rendu concurrentiel le cocotier hybride, mais pendant une brève période seulement. Ces résultats diffèrent de ceux qui étaient escomptés lors de la mise en place des projets de plantations villageoises encadrées, très fortement dans le cas du cocotier hybride (revenu net



Tableau 43 : Cultures pratiquées à Djimini-Koffikro : revenus bruts et nets par hectare (F.CFA)

	Rendement kg/ha	Coûts de production	Prix campagne 1983/1984			Prix campagne 1985/1986 (a)		
			F/kg	Revenu brut	Rev.net/ha	F/kg	Revenu brut	Rev. net/ha
Caféier traditionnel	285	-	350	100.000	100.000	400	114.000	114.000
Cacaoyer traditionnel	300	-	350	105.000	105.000	400	120.000	120.000
Caféier Djimini-Koffikro	49	-	350	17.000	17.000	400	20.000	20.000
Cacaoyer	63	-	350	22.000	22.000	400	25.000	25.000
Palmier	9.600	(b)	15	144.000	128.000	23	221.000	198.000
Cocotier - coprah	1.000	8.000(c)	60	60.000	52.000	150	150.000	142.000
- noix (d)	5130 (n)	-	10/noix	51.000	51.000	10/noix	51.000	51.000
Hévéa	1.750	77.000	240	420.000	343.000	175	306.000	229.000
Ananas de conserve (e)	60.000	500.000	13	780.000	280.000	24	1.440.000	940.000
Ananas-export (e)	47.000	425.000	25	1.175.000	750.000	30	1.410.000	985.000

	Rendement, kg/ha	Prix/kg	Revenu brut	Revenu net, selon le mode d'accès à la terre		
				FVD (f) ou prêt	Locat. (30000/ha)	Abougnon S/Mc
Manioc	10.000	60	600.000	600.000	570.000	300.000
		20	200.000	200.000	170.000	100.000
Patate douce	7.000	50	350.000	350.000	-	-
		35	245.000	245.000	-	-
Igname	4.000 (g)	45	180.000	180.000	-	-
Maïs	700	65	45.000	45.000	-	-
Igname-manioc	4.000 + 10.000	Mc 60	780.000	780.000	-	480.000
		Mc 20	380.000	380.000	-	280.000
Patate-manioc	7.000 + 10.000	Pat 50 Mc 60	950.000	950.000	-	650.000
		Pat 35 Mc 20	445.000	445.000	-	345.000
Maïs-manioc	700 + 10.000	Mc 60	645.000	645.000	615.000	345.000
		Mc 20	245.000	245.000	215.000	145.000

(a) Sauf coprah, 1984/85

(b) 1983/84 : 16.000; 1985/86 : 23.000 (modification des modalités du prélèvement au titre des créations de plantation)

(c) Uniquement amortissement du four à coprah (pas de remboursement de la dette de création)

(d) Hypothèse de la vente de toute la production à un négociant

(e) Achat éventuel des rejets exclus

(f) Faire-valoir direct

(g) Semenceaux exclus

à l'hectare inférieur de 65% aux prévisions actualisées. cf. tableau A80, annexe 1). dans une moindre mesure pour le palmier (- 21%, tableau A81, annexe 1).

En 1983/84. avec la flambée des prix du manioc et de la patate douce. le revenu net à l'hectare de cultures vivrières (maïs excepté) dépasse largement le rapport de la culture d'ananas de conserve et égale, voire dépasse, celui de l'ananas d'exportation. Même en dehors de cette période de hausse conjoncturelle. les cultures vivrières apportent un revenu à l'hectare voisin ou supérieur à celui des plantations arborées et concurrencent sérieusement l'ananas de conserve. du moins lorsque ce dernier est acheté à 13 F/kg au producteur; par contre l'ananas-export reste plus rémunérateur. L'augmentation en 1984 de 13 à 24 F/kg du prix d'achat de l'ananas de conserve pourrait rendre la production de ce dernier plus rentable, à condition que les coûts de production soient réduits dans des limites "normales" et que le producteur soit effectivement payé.

Les comparaisons portant sur les revenus bruts et nets à l'hectare en production doivent être complétées par la prise en compte de certains éléments correspondant à des charges calculées : valorisation monétaire du travail (y compris du travail investi lors de la création des plantations arborées). du "coût du foncier" (pour les propriétaires). et de l'achat des rejets d'ananas (amortissement ou affectation d'un coût aux rejets auto-fournis). Il faut également corriger les données relatives aux revenus à l'hectare, dans la mesure où la fréquence de récolte et donc de recette varie selon les cultures. Il s'agit ainsi de calculs théoriques. indispensables dans le cadre d'une comparaison des performances économiques des différentes cultures et permettant de formaliser l'intégration d'éléments effectivement pris en compte par les producteurs. Ces calculs. tributaires des normes de valorisation retenues qui doivent être clairement précisées, sont présentés en annexe 13.

Dans cette comparaison. l'avantage relatif des productions vivrières et d'ananas sur les cultures arborées se trouve réduit, du fait de besoins en travail plus importants et d'une moindre fréquence de récolte. Ainsi. les résultats de la campagne 1985/86 sont les suivants, pour les principales cultures pratiquées à Djimini-Koffikro. en retenant une valorisation de la journée de travail à 645 F.CFA :

	Revenu théorique annuel (F.CFA)...	à comparer au revenu monétaire net/ha en production (F.CFA)
Ananas-export	460.000 (revenu palmier x 3)	985.000 (revenu palmier x 5)
Palmier	151.000	198.000
Maïs-manioc	75.000 (revenu palmier x 0,5)	215.000 (= revenu palmier)

### 3.2. Valorisation des facteurs de production

Le calcul de la valorisation des facteurs de production, en d'autres termes de leur productivité, est un exercice toujours délicat dont les conclusions doivent être prudentes. Si on rapporte la production à un facteur, on affecte à ce dernier les effets de l'ensemble des ressources mises en oeuvre; ce problème se pose en particulier lorsque sont utilisés dans le procès de production non seulement le travail et la terre. mais également le capital. Un raisonnement en productivité globale des facteurs permet théoriquement de le résoudre. Théoriquement, car se pose alors la question du choix des prix de référence des facteurs. l'agrégation de ces derniers imposant un raisonnement en valeur. Suivant le prix retenu, la productivité globale pourra varier du

simple au double: ainsi, selon que l'on valorise la journée de travail au coût d'emploi d'un annuel ou à celui d'un journalier, les résultats différeront considérablement. Ici encore, on retrouve le problème des conventions fondées sur des bases plus ou moins arbitraires qui interviennent dès lors que l'on dépasse le stade de la détermination du revenu monétaire net.

On calculera dans un premier temps la productivité nette du travail consacré aux différentes cultures pratiquées à Djimini-Koffikro. Ce ratio, même imparfait, reste dans la logique des producteurs qui raisonnent toujours en rapportant, de façon approximative, le revenu net (après déduction des coûts monétaires de production) au travail nécessaire ("avec l'ananas-export, tu travailles beaucoup mais tu gagnes beaucoup; avec le cocotier, tu travailles moins, mais tu gagnes encore moins"). Dans une seconde étape, on calculera la productivité du facteur terre, approche déjà plus théorique dans l'optique du producteur, mais qui formalise l'incidence de la présence de la jachère et des durées variées des cycles culturaux. On ne proposera pas une analyse de la productivité globale des facteurs, afin de ne pas sombrer dans un exercice de style dépourvu de réelle signification par rapport à l'objet de ce travail.

#### a) *Productivité du travail*

Le tableau 44 présente une évaluation du niveau de valorisation nette du travail par les différentes cultures. Parmi les cultures arborées actuellement en production à Djimini, le palmier à huile permet d'obtenir la meilleure valorisation du travail, tant en 1983/84 qu'en 1985/86; l'augmentation du prix du coprah a nettement - mais provisoirement - amélioré les performances de la cococulture (34). L'hévéa, culture arborée la plus intensive, est également celle qui, d'après les données bibliographiques disponibles, rémunérerait le mieux la force de travail en 1983; si on retient un prix de 175 F/kg, cette rémunération reste intéressante, mais est moindre que celle apportée par le palmier à huile. En tout état de cause, on vérifie là qu'un niveau (relativement) élevé d'intensification et une forte productivité de travail ne sont pas incompatibles - ce qui n'est pas toujours reconnu dans les débats consacrés à l'intensif et à l'extensif en Afrique. Le travail investi dans une palmeraie était, en 1983/84, mieux rémunéré que celui consacré à une caféière traditionnelle "moyenne" du Sud-Est, sur sables tertiaires, sans atteindre toutefois le niveau obtenu sur cacaoière traditionnelle; par contre, en 1985/86, le palmier à huile devient plus rentable.

La productivité du travail consacré à l'ananas de conserve est particulièrement faible lorsque la production est achetée 13 F/kg; l'augmentation du prix à 24 F aurait permis (devrait permettre?) une revalorisation considérable de ce travail. La valorisation du travail affecté à l'ananas-export diffère peu de celle du travail consacré au palmier, culture pourtant beaucoup moins intensive. Ici encore, on observe qu'intensité d'une production et bonne valorisation du travail ne sont pas antinomiques.

La valorisation du travail consacré aux produits vivriers varie considérablement selon le niveau des prix et les modalités d'accès à la terre. Même si l'on fait abstraction de la flambée des cours de 1983/84, les cultures de la patate douce et du manioc s'avèrent nettement plus intéressantes que celles de l'igname ou du maïs. La prépondérance du manioc (et de la patate douce à un moindre titre) se trouve renforcée dans le contexte de hausse des prix enregistrée lors de la campagne 1983/84. Il s'agit bien sûr de calculs qui ne donnent qu'un ordre d'idée des résultats atteints à Djimini-Koffikro dans des conditions moyennes de rendement, mais les différences sont suffisamment marquées pour venir éclairer les pratiques villageoises: boom du manioc et de la patate douce en 1984, moindre intérêt de l'igname et du maïs - même en

Tableau 44 : Cultures pratiquées à Djimini-Koffikro : revenu net par journée de travail (F.CFA)

	Nombre de journées de travail	Prix campagne 83/84		Prix campagne 85/86 (sauf coprah.84/85)	
		revenu net/ha	rémunération J.T.	revenu net/ha	rémunération J.T.
Caféier traditionnel	76	100.000	1.300	114.000	1.500
Cacaoyer traditionnel	38	105.000	2.800	120.000	3.200
Caféier D.K.	17	17.000	1.000	20.000	1.200
Cacaoyer D.K.	13	22.000	1.700	25.000	1.900
Palmier	57	128.000	2.200	198.000	3.500
Cocotier coprah	50	52.000	1.000	142.000	2.800
noix	27	51.000	1.900	51.000	1.900
Hévéa	79	343.000	4.300	229.000	2.900
Ananas de conserve (a)	418	270.000	600	930.000	2.200
Ananas-export (a)	332	708.000	2.100	943.000	2.800

N.J.T.		Mc 60 F, Pat 50 F, Ig 45 F, Ms 65 F			Mc 20 F, Pat 35 F, Ig 45 F, Ms 65 F		
		Rémunération J.T., selon mode d'accès à la terre			Rémunération J.T., selon mode d'accès à la terre (b)		
		F.V.D.	LOCATION	ABOUGNON	F.V.D.	LOCATION	ABOUGNON
Manioc (c)	114	5.300	5.000	2.600	1.700	1.500	900
Patate douce (c)	129	2.700	-	-	1.900	-	-
Igname (c)	182	1.000	-	-	1.000	-	-
Maïs (c)	79	600	-	-	600	-	-
Igname-manioc	261	3.000	-	1.800	1.500	-	1.000
Patate-manioc	208	4.600	-	3.100	2.100	-	1.700
Maïs-manioc	158	4.100	3.900	2.200	1.600	1.400	900

Remarque : le nombre de journées de travail inclut l'amortissement de la phase de création de la plantation, sauf pour les caféières et cacaoyères de Djimini-Koffikro (travail investi à la création considéré comme étant amorti) (33).

(a) Amortissement sur 5 campagnes de l'achat des rejets (ou valorisation des rejets auto-fournis) : ananas de conserve 10.000 F, ananas-export 42.000 F.

(b) Revenus nets indiqués dans le tableau 43.

(c) Amortissement des travaux pré-cultureux sur une seule culture.

conditions "courantes" - en tant que cultures vivrières de rapport. Dans les conditions courantes de prix, la culture de la patate douce semble être plus intéressante, comme spéculation de rapport, que celle du manioc. Il faut toutefois rappeler la différence de durée des cycles de culture, qui permet un étalement d'un temps de travail approximativement identique sur un an pour le manioc et sur 4 mois seulement pour la patate douce; la contrainte "force de travail" sera donc moins marquée dans le cas du manioc. Dans les faits, cette contrainte se traduit par une limitation à quelques ares des superficies plantées en patate douce et par une nette prépondérance du manioc comme culture de rapport, d'autant que la demande pour ce dernier semble être moins fluctuante que celle concernant la patate douce, et que la pénibilité du travail (à nombre équivalent de journées de travail) est moindre, du fait de l'absence de buttage.

La comparaison de la rémunération du travail consacré aux cultures vivrières et aux autres cultures est également éclairante. Lors de la flambée des prix, en 1983/84, la productivité de la journée de travail consacrée au manioc a largement dépassé le niveau atteint par les cultures arborées et l'ananas, sauf cas de contrat d'abougnon. Si on se réfère à un niveau des prix des produits vivriers plus "normal", on constate que la valorisation du travail consacré aux cultures vivrières est plus faible que celle du travail investi dans les plantations d'ananas et les palmeraies - même si l'accès à la terre est gratuit - sauf dans le cas de la succession patate douce-manioc (mais il faut rappeler la quantité importante de travail nécessaire à cette succession, et l'absence de garantie d'écoulement de la production).

#### b) Valorisation de la terre

La productivité annuelle nette de la terre sera déterminée en multipliant le revenu net à l'hectare (revenu annuel pour les cultures arborées, revenu à l'issue d'un cycle de production pour l'ananas et les cultures vivrières) par les taux d'utilisation du sol précédemment calculés. Ce calcul, bien que formel, n'est pas dépourvu de signification dans un contexte de contrainte foncière et dans le cadre d'une comparaison économique portant sur des cultures présentant des cycles cultureux différenciés: on rejoint ici des réflexions antérieures (3.1), la différence avec les calculs alors effectués venant de la prise en compte de la durée de la jachère pour l'évaluation du revenu à l'hectare (il s'agit ici d'hectare nécessaire à la production et non d'hectare en production).

Sauf période de hausse conjoncturelle des cours, la productivité annuelle de la terre est moindre lorsque sont pratiquées des cultures vivrières que lorsque le terrain est planté en palmiers et surtout en ananas (tableau 45). Ces différences s'expliquent tant par le niveau des prix que par la durée des cycles de culture et de la jachère, bien que cette dernière soit particulièrement réduite à Djimini-Koffikro (35). Son raccourcissement permet d'améliorer théoriquement cette productivité mais pose le problème éventuel de la reproduction - ou de la moindre dégradation - de la fertilité du sol. L'intérêt agro-pédologique d'une jachère de 3 ans reste cependant à démontrer, dans le cas de la culture du manioc.

Tableau 45 : Productivité de la terre : revenus annuels par hectare nécessaire à la production (F.CFA)

	Taux d'utilis. du sol	Prix campagne 1983/84	Prix campagne 1985/86
Caféier traditionnel	0,8	80.000	91.000
Cacaoyer traditionnel	0,8	84.000	96.000
Caféier DK	0,8	17.000	20.000
Cacaoyer DK	0,8	22.000	25.000
Palmier	0,8	102.000	158.000
Cocotier - coprah	0,8	42.000	114.000
- noix	0,8	41.000	41.000
Hévéa	0,8	274.000	183.000
Ananas de conserve	0,39	105.000	363.000
Ananas-export	0,32	227.000	302.000

		Mc 60F:Pat 50F Ig 45F;MS 65 F	Mc 20F:Pat 35F Ig 45F;MS 65 F
Manioc	0,24	144.000	48.000
Igname-manioc	0,15	117.000	57.000
Patate douce-manioc	0,22	209.000	98.000
Maïs-manioc	0,22	142.000	54.000

Tableau 46 : Bilan économique de la transformation artisanale de l'huile de palme. Cas d'un 'chantier' de 40 litres

	A	B
Poids des graines	100 kg	100 kg
Valeur d'achat graines	2.600 F (26 F/kg)	-
Nombre jours collecte	-	3
Nombre jours transform.	4	4
Total journées travail	4	7
Revenu brut (150 F/L)	6.000 F	6.000 F
Revenu net	3.400 F	6.000 F
Revenu net par jour	850 F	860 F

Approvisionnement en matière première par achat de graines détachées (A) ou en rémunération du portage. En temps réel, la fabrication de 40 litres d'huile demande en moyenne 23 heures effectives de travail, soit 4 journées fictives de travail de 6 heures chacune (36).

Tableau 47 : Distillation du koutoukou. Cas d'un chantier de 40 palmiers.

	Achat des palmiers	"Aboussan-inverse"	Planteur-distillateur
Revenu brut 348 l x 400 F	139.000	139.000	139.000
Amortissement du matériel	6.000	6.000	6.000
Coût des palmiers	28.000	44.000	-
Revenu net du distillateur	105.000	89.000	133.000
Nombre journées travail	102	102	102
Valorisation nette/JT	1.030	870	1.300

#### 4. ANALYSE ECONOMIQUE SOMMAIRE DES ACTIVITES DE TRANSFORMATION

Trois activités de transformation ont une importance relative non négligeable à Djimini-Koffikro : la fabrication artisanale de l'huile de palme, la collecte de la sève du palmier puis éventuellement sa distillation, et la fabrication de l'attiéké (semoule de manioc). La valeur ajoutée créée par ces activités n'a pas été intégrée dans l'analyse précédente relative à la valorisation des productions et des facteurs de production dans la mesure où elles sont le plus souvent pratiquées par d'autres agents économiques que le planteur.

##### *a) Fabrication artisanale de l'huile de palme*

Le schéma des différentes opérations conduisant à la production artisanale d'huile de palme est donné en annexe 2 (graphique A12). Le coefficient de transformation est de 2.5 kg de graines fraîches (détachées du régime) pour un litre d'huile. L'huile est achetée à Djimini-Koffikro par des commercantes venues d'Abidjan, à un prix qui a fortement augmenté en 1984 : de 150 F en octobre 83 à 300 F en février 84. Cette flambée des prix a eu pour origine, des contrôles effectués sur les axes routiers par la police, destinés à éviter la vente des régimes sur le marché libre. Les commercantes qui auparavant achetaient les régimes pour faire réaliser à Abidjan la transformation artisanale en huile, ont dû acheter directement l'huile en brousse, ce qui s'est traduit par une forte augmentation de la demande et une hausse consécutive du prix. Il semble toutefois que le prix "normal" soit plus proche de 150 F/l que de 300 (le prix de l'huile artisanale sur les marchés populaires d'Abidjan est habituellement d'environ 300 F/l).

La valeur ajoutée par la fabrication d'huile artisanale diffère selon la critère retenu de valorisation des graines de palme (tableau A82, annexe 1) : elle est importante - 45 F/kg de graines - relativement au prix payé par PALMINDUSTRIE; la différence est moins marquée - 16 F/kg - si on prend pour base de calcul le prix payé lors d'une vente sous forme de graines détachées à Djimini-Koffikro. Enfin, la transformation ne représente pas un gain réel - 7 F/kg - relativement à une vente sur le marché parallèle sous forme de régimes. Il est ainsi logique que la matière première utilisée pour la fabrication de l'huile provienne des graines détachées récupérées par les femmes en rémunération de l'évacuation de la production, les régimes recus à cette occasion étant plus souvent vendus en l'état.

Le tableau 46 résume les principaux éléments du calcul économique relatif à la transformation artisanale de l'huile de palme à Djimini-Koffikro, dans le cas où la matière première est achetée et dans celui où elle est obtenue en rémunération du travail d'évacuation des régimes de graines de palme, lors de la récolte.

Une enquête menée auprès de 40 femmes fabriquant de l'huile montre que dans la majorité des cas (73%) les graines transformées sont obtenues en rémunération du travail dans les palmeraies, que celles-ci appartiennent ou non à un membre de leur famille (37); les seuls achats sont marginaux (7%) et la formule combinée portage + achat intervient dans près de 20% des cas. Le portage permet d'économiser une ressource rare (le numéraire) mais ne suffit plus dès lors que la production devient importante. Avec 24 journées effectives de collecte dans l'année, une femme peut récupérer environ 480 kg de graines détachées, permettant de fabriquer 190 litres d'huile. Ce chiffre est parfois dépassé, en particulier par les femmes dioula qui, selon les femmes

baoulé... "ne vont pas au champ et ont le temps de faire beaucoup d'huile" (38). On peut toutefois remarquer que lorsque le prix de l'huile a enregistré une hausse brutale, des "chantiers" de fabrication d'huile sont apparus dans tout le village, y compris chez les Baoulé. Tout se passe comme si le coût d'opportunité de la force de travail des femmes baoulé dépassait 850 F/JT (valorisation de la journée de travail avec un prix de l'huile à 150 F/l), sans atteindre 1.700 F (valorisation de la journée de travail à 300 F/l), alors que pour les femmes dioula ce coût d'opportunité se situerait à un niveau inférieur à 850 F par jour.

#### b) *Bangué et koutoukou*

Une ultime valorisation des palmeraies villageoises - ou du moins d'une partie d'entre elles - pourrait être, lors de leur abattage au bout de 20 ans, la collecte du vin de palme ou bangué (activité licite) et sa transformation artisanale en un alcool fort, le koutoukou (activité illicite mais néanmoins largement pratiquée, qui bénéficie dans la région de Bonoua d'une tolérance certaine). Pendant les enquêtes de terrain, la phase de renouvellement des palmeraies n'avait pas débuté; les données qui suivent sont relatives aux activités enregistrées à Djimini-Koffikro en 1984, après abattage de palmiers naturels. Il semblerait que ces derniers soient moins productifs que les palmiers hybrides; les valeurs avancées ci-dessous sont donc des valeurs minimales.

La collecte du bangué, "vin de palme" résultant de la fermentation de la sève du palmier, impose dans le cas du palmier à huile l'abattage de l'arbre (39). Le bangué est généralement plus apprécié bu après une fermentation de quelques heures (bangué "dur"), mais il ne se conserve pas au-delà de quelques jours. Le vin de palme, de ce fait, ne donne lieu qu'à de faibles transactions et est principalement autoconsommé. Le koutoukou est obtenu par la distillation du bangué fermenté, au moyen d'un alambic artisanal.

Les données relatives aux distillations opérées en 1984 indiquent une production moyenne de 8,7 litres de koutoukou par palmier, autoconsommation pendant la durée du chantier non comprise. La quasi-totalité de la production est achetée par des commerçants et approvisionne Bonoua et Abidjan, où le litre est revendu 1.000 F.CFA (à comparer au prix du gin : 3.500 F environ pour 75 cl. Si on compare le prix de vente du bangué et du koutoukou, on constate que la valeur ajoutée par la transformation est très faible; un litre de koutoukou est vendu 400 F, les 7,3 litres de bangué qui sont nécessaires pour la distillation ayant une valeur de 365 F (50 F/l). Cette comparaison reste théorique car le marché du bangué est restreint à la consommation villageoise.

Le revenu brut qui peut être dégagé de l'exploitation d'un hectare de palmiers est important (487.000 F.CFA. pour 140 palmiers/ha). Il s'agit cependant d'une activité dont les coûts de production ne sont pas négligeables, dans certains cas. Ces coûts concernent le matériel nécessaire (l'investissement peut être estimé à 30.000 F.CFA (tableau A83, annexe 1), soit, si on retient un amortissement sur 5 chantiers, 6.000 F par chantier) et surtout l'achat des palmiers. Le plus souvent, le distillateur n'est pas le planteur qui possède les palmiers; il achète donc ces derniers sur pied, de 600 à 1.000 F pour un palmier traditionnel (670 F en moyenne); les planteurs qui trouveront acquéreurs peuvent ainsi espérer obtenir un gain d'environ 150.000 F/ha lors de la replantation de leurs palmeraies (voire davantage, puisque la valeur d'un palmier hybride, plus productif, serait de 1.500 F). Il arrive également que le distillateur partage la recette par moitié (abougnon) ou au tiers en sa faveur ("aboussan inverse") avec le propriétaire des palmiers. Le



revenu net, sur la base de l'exploitation d'un hectare de palmiers, varie ainsi de 310.000 (aboussan inverse) à 465.000 F.CFA (planteur distillateur). En fait, ces chiffres ne sont pas atteints car la distillation du koutoukou est une activité prenante, même s'il est délicat de parler ici de temps de travaux, étant donné le caractère social, convivial, de la présence - pas toujours active - au "cabaret" (ou encore à l'"usine", appellations courantes de la distillerie). Le suivi complet de deux chantiers nous permet d'estimer à 3.4 litres la production de koutoukou par jour consacré - avec ces réserves - à la transformation (y compris le temps de collecte du banguil), soit environ 360 jours/ha. Aussi la dimension des chantiers se limite-t-elle à environ 40 palmiers (le tableau 47 présente les paramètres économiques élémentaires d'un tel chantier), et la plantation est-elle le plus souvent vendue sur pied ou confiée en "aboussan-inverse" à des équipes spécialisées d'Abouré ou de Ghanéens. Ainsi, sur les 8 chantiers réalisés en 1984, on a compté 4 achats de palmiers sur pied, 2 abougnon, 1 "aboussan-inverse" et une seule distillation faite par le propriétaire des palmiers.

#### c) *Fabrication et commercialisation de l'attiéké*

A Djimini-Koffikro, la production d'attiéké est destinée au seul marché local, où elle est écoulee par l'intermédiaire d'un "maquis" (par maquis on entend, en Côte d'Ivoire, une petite gargote). Il s'agit, comme dans le cas de l'huile de palme, d'une activité typiquement féminine mais avec une spécialisation ethnique "inverse" puisque 25 des 28 productrices sont baoulé. Interrogées, les femmes dioula déclarent ne pas fabriquer d'attiéké parce qu'elles n'ont pas de parcelle de manioc et qu'elles ne maîtrisent pas la technique de transformation. Les achats de tubercules en vue de la transformation ne concerneraient que 3 des 28 femmes, les autres utilisant leur propre production en prélevant des tubercules dans la parcelle de leur époux ou de leur père. Il est certain que la fabrication régulière de l'attiéké suppose que le manioc puisse être conservé en terre une fois arrivé à maturité (sauf si les tubercules sont achetés), ce qui n'est possible que pour une fraction des producteurs de cultures vivrières de Djimini-Koffikro. Il est vrai également que le faible engagement des femmes dioula dans les activités de production agricole - autonome ou au profit de leur famille - ne leur donne pas accès à la matière première indispensable à la fabrication de l'attiéké.

Les femmes de Djimini-Koffikro se sont organisées afin de régulariser l'approvisionnement du micro-marché local : les 28 productrices sont réparties en deux groupes. L'un fabrique l'attiéké pendant une semaine, chaque femme ne pouvant commercialiser qu'une cuvette d'attiéké par semaine; la semaine suivante le second groupe prend le relais. En définitive, chaque participante peut écouler une cuvette d'attiéké toutes les deux semaines, soit, à raison d'une valeur moyenne de 5.000 F par cuvette, un revenu potentiel maximal de 130.000 F/an.

Le prix de l'attiéké n'a pas varié pendant la durée des enquêtes; le kilogramme de manioc brut transformé est valorisé en moyenne à 63 F, soit une valeur ajoutée de 43 F/kg si on prend pour référence le "prix courant" des tubercules et de... 4 F/kg si on retient le prix payé fin 83-début 84. Aussi n'est-il pas étonnant que l'on ait enregistré, lors de la hausse du prix du manioc, une nette diminution de la production d'attiéké dans les exploitations appartenant à l'échantillon suivi pendant une année. L'utilisation du critère de valeur ajoutée doit toutefois être nuancée, dans la mesure où les femmes peuvent utiliser pour la fabrication de l'attiéké des petits tubercules (tubercules "non marchands") et où cette forme de commercialisation permet d'écouler des quantités réduites de manioc, ce qui n'est pas le cas des ventes

par centaines de tubercules, ni *a fortiori* par bâchées.

La transformation en attiéké de 100 kg de manioc brut demande en moyenne 3 journées de travail (tableau A84, annexe 1), soit une valorisation de la journée à 1.400 F (pour une valeur ajoutée de 43 F/kg); ce chiffre traduit une productivité supérieure à celle enregistrée pour la fabrication artisanale de l'huile de palme (850 F), ce qui peut contribuer à expliquer l'option des femmes baoulé de privilégier la fabrication de l'attiéké.

## 5. RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1983/84

L'analyse économique comparée des différentes cultures pratiquées à Djimini-Koffikro demande à être complétée par la présentation des résultats enregistrés sur une campagne agricole, à l'échelle de l'ensemble des unités de production du village. Le protocole d'enquête retenu permet de cerner à cette échelle, avec une bonne approximation, les recettes brutes enregistrées pour les principales productions agricoles; par contre, on se fondera, pour les produits maraichers, sur les seules ventes réalisées par les unités de production de l'échantillon du suivi annuel "Emploi du temps - vente de produits agricoles".

La détermination des coûts réels de production est délicate, en raison de lacunes dans l'information relative à l'emploi de main-d'oeuvre contractuelle ou journalière et, pour les parcelles d'ananas-export, du fait de l'approvisionnement en intrants par des voies parallèles. Aussi n'intégrerons-nous qu'en fin d'analyse le coût de la main-d'oeuvre salariée dans le calcul des revenus nets, et avons-nous opté pour la détermination d'un revenu net théorique pour l'ananas-export, en prenant un ratio "revenu net / revenu brut" de 0,65 (sur la base des données du chapitre précédent, achat des rejets exclu puisque le plupart des producteurs ayant récolté en 1983/84 sont d'anciens membres du GVC qui ont récupéré le matériel végétal sur les blocs SODEFEL).

### 5.1. Structure globale des recettes

#### a) *Valeur des ventes par produit*

La vente de la production des plantations, des parcelles d'ananas et des parcelles en cultures vivrières (maraichage exclu) a apporté, en 1983/84, la somme nette totale de 65.318.000 F.CFA aux unités de production de Djimini-Koffikro (sauf déduction des coûts salariaux) :

Produits des plantations (40) :	27.853.000 F.CFA	Graines de palme	22.782.000
		Coprah et noix de coco	1.615.000
		Cacao	1.540.000
		Café	1.005.000
		Cola	911.000
Ananas (41) :	22.860.000 F.CFA	Ananas-export	22.767.000
		Ananas de conserve	93.000
Produits vivriers (42) :	14.605.000 F.CFA	Manioc - tubercules	10.582.000
		- attiéké	817.000
		Patate douce	1.757.000
		Igname	943.000
		Maïs	506.000

Ainsi, les régimes de graines de palme empruntant le circuit officiel interviennent pour 82% dans la valeur des ventes des produits des plantations, l'ananas-export pour la totalité (à epsilon près) dans celle des ventes d'ananas et le manioc représente près de 80% de la production vivrière commercialisée. Ces produits apportent, à eux trois, 87% des revenus agricoles. On soulignera l'importance non marginale des ventes de produits vivriers. Toutefois, si le kilogramme de manioc avait été valorisé en moyenne à 20 F.CFA et non à 39 (forte hausse pendant la campagne 1983/84), la valeur totale des ventes de manioc n'aurait été que de 5.420.000 F. et celle de l'ensemble des produits vivriers, de 9.433.000 F. Le palmier à huile, qui couvre 56% des superficies plantées (cocoteraies GOA exclues), procure 82% des revenus des cultures arborées. A l'inverse, la part relative des revenus des cocoteraies hybrides, des caféières et cacaoyères est nettement inférieure à l'importance spatiale relative de ces cultures (cocotier : 6% des revenus, 14% des superficies; café-cacao-cola : 12% des revenus, 28% des superficies). La recette nette totale de 93.000 F.CFA perçue par les planteurs d'ananas de conserve correspond à la somme effectivement perçue par ces derniers. En fait, le revenu brut total est de 3.944.000 F.CFA et le net de ... - 4.616.000 F.CFA: seuls, 3 des 17 planteurs de Djimini-Koffikro ayant récolté leur parcelle ont dépassé le point mort. On se reportera à l'annexe 14 pour une analyse détaillée des recettes par produit et par unité de production.

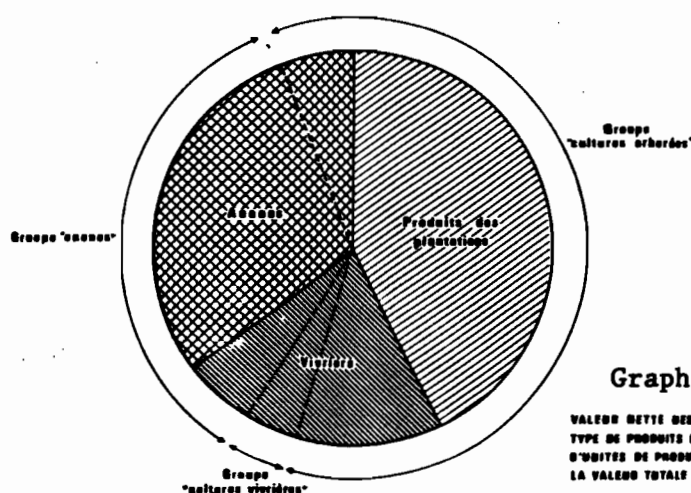
b) Structure des recettes agricoles, par groupe d'unités de production

Les producteurs du groupe "cultures arborées" contrôlent 60,8% des revenus percus à l'échelle du village, ceux du groupe "ananas", 34,8% et les producteurs du groupe "cultures vivrières" 4,4% seulement.

Tableau 48 : Valeur nette des ventes de produits agricoles, par groupe d'unités de production et par type de produit (F.CFA)

	Produits des plantations	Produits vivriers	Ananas	Total
Groupe "cultures arborées"	27.853.000	8.087.000	3.750.000	39.690.000
Groupe "cultures vivrières"	-	2.866.000	-	2.866.000
Groupe "ananas"	-	3.652.000	19.110.000	22.762.000

Les ventes d'ananas sont réalisées à 84% par les unités de production du groupe "ananas" et à 16% par des planteurs de cultures arborées: 55,4% des ventes de produits vivriers sont contrôlées par les unités de production du groupe "cultures arborées", 25% par celles du groupe ananas et 19,6% par celles du groupe "cultures vivrières".



La structure des revenus agricoles par groupe d'unités de production vérifie bien la typologie générale des systèmes de culture qui a été proposée:

Groupe "cultures arborées"	:	cultures arborées	70%;	produits vivriers	20.5%;	ananas	9.5%.
Groupe "ananas"	:	ananas	34%;	produits vivriers	16%.		
Groupe "cultures vivrières"	:	produits vivriers	100%.				

Les responsables d'unités de production sont les principaux bénéficiaires des ventes de produits vivriers, mais les aides familiaux des chefs d'exploitation du groupe "cultures arborées" réalisent 43% des ventes de produits vivriers du groupe (groupe "ananas" 7%, groupe "cultures vivrières" 11%).

Interviennent pour expliquer ces différences, d'abord et bien évidemment, le fait que le nombre des aides familiaux (femmes en particulier) soit plus élevé pour le premier groupe; ensuite, le jeu de la division sexuelle du travail, variable selon l'origine ethnique, les femmes dioula et voltaïques - groupe ou nationalité dominants chez les producteurs sans terre - ne participant guère aux travaux agricoles. La part des ventes réalisées par les aides familiaux est particulièrement sensible pour l'attiéké (100%) et le manioc commercialisé sous forme de tubercules (28% des ventes) (43). Le revenu net des aides familiaux durant la campagne 1983/84 a été de 4.000.000 F.CFA (les aides familiaux des planteurs de cultures arborées en percevant 87%), soit 27% de la valeur totale des ventes de produits vivriers et 6% du revenu net total.

#### *c) Revenus fonciers et autres revenus agricoles*

Les planteurs de cultures arborées bénéficient de revenus autres que ceux tirés de la vente de leur production agricole proprement dite : principalement location de parcelles (ou parcelle confiée à un abougnon sur manioc), 2.540.000 en 1983/84, mais également vente de palmiers naturels sur pied pour la fabrication du koutoukou (ou contrat d'aboussan inverse), 227.000 F, et vente de bangui et de koutoukou, 583.000 F, soit au total 3.500.000 F.CFA, ce qui représente 8% des ventes de produits agricoles proprement dits. 46 unités de production ont bénéficié de ce type de ressources en 1983/84, soit une moyenne de 73.000 F/unité de production, ce qui n'est pas négligeable. Une unité de production constitue cependant un cas particulier, puisque ces "revenus divers" se sont élevés à 516.000 F. Si on l'exclut, la moyenne est réduite à 66.000 F.CFA; 37 unités de production sur 46 ont perçu moins de 100.000 F.CFA.

#### 5.2. Revenu net par unité de production

Le revenu agricole total perçu à Djimini lors de la campagne 1983/84 s'élève à 68.818.000 F.CFA (vente de produits agricoles et revenus divers); la valeur de la transformation artisanale des graines en huile de palme, et des ventes, sur le marché parallèle, des régimes de graines, n'a pas pu être comptabilisée à l'échelle du village. Nous ne disposons pas de l'information relative aux ventes de deux unités de production du groupe "cultures arborées" (pour des plantations de cocotiers) et d'une unité de production du groupe "ananas" (pour les ventes d'ananas). De plus, toutes les unités de production n'ont pas eu de recettes agricoles en 1983/84: aussi faut-il dissocier, dans l'analyse, les unités de production pour lesquelles les données manquent et celles qui n'ont pas commercialisé de produits agricoles durant la campagne (tableau 49).

L'importance relative du nombre des exploitations productrices d'ananas ou uniquement de produits vivriers qui n'ont pas eu de revenus agricoles en 1983/84 s'explique par la non-stabilisation des systèmes de culture. Dans ces conditions, calculer un revenu moyen est délicat: si on retient les unités de production ayant commercialisé des produits agricoles pendant la campagne, on n'obtient pas une information représentative du niveau de revenu en "année courante" (sur-estimation de ce dernier); si on calcule la moyenne pour toutes les unités de production du groupe, on peut considérer qu'on approche le revenu théorique annuel (et non les recettes effectives) mais la signification d'un tel chiffre reste limitée par les dynamiques culturelles en cours, par le développement de la culture de l'ananas-export en particulier.

Le niveau de revenu moyen, calculé (avec ces réserves) pour l'ensemble des unités de production, est pratiquement identique entre les unités de production des groupes "cultures arborées" et "ananas" et nettement inférieur pour celles du groupe des simples producteurs de cultures vivrières. Si on calcule la moyenne pour les seules unités de production ayant commercialisé des produits agricoles en 1983/84, le revenu des producteurs sans terre producteurs d'ananas dépasse celui des planteurs de cultures arborées, la différence (inverse relativement au calcul précédent) restant faible :

Tableau 49 : Revenus agricoles moyens (F.CFA)

	Groupe "cultures arborées" (a)	Groupe "ananas" (b)	Groupe "cultures vivrières"	Toutes UP (a) (b)
Toutes UP des groupes	43.000.000/95 = 454.000	22.502.000/55 = 409.000	2.866.000/27 = 106.000	68.468.000/177 = 369.000
UP ayant commercialisé des produits agricoles	43.100.000/92 = 468.000	22.502.000/42 = 536.000	2.866.000/21 = 136.000	68.468.000/155 = 442.000

(a) A l'exception des deux unités de production pour lesquelles on n'a pu obtenir d'information; on a déduit du revenu total du groupe les revenus locatifs de ces deux unités de production (90.000 F.CFA).

(b) A l'exception de l'unité de production pour laquelle le montant des ventes d'ananas est inconnu; on a déduit du revenu total du groupe (22.762.000 F.CFA) la valeur des ventes de produits vivriers réalisées par cette unité de production (260.000 F.CFA).

On peut déterminer (graphique 12) trois classes de revenus : moins de 200.000 F.CFA (faible), de 200 à moins de 600.000 F (moyen), 600.000 F et plus (fort). Le groupe "cultures vivrières" est sur-représenté dans la première classe: les groupes "cultures arborées" et "ananas" présentent la même structure relativement à la classe des hauts revenus, mais la classe des revenus intermédiaires est sous-représentée chez les producteurs d'ananas, à l'inverse de celle des bas revenus :

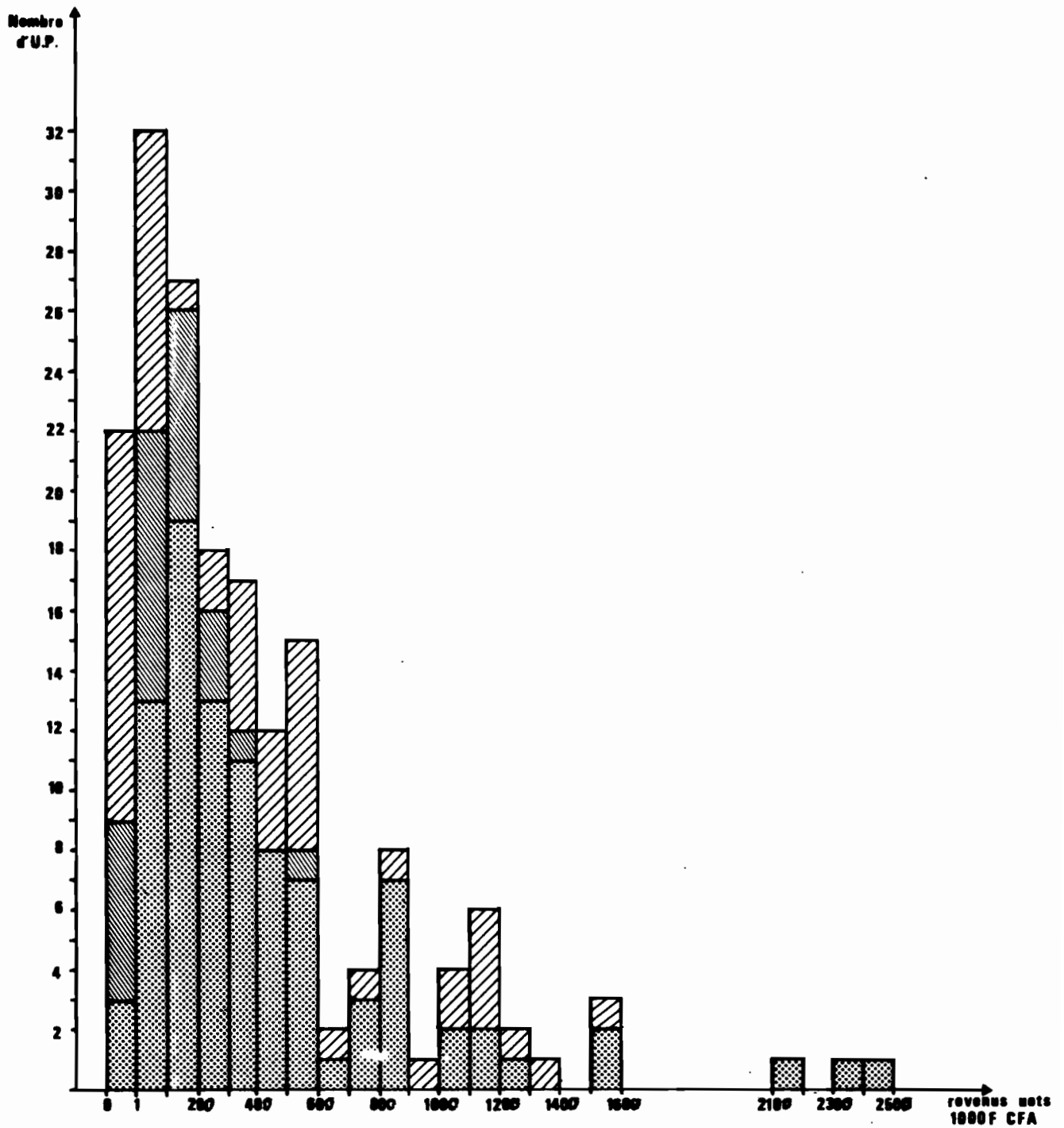
Tableau 50 : Niveau de revenu et groupes d'unités de production




Niveau de revenu (1.000 F.CFA)	Groupe "cult. arborées"	Groupe "ananas"	Groupe "cult. vivrières"	Toutes UP
200 [	37% (35)	43,5% (24)	81,5% (22)	46% (81)
[ 200 - 600 [	41% (39)	33% (18)	18,5% (5)	35% (62)
[ 600	22% (21)	23,5% (13)	-	19% (34)
TOTAL	100% (95)	100% (55)	100% (27)	100% (177)

(x) = Nombre d'unités de production

Graph. 12

**REPARTITION DES UNITES DE PRODUCTION  
SELON LE REVENU NET 1983-1984**



-  U.P. du groupe "cultures arborées"
-  U.P. du groupe "cultures vivrières"
-  U.P. du groupe "élevages"

Les gains des producteurs du groupe "cultures vivrières" sont modiques, ce qui renvoie à la faiblesse des superficies cultivées. Le bas niveau de revenu d'une partie des unités de production du groupe "ananas" s'explique par l'absence de recettes agricoles durant la campagne 83/84 ou par une commercialisation portant uniquement sur des produits vivriers. Toutes les unités de production qui ont vendu de l'ananas pendant la campagne ont bénéficié de revenus moyens ou forts, selon les superficies récoltées et les rendements obtenus: ces superficies récoltées diffèrent des superficies en culture lors de la campagne, aussi ne peut-on pas proposer une combinaison des données relatives aux revenus avec celles concernant les systèmes de culture. On notera que pour ces unités de production, le ratio "revenu net de la culture de l'ananas/revenu agricole" est de 0,87: l'importance relative des ventes de produits vivriers, sans être marginale, reste faible dès lors que les unités de production commercialisent de l'ananas.

L'analyse des revenus agricoles percus pendant la campagne 83/84 par les unités de production du groupe "cultures arborées" est rendue difficile par l'hétérogénéité des composantes du revenu et de leurs déterminants: d'une unité de production à l'autre, varient l'importance relative et la valeur absolue des revenus tirés des ventes de produits vivriers, des produits des plantations, d'ananas, et des recettes d'origine diverse, selon les cultures pratiquées, les superficies occupées.... Aussi serait-il illusoire de vouloir proposer une analyse d'ensemble affinée, là où seule une étude cas par cas peut apporter des éléments d'explication: on se limitera donc à présenter les traits essentiels - le plus souvent triviaux - ressortant des données collectées.

*Niveau de revenu et résidence du chef d'exploitation*: le niveau de revenu est statistiquement lié à la variable "résidence du planteur": le revenu moyen enregistré par unité de production est de 542.000 F.CFA lorsque le chef d'exploitation réside à Djimini-Koffikro, de 275.000 F.CFA lorsqu'il est absentéiste. Les non-résidents sont sur-représentés dans la classe des bas revenus, sous-représentés dans celle des hauts revenus (tableau A85, annexe 1). Deux éléments expliquent cette différence: le grand nombre de non-résidents qui disposent d'une superficie plantée réduite, et l'absence, pour ces derniers, des recettes provenant de la vente de produits vivriers ou d'ananas.

*Niveau de revenu et ressource dominante*: les ressources tirées de la vente des produits des plantations constituent la composante principale du revenu de 73% des unités de production; dans 14% des cas, dominent les "ventes de produits vivriers"; les "autres ressources" apparaissent pour 7% des unités de production: dans 4% des cas aucune dominante ne ressort (tableau A86, annexe 1). Globalement, les ressources des plantations dominent quel que soit le niveau de revenu, mais leur importance relative tend à croître, à l'inverse des recettes tirées des ventes de produits vivriers ou des ressources diverses, quand le revenu total augmente. Il convient de distinguer les unités de production contrôlées par les absentéistes: 80% d'entre elles présentent comme composante dominante du revenu agricole les revenus des plantations, contre 69,5% des unités de production dont le responsable réside à Djimini-Koffikro. Pour les unités de production contrôlées par des résidents, les ventes de produits vivriers et d'ananas viennent distendre la liaison existant entre le revenu total et le revenu des cultures arborées. Le coefficient de corrélation entre les variables "revenu net des cultures arborées" et "revenu total" est pour elles de 0,5, alors que ce coefficient est de 0,9 pour les absentéistes (0,8 pour l'ensemble des unités de production).

Si on effectue une régression multiple visant à expliquer la variable "revenu total", les éléments suivants apparaissent:

Pour le groupe des non-résidents, deux variables expliquent à elles

seules 91% de la variance totale : la superficie plantée en palmiers et les dépenses en main-d'oeuvre. En moyenne, les unités de production dont le revenu agricole ne dépasse pas 200.000 F.CFA n'ont qu'un hectare en palmiers et dépensent 49.000 F.CFA en coût de main-d'oeuvre régulière ou permanente; celles dont le revenu est compris entre 200 et 600.000 F.CFA disposent de 2.6 ha de palmeraies et dépensent 118.000 F en main-d'oeuvre. Une seule unité de production voit son revenu dépasser 600.000 F.CFA : sa palmeraie couvre 19 ha et ses dépenses en main-d'oeuvre s'élèvent à 780.000 F.CFA.

Pour le *groupe des planteurs résident à Djimini-Koffikro*, les deux premières variables "Superficie plantée en palmiers" et "Nombre d'actifs masculins polyvalents (familiaux et/ou salariés)" expliquent 52% de la variance :

Unités de production du groupe "bas revenus" : 0,7 ha en palmiers, 0,7 actifs  
 "revenus moyens" : 2,5 ha en palmiers, 1,7 actifs  
 "hauts revenus" : 6,2 ha en palmiers, 2,9 actifs

L'introduction d'une troisième variable explicative, "dépenses en main-d'oeuvre", conduirait à relever le seuil de signification de la régression au-delà de 5%. Le fait que les deux premières variables n'expliquent que 52% de la variance provient des ventes de produits vivriers et d'ananas. Expliquer ces dernières, au-delà du cas par cas, est impossible, du fait des réserves énoncées précédemment.

Si on déduit les dépenses en main-d'oeuvre (quantifiées, rappelons-le, pour la seule main-d'oeuvre permanente ou régulière), l'écart se creuse entre les résidents et les non-résidents, ces derniers étant totalement dépendants de la force de travail rémunérée. Le revenu agricole moyen est alors de 484.000 F pour les planteurs résidents, de 173.000 F seulement pour les absentéistes (moyenne générale : 379.000 F). 5 planteurs non-résidents ont un revenu net négatif (dépenses salariales non compensées par des recettes agricoles, du fait de la reconversion en cours des plantations). La sur-représentation des absentéistes dans la classe des bas revenus se trouve renforcée, si on déduit les dépenses en main-d'oeuvre permanente ou régulière (tableau A87, annexe 1). On ne poussera pas davantage l'analyse, son intérêt étant limité par l'impossibilité de prendre en compte les dépenses occasionnées par l'emploi de manoeuvres temporaires.

*Place des revenus fonciers dans les revenus agricoles* : on a souligné, dans la première partie de ce texte, combien la pratique des mises à bail ne revêtait d'importance sensible que pour une minorité de propriétaires fonciers, en termes de superficie louée (absolue et relative) comme de niveau du revenu ainsi dégagé. Cette conclusion est confirmée par l'analyse de la place de ce revenu relativement au revenu agricole total. 38 unités de production ont bénéficié de recettes foncières en 1983/84; dans 27 cas, ces recettes ont représenté moins de 30% du revenu total, dans 6 cas, de 30 à 60% et dans 5 cas seulement, plus de 60% (tableau A88, annexe 1). Une part relative importante du revenu foncier dans le revenu total va le plus souvent de pair avec un niveau de revenu réduit : ainsi, les 5 unités de production pour lesquelles le ratio dépasse 0,6 appartiennent toutes à la classe inférieure de revenus, alors que 23 des 27 unités de production pour lesquelles ce ratio est inférieur à 0,3 ont des revenus moyens ou élevés. La rente foncière constitue une part relative sensible de revenus importants dans un seul cas : il s'agit du principal bailleur de Djimini-Koffikro (20 ha loués en 83/84), dont les revenus fonciers (374.000 F.CFA) sont intervenus pour 53 % dans le revenu total.



En définitive, on peut faire ressortir schématiquement de cette analyse quelques points essentiels.

Les dynamiques culturelles en cours impulsent une intensification des systèmes de production, relativement aux cultures caféières et cacaoyères telles qu'elles sont actuellement pratiquées à Djimini-Koffikro, intensification à base tant de travail que de consommations intermédiaires et/ou de capital fixe. Relativement à la culture caféière pratiquée dans le cadre du modèle dominant d'économie de plantation, on enregistre une intensification à base de consommations intermédiaires et/ou de capital fixe, mais non à base de travail, culture de l'ananas exceptée. Ainsi, par l'utilisation d'intrants fournis par le marché, le processus de reconversion de l'agriculture villageoise conduit à une monétarisation des coûts de production.

Les avantages relatifs présentés par les cultures du palmier à huile, de l'ananas-export et du manioc contribuent largement à expliquer l'importance de ces productions à Djimini-Koffikro - largement confirmée par l'analyse des revenus agricoles perçus par les producteurs durant la campagne 1983/84 - et les dynamiques en cours. Ces trois cultures sont celles qui, comparativement à des productions de même nature (cultures arborées, ananas, cultures vivrières), apportent les revenus à l'hectare et à la journée de travail les plus élevés, tout en présentant des avantages cultureux certains, dans le cas du palmier (précocité de l'entrée en production, rapidité d'atteinte des rendements élevés, régularité de la production) et dans celui du manioc (adaptation aux conditions agro-pédologiques, rusticité). L'efficacité du système de collecte et de règlement de la production est également à souligner, dans les cas du palmier et de l'ananas-export. Dans les années à venir, l'hévéa pourrait concurrencer sérieusement le palmier à huile, mais le surcroît de travail nécessaire et le délai avant que les rendements élevés ne soient atteints pourraient constituer autant de handicaps.

Si on compare le palmier à huile, l'ananas-export et le manioc (dans l'optique d'une culture de rapport), on comprend l'attitude des *producteurs-propriétaires fonciers* qui privilégient toujours le palmier à huile, "valeur sûre" parmi les cultures arborées, présentant le gros avantage de nécessiter peu de travail une fois la plantation réalisée, tout en apportant un revenu à l'hectare non négligeable et une bonne rémunération du travail, alors que l'ananas et les cultures vivrières doivent continuellement être replantées ("avec le palmier, on est tranquille pour plusieurs années"). La pratique des cultures vivrières de rapport reste secondaire (sauf conjoncture particulièrement favorable, comme lors de la hausse considérable des prix en 1983/84) du fait des besoins en main-d'oeuvre et en terre qu'elles nécessitent, et par l'absence de garantie de prix et d'écoulement de la production. Les planteurs de cultures arborées sont désormais bien conscients de la rentabilité actuelle de l'ananas-export, mais l'adoption de cette culture est freinée par le coût des rejets (ces planteurs ayant délaissé la culture de l'ananas de conserve) et les besoins en travail qu'elle nécessite; seuls quelques planteurs qui disposent de suffisamment de main-d'oeuvre et d'une capacité de financement suffisante l'avaient adoptée en 1983/84. Les *producteurs sans terre*, eux, tendent à privilégier, lorsqu'ils en ont la possibilité (anciens producteurs d'ananas de conserve...), la culture de l'ananas-export, de loin la plus rémunératrice, ou à défaut celle du manioc.

La dynamique de la production agricole à Djimini-Koffikro témoigne - si besoin en était - de la sensibilité des producteurs aux prix; sensibilité d'autant plus marquée que le cycle biologique de la culture est court et que les coûts monétaires de production sont limités, comme dans le cas du manioc. On peut citer, à titre d'illustration, l'essor des cultures de manioc, de la patate douce et de l'ananas-export, l'abandon de celle du cocotier, les réac-

tions des femmes à l'augmentation du prix de l'huile de palme artisanale (augmentation de la production), ou à l'inverse au maintien du prix de l'attiéké alors que les cours du manioc s'envolaient (forte réduction de la transformation). Ce facteur prix ne peut pas, bien évidemment, être dissocié d'autres caractéristiques des cultures, comme le travail nécessaire, la garantie d'écoulement de la production (risque économique) et les conditions d'accès à la terre. En d'autres termes, le "calcul économique" des producteurs ne porte pas seulement sur le revenu net, mais intègre la valorisation des facteurs de la production, le risque et l'ensemble des contraintes (travail, terre, trésorerie) qui pèsent sur les exploitations à des degrés variables.

L'analyse des résultats d'exploitation de la campagne 1983/84 fait apparaître un niveau de revenu moyen comparable entre producteurs de cultures arborées et producteurs d'ananas, la portée de la comparaison étant toutefois limitée par la non-stabilité de la production d'ananas. Elle souligne la place minoritaire mais non marginale de la vente des produits vivriers dans la constitution des revenus agricoles, et elle montre comment le niveau de revenu obtenu par unité de production varie globalement selon que sont pratiquées ou pas les cultures de l'ananas-export et du palmier à huile. Il n'a pas été possible de croiser les superficies cultivées avec le niveau des revenus apportés par les ventes d'ananas et de produits vivriers, du fait de l'instabilité des systèmes de culture. Par contre, la corrélation "superficie plantée en palmiers à huile/niveau de revenu" a été mise en évidence pour le groupe des planteurs de cultures arborées, pour lequel peut être soulignée la différence sensible apparaissant dans les résultats d'exploitation selon que le responsable de l'unité de production réside ou non à Djimini-Koffikro, ce qui renvoie aux superficies cultivées, à la présence ou non des cultures vivrières dans le système de culture, et aux dépenses en main-d'oeuvre (si on détermine le revenu agricole après déduction des charges salariales).

## NOTES DE LA QUATRIEME PARTIE

- (1) La plupart des planteurs pratiquent deux nettoyages par an, en faisant souvent appel à des contractuels. En moyenne, ces derniers mettent 5 jours pour nettoyer une plantation dont le taux d'enherbement est "normal". Les palmiers sont élagués une fois par an: en moyenne, un homme élague 25 palmiers par jour, ce qui, rapporté à l'hectare (140 arbres) porte le nombre de journées de travail à 6 par an (l'élagage des palmes desséchées est indispensable pour permettre la fécondation des fleurs et le repérage des régimes par le récolteur). Avant l'épandage d'engrais (une fois par an), le nettoyage du pied des palmiers demande en moyenne 4 journées de travail: l'épandage annuel d'engrais est réalisé en 2 jours.
- (2) La durée du travail pour la récolte et l'évacuation des graines de palme varie, durant l'année, avec le rendement. Les chiffres avancés correspondent à une moyenne calculée sur 11 mois (juin 1985 à avril 1986) pour 9 unités de production. Il s'agit de journées de travail recalculées sur la base de 6 heures d'activité (le relevé avant été effectué en heures).
- (3) La politique de crédit aux planteurs villageois a été modifiée lors des dernières réalisations du premier Plan Palmier (programme FER/CDC, en 1977), le planteur devant désormais rembourser l'intégralité des coûts de création, évalués alors à 180.000 F/ha, sans intérêts, à compter de l'année N7 et à raison de 2 F/kg jusqu'à extinction de la dette. Ces nouvelles modalités ne concernent pas les producteurs de Djimini-Koffikro, non touchés par ce programme et pour lesquels la dette de création reste de 78.000 F/ha.
- (4) Plants 77.000 F; Fucaria (plante de couverture) 4.000 F; grillage (protection des plants contre les rongeurs) 24.500 F; engrais (fourni par PALMINDUSTRIE de N0 à N3) 17.500 F; produits phytosanitaires 8.000 F; transport 22.500 F; encadrement 31.000 F; frais généraux, frais de gestion 46.000 F.
- (5) N4 à N6 : 125 kg de potasse/an/ha; à partir de N6 : 135 kg de potasse /an/ha.
- (6) Ce suivi... délicat a été engagé deux années après le début des premières enquêtes, ce qui a permis d'arriver à un bon niveau d'information du fait des relations de confiance existant entre l'enquêteur et les planteurs, les femmes collectant la production et les manoeuvres qui, dans certains cas, effectuent la récolte. Ont ainsi pu être cernées les ventes parallèles effectuées par les planteurs eux-mêmes, ainsi que les "oublis" de régimes en brousse, par les manoeuvres ou les femmes, parfois épouses ou filles des planteurs, à l'insu de ces derniers. Sur 225,5 tonnes récoltées, 198,9 ont été collectées par PALMINDUSTRIE, 17 ont rémunéré le travail des femmes (10,1 tonnes de graines détachées et 6,9 tonnes de régimes) et 9,6 ont été vendues aux commercantes venues d'Abidjan. Le poids moyen d'un régime est de 14 kg (moyenne calculée sur la pesée de 2.475 régimes, par comptage des régimes lors de tournées de collecte de PALMINDUSTRIE), dont 9,4 kg de graines (estimation du ratio "graines détachées/régime" par 15 mesures, 221 kg de régimes pesés).
- (7) Avec le schéma de production retenu, un rendement de 16 tonnes/ha en phase de croisière correspond à un rendement de 12 tonnes/ha si on effectue le rapport de la production d'une palmeraie jusqu'à 20 ans au nombre d'années productives (18), et à un rendement de 10 t/ha si on prend pour dénominateur la durée de vie de la plantation en incluant les années improductives (20 ans au total).
- (8) On a pu ainsi observer, lors du suivi des 9 unités de production, que la vente maximale par le circuit officiel (10% de la production) concernait une plantation appartenant à un absentéiste, récoltée par un manoeuvre qui prélevait pour son propre compte - à l'insu du propriétaire - une part de la production.
- (9) L'hypothèse n'a été testée que pour les planteurs résidant à Djimini-Koffikro, afin d'éviter une redondance avec la variable "Résidence", de nombreux absentéistes n'ayant qu'une plantation de palmiers.
- (10) En 1983/84, seuls 15 planteurs sur 55 obtenaient un rendement de moins de 7 t/ha. Si cette proportion est maintenue, le prix maximal devrait être versé à 73% des producteurs.
- (11) Récolte : 1125 noix/jour; ramassage : 911 noix/jour; débouillage des noix sur un pieu = 821 noix/jour. La fabrication d'une tonne de coprah demande 5128 noix, à raison de 195 grammes de coprah par noix.
- (12) Les premières années du plan cocotier, on considérait que le déforestage mécanique était indispensable pour lutter contre l'Orvytes (insecte qui creuse des galeries dans le coeur de l'arbre). Il s'est avéré que cette technique était coûteuse et non indispensable, aussi a-t-elle été abandonnée en 1973.
- (13) Il n'a pas été possible d'obtenir auprès de PALMINDUSTRIE les chiffres des livraisons de coprah. Les données n'ont pu être collectées auprès des planteurs que sur une campagne (pas d'information pour deux unités de production non encadrées).
- (14) Les rendements par unité de production encadrée s'établissent ainsi (en équivalent-coprah) : 0 Kg/ha : 3 UP; 100 kg/ha ] : 2 UP; ] 100 - 500 kg/ha ] : 4 UP; ] 500 - 1000 kg/ha ] : 6 UP; plus d'une tonne : 4 UP (maximum 1790 kg/ha). Quant aux plantations hybrides non encadrées, deux ont été abattues depuis la réalisation du plan parcellaire, deux sont abandonnées et l'une d'elles ne serait pas encore en production (plantation de 1978/79). Trois plantations ont produit en 83/84, l'une 850 noix (rendement de 205 kg/ha en équivalent coprah), les deux autres une quantité de coprah inconnue.
- (15) Les planteurs qui n'ont pas de four et qui veulent fabriquer du coprah doivent louer un véhicule pour transporter leurs noix vers le four d'un autre planteur.

- (16) Les ventes de coprah réalisées par les planteurs de Djimini-Koffikro concernent en général le grade 2: interviennent dans la définition du grade la propreté du coprah, sa consistance, sa couleur, son taux d'humidité, etc.
- (17) Les données détaillées figurent dans le tableau A65.
- (18) 1982-2 : 555.000 F/ha; 1983-1 : 639.000; 1983-2 : 539.000; 1984 : 923.000 (achat des rejets compris).
- (19) Cet abandon n'a pas d'incidence sur les rendements calculés précédemment puisque ceux-ci concernent les planteurs ayant mené à terme leur parcelle.
- (20) Il n'a pas été possible d'obtenir de la SODEFEL les données relatives à la sole 84.
- (21) Rappelons que ces observations sont relatives aux années 1983 et 1984, et qu'elles ne préjugent pas d'une évolution ultérieure qu'il serait intéressant d'étudier.
- (22) Rappelons qu'il ne s'agit pas d'hypothèses d'école, certains modes d'accès à la terre ne permettant de pratiquer qu'une culture de premier cycle.
- (23) Remarque : ces rendements ont été relevés dans le contexte de déficit pluviométrique qui caractérise la Basse-Côte depuis quelques années (1868 mm entre mai 83 et avril 84, 1661 mm entre mai 84 et avril 85, d'après les relevés pluviométriques enregistrés à Djimini-Koffikro par E. MOLLARD, agronome de l'ORSTOM; sur une longue période, la moyenne est de 2000 mm/an, cf. AVENARD et al., op. cit.). Une pluvirosité supérieure les majorerait vraisemblablement, dans une proportion non évaluable.
- (24) On différenciera les résultats moyens régionaux ('caféier traditionnel', 'cacaoyer traditionnel') de ceux enregistrés à Djimini-Koffikro ('caféier D.K.', 'cacaoyer D.K.').
- (25) Rappelons que le coût d'une location varie de 30 à 40.000 F.CFA/ha, celui d'un accès à la terre par contrat d'aboungnon étant variable selon le prix du manioc (100.000 F pour 20 F/kg, 300.000 F pour 60 F/kg; calcul pour un rendement de 10 tonnes).
- (26) Le tableau A77 (annexe 1) et le graphique A11 (annexe 2) présentent l'évolution des prix au producteur de 1969 à 1986, pour le cacao, le café marchand, les régimes de graines de palme, le coprah et l'ananas de conserve (on ne dispose pas des prix au producteur pour les cultures vivrières, l'hévéa et l'ananas-export - ces deux cultures étant d'introduction trop récente en milieu villageois et la petite production d'ananas-export étant ignorée des services de statistiques).
- (27) L'évolution des prix du coprah et de l'ananas de conserve est particulièrement révélatrice d'une politique des prix manquant de cohérence (dans l'optique d'une motivation du producteur), se traduisant par une stagnation prolongée suivie d'une hausse brutale visant à endiguer une vague de désaffection des producteurs à l'égard de la culture concernée. Cette fixation cahotique des prix ne concerne pas le café et le cacao, spéculations stratégiques pour l'économie nationale.
- (28) Données (en francs courants) présentées dans le tableau A78, annexe 1. Dans le cas du palmier, on a retenu par souci de simplification, l'hypothèse d'une valorisation de toute la production au prix SODEPALM puis PALMINDUSTRIE, faisant ainsi abstraction de l'incidence des ventes parallèles sur la valeur de la production. Pas de données pour l'hévéa et le maïs.
- (29)  $\Delta R/R = \Delta V/(V-C)$ ;  $C = \alpha V$ , d'où  $\Delta R/R = \Delta V/(V-\alpha V) = \Delta V/V \times [1/(1-\alpha)]$ .
- (30)  $C = V/2$ ;  $R = 0.5V + Y$ , avec  $Y$ : valeur de la production de premier cycle;  $\Delta R/R = 0.5\Delta V/(0.5V+Y)$ ;  $\alpha = 0.5V/(V+Y)$ , d'où  $\Delta R/R = \Delta V/V \times [\alpha/(1-\alpha)]$ .
- (31) Pas de coût de production pour le café et le cacao; pour les cultures vivrières, la succession la plus pratiquée dans une optique de rapport (maïs-manioc) a été retenue. Prix (au kilogramme) utilisés pour le calcul : régimes de graines de palme : 15 F; coprah : 60 F; latex : 175 F; ananas de conserve : 13 F; ananas-export : 25 F; maïs : 65 F; manioc : 20 F. La prise en compte de prix plus favorables n'aurait sensiblement modifié les résultats que pour l'ananas de conserve ( $\alpha = 0,35$ , pour un prix de 24 F/kg). Si on intègre dans le calcul l'amortissement de l'achat des rejets d'ananas sur 5 campagnes, le coefficient  $\alpha$  passe à 0,7 pour l'ananas de conserve et 0,4 pour l'ananas-export; la sensibilité (positive ou négative) du revenu net à une variation de prix est alors de 0,7 (ananas de conserve) et 0,3 (ananas-export).
- (32) Achat des rejets exclus (25,5 tonnes pour l'ananas-export, 42,5 pour l'ananas de conserve, avec achat des rejets, aux prix de la campagne 1983/84).
- (33) Quotient du nombre de journées de travail consacrées à la plantation et aux entretiens avant production, sur le nombre d'années de la période productive (cf. tableau 44). Résultats : palmier : 6J/an; cocotier hybride : 7; hévéa : 10; caféier et cacaoyer à Djimini : 0 (travail amorti); caféier et cacaoyer 'traditionnels' (modèle dominant d'économie de plantation dans le Sud-Est ivoirien) : 7.
- (34) Si on compare les résultats d'une vente de la production de coprah et celle d'une vente de noix fraîches à un négociant, on constate que pour des revenus nets proches à l'hectare (dans les conditions locales de rendement et de temps de travaux), la deuxième formule assure une meilleure valorisation du travail... puisqu'elle supprime la majeure partie du travail nécessaire. De toute évidence, l'intérêt du planteur est de vendre sa production sur le marché parallèle, ce débouché étant toutefois limité par la demande réduite qui s'exprime à Djimini-koffikro.
- (35) Dans l'hypothèse d'une stabilisation des systèmes pris en compte précédemment, cette durée devrait être, d'après les normes villageoises, de 5 ans pour la succession igname/manioc et de 3 ans pour les autres successions.
- (36) 10 observations. Par litre : 3 mn de pilage, 12 mn de pressage de la pulpe (à la main), 20 mn pour les autres opérations.
- (37) Les femmes venant travailler sur une plantation n'appartenant pas à un membre de leur famille sont des femmes 'dioula', épou-

ses. filles (...) de producteurs sans terre. En général, les femmes baouié ne travaillent que dans les palmeraies familiales. En période de pointe, l'appel aux femmes dioula est cependant nécessaire, sauf cas d'unités de production disposant d'une abondante main-d'oeuvre féminine.

(38) Ainsi, pour les 20 femmes appartenant à l'échantillon du suivi annuel 'emploi du temps-vente de produits agricoles' qui ont fabriqué de l'huile entre mars 83 et février 84, la production annuelle a été la suivante : moins de 50 litres : 8 (dont femmes dioula : 0) ; de 50 à 100 l : 3 (1) ; de 100 à 150 l : 6 (6) ; de 200 à 400 l : 3 (3).

(39) Après abattage, la couronne du palmier est taillée, le coeur est partiellement évidé, la sève collectée deux fois par jour s'écoulant par un orifice d'évacuation creusé à cette fin: l'exploitation du palmier abattu peut durer ainsi un mois.

(40) Les ventes de graines de palme sont celles qui ont été réalisées dans le circuit PALMINDUSTRIE: elles ne comprennent pas les fuites sur le marché parallèle ni la transformation artisanale en huile de palme. La valeur des ventes de graines de palme est exprimée après déduction des prélèvements PALMINDUSTRIE au titre du remboursement de la dette de création et des livraisons d'engrais (recette brute totale : 24.316.000 F.CFA). On n'a pas inclus dans les produits des plantations la vente de bangui, de koutoukou et de palmiers naturels sur pied (valeur totale : 810.000 F.CFA); ces données seront reprises dans l'analyse par unité de production). Valeurs manquantes pour deux plantations de cocotiers.

(41) Une valeur manque pour une unité de production du groupe 'ananas' (parcelle d'ananas-export).

(42) Etant donné la difficulté d'imputation du coût de l'accès à la terre dans le cas des cultures vivrières (associées ou en succession), on raisonne en revenu brut, sauf lorsque le producteur a passé un accord d'abougnon sur manioc avec le propriétaire foncier. Rappelons que l'igname, la patate douce et le maïs ne sont jamais cultivés sur des parcelles louées à cette seule fin: on les rencontre en précédents du manioc (parcelle en FVD, abougnon ou location, sauf igname, dans ce dernier cas) ou sur des parcelles empruntées sans contre-partie monétaire.

(43) Patate douce 10%; maïs 10%; igname : 1%.

## CONCLUSION

On proposera, en conclusion, une synthèse des enseignements de cette étude des dynamiques des systèmes de culture, d'exploitation et de production en basse Côte d'Ivoire, en essayant de faire apparaître le jeu des interrelations entre ces systèmes, ainsi que l'incidence des déterminants externes à la 'sphère de production' locale: on s'appuiera essentiellement sur les résultats enregistrés à Djimini-Koffikro.

Il est possible de dégager quelques traits fondamentaux de l'analyse de la dynamique des systèmes de culture à Djimini-Koffikro.

Le caféier et le cacaoyer, cultures 'pivots' de l'agriculture de plantation en Côte d'Ivoire forestière, ont disparu ou sont en voie de disparition des systèmes de culture. A l'inverse, de nouvelles cultures arborées ainsi que celle de l'ananas y ont été introduites et leur sont progressivement substituées. Actuellement, deux cultures de rapport (industrielles ou d'exportation) dominent nettement: le palmier à huile et l'ananas-export. On observe une disjonction sensible des productions arborées et de la culture de l'ananas entre des unités de production différentes, ainsi que l'existence d'un groupe d'unités de production ne produisant que des cultures vivrières. La diversité des systèmes de culture arborés est le plus souvent réduite (une ou deux composantes).

Une évolution s'est produite dans les cultures vivrières pratiquées à l'échelle villageoise, entre l'époque pionnière et aujourd'hui, avec la régression sensible du bananier plantain et du taro et le développement de la culture du manioc, du maïs et de la patate douce. Les systèmes de culture vivriers varient sensiblement selon les unités de production, un élément discriminant essentiel étant la présence ou non, dans le système, de l'igname et du maïs: par contre, le manioc est une composante du système de culture rencontrée quasi systématiquement. On peut différencier deux systèmes vivriers de base, un système igname/manioc et un système maïs/manioc. La fonction économique des cultures vivrières varie selon les cultures et, pour certaines, selon les unités de production. Le caractère de culture de rapport de la patate douce ne fait pas de doute: l'igname et le maïs sont avant tout des cultures d'autoconsommation: le cas du manioc est plus complexe: pratiquée en association avec l'igname, sa culture donne lieu généralement tant à la vente qu'à l'autoconsommation: dans les autres cas, la fonction dominante - sinon exclusive - de culture de rapport, est indéniable. Ces observations tendent à souligner le caractère simplificateur de la dichotomie souvent retenue opposant les cultures vivrières (supposées être d'autoconsommation) et les cultures dites de rente, sources de numéraire.

Les cultures vivrières et celle de l'ananas ont été qualifiées de "petites productions non stabilisées", les superficies cultivées étant limitées et les systèmes de culture n'étant souvent pas reconduits d'une campagne sur l'autre. Cette instabilité porte tant sur les composantes des systèmes que sur leur agencement spatio-temporel, vis-à-vis duquel on a mis en évidence deux types de situation. Dans certains cas, les cultures vivrières et celle de l'ananas-export sont pratiquées dans le cadre de *systèmes à jachère*, sans que des rotations cultures vivrières/ananas puissent être définies. Deux champs spatiaux distincts sont ainsi délimités, l'un consacré aux cultures arborées, l'autre permettant d'assurer le fonctionnement de systèmes à jachère. Dans d'autres cas, les cultures vivrières ou celle de l'ananas-export sont *associées aux plantations arborées* lors de la création de ces dernières; l'association est donc limitée dans le temps. On retrouve alors le mode d'articulation cultures vivrières/cultures pérennes évoqué lors de la présentation du modèle dominant d'économie de plantation, avec toutefois des différences sensibles: ces associations ne peuvent être considérées pour la majorité des

unités de production comme un mode structurel d'articulation spatio-temporelle des cultures vivrières et pérennes, dans la mesure où elles sont pratiquées conjoncturellement, lors du processus de reconversion des vieilles plantations ou de l'utilisation des jachères pour de nouvelles plantations; de plus, leur pratique est soumise au contrôle de la société de développement assurant l'encadrement de la plantation, sauf bien sûr lorsque le planteur réalise la plantation sans l'aide de cette dernière. On peut ainsi définir trois phases dans la vie d'une exploitation, selon le mode d'intégration spatio-temporelle des différentes composantes du système de culture : une phase d'association cultures vivrières-plantations, lors de la phase pionnière, une phase de disjonction, lorsque l'extension des plantations arborées a pris fin, une nouvelle phase d'association, lors de la reconversion des vieilles plantations (phase restant tributaire de l'attitude de la société de développement encadrant la plantation). Qu'elles soient ou non associées à une plantation, les cultures vivrières sont le plus souvent pratiquées en association entre elles, ou en chevauchement. A la différence de l'ananas-export et des cultures vivrières, l'ananas de conserve, culture enclavée depuis qu'elle est pratiquée sur des blocs de culture, présente un mode spécifique d'intégration spatiale au terroir.

Quelques éléments d'interprétation de cette description schématique des systèmes de culture peuvent être avancés, relevant de leur "logique interne", de l'environnement économique, ou faisant état de déterminants émanant des systèmes d'exploitation ou de production.

On peut d'abord évoquer des déterminants que l'on qualifiera abusivement de "naturels" (car une contrainte "naturelle" s'exprime dans un contexte précis de "technicité d'artificialisation du milieu"). Le vieillissement des plantations de caféiers et de cacaoyers, leur disparition progressive, n'ont pas donné lieu à un processus de régénération ou de reproduction de cette première forme d'agriculture de plantation, les producteurs considérant que dans les conditions pédologiques locales toute replantation courait à l'échec: l'expérience leur a, semble-t-il, donné raison. L'évolution de l'environnement agro-écologique, défavorable aux cultures ne "venant bien" (dans les conditions de culture traditionnelles) que lorsqu'elles sont implantées après le défrichement de la forêt noire, conduit également à une régression du bananier plantain, du taro et, semble-t-il, de l'igname. Ce poids des facteurs naturels a été également mis en évidence dans les autres villages enquêtés, dont les systèmes de culture arborés témoignent de décalages entre les phases pionnières (vieillissement et disparition plus ou moins avancée du verger caféier ou cacaoyer) et des conditions pédologiques locales qui ouvrent plus ou moins le "champ du possible agronomique" (absence du cacaoyer du terroir d'Aboutou).

Le second élément permettant de comprendre la dynamique des systèmes de culture à Djimini-Koffikro est l'apparition, depuis les années 60, d'opportunités successives ou simultanées de diversification ou de substitution des cultures, grâce à l'intervention de sociétés de développement ou d'organismes qui peuvent leur être assimilés. L'incidence de cette intervention - ou de la non intervention des SODE - sur l'économie agricole à l'échelle régionale est bien apparue lors des enquêtes réalisées dans les autres villages enquêtés.

La capacité d'innovation "spontanée" du milieu villageois ne doit pas être sous-estimée, comme le prouvent l'adoption de la culture du cocotier GOA ou le développement de celle du manioc. Elle reste limitée par les potentialités offertes par l'environnement immédiat des unités de production. Ces opportunités d'adopter de nouvelles cultures ont été saisies, et le choix entre ces dernières effectué, en fonction des caractéristiques techno-économiques des cultures, du jeu des contraintes qui pesaient sur les producteurs.



de leurs objectifs et du "poids" de la conjoncture et de "l'histoire" des unités de production.

Au titre des avantages comparatifs des cultures et associations culturales, on peut en premier lieu évoquer le *prix payé au producteur (et son évolution)* qui constitue un élément fondamental de la dynamique des systèmes de culture. La *sécurité économique* sera également un élément primordial du choix de pratiquer ou non une culture. Par sécurité économique, on entend la garantie de prix et l'efficacité du système de collecte et de règlement de la production. Les cas du palmier à huile et de l'ananas-export sont à cet égard exemplaires (prix rémunérateurs et garantis, collecte assurée dans de bonnes conditions et, dans le cas du palmier, règlement mensuel de la production, fortement apprécié par les planteurs). A l'inverse, on pourra citer le cas de l'ananas de conserve (retard considérable dans le règlement de la production) ou souligner l'incidence de l'incertitude quant aux prix et à la garantie d'écoulement de la production, qui contribue à expliquer l'absence de stratégie à long terme d'une production de cultures vivrières de rapport. Le déterminant "prix" ne peut être interprété si on n'intègre pas également dans l'analyse les *caractéristiques techniques* des cultures : cycle cultural (rapidité d'entrée en production et d'atteinte de la "phase de croisière", durée du cycle); exigences de la culture en matière de qualité des sols (dans le cadre d'un niveau technique donné du procès de production); besoins en travail et la pénibilité de ce dernier; besoins en intrants. La combinaison de ces éléments, qui explique globalement les places dominantes respectives, par type de culture, du palmier à huile, de l'ananas-export et du manioc, s'exprime sous un jeu de contraintes limitant les choix qui auraient pu être opérés par les producteurs : contrainte de trésorerie, contrainte foncière et contrainte en main-d'oeuvre.

La contrainte de trésorerie joue relativement à la capacité d'emploi de main-d'oeuvre rémunérée, à la reconversion des vieilles plantations (du fait du point précédent, et d'une insuffisance éventuelle de ressources avant l'entrée en production des nouvelles plantations), et à l'achat des intrants pour la culture de l'ananas-export.

Les conditions d'accès à la terre expliquent l'existence de groupes de producteurs n'ayant pas intégré les spéculations arborées dans leur système de culture : adopter ces cultures suppose de bénéficier d'un droit foncier pérennisé et donc, dans les conditions rencontrées à Djimini-Koffikro, d'un droit de propriété. Ces conditions jouent également sur le choix des cultures vivrières pratiquées et sur la stabilité des systèmes de culture, particulièrement pour les producteurs sans terre : culture de l'igname difficilement envisageable; culture de cycle court imposée lors des prêts de parcelles; incertitude quant à l'accès à la terre à chaque campagne, le système des locations et des prêts étant extrêmement précaire. La culture du manioc, pourtant culture "de soudure", ne peut guère donner lieu à une autoconsommation pour les producteurs sans terre, dans la mesure où les conditions d'accès à la terre imposent la commercialisation de la production (restitution rapide de la parcelle en cas de location, commercialisation imposée si le producteur a conclu un accord d'abougnon avec le propriétaire du terrain). Pour les propriétaires fonciers, l'importance de la dotation en terre a une incidence sur la diversité des systèmes de culture arborés (le nombre de cultures pratiquées augmente avec la taille du patrimoine foncier), et sur la rapidité du processus de reconversion des systèmes de culture arborés. L'importance relative des nouvelles cultures étant inversement proportionnelle à la superficie des patrimoines. Une faible dotation en terre renforce l'intérêt des associations cultures vivrières-plantations, lors de la création de ces dernières, et explique le choix, à une époque, de planter du cocotier GOA plutôt que du

cocotier hybride (pour lequel les associations étaient interdites), comme l'intérêt manifesté depuis peu pour la plantation de palmiers "non encadrés", le matériel végétal étant récupéré dans les parcelles existantes.

La contrainte en main-d'oeuvre ne s'analyse pas en tant que telle, mais relativement aux cultures pratiquées et praticables. Ainsi, vis-à-vis de l'adoption de la culture de l'ananas, elle s'exerce avec plus d'acuité pour les planteurs de cultures arborées, déjà occupés par le travail sur leurs plantations, que pour les producteurs sans terre. Ceci explique que seuls les planteurs qui disposent d'une main-d'oeuvre supérieure à la moyenne aient adopté cette culture. Les disponibilités réduites en main-d'oeuvre de certaines unités de production expliquent également en partie la progressivité du processus de reconversion des systèmes de culture arborés, sur la base des nouvelles spéculations. Globalement, les besoins en travail des cultures de l'igname et de l'ananas se conjuguent avec les faibles disponibilités en force de travail, pour expliquer que la première ne sera pratiquée que si elle constitue une culture d'autoconsommation, et que les superficies consacrées à la seconde (comme d'ailleurs aux cultures vivrières) resteront limitées. Ces contraintes en main-d'oeuvre justifient l'intérêt, pour les planteurs de cultures arborées, de la complantation cultures vivrières-plantations (les sarclages des unes profitant aux autres) et des cessions provisoires de parcelles exigeant en contre-partie un apport de travail.

La fonction économique assignée aux cultures vivrières - que l'on ne peut dissocier des contraintes différentielles qui pèsent sur les unités de production - éclaire également les choix cultureux qui sont opérés. Si la culture répond à un objectif d'autoconsommation, le choix des producteurs se portera sur l'igname ou le maïs, selon les habitudes de consommation alimentaires et éventuellement sur le manioc, si le producteur a la possibilité de conserver la parcelle pendant la période de stockage en terre des tubercules. On a noté qu'un objectif d'autoconsommation, et même d'autosuffisance alimentaire, n'était pas incompatible, pour les planteurs-proprétaires fonciers, avec une stratégie de dépendance foncière, lorsque leurs disponibilités en terre sont réduites. Le manioc et la patate douce seront retenus si la culture répond à un objectif commercial, le choix de la seconde semblant plus conjoncturel en 1983/84 que celui du premier, qui présente les avantages cultureux les plus marqués. La fonction économique d'une culture pourra également avoir une incidence sur sa conduite technique: ainsi le manioc produit en vue de la vente sera-t-il conduit en culture pure, le producteur escomptant une augmentation de rendement d'une densification de la plantation (incompatible avec une association de cultures, à l'exception d'un maïs clairsemé).

Joue enfin l'incidence de la conjoncture et de l'histoire des unités de production qui, bien que ne transparaissant pas dans l'analyse de la dynamique des systèmes de culture telle qu'elle a été esquissée, revêtent une importance non négligeable pour de nombreuses unités de production et expliquent des comportements "anormaux" ou des situations laissées dans l'ombre par cette esquisse générale. La "conjoncture" peut résulter du déplacement du chef d'exploitation à une époque où la décision de pratiquer une culture donnée aurait dû être prise; elle peut venir d'une maladie soudaine ou de dépenses imprévues (participation à des frais de funérailles, etc.). L'histoire de l'unité de production a également une incidence sur la marge de manoeuvre de son responsable devant l'opportunité d'adopter une nouvelle culture (ou d'étendre une plantation existante), conditionnée par des choix passés. D'avoir opté à une époque pour la culture du cocotier hybride peut empêcher, à l'heure actuelle, le planteur ne disposant pas de réserves foncières de planter du palmier, même s'il est persuadé des avantages présentés par ce dernier. On peut citer également l'avantage qu'ont retiré les producteurs d'ananas de

conserve lorsque s'est présentée l'opportunité de travailler pour le compte des acheteurs d'ananas-export. la création de la première parcelle d'ananas-export étant considérablement facilitée par la disponibilité en rejets et une maîtrise technique au moins approximative de la culture.

Des inconnues majeures demeurent. relativement aux dynamiques culturelles décrites. Quelle va être l'attitude du gouvernement ivoirien face à la crise du secteur "ananas de conserve" et au développement de la culture de l'ananas-export à l'Est-Comoé. et plus particulièrement vis-à-vis de la petite production de sous-traitance? PALMINDUSTRIE et la SAFH continueront-elles à développer des plantations villageoises dans la région? L'opinion, qui prévaut souvent, de l'impossibilité d'augmenter dans la région les superficies en plantations villageoises, du fait de la contrainte foncière, le laisse parfois supposer. On pourrait alors assister au développement de plantations "sauvages", à partir des pieds issus des plantations actuelles, ne présentant donc plus les mêmes potentialités de production que le matériel végétal hybride.

La dynamique des systèmes d'exploitation apparaît à travers l'évolution du système foncier. la place prise par les activités de certains responsables des exploitations à l'extérieur de ces dernières et l'insertion des unités de production dans des relations contractuelles les liant à des complexes agro-industriels.

L'évolution du système foncier est marquée par la valorisation monétaire de la terre. Désormais, hormis les cas d'héritage ou de donation - dont on a vu l'importance qu'elles ont revêtu - et de prêt sans contre-partie, l'accès à la terre passe par l'achat, la location ou une prestation en travail. Que Djimini-Koffikro soit un village de migrants a incontestablement facilité cette monétarisation du rapport à la terre et en particulier le fait que la terre soit devenue vénale; les enquêtes complémentaires ont largement confirmé cette analyse. L'accès à la terre par prêt, location et prestation en travail est précaire et a une incidence sur le choix des cultures et associations culturelles qui peuvent être pratiquées. L'apparition de conditions d'accès provisoire à la terre ayant un coût monétaire n'a pas été endogène, sécrétée par la logique interne du fonctionnement local de l'économie de plantation, mais a résulté de la demande émanant de producteurs sans terre désirant cultiver de l'ananas. On ne peut toutefois pas affirmer qu'une telle évolution ne se serait pas produite ultérieurement en l'absence de cette demande, qui pourrait n'avoir eu pour effet que de précipiter le processus.

L'existence du groupe des producteurs sans terre est une caractéristique majeure de l'économie agricole à Djimini-Koffikro, comme, semble-t-il, des autres "villages-centres" de la région (on ne la retrouve pas avec la même acuité dans les autres villages enquêtés, de faible importance). On ne saurait cependant conclure à l'avènement d'une agriculture de tenure, telle qu'elle est définie par R. BADOUIN [1971], dans la mesure où la mise à bail ne constitue pas un mode de gestion de la terre pérennisé, où la dissociation propriétaire/exploitant n'est vérifiée que dans une minorité de cas, la plupart des bailleurs étant avant tout des producteurs qui profitent d'une conjoncture favorable pour retirer de leurs disponibilités foncières du moment quelques revenus complémentaires, et où le rapport à la terre n'induit pas de relations de dépendance sociale ou politique. On peut ajouter que le groupe des producteurs sans terre ne peut être considéré comme stable; certains des membres de ce groupe sont effectivement dans le village depuis plusieurs décennies, mais la plupart n'y sont fixés actuellement - et depuis peu - que par la possibilité qu'ils y trouvent de pratiquer la culture de l'ananas; dans certains cas, l'instabilité des systèmes de culture va de pair avec l'instabi-

ité des unités de production elles-mêmes.

La pluri-activité des responsables d'unités de production concerne deux groupes bien distincts, celui des planteurs-propriétaires fonciers et celui des producteurs sans terre. Dans le cas des premiers, il s'agit d'individus qui, tout en ayant un emploi urbain, ont bénéficié d'un héritage ou d'une donation entre vifs, ou ont acheté un terrain à Djimini. Ce groupe se caractérise par un taux élevé de reconversion des systèmes de culture arborés, imputable à la petite taille des patrimoines fonciers ou à une capacité élevée de mobilisation d'une main-d'oeuvre rémunérée. Les producteurs sans terre sont, eux, fréquemment manoeuvres à temps partiel. S'esquisse ainsi une complémentarité fonctionnelle entre les planteurs-propriétaires fonciers et les producteurs sans terre, axée sur deux flux inverses, de terre d'une part, de travail d'autre part. Une distinction doit être opérée entre les PST producteurs d'ananas pour lesquels l'activité de manoeuvre est secondaire, et les PST producteurs de cultures vivrières, qui voient en elles une source de revenu d'appoint à leur activité salariée.

On ne peut présenter une analyse argumentée et quantifiée de l'évolution des rôles respectifs de la main-d'oeuvre familiale et de la force de travail salariée dans le procès de production. Par contre, on a mis en évidence les facteurs discriminants de l'emploi de main-d'oeuvre rémunérée et proposé des éléments d'interprétation de l'évolution des rapports de production. Les responsables d'unités de production qui utilisent les services des manoeuvres permanents ou réguliers sont principalement des planteurs de cultures arborées : d'une part les planteurs absentéistes, d'autre part des résidents dont la superficie plantée est importante et/ou qui ont intégré l'ananas dans leur système de culture. Emploient de la main-d'oeuvre occasionnelle, contractuelle principalement, les planteurs qui n'ont pas de manoeuvre permanent polyvalent. La majorité des unités de production dont le responsable réside à Djimini fonctionnent ainsi sur la base d'une main-d'oeuvre familiale aidée par des contractuels en période de pointe de travaux.

Quelques traits marquants de l'évolution des rapports de production peuvent être rappelés. En premier lieu, la disparition des "6 mois" baoulé, à mettre en rapport avec celle des cafières et cacaoyères à Djimini, et donc avec la fin d'un cycle de production semestriel (production continue du palmier à huile), ainsi qu'avec la raréfaction foncière (impossibilité d'accès à la terre par droit de culture). La rémunération par contrat d'aboussan n'est plus pratiquée et l'emploi des abougnon sur les cultures dévalorisées ou sur les palmeraies se développe, lorsque la superficie concernée est réduite. Le passage aboussan/abougnon peut être expliqué par la diminution des rendements sur cafières et cacaoyères et par le fait que le manoeuvre n'est plus nourri par son employeur. Enfin, apparaissent de nouveaux rapports de production, avec l'emploi de manoeuvres mensuels, semestriels ou annuels, selon les tensions sur le marché du travail; les caractères fondamentaux de ces nouveaux rapports étant la polyvalence du manoeuvre et le contrôle strict de l'organisation du travail par l'employeur. Plusieurs facteurs, qui jouent et se combinent différemment selon les unités de production considérées, concourent à expliquer ce développement. D'une part, il s'agit du seul type de main-d'oeuvre - avec les contractuels, dont l'emploi non conjoncturel est onéreux - qui peut être utilisée si le planteur procède à la reconversion de ses vieilles plantations, puisque l'emploi de manoeuvres rémunérés par partage du produit suppose que les plantations soient en production. D'autre part, la polyvalence de ces manoeuvres est un atout lorsque le système de culture est diversifié. Enfin, le coût de cette main-d'oeuvre est moindre que celui de la main-d'oeuvre rémunérée par partage du produit (lorsqu'elle est employée sur les palmeraies ou les parcelles d'ananas) ou à la tâche. L'intérêt du planteur

est de faire appel aux manoeuvres annuels si les besoins en main-d'oeuvre dépassent un certain seuil, que l'on peut quantifier au moins approximativement. Le souci du planteur de contrôler étroitement le fonctionnement de son exploitation peut également l'inciter à utiliser préférentiellement ces manoeuvres.

On peut proposer ainsi un schéma de l'évolution des rapports de production à Djimini-Koffikro, pour les planteurs qui y résident. *Au début de la phase pionnière*, les premières plantations sont réalisées par la main-d'oeuvre familiale, aidée éventuellement par un groupe d'entraide ou par les "oupillés" du responsable de l'unité de production (nouveaux immigrants candidats à l'accès à la terre). Lorsque les plantations entrent en production, elles sont confiées en partie ou en totalité à des aboussan, la main-d'oeuvre familiale continuant à assurer les nouvelles plantations, avec l'aide éventuelle de contractuels ou de 6 mois. Avec la *disparition de la forêt noire*, le processus d'extension des plantations est stoppé: le besoin total en force de travail diminue, les défrichements de forêt étant terminés. La main-d'oeuvre familiale reprend le contrôle direct d'une partie des plantations, puisque la nécessité de faire appel à une force de travail extérieure à l'unité de production décroît avec la mort progressive des plantations caféières et cacaoières, tandis qu'avec la baisse de production des plantations, la rémunération des manoeuvres passe du tiers à la moitié du produit. Le seul apport de main-d'oeuvre rémunérée est celui, occasionnel, des contractuels. Par la suite, le *processus de reconversion des vieilles plantations et des friches* se traduit par un nouveau besoin en main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production (surtout si la superficie concernée est importante), d'autant que les disponibilités en main-d'oeuvre familiale sont réduites (planteurs âgés, scolarisation et départ des enfants vers la ville). La reconversion sera donc assurée par les actifs familiaux, avec l'appoint de contractuels dans le cas des petits planteurs, ou de manoeuvres polyvalents permanents dans celui des grands planteurs. Une fois les nouvelles plantations entrées en production, ou si la culture de l'ananas est adoptée, ce type de rapport salarial sera conservé, du fait de ses avantages comparatifs (coût et polyvalence). Ce modèle est évidemment simplificateur, mais reflète bien les enseignements des discussions avec les planteurs et permet d'intégrer dans une perspective plus dynamique les informations quantifiées dont nous disposons.

Nous notions précédemment qu'un trait majeur de l'évolution du système d'exploitation était l'apparition d'une agriculture encadrée, voire intégrée. La dynamique des systèmes de culture a été en effet en grande partie impulsée par l'intervention, en milieu villageois, d'acteurs économiques publics ou privés. Cette intervention a eu une incidence directe sur les systèmes d'exploitation: désormais, le producteur se trouve inséré dans un faisceau de relations qui, certes, lui ouvre le "champ du possible" agronomique, mais aussi limite son pouvoir de décision relativement à la conduite technique de la culture et à la destination du produit. Le degré de cette limitation varie sensiblement selon le modèle organisationnel retenu; on peut à ce titre distinguer trois situations.

Dans le cas des *plantations de palmiers à huile* (et de cocotiers hybrides, avec quelques variantes), l'intervention de la société de développement consiste principalement dans l'aide à la création de la plantation, puis dans la collecte et le règlement de la production. L'encadrement des producteurs reste peu contraignant, hormis la phase de création et, à un moindre titre, la commercialisation des régimes de graines de palme. On a évoqué la restriction puis l'interdiction des associations de cultures avec les jeunes plants, les planteurs ne respectant pas la règle se voyant exclus des distributions ultérieures de matériel végétal et l'encadreur arrachant le manioc des

parcelles. On a également mentionné les contrôles routiers effectués à une époque par la gendarmerie, à la demande de PALMINDUSTRIE, conduisant à la confiscation des régimes de graines achetés sur le circuit parallèle par les commercantes d'Abidjan. Ces deux dernières mesures sont caractéristiques de l'attitude de PALMINDUSTRIE qui estime avoir un droit de regard sur les plantations créées avec son aide. Cette attitude est justifiée par le souci d'assurer l'approvisionnement des unités de transformation et par celui de récupérer la fraction remboursable du coût de création des plantations villageoises, ce qui explique l'interdiction faite aux producteurs d'abattre les plantations réalisées avec l'aide de la société, tant que la dette de création n'est pas intégralement remboursée. Mise à part l'interdiction de pratiquer des cultures associées, la contrainte supportée par le planteur reste faible (le contrôle sur les ventes parallèles ayant été conjoncturel), ce qui s'explique, selon nous, par la maîtrise foncière que conserve le planteur et par les caractéristiques techniques des productions arborées, en particulier leur faible consommation d'intrants, en année courante.

Par contre, l'organisation de la production d'*ananas de conserve* conduit à une restriction plus marquée du contrôle du planteur sur les moyens de production et sur le procès technique de production, répondant parfaitement à ce que G. SAUTTER désigne par "une formule totalitaire" d'encadrement : *"(...) aussi bien l'aménagement proprement dit que le système cultural et les rapports de production institués font le minimum de concessions aux habitudes techniques et sociales de ceux auxquels les opérations sont censées s'adresser. Tout a été conçu, tout fonctionne selon la logique des développeurs. Sauf dans le fin détail de l'organisation du travail ou des opérations culturelles, les participants n'ont pas la possibilité de choisir, d'adapter, d'adopter progressivement. C'est à prendre en bloc ou à laisser, la formule est totalitaire."* [1978, p. 240]. (Notons qu'une analyse voisine, étonnamment moderne sur ce point, avait été proposée par KAUTSKY dès le début du siècle [1900, pp. 401-404]). Le producteur d'ananas de conserve n'a en effet aucune maîtrise technique ou économique du procès de production et du produit lui-même, et est entièrement dépendant de la structure d'encadrement pour l'accès à la terre. Son statut se rapproche plus de celui d'un salarié qui serait intéressé aux bénéfices et aux pertes que de celui d'un producteur agricole autonome nouant une relation contractuelle avec une organisation de type coopératif (le GVC), avec une société de développement (la SODEFEL) ou avec un usinier (la SALCI). On ne saurait voir là l'expression d'un "parti pris organisationnel" machiavélique. La logique de la transformation industrielle d'un produit périssable et onéreux comme l'ananas ne peut pas laisser de place à une organisation de la production éclatée entre une multitude de petits producteurs inorganisés : nécessité d'assurer un approvisionnement régulier de l'usine (le cycle de production de l'ananas est discontinu à la différence de celui du palmier), donc d'une programmation précise du calendrier de production de l'ensemble des planteurs; nécessité de regrouper les parcelles afin de limiter les coûts d'évacuation des fruits et de faciliter la collecte; importance des besoins en intrants dont le financement et l'approvisionnement doivent être assurés; caractère très "technique" de la culture qui, pour être bien conduite et économiquement rentable, demande un certain savoir-faire. On peut ainsi considérer que la culture intensive de l'ananas de conserve - comme d'ailleurs celle du coton - est "par nature prolétarisante", dès lors qu'elle est le fait de petits producteurs qui ne peuvent avoir une maîtrise individuelle des moyens et du procès technique de production. La "déresponsabilisation" et la situation de dépendance du membre du GVC rend ce dernier particulièrement sensible aux dysfonctionnements de l'organisation à laquelle il se trouve intégré : dysfonctionnements induits par des aléas économiques (crise sur le

marché international de l'ananas de conserve). par la défaillance de l'usurier, ou par des problèmes de gestion interne de la structure "coopérative": en période de crise, le producteur d'ananas de conserve sera d'autant plus enclin à récupérer à son profit certains des services offerts par le GVC, comme l'illustrent les détournements d'intrants des parcelles d'ananas de conserve vers les parcelles d'ananas-export.

Nous avons vu que l'organisation de la culture de l'*ananas-export* diffère sensiblement de celle de l'ananas de conserve : absence d'encadrement technique du producteur, maîtrise par ce dernier de la création de sa plantation et du procès de production (sauf pour les dernières opérations culturales), contrôle des coûts de production. L'intervention de l'acheteur se limite à la fourniture éventuelle des intrants, une fois la parcelle plantée, aux dernières opérations culturales et à l'achat des fruits. L'autonomie du planteur d'ananas-export, sans être totale, est nettement plus marquée que celle du planteur d'ananas de conserve: le risque qu'il assume est aussi plus grand puisque, si le point mort n'est pas dépassé, il supporte directement le coût financier de l'échec, alors que ce coût est reporté, dans le cas de l'ananas de conserve, sur la société d'encadrement ou sur la banque qui a avancé le crédit de campagne au GVC. Comment expliquer que les arguments avancés plus haut, relatifs aux implications organisationnelles des caractéristiques techno-économiques de la culture de l'ananas de conserve, ne jouent pas ici? Quatre éléments essentiels interviennent : la planification de la production, coordonnée à l'échelle de l'ensemble des unités de production, ne constitue pas un impératif puisqu'il n'y a pas un, mais plusieurs acheteurs: le contrôle par l'acheteur, de l'époque de création de la parcelle ne s'impose pas, puisqu'il peut "contracter" avec un petit planteur en fonction de son propre calendrier de récolte et de la date prévue d'arrivée à maturité de la production du planteur concerné: le volume de production villageoise traitée par chaque acheteur semble limité (ne serait-ce qu'en raison de l'initiation récente du secteur de sous-traitance: on peut supposer que son augmentation inciterait l'acheteur à tenter de mieux contrôler la production); enfin, l'utilisation des facteurs de production n'est pas optimisée : les difficultés de trouver des rejets de bonne taille, ou de s'approvisionner à temps en engrais, se traduiront par un allongement du cycle de culture et donc par une immobilisation plus importante du facteur terre: le coût de l'herbicide incitera le planteur à ne pas en utiliser, même s'il sait que cela augmentera le temps à consacrer au désherbage manuel. D'une façon générale, la moindre maîtrise technique de la production se soldera par une perte de rendement et une moindre qualité de production, non rédhibitoires vu le niveau relativement élevé du prix d'achat au producteur (comparativement à celui de l'ananas de conserve), d'une compression des coûts monétaires de production - les deux phénomènes abaissant le point mort - et de l'absence de contrôle strict de la qualité des fruits exportés.

L'analyse du pouvoir de décision au sein de l'unité de production, lorsque le planteur pratique une agriculture contractuelle, met en évidence une structure d'exploitation de type dualiste, le pôle dominant variant selon le modèle organisationnel. Le dualisme joue à deux titres : d'une part, en raison du partage de pouvoir de décision entre le responsable de l'unité de production et la structure co-contractante, d'autre part, du fait que ce partage ne porte souvent que sur une fraction des activités de l'unité de production, lorsque sont pratiquées des cultures non encadrées.

L'analyse de la dynamique des systèmes de production visait à confirmer ou à infirmer l'hypothèse de leur intensification et de la monétarisation des



coûts de production, tout en cernant la place du calcul économique dans la conduite de l'exploitation.

La préférence des agriculteurs africains pour l'extensif a été souvent soulignée. Ainsi, P. FELISSIER déclarait-il, lors de l'inauguration du colloque de Ouagadougou consacré à la rationalité technique et aux logiques paysannes... "En Afrique Noire, la seule productivité qui intéresse le paysan est celle de son travail et non pas celle du sol. Alors que la rationalité technique a pour premier objectif la croissance des rendements par unité de surface, la logique paysanne vise, en premier lieu, le revenu maximal par journée de travail investie, par unité de temps. (...) la recherche du rendement ne paie pas parce qu'elle mobilise trop de travail, alors que la productivité maximale du travail est assurée par la consommation de l'espace." [ORSTOM, 1978, p.5]. En fait, ces réflexions ne concernaient qu'un type d'intensification, à base de travail: or, une intensification fondée sur une augmentation de la quantité de travail incorporé dans le procès de production ne se soldera par une baisse de la productivité du travail que si la loi ricardienne des rendements décroissants joue: de plus, l'utilisation de consommations intermédiaires ou de biens d'équipements, autres voies possibles d'intensification, peuvent permettre un gain de productivité du facteur travail. Dans un article récent, F. COUTY [1986] fait toutefois remarquer que des stratégies de lutte contre le risque agricole (entendu comme un déficit aléatoire de production dû à des causes climatiques, aux prédateurs, etc.) induisent aussi une pratique de culture extensive, en limitant le recours aux intrants par unité de surface, du fait de l'absence de liaison garantie, dans la fonction de production agricole, entre un certain volume d'intrants et une certaine quantité de produit. Qu'a-t-on observé à Djimini-Koffikro? Rappelons que l'on fait référence à une comparaison des cultures entre elles, les différences de conduite d'une même culture n'étant pas abordées, en raison du manque d'informations fiables.

Les systèmes de production vivriers ne semblent pas avoir été fondamentalement modifiés: la culture est toujours manuelle, les variétés sélectionnées, les engrais, les pesticides ne sont pas utilisés. Les indices d'une intensification permettant une suppression de la jachère et une augmentation de la production restent limités. On a pu observer quelques essais de culture de la variété d'igname Florido (mise au point par l'IRAT) ainsi que quelques cas de réalisation de labour mécanisé avant cultures vivrières (par location d'un tracteur). Il n'a jamais été fait mention, lors de nos enquêtes, de l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires. Au demeurant, l'appropriation par les producteurs des techniques envisageables d'intensification à base d'intrants - dans la mesure où ils en auraient connaissance - pourrait se heurter au problème du financement et de l'utilisation de ces derniers lorsque les cultures présentes sur une même parcelle sont gérées par des unités de production différentes. L'intérêt économique d'une intensification de la production vivrière reste à démontrer par une analyse coûts/avantages portant sur l'intérêt relatif que représenterait l'utilisation des moyens d'intensification des cultures vivrières s'ils étaient mobilisés au profit des cultures arborées ou de l'ananas.

La situation est différente dans le cas des nouvelles cultures arborées, dont l'adoption n'impulse pas une intensification à base de travail, relativement à la conduite traditionnelle du caféier, autrefois dominant à Djimini: par contre, comparativement à la conduite traditionnelle du cacaoyer et surtout à la conduite actuelle, à Djimini, de ces deux cultures, le processus d'intensification à base de travail est indéniable, du moins en ce qui concerne l'adoption de la culture du palmier à huile. L'adoption des nouvelles variétés sélectionnées a été également interprétée comme une intensification à



base de capital fixe, la création de la plantation étant assimilée à la constitution d'un capital végétal ayant une valeur monétaire intrinsèque, indépendamment de la valorisation du travail investi. Soulignons que les facteurs de production utilisés (variétés sélectionnées, engrais) sont généralement considérés comme des consommations intermédiaires, le terme d'intensification à base de capital faisant référence à des investissements en biens d'équipement. La pérennisation de l'utilisation d'une partie des intrants - tout particulièrement du matériel végétal - nous a fait opté pour une appréciation différente, cette différence étant moins de fond que de vocabulaire. On pourrait considérer, dans une perspective plus "fonctionnelle" et si on retenait la distinction consommations intermédiaires/biens d'équipement, que ce mode d'intensification se rapproche effectivement d'une intensification à base de consommations intermédiaires, caractérisée par une fonction de complémentarité vis à vis du facteur travail, alors que l'utilisation de biens d'équipement intervient généralement comme substitut au travail [R. BADOUIN, 1987].

La culture de l'*ananas de conserve*, elle, utilise intensivement les trois facteurs de production : travail, consommations intermédiaires et biens d'équipements (matériel mécanisé). Celle de l'*ananas-export* fait beaucoup moins appel aux biens d'équipement et, en pareil cas - réalisation du labour par un tracteur - ce n'est pas grâce à un investissement mais par appel à un service extérieur. Le développement de la culture de l'ananas, de conserve comme d'exportation, ne s'est toutefois traduit par une intensification du système de production, à l'échelle des unités de production, que dans une minorité de cas, lorsqu'elle a été intégrée au système de culture. Le plus souvent, sa juxtaposition à l'économie de plantation (disjonction des cultures arborées et de l'ananas entre unités de production différentes) a conduit à l'apparition d'un nouveau système intensif et non à l'évolution du système antérieur. La comparaison des résultats obtenus pour les différentes cultures de rapport - y compris les cultures vivrières - montre que l'intensité du système de production n'est pas incompatible avec une forte productivité du travail.

La monétarisation des coûts de production est indéniable mais le processus diffère selon les cultures. Dans le cas des *cultures vivrières*, elle provient de l'apparition d'un coût d'accès à la terre pour les producteurs sans terre et les producteurs-propriétaires fonciers non autonomes. Elle n'est donc pas induite par les nécessités du système de production mais résulte de la dynamique des systèmes d'exploitation. Dans celui des *cultures arborées*, la monétarisation des coûts de production vient plus de la constitution initiale du capital végétal que de l'utilisation d'intrants, en année courante de production. L'incidence relative de cette monétarisation reste limitée puisque les coûts monétaires ne représentent que 10 à 20% du revenu brut. Par contre, les coûts de production de l'*ananas* sont élevés : 40 à 70% du revenu brut. L'apparition de coûts de production monétarisés constitue-t-elle un facteur de blocage de la dynamique des systèmes de culture? Dans le cas des cultures vivrières, les modes d'accès à la terre par les formules d'abougnon et de prestations en travail permettent aux unités de production qui ne disposent pas du numéraire nécessaire à la location, de cultiver des produits vivriers, mais à un coût qui peut être élevé et avec (pour la seconde formule) une restriction des choix cultureux; ils excluent également le risque financier de la production (pas d'investissement en numéraire). L'encadrement de la production par des organismes qui avancent aux unités de production les intrants nécessaires supprime, pour les planteurs de cultures arborées sélectionnées et d'ananas de conserve, la contrainte de financement. Pour ces producteurs, la contrainte n'est pas économique mais provient du risque de ne pas voir leur

candidature retenue, et des superficies limitées qui peuvent être mises en culture dans le cadre des relations contractuelles (matériel végétal fourni en quantité limitée). La contrainte de financement est en partie desserrée, pour les planteurs d'ananas-export, par l'accord passé avec le futur acheteur des fruits et par la mise en oeuvre de stratégies de minimisation des débours monétaires : détournements d'intrants fournis pour la culture de l'ananas de conserve par le GVC, récupération des rejets sur les parcelles du bloc, lors de la création de la première plantation d'ananas-export, si le planteur est ou a été membre du GVC; utilisation préférentielle du facteur travail comme substitut à l'utilisation de consommations intermédiaires ou à l'appel à un service extérieur présentant un coût monétaire : accès aux rejets par la formule d'abougnon, transport des rejets sur bicyclette, lorsque l'ancienne parcelle et la nouvelle sont proches, réalisation du labour à la daba par un groupe d'entraide, pas d'utilisation d'herbicide, etc.

Le calcul économique joue un rôle fondamental dans les choix culturels opérés par les producteurs. On a souligné la sensibilité des producteurs au niveau et à la variation des prix des produits agricoles, sauf cas des cultures vivrières d'autoconsommation : le comportement des producteurs de cultures vivrières, face à une évolution des prix, diffèrera en effet selon que la culture est une spéculation de rapport ou d'autoconsommation, avec vente éventuelle de surplus conjoncturels. L'élasticité de la production par rapport à une baisse du prix ne jouant négativement que dans le premier cas. Une hausse des prix est susceptible de transformer une culture d'autoconsommation en production vivrière de rapport, une baisse des prix pourra provoquer un reflux de la production de rapport mais non du vivrier autoconsommé; on ne fait là qu'énoncer un truisme, mais les discours sur la production vivrière proposent si souvent des analyses indifférenciées, qu'on ne peut en faire l'économie. L'élasticité de l'offre au prix est beaucoup plus forte pour les produits vivriers et l'ananas que pour les produits des plantations (ce qui contribue à expliquer l'instabilité des systèmes de culture), dont les délais avant l'entrée en production sont importants. Intervient également la faible plasticité des systèmes de culture arborés : une plantation a une durée de vie de plusieurs décennies et gèle l'espace d'autant; de plus, elle demande un travail important lors de son implantation; la décision d'abattre une plantation en production pour adopter une nouvelle culture (si on se situe dans un contexte de non-disponibilité en réserves foncières), sur la base d'une évolution des prix à court ou moyen terme, sera délicate et dans les faits cette option n'est qu'exceptionnellement retenue par les planteurs. Par contre, "l'effet prix" jouera, s'il existe des disponibilités foncières, sur la décision d'étendre ou non les superficies qui lui sont déjà consacrées, ou sur la décision d'adopter ou non une culture, lorsque le planteur dispose de termes de référence grâce aux plantations déjà réalisées par des voisins. Il influera sur la qualité des entretiens des plantations existantes, surtout si le producteur pratique d'autres cultures et dispose ainsi d'autres sources de revenu.

On rappellera que l'incidence du calcul économique sur les choix culturels n'est sensible que lorsque la culture est connue du producteur, faute d'une maîtrise préalable des paramètres du calcul. Evidente encore une fois, mais justifiée par la lecture de projets de factibilité qui anticipent, sur la base du calcul économique (fondé sur des résultats obtenus en station expérimentale ou sur des plantations industrielles), la réaction des producteurs à l'opportunité de pratiquer une nouvelle culture. Cette incidence est d'autant plus marquée que les cycles de culture sont courts et les contraintes de production atténuées. On a pu ainsi expliquer par le calcul économique (au sens large, incluant la prise en compte, par le producteur, de

l'ensemble des caractéristiques culturelles, du risque et des conditions de production) les dominantes "palmier à huile", "ananas-export" et "manioc". L'absence d'une stratégie conséquente de production vivrière de rapport et la faible participation des producteurs-proprétaires fonciers à la culture de l'ananas.

En définitive, on peut distinguer à l'heure actuelle trois principaux systèmes productifs agricoles, dans le contexte de la petite région qui nous intéresse. En premier lieu, un système fondé sur des plantations arborées villageoises et sur la pratique de cultures vivrières. Ces unités de production fonctionnent sur la base d'une main-d'oeuvre familiale aidée par des manoeuvres contractuels, conjoncturellement ou pour la réalisation de certaines tâches; seule une minorité d'exploitations dont les superficies sont importantes ou qui ont adopté la culture de l'ananas font appel à une main d'oeuvre rémunérée permanente. Un second système productif se distingue du précédent par l'activité des responsables d'exploitation, salariés urbains absentéistes. Ces unités de production, qui pratiquent uniquement des spéculations arborées, emploient exclusivement une main d'oeuvre rémunérée. Enfin, est apparu un troisième type de système productif marqué par un accès précaire du producteur à la terre (PST), par l'intensité du système de production (liée à la culture de l'ananas, les cultures vivrières ayant une place secondaire), et par une fréquente activité du chef d'exploitation comme manoeuvre à temps partiel. Une articulation de ces trois systèmes s'organise dans le cadre de flux inverses de terre et de travail. La dynamique de l'économie de plantation étudiée a ainsi conduit à un bouleversement du système productif caractéristique - en tant qu'archétype - de l'époque pionnière, lié en particulier à l'emploi de nouvelles cultures et de nouvelles techniques témoignant d'un "processus d'artificialisation du milieu" plus prononcé qu'à l'époque pionnière, et à l'intervention de sociétés de développement (élargissement du "champ du possible agronomique" et intégration - plus ou moins poussée selon les cas - des unités de production dans des filières agro-industrielles).

On aura remarqué l'absence de propositions en termes de développement; on rappellera que cette étude visait avant tout à "explorer" un champ d'investigation resté pratiquement inconnu jusqu'à présent, et qu'une recherche plus finalisée aurait nécessité une approche différente - davantage focalisée - de celle qui a été retenue: souhaitons que ce travail puisse servir de base à une telle recherche. Dans un domaine différent, on a pu noter le caractère embryonnaire de l'analyse du fonctionnement des unités de production, en particulier de la prise de décision tactique restée hors du champ d'investigation; on renverra sur ce point aux études à paraître d'agronomes ayant conduit des travaux à Djimini-Koffikro et dans la région, Eric MOLLARD, de l'ORSTOM (sur la place du manioc dans les systèmes de culture et de production), et Eric MALEZIEUX, de l'IRFA (sur la petite production d'ananas-export).

Au delà des cas étudiés, cette analyse de la dynamique d'une économie agricole à une échelle locale renvoie de fait à la dimension nationale, et en premier lieu à la politique étatique de fixation des prix aux producteurs: l'incidence du calcul économique sur la prise de décision des producteurs conforte les analyses soulignant le rôle majeur du prix au producteur dans toute politique de développement rural [BOND, 1983] et infirme, dans le cas présent, les interprétations en termes d'"income targets" (selon lesquelles le producteur vise un certain niveau d'encaissement et réduit donc sa production si le prix du produit augmente, d'où l'inefficacité de toute politique de prix). Mais le calcul économique doit être entendu au sens large; la variable "prix" doit donc être interprétée dans ses deux composantes - niveau et

sécurité - par rapport à un champ d'analyse qui intègre tant des considérations purement économiques que des facteurs plus agronomiques et sociologiques. En deuxième lieu, cette analyse renvoie à la politique de développement rural. On a vu l'impact local considérable de l'intervention de Sociétés de Développement et mis en lumière le fonctionnement - ou le dysfonctionnement - de ces structures, leurs relations avec les producteurs et surtout la rationalité du comportement de ces derniers, qu'il s'agisse de l'adhésion à un programme, du rejet de ce programme ou de son détournement, de sa réinterprétation. On a également souligné à plusieurs reprises le dynamisme des producteurs enquêtés, indépendamment ou sur la marge seulement d'une impulsion étatique. Cette observation témoigne de l'intérêt de la réflexion qui se développe depuis quelques années, sur la mise en oeuvre d'une politique de développement visant la responsabilisation des producteurs et la redéfinition du rôle des structures étatiques de développement, en d'autres termes, la transformation de paysan récepteur en paysan acteur [MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION, 1988]. Il s'agirait, en partant du système de contraintes-objectifs dans lequel se situe le producteur, c'est à dire en acceptant la remise en cause des "paquets technologiques" qui lui étaient proposés jusqu'ici, de limiter l'intervention de ces structures au conseil technique - conseil au paysan partenaire et non au paysan assujéti - et à l'achat de la production dans le cas des filières monopsoniques; la fourniture des intrants pouvant être transférée au secteur privé concurrentiel. La libéralisation de la politique agricole, vigoureusement défendue dans le célèbre rapport BERG [BANQUE MONDIALE, 1981; voir également JEFFRIES, 1984], suppose pour être efficace dans l'optique du producteur, que le problème majeur du crédit agricole soit résolu et que l'Etat accepte de jouer un rôle de simple catalyseur des dynamiques locales, dans le cadre d'une véritable politique de partenariat.

On laissera le mot de la fin aux enfants de Djimini-Koffikro, dont les réflexions illustrent à merveille et de façon imagée la prose aride de l'économiste... (extraits de rédactions faites à notre demande par des élèves du CM2; tous ces élèves étaient des enfants de planteurs de cultures arborées.) :  
*"Pour moi, être planteur n'est pas un mauvais choix. Parce que si tu es planteur, personne ne vient te déranger chez toi. Si tu veux, aujourd'hui tu vas, demain tu ne vas pas. Devenir planteur, c'est bon mais c'est une souffrance."* Nguessan C. *"Je choisirais les cultures industrielles et les cultures vivrières parce que sans les cultures vivrières les hommes ne peuvent pas vivre et sans les cultures industrielles les hommes ne peuvent pas avoir d'argent. Alors les cultures vivrières et les cultures industrielles sont bonnes pour l'homme."* Kouassi A. *"Je voudrais être planteur pour nourrir ma famille. Si je deviens un bon planteur, je n'aurais pas à acheter de nourriture parce que je planterais tout ce que l'on peut planter. Je prendrais quelques manoeuvres pour m'aider à cultiver ma plantation et je ne les paierais pas cher. Je voudrais planter du palmier à huile, qu'il suffit de récolter et je serais payé par mois comme un fonctionnaire dans son bureau."* Issa T. *"A ma sortie de l'école, je deviendrai un grand planteur car personnellement, je pense que ce sont ceux qui exécutent ce métier qui se sentent bien dans leur famille. Le planteur gagne beaucoup d'argent. Je ferais la culture de l'igname et si possible du palmier. Là, peut-être qu'à la fin du mois j'aurais un peu d'argent, et combien alors ! Je pourrais faire ce que je voudrais et ma femme m'admira. Quelques fois, je verrais des fonctionnaires demander de la nourriture, voyez-vous même ça? C'est pourquoi à ma sortie de l'école, si je n'ai pas réussi à être fonctionnaire, je préférerais être planteur."* Kouakou L.

**ANNEXES**

**ANNEXE 1 : TABLEAUX**  
**(D.K. : Djimini-Koffikro)**

Tableau A1 : Superficie consacrée aux cultures de rapport en zone forestière (1983)

Cultures	Superficie (dont P.V.) ha (arrondis)	%	
Caféier	1.292.000	44.5	92.7
Cacaoyer	1.399.000	48.2	
Palmer sélectionné	100.000 (38.000)	3.4	7.3
Cocotier Palminindustrie	29.000 (10.000)	1.9	
Cocotier familial	25.000		
Total	54.000		
Hévéa	42.000 ( 3.700)	1.5	
Ananas de conserve (a)	2.000	0.2	
Ananas-export	5.000		
Total	7.000		
Banane poyo (b)	10.000	0.3	
<b>Total</b>	<b>2.904.000</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sources : Statistiques agricoles

(a) Superficie estimée sur la base d'un rendement de 60 T/ha pour l'ananas de conserve et de 50 T/ha pour l'ananas-export. en incluant les soles en phase végétative ou en production de rejets (sup.totale = sup. en récolte x 2.5. cf. deuxième partie).

(b) Calculé d'après la production (sources : stat. agricoles). sur la base d'un rendement moyen de 12 T/ha (Min. Agr. 1983).

Tableau A2 : Valeur des productions agricoles. bord-champ. en 1983

CULTURES	Valeur (mil- lions F.CFA)	%		Critère de valorisation bord-champ retenu
Caféier	74.036	32.3	79.5	150 F/kg cérises
Cacaoyer	108.134	47.2		300 F/kg fèves
Palmer à huile (a)	14.541	6.3	20.5	15 F/kg régime de graines
Cocotier	3.006	1.3		60 F/kg coprah
Hévéa	8.883	3.9		310 F/kg caoutchouc
Ananas (b)	13.646	6.0		(2)
Banane poyo (c)	6.818	3.0		(3)
<b>TOTAL</b>	<b>229.064</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Sources : Statistiques agricoles

(a) dont production de la palmeraie naturelle 3.000 millions.

(b) dont 1.041 millions pour l'ananas de conserve (22 F/kg). 11.405 pour l'ananas export (120 F/kg) et 1.200 pour l'ananas frais consommé sur le marché national (30 F/kg).

(c) dont 3.858 millions pour l'exportation (62.5 F/kg) et 960 pour le marché national (32 F/kg).

Tableau A3 : Valeur des exportations de produits agricoles bruts ou transformés. Comparaison 1960-1983 (FCFA courants).

PRODUITS	1960		1983	
	Valeur (mil- lions F.CFA)	%	Valeur (mil- lions F.CFA)	%
Café (vert + soluble)	19.988	58,9	182.051	38,2
Cacao (fèves + masse + beurre)	8.745	25,8	196.112	41,2
Huile de palme/palmiste, tourteaux;	614	1,8	13.234	2,8
Huile de coco, tourteaux de coprah, pulpe deshy- dratée de coco, noix fraîches;	2	-	7.341	1,5
Caoutchouc naturel	-	-	10.897	2,3
Ananas frais	78	0,2	14.978	3,1
Ananas de conserve	536	1,6	3.825	0,8
Banane	2.249	6,6	8.198	1,7
Autres prod. agricoles	1.740	5,1	40.190(a)	8,4
<b>TOTAL</b>	<b>33.952</b>	<b>100</b>	<b>476.826</b>	<b>100</b>

Sources : Statistiques agricoles (a) dont coton 31.922

Tableau A4 : Répartition de la population de Bjinini-Koffikro selon le sexe et la classe d'âge

	Honnes	%	% cumulé	Femmes	%	% cumulé	Total	%	% cumulé
5[	113	21	21	101	22	22	214	22	22
[ 5-10 [	77	14	35	68	15	37	145	15	37
[10-15 [	40	7	42	38	8	45	78	8	45
[15-20 [	47	9	51	32	7	52	79	8	53
[20-25 [	41	8	59	58	13	65	99	10	63
[25-30 [	54	10	69	41	9	74	95	10	73
[30-35 [	47	9	78	29	6	80	76	7	80
[35-40 [	21	4	82	30	7	87	51	5	95
[40-45 [	26	5	87	16	4	91	42	4	89
[45-50 [	26	5	92	12	3	94	38	4	93
[50-55 [	11	2	94	10	2	96	21	2	95
[55-60 [	8	1	95	6	1	97	14	1	96
[60-65 [	16	3	98	4	1	98	20	2	98
[65-70 [	4	0,5	98,5	3	1	99	7	1	99
[70-75 [	6	1	99,5	4	1	100	10	1	100
[ 75	3	0,5	100	0	-	100	3	-	100
	<b>540</b>	<b>100 %</b>		<b>452</b>	<b>100 %</b>		<b>992</b>	<b>100%</b>	

Remarque : Les valeurs de chaque classe ne peuvent être considérées que comme des ordres de grandeur : plus souvent l'enquête ignorait l'année réelle de sa naissance. La présentation de pièces d'identité (établies à partir de jugements supplétifs) ne constitue pas une garantie, l'intéressé reconnaissant parfois de lui-même la falsification de la date de naissance déclarée aux autorités administratives, selon l'usage prévu du jugement. La marge d'erreur n'excède toutefois que rarement 5 ans, selon toute vraisemblance.



Tableau A5 : Ratio "Nombre d'émigrants adultes natifs de Djinini-Koffikro / nombre de résidents adultes natifs de Djinini-Koffikro", par ethnie ou nationalité

	Honnes	Femmes
Agni	1.4	0,4
Baoulé	1,1	0,5
Ivoiriens du Nord	2,2	1,9
Abouré	1,0	1,4
Maliens	0,8	5,0
Voltaïques	0,9	8,0

Tableau A6 : Répartition ethnique ou nationale de la population âgée de plus de 15 ans.  
Kongodjan - Assé-Haffia - Anangare - Aboutou

	Agni	Abouré	Essouna Kotilé Wzina	Abé	Attié	Baoulé	Ivoiriens du Nord	Autres Ivoiriens	Total Ivoiriens
KONGODJAN	1 (0,8%)	0	0	0	2 (1,6%)	0	14 (11,4%)		17 (13,8%)
ASSE-HAFFIA	0	40 (34,2%)	0	10 (8,6%)	13 (11,1%)	5 (4,3%)	8 (6,8%)	0	76 (65%)
ANANGARE	1 (0,6%)	82 (49,1%)	2 (1,2%)	0	0	0	0	0	85 (50,9%)
ABOUTOU	5 (3,4%)	2 (1,4%)	37 (25,7%)	0	0	1 (0,7%)	2 (1,4%)	7 (4,9%)	54 (37,5%)

	Ghanéens	Maliens	Voltaïques	Autres Etrangers	Total Etrangers	TOTAL
KONGODJAN	0	38 (30,9%)	66 (53,7%)	2 (1,6%)	106 (86,2%)	123 (100%)
ASSE-HAFFIA	7 (6,0%)	11 (9,4%)	20 (17,1%)	3 (2,5%)	41 (35%)	117 (100%)
ANANGARE	29 (17,4%)	29 (17,4%)	23 (13,7%)	1 (0,6%)	82 (49,1%)	167 (100%)
ABOUTOU	20 (13,9%)	6 (4,2%)	45 (31,2%)	19 (13,2%)	90 (62,5%)	144 (100%)

Tableau A7 : Relations de parenté du défunt avec le bénéficiaire de l'héritage (nombre de cas recensés à D.K.)

	Père	Frère utérin	Fils de l'oncle paternel	Fils de l'oncle maternel	Autres parents en lignée mater.	TOTAL
Ethnies à filiation matrilineaire	20	6	3	3	4	36
Ethnies à filiation patrilineaire	8	1	-	1	-	10

Tableau A8 : Donations entre vifs : ethnie des planteurs et superficies (D.K.)

Ethnie	Nombre de donateurs	Nombre de bénéficiaires	Superficie totale	S moyenne/ bénéficiaire
Baoulé	8	14	53 ha	3,8 ha
Agni	4	7	28 ha	4,0 ha
Abouré	1	4	15 ha	3,7 ha
TOTAL	13	25	96 ha	3,8 ha

Tableau A9 : Périodisation des transactions foncières à Djimini-Koffikro

	1945]	45-50	50-55	55-60	60-65	65-70	70-75	75-80	80-83	TOTAL
Nombre de parcelles foncières vendues	0	3	8	6	4	17	12	4	0	54
Superficie(ha)	0	36,5	57,9	24,9	21,2	104,7	63,5	19,8	0	328,5
S moyenne/parcelle (ha)	0	12,2	7,2	4,1	5,3	6,2	5,3	4,9	0	6,0

Remarques : si une parcelle a fait l'objet de plusieurs transactions successives, seule la première d'entre elles est prise en compte; ne sont évidemment mentionnées que les transactions pour lesquelles l'époque de l'opération est connue. Une transaction intervenue en 1984 n'a pas été prise en compte.

Tableau A10 : Répartition par classes de superficie des patrinoines foncières intégralement vendus à D.F.

Superficie (ha)	5ha[	[5-10[	[10-15[	[15-20[	[20 ha	TOTAL
Nombre PF vendus intégralement	9 (13)	14 (35)	5 (16)	5 (13)	1 (12)	34
% Nombre PF fin phase pionnière	69 %	40 %	31 %	38 %	8 %	38 %

(x) = Nombre de patrinoines à l'issue de la phase pionnière

Tableau A11 : Facteur ethnique et transactions foncières

	Baoulé	Agni	Abouré	Nzina	Iv.du N.	Aut.Iv.	Voltaïq.	Maliens	Nigériens	TOTAL	
V E N T E S	Part de chaque ethnie ou nationalité dans les ventes de terre, en % de la superficie totale vendue (S ha)	54,7% (178,1ha)	17,8% (57,9ha)	0,4% (1,3ha)	2,7% (8,8ha)	5,9% (19,1ha)	17,3% (56,3ha)	1,2% (3,9ha)	-	-	100% (325,4ha)
D E T E R M I N E	% sup. vendue relativement à la sup. contrôlée à l'issue de la phase pionnière	42,8%	29,7%	1 %	9,5%	34,5%	58,8%	7,8%	-	-	
R E S U L T A T S	Nombre de PF concernés par une vente/nombre de PF originels	28/44	3/12	1/7	2/6	2/4	9/11	1/5	-	-	46/89
A C H E T E S	Part de chaque ethnie ou nationalité dans les achats de terre, en % de la superficie totale achetée(S ha)	25,9% (90,4ha)	14,1% (49,2ha)	1,9% (6,6ha)	14,5% (50,6ha)	23,7% (82,7ha)	4,1% (14,3ha)	7,9% (27,6ha)	6,3% (22 ha)	1,6% (5,6ha)	100% (349 ha)
D E T E R M I N E	% superficie achetée relativement à la superficie contrôlée en 1984	27,0%	26,1%	4,4%	38,1%	67,2%	36,4%	36,0%	100%	100%	
R E S U L T A T S	Nombre de PF concernés par un achat/nombre de PF en 1984	15/43	7/15	1/11	4/9	7/10	1/3	4/9	5/5	1/1	45/106

Tableau A12 : Origine des acheteurs et superficies acquises à Djimini-koffikro

	5ha [	[5-10 [	[10 ha	Total	noyenne
Nouveaux migrants	8	7	6	21	8.8 ha
Planteurs à D.K.	4	4	2	10	6.7 ha
Salariés	4	4	3	11	7.6 ha

Tableau A13 : Modalités d'accès à la terre à Djimini-Koffikro (nombre de patrimoines fonciers par ethnie ou nationalité)

	Baoulé	Agni	Abouré	Nzima	Ivoiriens du Nord*	Autres Ivoiriens	Total Ivoiriens	Voltais	Maliens	Nigériens	Total Etrangers	TOTAL
<b>Modalités simples d'accès à la terre</b>												
Droit de culture (DC)	3		2	2	1	2	10	5			5	15
Donation entre vifs (D)	11	3	4				18					18
Achat (A)	7	3		3	3		16	2	4		6	22
Héritage	13	4	4	3	6	1	31	2	1	1	4	35
...dont sur Achat	(2)				(4)	(1)	(7)	(2)	(1)	(1)	(4)	(11)
sur Droit de culture	(10)	(3)	(4)	(3)	(2)		(22)					(22)
origine inconnue	(1)	(1)					(2)					(2)
<b>Modalités complexes d'accès à la terre</b>												
Don + Achat	1	2					3					3
Héritage sur DC + Achat	2	1		1			4					4
Droit de culture + Héritage	3						3					3
dont héritage sur Achat	(1)						(1)					(1)
sur DC	(2)						(2)					(2)
Don + Héritage sur DC	1	1					2					2
Don + Héritage sur DC + A	1	1					2					2
Droit de culture + Achat	1		1				2					2
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>91</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>106</b>

Tableau A14 : Modalités d'accès à la terre à Djimini-Koffikro. selon les classes de superficie des patrimoines fonciers. Nombre de patrimoines (distribution foncière 1984)

Superficie des patrimoines fonciers	Une seule modalité d'accès à la terre								Modalités multiples d'accès à la terre			TOTAL
	Droit de culture	Héritage sur DC	Total DC(a)	Donation entre vifs (b)	Achat	Héritage sur achat	Total achat (c)	Total modalités uniques (a)+(b)+(c)	avec achat	sans achat	Total modalités multiples	
5 ha [	1	2	3	13	9	4	13	29	1	0	1	30 (a)
[ 5ha-10ha[	7	10	17	5	7	5	12	34	2	2	4	38
[10ha-15ha[	4	2	6	0	2	2	4	10	2	1	3	13
[15ha-20ha[	3	3	6	0	2	0	2	8	4	0	4	12 (a)
[ 20 ha	0	5	5	0	2	0	2	7	3	1	4	11
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>33</b>	<b>88(1)</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>104</b>

(a) non compris un héritage pour lequel les modalités d'accès à la terre du défunt n'ont pas pu être déterminées.

Tableau A15 : Nombre et importance relative des propriétaires concernés par la dynamique de concentration. par classe de superficie

	5ha[	[5ha-10ha[	[10h-15ha[	[15h-20ha[	[20 ha	TOTAL
Nombre de propriét.	5	6	2	6	6	25
% relativement au nombre de propriét. de la classe de sup.	16 %	16 %	15 %	46 %	55 %	-

Tableau A16 : Superficie moyenne (ha) contrôlée à D.K. par ethnie ou nationalité et selon le critère de résidence

	Baoulé	Agni	Abouré	Nzina	Iv. du Nord	Autres Iv.	Voltaïques	Ha-liens	Nigérien
Superficie moy. propr. résid.	9.2 (29)	15.5 (9)	29.6 (3)	26.0 (2)	11.5 (8)	13.2 (3)	9.1 (8)	4.4 (5)	- (0)
Superficie moy. non-résidents	4.6 (14)	8.3 (6)	7.6 (8)	11.6 (7)	15.6 (2)	- (0)	3.9 (1)	- (0)	5.7 (1)
Superficie moy. propriétaires résid.+non-résd.	7.7 (43)	12.6 (15)	13.6 (11)	14.8 (9)	12.3 (10)	13.2 (3)	8.5 (9)	4.4 (5)	5.7 (1)

(x) = nombre d'individus concernés

Tableau A17 : Modalités d'accès à la terre à D.K.. Comparaison résidents/non-résidents

	Droit de culture	Donation	Héritage	Achat	Modalités variées	Total
Propriétaires absents	2 (5%)	12 (31%)	12 (31%)	11 (28%)	2 (5%)	39 (100%)
Propriétaires résidents	13 (19.5%)	6 (9%)	23 (34%)	11 (16.5%)	14 (21%)	67 (100%)
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>35</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>106</b>

Tableau A18 : Superficies possédées à Djimini-Koffikro par les propriétaires disposant de forêt noire ou de plantations dans d'autres régions

Classes de superficie des patrimoines à Djimini-Koffikro (ha)	Nombre de planteurs disposant de terres dans d'autres régions	% relativement au nombre de patri. par classe de superficie
5 ha [	3	9.7 %
[ 5 ha - 10 ha [	4	10.5 %
[ 10 ha	9	24.3 %

Tableau A19 : Répartition par classe de superficie des patrimoines exploités totalement ou partiellement en faire-valoir indirect (D.K.)

Superficie des PF	Nombre de PF bailleurs (a)	%	Nbre total de PF (b)	%	a/b x 100
5 ha[	3	7%	31	29%	10 %
[ 5-10ha[	15	34%	38	36%	39 %
[10 ha	26	59%	37	35%	70 %
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>	<b>106</b>	<b>100%</b>	

Tableau A20 : Superficies mises à bail par patrimoine foncier (D.K.)

Superficie (ha)	nombre de PF	%	superficie (ha)	%
5 ha[	29	66	44.65	23
[5 ha-10 ha[	10	23	69.05	36
[10 ha	5	11	80.4	41
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>100</b>	<b>194.1</b>	<b>100</b>

Tableau A21 : Répartition des CUP résidant à Djinini-Koffikro, par groupe ethnique ou national, classe d'âge et statut foncier

		30 [	[30-40[	[40-50[	[50-60[	[ 60	Total
Baoulé	P.F.	1	4	9	3	12	29
	PST	2	1	-	-	-	3
	Total	3	5	9	3	12	32
Agni	P.F.	-	1	2	4	2	9
	PST	3	-	-	-	-	3
	Total	3	1	2	4	2	12
Ivoiriens du Nord	P.F.	1	-	3	1	3	8
	PST	1	-	-	1	-	2
	Total	2	-	3	2	3	10
Divers Ivoiriens	P.F.	1	3	1	1	2	8
	PST	-	-	1	-	-	1
	Total	1	3	2	1	2	9
Voltaïques	P.F.	-	-	1	2	5	8
	PST	19	13	9	2	-	43
	Total	19	13	10	4	5	51
Maliens	P.F.	1	-	1	1	2	5
	PST	1	5	12	4	1	23
	Total	2	5	13	5	3	28
Autres Etrangers	PST	1	3	-	-	-	4
TOTAL	P.F.	4	8	17	12	26	67
	PST	27	22	22	7	1	79
	Total	31	30	39	19	27	146

P.F.: propriétaires fonciers

Tableau A22 : Age moyen des C.U.P. - Djimini-Koffikro

	PST	P.P (résidents)	TOTAL
Baoulé	29 (3) (n.s.)	52 (29) ( $\sigma = 13$ )	50 (32) ( $\sigma = 15$ )
Agni	26 (3) (n.s.)	53 (9) ( $\sigma = 9$ )	46 (12) ( $\sigma = 14$ )
Ivoiriens du Nord	41.5 (2) (n.s.)	53 (8) ( $\sigma = 15$ )	51 (10) ( $\sigma = 15$ )
Divers autres Ivoiriens (a)	42 (1) (n.s.)	47 (8) ( $\sigma = 17$ )	47 (9) ( $\sigma = 16$ )
Voltaïques	33 (43) ( $\sigma = 9$ )	60 (8) ( $\sigma = 9$ )	37 (51) ( $\sigma = 14$ )
Maliens	43 (23) ( $\sigma = 8$ )	52 (5) ( $\sigma = 16$ )	45 (28) ( $\sigma = 11$ )
Autres étrangers	28.5 (4) (n.s.)	-	28.5 (4) (n.s.)

âge moyen PST                      âge moyen propriétaires fonciers  
35.5 ans ( $\sigma = 10$ )                      53 ans ( $\sigma = 14$ )

(a) Abouré. Nzima. Yacouba. Gagou  
(x) = nombre d'individus  
n.s. = écart-type non significatif

Tableau A23 : Modalités d'accès à la propriété foncière à Assé-Maffia. Anangare. Aboutou. Kongodjan et Djimini (% du nombre des patrinoinés)

	Assé-Maffia	Anangare	Aboutou	Kongodjan	Djinini
Droit de culture sur forêt noire	27%	55%	32%	41%	16%
Héritage (sur DC ou achat)	40%	7%	24%	35%	37%
Donation entre vifs	23%	35%	15%	-	20%
Achat	10%	3%	29%	24%	27%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de PF	30	31	31	17	106
% superficies achetées	18%	3.5%	36%(a) 22%(b)	29%	33%

(a) Calcul prenant en compte le cas particulier d'un Agni contrôlant 162 ha.  
(b) Calcul excluant ce cas particulier.

Tableau A24 : Superficie des patrimoines fonciers et modes d'accès à la terre  
Assé-Maffia, Anangare, Aboutou et Kongodjan confondus

Superficie	Droit de culture	Donation	Achat	Héritage	Total
5 ha[	19%	43%	14%	24%	100%
[5-10 ha[	15%	22%	26%	26%	100%
[10 ha	54%	11%	11%	24%	100%

Tableau A25 : Superficie des patrimoines fonciers

Superficie	Assé-Maffia	Anangare	Aboutou	Kongodjan	Djinini
5 ha[	7 (23%)	4 (13%)	3 (10%)	7 (41%)	31 (29%)
[5-10 ha[	9 (30%)	4 (13%)	8 (26%)	4 (24%)	38 (36%)
[10-20 ha[	8 (27%)	14 (45%)	15 (48%)	5 (29%)	26 (25%)
[20 ha	6 (20%)	9 (29%)	5 (16%)	1 (6%)	11 (10%)
Total	30 (100%)	31 (100%)	31 (100%)	17 (100%)	106 (100%)
Superficie moyenne	12 ha	17 ha	17 ha (a) 13 ha (b)	8 ha	10 ha

(a) calcul prenant en compte le cas particulier d'un planteur agni contrôlant 162 ha; (b) calcul excluant ce cas particulier à titre de comparaison. on a repris dans ce tableau les données concernant les superficies (mesurées) à Djinini-Koffikro.

Tableau A26 : Contrôle ethnique de la terre (% superficie totale déclarée ou mesurée)

	Assé-Maffia	Anangare	Aboutou (a) (b)	Kongodjan	Djinini
Abé	7%	-	- -	-	-
Actié	11%	-	- -	4%	-
Agni	-	-	30% 1%	-	18%
Baoulé	2%	-	2.5% 3.5%	-	31%
Abouré	58%	97%	- -	-	14%
Wzina	2%	-	9.5% 14%	-	12%
Essouna	-	-	32% 45.5%	-	-
Kotilé	-	-	8% 11%	-	-
"Iv. du W."	13%	-	2% 3%	17%	11.5%
Autres Iv.	-	-	8% 11.5%	-	3.5%
Voltaïques	-	-	5% 7%	48%	7%
Maliens	7%	3%	3% 3.5%	31%	2%
Autres étrang.	-	-	- -	-	1%
Total	100%	100%	100% 100%	100%	100%
Superficie totale	369 ha	524 ha	544ha 382ha	142ha	1072ha

(a) : calcul prenant en compte le cas particulier d'un planteur agni contrôlant 162 ha  
(b) : calcul excluant ce cas particulier



Tableau A27 : Précédents culturaux (D.K.)

Précédent cultural	Occupation du sol en 1983-84 (hectares)							TOTAL
	Café/cacao trad.+ SATWACI	Plantations abandonnées	Palmier	Cocotier GOA + hybride	Hévea	Blocs SODEFEL	Autres (a)	
Forêt noire ou savane	114 (b)	54	8	-	-	-	17	183
Café/cacao	12 (c)	-	224 (d)	82	6	32	261	617
Total	126	54	232	82	6	32	278	810

(a) Cultures vivrières, ananas hors-bloc, jachères.

(b) Sur les quelques zones de savane, seul le caféier était planté.

(c) On n'a pas différencié, dans les enquêtes, les quelques cas de parcelles de caféiers ou de cacaoyers "traditionnels" replantés après abattage d'anciennes plantations et existant encore actuellement ; les 12 hectares mentionnés ici concernent les plantations de variétés SATWACI.

(d) Dont 17 ha avec une phase intermédiaire de cocotiers GOA.

Remarque : On n'a pas fait figurer les cycles intermédiaires de cultures vivrières ou d'ananas (ananas de conserve en parcelles extérieures, avant le regroupement sur blocs de culture; ananas-export depuis 1980).

Tableau A28 : Types de cultures arborées pratiquées et superficie des patrimoines fonciers à Djimini-Koffikro

Classes de superficie des patrimoines fonciers (ha)	Plantations de caféiers-cacaoyers trad. uniquement	Café-cacao trad.+ autres cultures arb. (groupe mixte)	Disparition totale du caféier ou du cacaoyer trad.	TOTAL
] 0 - 5 [	3 (11 %)	4 (15 %)	20 (74 %)	27 (100%)
[ 5 - 10 [	3 (9 %)	9 (26 %)	22 (65 %)	34 (100%)
[ 10	-	18 (50 %)	18 (50 %)	36 (100%)
Total	6 (6 %)	31 (32 %)	60 (62 %)	97 (100%)
Sup. moyenne	4.8 ha	15.5 ha	8.5 ha	10.5 ha

Tableau A29 : Types de cultures arborées pratiquées à D.K. et résidence des C.U.P.

	Plantations de café-cacao traditionnels uniquement	Café-cacao trad. + autres cultures arborées	Disparition totale du café et du cacao traditionnels	Total
Planteurs résidant à D.K.	3 (5 %)	27 (43 %)	33 (52 %)	63 (100%)
Planteurs non-résid.	3 (9 %)	4 (12 %)	27 (79 %)	34 (100%)
TOTAL	6 (6 %)	31 (32 %)	60 (62 %)	97 (100%)

Tableau 130 : Superficie en cultures arborées par unité de production (D.K.)

Classes de superficie (ha)	Nombre d'U.P.	Pas de café cacao trad. (a) uniq. autres cultures arb.	Café-cacao traditionnels + aut. cultures	Uniquement café-cacao tradition.	Groupe mixte cultures autres que café/cacao trad. (b)	Fot. autres cultures (a) + (b)
] 0- 1 [	4	3	0	1	1	4
[ 1- 2 [	13	11	1	1	6	17
[ 2- 3 [	20	14	3	3	7	21
[ 3- 4 [	10	7	2	1	5	12
[ 4- 5 [	9	6	3	0	2	8
[ 5- 6 [	9	7	2	0	2	9
[ 6- 7 [	5	1	4	0	3	4
[ 7- 8 [	2	2	0	0	0	2
[ 8- 9 [	4	2	2	0	2	4
[ 9-10 [	4	0	4	0	2	2
[10-11 [	4	0	4	0	0	0
[11-12 [	5	4	1	0	0	4
[12-13 [	3	0	3	0	0	0
[13-14 [	1	1	0	0	0	1
[14-15 [	0	0	0	0	0	0
[15-16 [	0	0	0	0	1	1
[16-17 [	1	0	1	0	0	0
[17-18 [	0	0	0	0	0	0
[18-19 [	0	0	0	0	0	0
[19-20 [	1	1	0	0	0	1
[20-21 [	1	0	1	0	0	0
[24-25 [	1	1	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>60</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>31</b>	<b>91</b>

Tableau 131 : Superficie en cultures arborées par unité de production à D.K. : tableau synthétique

Classe de superficie	Uniquement cultures arborées autres que caféier -cacaoyer traditionnels		Caféier-cacaoyer trad. + autres cultures arbor. (groupe mixte)		Uniquement café. cacaoyer traditionnels		TOTAL	
	Nbre UP	%	Nbre UP	%	Nbre UP	%	Nbre UP	%
]0-3ha[	28	47	4	13	5	83	37	38
[3-6ha[	20	33	7	23	1	17	28	29
[6ha	12	20	20	64	0	0	32	33
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>	<b>31</b>	<b>100</b>	<b>6</b>	<b>100</b>	<b>97</b>	<b>100</b>

Tableau A32 : Types d'occupation du sol et superficie des patrimoines fonciers (D.K.)  
% U.P. par classe de superficie

Classes de superficie (ha)	Dominante café-cacao tradition.	Dominante autres cultures arbor.	Dominante autres occup. du sol	Pas de dominante	TOTAL
] 0- 5 [	11 % (3)	81 % (22)	4 % (1)	4 % (1)	100% (27)
[ 5-10 [	6 % (2)	41 % (14)	44 % (15)	9 % (3)	100% (34)
[10	3 % (1)	30 % (11)	50 % (18)	17 % (6)	100% (36)
Total	6 % (6)	48.5% (47)	35 % (34)	10.5% (10)	100% (97)

Tableau A33 : Nombre de cultures arborées sélectionnées et superficie des patrimoines fonciers (D.K.)

	Classe de superf. des patrin. fonciers (ha)			Total
	5 ha [	[5 ha-10 ha[	[10 ha	
1 cult. arbor. sélect.	21 (95 %)	23 (74 %)	19 (58 %)	63
2 ou 3 cult. arbor. sélect.	1 (5 %)	8 (26 %)	14 (42 %)	23
TOTAL	22 (100%)	31 (100%)	33 (100%)	86

Tableau A34 : Nombre de planteurs de Djimini-Koffikro ayant créé leur première parcelle d'ananas-export, par année

	Nombre de planteurs	
	1980	6
1981	7	(11.4%)
1982	12	(19.3%)
1983	25	(40.3%)
1984	(10)	(16.1%)
Date inconnue	2	( 3.2%)
TOTAL	62	(100 %)

Remarque: Les créations enregistrées en 1984 ne concernent que les 6 premiers mois de l'année. L'enquête visant à appréhender ces nouvelles créations ayant été passée auprès de l'ensemble des producteurs agricoles recensés au début de l'année 1983. Tous les planteurs qui auraient pu arriver après le recensement (Janvier 1983) n'ont pu être contactés. Le chiffre de 10 créations en 1984 ne représente donc qu'une valeur minimale.

Tableau A35 : Nombre d'actifs familiaux (hommes et femmes) par unité de production (D.K.)

	0	1	2	3	4	5	6	7	Tot.
Nombre d'UP	26	41	46	31	18	10	5	3	180
%	14.5	22.7	25.6	17.2	10	5.5	2.8	1.7	100%

Tableau A36 : Main-d'oeuvre familiale par UP  
(Nombre d'actifs agricoles familiaux)

A. Main-d'oeuvre familiale masculine

	0	1	2	3	Total	
Nombre d'UP	40	92	32	16	180	Moy. 1.1
%	22,2	51,1	17,8	8,9	100	

	0	1	2	3	Total	
Groupe "cultures arb."	39	37	11	10	97	Moy. 0.9
%	40,3	38,1	11,3	10,3	100	

	0	1	2	3	Total	
Groupe "ananas"	0	33	17	6	56	Moy. 1.5
%	0	58,9	30,4	10,7	100	

	0	1	2	3	Total	
Groupes "cultures vivr."	1	22	4	0	27	Moy. 1.1
%	3,7	81,5	14,8	0	100	

B. Main-d'oeuvre familiale féminine

	0	1	2	3	4	5	Tot.	
Nombre d'UP	60	73	26	15	5	1	100	Moy. 1.1
%	33,3	40,6	14,4	8,3	2,8	0,6	100	

	0	1	2	3	4	5	Total	
Groupe "cultures arb."	33	35	15	9	4	1	97	Moy. 1.2
%	34	36,1	15,5	9,3	4,1	1	100	

	0	1	2	3	4	5	Total	
Groupe "ananas"	17	27	6	5	1	0	56	Moy. 1.0
%	30,4	48,2	10,7	8,9	1,8	-	100	

	0	1	2	3	4	5	Total	
Groupe "cultures vivr."	10	11	5	1	0	0	27	Moy. 0,9
%	37	40,8	18,5	3,7	-	-	100	

Tableau A37 : Nombre d'aides familiaux masculins par unité de production (D.X.)

Nombre d'APN	Groupe "cultures arborées"	Groupe "ananas"	Groupe "cultures vivrières"	Total
1	15	17	4	36
2	11	6	0	17
3	1	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>54</b>

Tableau A38 : Disponibilités des exploitations de Djimini en aides familiaux masculins  
Origine ethnique x Cultures pratiquées (nombre et % d'UP disposant d'au moins un aide familial)

Groupes UP	Origine des CUP			
	Nord		Centre/Sud	
"Cult. arb."	12/21	57%	15/42	36%
"Ananas"	22/50	44%	1/6	17%
"Cult. viv."	4/22	18%	0/5	0%
<b>Ensemble</b>	<b>38/93</b>	<b>41%</b>	<b>16/53</b>	<b>30%</b>

Tableau A39 : Disponibilités en main-d'oeuvre familiale masculine selon l'âge des chefs d'exploitation de Djimini

Classes d'âge des CUP	% UP disposant d'aides familiaux masculins
30 ans [	29 %
[30-40 [	33 %
[40-50 [	32 %
[50-60 [	45 %
[60 ans	48 %

Tableau A40 : Disponibilités des exploitations de Djimini en aides familiaux masculins  
Origine ethnique x Age des CUP  
(nombre et % d'UP disposant d'au moins un aide familial)

Classe d'âge du CUP	CUP origin. du Nord	CUP ori. du Centre/Sud
30 ans [	8/24 33%	1/7 14%
[ 30-50 [	16/46 35%	6/22 27%
[ 50 ans	14/23 61%	8/24 33%

Tableau 141 : Relations de parenté entre aides familiaux masculins et chefs d'exploitation de Djimini, selon l'âge des CUP

Classes d'âge des CUP	Fils	Neveux	Frères	Cousins	Total
40 ans [	8 %	8 %	54 %	30 %	100 %
[ 40-60 [	32 %	39 %	18 %	11 %	100 %
[60 ans	40 %	60 %	-	-	100 %

Tableau 142 : Composition de la force de travail familiale à Djimini-Koffikro  
 MOPM : Main-d'Oeuvre Familiale Masculine; MOPF : Main-d'Oeuvre Familiale Féminine

1. Ensemble des UP

a) Toutes unités de production  
MOPM

b) CUP résidant à D.K.  
MOPM

	0	1	2	3	
0	26	30	4	0	60
1	11	41	14	7	73
2	1	15	8	2	26
3	2	3	6	4	15
4	0	2	0	3	5
5	0	1	0	0	1
	40	92	32	16	180

	0	1	2	3	Σ
0	1	29	4	0	34
1	4	41	14	7	66
2	1	15	8	2	26
3	1	3	6	4	14
4	0	2	0	3	5
5	0	1	0	0	1
Σ	7	91	32	16	146

Moyenne = 1.1 M + 1.1 F = 2.2

Moyenne = 1.4 M + 1.3 F = 2.7

2. Groupe "cultures arborées"

a) Toutes unités de production  
MOPM

b) CUP résidant à D.K.  
MOPM

	0	1	2	3	
0	26	6	1	0	33
1	10	18	3	4	35
2	1	7	5	2	15
3	2	3	2	2	9
4	0	2	0	2	4
5	0	1	0	0	1
	39	37	11	10	97

	0	1	2	3	Σ
0	1	5	1	0	7
1	3	18	3	4	28
2	1	7	5	2	15
3	1	3	2	2	8
4	0	2	0	2	4
5	0	1	0	0	1
Σ	6	36	11	10	63

Moyenne = 0.9 M + 1.2 F = 2.1

Moyenne = 1.4 M + 1.6 F = 3

3. Groupe "ananas"

NOFH

		0	1	2	3	
NOFF	0	0	14	3	0	17
	1	0	15	9	3	27
	2	0	4	2	0	6
	3	0	0	3	2	5
	4	0	0	0	1	1

0	33	17	6	56
---	----	----	---	----

Moyenne = 1.5 H + 1.0 F = 2.5

4. Groupe "cultures vivrières"

NOFH

		0	1	2	
NOFF	0	0	10	0	10
	1	1	8	2	11
	2	0	4	1	5
	3	0	0	1	1

1	22	4	27
---	----	---	----

Moyenne = 1.1 H + 0.9 F = 2

Tableau A43 : Caractéristiques de l'échantillon (D.K.)

	Nombre d'UP	Savane		Forêt	
		Honnes	Fennes	Honnes	Fennes
Groupe "cultures arborées"	13	7	9	14	27
Groupe "ananas"	15	17	3	-	-
Groupe "cultures vivrières"	6	8	1	-	-

Tableau A44 : Taux relatifs et absolus d'activité agricole et para-agricole (D.K.)

			NJ présence /100 J enquête	NJ travail /100 J présence	dont NJ transfor- nation	dont NJ activités agricoles	NJ travail agricole /100 J enquête (a)	Nbre jours activités de transfor. / 100 J enq	NJ travail agricole /365 jours
Groupe "culture arborées"	Honnes	Forêt (14)	84	63.5	6.5	57	48	6	175
		Savane (7)	95	65	10	55	52	10	190
	Fennes	Forêt (27)	87	62.5	2.5	60	52	2	199
		Savane (9)	94	61.5	22.5	39	37	21	135
Groupe "ananas"	Honnes	Savane (17)	96	73	1	72	69	1	252
	Fennes	Savane (3)	93	46	1	45	42	1	153
Groupe "cultures vivr."	Honnes	Savane (8)	99	64	10	54	53	10	193
	Fennes	Savane (1)	98	71.5	7	64.5	63	7	230

(x) nombre d'individus enquêtés.

(a) NJ travail agricole, pour 100 J d'enquête =

$\frac{\text{NJ travail agricole pour 100 J de présence} \times \text{NJ présence pour 100 J d'enquête}}{100}$

100

Tableau A45 : Superficie en cultures arborées sélectionnées par actif familial masculin (D.K.)  
(Nombre d'UP par classe de superficie)

		Superficie en cultures arborées sélectionnées. par actif (ha)		
		S < 3	3 ≤ S < 6	S ≥ 6
U.P. ne pratiquant que des cultures arborées sélectionnées	sans ananas	13	‡ 5	* 3
	+ ananas	‡ 4	* 3	* 3
U.P. pratiquant des cultures arborées sélectionnées + café-cacao tradition.	sans ananas	7	‡ 8	* 4
	avec ananas	‡ 3	* 1	* 2

\* blocage N.O.      ‡ blocage possible      pas de blocage

Tableau A46 : Barème des contrats et valorisation du travail. Djimini-Koffikro. 1983-84

Nature du travail	Valeur usuelle des contrats (F. CPA)	Valorisation de la journée de travail du con- tractuel (a)
Abattage des palmiers naturels	200 à 300 F / palmier	1.500
Abattage des cocotiers GOA	50 F / cocotier	525
Débroussaie	7.500 à 15.000 F/ha (moy. 12.000)	616
Buttage de l'igname	5F/butte (environ 40.000F/ha)	1.250
Tri-éparpillage-plant.rejets ananas	0.5 F/pied (25 à 30.000 F/ha)	493
Nettoyage des parcelles d'ananas	12 à 15.000 F/ha (moy. 14.000)	839
Nettoyage plant. palmiers cocotiers	4.000 à 7.000 F/ha (moy. 5.000)	673
Nettoyage caféières ou cacaoyères	6.000 à 8.000 F/ha (moy. 7.000)	882
Sarclage du manioc	7.000 à 15.000 F/ha (moy. 10.000)	796
Récolte régimes graines de palme	2.500 F/tonne	2.500
Blagage des palmiers	100 F/palmier (14.000 F/ha)	2.500

(a) valorisation moyenne de la journée de travail =  
(total des sommes perçues par type de contrat)/(nombre total de journées de travail. par type de contrat)

Tableau A47 : Type d'apport de main-d'oeuvre étrangère aux UP de Djimini-Koffikro (Nombre d'U.P. concernées)

	N UP	NOSP/R	C	NOSP/R + C	Groupe	NOSP/R + groupe	NOSP/R + groupe + C	Groupe + C	T o t a l	pas d'ap- pel
Groupe "cultures vivrières"	27	0	1	0	4	0	0	0	5	22
Groupe "ananas"	56	0	3	2	42	2	1	4	54	2
Groupe "cultures arborées"	97	42	27	10	2	3	1	0	85	12
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>42</b>	<b>31</b>	<b>12</b>	<b>48</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>144</b>	<b>36</b>

NOSP/R : main-d'oeuvre salariée permanente ou régulière; C : contractuels; groupe : groupe d'entraide



Tableau A48 : Nombre et type de manoeuvres employés par unité de production de Djimini-Koffikro (nombre d'U.P. concernées)

	Nombre de manoeuvres					Total
	1	2	3	4	5	
Mensuels	2	3			1	6
Semestriels	4	1				5
Annuels	8 (3)	5 (1)	2	3 (1)		18
Abougnon palmiers	9					9
Contrats réguliers récolte de graines	8					8
Abougn. café-cacao	6					6
Abougn. café-cacao + abougn. palmiers		3				3
Abougnon ananas	1					1
Abougnon cocotiers	1					1
2 semestriels + 1 abougnon ananas + 1 abougnon cocotiers				1		1
2 semestriels + 1 abougnon café + 1 annuel				1		1
1 annuel + 1 abougnon café		1				1
2 mensuels + 1 abougnon cocotiers			1			1

(x) dont U.P. du groupe "ananas".

Tableau A49 : Superficie moyenne cultivée à Djimini par actif en plantations arborées (facteurs discriminants : disponibilité en MOFH et pratique de la culture de l'ananas)

	Superficie moyenne en cultures arborées par U.P.		Superficie moyenne en cultures arb. par act. familial	
	UP n'employ. pas de NOS per. ou régul.	UP employant de la NOS per. ou régul.	UP n'employ. pas de NOS per. ou régul.	UP employant de la NOS per. ou régul.
U.P. ne disposant pas de main-d'oeuvre familiale masculine	1.9 (6)	4.3 (31)		
U.P. disposant de main-d'oeuvre famil. masc.	4.0 (32)	8.9 (25)	3.9	7.4
U.P. pratiquant la culture de l'ananas	3.3 (4)	8.2 (12)	1.8	5.4
U.P. ne pratiquant la culture de l'ananas	4.1 (28)	9.5 (13)	4.3	9.3
Toutes unités de production	3.7 (38)	6.4 (56)		

(x) nombre d'U.P.

Tableau 150 : Superficies en cultures arborées par unité de production et emploi de manoeuvres permanents ou réguliers (cocotier GOA exclu). Djimini-Koffikro

Superficie en cultures arborées	U.P. employant des manoeuvres permanents ou réguliers			U.P. n'employant pas de manoeuvres permanents ou rég.		
	Pas de MOFH	Product. ananas	Autres	Pas de MOFH	Product. ananas	Autres
< 6 ha	27	5	3	6	4	22
≥ 6 ha	4	7	10	0	0	6
<b>TOTAL</b>	31	12	13	6	4	28
	56			38		

Sup. en Cult. arbor. sélect	(UP n'employant que des abougnon sur cultures non sélectionnées. exclues)					
< 6 ha	25	5	5	4	4	28
≥ 6 ha	3	7	5	0	0	2
<b>TOTAL</b>	28	12	10	4	4	30
	50			38		

Tableau 151 : Main-d'oeuvre masculine polyvalente par unité de production de Djimini

	0	1	2	3	4	5	6	7	Total
Groupe "ananas"	0	32	15	7	1	0	0	1	56
Groupe "cultures vivrières"	1	22	4	0	0	0	0	0	27
Groupe "cultures arborées"	26	35	14	13	6	1	1	1	97
absentéistes	24	5	2	1	1	1	0	0	34
dont résidents ne cultivant pas l'ananas	2	28	10	7	0	0	0	0	47
résidents producteurs d'ananas	0	2	2	5	5	0	1	1	16

Tableau 152 : Main-d'oeuvre masculine totale par unité de production de Djimini

	0	1	2	3	4	5	6	7	Total
Groupe "ananas"	0	32	15	7	1	0	0	1	56
Groupe "cultures vivrières"	1	22	4	0	0	0	0	0	27
Groupe "cultures arborées"	7	47	18	13	6	3	2	1	97
absentéistes	6	21	4	1	1	1	0	0	34
dont résidents non producteurs d'ananas	1	25	12	8	0	1	0	0	47
résidents producteurs d'ananas	0	1	2	4	5	1	2	1	16

Tableau A53 : Ratio "superficie en cultures arborées par actif". Amangare. Aboutou. Assé-Maffia et Kongodjan confondus

Nb d'actifs/UP	Sup. arborées/UP (ha)	Sup. arborées/actif (ha)	N.OP
0.5	3.6	7.2	5
1	4.4	4.4	36
1.5	6.5	4.4	9
2	8.9	4.4	15
2.5	10	4	5
3	10.5	3.5	12
3.5	12	3.4	4
4	15.6	4	10
4.5	8.7	1.9	1
5	16.4	3.2	7
6	20.4	3.4	2
7	13.3	1.9	2

Tableau A54 : Rendement en café ou cacao par unité de production, en 1983/84; Djimini-Koffikro. nombre d'U.P.

Rendement kg/ha	50 [	[50-100[	[100-150[	[150-200[	[200-250[	Tot.
Equival.café march.	18	9	2	-	-	29
Cacao	13	8	3	2	1	27

Tableau A55 : Travaux pré-culturaux : évaluation du nombre de journées de travail nécessaires, selon le précédent cultural (D.K.)

	Jachère	Plant.abandonnée	cocotier local
Débroussaie	16 (12 à 22)	26 (17 à 36)	16
Abattage	-	6	7
Andainage-dessouchage	19 (13 à 28)	30 (26 à 38)	26
Total	35	62	49

Tableau A56 : Temps de travaux pour la plantation d'une palmeraie (D.K.)

Piquetage. trouaison	6 JT
Transport des plants. plantation. pose du	
Grillage de protection contre les aqoutis	10 JT
Epannage d'engrais	0.5 JT
Entretiens autour des arbres (ronds)	4 JT
Entretiens des interlignes	20 JT

Remarque : le poste "entretien des interlignes" n'intervient pas si des cultures vivrières sont associées aux palmiers.

Tableau A57 : Coût de création d'une palmeraie villageoise encadrée. premier Plan Palmier (F.CPA)

Aides non remboursables	Mise en place des plants (piquetage. arrachage des plants et chargement. transport. grillage. graines de couverture. engrais. ...)	10.400	} 63.800
	Encadrement	31.700	
	Frais généraux	14.200	
	Frais de gestion	3.200	
	Cadastrage	4.300	
Aides remboursables	Elevage des plants	35.000	} 63.000
	Fourniture d'engrais (3 ans et demi)	8.000	
	Avances en espèces	20.000	

Tableau A58 : Nombre d'unités de production par classe de rendement des palmeraies de Djimini.

Rendements (production livrée à PALMINDUSTRIE) (t/ha) 1981-1984												
[2-3]	[3-4[	[4-5[	[5-6[	[6-7[	[7-8[	[8-9[	[9-10[	[10-11[	[11-12[	[12-13[	[13-14[	Total
1	0	2	2	6	9	12	10	9	1	1	2	55

Tableau A59 : Schéma de production. deuxième Plan Palmier (secteur d'Ehania) tonnes/ha (Sources : PALMINDUSTRIE. 1984b)

Année	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13	N14	N15	N16	N17	N18	N19	N20
Rendement	1	4.1	6.9	9.9	10.4	10.4	10.4	10.4	9.9	9.5	9	8.4	7.9	7.2	6.6	5.9	5.6	5.3

Tableau A60 : Coût de création d'une cocoteraie villageoise encadrée (Source : SODR PALM-PALMIVOIRE. 1973)

Coûts directs	112.473
main-d'oeuvre 10 JT x 325 F	3.250
fournitures	91.973
matériel végétal	26.880
Puéraria	2.025
insecticide de Mo à N4	4.300
160 grillages x 35 F	5.600
engrais de Mo à N5	53.168
cadastrage	3.000
transport	14.250
Coûts indirects (non précisés. sauf charge financière 55.286 F)	146.202
Avances en espèces	10.000
TOTAL	268.675

A titre de comparaison. en 1984. le coût de création d'un hectare de cocoteraie hybride est évalué par l'IRNO à 329.000 F (estimation pour un programme "cocotier intérieur" ; four à coprah. frais de gestion et d'encadrement exclus).

Tableau A61 : Schéma de production du cocotier hybride (sources : IRHO. 1984)

Année	N5	N6	N7	N8	N9	N10 et +
Coprah kg/ha	500	1500	2100	2500	2800	3000

Tableau A62 : Hévéaculture villageoise : estimation des temps de travaux (MJT) (Sources : SAPH 1981)

	N0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	et +
Piquetage	8									
Trouaison	9									
Plantation	9	5								
Semis Pueraria	0.5									
Entretiens	10	27	21	14	10	6	3	2	2	
Coupe rejets	2.5	6	3							
Fumure	2	4	4	3	3	0.5	3	0.5	0.5	
Divers	5	5	5	5	5	5.1				
Elimination selective				3	3					
Soins aux arbres							0.5	4.5	4.5	
	46	47	33	22	21	14.6	6.5	7	7	
Première ouverture							2.5	2		
Saignée							9	42	58	
Stimulation							0.5	3	4	
							12	47	62	
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>14.6</b>	<b>18.5</b>	<b>54</b>	<b>69</b>	

Tableau A63 : Coût de création d'une plantation villageoise d'hévéa. PVSE1 (F.CPA) (Sources : SAPH 1981)

Matériel végétal	116.342	} 200.357 (106.000 F pour PVSE 1)
Engrais	45.565	
Divers (Pueraria ...)	38.450	
Avances en espèces	86.376	

Tableau A64 : Rendements (kg caoutchouc sec) selon l'année de saignée (année de plantation + 6 ou 7 ans)

Année de saignée	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Rendement	390	695	1.030	1.245	1.470	1.614	1.805	1.827	1.777	1.746	2.048

(Sources : DE LA SERVE. ROUZEL. 1985)

Tableau A65 : Temps de travaux moyens pour la culture de l'ananas-export à Djimini-Koffikro

Debroussaage de la jachère	12 à 22 JT (moyenne : 16 JT)	
Andainage de la végétation restant après le brûlis	5 à 15 JT (moyenne : 9 JT)	
Dessouchage des racines	8 à 13 JT (moyenne : 10 JT)	
Labour à la daba (si le planteur ne fait pas réaliser le labour par un tracteur)	30 à 35 JT (moyenne : 32 JT)	
Aplanissement du sol après le labour et ramassage des racines	6 à 11 JT (moyenne : 9 JT)	
Récolte des rejets	30 JT (2000 rejets /JT) (a)	} 110 JT (100 à 121)
Evacuation des rejets du champ	10 JT.	
Chargement et déchargement des rejets dans les remorques	20 JT (b)	
Tri des rejets	8 JT (4 à 10)	
Eparpillages des rejets dans la parcelle	13 JT (11 à 17)	
Plantation	29 JT (25 à 34)	
Sarclages avant TIF	75 JT (5 x 15)	
Sarclages post TIF (si la récolte n'est pas vendue sur pied après carbure)	30 JT (2 x 15)	
Sarclages de la parcelle en production de rejets	30 JT (2 x 15)	

(a) Cette rubrique n'intervient que si le planteur dispose des rejets d'une ancienne parcelle (s'il achète les rejets, c'est le vendeur qui se charge de la récolte). Il s'agit d'une opération qui peut être réalisée progressivement, les rejets se conservant longtemps après la récolte (plus de 2 mois).

(b) Ces opérations demandent 6 personnes par voyage (5.000 à 7.000 rejets transportés), le plus souvent à raison de 3 voyages par jour. On estimera donc à 20 JT, le temps de travail nécessaire, en soulignant qu'il s'agit d'un temps "fictif", dans la mesure où ce chiffre est conditionné par le nombre de voyages réalisés dans la journée et où il s'agit de journées d'"immobilisation de main-d'oeuvre" et non de travail effectif. Le point essentiel de cette opération est la nécessité de mobiliser environ 6 actifs et la rapidité d'action exigée, le tracteur ou le camion ne pouvant être immobilisés longtemps.

Tableau A66 : GVC de Djimini-Koffikro. Evolution des coûts de productions/ha. par poste. ananas de conserve. Données corrigées sur la base d'une densité de 50 000 plants/ha.

	Sole 80-1	Sole 80-2	Sole 81	Sole 82-1	Sole 82-2	Sole 83-1	Sole 83-2	Sole 84
Achats	210 650	196 459	187 411		236 984			294 052
Frais généraux								3 264
Fonction. matériel	51 206	55 938	71 303		132 784			257 383
Personnel	18 004	12 455	33 922		6 186(a)			82 423
Location terre	25 178	14 133	14 142		15 548			77 419
Frais financiers	27 832	28 042	37 580		61 622			104 275
Amortis. matériel	42 430	42 588	42 583		0			0
Réserve légale GVC	15 205	14 080	13 204		0			0
<b>TOTAL</b>	<b>390 505</b>	<b>363 695</b>	<b>400 145</b>	<b>390 000</b>	<b>453 124</b>	<b>533 500</b>	<b>433 500</b>	<b>818 816</b>

(a) Poste ayant bénéficié d'un report de charge.

Tableau A67 : Augmentation des coûts de production de l'ananas de conserve : comparaison des soles 81 et 84

	Coefficient multi- plicateur entre les soles 81 et 84 par poste budgétaire	Part relative de chaque poste budgétaire dans l'augmentation globale (818.816 F - 344.358 F)	
Achat + frais généraux	1.59	109.905	23.2 %
Fonction. du matériel	3.61	186.080	39.2 %
Personnel	2.43	48.501	10.2 %
Location de terres	5.47	63.277	13.3 %
Frais financiers	2.77	66.695	14.1 %
		474.458	100 %

Tableau A68 : Ananas-export : coûts des intrants et consommations "standards" en production villageoise (D.R.)

	Coût	Consommation
Location du terrain	40.000 F/ha	
Achat du matériel végétal	3.5 F/rejet	60.000 rejets/ha
Transp. du matériel végétal	1.5 F/rejet	
Labour mécanisé	30.000 F/ha	
Herbicide SPICA 30	6.400 F/kg	4 kg/ha
Urée	5.200 F/sac (50 kg)	8 sacs/ha
Sulfate de potasse	6.000 F/sac (50 kg)	24 sacs/ha
Carbure de calcium	400 F/kg	22 kg/ha
Fût métallique de 200 litres (pour les traitements aqueux)	3.500 F/fût	2 fûts
Eau (remplissage du fût, bord champ)	400 F/fût	1 fût par kg d'herbicide ou de carbure
Location d'un pulvérisateur SOLO	1.000 F/jour	27 jours (3 jours pour l'herbicide et 24 jours pour le TIF)

Tableau A69 : Ananas-export à Djimini : conditions d'accès à la terre et aux rejets, de transport des rejets et de réalisation du labour, pour la première parcelle créée

		Nombre de planteurs
Accès à la terre	propriété	7
	location	40
Approvisionnement en rejets	parcelle d'ananas de conserve	16
	achat	11
	abougnon sur rejets	5
	prêt	5
	"débrouille" (maraudage)	4
	combinaison de plusieurs modes d'approvisionnement	6 (dont achat 3)
Transport des rejets	location d'un tracteur	43
	"débrouille" (arrangement avec un tractoriste de la SODEPEL)	4
Labour	location d'un tracteur	27
	labour à la daba	19
	combinaison tracteur et daba	1

Tableau A70 : Origine des revenus ayant financé la création de la première plantation d'ananas-export à D.K.

Origine du financement	Location du terrain	Labour	Achat des rejets	Transport des rejets
Ananas de conserve	12	5	4	1
Plantations arborées	1	4	-	3
Ventes de vivriers	3	4	3	10
Emploi comme manoeuvre	10	7	1	11
Emprunt	6	4	3	5
Origines combinées	8	4	3	2
	40	28	14	43

Tableau A71 : Ananas de conserve, rendement moyen/ha par sole ou demi-sole (calculé à partir des données fournies par le GVC)

Soles	Rendement moyen/ha (tonnes, arrondi)	Ecart-type (tonnes, arrondi)
80-1	61	10
80-2	51	13
81	58	11
82-1	44	14
82-2	49	12
83-1	23	17
83-2	19	17



Tableau A72 : Ananas de conserve : coût de production et résultat moyen/ha. par sole

Soles	Revenu brut moyen/ ha (rendement x 13 F/kg) (P.CPA)	Coût de product./ ha (avec achat du matériel végétal)	Revenu net moyen/ ha	% planteurs débiteurs
80-1	793.000	442.000	351.000	-
80-2	663.000	414.000	249.000	5 %
81	754.000	451.000	303.000	3 %
82-1	572.000	440.000	132.000	18 %
82-2	637.000	503.000	134.000	16 %
83-1	299.000	583.000	- 284.000	71 %
83-2	247.000	483.000	- 236.000	80 %
84	non disponible	867.000	non disponible	non disponible

Tableau A73 : Rendements de l'ananas-export à Djimini-Koffikro

Tonnes par hectare	Nombre de parcelles
30 [	5
[ 30 - 40 [	6
[ 40 - 50 [	12
[ 50 - 60 [	18
[ 60 - 70 [	9

Tableau A74 : Prix moyens mensuels 100 tubercules de manioc; Djimini-Koffikro. 1983/84

Mois	3/83	4	5	6	7	8	9/83-2/84
Prix/100 tub.	10.250	12.430	14.500	15.000	17.250	18.000	20.000

Tableau A75 : Poids moyen d'une centaine de tubercules de manioc (D.K.)

Année	Poids moyen 100 tubercules marchands	Poids moyen écarts de triage	Poids total 100 tubercules (marchands + triage)	% "cadeaux" (écarts de triage)
Fin 83	237 ( $\sigma = 24$ )	101 ( $\sigma = 19$ )	338 ( $\sigma = 24$ )	30 %
1985	330 ( $\sigma = 17$ )	176 ( $\sigma = 40$ )	506 ( $\sigma = 49$ )	35 %

(18 centaines pesées)

Tableau A76 : Palmier, cocotier hybride et hévéa : coûts de création d'une plantation (Sources : cf. quatrième partie)

	PALMIER		COCOTIER HYBRIDE		HEVEA
	1er plan	1983	1973	1983	PVSE2 1982
Coûts directs	53.400	153.500	109.473	286.000	200.357
Coûts indirects	53.400	77.000	149.202	?	?
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>106.800</b>	<b>230.500</b>	<b>258.675</b>	<b>?</b>	<b>?</b>

Tableau A77 : Evolution des prix au producteur

	Prix au kilogramme - Fr. courants				Evolution. base 100 en 83/84					Prix au kilogramme - Francs 1983						
	cacao	café vert	grain. de palme	coprah gr. 2 de cons.	ananas	cacao	café	grain. de palme	coprah de cons.	ananas	coeff. correcteur	cacao	café	grain. de palme	coprah grad.2 de cons.	ananas
1969-70	80	95	4	5.5	23	27	27	42	3.577	286	340	14	20			
1970-71	85	105	4	5.5	24	30	27	42	3.483	296	366	14	19			
1971-72	85	105	4	5.7	24	30	27	44	3.382	287	355	13	19			
1972-73	85	105	4	5.7	24	30	27	44	3.103	264	326	12	18			
1973-74	110	120	8	6.6	31	34	53	51	2.494	274	299	20	16			
1974-75	175	150	8	8.6	50	43	53	66	2.263	396	339	18	19			
1975-76	175	150	8	8.8	50	43	53	68	2.073	363	311	16	18			
1976-77	180	180	10	60	8.8	51	51	67	60	68	1.767	318	318	18	106	23
1977-78	250	250	10	60	13	71	71	67	60	100	1.595	399	399	16	96	21
1978-79	250	250	10	60	13	71	71	67	60	100	1.425	356	356	14	85	19
1979-80	300	300	10	60	13	86	86	67	60	100	1.329	399	399	13	80	17
1980-81	300	300	15	60	13	86	86	67	60	100	1.208	362	362	18	72	16
1981-82	300	300	15	60	13	86	86	100	60	100	1.081	324	324	16	65	14
1982-83	300	300	15	60	13	86	86	100	60	100	1	300	300	15	60	13
1983-84	350	350	15	100	13	100	100	100	100	100	?					
1984-85	375	380	19	150	24	107	108	127	150	185	?					
1985-86	400	400	23	60	24	114	114	153	60	185	?					

Sources : Statistiques agricoles et données des sociétés de développement. Le calcul des prix au producteur en francs courants a été effectué en reprenant les taux correcteurs utilisés par B. LOSCH (1983) ; bases de calcul : 1970-1980 : le taux d'évolution des prix à la consommation finale; 1981-1983 : prévisions d'évolution des prix à la consommation finale

Tableau A78 : Evolution du revenu brut à l'hectare en production (francs courants)

	Café/cacao "réfèrent"	Café/cacao Djimini-Koffikro	Hévéa (bibl.)	Palmier	Cocotier Hyb. coprah G2/(noix)	Ananas de conserve	Ananas-export	Manioc tubercules	Patate douce	Ignane	Mais
Product. kg/ha	300	56	1.750	9.600	1.000	60.000	47.000	10.000	7.000	4.000	700
1975-76	52.500	9.800		76.800		528.000					
1976-77	54.000	10.080		96.000		528.000					
1977-78	75.000	14.000		96.000	60000/36000	780.000					
1978-79	75.000	14.000		96.000	60000/36000	780.000					
1979-80	90.000	16.800		96.000	60000/36000	780.000					
1980-81	90.000	16.800		144.000	60000/36000	780.000					
1981-82	90.000	16.800		144.000	60000/36000	780.000	705.000	200.000	175.000	120.000	
1982-83	90.000	16.800	401.000	144.000	60.000	780.000	1.175.000	200000/600000	175000/350000	180.000	
1983-84	105.000	19.600	420.000	144.000	60000/100000	780.000	1.175.000	600.000	350.000	180.000	45.500
1984-85	112.500	21.000	374.000	192.400	150.000	1.440.000	1.175.000	200.000	245.000	200.000	45.500
1985-86	120.000	22.400	306.000	220.800	60.000	1.440.000	1.410.000	200.000	245.000	?	?

Les campagnes agricoles vont d'octobre à septembre. Pour 1983-84, la période de référence diffère donc de celle de nos observations (mars 83-février 84). Les chiffres avancés ci-dessus et concernant des données spécifiques à Djimini-Koffikro (vivriers et ananas-export) sont relatifs aux campagnes officielles (octobre-septembre). On considère un rendement équivalent en café et en cacao (300 kg/ha pour les "référentiels" dans le Sud-Est et 56 kg/ha à Djimini-Koffikro).

Tableau 179 : % coût d'accès à la terre / valeur brute de la production (D.K.)

	Ignane-manioc	Patate douce-manioc	Mais-manioc	Manioc
Abougnon sur manioc	26 %	22 %	41 %	50 %
Location	-	7 %	12 %	15 %

Bases de calcul : Rendements : ignane 4 T/ha (semenceaux non compris), manioc 10 T/ha, patate douce 7 T/ha, mais 0.7 T/ha.  
 Prix : ignane 45 F/kg ; manioc 20 F/kg ; patate douce 35 F/kg ; mais 65 F/kg.

Tableau 180 : Revenus théoriques à l'hectare apportés par une plantation villageoise de cocotiers hybrides

	Vente de coprah	Vente de noix à PALMINDUSTRIE
Rendement	2.92 tonnes	15.000 noix
Revenu brut	204.400 (70 F/kg)	105.000 (7 F/noix)
Remboursement dette	15.000	15.000
Engrais	30.500	30.500
Outils	230	230
Amortissement du four	20.000	-
Revenu net/ha	138.670	59.270
Nombre journées travail	79	38
Revenu /JT	1.755	1.559

Sources : document non diffusé.

Remarque : calculs basés sur une production de coprah de grade 1, un remboursement de la dette même en cas de vente sous forme de coprah, et pas d'amortissement du travail lié à la phase de création. Si on déduit l'amortissement du four à coprah (8.000 F), pour rendre les données comparables avec celles relatives à Djimini, le revenu net/ha est de 151.000 F.

Tableau 181 : Compte d'exploitation prévisionnel, pour un hectare de palmeraie villageoise

	15 F/kg	23 F/kg
Rendement	12 t/ha	12 t/ha
Revenu brut	180.000	276.000
Déduction dette/PER	8.000	12.000
Engrais	10.000	10.000
Revenu net/ha	162.000	254.000
Nombre de journées de travail	51	51
Revenu JT	3.176	4.980

Remarque : Calcul effectué sans amortissement du travail investi lors de la phase de création.

Sources : actualisation des données de la SODEPALM (1967 p.8), relatives à une plantation de 8 à 15 ans.

Tableau A82 : Valeur ajoutée par la transformation artisanale de l'huile de palme

Critère de valorisation	Valeur des graines (a) (F)	Valeur de l'huile (b) (F)	Valeur ajoutée F/kg de graines
Prix PALMINDUSTRIE	2.5 x 15 = 37.5	150	45
Vente graines détach.	2.5 x 26 = 65(a)	150	16
Vente de régimes	2.5 x 53 = 132	150	7

a) Vendues par cuvette de graines détachées. le kilogramme est valorisé en moyenne à 26 F (700 F.CFA la cuvette de 27 kg); les graines détachées sont toutefois plus souvent transformées en huile que directement vendues.

Dans le cas d'une vente des graines à PALMINDUSTRIE, on prend en compte un prix de 15 F/kg. la distinction n'étant pas faite lors de la collecte entre graines détachées et régimes; par contre l'hypothèse d'une vente sur le marché parallèle, sous forme de régimes, des graines susceptibles d'être transformées en huile suppose d'exclure, pour le calcul de la valorisation du produit, le poids de la rafle et donc de se baser sur un prix de 53 F/kg de graines (500 F/régime/9.4 kg), et non de 36 F/kg de régime.

Tableau A83 : Matériel nécessaire à la distillation du koutoukou

Fût métallique de 200 litres	4.000 F
Tuyau métallique 6 m x 900 F	5.400 F
1 bidon d'huile/palmier 200 F x 39 (nb moyen palmiers/chantier)	7.800 F
4 fûts en plastique pour fermentation du banqui x 3.000 F	12.000 F.

L'acheteur fournit les danes-jeannes.

Tableau A84 : Temps de travaux pour la fabrication de l'attiéké (D.K.)

Les temps de travaux relatifs à la fabrication de l'attiéké ont fait l'objet de 6 observations. Rapportés à 100 kg de manioc brut, les temps moyens sont les suivants :

Epluchage	2 h 10	} 17 heures 30, soit environ 3 journées fictives de 6 heures de travail.
Lavage	1 h 20	
Râpage	2 h 10	
Floculation	7 h 50	
Cuisson	4 h	

Tableau A85 : Groupe "cultures arborées" : niveau de revenu et variable "résidence du planteur" (D.I.)

Niveau de revenu (100.000 F.CFA)	CUP absentéistes	CUP résidents	Toutes U.P.
201 [	53 % (17)	28.5 % (18)	37 % (35)
[ 201 - 601 [	44 % (14)	40 % (25)	41 % (39)
[ 601	3 % (1)	31.5 % (20)	22 % (21)
TOTAL	100 % (32)	100 % (63)	100 % (95)

(x) = nombre d'U.P..

Tableau A86 : Groupe "cultures arborées" : composante dominante du revenu agricole (> 50 %), selon le niveau de revenu (D.K.)

Classes de revenu (F.CFA)	Produits des plantations	Vivriers	Ananas	Divers	Pas de dominante	Total
201 [	69 % (59 %)	15.5 % (23.5%)	-	15.5 % (17.5%)	-	100 % (100 %)
[ 201 - 601 [	72 % (68 %)	18 % (24 %)	-	-	10 % (8 %)	100 % (100 %)
[ 601	81 % (80 %)	5 % ( 5 %)	9.5 % (10 %)	4.5 % ( 5 %)	-	100 % (100 %)
Toutes U.P.	73 % (69.5 %)	14 % (18 %)	2 % ( 3 %)	7 % (6.5 %)	4 % (3 %)	100 % (100 %)

Remarque : calcul effectué sur 92 U.P. (pour 3 U.P., revenu agricole = 0 pendant la campagne 83-84).  
(x %) : uniquement unités de production contrôlées par un résident.

Tableau A87 : Groupe "cultures arborées" : niveau de revenu, après déduction des dépenses en M.O., selon le critère de résidence du CUP (D.K.)

Niveau de revenu	Résidents	Absentéistes	Toutes U.P.
Négatif	0	5	5
0	1	1	2
] 0-201	19	16	35
[ 201-601 [	24 ( 38 %)	9 ( 28 %)	33 (35 %)
[ 601	19	1	20
TOTAL	63 (100 %)	32 (100 %)	95

Tableau A88 : Part relative des revenus fonciers dans les revenus agricoles et para-agricoles des unités de production de Djimini-Koffikro

% revenu locatif /revenu total	Classes de revenu (1.000 F.CFA)		
	201 [	[201-601[	[601
30 % [	4	13	10
[ 30 - 60 % [	2	4	1
[ 60 %	5	0	0

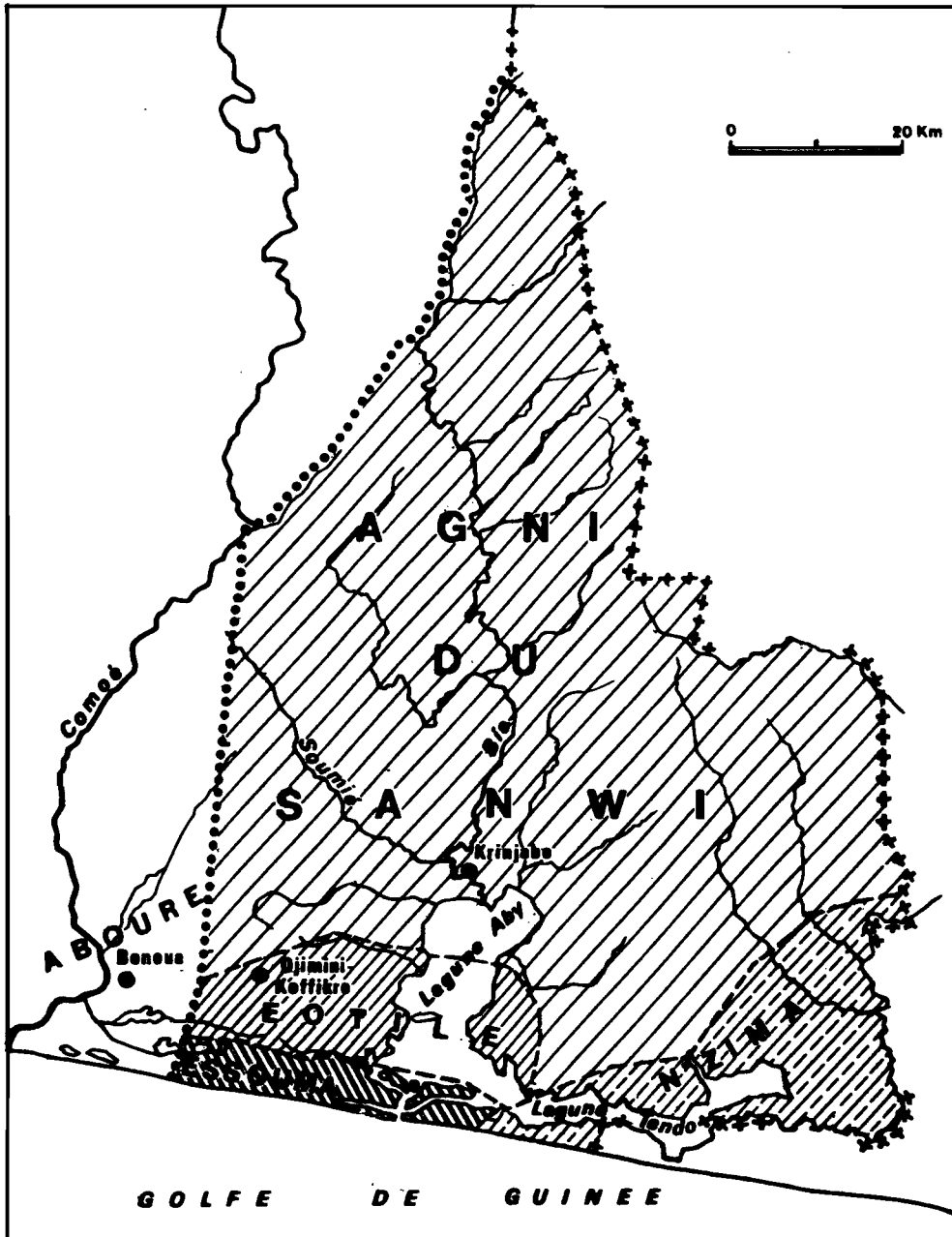
## ANNEXE 2

### CARTES ET GRAPHIQUES

- Graphique A1 : Carte des groupes constitutifs du Sanwi
- Graphique A2 : Pyramide des âges de la population résidant à Djimini-Koffikro
- Graphique A3 : Pyramides des âges des groupes baoulé, voltaïque et malien
- Graphique A4 : Distribution des patrimoines fonciers de D.K., par classes de superficie
- Graphique A5 : Types d'occupation du sol à Djimini-Koffikro
- Graphique A6 : Chronologie des plantations en cultures arborées sélectionnées à Djimini-Koffikro
- Graphique A7 : Emploi de main-d'oeuvre salariée permanente ou régulière et superficie en cultures arborées (D.K.)
- Graphique A8 : Type de main-d'oeuvre salariée permanente ou régulière, nombre de manoeuvres employés par les unités de production et superficie en cultures arborées
- Graphique A9 : Livraison de régimes de graines de palme à PALMINDUSTRIE
- Graphique A10 : Nombre de journées de travail par hectare et par culture (D.K.)
- Graphique A11 : Evolution des prix aux producteurs, 1969-1986
- Graphique A12 : Les étapes de la fabrication artisanale de l'huile de palme

Graph. A1

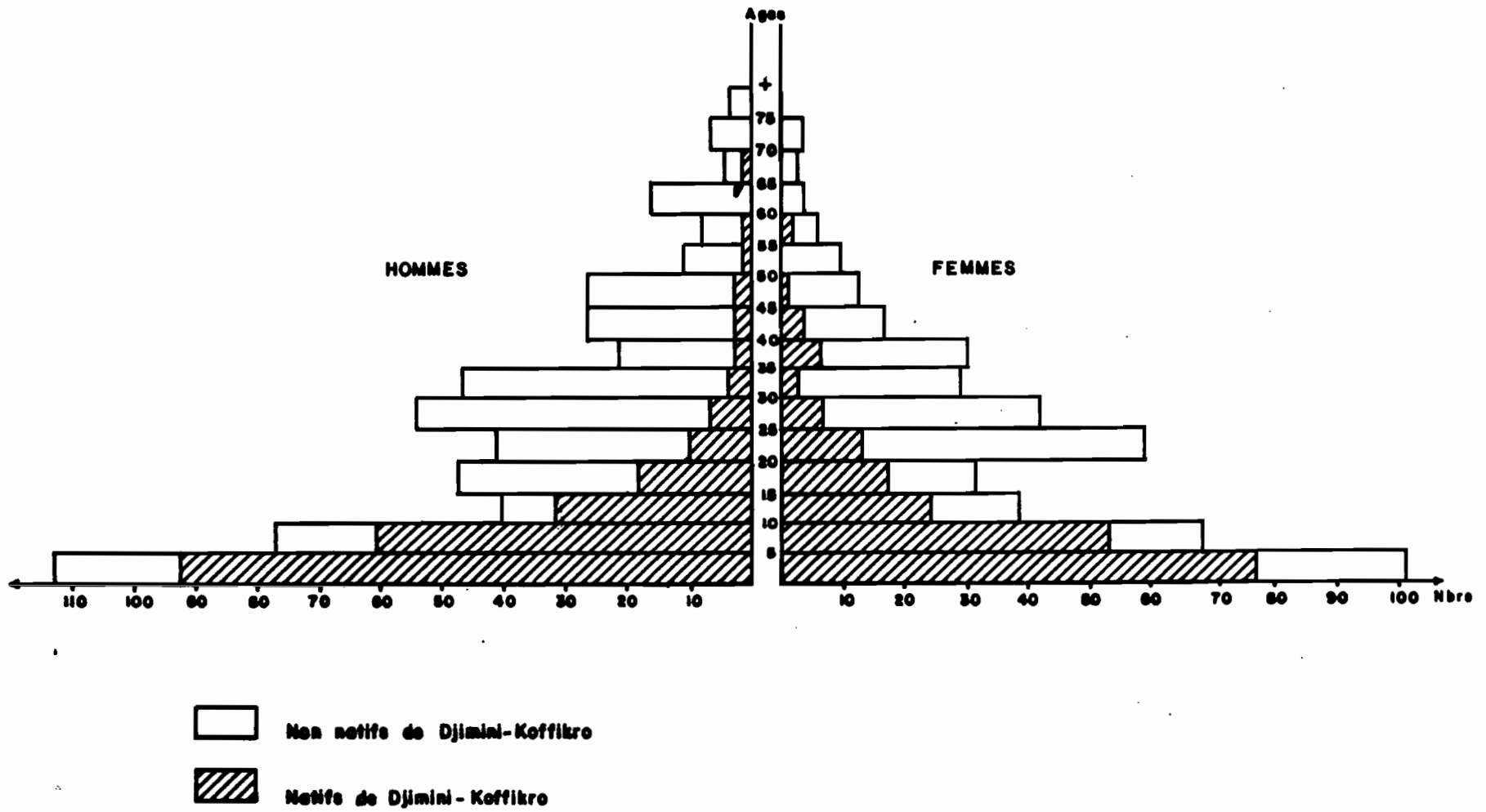
**GROUPES CONSTITUTIFS DU SANWI**



D'après G. ROUGERIE : Pays Agni du Sud-Est de la Côte d'Ivoire

**POPULATION RESIDANT A DJIMINI-KOFFIKRO  
(Janvier 1983)**

278

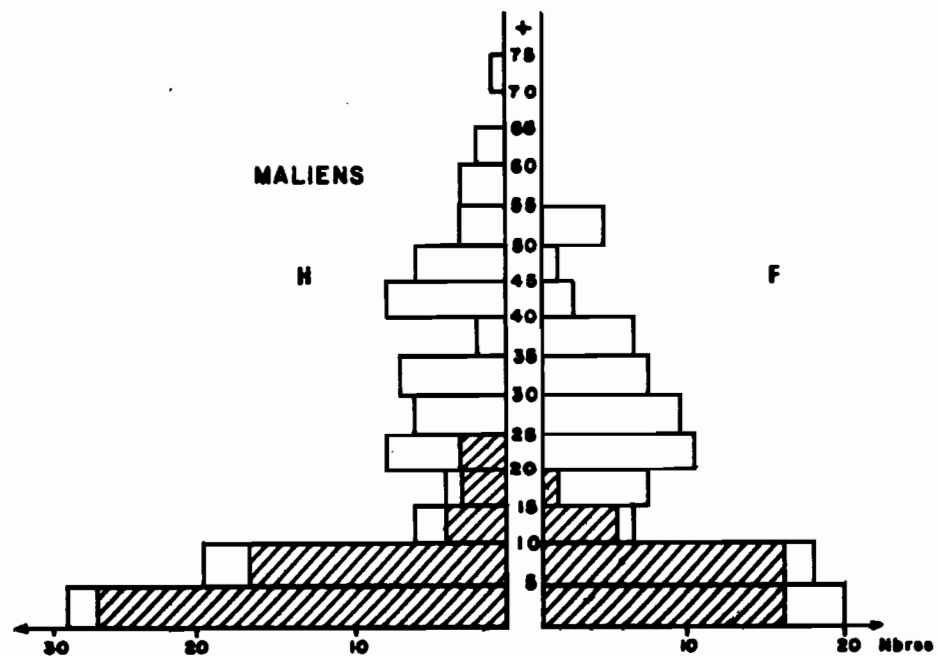
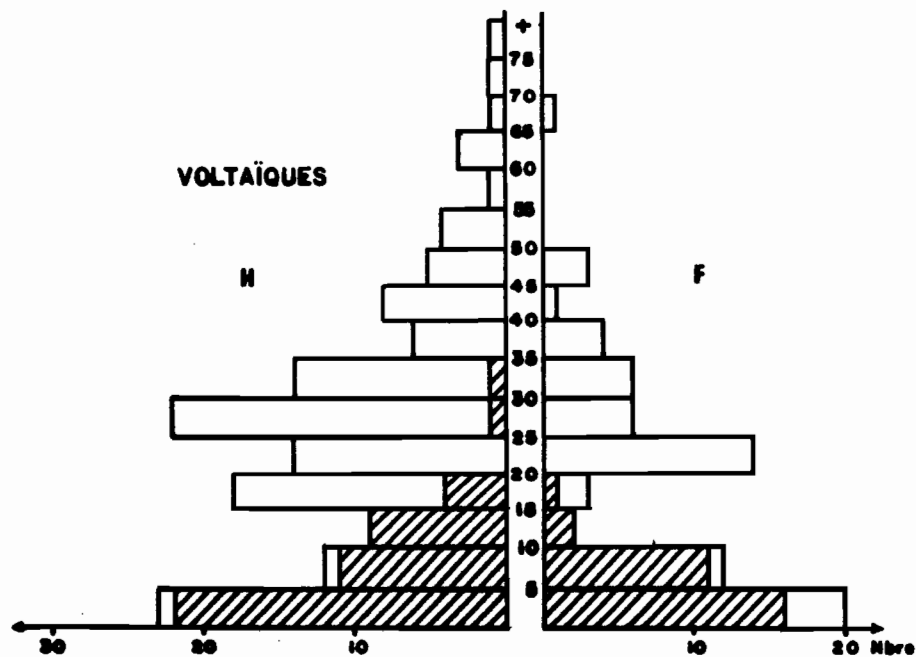
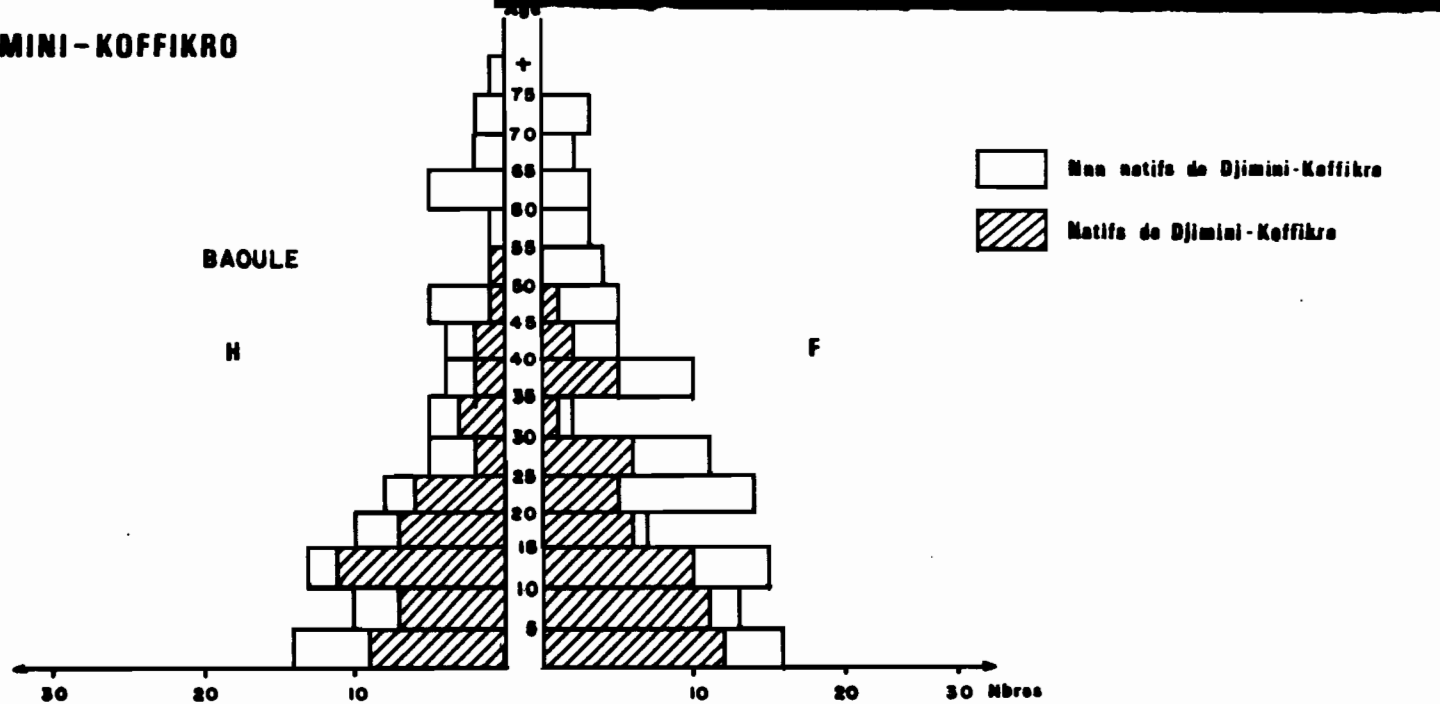




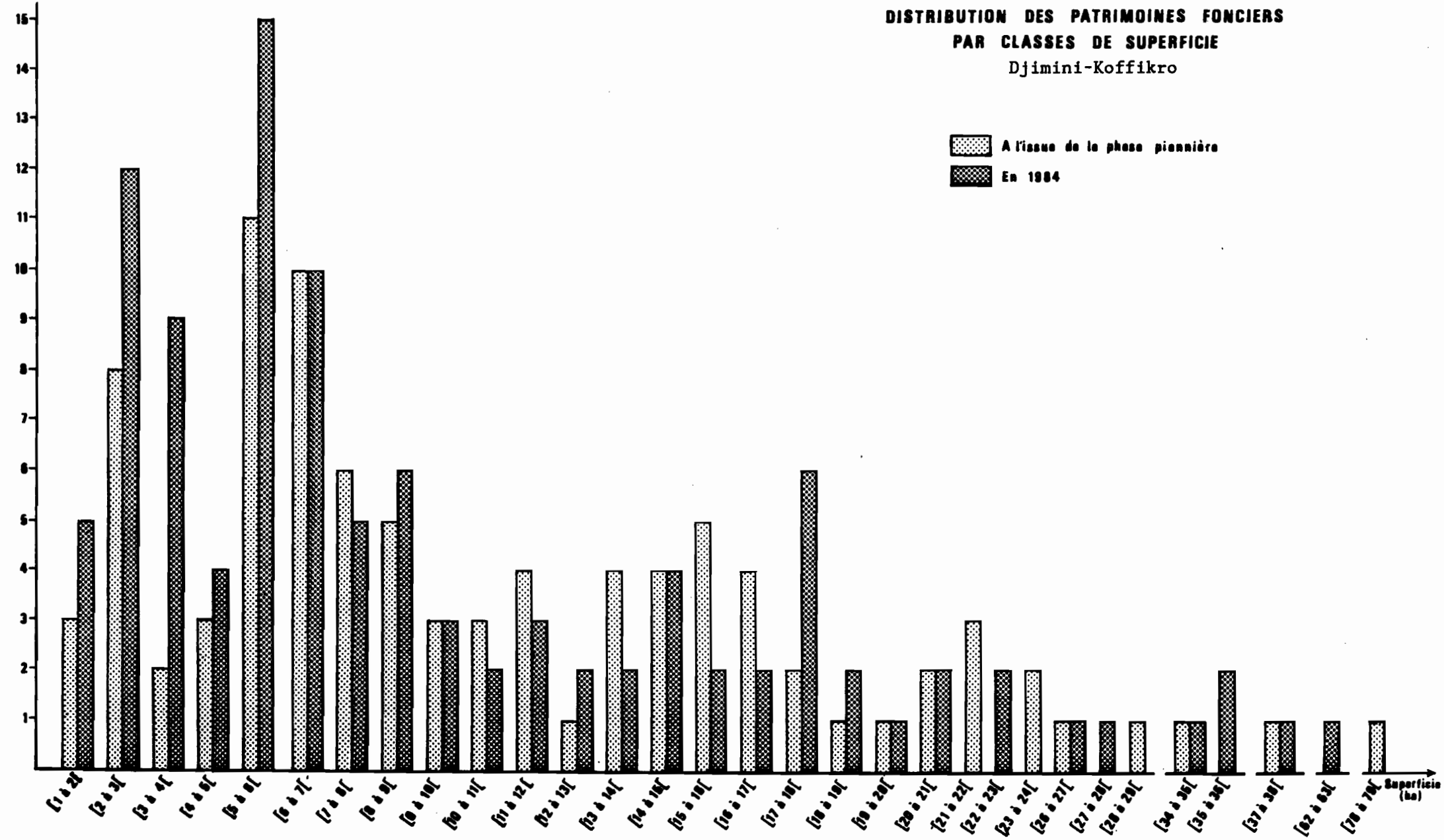
**POPULATION RESIDANT A DJIMINI-KOFFIKRO**

(Janvier 1983)

Graph. A3



Effectifs  
patrimoines fonciers

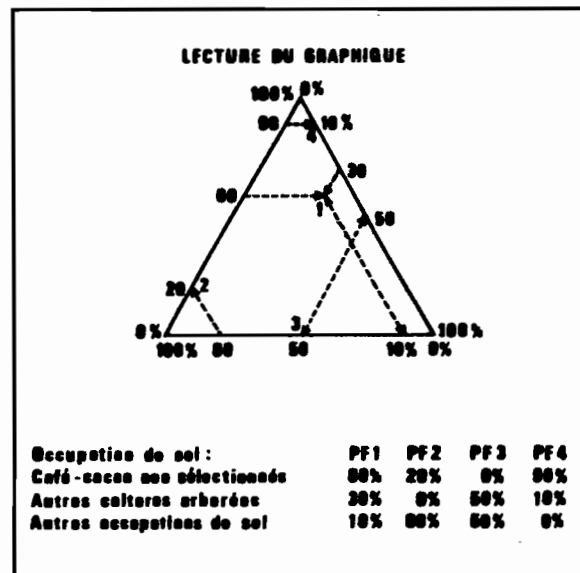
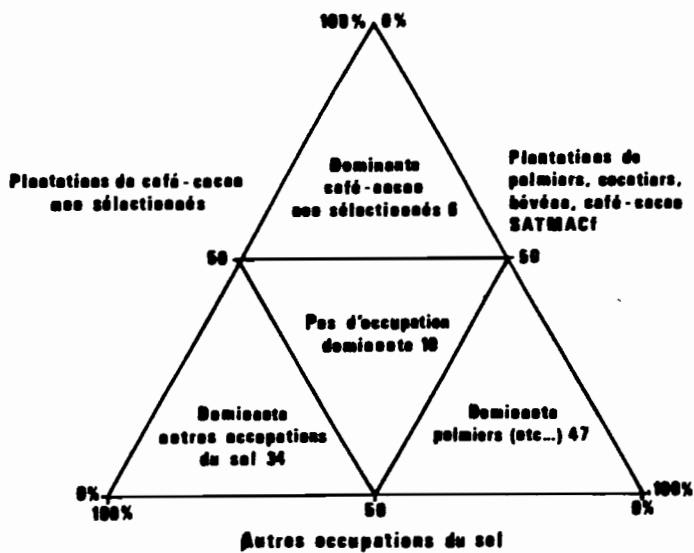
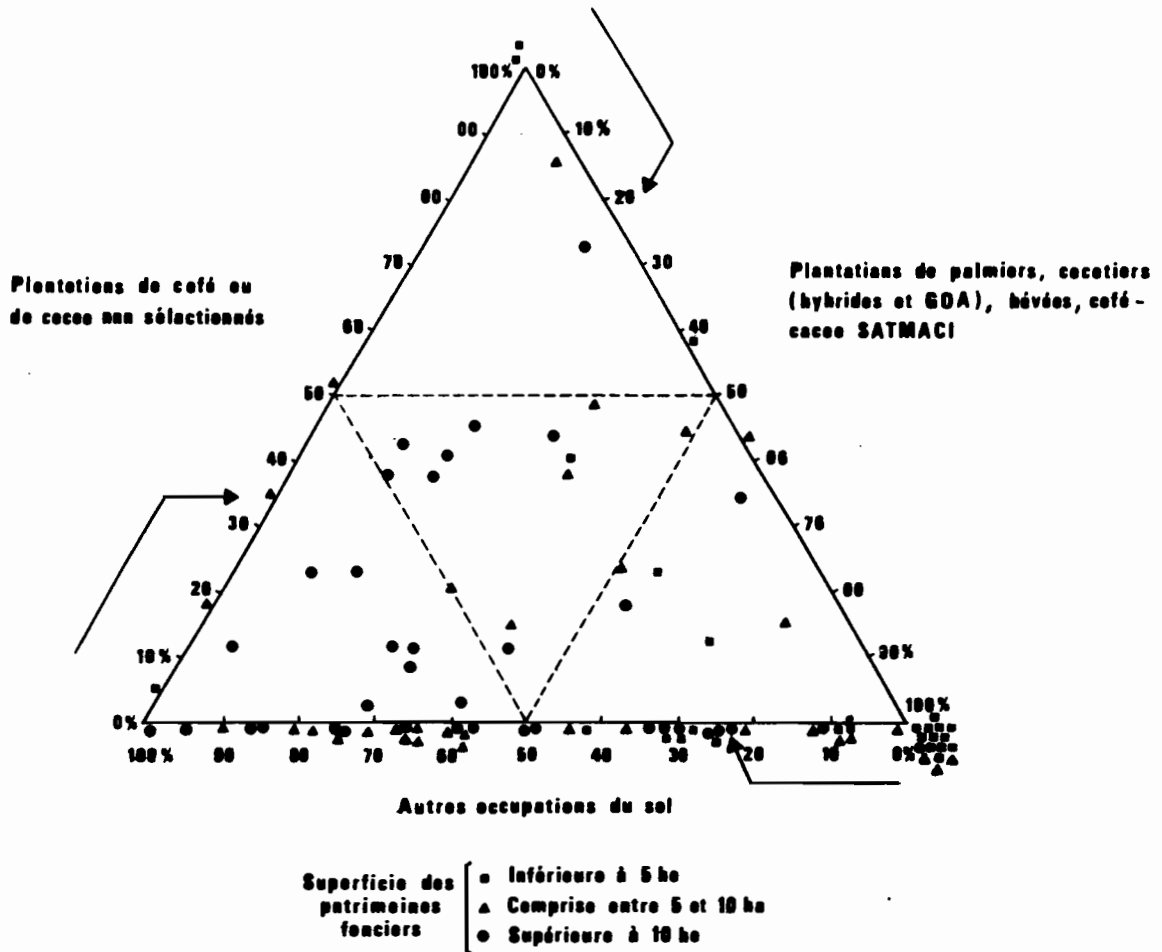


Graph. A4

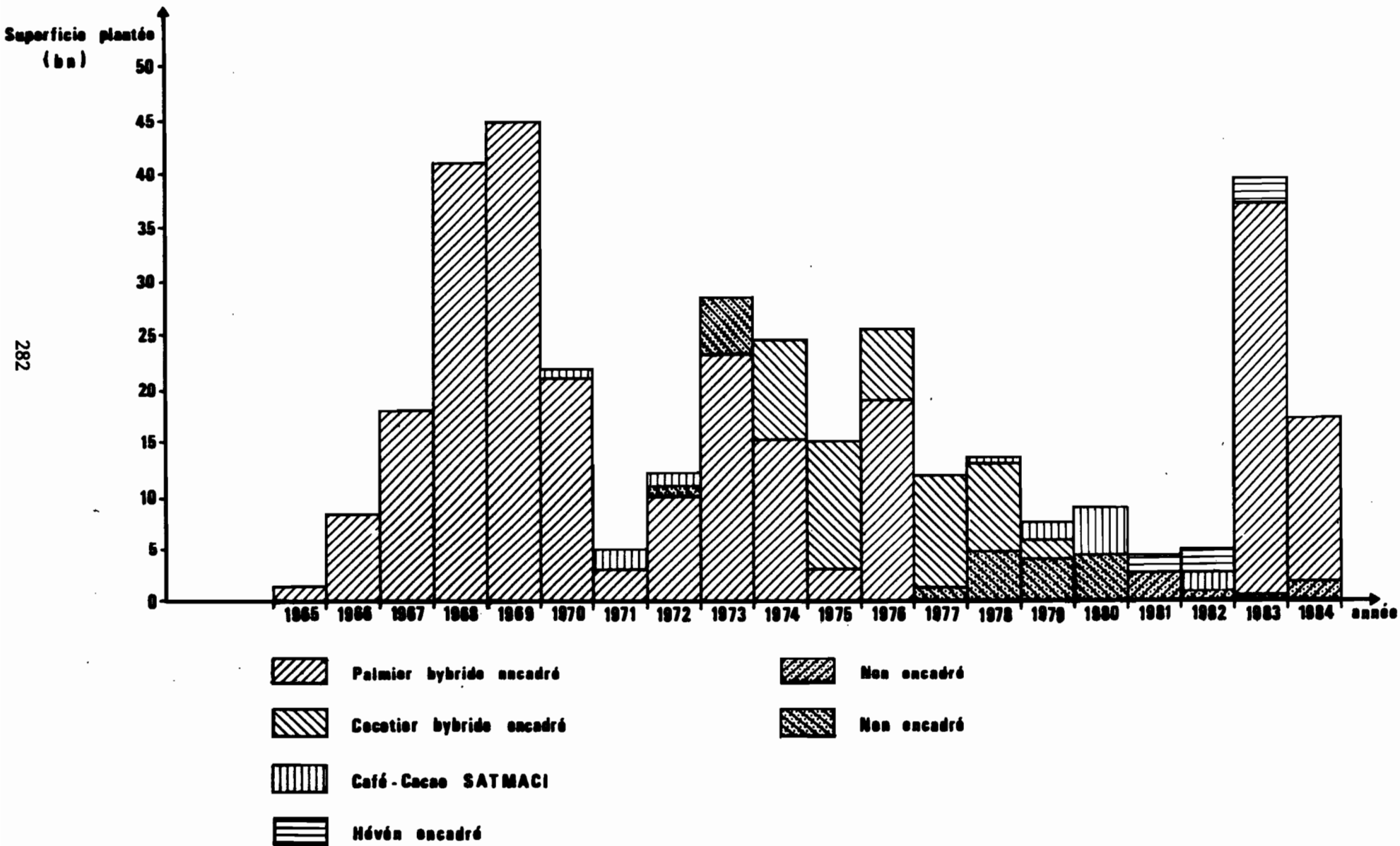
280

Graph. A5

**TYPES D'OCCUPATION DU SOL**  
**(PATRIMOINES FONCIERS)**  
 Djimini-Koffikro



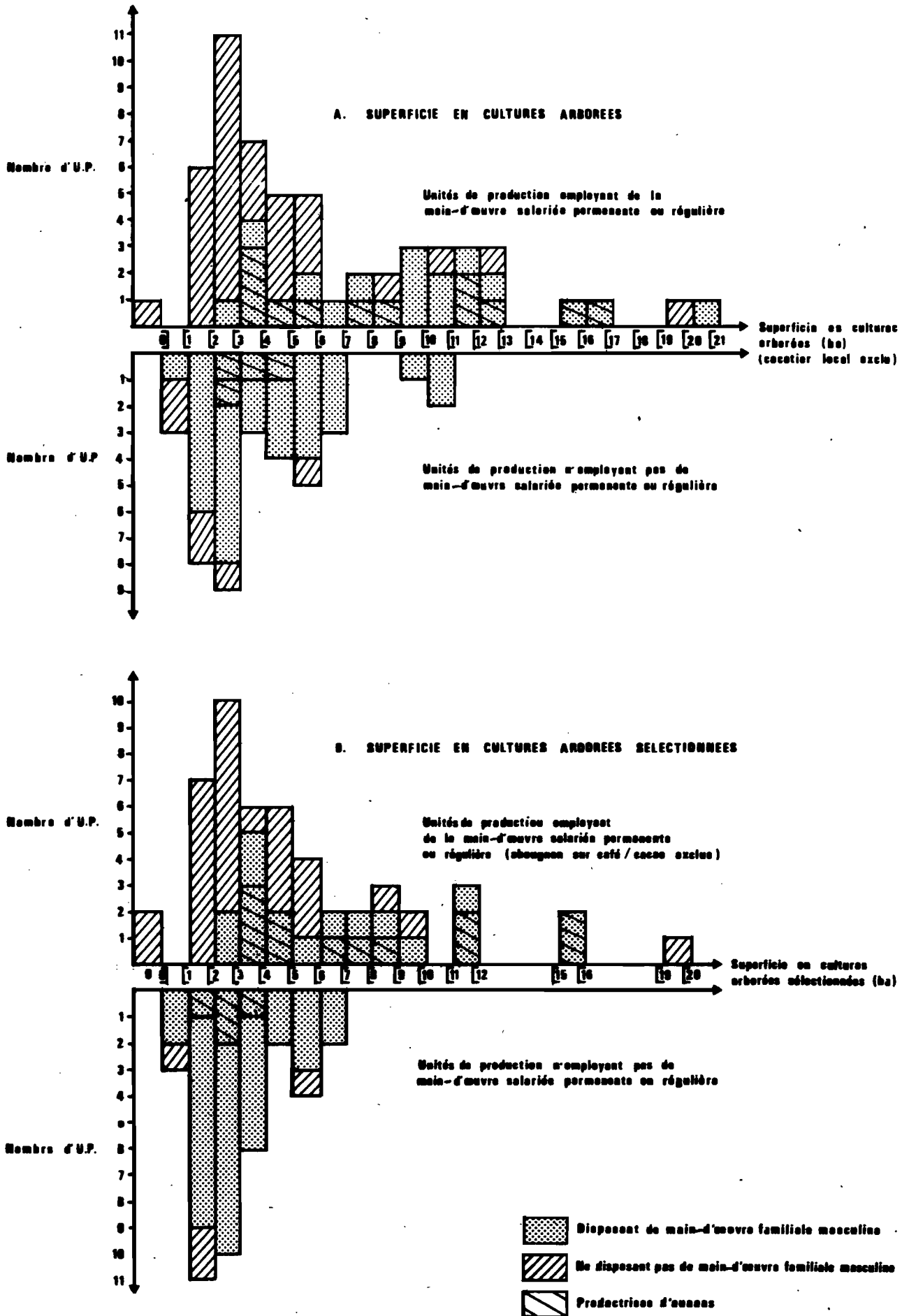
**CHRONOLOGIE DES PLANTATIONS EN CULTURES ARBOREES SELECTIONNEES A DJIMINI-KOFFIKRO**



Graph. A7

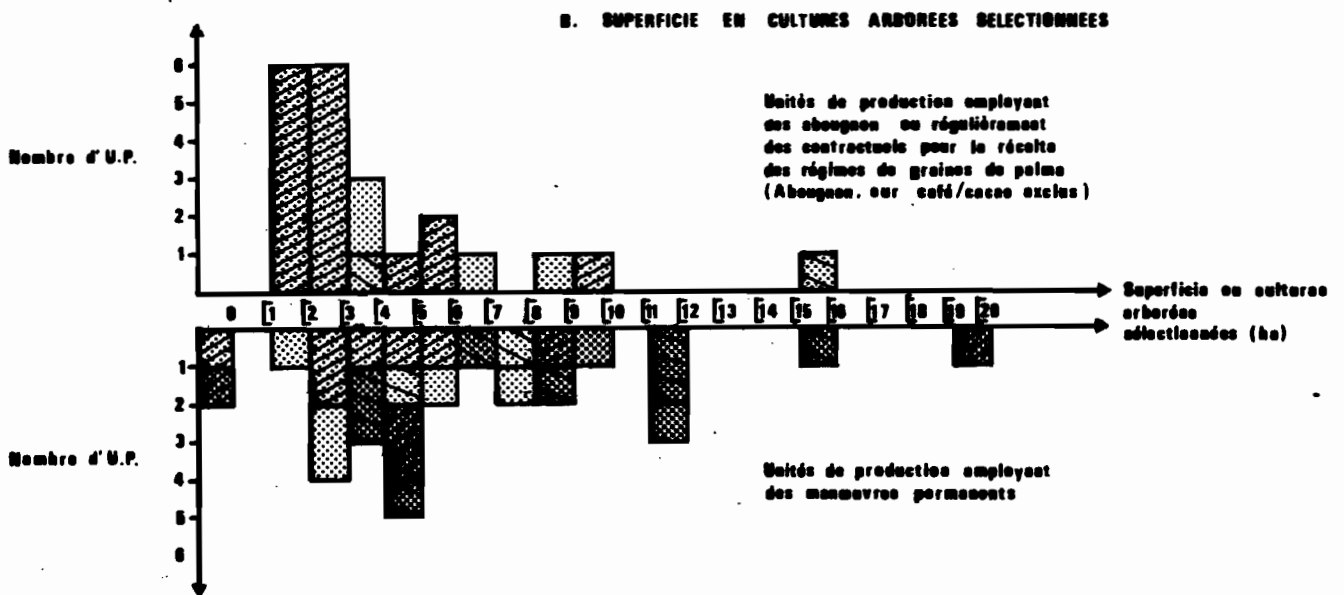
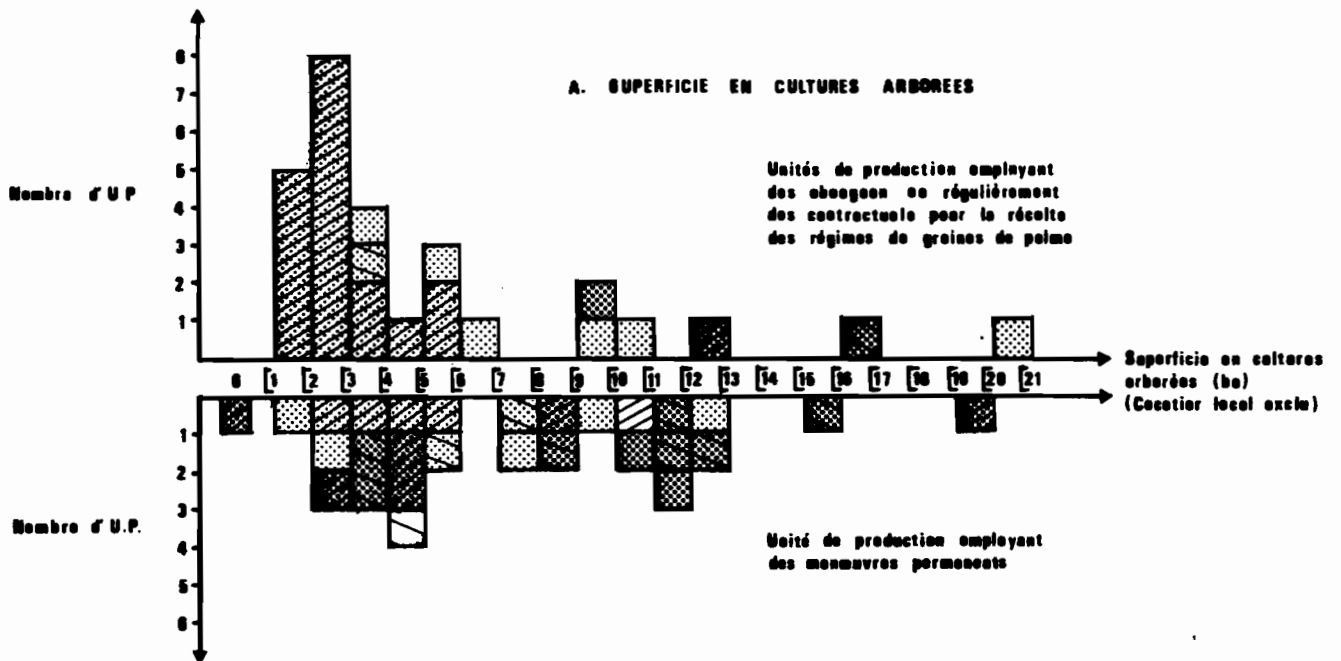
**EMPLOI DE MAIN - D'ŒUVRE SALARIEE PERMANENTE OU REGULIERE  
ET SUPERFICIE EN CULTURES ARBOREES**

Djimini-Koffikro



Graph. A8

**TYPES DE MAIN - D'ŒUVRE SALARIEE PERMANENTE OU REGULIERE  
NOMBRE DE MANŒUVRES EMPLOYES PAR LES UNITES DE PRODUCTION  
ET SUPERFICIE EN CULTURES ARBOREES  
Djimini-Koffikro**

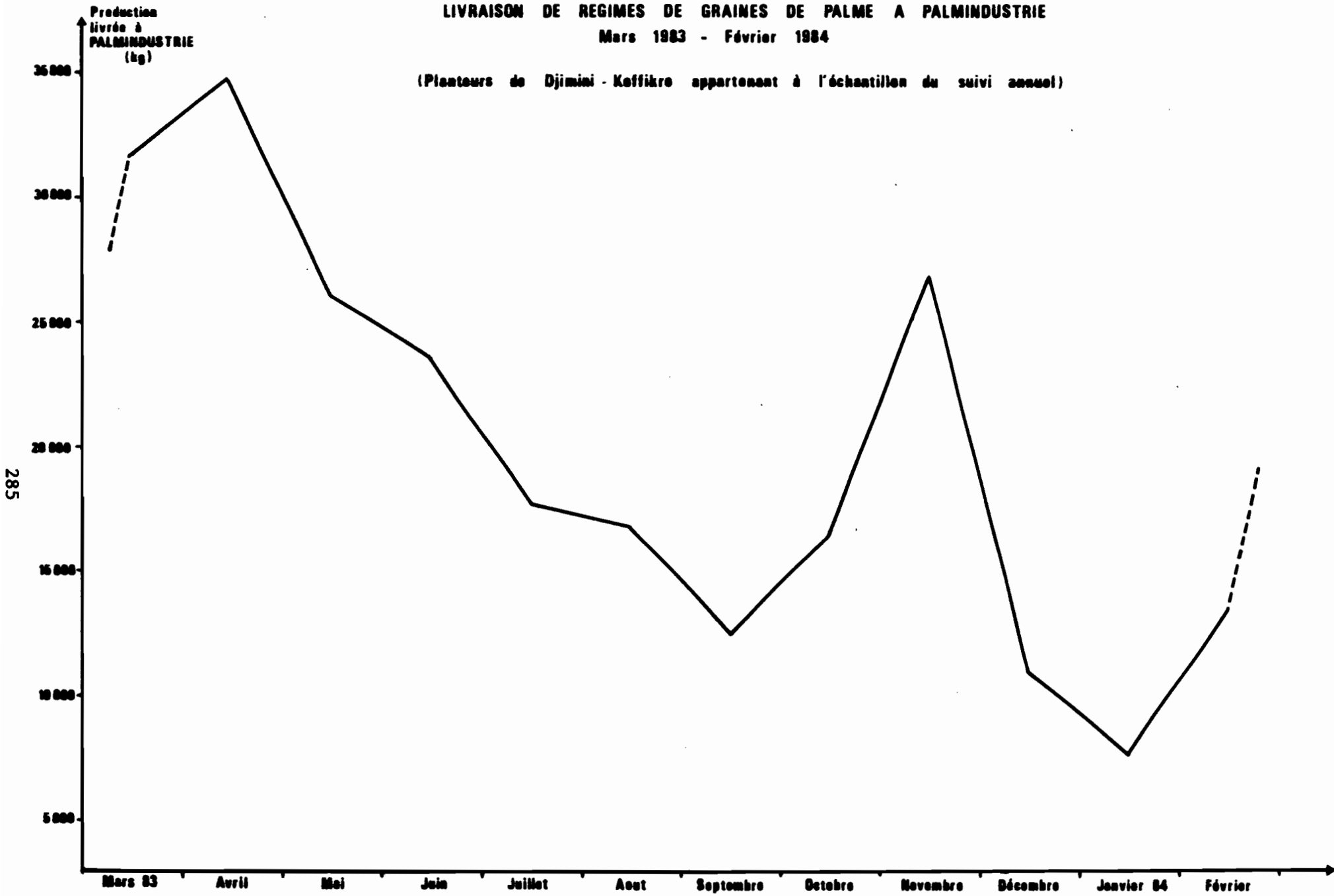


- 1 manœuvre par UP
- 2 ou plus manœuvres par UP
- UP ne disposent pas de main-d'œuvre familiale masculine
- UP productrices d'écosses

LIVRAISON DE REGIMES DE GRAINES DE PALME A PALMINUSTRIE

Mars 1983 - Février 1984

(Plantations de Djimini - Keffiére appartenant à l'échantillon du suivi annuel)

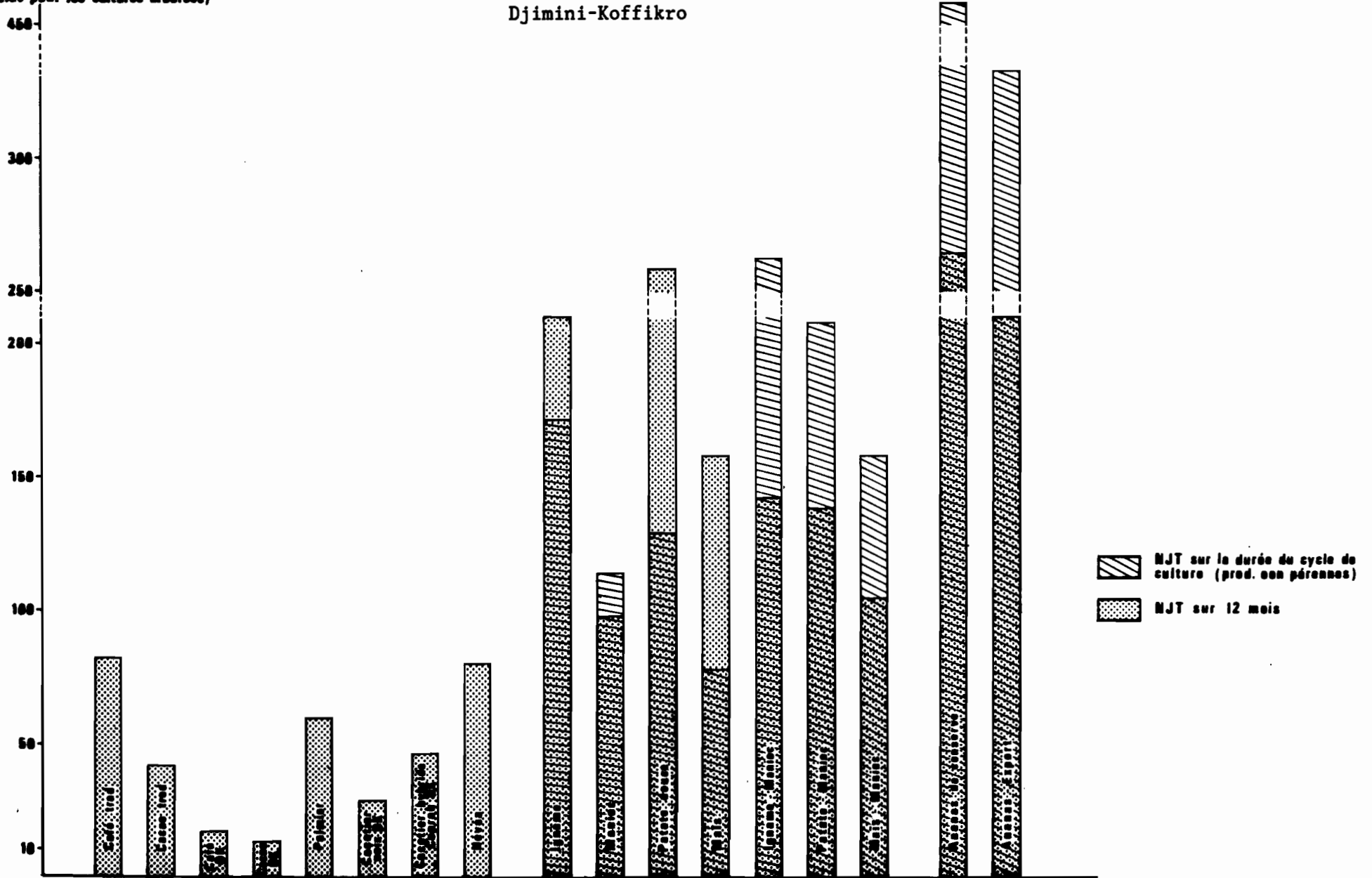


Graph. A10

NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL PAR HECTARE ET PAR CULTURE

Djimini-Koffikro

Nombre estimé de journées de travail/ha (amortissement phase de création inclus pour les cultures arborées)





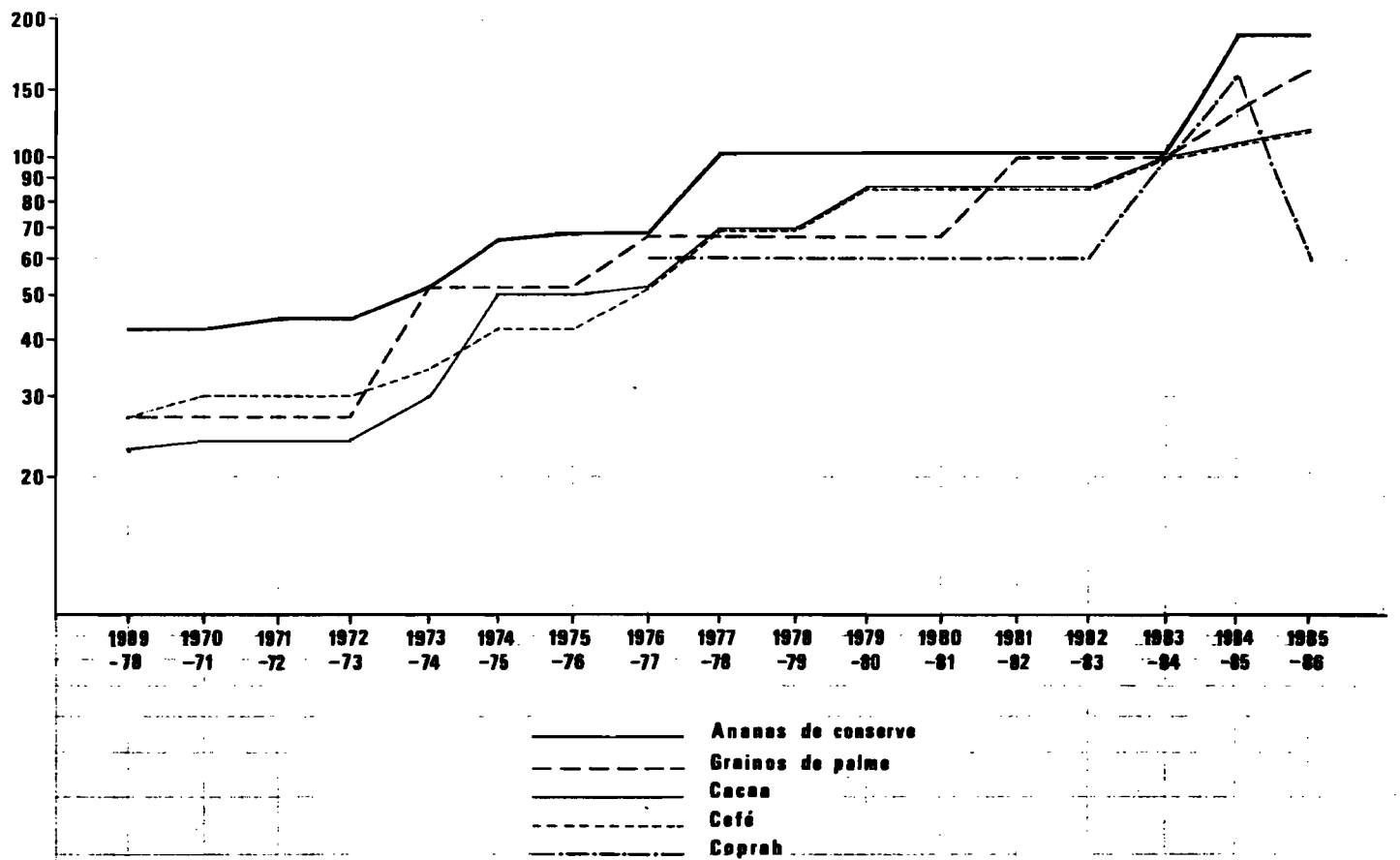
Graph. A11

**EVOLUTION DES PRIX AU PRODUCTEUR**

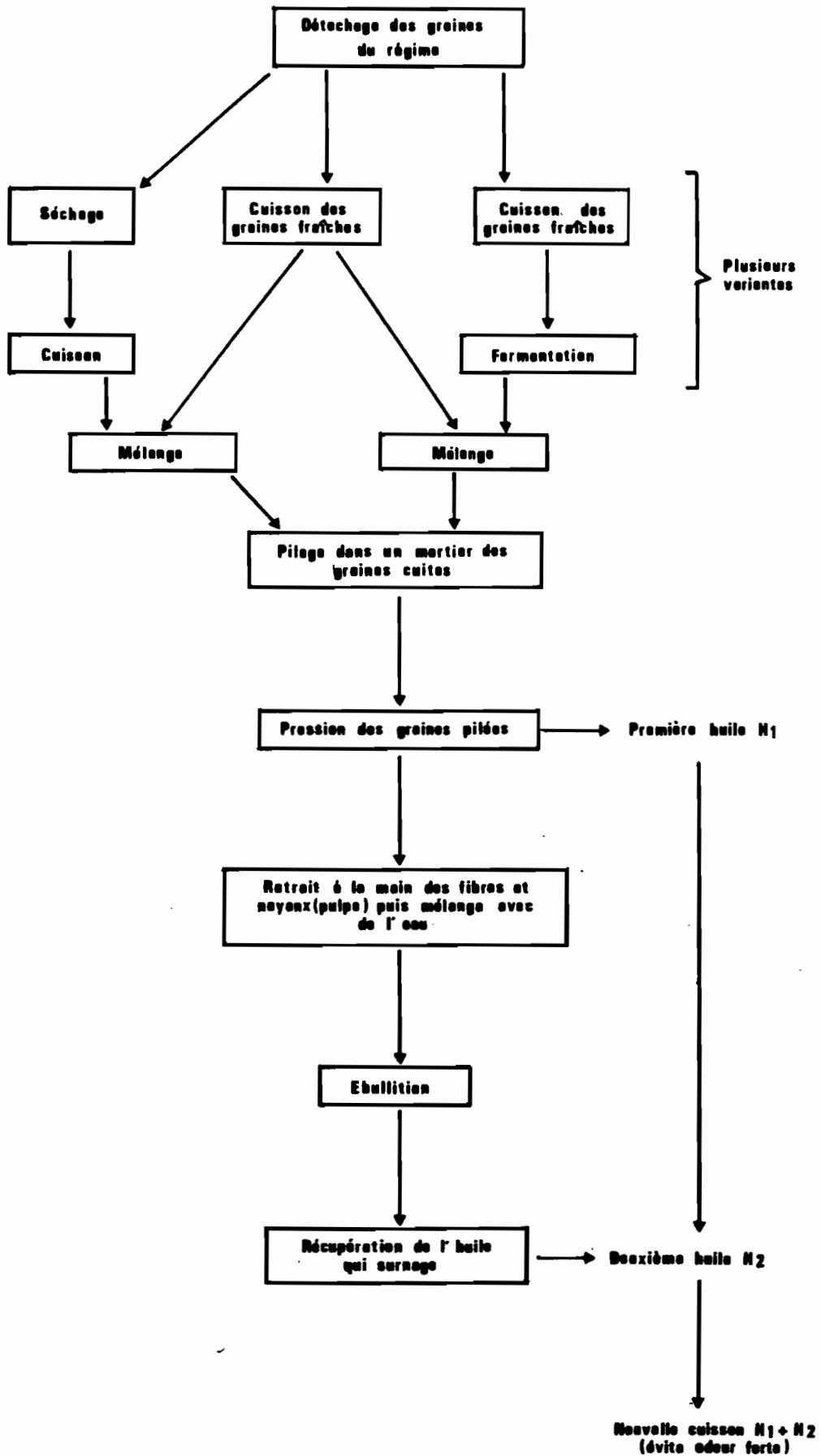
1969 - 1986

Base 100 en 1983-84

Francs Courants



LA FABRICATION ARTISANALE DE L'HUILE DE PALME



**ANNEXE 3**  
**CHAMPS D'ETUDE ET SYSTEME D'ENQUETES**

On peut présenter une grille schématique de correspondance entre les champs d'étude et les moyens de collecte des informations mis en oeuvre. Quatre champs d'étude peuvent être distingués : le contexte général de la production agricole à Djimini-Koffikro, la structure des unités de production et les modalités d'accès aux ressources productives, les disponibilités et la mise en oeuvre des ressources productives, les résultats du procès de production.

Dans les tableaux qui suivent, l'observation directe ou les entretiens semi-directifs avec des planteurs n'ont été mentionnés, comme techniques de collecte, que lorsqu'il s'agissait de l'unique source d'information utilisée.

Contexte général de la production agricole à Djimini-Koffikro

Contexte ...	Informations à recueillir	Source d'information ou technique de collecte
Historique	Conditions du peuplement du village. esquisse d'une histoire économique	Discussions avec des planteurs âgés. recensements de l'époque coloniale
Démographique	Population de Djimini-Koffikro. migrations actuelles. composition ethnique...	Recensement démographique + enquête "Itinéraire migratoire et professionnel"

Structure des unités de production et modalités d'accès aux ressources productives

*A - Structure et fonctionnement des U.P.*

Informations à recueillir	Techniques de collecte des informations	Population concernée
Délimitation. composition des unités de production	Suivi annuel	U.P. de l'échantillon
	Extension des résultats. sur la base du recensement agricole et du levé de parcelles	Toutes les U.P. de Djimini-Koffikro
Fonctionnement des U.P. : flux internes de travail. autonomie des aides familiaux	Suivi annuel	U.P. de l'échantillon
Autonomie du responsable de l'U.P. vis-à-vis des sociétés d'encadrement	Entretiens semi-directifs. observation directe	"Echantillon informel"

*B - Modalités d'accès aux ressources productives*

Ressources	Informations à recueillir	Technique de collecte des informations	Population concernée
Terre	Propriété. location. emprunt ?	Recensement agricole. corrigé après le plan parcellaire	Tous les producteurs agricoles de Djimini-Koffikro
	Accès à la propriété par : droit de culture. achat. héritage...	Biographies des patrimoines	Tous les propriétaires fonciers de D.I.
Force de travail	Statut de la main-d'oeuvre familiale. salariée. permanente ou temporaire	Recensement agricole	Tous les actifs agricoles
	Modalités de rémunération de la main-d'oeuvre salariée	Recensement agricole	Salariés permanents
		Suivi annuel	Salariés temporaires membres de l'échantillon
Intrants	Achats directs par les planteurs	Suivi annuel	U.P. de l'échantillon
		Enquête complémentaire "producteurs d'ananas-export"	Tous les planteurs d'ananas-export
	Fournis par les sociétés d'encadrement	Données PALMINDUSTRIE. SOPEL. SAPH	Producteurs encadrés

Mise en oeuvre des ressources productives

Ressources	Informations à recueillir	Techniques de collecte des informations	Population concernée
Terre	Superficie utilisée par culture	Parcellaire	Toutes les U.P.
Force de travail	Emploi du temps des producteurs	Suivi annuel	Echantillon
	Division sociale du travail		
	Emploi de main-d'oeuvre étrangère à l'U.P.	Enquête complémentaire "emploi de main-d'oeuvre étrangère à l'U.P."	Toutes les U.P. n'appartenant pas à l'échantillon
	Temps de travaux par culture	Suivi annuel + enquêtes complémentaires	Echantillon + quelques U.P.
Intrants	Consommation d'intrants	Cf. tableau ci-dessus	Toutes les U.P.

Résultats du proces de production

*A - Production*

Productions	Techniques de collecte des informations	Population concernée
Coprah. noix. régimes de graines de palme. ananas-export	Données PALMINDUSTRIE et SODEPEL. (graines de palme : corrigées par une estimation des fuites)	Producteurs encadrés
Ananas-export. café. cacao. cola	Enquêtes commercialisation (pas d'autoconsommation)	cf. tableau ci-dessous
Manioc. maïs. igname. patate douce	Evaluation agronomique du rendement	Echantillon "carrés de rendement"
Autres productions (banane plantain. arachide. maraichage...)	Non estimée	-

*B - Commercialisation - recettes d'exploitation*

Productions	Techniques de collecte des informations	Population concernée
Coprah. régime de graines de palme. ananas de con- serve (circuit officiel)	Données PALMINDUSTRIE et SODEPEL	Producteurs encadrés
Ananas-export. noix. cacao. café. cola. igname. maïs. manioc	Suivi annuel	Echantillon
	Enquête à "passages adaptés" "commercialisation des principaux produits agricoles"	Toutes les U.P. n'appartenant pas à l'échantillon du suivi annuel
Régimes de graines de palme (fuites). banane plantain. maraichage...	Suivi annuel	Echantillon
Attiéké. huile de palme. kontoukou	Enquête "activités de trans- formation"	Toutes U.P. concernées

C - Modalités de commercialisation des produits agricoles et techniques de collecte des informations

	Acheteurs	Vendu sous forme de..	Unité de vente	Source d'information	Population concernée
Cocotier	Commerçants dioula	Noix	Noix	Enquêtes complémen.	Totalité des planteurs
	PALMINDUSTRIE	Coprah	Kilogramme	Données PALMINDUSTRIE + enquêtes complén.	
Palmier à huile	Commerçantes ABJ	Régines	Régine	Suivi hebdomadaire	Echantillon "suivi"
	Consommateurs (Adiaké) + commerçantes	Huile (transformation artisanale)	Litre	Suivi hebdomadaire + enquête "activités de transformation"	Echantillon "suivi" + autres transformatrices
Ananas encadré	G.V.C.	Fruits	Kilogramme	Données SODREFEL	Totalité des producteurs
	Commerçants ABJ (fuites)		"Bâchée"	Non estimé	
Ananas hors-bloc	Exportateurs	Fruits	Kilogramme	Suivi hebdomadaire + enquête complémentaire	Totalité des producteurs
		"Champ"	Hectare		
Café - cacao	Collecteurs agréés	Café non décortiqué Fèves de cacao	Kilogramme		
Cola	Commerçants dioula	Noix	Kilogramme		
Manioc	Commerçantes Abidjan	Attiéké	Cuvette	Suivi hebdomadaire + enquête complémentaire	Totalité des producteurs
		Placali	Sac		
		Tubercules	Centaine ou "bâchée"		
Ignane	Commerçantes ABJ	Tubercules	Kilogramme ou "rangée"	Suivi hebdomadaire + enquête complémentaire	Totalité des producteurs
	Planteurs de D. K.				
Maïs	Commerçantes ABJ	Epis	Sac ou "bâchée"		
		Grains	Kilogramme		
Patate douce	Commerçantes ABJ	Tubercules	Sac		
Banane plantain. maraîchage...	Commerçantes	Fruits	Divers	Suivi hebdomadaire	Echantillon "suivi"

**ANNEXE 4**  
**EVALUATION DES PRIX DE VENTE DE LA TERRE A DJIMINI-KOFFIKRO**

Moyennes quinquennales à l'hectare, calculées sur les seules transactions dont le montant était connu:

	Superficie (ha)	Prix (F.CFA)	Valeur approx. /ha	Nombre de transactions
1945-1950	5.5	7.000	1.300	1
1950-1955	39	204.000	5.000	3
1955-1960	18.5	148.500	8.000	5
1960-1965	7.5	165.000	22.000	2
1965-1970	91	2.268.000	25.000	14
1970-1975	61	2.530.000	41.000	12
1975-1980	16	1.260.000	70.000	4

N'ont pas été prises en compte la vente en 1975 d'une palmeraie en production : 450.000 F.CFA pour 3,8 ha, soit 118.000 F/ha et une vente intervenue fin 1984 : 125.000 F.CFA pour 1,65 ha de friches, soit 76.000 F/ha.

**ANNEXE 5**  
**COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIVEMENT AUX DISPONIBILITES FONCIERES DES PLANTEURS DE DJIMINI, LOCALISEES DANS D'AUTRES REGIONS**

L'accès à la terre a été obtenu par un droit de culture dans 9 cas, par héritage dans 3 autres; 2 planteurs ont acheté la terre et 2 autres l'ont obtenue de l'administration, lors de déclassements de forêts (il s'agit de planteurs absentéistes, tous deux fonctionnaires).

Les superficies déclarées varient de 3 à 200 hectares (dans ce dernier cas il s'agirait de forêt noire) : inconnue : 3; moins de 10 ha : 3; de 10 à 20 ha : 2; plus de 20 ha : 8.

Les superficies effectivement mises en valeur semblent en fait beaucoup plus faibles, puisque 10 planteurs sur 16 disposeraient encore de forêts à défricher (4 d'entre eux n'ayant d'ailleurs pas encore commencé les plantations). Ceci s'explique par le caractère récent de l'accès à la terre pour certains : moins de 5 ans pour 7 planteurs, entre 10 et 20 ans pour 4 d'entre eux, plus de 20 ans pour 2 autres (époque inconnue pour les 3 derniers). Les superficies cultivées seraient inférieures à 5 ha dans 4 cas, comprises entre 5 et 10 ha pour 4 planteurs, supérieures à 10 ha pour deux autres planteurs (superficie inconnue dans un cas).

## ANNEXE 6

### DONNEES COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ITINERAIRES MIGRATOIRES DES RESPONSABLES D'EXPLOITATION ET AUX RELATIONS AVEC LE VILLAGE D'ORIGINE

- Sur les 45 propriétaires fonciers enquêtés résidant à Djimini-Koffikro..
- . 20 sont arrivés pour être directement planteurs (6 par octroi d'un droit de culture, 7 par héritage et 7 par achat);
  - . 16 ont été appelés par un ascendant ou un frère pour les aider sur leurs plantations (aides familiaux);
  - . 7 sont venus d'abord pour chercher du travail comme manoeuvres agricoles, puis sont devenus planteurs, après octroi d'un droit de culture ou achat de plantation et/ou de friches;
  - . 2 se sont installés comme commerçant ou artisan, puis ont acheté des terres.

Sur les 74 producteurs sans terre...

- . 44 sont venus à Djimini-Koffikro attirés par la possibilité d'y pratiquer la culture de l'ananas, en particulier après l'installation d'un bloc SODEFEL;
- . 19 étaient à la recherche d'un emploi comme manoeuvre agricole;
- . 4 se sont installés d'abord comme commerçants ou artisans;
- . 7 ont été appelés par des membres de leur famille afin de les aider dans leur travail.

On peut illustrer par quelques exemples les itinéraires migratoires et professionnels des responsables d'unités de production.

T.O., vieux planteur tagbana, arrive vers 1928 en Basse-Côte pour chercher du travail. Pendant 6 mois, il est manoeuvre sur un "chantier de billes" (chantier forestier) à Grand-Lahou, mais, souvent malade et trouvant ce travail trop difficile, il entre au service d'un Européen de Grand-Bassam, comme domestique. Le départ définitif de son employeur, au bout d'un an, le conduit dans la région d'Aboisso où il cherche à s'employer comme contractuel. Il y reste un mois avant de venir s'installer en 1929 à Djimini-Koffikro, appelé là par son "pays" Djimini-Koffi auquel il apporte une aide tout en créant ses propres plantations et en travaillant comme contractuel.

E.B., planteur agni, est d'abord appelé pour 3 ans, en 1937, en Haute-Volta et au Niger au titre du service militaire. De retour en Côte d'Ivoire, il aide pendant 2 ans sa famille sur ses plantations, dans la région d'Aboisso. Il part ensuite pour 3 ans à Kotobi où il est apprenti mécanicien. Les récriminations de sa famille, qui trouve ses gains trop modiques, le conduisent à abandonner la mécanique et à venir s'installer à Djimini-Koffikro auprès de sa mère, remariée. Il travaille comme aide familial pendant 16 années avant d'hériter en 1961 des terres de l'époux de sa mère.

S.K., Malien, arrive en Côte d'Ivoire en 1956. Pendant 5 ans, il est manoeuvre agricole (aboussan) à Abengourou. Des litiges avec son employeur lors du partage du produit de la récolte le conduisent à Divo, où il est également manoeuvre; il y reste 3 ans, puis quitte la région, "les plantations ne produisant plus assez" et vient à Aboisso où il reste manoeuvre 4 années, avant de trouver un terrain à acheter à Djimini-Koffikro où il s'installe en 1968.

C.M., planteur nzima, exerce divers emplois de commis à Abidjan entre 1942 et 1949 (à la CFAO, aux PTT, au service météorologique...) avant de



s'installer comme commerçant à Djimini-Koffikro, où il a de proches parents. En 1950, il y achète un premier terrain, grâce aux économies réalisées à Abidjan. Il agrandit son patrimoine, toujours par achat, en 1952, 1967 et 1968.

L.S., originaire de Haute-Volta, arrive en 1974 en Côte d'Ivoire. Il commence par travailler 6 mois à Tabou comme manoeuvre mensuel, à la SODEPALM, puis 3 ans à Dabou, à la SAPH, toujours comme mensuel. Trouvant ce type d'emploi trop dur et mal payé, il devient gardien de nuit à Assinie (2 ans) puis, pour le même employeur, à Grand-Bassam (2 ans). En 1982, son patron refuse de lui régler ses congés payés, il vient alors retrouver "un frère" à Djimini-Koffikro, où il s'emploie comme abougnon sur une palmeraie avant de planter de l'ananas d'exportation pour son propre compte, en 1983.

Djimini-Koffikro étant un village de migrants, on peut s'interroger sur les liens qui sont conservés avec le village d'origine par les immigrants ou par leurs enfants nés à Djimini-Koffikro. On a essayé de cerner ces liens par une enquête au cours de laquelle 60 propriétaires fonciers résidant à Djimini et 59 producteurs sans terre ont été interrogés sur quatre thèmes dominants : la fréquence des retours dans le village d'origine, les investissements qui y sont éventuellement réalisés, l'envoi d'argent aux membres de leur famille et leur projet éventuel de départ définitif de Djimini-Koffikro (sur ce point, cf. Première Partie).

a) *Retours périodiques dans le village d'origine* : 24% des enquêtés se rendent au moins une fois par an dans leur village d'origine, 63% y retournent moins d'une fois par an ou exceptionnellement et 13% n'y sont pas allés depuis leur arrivée à Djimini-Koffikro, ou leur naissance.

Le critère discriminant est l'origine nationale plus que la maîtrise foncière à Djimini-Koffikro, les propriétaires voltaïques ou maliens ne présentant pas de différence de comportement avec les producteurs sans terre de même origine :

	Ivoiriens	Etrangers
Retour au moins une fois par an	47%	7%
Retour moins d'une fois par an, ou exceptionnellement	47%	75%
Pas de séjour dans le village d'origine depuis l'arrivée à D.K.	6%	18%

Pour les étrangers, l'éloignement de la région d'origine et le coût du voyage représentent des facteurs dissuasifs relativement à de trop fréquents trajets.

La durée du séjour, pour ceux qui effectuent au moins un voyage annuel, est de 2 à 4 semaines, sauf pour les Abouré et les Nzima qui, favorisés par la proximité des villages d'origine, s'absentent plus souvent mais moins longtemps de Djimini-Koffikro; ainsi les Abouré passent presque toutes les fins de semaines à Bonoua, où ils sont également souvent appelés pour des funérailles.

Les retours irréguliers ou exceptionnels ne semblent pas présenter la même signification pour les Ivoiriens et pour les étrangers : 83% des étrangers qui déclarent retourner moins d'une fois par an dans leur village d'origine ont effectué le voyage depuis 1980, pour 27% seulement des Ivoiriens qui sont dans le même cas, ce qui est d'autant plus significatif que beaucoup d'étrangers sont des migrants arrivés depuis peu. L'espacement des "retours au pays" semble résulter de l'éloignement géographique pour la plupart des étrangers, alors que pour de nombreux Ivoiriens il semble davantage marquer une

rupture (du moins "physique") avec le milieu d'origine. Ce sont souvent des circonstances précises - comme les funérailles d'un membre de la famille - qui provoquent le déplacement de ces derniers... non sans inquiétude, semble-t-il, du fait de dépenses importantes à engager inévitablement et de la crainte de pratiques fétichistes. Pour les étrangers, la durée des séjours varie de 2 à 4 mois, alors que pour les Ivoiriens elle se limite plus fréquemment à quelques semaines. L'importance du nombre des étrangers qui ne sont pas retournés dans leur village d'origine peut être en partie expliquée par l'arrivée récente de certains d'entre eux.

b) *Investissement immobilier dans le village d'origine* : seuls sont concernés une minorité d'enquêtés (19 sur 119). La différence est sensible entre les étrangers (6 sur 72) et les Ivoiriens (13 sur 47); la comparaison pourrait toutefois être biaisée par l'arrivée trop récente de nombreux étrangers pour qu'une épargne ait pu être réalisée, et surtout par la très forte valorisation sociale de la construction "en dur" en Côte d'Ivoire (1). Ainsi, un seul des 13 planteurs-propriétaires fonciers voltaïques ou maliens enquêtés - installés depuis de longues années à Djimini-Koffikro - a investi "au village" : construction d'une maison et constitution d'un troupeau. Si, relativement aux étrangers, beaucoup d'Ivoiriens ont fait construire dans leur village d'origine, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit, même pour eux, d'une pratique minoritaire (à peine plus d'un planteur interrogé sur quatre), ce qui est significatif d'une distanciation vis à vis de ce village, surtout vu l'âge avancé et l'ancienneté de l'arrivée à Djimini-Koffikro de beaucoup d'entre eux.

c) *Envoi d'argent à la famille* : au-delà de la fiabilité relative de notre enquête, ce thème fait bien apparaître une différence globale de comportement entre Ivoiriens et étrangers, qui confirme la tendance précédemment esquissée : 57% des Ivoiriens n'envoient pas d'argent "au village" contre 17% seulement des étrangers.

---

(1) Pour les cadres ivoiriens, la construction d'une maison en dur "au village" représente (presque) une obligation sociale, outre, bien sûr, le fait d'oeuvrer aux mieux des intérêts du village, dans les relations avec l'administration : intervention en vue de l'électrification du village, etc.

ANNEXE 7

ANALYSE PROSPECTIVE DU BLOCAGE FONCIER A DJIMINI-KOFFIKRO : DONNEES DETAILLEES

- . Superficie des réserves foncières potentielles (plantations de caféiers/cacaoyers non sélectionnés) : 126 ha
- . Superficie des réserves foncières actuelles (plantations de caféiers/cacaoyers totalement abandonnées et plantations de cocotiers GOA) : 79 + 50 = 129 ha
- . Superficie plantée en cultures vivrières sur un an : 111 ha (2/3 des superficies mesurées, tous stades de végétation confondus)
- . Superficie plantée en ananas-export sur un an : 29 ha (2/3 des superficies mesurées, tous stades de végétation confondus).

Quatre scénarios sont proposés :

A- Les réserves foncières (potentielles ou actuelles) ne sont pas utilisées; la superficie disponible pour les cultures vivrières, l'ananas-export, les jachères et les éventuelles plantations arborées est alors de 369 ha à l'échelle du terroir.

B- Les réserves foncières actuelles sont utilisées, la superficie disponible passe de 369 à 498 ha.

C- Les vieilles plantations de caféiers ou de cacaoyers, encore faiblement productives, sont abattues : la superficie disponible passe alors de 498 à 624 ha.

D- Les blocs de culture "ananas de conserve" sont rétrocédés à leurs propriétaires; les superficies qui peuvent être consacrées aux cultures vivrières, à l'ananas, aux jachères et aux plantations arborées passent de 624 hectares à 714 hectares.

Si  $S_d$  = superficie disponible pour les cultures vivrières, l'ananas-export, les jachères et les nouvelles plantations

$S_p$  = superficie disponible pour les nouvelles plantations en cultures arborées

$S_a$  = superficie plantée sur une année, en cultures vivrières (111 ha) et en ananas-export (29 ha)

$S_j$  = superficie en jachère

$t_1$  = durée du cycle de culture; on prendra ici 1,5 année pour les cultures vivrières, et 2 années pour l'ananas-export (en incluant la phase de production de rejets)

$t_2$  = durée de la jachère, en prenant 2 ans pour les cultures vivrières et 1 an pour l'ananas-export.

... alors la superficie  $S_n$  nécessaire au fonctionnement des systèmes vivriers-jachère ou ananas-jachère (sur la base des durées actuelles de jachère et non sur celle, théorique, d'une durée de jachère permettant une reconstitution optimale du potentiel de fertilité des sols) est égale à la somme des superficies en culture ( $S_a \times t_1$ ) et des superficies en jachère ( $S_a \times t_2$ ), soit  $S_a (t_1 + t_2)$ . La superficie disponible pour les plantations est la suivante :  $S_p = S_d - S_n = S_d - S_a (t_1 + t_2)$ , avec  $S_n = 389$  ha pour les cultures vivrières (111 ha plantés/an) et 87 ha pour l'ananas-export (29 ha plantés/an), soit au total 476 ha.

La superficie disponible pour l'extension des plantations arborées sélectionnées est de... moins 107 ha, avec le scénario A, ce qui signifie que la superficie en cultures vivrières et en ananas-export en 1983-84 ne peut pas être reconduite, à l'échelle du village, dans le cadre de systèmes à jachère.

Le scénario B (utilisation des plantations abandonnées et des cocoteraies GOA) permet cette reconduction... et la plantation de 22 hectares supplémentaires. Ce n'est qu'avec l'abattage des caféières et cacaoyères encore (faiblement) productives (scénario C) ou, a fortiori, avec la récupération des blocs SODEFEL par leurs propriétaires (scénario D), qu'une possibilité d'extension des plantations sélectionnées apparaît - 148 et 238 ha respectivement - compatible avec la reconduction, dans le cadre de systèmes à jachère, des superficies cultivées en 1983-84 en vivriers et en ananas-export.

Si on inverse le raisonnement et que l'on s'interroge sur la durée de jachère que permettraient les différents cas de figure envisagés, toujours pour une superficie de 111 ha de cultures vivrières en plantation annuelle et en considérant le système ananas-jachère stabilisé sur les bases énoncées plus haut (cycle de culture de 2 ans, jachère d'un an), on trouve les valeurs suivantes (en utilisant la formule  $t_2 = (S_d - S_a \cdot t_1) / S_a$  pour les seules cultures vivrières) :

Durées de jachère : scénario A : 1 an (avec  $S_d = 369 - 87 = 282$ ha); scénario B: 2,2 ans (avec  $S_d = 498 - 87 = 411$ ha); scénario C : 3,3 ans (avec  $S_d = 624 - 87 = 537$ ha); scénario D : 4,1 ans (avec  $S_d = 714 - 87 = 627$ ha)

La superficie actuellement disponible en jachère n'autorise qu'un an de jachère. Au plus, sur la base des superficies cultivées en 83-84, l'utilisation de l'ensemble des disponibilités foncières pour le seul fonctionnement de systèmes vivriers-jachère ou ananas-export-jachère n'assurerait qu'une durée de jachère de 3 ans (portée à 4 si les blocs SODEFEL sont récupérés), ce qui est considéré comme la "bonne" durée de jachère par les planteurs.

Toutefois, le renouvellement progressif des plantations de palmiers, abattues au bout de 20 ans d'âge puis replantées, pourrait permettre d'augmenter, certaines années, le stock de terre disponible pour les cultures vivrières (cultures vivrières en association aux nouvelles plantations ou cycle de cultures vivrières intercalé entre l'abattage et la replantation) : 1,5 ha en 1985, 8,7 ha en 1986, 18 ha en 1987, 41,1 ha en 1988, 44,8 ha en 1989, 21,1 ha en 1990, etc. (cf. graphique A6, annexe 2).

ANNEXE 8

COUTS DE PRODUCTION DE L'ANANAS D'EXPORTATION  
 Comparaison petit producteur sous-traitant/unité de production capitaliste

En 1983, l'IRFA (1984, p. 85) estimait les coûts de production d'un hectare d'ananas-export, en exploitation moderne bien conduite, à 2.670.759 F/ha, au stade sur plantation :

Loyer	60.000	}	1.138.000
Engrais	347.615		
Pesticides	251.863		
Autres produits	28.396		
Ficelle	12.000		
Outils	25.000		
Tracteurs (fonct.)	378.950		
Mat. agri. tracté	26.486		
Calibreuse. chemin de roulement	1.800		
Transport engrais	5.885		
Main-d'oeuvre	527.300	}	2.290.295
Frais généraux (personnel d'encadrement. véhicule de liaison)	625.000		
Amortissements	380.464		
			2.670.759

Ces coûts de production excèdent largement ceux observés à Djimini-Koffikro chez les petits planteurs sous-traitants. La comparaison demande toutefois un remaniement de ces chiffres, puisqu'à Djimini-Koffikro l'intervention du planteur s'arrête au stade pré-récolte (récolte réalisée par l'acheteur). Il faut donc déduire du coût des travaux mécanisés la part imputable à la récolte des fruits et au nettoyage de la concession (141.000 F) ; de même, si on veut intégrer dans l'analyse le coût de la main-d'oeuvre, il faut déduire les dépenses salariales imputables à la récolte (293.300 F) ; le calcul des amortissements doit être modifié afin de tenir compte de l'utilisation différente du matériel (- 50.743).

Hors frais généraux et de main-d'oeuvre, le coût de production en exploitation moderne s'établit ainsi à 1.327.000 F.CFA, à comparer aux 426.000 F.CFA supportés par le petit planteur :

Coûts de production de l'ananas d'exportation, stade pré-récolte (F.CFA)

	Exploitation moderne	Petit planteur Djimini-Koffikro
Location de terrain	60.000	40.000
Engrais	347.615	186.000
Pesticides. carbure	251.863	35.000
Achats divers	65.396	18.000
Travaux mécanisés	272.121	147.000
Amortissements	329.721	-
Main-d'oeuvre	234.000	familiale
<b>TOTAL</b>	<b>1.560.721</b>	<b>426.000</b>

En intégrant le coût de la main-d'oeuvre (234.000 F) et en répartissant les frais généraux au prorata du prix de revient au stade rendu quai, avec amortissement (pour un rendement de 50 tonnes :  $625.000 \times 1.560.721 / [4.006.939 - 625.000]$ ), on majore le coût sur exploitation moderne de 522.000 F, soit un prix de revient total de 1.849.000 F/ha. On mesure là l'intérêt, pour l'acheteur des fruits, d'un approvisionnement chez un petit planteur, puisqu'il achète à 25 F/kg ce qui lui reviendrait, s'il le produisait lui-même avec un rendement de 50 T/ha, à 37 F/kg, au même stade, soit un différentiel de 12 F/kg et 564.000 F/ha, pour l'achat de 47 tonnes par hectare à un petit planteur sous-traitant. La qualité des fruits n'est peut-être pas identique, mais le laxisme du contrôle de la qualité à l'exportation rend l'opération possible.

**ANNEXE 9**  
**TYPOLOGIE DES SYSTEMES DE CULTURE VIVRIERS DE DJIMINI-KOFFIKRO**

Avant de présenter cette typologie, certains points sont à préciser :

- On ne tient compte que des parcelles défrichées la même année.
- D'une manière générale, pour chaque unité de production, à un système de culture donné (igname-manioc (Ig Mc), manioc (Mc) ou patate douce-manioc (Pat Mc)) correspond une seule parcelle (excepté 16 % des unités de production qui ont créé deux parcelles de manioc, non différenciées ici). Ainsi, au système Ig Mc correspond une parcelle. A la combinaison Ig Mc + Mc correspondent deux parcelles, etc...
- N'ont été prises en considération, pour définir les systèmes de culture pratiqués au niveau de l'unité de production, que les cultures gérées par cette unité de production : une succession patate douce-manioc à l'échelle de la parcelle sera classée dans le système manioc si la patate douce est gérée par une autre unité de production.
- Un même terme, manioc ou patate douce-manioc, recouvre toutes les parcelles correspondant au même système, quelle que soit la date de création de ces parcelles (petite ou grande saison des pluies).
- Le terme de cycle court (cc) regroupe les parcelles mises en culture par l'UP pour un simple cycle de patate douce ou de maïs (il s'agit essentiellement de parcelles prêtées pour la durée du cycle).
- N'ont pas été distinguées les successions ou associations incluant le maïs de celles qui ne l'incluent pas.

Malgré toutes ces simplifications, la typologie présentée ci-après fait apparaître quelques traits importants de la production vivrière à Djimini-Koffikro.

Combinaison des systèmes de culture à l'échelle des unités de production

Combinaison des systèmes de cultures pratiqués	Propriétaires fonciers		Producteurs sans terre		TOTAL		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Ig Mc	35		4		39	41	33
Ig Mc + cc	2		0		2		
<hr/>							
Ig Mc + Mc	20		6		26		
Ig Mc + Mc + cc	4		2		6		
Ig Mc + Pat Mc	4		2		6	41	20
Ig Mc + Pat Mc + Mc	0		2		2		
Ig Mc + Pat Mc + Mc + cc	0		2		2		
<hr/>							
Mc	3		26		29		
Mc + cc	1		9		10		
Pat Mc	0		3		3	44	
Pat Mc + Mc	1		0		1		
Pat Mc + Mc + cc	0		1		1		
<hr/>							
Maïs	0	0	8	12	8	8	6
<hr/>							
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>65</b>	<b>100</b>	<b>135</b>	<b>135</b>	<b>100</b>

(maïs) Igname-Manioc : 83 parcelles; (maïs) Manioc : 83 parcelles; (maïs) Patate douce-Manioc : 15 parcelles





(avec ou sans igname), et par catégorie de superficie (petits, moyens, grands), la superficie moyenne par consommateur et, dans l'hypothèse basse, puis l'hypothèse haute, le nombre d'unités de production qui sont potentiellement autosuffisantes ou non (comparaison, unité de production par unité de production, du ratio S/consommateur avec les résultats du tableau présenté.

Superficie moyenne par consommateur et autosuffisance des exploitations

Catégorie de superficie		Systèmes avec igname				Systèmes sans igname			
		Petits	Moyens	Grands	Total	Petits	Moyens	Grands	Total
Nombre d'U.P.		50	24	9	83	30	13	1	44
Superficie moyenne par consommation (ha)		0.11	0.09	0.11		0.28	0.41	0.47	
Hypothèse basse	Nombre d'U.P. "autosuffisantes"	13	7	2	22	21	11	1	33
	Nombre d'U.P. "non autosuffisantes"	37	17	7	61	9	2	0	11
Hypothèse haute	Nombre d'U.P. "autosuffisantes"	46	19	9	74	29	13	1	43
	Nombre d'U.P. "non autosuffisantes"	4	5	0	9	1	0	0	1

Remarque : Ces données ne visent qu'à donner un ordre d'idée : les effets des associations culturales sur chacune des composantes ne sont pas connus ; l'hypothèse haute pourrait en particulier s'avérer trop optimiste (le fort rendement de la première composante pourrait être incompatible avec le fort rendement de la seconde composante).

(1) Source : F.A.O. 1970

(2) 1 kg igname épluché = 1,45 kg igname tubercule; 1 kg manioc épluché = 1,43 kg manioc tubercule. Source : J.P. CHATEAU, Les produits vivriers de base dans l'alimentation en Côte d'Ivoire. Min. Plan. 1973.

(3) Rendement brut - 40 % (pertes au stockage et semenceaux) : hypothèse basse 2,4 T, hypothèse haute 6 T.

(4) Besoin quotidien pour un individu de 65 kg moyennement actif. Source : J. LAURE. Nutrition et population en vue de la planification alimentaire. Initiations-documentations techniques n° 58. Paris ORSTOM 1983.

(5) On a considéré que tout enfant de moins de 13 ans équivalait à 0,5 consommateur adulte. Parmi ces derniers, les hommes n'ont pas été distingués des femmes, ni les moins de 60 ans, des plus âgés.

(6) Les superficies en maïs ont été exclues de l'analyse, dans la mesure où l'information n'était pas d'une qualité égale pour l'ensemble des UP.

## ANNEXE 11

### COUT D'EMPLOI DE LA MAIN-d'OEUVRE REMUNEREE : DONNEES COMPLEMENTAIRES

#### a) Comparaison annuel/abougnon

Le revenu net du planteur est égal à la valeur de la production après déduction du coût des intrants, du remboursement éventuel de la dette de création de la plantation et du coût de la main-d'oeuvre (cf. Quatrième partie).

Les abougnon sur caféiers, cacaoyers et cocotiers perçoivent la moitié du produit brut, dans la mesure où les consommations d'intrants sont nulles et que, dans le cas du cocotier, la dette de création n'est pas remboursée. Par contre, les abougnon sur palmiers et ananas assument la moitié du coût des intrants et, pour les premiers, du remboursement de la dette de création (ou, actuellement, de la contribution au FER).

Dans ces conditions, le niveau de production au-delà duquel il devient plus intéressant, pour le planteur, de faire appel à un annuel plutôt qu'à un abougnon (en partant de l'hypothèse restrictive que le manoeuvre annuel se consacre uniquement à la culture de référence) est donné par l'inéquation suivante : (valeur nette de la production / 2) > coût du manoeuvre annuel,

...donc lorsque la valeur nette de la production (revenu brut - coût des intrants et remboursement de la dette initiale) dépasse le double du coût d'un manoeuvre annuel estimé ici à 130.000 F/an (salaire + avantages en nature, achat de riz excepté), soit 260.000 F. L'analyse comparative doit être conduite culture par culture :

- Palmier à huile : le coût des intrants et de remboursement de la dette peut être estimé à 2 F/kg (17.000 F.CFA/8500 Kg, cf Quatrième partie), soit un prix net de 13 F/kg en 1983-84. Au-delà de 20 tonnes (260.000 F/13 F/kg), soit la production de 2,3 ha (si on retient une production commercialisée par le circuit officiel de 8,5 T/ha, l'abougnon étant payé sur la base du règlement de PALMINDUSTRIE), il devient plus intéressant pour le planteur de faire appel à un annuel plutôt qu'à un abougnon.

- Cocotier : une production de plus de 2.600 kg de coprah (260.000 F/100 F/kg de coprah) rend l'emploi d'un annuel plus intéressant pour le planteur que celui d'un abougnon. Cette production correspond à une superficie de 4,2 ha, si on retient le rendement moyen observé de 618 kg/ha, ou de 2,6 ha si on se réfère à la production atteinte normalement en conditions villageoises (1.000 kg/ha).

- Caféier et cacaoyer : le seuil de production au-delà duquel l'emploi d'un annuel devient plus intéressant peut être estimé à 740 kg (260.000/350 F/kg), soit la production d'une quinzaine d'hectares, dans les conditions moyennes rencontrées à Djimini-Koffikro (rendement moyen d'environ 50 kg/ha).

- Ananas : on peut estimer à 13 F/kg (596.000 F/47.000 kg) les coûts de production de la culture de l'ananas-export, non compris la location du terrain (fourni par l'employeur), soit une valeur nette des fruits de 12 F/kg (prix d'achat de 25 F/kg), ce qui rend l'emploi d'un annuel plus attractif pour le planteur que celui d'un abougnon lorsque le seuil de 22 tonnes est dépassé, soit la production d'environ 0,5 ha, pour un rendement moyen de 47 tonnes.

Ces chiffres sont bien sûr purement théoriques - ne serait-ce que parce qu'ils n'intègrent pas "l'utilité" procurée par la disponibilité, pour le planteur, d'un manoeuvre polyvalent - mais il faut souligner le fait que, mis à part pour les caféières et cacaoyères, l'emploi d'un annuel devient très rapidement plus avantageux pour le planteur que celui d'un abougnon, lorsque la superficie cultivée augmente.

#### b) Comparaison abougnon/contractuels, dans le cas du palmier à huile

Le coût de l'intervention de manoeuvres contractuels peut être estimé à 2.500 F/tonne pour la récolte des régimes et 24.000 F/ha/an pour les travaux d'entretien (10.000 F pour deux nettoyages et 14.000 F pour un élagage), soit, pour le rendement moyen commercialisé par le circuit officiel (8.500 kg/ha), un coût de 5.300 F/tonne (2.500 F de récolte et 2.800 F d'entretiens).

Le revenu moyen net du planteur, pour chaque tonne commercialisée, est ainsi de 6.500 F s'il emploie un abougnon (13.000/2) et 7.700 F s'il fait appel à des contractuels (13.000-5.300), soit un différentiel de 1.200 F.

Si on considère comme étant fixe le coût (à l'hectare) d'emploi des contractuels chargés de l'entretien de la plantation (soit 24.000 F), le niveau de production au-delà duquel l'emploi de contractuels devient plus avantageux pour le planteur que celui d'un abougnon est de 6 tonnes/ha ( $p =$  production) :  $(13.000 \times p) - [(24.000) + (2.500 \times p)] > (13.000 \times p) / 2$ , soit  $p > 6$  T/ha

Cette production de 6 tonnes correspond à une superficie de 0.7 ha, pour un rendement moyen de 8.5 T/ha.

Lorsque la superficie croît, il devient rapidement plus intéressant pour le planteur d'employer dans sa palmeraie des contractuels plutôt qu'un abougnon.

#### c) Emploi de manoeuvres annuels et production au point mort

Si on se réfère au coût moyen d'emploi d'un manoeuvre annuel (130.000 F/an), la production au point mort (équilibre des charges par les recettes) est, en 1983-84, de :

. 370 kg pour le café et le cacao (350 F/kg de café vert ou de fèves de cacao), soit la production d'environ 7,5 ha pour un rendement moyen d'environ 50 kg/ha ;

. 1300 kg de coprah (100 F/kg), soit la production de 2 hectares de cocoteraies, dans les conditions de culture rencontrées à Djimini-Koffikro (618 kg/ha de coprah) ;

. 10 tonnes de régimes de graines de palme (13 F nets par kilo), soit la production d'environ 1 hectare de palmiers (ce chiffre peut légèrement différer selon que l'on prenne en compte ou pas la valeur des ventes parallèles) ;

. 11 tonnes d'ananas (12 F nets/kg, après déduction de l'achat des rejets), soit la production de 0,2 ha, pour un rendement moyen de 47 tonnes (la différence est minime si on n'inclut pas l'achat des rejets dans le calcul).

Ainsi, la superficie permettant d'atteindre le point mort, relativement à l'emploi de manoeuvres annuels, est faible, mis à part les cas du caféier et du cacaoyer. Il faut toutefois rappeler le caractère limité des superficies cultivées à Djimini-Koffikro: en moyenne, 3,4 ha pour le caféier et le cacaoyer traditionnels, 3,8 ha pour le palmier, 2,5 ha pour le cocotier hybride ; ce qui aura une incidence certaine sur la capacité de financement des coûts en

## ANNEXE 12

### PARAMETRES TECHNO-ECONOMIQUES DES PRODUCTIONS CAFEIERE ET CACAOYERE DANS LE MODELE DOMINANT D'ECONOMIE DE PLANTATION

Le caractère extensif des productions caféière et cacaoyère en Côte d'Ivoire forestière est bien connu : faible investissement en travail, pas d'utilisation d'intrants, faibles rendements à l'hectare mais valorisation correcte de la force de travail. On se limitera ici à rappeler quelques chiffres, points de repère pour une comparaison avec les cultures actuellement pratiquées à Djimini-Koffikro.

#### 1. LES PARAMETRES ECONOMIQUES DE LA CONDUITE D'UNE CAFEIERE "TRADITIONNELLE"

##### 1.1. Temps de travaux

Selon la SEDES, le nombre de journées de travail à l'hectare, dans une caféière traditionnelle du Sud-Est, est le suivant :

Mise en place et entretiens avant l'entrée en production	défrichement. abattage et brûlis d'une forêt noire plantation entretiens annuels avant l'entrée en production	130 12 28
Travail en année courante de production	entretiens (2 nettoyages) récolte. tri. séchage (...)	28 41

Sources : données SEDES (1967, tome I Agriculture, p. 160) appliquées à un rendement de 285 kg de café vert (soit environ 600 kg de cerises), pour les travaux liés à la récolte (7 kg de café vert/JT).

En conditions "traditionnelles" de culture, le caféier commence à produire à partir de 4 ans, les rendements décroissant à partir d'une quinzaine d'année. Le rapport SEDES note ainsi... *"Par manque de soins, les caféiers du Sud-Est accusent très tôt des caractères de sénilité. Ces derniers sont en effet sensibles après environ dix ans de production, soit une quinzaine d'année après la plantation"* (SEDES, 1967, tome I Agriculture, p. 156).

##### 1.2. Coût des intrants

En l'absence de fertilisation et d'emploi de produits phyto-sanitaires, ce coût est nul.

##### 1.3. Rendements

Les rendements moyens obtenus en café vert, dit "marchand" (décortiqué), sont variables d'une année à l'autre et selon les régions. Ainsi, les statistiques agricoles donnent, en moyenne nationale, les résultats suivants :

Campagnes	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83
Rendement café marchand kg/ha	205	277	242	342	223	235

Sur une décennie (1973-1983), le rendement moyen national s'établit à 285

kg/ha. Les rendements obtenus dans le Sud-Est seraient meilleurs que la moyenne nationale (le recensement agricole national indique, pour 1974-75, 308 kg de moyenne nationale et 337 pour le Sud-Est ; selon les statistiques agricoles, le rendement du département d'Aboisso était en 1982-83 de 408 kg/ha, pour 235 en moyenne nationale). On conservera toutefois le chiffre de 285 kg/ha, pour les calculs à venir, du fait des conditions de production rencontrées à Djimini-Koffikro (sables tertiaires).

#### 1.4. Valorisation de la production

En 1983-84, le prix payé au producteur était de 175 F/kg de cerises, soit 350 F/kg de café marchand.

Revenu brut d'une caféière traditionnelle :  $285 \text{ kg} \times 350 \text{ F} = 99.750 \text{ F/ha}$

Valorisation de la journée de travail :  $99.750 \text{ F} / 69 \text{ JT} = 1.445 \text{ F.CFA} / \text{JT}$  (phase de production)

Si on intègre l'amortissement du travail investi pour la création de la plantation, en retenant une entrée en production à 5 ans et un arrêt de l'exploitation à 25 ans, on obtient une valorisation de la journée de travail d'environ 1200 F.CFA ( $99.750 \text{ F} / 82 \text{ JT}$ ) (Nombre de journées de travail avant l'entrée en production =  $130 + 12 + (4 \times 28) = 254$  soit 13 JT/an, si on retient une durée d'amortissement de 20 ans).

## 2. PARAMETRES ECONOMIQUES DE LA CONDUITE D'UNE CACAOYERE "TRADITIONNELLE"

### 2.1. Temps de travaux

Selon la SEDES, le nombre de journées de travail par hectare, dans une cacaoyère "traditionnelle" du Sud-Est, est le suivant :

Mise en place et entretiens avant l'entrée en production	défrichement. abattage et brûlis d'une forêt noire	130
	plantation (repiquage)	30
	entretiens annuels avant l'entrée en production	17
Travail en année courante de production	entretiens	17
	récolte. écabossage (...)	14

Sources : données SEDES (1967. tome I Agriculture. p. 188) appliquées à un rendement de 300 kg/ha de fèves. pour les travaux liés à la récolte (21,4 kg/JT).

En conditions traditionnelles de culture, le cacaoyer commence à produire à 5 ans, mais la production ne devient sensible qu'à partir de 7 ans et se poursuit durant plus de 30 ans à un niveau de rendement non négligeable (SEDES, op.cit. p.181).

2.2. Coût des intrants : nul (pas de fertilisation ni d'emploi de produits phyto-sanitaires).

### 2.3. Rendements

Les statistiques agricoles indiquent les rendements moyens suivants, par hectare, à l'échelle nationale et pour les campagnes 77-78 à 83-84 :

Campagnes	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83
Rendement cacao	435	430	507	499	516	378

Sur 10 ans, entre 1973 et 1983, la moyenne nationale est de 460 kg/ha. On ne retiendra toutefois ici qu'un rendement de 300 kg/ha, du fait des conditions locales peu favorables au cacao (chiffre avancé par ROUGERIE pour les régions méridionales du Sanwi, et par la SCET-IVOIRE dans son étude consacrée à la Basse-Comoé).

#### 2.4. Valorisation de la production

Au prix payé au producteur en 1983-84 (350 F/kg), le revenu moyen assuré par un hectare de cacaoyers (conduit avec les techniques extensives traditionnelles) est de 105.000 F.CFA (350 F x 300 kg), ce qui assure une valorisation de la journée de travail, en année courante, à 3.380 F (2.530 F si on intègre l'amortissement du travail investi avant la pleine entrée en production (nombre de journées de travail avant l'entrée en production :  $130 + 30 + (17 \times 6) = 262/25 = 10,5$  JT/an, pour un amortissement calculé sur 25 ans).

ANNEXE 13

REVENUS THEORIQUES PAR CULTURE

A : Revenu monétaire net par hectare en production, avant déduction du coût en travail (données tirées du tableau 43), après déduction d'une somme de 10.000 F.CFA par hectare de cultures arborées, correspondant au coût fictif d'accès à la terre, et de l'amortissement des rejets d'ananas (cf. note (a) du tableau 44).

B : Coût du facteur travail, sur la base d'une rémunération de 645 F.CFA par jour (soit l'équivalent du salaire journalier et des frais d'entretien d'un mensuel); le nombre de journées de travail qui a été retenu intègre l'amortissement de la phase de création des plantations (cf. tableau 44).

C : Revenu théorique net par hectare récolté (revenu monétaire net diminué du coût du travail).

D : Revenu théorique sur 12 mois = (C x durée du cycle de culture)/12.  
Durée du cycle de culture : 19 mois pour l'ananas-export et l'ananas de conserve, 22 mois pour la succession igname-manioc (IgMc) et 18 mois pour la succession maïs-manioc (MsMc).

	A (x 1.000 F.CFA)		B 1.000 F.CFA	C (x 1.000 F.CFA)		D (x 1.000 F.CFA)	
	Prix 83/84	Prix 85/86		Prix 83/84	Prix 85/86	Prix 83/84	Prix 85/86
Café trad.	90	104	49	41	55	41	55
Cacao trad.	95	110	25	70	85	70	85
Café D.K.	7	10	11	-4	-1	-4	-1
Cacao D.K.	12	15	8	4	7	4	7
Palmier	118	188	37	81	151	81	151
Coco coprah	42	132	32	10	100	10	100
Coco noix	41	41	17	24	24	24	24
Hévéa	333	219	51	282	168	282	168
Ana. conserve	270	930	270	0	660	0	417
Ana. export	708	943	214	494	729	312	460
IgMc abougnon	480	280	168	312	112	170	61
MsMc location	615	215	102	513	113	342	75

ANNEXE 14

RECETTE PAR PRODUIT, PAR UNITE DE PRODUCTION, ANALYSES COMPLEMENTAIRES

1. Produits des plantations

87 des 97 planteurs du groupe "cultures arborées" ont bénéficié, en 1983/84, de revenus provenant de leurs plantations, les plantations des autres producteurs n'étant pas encore productives; c'est le cas en particulier des nouveaux planteurs de palmiers à huile.

Le tableau A présente la répartition des unités de production selon le niveau de revenu atteint par produit, pour l'ensemble des produits des plantations. Le revenu net moyen, calculé sur les seules unités de production ayant commercialisé le produit de leurs plantations, s'élève à 320.000 F.CFA; la dispersion des revenus est toutefois très forte, puisque l'écart-type est de 350.000 F.CFA. Elle s'explique principalement par les revenus tirés des palme-raies, les valeurs des ventes de coprah et de café/cacao/cola étant moins dispersées et plus faibles que celle des ventes de graines de palme : 93% des ventes de café, cacao ou cola, 88% des ventes de coprah ou de noix et seulement 32% des ventes de graines de palme ont porté sur moins de 200.000 F.CFA; par contre, 23% de ces dernières ont rapporté plus de 500.000 f.CFA.

En moyenne, les producteurs de graines de palme ont perçu 407.000 F.CFA, ceux de coprah ou de noix fraîches, 95.000 et ceux de café, cacao ou cola, 84.000.

2. Ananas

A deux exceptions près (parcelles d'ananas de conserve), toutes les ventes ont dépassé 200.000 F.CFA. Ici encore, la dispersion est forte puisque la recette nette par unité de production varie de 20.000 à 2.200.000 F.CFA (moyenne : 653.000 F.CFA). Près du quart des ventes ont rapporté plus d'un million de francs CFA aux producteurs.

3. Cultures vivrières

Le tableau B présente la répartition des unités de production de Djimini-Koffikro selon la valeur des ventes de produits vivriers de base réalisées en 1983/84.

Les valeurs moyennes des ventes par groupe d'unités de production sont proches (calcul sur les unités de production ayant effectivement commercialisé des produits vivriers) :

groupe "cultures arborées"	142.000 F.CFA	} moyenne générale 138.000 F.CFA
groupe "ananas"	130.000 F.CFA	
groupe "cultures vivrières"	136.000 F.CFA	

Si on prend en compte les seules transactions réalisées au bénéfice des responsables d'unités de production, la valeur moyenne des ventes des unités de production du groupe "cultures arborées" est sensiblement réduite, du fait du rôle actif des aides familiaux de ce groupe dans les ventes de produits vivriers :

Valeur moyenne des ventes de produits vivriers contrôlées par les chefs d'exploitation (F.CFA)	groupe "cultures arborées"	81.000
	groupe "ananas"	121.000
	groupe "cultures vivrières"	121.000



Tableau A : Revenus nets par produit (nombre d'UP par classe de revenus)

Classes de revenus (1.000 F.CFA)	Produits des plantations	Par produit ou groupe de produits			Ananas	dont UP du groupe ...	
		graines de palme	coprah + noix	café + cacao + cola		"cultures arborées"	"ananas"
[ 1- 101[	17	3	10	27	2	2	0
[ 101- 201[	26	15	5	11	0	0	0
[ 201- 301[	15	10	2	2	3	0	3
[ 301- 401[	10	11	0	1	7	1	6
[ 401- 501[	3	4	0	0	4	0	4
[ 501- 601[	2	2	0	0	6	0	6
[ 601- 701[	1	0	0	0	1	0	1
[ 701- 801[	4	2	0	0	1	0	1
[ 801- 901[	5	6	0	0	1	0	1
[ 901-1001[	0	0	0	0	2	0	2
[1001-1501[	3	2	0	0	6	1	5
[1501-2001[	0	0	0	0	1	0	1
[2001-2501[	1	1	0	0	1	1	0
<b>Nombre d'UP</b>	87	56	17	41	35	5	30
<b>Revenu moyen des UP ayant commercialisé</b>	320.000 ( $\sigma = 358.000$ )	407.000 ( $\sigma = 381.000$ )	95.000 ( $\sigma = 80.000$ )	84.000 ( $\sigma = 73.000$ )	653.000 ( $\sigma = 450.000$ )	750.000 ( $\sigma = 933.000$ )	637.000 ( $\sigma = 339.000$ )

Rappel : données non disponibles pour deux cocoteraies et une plantation d'ananas-export

Tableau B : Valeur des ventes de produits vivriers. par groupe d'unités de production

Classes de valeurs (1.000 F.CFA)	groupe "cultures arborées"	groupe "ananas"	groupe "cultures vivrières"	(Toutes U.P.)
[ 1- 51 [	19	12	6	37
[ 51-101 [	9	6	3	18
[ 101-151 [	11	2	7	20
[ 151-201 [	3	1	0	4
[ 201-251 [	4	2	2	8
[ 251-301 [	1	1	1	3
[ 301-351 [	5	0	1	6
[ 351-401 [	2	2	0	4
[ 401-451 [	2	0	0	2
[ 451-501 [	1	1	0	2
[ 501-551 [	0	1	1	2
<b>TOTAL</b>	57	28	21	106
<b>Revenu moyen des U.P. ayant commercialisé</b>	142.000 F ( $\sigma = 125.000$ )	130.000 F ( $\sigma = 150.000$ )	136.000 F ( $\sigma = 121.000$ )	138.000 F ( $\sigma = 130.000$ )

Pour la suite de l'analyse, on raisonnera sur l'ensemble des ventes des unités de production, dans la mesure où les revenus des aides familiaux (surtout lorsqu'il s'agit des épouses des planteurs) participent aux dépenses du ménage.

Le ratio "nombre d'unités de production ayant commercialisé des produits vivriers / nombre d'unités de production du groupe" est plus élevé pour le groupe "cultures vivrières" que pour les groupes "cultures arborées" et "ananas" :

groupe "cultures arborées"	57/97 = 59%
groupe "cultures vivrières"	21/27 = 78%
groupe "ananas"	28/56 = 50%

Pour le premier groupe, le nombre important d'absentéistes est à l'origine du faible pourcentage observé; si on ne prend au dénominateur que le nombre d'unités de production effectivement productrices de vivriers en 1983/84 ce chiffre passe à 86%.

Par contre, pour les deux autres groupes, et surtout pour le troisième, l'explication réside dans la non-stabilisation des systèmes de culture, puisque seules 28 des 42 unités de production qui cultivaient des produits vivriers en 83-84, en ont commercialisé; soulignons que les cas de non-commercialisation correspondent -sauf exceptions - à des cas de non-récolte et non à des cas d'autoconsommation de la production.

L'appartenance des unités de production aux différents groupes ne constitue pas un critère statistiquement discriminant relativement aux valeurs des ventes de produits vivriers, bien que l'on observe une plus forte proportion de transactions d'un montant réduit (moins de 100.000 F.CFA) pour les unités du groupe "ananas".

L'analyse des ventes par produit apporte des éléments complémentaires d'information intéressants.

a) Manioc : la valeur totale des ventes de manioc, brut ou transformé, a été de 11.399.000 F.CFA en 1983/84 :

Attiké + placali	817.000 F.CFA	
Manioc - tubercules	10.582.000 F.CFA	dont
		par centaines de tubercules
		4.803.000
		par véhicules bichés
		4.581.000
		sur pied
		878.000
		au détail
		320.000

La quantité estimée de manioc commercialisé sous forme de tubercules par unité de production varie de quelques dizaines de kilogrammes à 13 tonnes (cf. tableau C), la moyenne s'établissant à 3 tonnes (environ 271 tonnes commercialisées par 87 unités de production, soit une valorisation moyenne du kilogramme de manioc à 39 F); la valeur moyenne des ventes est de 122.000 F.CFA, ce qui recouvre toutefois une variabilité d'autant plus importante (de quelques milliers de francs à 480.000 F) qu'une même quantité pouvait être valorisée du simple au double selon l'époque de la vente.

On ne constate pas de différence significative dans les quantités commercialisées, selon que le responsable de l'unité de production est un planteur de cultures arborées (3,1 tonnes), un producteur d'ananas (3,4 tonnes) ou un simple cultivateur (2,8 tonnes), en ne retenant dans chaque groupe que les unités de production qui ont vendu du manioc.

Tableau C : Manioc-tubercules : valeur des ventes et estimation des tonnages commercialisés par UP

Valeur des ventes de manioc -tubercules par unité production		Estimation des tonnages de manioc - tubercules commercialisés par unité de production	
Valeur (1.000 F.CFA)	Nombre d'UP	Tonnes	Nombre d'UP
40 [	20	1 [	21
[ 40 - 120 [	38	[ 1 - 3 [	32
[120 - 200 [	13	[ 3 - 5 [	17
[200	16	[5	17
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>TOTAL</b>	<b>87</b>

Superficies théoriques nécessaires pour la production du manioc commercialisé sous forme de tubercules

Production (tonnes)	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Superficie théorique (ha)	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3
Nombre d'U.P.	70	3	5	1	3	2	1	1	1

Tableau D : Valeur des ventes d'attiéké, par unité de production

Revenu/UP (F.CFA)	20.000 [	[20-40.000[	40-60.000[	[60-80.000[	[80-100.000[	[100-120.000[	[120-140.000[	<b>TOTAL</b>
Nombre d'UP	3	4	3	3	1	1	1	16

Tableau E : estimation des tonnages de manioc (tubercules et attiéké) commercialisés par UP

Quantité (estimée) commercialisée (attiéké + tuber.)	1 t [	[1-3 t [	[3-5 t [	[ 5 t	Total
Nombre d'U.P.	26	32	15	19	92

Remarque : 5 UP n'ont commercialisé que de l'attiéké - les transactions correspondent toutes à une production transformée inférieure à la tonne.

Par contre, les modalités de commercialisation varient nettement selon les groupes : les ventes "en gros" (par "bâchée" ou sur pied) sont plus pratiquées par les producteurs d'ananas ou de vivriers (53 et 62% des quantités commercialisées, par groupe) que par les planteurs de cultures arborées ou leurs aides familiaux (28%); à l'inverse, les ventes par centaine, portant sur des quantités limitées à chaque transaction (une ou deux centaines) sont surtout le fait des planteurs de cultures arborées ou de leurs aides familiaux (72% des quantités vendues). Cette distinction renvoie à deux observations faites précédemment : d'une part, l'impossibilité pour les producteurs sans terre de conserver le manioc en terre les oblige à écouler rapidement la production; d'autre part, le statut ambivalent de la culture du manioc chez beaucoup de producteurs-propriétaires fonciers (cultures d'autoconsommation et de rapport) se concrétise par une mise sur le marché plus progressive de la production.

Si on s'intéresse à la commercialisation de l'attiéké, on constate, ici aussi, une grande dispersion des revenus : de 7.000 à 134.000 F, pour une moyenne de 51.000 F correspondant, pour une valorisation du kilogramme de manioc brut à 63 F, à une quantité transformée de 810 kg de tubercules (2 tonnes au maximum, tableau D). La fabrication de l'attiéké a été quelque peu délaissée en 1983/84, en raison de la forte hausse du prix des tubercules, ce qui explique le faible nombre de productrices. Les quantités réduites de manioc transformé en attiéké, par unité de production, n'ont pas une incidence sensible sur les estimations précédemment établies des productions commercialisées par unité de production (tableau E).

b) Patate douce (tableau F) : 23 unités de production ont commercialisé de la patate douce en 1983/84, toutes contrôlées par les Dioula, planteurs de cultures arborées (10), d'ananas (7) ou simples cultivateurs (6).

Les quantités commercialisées à l'échelle du village sont réduites : 351,5 sacs, soit 35 tonnes, ce qui correspondrait à la production de 5 ha pour un rendement moyen de 7 t/ha. En moyenne, chaque unité de production a vendu 1.526 kg de patate douce, pour une valeur de 76.000 F. Le minimum des ventes est de 140 kg, le maximum de 10,3 tonnes, soit près du tiers de l'ensemble des ventes. 5 des 7 unités de production qui ont vendu une tonne ou plus de patate douce ont un accès assuré à la terre (planteurs propriétaires fonciers), ce qui s'explique par la complantation fréquente, par les planteurs dioula, de la patate douce dans les jeunes palmeraies, en 1983/84.

c) Igname (tableau G) : la production d'igname commercialisée à l'échelle du village lors de la campagne 1983/84 (relativement mauvaise, il est vrai), a été réduite : environ 18 tonnes, soit la production théorique de 4,5 ha pour un rendement marchand de 4 t/ha (6 t - semenceaux). A l'échelle des unités de production, les ventes ont varié, en valeur, de 1.000 à 150.000 F, et en poids de quelques kilogrammes à 3 tonnes, pour une moyenne de 35.000 F et 665 kg par unité de production.

Sur les 27 unités de production ayant vendu de l'igname en 83/84, on en compte 19 qui pratiquent des cultures arborées (33.000 F en moyenne par unité de production), 5 qui appartiennent au groupe "ananas" (46.000 F en moyenne par unité de production) et 3 qui ne sont productrices que de produits vivriers (31.000 F en moyenne).

Le critère d'appartenance aux différents groupes n'est pas discriminant, relativement à la valeur des ventes (ou aux quantités commercialisées). La prépondérance des planteurs de cultures arborées dans les ventes d'igname renvoie à la pratique minoritaire de cette culture chez les producteurs sans

Tableau f : Patate douce : valeur des ventes, estimation des tonnages commercialisés et des superficies nécessaires à la production

Valeur des ventes par U.P.		Tonnages commercialisés par U.P. et superficie nécessaire théoriquement (a)		
1.000 F.CFA	Nombre d'U.P.	Tonnages	Nombre d'U.P.	Super.théorique nécessaire (ha)
20 f	5	1 f	16	0.14
[ 20 - 40 f	7	[ 1 - 2 f	2	0.29
[ 40 - 60 f	4	[ 2 - 3 f	2	0.43
[ 60 - 80 f	1	[ 3 - 4 f	1	0.57
[ 80 - 100 f	1	[ 4 - 5 f	1	0.71
[100 - 200 f	3	[10 - 11 f	1	1.57
[200 - 300 f	1			
[500 - 600 f	1			

(a) sur la base de la borne supérieure de chaque classe de production

Tableau G : Igname : valeur des ventes, estimation des tonnages commercialisés et des superficies nécessaires à la production

Valeur des ventes par U.P. (1.000 FCFA)	Nombre d'UP	Tonnage commercialisé par UP (tonnes)	Nombre d'U.P.	Superficie théorique nécessaire (a) (ha)
20 f	13	0.5 f	17	0.12
[ 20 - 40 f	5	[ 0.5 - 1 f	4	0.25
[ 40 - 60 f	4	[ 1 - 2 f	2	0.50
[ 60 - 80 f	2	[ 2 - 3 f	4	0.75
[ 80 - 160 f	3			

(a) base = rendement de 4 t/ha ; calcul effectué relativement à la borne supérieure de chaque classe de production

Tableau H : Maïs : valeur des ventes, estimation des tonnages commercialisés et des superficies nécessaires à la production

Tonnage commercialisé par UP (tonnes)	Nombre d'U.P.	Superficies théoriques (ha)	Valeur des ventes par U.P. (F.CFA)	Nombre d'UP
0.1 f	5	0.1	20.000 f	24
[ 0.1 - 0.5 f	22	0.7	[ 20 - 40.000 f	6
[ 0.5 à 0.8 f	3	1.1	[ 40 - 60.000 f	2

Tableau I : Valeur des ventes de produits maraichers, par unité de production

Valeur des ventes (100.000 F.CFA)	10 f	[10-20f	[20-40f	[40-60f	[60-80f	[80-100f	[100-120f
Nombre d'U.P.	5	3	5	2	1	1	1

Tableau J : Evolution du prix des produits maraichers - mars 1983 - février 1984 (F.CFA par cuvette "standard")

	03/84	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01/84	02
Tonate	3.000	3.000	-	-	-	-	890	990	1.045	3.135	4.000	4.000
Pinet	-	-	-	1.400	1.325	-	1.750	2.000	1.800	2.220	2.240	2.000
Gombo	-	-	-	-	-	-	-	690	670	655	805	-
Aubergine	-	-	-	1.800	1.510	1.300	-	1.500	1.500	1.750	-	1.500

terre, producteurs d'ananas ou de cultures vivrières.

d) Maïs : au total, on peut estimer la production commercialisée de maïs (en équivalent grain sec) à 8,5 tonnes, soit une valorisation moyenne à 60 F/kg. Par unité de production, les quantités vendues varient de 44 à 736 kg, pour une moyenne de 283 kg/unité de production (30 unités de production). En valeur, l'écart va de 5.000 à 57.000 F, pour une moyenne de 17.000 F (cf. tableau H).

La part relative des ventes réalisées par les planteurs de cultures arborées (ou leur aides familiaux) est plus faible que pour le manioc, l'igname ou la patate douce, ce qui s'explique par la pratique plus fréquente de la culture en maïs chez les originaires du Nord (1).

Le tableau suivant récapitule l'estimation de la valeur et de la quantité de produits vivriers de base commercialisés pendant la campagne 1983/84, ainsi que des superficies théoriques nécessaires, sur la base des rendements moyens enregistrés à Djimini-Koffikro.

Flux de produits vivriers commercialisés en 83/84. et superficies théoriquement nécessaires pour leur production

	Valeur des ventes (1.000 F.CFA)	Production estimée (tonnes)	Valorisation/kg sur l'année	Superficie théori- que nécessaire
Manioc-tubercules	10.582	271	39	27
Attieké	817	13	63	1.5
Ignane	943	18	52	4.5
Patate douce	1.757	35	50	5
Maïs	506	8.5	60	12

Rendements de référence : manioc 10 t/ha; ignane 4 t/ha (après déduction des senenceaux); patate douce 7 t/ha; maïs 0,7 t/ha.

e) Maraichage (tableaux I et J) : les observations ne portent ici que sur les unités de production de l'échantillon; 18 d'entre elles ont commercialisé des légumes en 1983/84. Dans tous les cas, à une exception près, il s'agissait de cultures associées à des vivriers de base; une seule parcelle (de tomates de contre-saison) a été conduite en culture pure.

Les ventes ont porté sur des variétés indigènes de légumes : tomate, aubergine, piment et gombo; les ventes d'arachide et de banane plantain, de faible importance, sont traitées avec celles des légumes, pour des raisons de commodité. Au total la valeur des ventes est de 989.000 F.CFA, mais il convient de dissocier le cas de l'unité de production qui a pratiqué une culture de tomate de contre-saison, dont le rapport - 411.000 F.CFA - représente 40% de la valeur totale des transactions. Deux productions dominent, la tomate (34% de la valeur des ventes) et le piment (20%) (2).

La valeur des ventes réalisées par unité de production varie de 600 F à 104.000 F.CFA. La majorité des transactions ne dépassent toutefois pas 40.000 F. La moyenne par unité de production est de 32.000 F.CFA (578.000/18) (3).

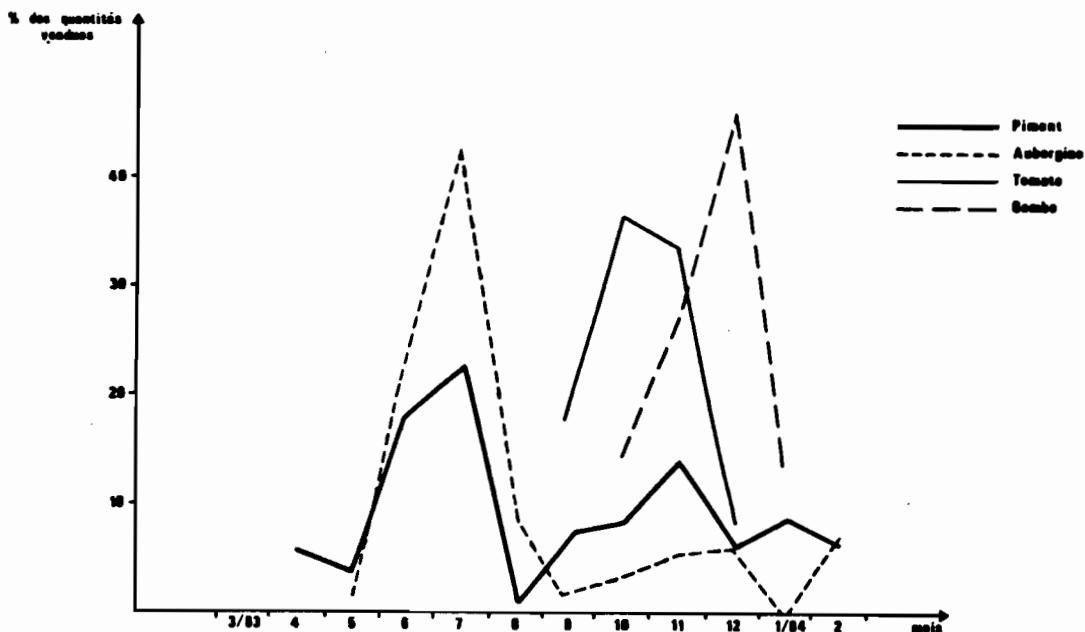
(1) Planteurs de cultures arborées 167.000 F (9 UP); planteurs d'ananas 182.000 F (12 UP); producteurs de cultures vivrières (uniquement) 157.000 F (9 UP).

(2) Tomate 197.000 F (608.000 F si on inclut le cas particulier); piment 116.000; aubergine 62.000; gombo 61.000; arachide 95.000; divers 47.000.

(3) Groupe "cultures arborées" 30.000 F; groupe "ananas" 38.000 F; groupe "cultures vivrières" 33.000 F.

Toutes ces ventes sont contrôlées par des femmes. Le graphique présenté ci-après souligne le caractère saisonnier de la production maraîchère (le cas particulier de la tomate de contre-saison n'a pas été représenté), qui se traduit par des fluctuations sensibles des prix selon l'époque de l'année. Cette variation des prix rend une production de contre-saison particulièrement rentable; le risque encouru par le producteur est toutefois sensible, puisque le résultat de l'opération reste tributaire - en l'absence d'irrigation - de la venue de quelques précipitations tardives.

VENTE DE PRODUITS MARAICHERS MARS 83 - FEVRIER 84  
EPOQUES DES VENTES (% QUANTITES)



## **BIBLIOGRAPHIE**



BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- ALTERSIAL. 1982. Innovation et adaptation des technologies pour l'industrialisation des pays africains. Le cas de l'huile de palme. Ministère de la coopération. Paris.
- AMIN S., VERGOPoulos K.. 1977. La question paysanne et le capitalisme. Anthropos-Idep. Paris. 295 pages.
- ANCEY G.. 1975. Niveaux de décision et fonctions objectif en milieu rural africain. Note AMIRA n°3. 33 pages.
- BADOUIN R.. 1971. Economie rurale. Armand Colin. Paris. 598 pages.  
1975. Les agricultures de subsistance et le développement économique. Pedone. Paris. 204 pages.  
1985. Le développement agricole en Afrique tropicale. Cujas. Paris. 320 pages.  
1987. L'analyse économique du système productif en agriculture. Cahier ORSTOM. sér. Sc. Hum.. Vol. 23. n° 3-4. pp. 357-375
- BANQUE MONDIALE. 1981. Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara. Programme incitatif d'action. Washington D.C.. 223 p.
- BIEBUYCK D.. 1966. African Agrarian Systems. International African Institute. Oxford. 408 pages.
- BOIRAL P., LANTERI J.F., OLIVIER DE SARDAN J.P.. 1985. Paysans. experts et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural. CIFACE- Karthala. Paris. 224 pages.
- BOND M.E.. 1983. Agricultural Responses To Prices in Sub-Saharan African Countries. Staff papers. pp. 703-726. December 1983.
- BOSERUP E.. 1970. Evolution agraire et pression démographique. Flammarion. Paris. 218 pages.
- BUBLOT G.. 1974. Economie de la production agricole. Vander. Louvain. 444 pages.
- COUZY P., HALLAIRE A.. 1980. De la carte aux systèmes. 20 ans d'études agraires au sud du Sahara (ORSTOM 1960-1980). Note AMIRA n°29. Paris. 119 pages.
- COUZY P.. 1986. Risques agricoles. périls économiques. Contribution à l'ouvrage sur le risque en agriculture. à paraître (ORSTOM).
- CRESSWELL R.. 1978. Elements d'ethnologie. T2. Armand Colin. Paris. 283 pages.
- FAO. 1970. Table de composition des aliments à l'usage de l'Afrique. FAO et Department of Health Education and Welfare. USA. 218 p.
- GASTELLU J.M.. 1980. (a) ...Mais. où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique? Cah. ORSTOM. sér. Sc. Hum.. vol. XVIII. n° 1-2. pp. 3-11.  
1980. (b) L'arbre ne cache pas la forêt. ou: usus. fructus et abusus. Cah. ORSTOM. sér. Sc. Hum.. vol. XVII n° 3-4. pp. 279-282.  
1980. (c) Du salaire. Note à l'attention du groupe de travail sur les indicateurs de transition. AMIRA. Centre ORSTOM de Petit-Bassan. Abidjan. 14 pages multigr.  
1980. (d) Droit d'usage et propriété privée. Communication pour les journées d'études sur les problèmes fonciers en Afrique Noire. AFIRD. Paris. 22-25 septembre 1980. 15 pages multigr.
- GEORGE P.. 1974. (sous la direction de) Dictionnaire de la géographie. PUF. Paris. 451 pages.
- GOSSELIN G.. 1963. Pour une anthropologie du travail rural en Afrique Noire. Cahiers d'Etudes Africaines 12. III-4. pp.511-550.
- GOUROU P.. 1969. Les pays tropicaux. PUF. Paris. 265 pages.  
1971. Leçons de géographie tropicale. Mouton. Paris. 323 pages.

- GUIGOU J.L.. 1982. La rente foncière. Les théories et leur évolution depuis 1650. *Economica*. Paris. 954 pages.
- JEFFRIES R.. 1984. Moins d'Etat et plus de marché. *Politique Africaine* n°14. juin 1984. pp 6-12.
- KAUTSKY K.. 1970. La Question Agraire. Maspero
- KOUASSIGNAN G.A.. 1966. L'homme et la terre. Droits fonciers coutumiers et droit de propriété en Afrique Noire Occidentale. ORSTOM. Berger-Levrault. Paris. 283 pages.
- LAURE J.. 1983. Nutrition et population en vue de la planification alimentaire. ORSTOM. Initiations-documentations techniques n°58. Paris. 64 pages.
- MALASSIS L.. 1973. Agriculture et processus de développement. Unesco. Paris. 308 pages.
- MARI K.. Le Capital. Livre III. La Pléiade. tome 2. 1968.
- MENDRAS H.. 1976. Un schéma d'analyse de la paysannerie occidentale. Travaux et documents de l'ORSTOM n° 53. Paris. pp. 7-26.  
1980. Sociétés Paysannes. A. Colin. Paris. 235 pages.
- MINISTERE DE LA COOPERATION. 1964. Le marché des oléagineux tropicaux. Annexe 1 : arachide et palmier à huile. annexe 2 : cocotier. Paris. 207 et 142 pages.  
1980. Mémento de l'agronome. Paris. 1600 pages.  
1988. Les interventions en milieu rural. Principes et approche méthodologique. Document de travail. 57 pages multiqr.
- MEILLASSOUX C.. 1977. Femmes, greniers et capitaux. Maspero. Paris. 251 pages.
- MOLLARD A.. 1977. Paysans exploités. PUG. Grenoble. 244 pages.
- MUCHNIK J., VINCK D.. 1984. La transformation du manioc. technologies autochtones. PUF. Coll. Techniques vivantes. Paris. 172 pages.
- ORSTOM. 1978. Maîtrise de l'espace agricole et développement en Afrique Tropicale. Logique paysanne et rationalité technique. Actes du colloque de Ouagadougou (4-8 décembre 1978). Mémoire ORSTOM n° 89. Paris. 600 pages.  
1987-88 Systèmes de production agricole en Afrique Tropicale. Cah. ORSTOM. sér. Sc. Hum.. Vol. 23. n° 3-4. Vol. 24. n° 1.
- PELISSIER P., SAUTTER G.. 1970. Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969). Etudes Rurales n° 37-38-39. pp. 7-45.
- PENOUIL M.. 1979. Socio-économie du sous-développement. Dalloz. Paris. 683 pages.
- RICARDO D. Des principes de l'économie politique et de l'impôt. Champs Flammarion. 1977. 379 pages.
- ROSIER B.. 1969. Structures agricoles et développement économique. Mouton. Paris-La Haye. 412 pages.
- SAUTTER G.. 1968. Les structures agraires en Afrique Tropicale. Sorbonne. Centre de documentation universitaire. Paris. 261 pages.  
1978. "Dirigisme opérationnel" et stratégie paysanne. ou l'aménageur anéagé. L'Espace Géographique n° 4. pp. 233-243.
- VERDIER R.. 1971. L'ancien droit et le nouveau droit foncier de l'Afrique Noire face au développement. in Le droit de la terre en Afrique. Etudes préparées à la requête de l'UNESCO. Association Internationale des Sciences Juridiques. Maison-neuve et Larose. Paris. pp. 67-88.
- VERGOPoulos K.. 1977. Capitalisme difforme. in La question paysanne et le capitalisme. *Anthropos-IDEP*. pp. 61-295

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE A LA COTE D'IVOIRE

- Abbé J.A. ABLE. non daté. Histoire et tradition politique du pays Abouré. Abidjan. Imprimerie Nationale. 447 pages.
- AFFOU TAPI S.. 1979. Le grand planteur villageois dans le proces de valorisation du capital social. Une introduction à l'organisation socio-economique Akye. Centre ORSTOM de Petit-Bassam. Abidjan. 371 pages multigr.
1980. Le salaire: une question de forme? A propos de l'abousan. Centre ORSTOM de Petit-Bassam. Abidjan. 11 pages multigr.
1982. L'exploitation agricole villageoise : gaspillage de forêts ou rationalité économique? Centre ORSTOM de Petit-Bassam. Abidjan. 23 pages multigr.
- ANCEY G.. CHEVASSU J.. 1967. Compte rendu d'enquêtes par sondage. Producteurs d'ananas de la région de Bonoua-Ono. Centre ORSTOM de Petit-Bassam. Abidjan. 15 pages multigr.
- AVENARD J.M. et coll.. 1971. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire. Mémoire ORSTOM n°50. Paris. 391 pages.
- BADOUIN R.. 1977. Le rôle de l'agriculture dans l'accession au développement de la Côte d'Ivoire. Cah. du CIRES n°15-16. Abidjan. pp.7-28.
- BANQUE MONDIALE. CCCR. 1983. Rapport d'évaluation d'impact économique et social des projets de développement de palmiers à huile et cocotiers en Côte d'Ivoire. 99 pages multigr. (non diffusé).
- BETPA. 1981. Doublement des surfaces en plantations villageoises d'hévéas des secteurs de Toupah. Bongo. Anquédédou. Etudes sociologiques et agro-économiques. Abidjan. 70 pages multigr.
1985. Bilans diagnostics en zone forestière. Données économiques comparées entre cinq cultures de rente en milieu villageois. Abidjan. 61 pages multigr.
- BIARNES A.. 1985. La conduite du maïs dans cinq exploitations d'un village de basse Côte d'Ivoire. Centre ORSTOM d'Adiopodoumé. Abidjan. 37 pages multigr.
- BIARNES A.. COLIN J.Ph.. 1985. Les systèmes de culture vivriers dans un village de basse Côte d'Ivoire. Premières réflexions. Centre ORSTOM de Petit-Bassam. Abidjan. 51 pages multigr.
- BLANC C.. 1981. Le foncier rural en Côte d'Ivoire. Ministère du plan et de l'industrie. Direction du développement régional. Abidjan. 79 pages multigr.
- BOUET C.. 1977. Bettié et Akiekrou. Etude comparée de deux terroirs en zone forestière ivoirienne. Atlas des structures agraires au sud du Sahara n°13. ORSTOM. Paris. 137 pages.
- BOUTILLIER J.L.. 1960. Bongouanou. Côte d'Ivoire. Etude socio-économique d'une subdivision. Berger-Levrault. Paris. 244 pages.
- CAUSSE J.. GAUTHIER J.. 1959. Enquête agricole du premier secteur de la Côte d'Ivoire.1957-58. Ministère du Plan. Ministère de l'Agriculture. Abidjan. 88 pages multigr.
- CHALEARD J.L.. 1979. Structures agraires et économie de plantation chez les Abé (Département d'Agboville. Côte d'Ivoire). Thèse pour le doctorat de 3ème cycle. sous la direction de M. le Professeur P. Pélissier. Université de Paris X-Nanterre. UER de géographie. 2volumes. 528 pages multigr.
- CHATEAU J.P.. 1973. Les produits vivriers de base dans l'alimentation en Côte d'Ivoire. Modes de préparation. coefficients de transformation. Ministère du Plan. Abidjan. 76 pages multigr.
- CHAUVEAU J.P.. RICHARD J.. 1977. Une périphérie recentrée: à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Cahier d'études africaines. 68. XVIII-4. pp. 485-523.

1983. Bodiba en Côte d'Ivoire. Du terroir à l'Etat: petite production paysanne et salariat agricole dans un village gban. Atlas des structures agraires au sud du Sahara. n°19. ORSTOM. Paris. 119 pages.
- CHAUVEAU J.P.. DOZON J.P.. 1985. Colonisation. économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire. Cah. ORSTOM. sér. Sc. Hum.. vol XXI. n°1. pp. 63-80.
- CIERIE. 1980. Etude des principales filières agricoles et agro-industrielles. Rapport provisoire. Ministère de l'Economie. des Finances et du Plan. Abidjan. 177 pages.
- CIRES-IGT-GERDAT-ORSTOM. 1978. Le dynamisme foncier et l'économie de plantation. Séminaire inter-instituts. CIRES. Abidjan. pagination multiple. multigr.
- CIRES. 1979. La mobilité de la main-d'oeuvre agricole en forêt. Numéro spécial des Cahiers du CIRES. Abidjan. 127 pages.
- DIAN BONI. 1982. L'économie de plantation en Côte d'Ivoire forestière. Thèse de doctorat d'état ès-lettres. sous la direction de Mme 7. Barbaza. Université Nationale de Côte d'Ivoire. Faculté des lettres et sciences humaines. Institut de Géographie Tropicale. Abidjan. 781 pages multigr.
- DOZON J.P.. 1974-75. La problématique rizicole dans la région de Gagnoa. Centre ORSTOM de Petit-Bassan. SODERIZ. Abidjan. 154 pages multigr.
1983. Epistémologie du "foncier" dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes. in Enjeux fonciers en Afrique Noire. ORSTOM-Karthala. Paris. pp. 56-60.
- DUPIRE M.. BOUTILLIER J.L.. 1958. Le pays Adioukrou et sa palmeraie (basse Côte d'Ivoire). Etude socio-économique. L'Homme d'Outre Mer n°4. ORSTOM. Paris. 100 pages.
- DUPIRE M.. 1960. Planteurs autochtones et étrangers en basse Côte d'Ivoire. Etudes Eburnéennes VIII. pp. 7-237.
- FAURE Y.A.. NEDARD J.F.. 1982 (études réunies et présentées par) Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire. Karthala. Paris. 425 pages.
- FOUCHER J.F.. 1982. Planteurs de café et saturation foncière dans le Sud-Est ivoirien. Document de travail du CIRES. n°38. 43 pages.
- FRECHOUX H.. 1955. Les plantations européennes en Côte d'Ivoire. Cahiers d'Outre Mer. Bordeaux. tome VIII. n°29. pp. 56-83.
- GASTELLU J.M.. 1978. La course à la forêt dans le Moronou. in Le dynamisme foncier en économie de plantation.
1979. Disparition de la main-d'oeuvre étrangère? Cah. du CIRES. n°23. pp. 17-46.
1980. Fastes agri. Centre ORSTOM de Petit-Bassan. Abidjan. 83 pages multigr.
1981. L'organisation économique. Centre ORSTOM de Petit-Bassan. Abidjan. 133 pages multigr.
1982. La formation des plantations. Centre ORSTOM de Petit-Bassan. Abidjan. 119 pages multigr.
1984. Le fonctionnement des plantations. Centre ORSTOM de Bondy. 168 pages multigr.
- GASTELLU J.M.. AFFOU YAPI S.. 1982. Un mythe à décomposer : la "bourgeoisie de planteurs". in Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire. pp.149-179.
- GLEIZES G.L.. 1975. Vulgarisation agricole et développement économique et social en Côte d'Ivoire. Thèse pour le doctorat de 3ème cycle en Economie du Développement. sous la direction de M. le Professeur Badouin. Université de Montpellier I 296 pages.
- GUYOT A.. PINON A.. PY C.. 1974. L'ananas en Côte d'Ivoire. Fruits. vol.29. n°2. pp.85-117.
- IRPA. 1984. La culture de l'ananas d'exportation en Côte d'Ivoire. Manuel du planteur. Les Nouvelles Editions Africaines. Abidjan. 117 pages.

- IRBO. 1984. Introduction du cocotier dans les systèmes culturaux de moyenne Côte d'Ivoire. Avant-projet pour la création de 2750 ha de cocoteraies villageoises. Abidjan. 14 pages multigr.
- KANGA N'ZORE. 1984. Analyse économique de la transformation du manioc en attiéké. Résultats partiels. Communication au deuxième séminaire biennal du CIRES. Abidjan 14-18 mai 1984. 23 pages multigr.
- KINDO B.. 1975. Dynamisme économique et organisation de l'espace rural chez l'Agni du N'dénéan et de Djuablin (Côte d'Ivoire). Paris. Université de Nanterre. 328 pages (Thèse de 3<sup>e</sup> cycle. Géographie).
- KÖBBEN A.. 1956. Le planteur noir. Etudes Eburneennes V. Institut Français d'Afrique Noire. Centre de Côte d'Ivoire. pp. 7-189.
- LANCON F.. 1984. Rapport de stage (village de Kongodjan). Université de Paris X - Nanterre. DESS Développement. 49 pages multigr.
- LA SERVE (H. de). ROUZEL R.. 1985. Initiation et développement de l'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire. Contribution au séminaire Economie Rurale du CIRAD. 09/1987. Montpellier. 24 pages multigr.
- LENA P.. 1979. Transformation de l'espace rural dans le front pionnier du sud-ouest ivoirien. Centre ORSTOM de Petit-Bassan. Abidjan. 345 pages multigr.
- LEREBOUR-PIGEONNIERE. SEGUY E.. 1975. Etude socio-économique des plantations familiales et traditionnelles de cocotiers sur le rivage éburnéen. Mémoire de maîtrise sous la direction de Mr. le Professeur Sautter. 140 pages multigr.
- LESOURD M.. 1982. L'émigration baoulé vers le Sud Ouest de la Côte d'Ivoire. Thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup>ème cycle. sous la direction de Mr. le Professeur Péliissier. Université de Paris X. Faculté des lettres et Sciences Humaines. Institut de Géographie. 526 pages multigr.
- LOSCH B.. 1983. L'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire. Contribution à l'étude de l'évolution des systèmes de production en zone forestière. Université de Montpellier I. Faculté de Droit et des Sciences Economiques. 120 pages multigr.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE. Statistiques agricoles. 1960-1984.  
 1971. Projet de modernisation de la culture de l'ananas de conserve. Abidjan. 14 pages multigr.  
 1975. Recensement national de l'agriculture 1973-74. deux tomes. Abidjan. 260 pages multigr.  
 1982. Plan Directeur Hévéa 1982-1990  
 1983. Etude du secteur banane et ananas d'exportation de Côte d'Ivoire. Diagnostic et propositions de redressement du secteur. Abidjan. 393 pages multigr.
- MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES. ECOLE DE STATISTIQUE. 1966. Enquête agricole sur la culture du cocotier en basse Côte d'Ivoire. Paris. 128 pages.
- MINISTERE DE L'ECONOMIE. DES FINANCES ET DU PLAN. DDR. 1978. Schéma national d'aménagement du territoire (annexes). Abidjan. 221 pages multigr.
- MEILLASSOUX C.. 1970. Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale. Mouton. Paris-La Haye. 382 pages.
- ORSTOM. IGT. 1979. Atlas de Côte d'Ivoire.
- PALMIINDUSTRIE. 1983. Programme de replantation et d'extension du verger villageois palmier. Abidjan. 178 pages multigr.  
 1984 (a). II<sup>e</sup>ème plan palmier. annexe technique n°3. volume H. replantation-extension PVP; volume P. pourtour Ehania. normes et coûts unitaires. Abidjan. non paginé. multigr.  
 1984 (b). Analyse des résultats d'exploitation. exercice 1983/84. Abidjan. 15 pages. multigr.
- PILLET SCHWARTZ A.M.. 1973. Capitalisme d'Etat et développement rural en Côte d'Ivoire. La Société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile en pays Ebrié. ORSTOM. CNRS. EPHE. Paris. 398 pages multigr.

- PIMON A.. 1978. L'ananas de conserverie et sa culture. IRFA. Abidjan. 82 pages multigr.
- PY C.. LACROUILHE J.J.. TEISSON C.. 1984. L'ananas. sa culture. ses produits. Maisonneuve et Larose. ACCT. Paris. 562 pages.
- RAULIN H.. 1957. Mission d'étude des groupements immigrés en Côte d'Ivoire. Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Baloa. ORSTOM. Paris. 139 pages.
- ROUGERIE G.. 1957. Les pays Agni du Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Etudes Eburnéennes VI. IPAN. pp. 7-207.
- RUF F.. 1980. Techniques culturales et productivité du travail en économie de plantation du Centre-Ouest ivoirien. Document de travail. CIRES. Abidjan. 41 pages et deux appendices. multigr.  
1982. Les règles du jeu sur le foncier et la force de travail dans l'ascension économique et la stratification sociale des planteurs de Côte-d'Ivoire : quelques éléments d'analyse et signes d'évolution technique. Economie Rurale. n° 147-148. pp. 111-119
- SAPH. 1981. Doublement du projet intégré des plantations hévéicoles villageoises du Sud-Est (PVSE2). Etude de factibilité. Abidjan. non paginé. multigr.  
non daté. L'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire. Plaquette d'information.
- SAWADOGO A.. 1977. L'agriculture en Côte d'Ivoire. PUF. Paris. 367 pages.
- SCEI Ivoire. 1979. Etude d'aménagement de la basse Comoé. Abidjan.
- SEDES. 1967. Région du Sud-Est. Etude socio-économique. (8 fascicules) 1 la Démographie. 163 pages; 2 la Sociologie. 144 pages; 3 l'Agriculture I et II. 286 et 157 pages.  
1963. Le Sud-Est Frontalier. Etude de développement régional. Abidjan. deux tomes. 152 et 221 pages.  
1967. Etude socio-économique des plantations villageoises de palmiers à huile. Abidjan. 281 pages.  
1975. Enquête socio-économique dans les plantations villageoises de basse Côte d'Ivoire. Abidjan. 67 pages multigr.
- SODEPALM-PALMIVOIRE. 1973. Etude d'un système de prêts et de remboursement des planteurs villageois de cocotiers. Abidjan. 26 pages multigr.
- SODEPALM. 1967. Projet 32000 hectares de palmeraies sélectionnées. Aspects sociaux. Abidjan. 87 pages multigr.  
1980. Analyse des résultats des plantations villageoises de palmiers au 30 septembre 1980. Perspectives et propositions. Abidjan. 32 pages multigr.  
1980. Note de réflexion sur les problèmes rencontrés dans la gestion des plantations villageoises de palmiers à huile et de cocotiers. Abidjan. 17 pages multigr.
- SCHWARTZ A.. 1971. Tradition et changement dans la société guéré. Paris. mémoire ORSTOM. n° 52. 259 pages.
- ZAKRA A.. 1984. Introduction du cocotier dans les systèmes culturaux de la moyenne Côte d'Ivoire : analyse d'une opération de développement de 1976 à 1980. Mémoire de fin d'études. ENSAM Montpellier. 70 pages multigr.

## LISTE DES TABLEAUX

- TABLEAU 1 : Répartition de la population de Djimini-Koffikro. par ethnie ou nationalité
- TABLEAU 2 : Nombre d'adultes natifs de Djimini-Koffikro. pour 100 individus résidant dans le village
- TABLEAU 3 : Résultats comparés des recensements de la population (1956, 1961 et 1983)
- TABLEAU 4 : Composition de l'échantillon du suivi annuel
- TABLEAU 5 : Distribution des patrimoines fonciers à Djimini-Koffikro. à l'issue de la phase pionnière
- TABLEAU 6 : Répartition ethnique ou nationale de la propriété foncière à Djimini-Koffikro. à l'issue de la phase pionnière
- TABLEAU 7 : Origine des acheteurs de parcelles foncières à Djimini-Koffikro. selon l'époque de l'acquisition
- TABLEAU 8 : Incidence des différentes dynamiques foncières sur l'évolution de la distribution patrimoniale à Djimini-Koffikro
- TABLEAU 9 : Modalités d'accès à la terre selon la superficie des patrimoines fonciers de Djimini-Koffikro
- TABLEAU 10 : Distribution des patrimoines fonciers de Djimini-Koffikro par classe de superficie
- TABLEAU 11 : Répartition ethnique ou nationale de la propriété foncière à Djimini-Koffikro
- TABLEAU 12 : Répartition des patrimoines fonciers de Djimini-Koffikro par classe de superficie et par ethnie. ou nationalité
- TABLEAU 13 : Répartition ethnique ou nationale de la propriété foncière à Djimini-Koffikro. Comparaison entre la fin de la phase pionnière et 1984
- TABLEAU 14 : Classes de superficie des patrimoines fonciers de Djimini-Koffikro selon le critère de résidence des propriétaires
- TABLEAU 15 : Bénéficiaires des locations et emprunts de terre à Djimini (sauf blocs ananas de conserve)
- TABLEAU 16 : Types de location et superficies données à bail à Djimini
- TABLEAU 17 : Ethnie ou nationalité des responsables d'unités de production de Djimini
- TABLEAU 18 : Activités pratiquées antérieurement à l'arrivée à Djimini-Koffikro (producteurs sans terre et propriétaires résidant à Djimini-Koffikro)
- TABLEAU 19 : Superficie plantée par culture et par unité de production à Djimini
- TABLEAU 20 : Cultures arborées pratiquées (superficies et %) à Kongodjan, Assé-Maffia, Anangare et Aboutou
- TABLEAU 21 : Nombre de planteurs par culture (Kongodjan, Assé-Maffia, Anangare et Aboutou)
- TABLEAU 22 : Occupation du sol et estimation des superficies disponibles pour l'extension des plantations
- TABLEAU 23 : Evolution du nombre des planteurs d'ananas de conserve. GVC de Djimini-Koffikro
- TABLEAU 24 : Répartition des unités de production selon la superficie cultivée en ananas à Djimini
- TABLEAU 25 : Fonction économique des cultures vivrières et facteur ethnique
- TABLEAU 26 : Division sexuelle du travail à Djimini-Koffikro
- TABLEAU 27 : % des journées de travail consacrées à Djimini-Koffikro aux travaux pré-culturaux (toutes cultures), aux cultures vivrières et aux cultures de rapport
- TABLEAU 28 : Affectation du travail du chef d'exploitation. pour 100 journées de travail agricole
- TABLEAU 29 : Affectation du travail des aides familiaux. pour 100 journées de travail agricole
- TABLEAU 30 : Types de cultures arborées pratiquées et disponibilités en main-d'oeuvre familiale masculine
- TABLEAU 31 : Coût journalier de la main-d'oeuvre rémunérée selon la durée du travail (F. CFA)
- TABLEAU 32 : Participation aux groupes d'entraide. selon le type de cultures pratiquées
- TABLEAU 33 : Groupes d'unités de production et types de cultures bénéficiant du travail des manoeuvres-producteurs agricoles à temps partiel (pour 100 journées de travail)
- TABLEAU 34 : Productions et rendements des caféiers et cacaoyers à Djimini-Koffikro. 1982/1985
- TABLEAU 35 : Cultures de l'ananas de conserve et d'exportation : interventions respectives du GVC. du planteur et de l'acheteur
- TABLEAU 36 : Temps de travaux moyens pour la culture de l'ananas à Djimini-Koffikro
- TABLEAU 37 : Ananas de conserve. évolution des coûts de production. soles 80-1 à 84
- TABLEAU 38 : Evaluation des temps de travaux. pour un hectare en cultures vivrières
- TABLEAU 39 : Cultures vivrières : rendements moyens enregistrés à Djimini-Koffikro (1983/84)
- TABLEAU 40 : Cultures vivrières : revenus bruts par hectare
- TABLEAU 41 : Travail nécessaire à l'hectare en année courante de production (cultures arborées) ou sur la durée du cycle de culture (ananas et cultures vivrières)
- TABLEAU 42 : Travail de création d'une plantation (débardage ou déforestation exclus) et entretiens avant l'entrée en production
- TABLEAU 43 : Cultures pratiquées à Djimini-Koffikro : revenus bruts et nets par hectare (F. CFA)
- TABLEAU 44 : Cultures pratiquées à Djimini-Koffikro : revenu net par journée de travail (F. CFA)
- TABLEAU 45 : Productivité de la terre : revenus annuels par hectare nécessaire à la production (F. CFA)
- TABLEAU 46 : Bilan économique de la transformation artisanale de l'huile de palme. Cas d'un "chantier" de 40 litres

- TABLEAU 47 : Bilan économique de la distillation du koutoukou. Cas d'un chantier de 40 palmiers  
 TABLEAU 48 : Valeur nette des ventes de produits agricoles. par groupe d'unités de production et par type de produit (F. CFA)  
 TABLEAU 49 : Revenus agricoles moyens (F. CFA)  
 TABLEAU 50 : Niveau de revenu et groupes d'unités de production

#### LISTE DES CARTES

- CARTE 1 : Localisation des plantations villageoises de palmiers à huile. cocotiers. hévéas et ananas de conserve  
 CARTE 2 : Carte de situation  
 CARTE 3 : Ethnie des planteurs ayant concédés les droits de culture (Djimini-Koffikro)  
 CARTE 4 : Répartition ethnique ou nationale de la propriété foncière à l'issue de la phase pionnière (Djimini-Koffikro)  
 CARTE 5 : Morcellement spatial des patrimoines fonciers. 1984 (Djimini-Koffikro)  
 CARTE 6 : Répartition ethnique ou nationale des patrimoines fonciers. 1984 (Djimini-Koffikro)  
 CARTE 7 : Terroir de Djimini-Koffikro : grands types d'occupation du sol 1983/84

#### LISTE DES GRAPHIQUES

- GRAPHIQUE 1 : Dynamiques patrimoniales à Djimini-Koffikro  
 GRAPHIQUE 2 : Répartition par classe d'âge des responsables d'unités de production résidant à Djimini-Koffikro  
 GRAPHIQUE 3 : Djimini-Koffikro - Phases de plantation  
 GRAPHIQUE 4 : Cultures de rapport : déterminants des choix culturels  
 GRAPHIQUE 5 : Association ignane-manioc. succession ignane-manioc : cycles de culture et périodes de consommation  
 GRAPHIQUE 6 : Organisation des flux de travail familial - Unité de résidence Koudio b. (Baoulé)  
 GRAPHIQUE 7 : Organisation des flux de travail familial - Unité de résidence Koudio K. (Baoulé) - Unité de résidence Anara K. (Dioula)  
 GRAPHIQUE 8 : Combinaison des types d'apport de main-d'oeuvre étrangère aux unités de production de Djimini-Koffikro  
 GRAPHIQUE 9 : Cultures arborées : évolution des rendements selon l'âge de la plantation. en pourcentage du rendement maximum  
 GRAPHIQUE 10 : Evolution des revenus bruts à l'hectare 1975-1986  
 GRAPHIQUE 11 : Valeur nette des ventes par type de produits et par groupe d'unités de production  
 GRAPHIQUE 12 : Répartition des unités de production selon le revenu net 1983-1984



## LISTE DES ANNEXES

### ANNEXE 1 : TABLEAUX

- Tableau A1 : Superficie consacrée aux cultures de rapport en zone forestière (1983)
- Tableau A2 : Valeur des productions agricoles, bord-champ, en 1983
- Tableau A3 : Valeur des exportations de produits agricoles bruts ou transformés. Comparaison 1960-1983.
- Tableau A4 : Répartition de la population de Djimini-Koffikro selon le sexe et la classe d'âge
- Tableau A5 : Ratio "Nombre d'émigrants adultes natifs de Djimini-Koffikro/nombre de résidents adultes natifs de Djimini-Koffikro", par ethnie ou nationalité
- Tableau A6 : Répartition ethnique ou nationale de la population âgée de plus de 15 ans. Kongodjan - Assé-Maffia - Anangare - Aboutou
- Tableau A7 : Relations de parenté du défunt avec le bénéficiaire de l'héritage (nombre de cas recensés à D.K.)
- Tableau A8 : Donations entre vifs : ethnie des planteurs et superficies (D.K.)
- Tableau A9 : Périodisation des transactions foncières à Djimini-Koffikro
- Tableau A10 : Répartition par classes de superficie des patrimoines fonciers intégralement vendus à D.K.
- Tableau A11 : Facteur ethnique et transactions foncières
- Tableau A12 : Origine des acheteurs et superficies acquises à Djimini-Koffikro
- Tableau A13 : Modalités d'accès à la terre à Djimini-Koffikro (nombre de patrimoines fonciers par ethnie ou nationalité)
- Tableau A14 : Modalités d'accès à la terre à Djimini-Koffikro, selon les classes de superficie des patrimoines fonciers. Nombre de patrimoines (distribution foncière 1984)
- Tableau A15 : Nombre et importance relative des propriétaires concernés par la dynamique de concentration, par classe de superficie
- Tableau A16 : Superficie moyenne (ha) contrôlée à D.K. par ethnie ou nationalité et selon le critère de résidence
- Tableau A17 : Modalités d'accès à la terre à D.K., Comparaison résidents/non-résidents
- Tableau A18 : Superficies possédées à Djimini-Koffikro par les propriétaires disposant de forêt noire ou de plantations dans d'autres régions
- Tableau A19 : Répartition par classe de superficie des patrimoines exploités totalement ou partiellement en faire-valoir indirect (Djimini-Koffikro)
- Tableau A20 : Superficies mises à bail par patrimoine foncier (D.K.)
- Tableau A21 : Répartition des CUP résidant à Djimini-Koffikro, par groupe ethnique ou national, classe d'âge et statut foncier
- Tableau A22 : Age moyen des C.U.P. de Djimini-Koffikro
- Tableau A23 : Modalités d'accès à la propriété foncière à Assé-Maffia, Anangare, Aboutou, Kongodjan et Djimini (% du nombre des patrimoines)
- Tableau A24 : Superficie des patrimoines fonciers et modes d'accès à la terre Assé-Maffia, Anangare, Aboutou et Kongodjan confondus
- Tableau A25 : Superficie des patrimoines fonciers
- Tableau A26 : Contrôle ethnique de la terre (% superficie totale déclarée ou mesurée)
- Tableau A27 : Précédents culturels (D.K.)
- Tableau A28 : Types de cultures arborées pratiquées et superficie des patrimoines fonciers à Djimini-Koffikro
- Tableau A29 : Types de cultures arborées pratiquées à D.K. et résidence des C.U.P.
- Tableau A30 : Superficie en cultures arborées par unité de production (D.K.)
- Tableau A31 : Superficie en cultures arborées par unité de production à D.K. : tableau synthétique
- Tableau A32 : Types d'occupation du sol et superficie des patrimoines fonciers (D.K.) % U.P. par classe de superficie
- Tableau A33 : Nombre de cultures arborées sélectionnées et superficie des patrimoines fonciers (D.K.)
- Tableau A34 : Nombre de planteurs de Djimini-Koffikro ayant créé leur première parcelle d'ananas-export, par année
- Tableau A35 : Nombre d'actifs familiaux (hommes et femmes) par unité de production (D.K.)
- Tableau A36 : Main-d'oeuvre familiale par UP (Nombre d'actifs agricoles familiaux)
- Tableau A37 : Nombre d'aides familiaux masculins par unité de production (D.K.)
- Tableau A38 : Disponibilités des exploitations de Djimini en aides familiaux masculins Origine ethnique x Cultures pratiquées
- Tableau A39 : Disponibilités en main-d'oeuvre familiale masculine selon l'âge des chefs d'exploitation de Djimini
- Tableau A40 : Disponibilités des exploitations de Djimini en aides familiaux masculins : Origine ethnique x Age des CUP
- Tableau A41 : Relations de parenté entre aides familiaux masculins et chefs d'exploitation de Djimini, selon l'âge des CUP
- Tableau A42 : Composition de la force de travail familiale à Djimini-Koffikro
- Tableau A43 : Caractéristiques de l'échantillon (D.K.)
- Tableau A44 : Taux relatifs et absolus d'activité agricole et para-agricole (D.K.)

- Tableau A45 : Superficie en cultures arborées sélectionnées par actif familial masculin (D.K.)
- Tableau A46 : Barème des contrats et valorisation du travail. Djimini-Koffikro. 1983-84
- Tableau A47 : Type d'apport de main-d'oeuvre étrangère aux UP de Djimini-Koffikro (Nombre d'U.P. concernées)
- Tableau A48 : Nombre et type de manoeuvres employés par unité de production de Djimini-Koffikro (nombre d'U.P. concernées)
- Tableau A49 : Superficie moyenne cultivée à Djimini par actif en plantations arborées
- Tableau A50 : Superficies en cultures arborées par unité de production et emploi de manoeuvres permanents ou réguliers. D.K.
- Tableau A51 : Main-d'oeuvre masculine polyvalente par unité de production de Djimini
- Tableau A52 : Main-d'oeuvre masculine totale par unité de production de Djimini
- Tableau A53 : Ratio "superficie en cultures arborées par actif". Anangare, Aboutou, Assé-Maffia et Kongodjan confondus
- Tableau A54 : Rendement en café ou cacao par unité de production. en 1983/84; Djimini-Koffikro. nombre d'U.P.
- Tableau A55 : Travaux pré-cultureux : évaluation du nombre de journées de travail nécessaires. selon le précédent cultural (D.K.)
- Tableau A56 : Temps de travaux pour la plantation d'une palmeraie (D.K.)
- Tableau A57 : Coût de création d'une palmeraie villageoise encadrée. premier Plan Palmier (P.CFA)
- Tableau A58 : Nombre d'unités de production par classe de rendement des palmeraias de Djimini.
- Tableau A59 : Schéma de production. deuxième Plan Palmier (secteur d'Ehania) tonnes/ha (Sources : PALMINDUSTRIE. 1984b)
- Tableau A60 : Coût de création d'une cocoteraie villageoise encadrée (Source : SODEPALM-PALMIVOIRE. 1973)
- Tableau A61 : Schéma de production du cocotier hybride (sources : IRHO. 1984)
- Tableau A62 : Révéaculture villageoise : estimation des temps de travaux (NJT) (Sources : SAPH 1981)
- Tableau A63 : Coût de création d'une plantation villageoise d'hévéa. PVSEI (P.CFA) (Sources : SAPH 1981)
- Tableau A64 : Rendements (kg caoutchouc sec) selon l'année de saignée (année de plantation + 6 ou 7 ans)
- Tableau A65 : Temps de travaux moyens pour la culture de l'ananas-export à Djimini-Koffikro
- Tableau A66 : GVC de Djimini-Koffikro. Evolution des coûts de productions/ha. par poste. ananas de conserve.
- Tableau A67 : Augmentation des coûts de production de l'ananas de conserve : comparaison des soles 81 et 84
- Tableau A68 : Ananas-export : coûts des intrants et consommations "standards" en production villageoise (D.K.)
- Tableau A69 : Ananas-export à Djimini : conditions d'accès à la terre et aux rejets. de transport des rejets et de réalisation du labour. pour la première parcelle créée
- Tableau A70 : Origine des revenus ayant financé la création de la première plantation d'ananas-export à D.K.
- Tableau A71 : Ananas de conserve. rendement moyen/ha par sole ou demi-sole (calculé à partir des données fournies par le GVC)
- Tableau A72 : Ananas de conserve : coût de production et résultat moyen/ha. par sole
- Tableau A73 : Rendements de l'ananas-export à Djimini-Koffikro
- Tableau A74 : Prix moyens mensuels 100 tubercules de manioc; Djimini-Koffikro. 1983/84
- Tableau A75 : Poids moyen d'une centaine de tubercules de manioc (D.K.)
- Tableau A76 : Palmier. cocotier hybride et hévéa : coûts de création d'une plantation (Sources : cf. quatrième partie)
- Tableau A77 : Evolution des prix au producteur
- Tableau A78 : Evolution du revenu brut à l'hectare en production (francs courants)
- Tableau A79 : % coût d'accès à la terre / valeur brute de la production (D.K.)
- Tableau A80 : Revenus théoriques à l'hectare apportés par une plantation villageoise de cocotiers hybrides
- Tableau A81 : Compte d'exploitation prévisionnel. pour un hectare de palmeraie villageoise
- Tableau A82 : Valeur ajoutée par la transformation artisanale de l'huile de palme
- Tableau A83 : Matériel nécessaire à la distillation du koutoukou
- Tableau A84 : Temps de travaux pour la fabrication de l'attiéké
- Tableau A85 : Groupe "cultures arborées" : niveau de revenu et variable "résidence du planteur" (D.K.)
- Tableau A86 : Groupe "cultures arborées" : composante dominante du revenu agricole (1) 50 %). selon le niveau de revenu (D.K.)
- Tableau A87 : Groupe "cultures arborées" : niveau de revenu. après déduction des dépenses en main-d'oeuvre. selon le critère de résidence du CUP (D.K.)
- Tableau A88 : Part relative des revenus fonciers dans les revenus agricoles et para-agricoles des unités de production de D.K.

## ANNEXE 2 : GRAPHIQUES

- Graphique A1 : Carte des groupes constitutifs du Sanwi
- Graphique A2 : Pyramide des âges de la population résidant à Djimini-Koffikro
- Graphique A3 : Pyramides des âges des groupes baoulé, voltaïque et malien
- Graphique A4 : Distribution des patrimoines fonciers de D.K.. par classes de superficie
- Graphique A5 : Types d'occupation du sol à Djimini-Koffikro
- Graphique A6 : Chronologie des plantations en cultures arborées sélectionnées à Djimini-Koffikro
- Graphique A7 : Emploi de main-d'oeuvre salariée permanente ou régulière et superficie en cultures arborées (D.K.)

Graphique 18 : Type de main-d'oeuvre salariée permanente ou régulière. nombre de manoeuvres employés par les unités de production et superficie en cultures arborées  
Graphique 19 : Livraison de régimes de graines de palme à PALMINDUSTRIE  
Graphique 110 : Nombre de journées de travail par hectare et par culture (D.K.)  
Graphique 111 : Evolution des prix aux producteurs. 1969-1986  
Graphique 112 : Les étapes de la fabrication artisanale de l'huile de palme

ANNEXE 3 : CHAMPS D'ETUDE ET SYSTEME D'ENQUETES

ANNEXE 4 : EVALUATION DES PRIX DE VENTE DE LA TERRE A DJININI-KOFFIKRO

ANNEXE 5 : COMPLEMENTES D'INFORMATIONS RELATIVEMENT AUX DISPONIBILITES FONCIERES DES PLANTEURS DE D.K.. DANS D'AUTRES REGIONS DE COTE D'IVOIRE

ANNEXE 6 : DONNEES COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ITINERAIRES MIGRATOIRES DES RESPONSABLES D'EXPLOITATION. ET AUX RELATIONS AVEC LES VILLAGES D'ORIGINE

ANNEXE 7 : ANALYSE PROSPECTIVE DU BLOCAGE FONCIER A DJININI-KOFFIKRO. DONNEES DETAILLEES

ANNEXE 8 : COUTS DE PRODUCTION DE L'ANANAS D'EXPORTATION. COMPARAISON PETIT PRODUCTEUR SOUS-TRAITANT ET UNITE DE PRODUCTION CAPITALISTE

ANNEXE 9 : TYPOLOGIE DES UNITES DE PRODUCTION SUIVANT LES SYSTEMES DE CULTURE VIVRIERS PRATIQUES

ANNEXE 10 : DETERMINATION THEORIQUE DE LA CAPACITE D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE SELON LES SYSTEMES VIVRIERS

ANNEXE 11 : COUT D'EMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE REMUNEREE : DONNEES COMPLEMENTAIRES

ANNEXE 12 : PARAMETRES TECHNO-ECONOMIQUES DES PRODUCTIONS CAFETIERE ET CACAOYERE DANS LE MODELE DOMINANT D'ECONOMIE DE PLANTATION

ANNEXE 13 : REVENUS THEORIQUES PAR CULTURE

ANNEXE 14 : CAMPAGNE 1983-84. RECETTES PAR PRODUIT ET PAR UNITE DE PRODUCTION

## TABLE DES MATIERES

<u>RÉSUMÉ</u> .....	I
<u>AVANT-PROPOS</u> .....	II
<u>SOMMAIRE</u> .....	III
<u>INTRODUCTION</u> .....	1
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE.....	1
1 Esquisse du modèle dominant d'économie de plantation villageoise en Côte d'Ivoire forestière.....	1
1.1 Un système de culture intégré.....	2
1.2 Un système d'exploitation fondé sur un accès différentiel à la terre et sur l'utilisation de main-d'oeuvre rémunérée.....	3
1.3 Un système de production extensif à faibles coûts monétaires de production.....	4
2 La diversification des cultures villageoises de rapport en zone forestière	5
2.1 Le Plan Palmier et son impact en milieu villageois.....	6
2.2 Le Plan Cocotier.....	3
2.3 Le développement de l'hévéaculture villageoise.....	8
2.4 Production industrielle et petite production d'ananas.....	10
3 Objectifs d'une recherche sur la dynamique des systèmes productifs agricoles villageois en zone de diversification des cultures, sous contrainte foncière.....	12
CHAPITRE II : TERRAINS.....	13
1 Choix de la région et des villages enquêtés.....	13
2 Diversité ethnique dans une ancienne zone pionnière.....	16
2.1 A l'origine, un "no man's land".....	16
2.2 Djimini-Koffikro, un peuplement composite.....	17
2.3 Autres villages enquêtés : des situations différenciées.....	20
CHAPITRE III : METHODOLOGIE.....	21
1 Méthode monographique et étude régionale.....	21
2 Unités de production enquêtées.....	23
3 Système de collecte des données.....	24
3.1 Système de collecte des données à Djimini-Koffikro.....	24
3.2 Enquêtes réalisées dans les autres villages.....	30
Notes de l'introduction.....	32

<u>PREMIERE PARTIE : DYNAMIQUE DU SYSTEME FONCIER.....</u>	33
CHAPITRE I : LA PHASE PIONNIERE D'OCCUPATION DU SOL.....	36
1 L'accès à la terre durant la phase pionnière.....	36
2 La distribution foncière à Djimini-Koffikro. à l'issue de la phase pionnière.....	40
CHAPITRE II : LA RELEVÉ DES PIONNIERS.....	43
1 Le jeu de l'héritage et des donations entre vifs.....	43
2 L'apparition de transactions foncières.....	46
3 Mouvements patrimoniaux et distribution foncière actuelle.....	49
3.1 Dynamiques patrimoniales à Djimini-Koffikro.....	50
3.2 Analyse comparée des distributions foncières entre la fin de la phase pionnière et 1984.....	54
CHAPITRE III : GESTION FONCIERE ET PRODUCTEURS SANS TERRE.....	61
1 Faire-valoir direct et faire-valoir indirect.....	61
2 Emergence ou avortement d'une rente foncière?.....	66
2.1 Les conditions de l'apparition d'une rente foncière.....	66
2.2 Une rente foncière sans rentiers?.....	66
2.3 Niveau de la rente et prix de la terre à Djimini-Koffikro.....	69
3 Producteurs sans terre et planteurs-propriétaires : des groupes différenciés.....	72
Notes de la première partie.....	77
<u>SECONDE PARTIE : DYNAMIQUES CULTURALES.....</u>	80
CHAPITRE I : LA RECONVERSION D'UNE AGRICULTURE DE PLANTATION.....	81
1 L'évolution du verger villageois.....	81
1.1 Le déclin des plantations caféières et cacaoyères.....	81
1.2 L'échec d'une tentative de reconversion avec le cocotier local... ..	82
1.3 Le développement des cultures arborées sélectionnées.....	83
2 La mutation des systèmes de culture arborés à l'échelle des unités de production.....	89
2.1 Une mutation largement engagée... ..	89
2.2 ... Dont l'importance effective reste variable.....	92
2.3 Diversification ou spécialisation des systèmes de culture arborés? ..	93
2.4 Perspectives d'extension des plantations. Analyse prospective....	95

3 La juxtaposition de la culture de l'ananas à l'économie de plantation villageoise.....	98
3.1 Ananas de conserve et ananas d'exportation à Djimini-Koffikro. des dynamiques divergentes.....	98
3.2 Une petite production non stabilisée.....	101
3.3 Ananas de conserve et ananas d'exportation. des cultures peu intégrées à l'économie de plantation villageoise.....	102
3.4 Les conditions de l'intégration spatiale de l'ananas dans le terroir villageois.....	104
4 Cultures arborées et ananas : réflexions sur les déterminants des choix cultureux.....	105
4.1 Les déterminants liés aux cultures.....	107
4.2 Les déterminants propres aux unités de production.....	108
 CHAPITRE II : LA PLACE DES CULTURES VIVRIERES DANS LES SYSTEMES DE CULTURE	110
1 Diversité des systèmes de culture vivriers.....	110
1.1 Les modalités de l'intégration spatiale des cultures vivrières et des plantations.....	110
1.2 Cultures pratiquées.....	112
1.3 Combinaisons culturales à l'échelle de la parcelle.....	112
1.4 Combinaison des cultures à l'échelle des unités de production....	114
2 Cultures vivrières d'autoconsommation. cultures vivrières de rapport....	115
2.1 Cultures vivrières autoconsommés. cultures vivrières commercialisés : des situations variables.....	115
2.2 Cultures pratiquées et autosuffisance alimentaire.....	116
2.3 Cultures vivrières de rapport ou vente d'excédents conjoncturels?	118
3 Incidence des contraintes culturales et foncières sur le choix des cultures vivrières.....	119
3.1 Contraintes culturales.....	119
3.2 Contraintes foncières.....	120
Notes de la seconde partie.....	126
 <u>TROISIEME PARTIE : TRAVAIL ET ORGANISATION SOCIALE DE LA PRODUCTION</u>	
<u>A DJIMINI-KOFFIKRO.....</u>	127
 CHAPITRE I : UNE MAIN-D'OEUVRE FAMILIALE LIMITEE.....	127
1 De faibles disponibilités de main-d'oeuvre familiale.....	128
2 Division sexuelle du travail. taux d'activité agricole et organisation des flux de travail familial.....	131
2.1 La division sexuelle du travail au sein des groupes domestiques..	131
2.2 Taux d'activité agricole.....	133
2.3 Organisation des flux de travail familial.....	133

3 Disponibilités en main-d'oeuvre familiale masculine et contrainte en force de travail.....	139
3.1 Unités de production ne pratiquant que des cultures vivrières : un sous-emploi de la main-d'oeuvre familiale.....	139
3.2 Unités de production du groupe 'ananas' : un déséquilibre structurel.....	139
3.3 Unités de production du groupe 'cultures arborées' : des situations contrastées.....	140
CHAPITRE II : UNE RESOLUTION DIFFERENCIEE DE LA CONTRAINTE EN FORCE DE TRAVAIL.....	143
1 Les différentes formes d'apport de main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production et leur coût.....	143
1.1 Les groupes d'entraide.....	143
1.2 Les différentes formes de rente en travail.....	143
1.3 L'appel à de la main-d'oeuvre rémunérée.....	144
2 L'appel à la main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production : des situations contrastées.....	147
2.1 Types de cultures pratiquées et appel à de la main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production.....	147
2.2 L'emploi de main-d'oeuvre salariée permanente ou régulière : facteurs discriminants.....	149
3 Disponibilités en force de travail et dynamiques culturelles.....	153
CHAPITRE III : VERS UNE RAREFACTION DE L'OFFRE DE TRAVAIL REMUNERE?.....	159
1 Blocage foncier et accès à la main-d'oeuvre : les termes d'un débat.....	159
2 Esquisse de l'évolution des rapports de production à Djimini-Koffikro...	160
3 Profil des manoeuvres.....	161
4 Planteurs et manoeuvres face aux rapports de production.....	163
4.1 L'attitude des planteurs.....	163
4.2 La réplique des manoeuvres.....	164
Notes de la troisième partie.....	166
<u>QUATRIEME PARTIE : CALCUL ECONOMIQUE, INTENSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION ET DYNAMIQUES CULTURALES.....</u>	<u>167</u>
CHAPITRE I : MISE EN OEUVRE DES FACTEURS DE PRODUCTION ET RESULTATS, PAR CULTURE PRATIQUEE A DJIMINI-KOFFIKRO.....	169
1 Les plantations caféières et cacaoyères à Djimini-Koffikro : une agriculture de cueillette.....	169

2	Le palmier à huile.....	170
	2.1 Temps de travaux.....	170
	2.2 Coûts de production.....	171
	2.3 Destination de la production et rendements.....	172
	2.4 Valeur de la production.....	174
3	Le cocotier hybride : des résultats médiocres.....	175
	3.1 Temps de travaux.....	175
	3.2 Coûts de production.....	176
	3.3 Destination de la production et rendement.....	176
	3.4 Valeur de la production.....	178
4	Perspectives de l'hévéaculture villageoise.....	178
	4.1 Temps de travaux.....	178
	4.2 Coûts de production.....	179
	4.3 Rendement.....	179
	4.4 Valeur de la production.....	179
5	Ananas de conserve et ananas d'exportation : des productions intensives aux résultats différenciés.....	180
	5.1 Organisation des productions d'ananas de conserve et d'ananas-export à Djimini-Koffikro.....	181
	5.2 Temps de travaux.....	183
	5.3 Coûts de production.....	186
	5.4 Productions et revenus.....	188
	5.5 Des perspectives incertaines.....	189
6	Paramètres économiques d'une production vivrière de rapport.....	190
	6.1 Temps de travaux.....	190
	6.2 Coûts de production.....	192
	6.3 Rendements.....	192
	6.4 Modalités de commercialisation et prix de vente.....	192
	6.5 Valorisation des productions.....	194
CHAPITRE III : DYNAMIQUES CULTURALES ET INTENSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION.....		195
1	Incidence économique de la durée des cycles cultureux.....	195
	1.1 Amortissement du travail de défrichage et de mise en place des cultures.....	196
	1.2 Précocité de l'entrée en production et rapidité d'atteinte de la phase de croisière.....	196
	1.3 Taux d'utilisation du sol.....	198
2	Travail et coûts de production .....	199
	2.1 Une intensification à base de travail?.....	199
	2.2 Une intensification à base de consommations intermédiaires ou de capital?.....	201
3	Revenus et valorisation des facteurs de production.....	203
	3.1 Revenu par hectare récolté.....	208
	3.2 Valorisation des facteurs de production.....	208



4 Analyse économique sommaire des activités de transformation.....	213
5 Résultats de la campagne agricole 1983/84.....	216
5.1 Structure globale des recettes.....	216
5.2 Revenu net par unité de production.....	218
Notes de la quatrième partie.....	225
<u>CONCLUSION</u> .....	228
<u>ANNEXES</u> .....	243
<u>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</u> .....	318
<u>LISTE DES TABLEAUX</u> .....	325
<u>LISTE DES CARTES</u> .....	326
<u>LISTE DES GRAPHIQUES</u> .....	326
<u>LISTE DES ANNEXES</u> .....	327